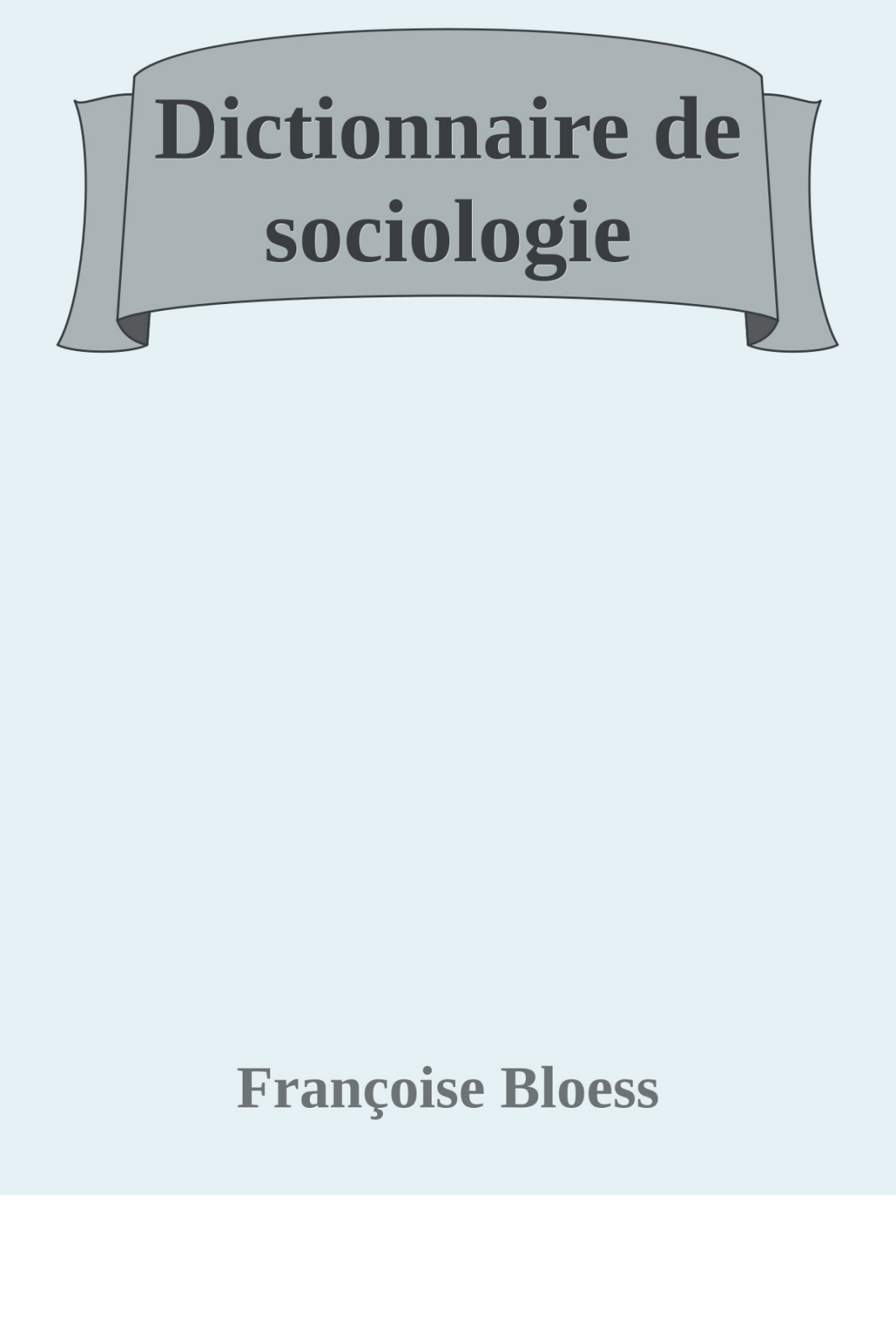




Dictionnaire de sociologie

Françoise Bloess

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Dictionnaire de sociologie

Jean Étienne
Françoise Bloess
Jean-Pierre Noreck
Jean-Pierre Roux



socialisation
multiculturalisme
réseau Durkheim
Weber idéologie
mobilité sociale
sondages

initial



HATIER

citoyenneté

Table des Matières

Page de Titre

Page de Copyright

Acculturation

Action collective

Âge

Aliénation

Anomie

Boudon(Raymond)

Bourdieu (Pierre)

Bureaucratie

Catégories socioprofessionnelles

Changementsocial

Citoyenneté

Classes sociales

Comportements politiques

Conflit

Consommation

Contrôle social

Culture

Démocratie

Déviance

Division du travail

Droit (sociologie du)

Durkheim (Émile)

École

École de Chicago

Élites

Entreprise

Exclusion sociale

Famille

Femmes

Fonctionnalisme

Groupe

Identité

Idéologie

Immigration

Mariage

Marx (Karl)

Médias

Mobilité sociale

Mouvement social

Multiculturalisme

Normes et régulations sociales

Opinion publique et sondages

Organisation

Pauvreté

Pouvoir

Religion

Réseaux

Socialisation

Sociologie

Sondages

Sport

Statut et rôle

Syndicalisme

Tocqueville (Alexis de)

Travail (identité au)

Travail (organisation du)

Valeurs

Ville et urbanisation

Weber(Max)

Bibliographie

Biographies

Index

© HATIER, Paris Août 2004
978-2-218-95196-1

Agrégé de Sciences sociales

Agrégée de Sciences sociales

Agrégé de Sciences sociales

Agrégé de Sciences sociales

Toute représentation, traduction, adaptation ou reproduction, même partielle, par tous procédés, en tous pays, faite sans autorisation préalable est illicite et exposerait le contrevenant à des poursuites judiciaires. Réf.: loi du 11 mars 1957, alinéas 2 et 3 de l'article 41.

Une représentation ou reproduction sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français d'Exploitation du droit de Copie (20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris) constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Édition : Yan Rodié-Talbère Conception
maquette : Alain Berthet et Graphismes Mise
en page et schémas : Thomas Winock

Présentation

Cette troisième édition du Dictionnaire de Sociologie, entièrement réactualisée et enrichie de nombreux articles nouveaux, est destinée à tous ceux qui suivent un enseignement d'initiation à la sociologie, que ce soit dans la série économique et sociale (série ES) des lycées ou dans un premier cycle d'études universitaires. Au-delà, ce dictionnaire est susceptible d'intéresser tous ceux qui veulent comprendre le fonctionnement complexe des sociétés modernes.

L'ouvrage est composé d'une **soixantaine d'articles thématiques** rédigés dans un style simple et accessible et classés par ordre alphabétique. Il fournit une vision d'ensemble des savoirs sociologiques de notre époque.

Chaque article comporte les références essentielles (définitions, théories, données empiriques...) qui doivent être connues d'un étudiant débutant des études sociologiques. Il peut aussi bien être lu de manière indépendante que mis en relation avec les autres articles auxquels il renvoie (intitulés « **lire aussi** »).

La longueur de chaque article, qui peut atteindre une quinzaine de pages, la possibilité d'articuler la lecture des différents articles grâce aux corrélat, permet d'utiliser ce dictionnaire comme un véritable **manuel d'initiation à la sociologie...**

- Deux annexes complètent les articles : une présentation synthétique de la biographie et du contenu des œuvres de **40 sociologues** classiques ou contemporains ; une bibliographie sélective comportant plus de 120 titres, couvre l'ensemble des thèmes abordés dans le dictionnaire.
- En fin d'ouvrage, un **index** très précis de plus de **600** termes permet d'accéder facilement aux références et définitions contenues dans les différents articles.

ACCULTURATION ET DIFFUSION CULTURELLE

Employée en 1880 par le directeur du Bureau de l'ethnologie américaine, John Powel, pour désigner les emprunts culturels entre sociétés, la notion d'acculturation prendra sa signification moderne en 1936 avec la publication du Mémoire signé par Herskovits, Linton et Redfield qui la définit comme «l'étude des phénomènes qui surviennent lorsque des groupes d'individus de cultures différentes entrent en contact direct et continu et que se produisent des changements à l'intérieur des modèles culturels de l'un ou des deux groupes». À la différence de la diffusion culturelle qui étudie les transformations culturelles déjà accomplies, l'acculturation s'intéresse donc à la dynamique des changements culturels en train de se faire.

Les cadres sociaux de l'acculturation

Comme le souligne Roger Bastide, ce ne sont jamais des cultures qui entrent en contact mais les individus qui en sont porteurs. En conséquence, la nature, l'importance et le sens des changements culturels dépendent à la fois des interactions entre individus et des contextes économiques, sociaux et politiques dans lesquels elles se déroulent. La qualité des contacts entre peuples différents est d'abord influencée par le caractère, amical ou hostile, des rencontres. Lorsque les rencontres sont voulues de part et d'autre, les emprunts culturels sont généralement progressifs, réciproques et relativement équilibrés. Au contraire, lorsque l'une des parties cherche à imposer par la force sa domination à l'autre (par exemple en situation de colonisation), les transferts culturels sont à la fois asymétriques et brutaux : la culture dominante emprunte peu à la culture dominée, si ce n'est des éléments périphériques; en revanche, les changements culturels dans la société dominée se font à marche forcée suscitant résistances et conflits.

Il arrive aussi que la puissance dominante refuse la diffusion de traits culturels qu'elle considère comme des symboles de sa supériorité. Aux Îles Fidji, par exemple, les Anglais ont longtemps

interdit aux indigènes le port du short considéré comme l'un des attributs vestimentaires des fonctionnaires et officiers de la puissance coloniale. Lorsque la culture d'un peuple politiquement dominé bénéficie d'un niveau de prestige élevé, le sens des échanges culturels peut cependant s'inverser : la culture romaine s'est ainsi hellénisée lorsque Rome a conquis la Grèce.

Le processus d'acculturation est aussi influencé par l'importance et les caractéristiques des populations en contact. L'équilibre numérique n'est pas, à lui seul, un élément déterminant; il n'est pas rare en effet qu'une minorité puisse exercer une domination culturelle sur la majorité d'une population. Par contre, dans la mesure où chaque individu n'est en quelque sorte dépositaire que de la partie « statutaire » de sa culture d'origine, la nature et l'ampleur des transferts culturels dépendent de la diversité des statuts sociaux en contact. Lorsqu'ils sont variés, les changements culturels peuvent toucher l'ensemble de la culture; inversement, lorsque les contacts restent limités à des individualités occupant des statuts spécifiques (militaires, missionnaires, par exemple), les transformations culturelles ne concernent généralement que certains segments de la culture.

De manière plus générale, les changements culturels dépendent des positions respectives occupées par les uns et les autres à l'intérieur de chaque société. La résistance à l'acculturation provient généralement des individus dont le pouvoir risque d'être remis en cause par les changements en cours. C'est ce qui explique, par exemple, que le Shaman africain confie plus facilement ses secrets à l'ethnologue qu'au médecin ou au missionnaire en qui il voit des rivaux potentiels. Au contraire, ceux qui sont mal intégrés dans leur propre société ou qui y occupent une position dominée ont tout intérêt au changement et se révèlent souvent les principaux vecteurs de l'acculturation.

La dynamique des échanges culturels

Les emprunts culturels ne sont pas systématiques ; certains traits culturels seront adoptés, d'autres, parfois la totalité, seront rejetés. De manière générale, les éléments matériels d'une culture (techniques, instruments) se transfèrent plus facilement que les éléments symboliques (valeurs, croyances religieuses). Un trait incompatible avec le noyau central d'une culture sera rejeté même si son adoption est susceptible d'améliorer les conditions de vie

matérielle de la population. Les habitants de l'Île de Mentawai qui cultivaient le taro ont refusé, par exemple, d'emprunter à leurs voisins malais la culture du riz, parce que celle-ci exigeait un travail continu en contradiction avec les prescriptions de leur religion qui leur interdit de travailler certains mois de l'année. Inversement, c'est à la fois la supériorité de la culture « gaucho » dans la région, mais aussi le prestige attaché au cheval dans leur culture d'origine, qui ont conduit les Allemands installés au sud du Brésil à adopter un mode de culture centré sur le cheval.

Par ailleurs, les emprunts culturels se font rarement en l'état. L'élément emprunté fait généralement l'objet d'une réinterprétation par la culture réceptrice qui lui attribue des significations nouvelles en fonction de ses propres valeurs, de sorte qu'un même objet peut finalement remplir des fonctions tout à fait différentes d'une culture à l'autre. Un bon exemple de ce type de réinterprétation nous est donné par Pitirim Sorokin. Dans la période prérévolutionnaire, les paysans de la province de Vologda, en Russie, empruntèrent aux habitants des villes l'utilisation des bottes en caoutchouc. Mais, alors que pour les citadins, les bottes servaient à se protéger des intempéries, les paysans en firent une utilisation purement ornementale : les bottes n'étaient jamais portées par temps de pluie, mais seulement les jours de fête, et encore, lorsque le sol n'était pas parfaitement sec, les tenait-on à la main ! Moyen de protection contre les intempéries dans les villes, les bottes perdaient cette utilité en migrant dans la culture paysanne en même temps qu'elles devenaient des objets à forte charge symbolique.

Lorsque l'élément emprunté touche au cœur de la culture réceptrice, son intégration induit généralement un déséquilibre qui ne se résoudra que par une série de réajustements. Un tel exemple des restructurations en chaîne est décrit par Linton à propos de la culture des Tanalas. Tribu montagnarde de l'Ouest de Madagascar, les Tanalas pratiquaient la culture sèche du riz (culture sur brûlis) qui épuisait les terres au bout de quelques années, obligeant ainsi les membres de la tribu à se déplacer pour cultiver sans cesse de nouvelles terres. Les Tanalas étaient donc un peuple nomade qui ne connaissait ni la propriété privée des terres, ni la division en classes sociales qui lui est liée. L'emprunt de la technique de la culture du riz irriguée à la tribu voisine des Betsiléos leur permit de cultiver le riz de manière continue sur la même terre. Mais cet emprunt eut pour effet de générer une série de transformations : de mobiles, les villages des Tanalas se métamorphosèrent en villages fortifiés avec, à leur tête, une autorité centrale et les meilleures terres furent appropriées par une minorité

d'entre eux qui constituèrent finalement une véritable classe de propriétaires fonciers.

Les effets de l'acculturation

Finalement, les processus d'acculturation produisent des effets multiples et contrastés. Les éléments des deux cultures en contact peuvent se combiner et donner naissance à une culture syncrétique inédite. Au contraire, lorsque les échanges sont très déséquilibrés, l'un des groupes finit par adopter l'ensemble des traits culturels de l'autre, abandonnant ainsi sa culture d'origine. Ainsi ne faut-il pas oublier que l'assimilation des immigrés par la société d'accueil signifie aussi, d'une certaine manière, la négation de leur culture d'origine. Les contacts entre cultures peuvent aussi produire des crises d'identité, à la fois sources de conflits avec la société d'accueil et de désorganisation interne des familles, comme l'ont montré Thomas et Znaniecki à propos des paysans polonais immigrés aux Etats-Unis.

Enfin, dans les situations où l'acculturation est imposée par la force, c'est souvent à une véritable déstructuration de la culture dominée que l'on assiste. L'accélération pathologique des transformations culturelles, son caractère systématique ne laissent à la culture dominée, ni le temps, ni la possibilité d'opérer les restructurations nécessaires pour intégrer les éléments de la culture étrangère. C'est une situation de ce type que décrit Pierre Bourdieu en Algérie dans la région du Nord Constantinois. L'abolition de la propriété indivise et le regroupement forcé des populations autochtones ont entraîné une désagrégation des groupes sociaux ainsi que le dépérissement des solidarités familiales et des traditions culturelles. Pour autant, le paysan algérien ne perçoit du système capitaliste qui se met en place que des bribes décontextualisées et sans signification. Il ne trouve finalement refuge que dans le dédoublement des comportements, qui fait coexister une pratique agricole traditionnelle sur son petit lopin de terre avec un travail rationalisé et productif au sein de l'exploitation du colon. Dans les cas extrêmes, cette déculturation peut aller jusqu'à l'ethnocide. Dans *La paix Blanche*, Robert Jaulin évoque le cas des indiens Bari, à la frontière de la Colombie et du Venezuela, dont la culture fut complètement déstructurée par l'action « civilisatrice » des missionnaires et des représentants des compagnies pétrolières et dont près de la moitié de la population mourut entre 1964 et 1968.

Les contacts entre cultures sont généralement la source d'enrichissements réciproques, mais ils peuvent aussi produire des crises d'identité que l'on rencontre assez souvent chez les immigrés de la seconde génération : troubles de la personnalité, maladies mentales, délinquance peuvent être la conséquence d'une acculturation mal vécue. Une discipline récente, l'ethnopsychiatrie, s'intéresse ainsi aux rapports complexes entre culture et construction de la personnalité et cherche à rendre compte des pathologies induites par les phénomènes d'acculturation.



Culture - Déviance - Statut et rôle

ACTION COLLECTIVE

Partir en vacances en famille, pratiquer un sport d'équipe, s'associer pour fonder une entreprise... c'est, dans le langage courant, agir collectivement. La définition de l'action collective retenue par la sociologie est à la fois plus restrictive et plus politique : ne constituent des actions collectives que les activités par lesquelles un groupe cherche à agir sur l'agencement de l'ordre social et à promouvoir la revendication dont il est porteur. L'action collective pose aux chercheurs toute une série de questions complexes. Quelles sont les conditions qui favorisent son apparition ? Pourquoi certaines vont-elles réussir alors que d'autres échouent ? Quelles sont les motivations de ceux qui y participent ? Peuvent-elles aider à comprendre l'histoire sociale d'un pays ?

L'approche psychosociologique de l'action collective

Les premières analyses de l'action collective, comme celles de Tarde (1843-1904) et de Le Bon (1841-1931), sont nées à la frontière entre la psychologie et la sociologie. L'action des hommes « en foule » procéderait à la fois de l'imitation d'un leader (pour Tarde) ou du pouvoir de suggestion d'un meneur (selon Le Bon) ainsi que du comportement fusionnel des individus rassemblés en foule. Ce type d'explication connut un fort succès à la fin du XIX^e siècle. Il présente toutefois une double faiblesse. D'une part, l'action collective demeure largement placée sous le signe de l'irrationnel; d'autre part, le comportement collectif est considéré comme étant différent du comportement individuel ordinaire.

Cependant, dans les années 1960, tout un courant de la sociologie

anglo-saxonne (en particulier Davies, 1962 et Gurr, 1970) s'est en partie inspiré de ce modèle pour interpréter l'action collective en termes de frustration relative. Dans cette perspective, l'action de protestation résulterait d'un décalage devenu insupportable entre le niveau d'aspiration d'un groupe d'individus et la perception qu'il a de sa situation concrète. Ces analyses, qui ne situent plus l'action collective dans le domaine de l'irrationnel, laissent pourtant sans réponse une question lancinante : comment des frustrations individuelles parviennent-elles à converger vers une expression commune ?

Le modèle sociopolitique de l'action collective

Dans ce modèle, l'émergence et le fonctionnement de l'action collective dépendent essentiellement des caractéristiques sociales et politiques de la société globale, ainsi que de celles des groupes qui revendiquent.

Pour A. Oberschall (1973), une protestation collective prend forme à la conjonction de deux dimensions favorables. La première, dite « horizontale », suppose l'existence d'organisations de base (communauté locale, association, parti...) sur lesquelles peuvent s'appuyer les protestataires. En l'absence de telles structures, l'action risque fort de dégénérer en violences sans lendemain. La deuxième dimension, dite « verticale », suppose que le système politique ne dispose pas de relais ou d'institutions lui permettant d'intégrer « en douceur » la revendication. La mobilisation collective se trouve donc facilitée à la fois parce qu'elle est soutenue par des organisations préexistantes et parce que les autorités sont incapables de la gérer par les procédures habituelles. De son côté, l'historien Charles Tilly considère que l'ampleur de l'action collective dépendra aussi d'autres variables liées à l'environnement social et politique, telle l'existence ou la non-existence de contre-mouvements (par exemple, une action collective menée pour l'abolition de la peine de mort pourra être contrecarrée par l'action d'associations favorables à son maintien).

En définitive, dans ce type d'approche, l'action collective ne se comprend qu'en étant rapportée aux structures sociales et politiques sous-jacentes.

Action collective : stratégie et rationalité

Un autre courant d'analyse, inspiré à la fois de la sociologie des organisations et de la logique microéconomique propose une interprétation de l'action collective en termes de « mobilisation des ressources ». L'action collective est envisagée comme un type spécifique d'entreprise dont la fonction serait de mobiliser ressources matérielles (argent, travail, armes...) et biens symboliques (dévouement, loyauté, solidarité...) pour atteindre des objectifs et éventuellement « gagner des parts de marché » sur les organisations concurrentes. Si elle souhaite acquérir une certaine dimension, l'action de revendication doit donc s'organiser comme une entreprise efficace et, pour cela, faire appel à des professionnels capables, en particulier, d'agir sur les médias.

Le comportement militant, dans cette logique, pourra être assimilé à l'action d'un individu rationnel qui participe à un mouvement collectif dans la mesure où il en attend des bénéfices supérieurs aux coûts de son engagement. Mais, dans une telle optique, M. Olson (1965) a montré que la participation à l'action d'un groupe n'allait pas de soi. Par exemple, chaque salarié d'une entreprise n'a pas intérêt à participer à une grève. Celui qui s'abstient d'y participer ne supporte pas les coûts éventuels de l'échec du mouvement; dans l'hypothèse inverse du succès de la grève, il bénéficie néanmoins des avantages obtenus (augmentation de salaire, amélioration des conditions de travail...). L'individu rationnel cherchera ainsi à faire « cavalier seul », à se comporter en « passager clandestin » pour obtenir un « ticket gratuit ». Cette argumentation a parfois été avancée pour justifier l'affaiblissement actuel du syndicalisme et des mouvements sociaux en général.

Comment, dans ces conditions, expliquer l'existence de l'action collective ? Essentiellement, selon Olson, par l'aptitude des organisations mobilisatrices à mettre en œuvre ce qu'il appelle « des incitations sélectives ». Ces incitations sont répertoriées en deux catégories : négatives et positives. Les incitations négatives s'apparentent à des formes de pression ou de coercition : adhésion obligatoire, piquets de grève... Les incitations positives sont constituées de biens et de services à l'usage exclusif des membres de l'organisation et qui représentent pour ceux-ci une valeur supérieure à l'avantage individuel du bien collectif obtenu par l'action du groupe mobilisé.

La perspective olsonienne de l'action collective a donné lieu à de nombreuses observations critiques. Celles d'Hirschman, développées dans son ouvrage *Bonheur privé, action publique*, se situent dans la

logique des coûts et des avantages de l'engagement que privilégiait déjà Oison. Néanmoins, l'analyse d'Hirschman s'éloigne de l'interprétation d'Oison et en souligne la fragilité. D'abord, selon Hirschman, l'appréciation des coûts et des avantages n'est jamais totalement objective au moment de l'engagement. Les acteurs peuvent sous-estimer les coûts ou, à l'inverse, les bénéfices; de plus, l'appréciation des coûts et des avantages dépend de l'évaluation que les acteurs mobilisés portent sur leurs engagements antérieurs. Ensuite, ce que l'observateur considère comme un coût de participation peut être vécu par le militant comme un bénéfice. Enfin, même si la stratégie du passager clandestin est envisageable, elle ne constitue qu'une possibilité. En définitive, l'analyse coûts-bénéfices ne doit pas se focaliser seulement sur les résultats de l'action, mais prendre en compte son processus, et l'engagement ne fonctionne jamais « en permanence sur la base d'un système de préférences unique et stable ».

Le courant actionnaliste

Le sociologue français Alain Touraine a développé une analyse différente des mouvements sociaux. Pour les étudier, il a appliqué la méthode dite « de l'intervention sociologique ». Elle a pour dessein de ne pas séparer la connaissance sociologique de l'action sociale. L'apport des observations faites par les sociologues devant permettre aux acteurs des mouvements sociaux d'améliorer l'efficacité de leur action.

Par ailleurs, l'auteur s'en tient à une conception du mouvement social qui est à la fois plus limitée et plus ambitieuse que celle de l'action collective. En effet, « ne sont caractérisés comme véritables mouvements sociaux que ceux qui dépassent le niveau de simples revendications d'un groupe ou d'une classe pour mettre en cause la domination établie et viser le contrôle du développement ».

Les mouvements sociaux s'inscrivent donc dans l'histoire des rapports sociaux. Par exemple, si l'on veut comprendre le syndicalisme, il conviendra de le rapporter à l'histoire du mouvement ouvrier. De même, le féminisme s'étudiera en relation avec les rapports de domination hommes-femmes. De plus, si les mouvements sociaux sont le produit de l'histoire, ils participent aussi à cette histoire et contribuent ainsi à « l'invention » de la société.

Les divergences entre les différentes approches de l'action collective rendent plutôt problématiques les tentatives pour élaborer une synthèse. Dans ces conditions, l'approfondissement de l'investigation semble davantage possible par le recours croisé aux méthodes quantitatives (pour mieux cerner les caractéristiques des acteurs) et à l'histoire sociale : celle du temps court des trajectoires sociales individuelles et celle du temps long de la sédimentation d'une société.



Conflit-Mouvement social-Syndicalisme

ÂGE

L'allongement de la durée de vie qui fait naître des nouveaux « âges de la vie » (le quatrième âge succède au troisième âge), la valorisation de la jeunesse et l'émergence d'une culture juvénile spécifique ont provoqué un nouvel intérêt pour l'âge en tant que critère de différenciation sociale. Pourtant, l'âge reste une variable explicative délicate à utiliser et les contours des catégories d'âge sont de plus en plus flous.

Âge, cycle de vie, génération

Dans toutes les sociétés, l'âge est, avec le sexe, un critère élémentaire d'identification sociale. L'âge comme le sexe relève au premier abord d'une détermination biologique : « on a l'âge de ses artères » dit le dicton populaire. Mais si l'individu ne peut pas, sauf exception médicale, changer de sexe, par contre, il change d'âge au cours de sa vie.

Chacun parcourt ainsi les différentes étapes du cycle de vie : l'enfance, la jeunesse, la maturité, la vieillesse. L'avancée en âge introduit à des statuts et à des rôles différents. L'approche traditionnelle considère que l'enfance et la jeunesse constituent le temps des apprentissages sous le contrôle des deux grandes instances de socialisation que sont la famille et l'école. La maturité introduit aux rôles sociaux de la vie adulte : c'est la période de la fondation de la famille de procréation et de l'entrée dans la vie active. La vieillesse correspond au temps du retrait de la vie active et à l'apprentissage des rôles familiaux de grands-parents.

On doit distinguer, parce qu'elles peuvent avoir des effets contradictoires sur les comportements, la notion d'âge de celle de génération. Si l'individu au cours de sa vie change d'âge, il appartient d'un point de vue démographique à une cohorte annuelle

qui correspond à son année de naissance. Cette appartenance n'est pas sans importance. Dans la France traditionnelle, un certain nombre de rites comme la communion solennelle, le certificat d'études ou la conscription établissaient ainsi une solidarité horizontale entre les membres d'une même classe d'âge annuelle.

La sociologie des générations, qui naît au début du siècle, emprunte également à la dimension démographique de la cohorte annuelle mais pour lui donner une autre dimension : une génération est un ensemble d'individus que leur proximité d'âge a conduit à traverser les mêmes événements historiques, à partager les mêmes expériences, ce qui façonne une certaine vision du monde. C'est en ce sens qu'on peut parler d'une génération 14-18 ou d'une génération Mai 68.

Âge, attitudes, opinions

Pour que les divisions arithmétiques de l'échelle des âges ne soient pas seulement des catégories statistiques mais constituent des groupes réels, il faut que les individus qui les composent partagent des goûts communs et des opinions voisines. De nombreuses études tendent ainsi à démontrer que les jeunes se différencient nettement des autres catégories d'âge, tant sur le plan de leurs pratiques qu'au niveau de leurs opinions.

Olivier Galland insiste sur le fait que la jeunesse est une période d'intense sociabilité. C'est le temps des amis et des sorties de groupes : cafés, cinémas, boîtes, concerts rock sont des lieux de rassemblement privilégiés. La culture juvénile est fortement imprégnée par l'écoute et la pratique de la musique. Cette forme de sociabilité s'effondre ensuite, selon lui, avec l'entrée dans l'âge adulte. Les loisirs se recentrent alors sur le foyer, l'écoute de la télévision; les réceptions entre couples l'emportent désormais sur les sorties extérieures. Enfin, la vieillesse correspond à un repli sur la famille.

Par ailleurs, la jeunesse se distingue par un plus grand libéralisme au niveau des opinions. Les différences entre « jeunes » et « vieux » seraient particulièrement importantes en ce qui concerne le rapport à l'ordre public et la morale sexuelle. La pratique religieuse est aussi étroitement corrélée avec l'âge ainsi que la participation politique, les jeunes retardant volontiers leur inscription sur les listes électorales tandis que les « vieux » (avant 75 ans) ont un taux de participation électorale particulièrement fort.

Toutes ces constatations ont conduit à considérer que les catégories d'âge étaient les groupes sociaux qui avaient le plus de consistance et pouvaient le mieux expliquer certains comportements sociaux. En réalité, l'âge est un critère de différenciation délicat, car il est souvent difficile de l'isoler d'autres variables explicatives. L'exemple des pratiques religieuses est significatif à cet égard. En première analyse, il y a incontestablement un effet d'âge : la pratique diminue sensiblement avec l'adolescence pour remonter avec la vieillesse. Dès lors, on peut suggérer dans une optique proche du sens commun que la proximité de la mort augmente la religiosité.

En réalité, une étude récente démontre que ce qui est en jeu est moins un effet d'âge qu'un effet de génération. Ainsi, au milieu des années 1980, une ligne de fracture sépare nettement les moins et les plus de 50 ans, c'est-à-dire les personnes nées après ou avant la Seconde Guerre mondiale. Il n'est pas évident que les retraités de la génération du baby-boom se caractériseront par la même rigueur morale et la même religiosité que leurs aînés.

Enfin, les catégories d'âge sont traversées par d'autres principes de différenciation. L'analyse des pratiques culturelles des jeunes montre que les pratiques dominantes correspondent à celles de la sous-catégorie « élèves et étudiants » que l'allongement des études a transformée en catégorie « phare ». Par contre, les pratiques des jeunes actifs se rapprochent très nettement de celles des autres actifs. Or, l'entrée précoce dans la vie active reste étroitement corrélée avec l'origine sociale : qui est le plus « jeune » (au sens sociologique), l'ouvrier marié de 22 ans qui travaille depuis plus de deux ans ou l'étudiant célibataire de 25 ans ?

« La production sociale » des âges

« L'idée que l'on se fait des âges varie dans le temps et dans l'espace ».

Si l'âge comme le sexe apparaissent comme des critères de différenciation « naturels », c'est qu'ils sont universellement utilisés et plus particulièrement dans les sociétés primitives. Pourtant, comme le notait déjà Maurice Halbwachs, le sentiment de l'âge n'est pas spontané. Dans les pays où n'existe pas d'état civil, les hommes ne savent pas se situer dans l'échelle des âges et s'ils se déclarent jeunes, adultes ou vieux, c'est qu'ils sont traités comme tels. Les catégories d'âge sont donc une production sociale : « l'idée même

que l'on se fait des âges varie suivant les pays, suivant les temps » (M. Halbwachs, 1938).

Dans une étude célèbre, Philippe Ariès a montré que le sentiment de l'enfance n'existait pas au Moyen Âge. L'enfant est considéré comme un adulte en miniature et traité comme tel. De même, Olivier Galland montre que la jeunesse sous l'Ancien Régime n'est pas reconnue comme un groupe social. La reconnaissance de la jeunesse est liée à l'école. En séparant les jeunes des adultes, elle leur donne une visibilité sociale. A l'autre extrémité du cycle de vie, l'invention du troisième âge ne peut se concevoir sans le développement de la protection sociale et la généralisation de la retraite qui dissocie le retrait d'activité et l'incapacité physique. Celle-ci concernerait désormais le quatrième âge (à partir de 78 ans la consommation médicale explose).

Cette « production sociale » des âges n'est pas neutre socialement. Pierre Bourdieu, dans son article *La jeunesse n'est qu'un mot*, rappelle que l'âge est une donnée manipulable et manipulée. Les ethnologues ont montré que dans les sociétés primitives, la progression sociale liée à l'âge est volontairement freinée par un système qui pérennise le pouvoir des pères sur les fils. Par ailleurs, Georges Duby dans son étude de la jeunesse aristocratique du XII^e siècle a mis en évidence que la durée de la jeunesse était liée à des stratégies familiales de conservation du pouvoir. La jeunesse est le moment compris entre l'adoubement, qui marque la sortie de l'enfance, et le mariage, qui définit l'âge adulte. En prolongeant la jeunesse, en favorisant l'errance de leurs enfants et en différant leur établissement, les pères reculaient d'autant le moment où ils devaient céder le pouvoir. Patrick Champagne, quant à lui, montre que les paysans âgés se sentent aujourd'hui « vieux avant l'âge » parce que leurs enfants « les poussent dehors » : la reprise plus ou moins tardive de l'exploitation est le reflet d'un rapport de force.

Dans les sociétés primitives, le passage de l'enfance à l'âge adulte fait l'objet de rites d'initiation. Le seuil de passage des catégories d'âge est encore assez net dans la France de l'entre-deux-guerres. Antoine Prost a montré, par exemple, l'existence dans les milieux populaires d'une coupure nette entre l'enfance et la jeunesse. Elle correspond à la fin de l'école à 13 ans et à la mise au travail dans les jours suivants. La jeunesse se terminait par le mariage et le

départ de la famille d'origine.

Dans la société actuelle, la définition des « âges de la vie » semble se brouiller, notamment aux âges frontières qui encadrent la *maturité*. Dans son analyse sur la « *post-adolescence* », Chamboredon insiste sur la *déconnexion des seuils d'accès à tel ou tel attribut du statut d'adulte*. Certains seuils sont franchis plus tôt (le vote, l'exercice de la sexualité, la détention d'un moyen de locomotion indépendant), tandis que d'autres sont retardés (fin de la scolarité, entrée dans la vie active, départ de chez les parents). Or cette *déconnexion des seuils* concerne un effectif de plus en plus important de jeunes du fait de l'allongement de la scolarité et de l'état du marché du travail. L'ensemble de ces évolutions rend *problématique la définition de la maturité*. On peut être adulte selon certains critères et ne pas l'être selon d'autres. L'entrée dans la *vieillesse* est aussi de plus en plus floue : la généralisation des retraites *interdit*, par exemple, de confondre inactivité et *vieillesse*. Par ailleurs, toutes les analyses montrent que le retrait d'activité n'a pas le même sens dans tous les cas. Pour certains, il s'agit d'une véritable « mort sociale »; pour d'autres, il s'agit d'une « nouvelle vie ».



Groupe-Socialisation

ALIÉNATION

Le terme d'aliénation a deux sens dans le langage courant : en droit, il désigne le fait de céder la propriété d'un bien à autrui par une vente ou un don; en psychologie, il fait référence à une situation dans laquelle une personne a perdu la raison, est devenue « étrangère à elle-même ». Dans les sciences sociales, le mot aliénation est d'abord employé par Rousseau pour désigner l'acte par lequel chaque individu cède l'ensemble de ses droits naturels pour fonder la souveraineté politique. Mais, plus généralement, l'utilisation de la notion d'aliénation en sociologie correspond à la traduction française de deux termes allemands - *Entäusserung* et *Entfremdung* - employés aussi bien par Hegel que par Marx. *Entäusserung* renvoie à la notion d'extériorisation, de dessaisissement d'un objet, tandis qu'*Entfremdung* sert à désigner le processus par lequel l'esprit de l'homme devient étranger à lui-même.

L'aliénation chez Marx

Dans ses écrits de jeunesse, notamment dans les *Manuscripts économiques et philosophiques* écrits en 1844, Marx reformule en termes sociologiques le concept d'aliénation, déjà utilisé par Hegel en philosophie. Dans les différentes formes d'aliénation qu'il décrit, on trouve trois processus à l'œuvre.

- L'objectivation : l'homme produit une réalité extérieure à lui-même (Dieu, l'État, la Marchandise).
- Le dessaisissement : cette production acquiert une existence

autonome et devient étrangère à son créateur.

- L'asservissement, enfin : le créateur devient la créature de ce qu'il a créé (que ce soit Dieu ou la Marchandise devenue « Capital»).

- L'aliénation religieuse et politique

Feuerbach, le premier, a montré que ce n'est pas Dieu qui a créé l'homme mais bien l'homme qui a créé Dieu en projetant sur lui l'ensemble des qualités de l'espèce humaine. En se soumettant à Dieu, l'homme se soumet donc ainsi à un pouvoir absolu qu'il a lui-même fabriqué et dont il devient la créature alors qu'il en est le créateur. Et plus il accorde des qualités à Dieu, plus il s'appauvrit et se déleste de ses propres qualités. L'aliénation est donc à la fois l'inversion créature/créateur et la perte d'une partie de soi en Dieu.

Marx fait sienne cette analyse de Feuerbach tout en la complétant. Cette projection des qualités de l'homme générique en un Dieu n'est pas un simple phénomène psychique, comme le croit Feuerbach, mais s'explique par des causes sociales réelles. C'est parce qu'il est malheureux, insatisfait dans ses aspirations, que l'homme est conduit à exprimer sous une forme idéale sa détresse matérielle. La religion est donc à la fois l'expression mystifiée d'une souffrance réelle et une protestation contre cette souffrance par aspiration à un monde meilleur. Mais la religion promet à l'homme un bonheur illusoire et le détourne des problèmes réels : « elle est le soupir de la créature opprimée, le sentiment d'un monde sans cœur, et l'âme d'une société sans âme. Elle est l'opium du peuple ».

Marx voit dans l'État, considéré par Hegel comme une forme supérieure d'organisation, véritable incarnation de la Raison, une autre source d'aliénation de l'homme. Pour lui, l'État, comme la religion, n'est qu'une projection des pouvoirs propres de l'homme sur une entité abstraite. La création de l'État introduit un clivage dans la vie de l'homme : dans la société civile, c'est le règne des seuls intérêts économiques, l'homme considérant les autres comme de simples moyens; dans la vie politique, tout homme est présenté comme un citoyen à part entière, un être communautaire au service de l'intérêt général. Pour Marx, cette présentation de l'État est une véritable mystification car, en réalité, l'État ne peut être qu'au service de la classe économiquement dominante. Voilà pourquoi l'émancipation des travailleurs passe par la disparition de l'État qui permettra à l'homme de reprendre possession du pouvoir qu'il avait

transféré aux institutions politiques. Dans la société sans classe, la société communiste que Marx appelle de ses vœux, l'État n'aura plus de raisons d'être. Avec le dépérissement de l'État, « l'administration des choses » succédera alors au « gouvernement des personnes ».

● L'aliénation dans le travail

C'est cependant le thème de l'aliénation dans le travail qui a été le plus largement étudié par Marx, qui met en évidence quatre dimensions du phénomène.

- L'ouvrier est d'abord aliéné par rapport au produit de son travail dont il est dépossédé après l'avoir fabriqué. Les objets de son travail lui deviennent étrangers puisqu'ils sont appropriés par le propriétaire des moyens de production pour être échangés sur le marché. Bien plus, les objets qu'il a produits finissent par constituer un monde autonome et hostile qui se retourne contre lui. Le travailleur est doublement aliéné : plus il produit, plus il s'appauvrit et moins il peut satisfaire ses besoins humains. De surcroît, en produisant des biens de production, il produit le capital qui va servir ensuite à acheter sa force de travail donc à l'exploiter : ainsi, « la dépréciation du monde des hommes augmente-t-elle en raison directe de la mise en valeur du monde des choses ».
- L'ouvrier est également aliéné par rapport à l'activité de travail elle-même. D'abord parce qu'il ne contrôle pas le processus de production qui est dirigé par le capitaliste; ensuite parce qu'avec la division du travail et le développement du machinisme, il ne produit plus des objets entiers mais seulement des pièces séparées. Le travail perd donc pour lui toute signification. Ce travail forcé « ruine son esprit et meurtrit son corps ».
- Il est de même aliéné par rapport au genre humain. En effet, à la différence de l'animal, l'homme ne produit pas seulement pour satisfaire ses besoins mais aussi pour se réaliser. Le travail pour lui est naturellement une activité libre, consciente et créatrice. En transformant la nature, il se transforme lui-même et accomplit ses potentialités d'homme. Au contraire, avec le travail salarié, l'homme ne travaille que pour satisfaire ses besoins. Le travail qui est normalement une finalité en soi pour l'homme ne devient

plus qu'un moyen. Ce n'est plus dans le travail qu'il trouve ses plus grandes satisfactions mais dans des activités animales comme manger, dormir, procréer... Ce qui est la négation de la spécificité même de sa nature d'homme.

- Enfin, l'ouvrier est aliéné par rapport aux autres hommes : par rapport au capitaliste qui l'exploite et ne voit en lui qu'un moyen pour augmenter sa plus-value, mais aussi par rapport à ses compagnons de travail, avec lesquels il se trouve en concurrence sur le marché du travail. « L'autre homme », le capitaliste, est lui aussi aliéné, même s'il n'en est pas conscient. D'abord, parce qu'il est lui-même poussé par une force extérieure, la compétition, à rationaliser toujours davantage le travail; ensuite parce qu'il n'a qu'un rapport théorique au travail : car si celui qui produit ne possède rien, celui qui possède ne produit rien. Son seul rapport à autrui est un rapport d'exploitation, ce qui lui enlève toute possibilité de relation authentique avec les autres hommes.

● Fétichisme de la marchandise et réification

Dans les textes de la maturité comme *Le Capital*, le concept d'aliénation n'est plus guère employé. Certains, comme le philosophe marxiste Althusser, y ont vu l'effet d'une coupure épistémologique dans l'œuvre de Marx. Le terme d'aliénation appartiendrait aux œuvres de jeunesse fortement influencées par la philosophie de Hegel, tandis que les œuvres postérieures à 1845 seraient marquées du sceau de la science. Quoi qu'il en soit, au fur et à mesure que Marx passe d'une analyse philosophique de la condition humaine à une analyse critique du fonctionnement de l'économie capitaliste, le terme d'aliénation est remplacé par celui de « fétichisme de la marchandise » qui prolonge l'un des sens donné à l'aliénation économique dans les textes de jeunesse : « à tous les produits du travail qui deviennent marchandises, s'attache un caractère de fétichisme, de même qu'à l'argent, incarnation directe de tout le travail humain ».

Le fétichisme de la marchandise désigne le fait que la valeur des produits finit par être attribuée à leurs qualités intrinsèques, faisant ainsi oublier qu'ils ont été fabriqués par des hommes. La conséquence de cette illusion est de transformer peu à peu les rapports entre les hommes en simples rapports entre les choses. Le

monde des objets, devenu autonome, finit alors par dominer le monde des hommes. Bien plus, toutes les valeurs deviennent elles-mêmes l'objet de rapports marchands : « la vertu, l'amour, la foi, le sourire, etc., sont devenus des objets de commerce. En un mot, tout est devenu marchandise ». Dans la société capitaliste, l'argent devient ainsi une véritable puissance divine (le dieu de ce monde comme l'appelle Marx) dont le pouvoir s'exerce sur l'ensemble des pensées et des actions humaines (Robert Tucker). Le sociologue hongrois néomarxiste G. Lukacs parlera à ce propos de la « réification » des rapports sociaux (*Histoire et conscience de classe*).

La notion d'aliénation dans la sociologie contemporaine

Les recherches contemporaines sur l'aliénation se sont orientées dans deux directions opposées. Le courant freudo-marxiste (Erich Fromm, Herbert Marcuse) a exploré les conditions objectives de l'aliénation dans les sociétés de consommation de masse. D'un autre côté, d'autres sociologues ont tenté d'opérationnaliser le concept d'aliénation pour mesurer empiriquement le degré d'aliénation subjective ressenti par les individus.

• La notion d'aliénation dans le courant freudo-marxiste

Dans *L'homme unidimensionnel*, Herbert Marcuse décrit les caractéristiques nouvelles des sociétés contemporaines. Il constate que toute une série de transformations sont intervenues dans la sphère productive (développement de la mécanisation, automatisation de la production, réduction de la durée du travail), qui ont abouti à rendre physiquement moins pénible le travail manuel tout en augmentant son caractère monotone et routinier. Par ailleurs, au contrôle autoritaire du travail qui caractérisait l'industrie observée par Marx s'est substitué un système de contrôle social plus subtil à travers les techniques de relations humaines. En conséquence, la misère du travailleur est devenue moins physique et plus psychologique tout en s'élargissant à des catégories nouvelles comme les cols blancs.

Mais ce courant de pensée met surtout l'accent sur l'aliénation dans la sphère des loisirs et de la consommation. En effet, si le niveau de vie de la classe ouvrière a augmenté, ce n'est pas pour

autant qu'elle peut satisfaire ses besoins fondamentaux. En effet, ce qui caractérise le nouveau mode de consommation, c'est d'être conditionné par l'influence de la publicité et plus généralement des médias, qui manipulent les besoins des consommateurs au point que ces derniers ne sont plus capables de distinguer entre les vrais besoins qui permettraient de réaliser leurs potentialités humaines et les faux besoins induits par la logique du système économique. Les nouvelles formes de contrôle de la consommation sont si subtiles et efficaces que l'individu croit trouver dans ce mode de consommation, pourtant imposé par des forces extérieures, satisfaction et réalisation. C'est ce que Marcuse appelle « l'euphorie dans le malheur » : chacun s'amuse, consomme et agit conformément à la publicité et fait exactement ce que tous les autres font. L'existence humaine n'a plus qu'une seule dimension. Il s'agit là, selon lui, de la forme la plus achevée de l'aliénation. L'homme serait ainsi devenu « un robot heureux » au point d'être incapable de prendre conscience de son aliénation nouvelle.

L'analyse de Marcuse connut un grand succès dans les années 1960 et *L'Homme unidimensionnel* fut le livre culte d'une génération d'étudiants qui fit Mai 68. Cependant, son succès fut davantage dû à sa capacité de dénonciation du système de consommation de masse qu'à la rigueur analytique de sa conceptualisation de l'aliénation, qui devenait alors une nébuleuse particulièrement floue.

● Une tentative d'opérationnalisation du concept d'aliénation

Dans la même période, des chercheurs de terrain essaieront, au contraire de cerner de plus près ce concept. On doit à l'américain Melvin Seeman d'avoir tenté de décomposer la notion d'aliénation en cinq dimensions à partir d'une étude des utilisations de ce terme dans la littérature sociologique contemporaine. Il distingue ainsi :

- *l'impuissance*, qui est le sentiment de ne pas pouvoir contrôler les résultats de son activité, d'être dans l'incapacité d'agir sur son propre destin, d'avoir prise sur le cours des choses;
- *l'impression de non-sens*, liée à l'absence de signification de ce que l'on fait, à l'incapacité à comprendre le sens de la totalité des processus d'une division du travail toujours plus complexe;
- *l'anomie*, c'est-à-dire à la fois l'absence de normes

identifiables, mais aussi, au sens de Merton, l'inadaptation de ces normes aux buts valorisés par la société ;

- *l'isolement social*, caractérisé par le fait que l'individu devient étranger au monde, et plus spécifiquement à la société à laquelle il appartient ;
- *Le sentiment d'être étranger à soi-même*, caractérisé par le fait de ne pas se reconnaître dans ce que l'on fait ou dans ce que l'on est.

Un autre sociologue américain, Robert Blauner, a repris dans une enquête de terrain sur le travail quatre des dimensions de l'aliénation mises en évidence par Seeman en les redéfinissant : l'impuissance désigne alors le manque de contrôle sur le processus et les produits du travail; l'impression de non-sens l'ignorance des buts de la production; l'isolement social une faible intégration au collectif de travail ou à l'entreprise; le sentiment d'être étranger à soi-même une faible implication dans le travail en raison d'une faible capacité à y développer ses compétences.

À partir de ces quatre indicateurs, il analyse l'effet différencié de la technologie et de l'organisation du travail sur l'aliénation dans quatre industries : l'imprimerie, qui représente une forme de travail qualifiée de type préindustriel, le textile et l'automobile, qui incarnent le travail à la chaîne, et enfin l'industrie chimique, qui repose sur l'automatisation des processus de production et représente ainsi la forme technologique la plus évoluée. Il constate, à partir de questionnaires qu'il fait passer aux ouvriers, que le niveau de satisfaction est élevé dans l'imprimerie et l'industrie chimique et faible dans le textile et l'automobile et, plus particulièrement dans ce dernier secteur, pour ceux qui travaillent sur une chaîne de montage.

Considérant que chaque type d'industrie correspond à un niveau de développement de la technologie, il en conclut que l'aliénation suit une évolution conforme à une courbe en U renversée : dans la forme du travail de type artisanal, l'aliénation est faible; quand la technologie évolue et qu'apparaît la mécanisation puis la chaîne de montage, l'aliénation atteint son point le plus élevé; enfin, dans la phase de haute technologie caractérisée par l'automatisation, le niveau d'aliénation diminue, les ouvriers se voyant confier des responsabilités de surveillance des flux automatisés de production. C'est donc avec le développement du machinisme que l'aliénation est la plus forte, tandis que l'évolution la plus récente des techniques pourrait suggérer que l'on assiste à une diminution de l'aliénation des travailleurs.

Les travaux de Blauner ont cependant été contestés. D'abord, pour des questions de principe, par les néomarxistes qui considèrent qu'il ne prend pas suffisamment en compte la position objective de l'ensemble des ouvriers qui doivent être avant tout considérés, quelles que soient leurs conditions de travail, comme des salariés exploités. Ensuite, pour des raisons méthodologiques, car il est toujours très difficile d'interpréter des réponses à un questionnaire sur la satisfaction du travail tant les facteurs de satisfaction que l'on peut invoquer peuvent être nombreux et difficilement séparables : salaire, statut professionnel, sécurité de l'emploi, intérêt du travail, comparaison avec un précédent travail, etc. Par ailleurs, une même réponse peut ne pas avoir le même sens pour différents ouvriers interrogés. Il reste que la recherche menée par Blauner, si imparfaite soit-elle, constitue une tentative intéressante pour donner un contenu opérationnel au concept flou d'aliénation.

Le concept d'aliénation, comme celui d'anomie avec lequel il est souvent confondu (Seeman fait d'ailleurs de l'anomie une dimension de l'aliénation), est peu employé aujourd'hui par les sociologues. On peut y voir l'effet d'un certain déclin des recherches d'inspiration marxiste.

La notion est cependant très présente dans la sociologie classique avec des dénominations différentes : Durkheim décrit sous le terme d'anomie, aussi bien l'absence d'intégration de la communauté de travail que ce que Friedmann appellera ultérieurement le travail en miettes; Weber montre que l'homme est désormais prisonnier d'une « cage de fer » imposée par la logique implacable d'un système d'organisation bureaucratique qui ne prend pas en compte ses véritables besoins et que l'intellectualisation du monde conduit au « désenchantement », c'est-à-dire à la perte de sens ; enfin, Simmel souligne que « la valeur de fétiche » attribuée par Marx aux objets économiques n'est qu'un cas particulier d'un processus plus général : c'est l'ensemble des produits de la culture (la culture objective) qui s'hypertrophie et entre en contradiction avec les possibilités limitées de la culture subjective de chaque homme; il y voit « la tragédie de la culture » à l'ère

moderne.



Anomie - Marx

ANOMIE

Le terme d'anomie a été introduit dans les sciences sociales par J.-M. Guyau (1854-1888), professeur de philosophie au lycée Condorcet, auteur de *L'Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* (1885). Pour ce philosophe, l'anomie caractérise un idéal de morale individuelle, affranchi de principes extérieurs aux individus. Le vocable sera repris dans un sens différent par Émile Durkheim et deviendra un concept « fétiche » de la sociologie dans les années 1960.

L'anomie dans la sociologie durkheimienne

• Une conception restreinte de l'anomie : la division du travail social

Dans *De la Division du travail social* (la thèse d'Émile Durkheim terminée en 1893 et éditée par la suite plusieurs fois), la notion désigne un état anormal de la division du travail qui ne produit pas de solidarité sociale. Cet état est repérable dans trois situations typiques : les faillites d'entreprise, l'opposition entre le capital et le travail et l'excès de spécialisation du travail scientifique. En effet, avec le développement de la division sociale du travail, la concurrence économique se renforce, les conflits du travail s'exacerbent et la science se morcelle. Dans ce contexte, les règles deviennent inadaptées ou insuffisantes. L'anomie progresse et porte atteinte à la cohésion sociale. Pour y remédier, Durkheim propose (dans la seconde préface de *De la Division du travail social*) de rétablir sur des bases nouvelles les groupements professionnels (qui existaient sous la forme de corporations au Moyen Âge) avec pour fonction l'instauration de rapports de droit nouveaux.

● Une conception extensive de l'anomie : le suicide

Avec *Le Suicide* (1895), le concept d'anomie devient plus opératoire et plus extensif. D'une part, l'anomie est présentée comme l'une des variables explicatives du suicide; d'autre part, la sphère de l'anomie s'élargit et se renforce. Elle s'élargit à la vie familiale, surtout avec le divorce. Elle se renforce à l'intérieur de l'activité économique, ne caractérisant plus seulement les faillites (comme dans la division sociale du travail). L'anomie économique peut prendre des formes aiguës ou durables. La forme aiguë correspond soit à une situation de crise de misère, soit à une situation de crise de prospérité. Dans le premier cas, l'individu perd ses repères parce qu'il est déclassé à la suite d'un revers de fortune. Dans la situation d'une crise de prospérité, l'individu est désorienté parce que ses ambitions deviennent sans bornes. Quant à l'anomie durable, elle caractérise, au-delà des crises, l'organisation industrielle de la fin du XIX^e siècle en raison des carences de la réglementation.

On peut présenter ainsi les différentes situations d'anomie :

Anomie	Anomie économique	Anomie familiale
Forme aiguë (de crise)	Crise de prospérité Crise de misère	Rupture par décès du lien conjugal (veuvage)
Forme chronique (durable)	Affaiblissement de la réglementation dans le commerce et l'industrie	Affaiblissement de la réglementation des rapports de sexe (divorce)

Quelles que soient ses modalités, l'anomie - pour Durkheim - désigne toujours une forme de rupture ou d'affaiblissement du lien social. Pourquoi le terme n'est-il plus utilisé après 1902 ? On peut penser, comme Philippe Besnard, que c'est simplement parce que l'anomie, dans la théorie durkheimienne de la cohésion sociale, n'occupe pas une place centrale.

La redécouverte de l'anomie

Délaissée en France par les continuateurs de Durkheim, la notion d'anomie est redécouverte dans les années 1930 par les sociologues américains de l'université de Harvard, notamment par R. Merton (1938).

- Merton : anomie et déviance

La sociologie de Merton accorde à l'anomie une place importante tout en modifiant la perspective durkheimienne et en associant celle-ci à une théorie de la déviance.

La situation d'anomie, décrite par Durkheim dans *Le Suicide*, faisait référence à une société dans laquelle l'absence ou la défaillance de normes collectives claires et précises désorientait l'individu et développait chez lui des désirs illimités, une passion de l'infini. Pour Merton, l'anomie résulte de la discordance entre les buts culturels qu'une société propose à ses membres (par exemple, dans la société américaine, le succès financier est un objectif très largement accepté par tous) et les moyens institutionnels légitimes dont ils disposent pour y parvenir (on doit s'enrichir par le travail). La structure sociale est telle qu'une partie des individus - ne disposant pas de moyens légitimes pour atteindre cet objectif - vont adopter un comportement déviant (chercher à réussir financièrement par des procédés délictueux). C'est une contradiction entre des valeurs de référence et l'impossibilité de les satisfaire par des moyens légitimes qui caractérise, pour Merton, l'anomie. Dans le langage fonctionnaliste de l'université de Harvard, on dira que l'anomie résulte d'une dysfonction entre le système culturel et la structure sociale.

- Les paliers de l'anomie

À partir d'une relecture de Durkheim, J.-D. Reynaud dans *Les Règles du jeu* (1989) propose de redéfinir l'anomie comme « un défaut de régulation ». Ce terme, comme chez Durkheim, désigne un affaiblissement des règles sociales. Mais l'anomie n'est pas considérée comme une situation anormale ou exceptionnelle. Cette perspective permet à l'auteur d'amender la présentation

durkheimienne de deux manières. D'une part, l'anomie est en quelque sorte « dédramatisée » car elle peut être comprise comme un phénomène courant de la vie sociale. D'autre part, le mot anomie doit être utilisé au pluriel car certains déficits de régulation peuvent être, malgré tout, importants. Il conviendra alors de chercher à comprendre pourquoi s'opère (ou ne s'opère pas) le passage de l'anomie courante (dite « d'ajustement ») à l'anomie grave (anomie de crise).

L'anomie chez Durkheim et l'aliénation chez Marx sont deux notions qui ont servi à caractériser certaines conséquences néfastes de la division du travail. Pour cette raison, les deux notions sont parfois rapprochées: elles exprimeraient la perte de sens du travail dans les sociétés industrielles.

Une analyse plus fine fait cependant percevoir certaines oppositions entre ces deux cadres d'analyse : alors que l'anomie caractérise plutôt un affaiblissement de la réglementation du travail, l'aliénation désigne, au contraire, une situation d'asservissement excessif aux normes de la division capitaliste du travail. En conséquence, si l'anomie peut être surmontée par un meilleur ajustement entre les partenaires sociaux, l'aliénation ne peut être brisée que par la disparition de l'exploitation capitaliste selon Marx.



**Aliénation- Déviance - Division du travail -
Durkheim**

BOUDON (RAYMOND)

Né en 1934, Raymond Boudon s'est d'abord intéressé, sous le patronage du sociologue américain Paul Lazarsfeld, à l'étude des méthodes quantitatives en sociologie (*L'Analyse mathématique des faits sociaux*, 1967). En 1973, *L'Inégalité* des chances donne un aperçu de la fécondité des modèles de simulation mathématique pour l'étude des problèmes de la mobilité sociale. Il se consacre ensuite à l'étude des processus de changement social qu'il analysera principalement en termes d'effets pervers (*Effets pervers et ordre social*, 1977; *La Place du désordre*, 1984). Depuis quelques années, il élargit son modèle d'explication rationnelle au domaine des croyances collectives (*L'Idéologie*, 1986; *L'Art de se persuader*, 1990) et des valeurs morales (*Le juste et le vrai*, 1995).

Une sociologie de l'action

La sociologie de Raymond Boudon se réclame explicitement de l'approche ouverte par M. Weber selon laquelle « la sociologie elle aussi ne peut procéder que des actions d'un, de quelques, ou de nombreux individus séparés » et qu'elle se devait « d'adopter des méthodes strictement individualistes ». R. Boudon va systématiser cette perspective et, dans une certaine mesure, la radicaliser.

La sociologie de l'action (appelée encore actionnisme) prônée par R. Boudon se différencie aussi bien de l'interactionnisme symbolique qui s'intéresse surtout à l'analyse des interactions sociales directes (situations où les acteurs sont coprésents) que de l'actionnalisme d'A. Touraine principalement centré sur l'étude des mouvements sociaux. Elle repose sur deux grands principes : l'individualisme

méthodologique et la rationalité située. Elle propose, par ailleurs, un mode d'explication des phénomènes macrosociaux en termes d'« effets émergents ».

- L'individualisme méthodologique

Selon R. Boudon, tout phénomène social, quel qu'il soit, doit être analysé comme la résultante d'actions individuelles dont le sociologue doit comprendre le sens. Cette perspective suppose que l'individu est le point de départ de toute analyse sociologique et s'oppose ainsi au holisme méthodologique qui s'en tient à la mise en évidence de régularités sociales, expliquées par l'action de forces sociales qui détermineraient le comportement des acteurs.

Cependant, l'individualisme méthodologique de R. Boudon ne doit pas être confondu avec l'atomisme qui suppose des acteurs complètement isolés les uns des autres. Tout au contraire, R. Boudon considère que l'individu n'agit pas dans le vide social mais qu'il est inséré dans un contexte social plus ou moins contraignant. Il distingue deux systèmes d'interactions : les systèmes fonctionnels dans lesquels les acteurs sont liés par des rôles sociaux et les systèmes d'interdépendance, dans lesquels les agents agissent en fonction de leurs seuls intérêts. Le comportement de l'individu est évidemment plus autonome dans le second cas que dans le premier. Cependant, la marge de manœuvre de l'acteur est, selon R. Boudon, beaucoup plus large qu'on ne le dit habituellement, même dans les systèmes fonctionnels, car les prescriptions de rôles sont ambivalentes et laissent à chaque acteur une marge d'interprétation importante.

Par ailleurs, comprendre le comportement des acteurs n'implique pas de reconstituer ses motivations complexes dans chaque situation concrète, mais seulement de reconstruire, de manière schématique, (un peu à la manière d'une enquête policière, en recoupant et en confrontant les différentes données disponibles sur l'acteur et sur son contexte d'interaction) les raisons qui suffisent à rendre compte de son comportement. Cette reconstitution sera d'autant plus facile à réaliser que l'on supposera un acteur rationnel.

- La rationalité située

La rationalité postulée par R. Boudon est une rationalité située qui tient compte des ressources de l'acteur et des contraintes structurelles de l'action. Empruntant au prix Nobel d'économie Herbert Simon le concept de rationalité limitée, R. Boudon lui donne une conception plus extensive. À défaut de pouvoir formuler une définition critériée de la rationalité, il en propose une définition sémantique : le comportement de l'agent sera considéré comme rationnel à chaque fois que celui-ci pourra invoquer de « bonnes raisons » pour expliquer ses actions ou ses croyances. Très concrètement, on parlera donc de comportement rationnel à chaque fois que l'on pourra dire : « l'agent "X" avait de bonnes raisons de faire l'action "Y" car... »; ou encore s'agissant de croyances : « l'agent "X" avait de bonnes raisons de croire dans la théorie "Y" car... ».

R. Boudon est ainsi amené à distinguer, à côté de la rationalité utilitaire chère aux économistes, des formes de rationalité atténuée : rationalité par rapport aux valeurs, rationalité par rapport à la tradition, et même une rationalité psychologique. L'extension du concept de rationalité permet de faire entrer dans ce cadre d'analyse pratiquement tous les comportements sociaux, y compris ceux que M. Weber imputait à la tradition, à l'émotion ou aux passions. Par exemple, un comportement traditionnel sera jugé rationnel par R. Boudon dès lors que l'agent « X » avait toujours fait l'action « Y » et qu'il n'avait aucune raison de remettre cette pratique en question, parce qu'elle lui avait toujours réussi jusque là.

● Les effets émergents

Les effets macrosociaux doivent être analysés comme des effets émergents résultant de l'agrégation des comportements individuels. Il distingue deux formes d'agrégation des comportements individuels : l'agrégation simple et l'agrégation complexe. L'agrégation simple est bien connue des économistes : elle consiste à considérer les phénomènes macroéconomiques comme le résultat de la sommation des comportements individuels. Le phénomène de ce type le plus connu est l'explication de la détermination des prix en fonction de l'offre et de la demande : si le prix d'un produit augmente, chaque consommateur sera incité à en acheter moins, ce qui induira au niveau global une baisse de la demande d'achat pour le produit.

Mais R. Boudon s'intéresse plus particulièrement à des phénomènes d'agrégation complexes susceptibles d'engendrer des

effets pervers, c'est-à-dire non désirés par les individus. Ainsi dans *L'Inégalité des chances*, R. Boudon se demande pourquoi les efforts pour rendre plus démocratique le système scolaire n'ont pas débouché sur une amélioration sensible de la mobilité sociale, contrairement à ce que l'on pouvait attendre. Il montre que les demandes individuelles de scolarité sont largement endogènes, c'est-à-dire qu'elles dépendent de la demande des acteurs, chacun ayant intérêt à accroître sa demande quand les autres font de même. Par contre, l'augmentation des positions sociales élevées dépend très largement de facteurs exogènes comme l'effet du progrès technique sur lesquels les acteurs ont peu de prise.

L'agrégation des décisions individuelles de poursuivre des études peut alors produire un effet pervers, contribuant à augmenter le nombre des positions scolaires élevées alors que les positions sociales de même niveau sont soumises à une plus grande inertie. Ce décalage entre l'évolution des positions sociales élevées et celle des positions scolaires élevées entraîne une perte de valeur du diplôme sur le marché du travail : à mesure qu'il se diffuse, le diplôme se dévalorise selon un processus comparable à l'inflation monétaire. Il faut donc investir de plus en plus dans le système éducatif pour un rendement social de plus en plus faible. La démocratisation scolaire peut ainsi contribuer, paradoxalement, à accroître la frustration relative des agents.

Quelques thèmes de recherche

En dehors du problème de l'inégalité des chances à l'école, R. Boudon s'est surtout intéressé aux thèmes du changement social et des croyances collectives.

● Le changement social

R. Boudon pose la question suivante : peut-on envisager des théories sociologiques du changement social distinctes de la simple description que peut en donner l'historien ? Et si c'est le cas, à quelles conditions la sociologie peut-elle produire des énoncés scientifiques dans ce domaine et quelle est la limite de leur validité ?

Il constate que la plupart des grandes théories du changement

social adhèrent au principe du déterminisme, soit que l'on essaie de trouver des lois générales de l'évolution (la tendance à l'accroissement de la division du travail, par exemple) soit que l'on recherche le facteur déterminant de tout changement social (le progrès technique, les conflits entre groupes sociaux, l'émergence de nouveaux systèmes de valeurs, etc.).

Or l'histoire montre que les lois de l'évolution ne sont jamais respectées et que chacune des causes supposées du changement social joue un rôle variable et plus ou moins important selon les circonstances. Les théories du changement social ont donc tendance à surestimer le poids du déterminisme et à sous-évaluer « la place du désordre » dans l'histoire des sociétés, d'autant que toute analyse du changement social devrait prendre en considération les phénomènes suivants :

- de nombreux processus de décision sont ouverts, c'est-à-dire qu'ils placent les acteurs dans des situations où plusieurs choix sont également rationnels, rendant ainsi leur conduite imprévisible;
- les individus sont capables d'innover et leurs innovations, dans la mesure où elles ne se réduisent pas à répondre aux seuls besoins repérés du système, ne peuvent pas être anticipées ;
- enfin, le changement social peut provenir tout simplement du hasard, c'est-à-dire de la rencontre entre deux séries causales indépendantes (effet Cournot).

Compte tenu de la complexité des phénomènes qui peuvent interférer dans la production du changement social, il ne sera donc généralement pas possible d'énoncer des lois conditionnelles du type « si A, alors B » ni même des lois conjecturales du type « si A, alors probablement B ».

Le sociologue peut simplement construire des modèles d'intelligibilité du réel, c'est-à-dire de simples énoncés de possibilité du type « si A, alors peut-être B, ou peut-être C, ou encore... » qui attirent l'attention de l'observateur sur tel ou tel aspect du réel. Il reste ensuite à appliquer ces modèles à des situations bien définies, c'est-à-dire datées et situées, pour leur donner un contenu empirique. La sociologie ne peut donc produire que des énoncés localisés sur le changement social et non des grandes théories ou des lois générales. On ne peut concevoir qu'un déterminisme tempéré, que R. Boudon appelle « un déterminisme par plaques ».

- Les croyances collectives

Le tour de force de R. Boudon sera d'appliquer le modèle de la rationalité au domaine des croyances collectives.

Il montre en effet qu'il peut être rationnel de croire en des idéologies, c'est-à-dire en des idées fausses ou douteuses. Selon R. Boudon, dès lors que l'on prend en considération la culture des individus (effet de disposition) et leur place dans la société (effet de position), beaucoup de croyances qui pouvaient paraître *a priori* irrationnelles deviennent compréhensibles et d'une certaine manière rationnelles (au sens subjectif) : dans la même situation que l'agent, on se serait certainement comporté de la même manière.

Deux exemples serviront à illustrer cette démarche. Selon l'auteur, l'ouvrier qui perd son emploi à la suite de l'introduction de machines dans son entreprise est fondé à penser que le machinisme est facteur de chômage même si les études macroéconomiques sur la longue durée montrent que la machine crée finalement plus d'emplois qu'elle n'en détruit. Placé où il est, sa croyance est rationnelle car il n'a pas une perspective globale des phénomènes économiques (effet de position). De même peut-on comprendre, comme l'a montré Durkheim, que le primitif qui ne possède pas les lois de la statistique puisse croire en l'efficacité des pratiques magiques qui semblent parfois réussir (effet de disposition).

De plus, R. Boudon montre que l'idéologie vient se nicher au sein même du processus de la science normale. Tout scientifique travaille, en effet, dans le cadre d'un paradigme, c'est-à-dire d'un cadre de pensée qui lui fournit son vocabulaire et ses principes de recherche qu'il ne remet généralement pas en question. Dès lors, une théorie apparemment scientifique peut être source d'idées fausses dans la mesure où sa validité dépend de toute une série d'hypothèses dont certaines ne sont pas explicitées par l'auteur de la théorie (effet Simmel). Il en est ainsi, par exemple, de la théorie du « cercle vicieux de la pauvreté » proposée par l'économiste suédois Ragnar Nurske :

Faible niveau de revenu



Insuffisance de l'épargne



Insuffisance de l'investissement



Faible productivité



Faible niveau de revenu.

R. Boudon montre que cette théorie comprend en fait un certain nombre de présupposés qui n'ont pas été questionnés. D'abord, un faible niveau de revenu n'entraîne une insuffisance de l'épargne que dans la mesure où la distribution des revenus n'est pas fortement inégale. Sinon, un niveau de revenu moyen très faible peut coexister avec l'existence de certains revenus élevés susceptibles de dégager l'épargne nécessaire à l'investissement. Or ce cas est fréquent dans les pays en développement. Ensuite l'investissement n'est pas le seul facteur d'amélioration de la productivité : la modification des méthodes de culture, une redistribution des tâches peuvent avoir le même effet, surtout dans des pays en développement. En conséquence, la conclusion selon laquelle ce cercle vicieux ne pouvait être brisé que par l'apport de capitaux extérieurs peut se révéler fausse dans certaines circonstances. Une théorie scientifique peut donc fonctionner d'un certain point de vue comme une idéologie.

● L'objectivité des valeurs

Dans ses derniers travaux, *Le juste et le vrai* (1995), Raymond Boudon conduit une critique serrée du relativisme propagé par les théoriciens de la postmodernité. Contre ceux qui considèrent que « tout se vaut », il montre que les valeurs morales elles-mêmes peuvent être fondées sur des bonnes raisons. D'abord, parce que certains jugements de valeur sont étroitement intriqués avec des jugements de fait objectivement évaluables. Il en est ainsi chaque fois que l'on peut évaluer un choix de valeur à partir de ses conséquences (théorie conséquentialiste) : en effet, si affirmer que « le choix de telle valeur est bon » est un jugement de valeur, en revanche dire que « tout le monde pense que le choix de telle valeur aurait des conséquences positives » ou au contraire « des conséquences négatives » est un jugement de fait. Ensuite, parce que de manière plus générale, les jugements de valeur peuvent être justifiés par des raisons plus ou moins solides et n'ont donc pas tous une égale validité. Raymond Boudon essaie ainsi de dépasser les apories du polythéisme des valeurs cher à Weber pour donner tout son sens à un autre concept weberien : la rationalité axiologique. Il s'agit là d'une tentative originale pour donner un fondement objectif aux valeurs.

Le paradigme actionniste de R. Boudon conteste justement une conception sursocialisée de l'individu qui identifie trop souvent l'agent social à un automate soumis à la pression des forces sociales. L'élargissement du concept de rationalité permet d'expliquer la plupart des comportements à partir d'un cadre d'analyse qui préserve une certaine autonomie des individus. Mais, en élargissant ainsi le concept de rationalité, ne risque-t-on pas de diluer son contenu et de le vider de sens? D'autant que la rationalité des acteurs est reconstituée après coup, selon un processus d'induction policière, qui suppose une certaine sélection des faits à laquelle on pourrait souvent en opposer d'autres.



Changement social - Mobilité sociale - Weber

BOURDIEU (PIERRE)

Pierre Bourdieu (1930-2002) occupait une position dominante au sein de la sociologie française. Titulaire de la chaire de sociologie au collège de France, créateur et directeur de la revue *Actes de la recherche en sciences sociales*, auteur des rares « best-sellers » sociologiques, chef de file d'une « école », il était, et il reste encore, une des figures marquantes de la sociologie française. Son projet sociologique est ambitieux : il s'agit, à partir d'une synthèse de la tradition sociologique et du développement de quelques concepts, de fonder, ou de refonder, une science unifiée du social. Derrière le « social », il s'agit de mettre à jour la réalité de la domination d'une classe ou de fractions d'une classe sur l'ensemble de la société. Il existe aussi dans l'œuvre de P. Bourdieu une volonté de monopoliser l'accès à la scientificité, tout au moins en sociologie. Cette volonté a suscité, ces dernières années, des résistances. L'initiation à la sociologie de P. Bourdieu passe par une clarification de son projet épistémologique, par la définition des concepts principaux : « habitus » et « champ social », et par une présentation brève de ses principaux travaux.

Comment dépasser les antinomies de la sociologie, et plus généralement des sciences sociales ?

● Une synthèse des grands auteurs

L'œuvre de P. Bourdieu puise largement dans la tradition sociologique. Pour lui, les leçons des grands auteurs permettent d'élaborer, au-delà de leurs différences, un savoir sociologique cumulatif. Avec K. Marx, il caractérise l'espace social par la relation dominants - dominés et par l'hégémonie des intérêts de la classe dominante. Avec M. Weber, il met en avant la notion de « légitimité » (ce qui justifie aux yeux de tous l'ordre établi), et les processus de différenciation sociale selon différents registres d'activités (économiques, religieuses, politiques et culturelles). Il s'appuie sur l'œuvre d'E. Durkheim pour montrer comment les représentations mentales sont indissociablement liées aux structures sociales. Il perpétue aussi la tradition d'enquêtes statistiques qu'inaugure E. Durkheim et innove en pratiquant une sociographie des pratiques culturelles. Les travaux de N. Elias sont aussi souvent cités. Ces derniers montrent comment un microcosme social fondé sur les stratégies de distinction émerge dans les sociétés de cour sous l'Ancien Régime. Ils étudient également l'autonomie progressive de la sphère politique en Europe occidentale à partir du XV^e siècle, ainsi que celle de la sphère sportive à partir du XIX^e siècle. Par ailleurs, P. Bourdieu fait souvent référence à la sociologie américaine, et plus particulièrement à la sociologie interactionniste, en utilisant la démarche selon laquelle les pratiques sociales interviennent dans des interactions qui donnent sens aux situations.

● Les « fausses antinomies » de la tradition sociologique

La sociologie cherche à cerner la présence du « social » au cœur même des pensées et des actions. Pour cela, il est nécessaire de dépasser les antinomies traditionnelles de la philosophie : liberté ou déterminisme, conscience ou inconscience, individu ou société, subjectif ou objectif... La sociologie, comme les autres sciences sociales, a suivi, depuis quelques décennies, une double voie. À partir des années 1970, le structuralisme a marqué les sciences sociales. Cette influence se marque par le souci de mettre à jour les « structures invisibles » qui invalideraient les approches se référant aux choix des « acteurs ». À l'inverse, les sciences sociales ont été aussi marquées, pendant les années 1980, par le « retour de l'acteur » (A. Touraine). Peut-on échapper à cette oscillation entre l'autonomie des acteurs sociaux et la force des déterminations sociales invisibles ? Une démarche sociologique émerge qui tente

d'échapper à cette tension : celle de R. Boudon. Il s'agit de reconstituer les « raisons » d'agir des individus selon les situations en tenant compte de leurs ressources inégales. P. Bourdieu se démarque de cette approche. Pour lui, elle fait une trop grande place à l'illusion de l'individu rationnel. Il refuse d'utiliser dans son œuvre les mots : « acteur », « individu », et « raisons » pour leur substituer les mots « agent », et « sens pratique ».

● Le sens pratique des agents

Selon P. Bourdieu, il n'y a pas de sujet, d'acteur, d'individu, conscient et calculateur, mais des actions sociales dont le sens échappe, au moins en partie, à celui qui les met en œuvre. Les actions sociales ne renvoient ni à des « structures », ni à une volonté consciente, mais à un « sens pratique » intériorisé par les agents, une sorte de boussole sociale. Ce sens pratique est « incorporé », il est constitué de « dispositions », comme on dit d'une personne qu'elle a « ça dans le sang », « ça dans la peau », qu'elle a « des dispositions ». C'est donc « parce que les agents ne savent pas complètement ce qu'ils font que ce qu'ils font a plus de sens qu'ils ne le savent ». Le sociologue ne peut parler que d'« agents », qui sont autant « agis » qu'ils agissent. Les différences, et les inégalités, sont visibles entre les différents sens pratiques des agents. Chacun constate la différence entre un sportif professionnel et un sportif amateur, entre un musicien professionnel et un musicien amateur. Ces différences interviennent aussi dans les autres domaines d'activité, et plus généralement dans la vie quotidienne.

Dans le « jeu social », le sens pratique des agents varie en fonction de leur appartenance de classe. Les agents de la classe dominante sont ainsi définis comme ceux qui « maîtrisent » les règles du jeu social. Cependant, le sens pratique ne peut pas être mécaniquement déduit d'une approche en termes de classes sociales. Les agents sont confrontés à de multiples situations sociales qui mettent leurs sens pratiques à l'épreuve et les font évoluer. Le sens pratique est à l'origine de l'intérêt à agir. Il ne s'agit pas seulement de l'intérêt matériel de l'homo œconomicus, ni d'une donnée innée, mais d'un processus évolutif qui pousse à s'engager, à s'« investir » dans une pratique, une relation, à prendre et à défendre des « positions », à « jouer ».

● Le détournement du langage économique

Nous vivons depuis l'avènement du capitalisme de marché dans des sociétés marquées par l'importance de la sphère économique. E. Durkheim, à la fin du XIX^e siècle, fondait son projet sociologique par opposition à l'utilitarisme économique. Mais, selon P. Bourdieu, l'économie utilitariste maintient sa position dominante et prétend au monopole de la scientificité au sein des sciences sociales. L'économiste a introduit dans le langage courant les notions de « marché », d'« investissement », de « capital », de « concurrence ». P. Bourdieu réutilise ces notions en opérant un effet de déplacement. Il s'agit d'abord d'appliquer cette approche économique à la culture, aux « goûts » et aux « croyances », aux domaines d'activités qui sont « sans prix ». La notion de « marché » appliquée aux croyances et aux valeurs apporte un éclairage nouveau. P. Bourdieu parle de « marché des biens symboliques », en référence aux croyances, ou du « marché des biens culturels », en référence aux goûts, pour souligner les enjeux économiques et de pouvoir à l'œuvre dans ces domaines, ainsi que les effets de domination.

Il s'agit aussi d'élargir la notion de domination. La notion de « capital culturel » devient, à cet égard, déterminante. Elle ajoute à la domination économique, sous la forme de la détention et de la reproduction d'un capital économique, la domination culturelle qui obéit aux mêmes « lois » : celles de la reproduction et de l'accumulation. Elle renvoie à l'ensemble des connaissances acquises qui se présentent « à l'état incorporé sous la forme de dispositions durables de l'organisme » et à des réalités matérielles, « capital à l'état objectivé », sous la forme de diplômes et de biens culturels. P. Bourdieu généralise la notion de capital à d'autres domaines : capital social, capital corporel... Toute propriété sociale, sous la forme de la maîtrise d'une pratique, peut être transformée en capital. Encore faut-il que les autres agents reconnaissent la « valeur » de cette propriété. P. Bourdieu introduit alors la notion de « capital symbolique » pour nommer la faculté de faire reconnaître par les autres agents la valeur de cette propriété comme « on s'inclinait devant Louis XIV ». Le capital symbolique est ce qui fait que les agents accordent une reconnaissance, un respect, une légitimité aux détenteurs des différentes formes de capitaux.

● Le concept de champ social

Les sociologues classiques avaient insisté sur l'accélération de la différenciation sociale en domaines d'activités spécialisés et professionnalisés dans les sociétés modernes. L'espace social apparaît différencié selon différentes pratiques et institutions sociales renvoyant à différentes sphères sociales : l'économie, la politique, la culture, le sport, l'école, les médias, la mode... Ces espaces sociaux forment autant de microcosmes régis par des règles propres. P. Bourdieu introduit le concept de « champ ». Chaque champ est à la fois un champ de forces structuré par des positions dominantes et des positions dominées qui déterminent les « places » des agents qui interviennent dans le champ, et un champ de luttes pour la conquête des positions dominantes. Chaque champ est lié aux autres champs par des relations économiques et symboliques mais possède une certaine autonomie qui se traduit, entre autres, par des « intérêts » spécifiques au champ dans la mesure où il existe un « intérêt » pour le sport, pour la politique, pour la mode...

Ce qui est produit et ce qui s'échange dans ces champs, ce ne sont pas seulement des ressources rares (richesses matérielles, prestige, pouvoir) mais aussi du sens, le sens qui procure aux agents une identité sociale en les distinguant les uns des autres. Les agents occupent des positions différentes selon les champs qui renvoient aux dispositions qu'ils ont héritées et acquises tout au long de leurs vies. On assiste à des stratégies de conservation et de conquête des positions dominantes. Sur le plan symbolique, les stratégies de conservation s'efforcent de maintenir la norme commune, le « cela va de soi », qui évite la remise en cause des positions. Par contre, les stratégies de subversion ont pour finalité de dévaluer les normes dominantes ainsi que le capital qui leur est associé. Le concept de champ acquiert une dimension nouvelle lorsqu'on l'associe à celui d'habitus.

● Le concept d'habitus

Ce concept est complexe et il occupe une place centrale dans le projet sociologique et les écrits de P. Bourdieu. Il renvoie à la tradition philosophique. Saint Thomas développe le concept aristotélicien d'hexis. Il distingue aussi les habitus corporels et les

habitus mentaux. Les premiers (façons de conduire une voiture) échappent à la volonté du sujet, tandis que les seconds (façons de s'adresser aux autres conducteurs) demeurent sous son contrôle. E. Durkheim utilise le concept pour désigner des façons d'être homogènes et stables au sein de sociétés fermées, comme certaines sociétés traditionnelles, ou au sein de certaines communautés closes sur elles-mêmes, comme les monastères, unifiant ainsi les deux types idéaux d'habitus, mais réservant ce concept à des situations spécifiques. P. Bourdieu poursuit cette démarche en lui donnant une grande extension. L'habitus est défini comme « un système de dispositions acquises par l'apprentissage implicite ou explicite qui fonctionne comme système de schémas cognitifs et corporels ». Il renvoie aux capacités héritées et acquises des agents, à leurs marqueurs corporels, à tout ce qui permet de distinguer les agents entre eux et à ce qui permet aux agents de se distinguer les uns des autres. L'habitus résume en quelque sorte comment le social est intériorisé et extériorisé. Le concept se décline selon plusieurs modes. Les principaux habitus désignent les habitus de classes, les habitus familiaux et les habitus de champ. Les habitus dépendent des positions en termes de classes sociales et des positions dans les différents champs sociaux. P. Bourdieu distingue des formules génératrices constitutives des habitus de classes : « le sens de distinction » pour la classe dominante, « la bonne volonté culturelle » pour la petite bourgeoisie et le « sens de la nécessité » pour les classes populaires. Par ailleurs, dans chaque champ, un habitus se forme, représenté par un système de dispositions qui permet de maîtriser les règles du champ. Certains agents possèdent des dispositions qui ouvrent l'accès à la « haute culture » dans les différents champs intellectuels. Ces habitus orientent les stratégies de lutte, l'intérêt qu'on peut prendre au champ et les prises de positions des différents agents.

Principaux thèmes de recherche

P. Bourdieu séjourne en Algérie entre 1955 et 1960 où il entreprend des travaux d'ethnologie en Kabylie, puis des enquêtes sur les chômeurs algériens qui vont le faire connaître et reconnaître au sein du champ universitaire. Il développe dans ces travaux plusieurs thèmes qui marqueront le reste de son œuvre. D'abord, l'étude de la société traditionnelle kabyle clarifie les « échanges d'honneur » au sein d'une société précapitaliste. Ces échanges renvoient à la séquence du don/contre-don élaborée par M. Mauss.

Mais P. Bourdieu se démarque de M. Mauss en concluant que derrière le don et l'honneur (notamment de rendre le don) se cache un système de domination. Ensuite, l'étude de l'influence de la colonisation sur le « déracinement » des paysans algériens lui révèle la force des phénomènes de « violence symbolique » qui font que les colonisés intériorisent la « honte de soi ». Cette « honte de soi », P. Bourdieu la retrouvera chez les enfants des classes populaires pendant leur scolarisation.

● L'école comme champ de légitimation de la domination sociale

Les deux livres écrits conjointement avec J.-C. Passeron, *Les Héritiers* (1964) et *La Reproduction* (1970), représentent l'école en France comme une institution (un champ) qui participe de façon décisive à la reproduction des rapports sociaux de domination. L'école contribue à la reproduction et à l'accumulation du capital culturel pour les enfants des fractions de la classe dominante et à la dépossession du capital culturel, notamment pour les enfants de paysans qui perdent leurs « valeurs ». P. Bourdieu et J.-C. Passeron s'attaquent à ce qu'ils considèrent comme un mythe : les compétences scolaires innées. En fait, la réussite scolaire tiendrait à l'homologie entre les habitus des enseignants et ceux des enfants appartenant aux familles disposant d'un fort capital culturel. Toute pédagogie exercerait une « violence symbolique », au moins sur les élèves des classes populaires, en tant qu'elle reproduirait la structure de classes et en tant que les valeurs culturelles légitimes inculquées relèveraient d'un arbitraire culturel. Dans ces ouvrages, l'analyse sociologique apparaît proche de l'analyse militante en privilégiant à l'excès la dimension conservatrice de l'école (l'école ne serait pas « libératrice ») sans mentionner sa dimension progressiste. P. Bourdieu reviendra sur ses premières conclusions pour défendre pendant les années 1990 l'école, comme institution défendant des idéaux universels, contre les médias qui dénatureraient ces idéaux. Ses travaux ultérieurs, notamment *La Noblesse d'État* (1989), proposent une analyse poussée des relations de pouvoir au sein du champ des grandes écoles, matrices de la classe dirigeante en France.

• La logique des pratiques sociales

P. Bourdieu s'est plus particulièrement intéressé à l'étude des différentes pratiques sociales. L'étude des pratiques sportives donne une idée de l'utilisation possible de la démarche de P. Bourdieu. Avant le XIX^e siècle, les activités « sportives » existaient sous la forme de pratiques populaires. Ces jeux étaient « encadrés » (K. Polanyi) dans les autres situations sociales comme les fêtes liées aux activités agricoles. Les règles, rudimentaires, faisaient la part belle au dévouement physique et réservaient peu de place à des récompenses sous une forme matérielle ou symbolique. Au XIX^e siècle, ces pratiques sont reprises et codifiées au sein des *public schools* anglaises. Si la codification de ces jeux avait pour fonction première de canaliser l'énergie des héritiers des classes dominantes et de maintenir les relations de domination entre les pères et les fils tout en inculquant aux fils des habitudes de chef, la massification des pratiques sportives modifie la donne. Une distinction s'établit entre les sports de masse et les sports réservés à une élite. Les sports dits populaires, comme le football ou la boxe, valorisent la force physique et le collectif, tandis que les sports réservés à la classe supérieure, comme le tennis ou l'escrime, privilégient la finesse et les qualités individuelles. Le champ du sport s'est considérablement élargi avec la médiatisation des compétitions. L'activité sportive se dévalorise aux yeux de la classe dominante, d'où la représentation stigmatisante du « sportif », par opposition à « l'intellectuel ».

Plus généralement, P. Bourdieu développe une analyse du « jeu social ». L'ensemble des pratiques sociales (alimentaires, culturelles...) renvoie aux habitudes de classes. P. Bourdieu lie chaque position de classe à une classe d'habitudes et montre que les prises de positions (les jugements de goûts) révèlent la position de classe dans l'espace social. Cette position apparaît prédictive quant aux goûts. Les membres des classes populaires adopteront une nourriture « lourde », qui « donne de la force », qui « tient au corps », tandis que ceux de la classe supérieure recherchent une nourriture « légère ». Il en sera de même pour les pratiques culturelles : préférences musicales, préférences littéraires... Les études les plus récentes sur les pratiques de consommation corrigent ces conclusions en mettant en valeur la variété des goûts au sein de chaque groupe social.

Les grandes enquêtes et les principaux concepts de P. Bourdieu ont été développés pendant les années 1960 et 1970. Depuis, P. Bourdieu a écrit de nombreux articles sur le monde de l'art, sur le champ littéraire, sur le champ médiatique et sur les rapports de domination masculine. Il

a aussi dirigé un travail collectif sur La misère du monde. Ces travaux ont été critiqués et semblent présenter certaines failles: données partielles, enquêtes contestables... Cependant il a inspiré de nombreux sociologues qui ont appliqué ses concepts et sa problématique à de nouveaux objets d'études. L'oeuvre de P. Bourdieu a aussi fait l'objet, à mesure de sa diffusion, de critiques. Sa dénonciation de « l'illusionnisme démocratique », la référence omniprésente au concept de domination, les ambivalences de l'utilisation du concept d'habitus, la prétention au monopole de la scientificité sociologique figurent parmi ces critiques. Celles-ci peuvent aussi enrichir l'oeuvre de P. Bourdieu. Cette oeuvre est importante par son approche de la « souffrance sociale », notamment de ceux qui occupent des positions dominées, que ceux qui disposent de certains avantages ont spontanément tendance à minorer. Par ailleurs, elle répond au projet d'E. Durkheim de développer une science du social qui permette à la société d'agir sur elle-même.



Mobilité sociale - Classes sociales

BUREAUCRATIE

La bureaucratie est souvent décrite de façon contradictoire. Ainsi, la gestion des organisations sur le mode bureaucratique est tantôt considérée comme soucieuse d'efficacité, de rigueur, tantôt perçue comme synonyme de sclérose et d'incompétence. Le bureaucrate est dépeint soit comme un fonctionnaire intransigeant, incorruptible, garant de l'équité, soit comme un agent de l'administration docile aux ordres d'une hiérarchie insaisissable, soumis même au pouvoir d'une classe dominante invisible. Quant à la bureaucratisation, elle est présentée alternativement comme une condition d'accès à la société moderne ou, à l'inverse, comme une forme appauvrie, dégénérée, de cette modernité.

Bureaucratie et rationalisation : le modèle webérien

Max Weber fut le premier sociologue qui étudia de manière approfondie la bureaucratie. Selon cet auteur, depuis le Moyen Âge, en Occident, toutes les sphères de l'activité s'organisent de plus en plus rationnellement et la bureaucratie accompagne ce processus de rationalisation.

Pour M. Weber, les principes bureaucratiques supposent à la fois que les activités se déroulent selon des règles hiérarchiques préétablies et qu'elles soient mises en œuvre par un corps d'agents spécialisés, subordonnés les uns aux autres et recrutés sur des critères de compétence. Il accorde des qualités fondamentales d'efficacité, de stabilité et de neutralité à ce type de gestion. Les décisions bureaucratiques rigoureuses, « exécutées sans haine et sans amour », rendent les comportements prévisibles, prémunissent contre le clientélisme et l'arbitraire. De même, le fonctionnaire,

idéal-type du bureaucrate, se trouve-t-il protégé par un statut qui le met à l'abri de l'éventuel arbitraire de ses supérieurs, des pressions du public et, en même temps, qui le limite dans ses attributions et pouvoirs vis-à-vis de ses subordonnés et des administrés. C'est ce qui fait dire à Nisbet que l'on trouve dans l'analyse webérienne de la bureaucratie « un écho de l'affirmation toquevillienne selon laquelle les progrès de la démocratie dans un pays donné peuvent se mesurer au nombre de fonctionnaires que celui-ci rémunère ».

Pourtant Weber entrevoit les dérives possibles de ce modèle de gestion qui constitue aussi un modèle de domination pour ceux qui contrôlent l'appareil bureaucratique. Cela conduit l'auteur à envisager toute une série de garde-fous susceptibles de tempérer ou de neutraliser les abus possibles. Ces contre-pouvoirs sont de deux types : les uns sont internes à la bureaucratie, comme le partage des compétences, les décisions collégiales ; d'autres lui sont externes comme le contrôle parlementaire ou la démocratie directe.

Les analyses postérieures à celles de M. Weber ont, sur ce dernier point, apporté des compléments utiles. G. Busino considère que la bureaucratie d'État dispose d'instruments de domination spécifiques, « le monopole de la violence légitime », qui la rendent différente des autres bureaucraties. D'autres auteurs soulignent qu'il est important d'opérer une distinction entre bureaucratie charismatique et bureaucratie légale-rationnelle ; les risques d'arbitraire étant plus marqués dans le premier cas que dans le second : recrutement des agents sur des critères de « pureté » idéologique, quasi-absence de contrôle, confusion permanente entre volonté politique et action administrative.

La bureaucratie revisitée

• Les fondements empiriques : la sociologie américaine

Le modèle webérien de la bureaucratie a été réexaminé par les sociologues américains (notamment Merton, Blau, Gouldner, Selznick) qui l'ont remodelé à partir d'études empiriques, des apports de la sociologie des organisations ou des analyses d'économistes sur le concept de rationalité. De cet ensemble de travaux, trois caractéristiques principales peuvent être relevées.

- Premièrement, le champ d'analyse de la bureaucratie est désormais focalisé sur l'étude spécifique d'une organisation donnée et la perspective webérienne de la bureaucratie comme rapport social global est abandonnée.
- Deuxièmement, pour comprendre l'organisation de type bureaucratique, il convient d'examiner non seulement les règles formelles qui définissent son fonctionnement, mais aussi les comportements psychologiques ou stratégiques des agents. Par exemple, P. Blau étudia une agence fédérale de contrôle de l'application des lois. Il montra que les agents ne sanctionnaient pas, comme ils auraient dû le faire, les entrepreneurs cherchant à corrompre les fonctionnaires. Ces derniers conservaient ainsi un moyen de pression pour mieux leur faire appliquer d'autres dispositions réglementaires.
- Enfin, les travaux amorcés par les économistes March et Simon (1958) soulignèrent que « l'homme administratif » n'a jamais une vision parfaitement claire de ce qu'il doit faire. Autrement dit, il n'existe ni rationalité parfaite des décisions prises par les individus ou les groupes, ni cohérence totale des moyens retenus pour obtenir les résultats souhaités. Face aux problèmes que rencontrent les organisations, il n'y a pas de solutions optimales mais plutôt des solutions plus ou moins satisfaisantes.

• La recherche des propriétés pertinentes

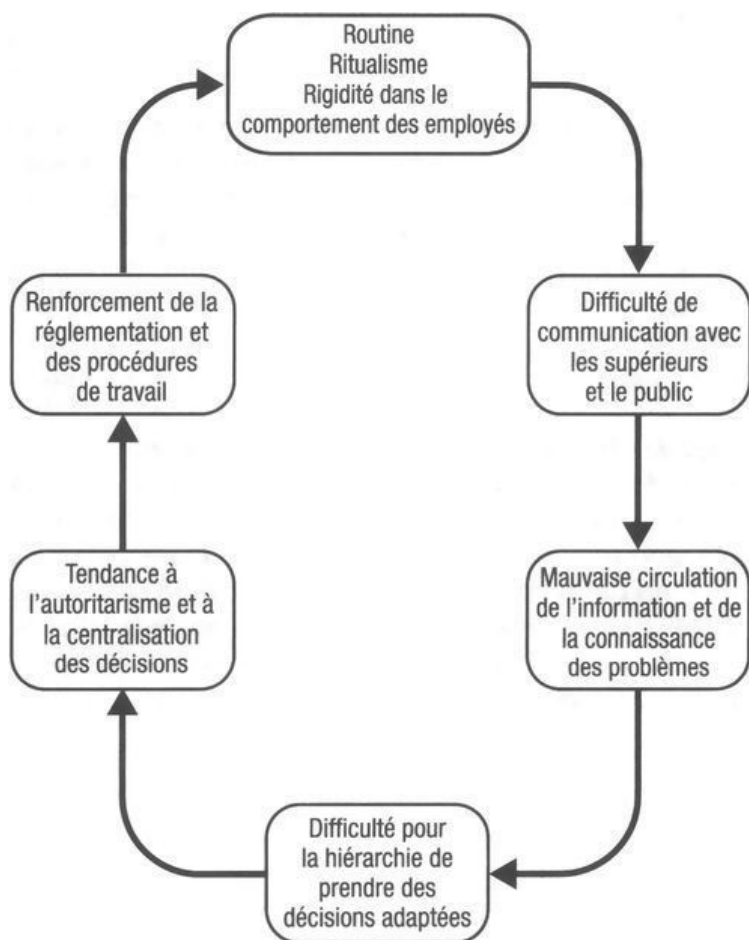
Fort des apports de la sociologie américaine, Michel Crozier a développé en France une approche originale du phénomène bureaucratique. Observant le fonctionnement de l'administration française, il a mis en évidence des dysfonctionnements qualifiés de « cercles vicieux bureaucratiques » qui ont tendance à s'auto-entretenir.

Pour Crozier, « ceux qui décident ne connaissent pas directement les problèmes qu'ils ont à trancher ; ceux qui sont sur le terrain et connaissent ces problèmes n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour effectuer les adaptations nécessaires et pour expérimenter les innovations devenues indispensables ».

Mais l'analyse de Crozier entend dépasser la simple vision critique de la bureaucratie. D'une part elle met en évidence les rigidités

bureaucratiques à partir de la pluralité des rationalités mises en oeuvre par des acteurs aux intérêts contradictoires. D'autre part, elle entend rendre compte de la permanence (et de la généralisation possible) du modèle bureaucratique en insistant sur son caractère fondamental de structure d'équilibre adaptée à des données comme la peur du face-à-face, le souci de régulation ritualisée des conflits, l'attachement des individus à l'égalité de traitement des problèmes. La bureaucratie apparaît alors comme un compromis durable entre « les besoins de l'individu et les nécessités de l'action organisée ».

Le cercle vicieux bureaucratique



Dans une certaine mesure, les conclusions de M. Crozier semblent rejoindre les préoccupations de P. Bourdieu. Celui-ci considère que l'on ne peut dégager les propriétés de la bureaucratie sans examiner la position des agents dans leur univers professionnel ainsi que les

relations que ces agents entretiennent avec les autres institutions. Le chercheur pourra alors plus facilement (se) poser une question primordiale : à qui profitent les décisions bureaucratiques?

Le terme « bureaucratie » sert aussi à désigner les titulaires du pouvoir dans les bureaux: la bureaucratie est ainsi composée de l'ensemble de ceux qui exercent une forme de pouvoir bureaucratique, aussi bien au niveau de l'administration de l'État qu'au niveau des entreprises. Déjà dans Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte, Marx parle, à propos de la bureaucratie d'État, d'un « effroyable corps parasitaire ». Au-delà, se pose la question de savoir si la bureaucratie peut devenir une véritable classe sociale. Certains auteurs, comme M. Djilas ou H. Marcuse, analysant la situation des anciens pays de l'Est, évoquent effectivement la naissance d'une nouvelle classe dirigeante détenant le monopole des moyens de décision. Étudiant la situation française, P. Birnbaum montre également que la bureaucratie constitue un ensemble clos sur lui-même qui possède les traits constitutifs d'une nouvelle classe dirigeante: le caractère largement héréditaire des professions; une unification culturelle par les grands corps d'État ; un mode de vie et des pratiques culturelles similaires.



Démocratie - Weber

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Élaborée par Jean Porte, la première nomenclature des catégories socioprofessionnelles de l'Insee fut d'abord utilisée lors du recensement de 1954. Elle avait pour objectif de classer la population active en catégories socialement homogènes, aussi proches que possible des groupes réels construits par l'histoire sociale.

Transformée en nomenclature des PCS (Professions et catégories socioprofessionnelles) en 1982, pour tenir compte des évolutions de la structure sociale au cours des trente dernières années, elle s'est imposée aujourd'hui comme une référence incontournable pour tous les chercheurs en sciences sociales. Elle a fait l'objet en 2003 de quelques aménagements qui n'en modifient cependant pas l'architecture d'ensemble.

Un instrument d'observation de la structure sociale

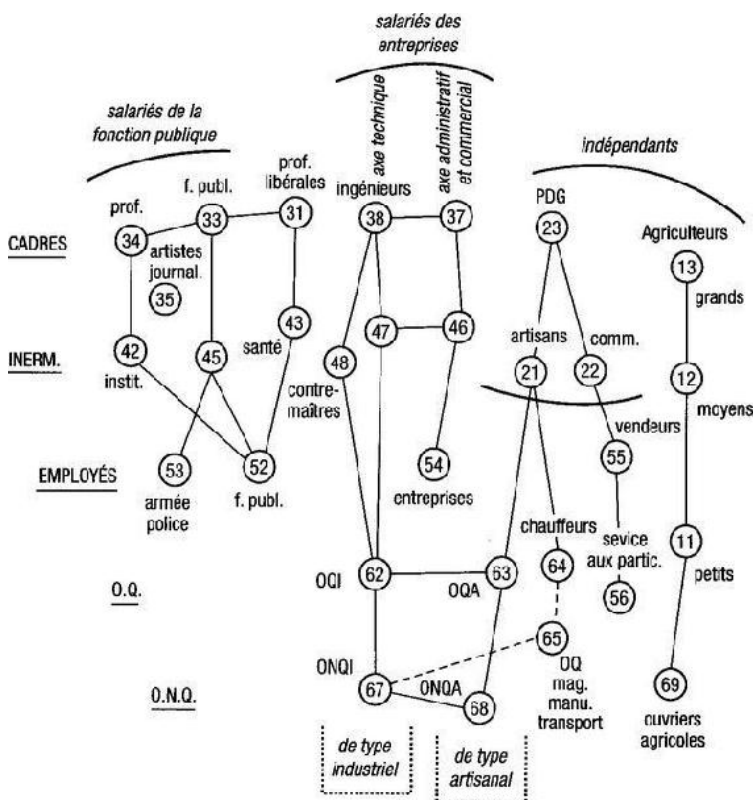
• Principes de construction

Classer des individus en catégories peut se faire de deux manières. On peut construire une échelle unidimensionnelle à partir d'un critère ou d'un index composite de critères. C'est ce que font certains chercheurs anglo-saxons qui hiérarchisent les individus dans une échelle de statuts à partir du niveau de revenu, de diplôme, ou du prestige social. Ce type de classement permet de ranger tous les individus sur une échelle sociale unique et de pouvoir ainsi étudier commodément les problèmes de mobilité sociale ascendante ou descendante. Mais il est aussi réducteur : il laisse supposer que les

comportements et opinions des individus se répartissent de manière monotone en fonction du niveau hiérarchique occupé dans l'espace social.

On peut, au contraire, privilégier une approche multidimensionnelle de l'espace social et croiser plusieurs critères superposant différentes logiques de classement. C'est le choix qu'a fait l'Insee dont la nomenclature de 1954 réfracte, en quelque sorte, l'histoire réelle des groupes sociaux et de leurs relations. On y trouve ainsi, sous une forme sédimentée, trois logiques de classement correspondant à des phases historiques distinctes. La première est celle des métiers, constituée dès l'Ancien Régime, et qui exerce encore sa force d'attraction jusqu'à la fin du XIX^e siècle. C'est d'elle que sera dérivée la liste des professions. La seconde est celle des statuts avec l'opposition entre non-salariés et salariés, d'une part, et, au sein de cette dernière catégorie, l'opposition entre gens du public et gens du privé. La dernière est celle des niveaux de qualification tels qu'ils se dessinent à travers les conventions collectives de branches signées dans l'entre-deux-guerres, la mise en place des grilles Parodi en 1945 et le statut de la fonction publique qui divise les fonctionnaires en catégories A, B, C, D, selon leur niveau de diplôme. La nomenclature de 1982 reprend une architecture proche de celle de 1954 mais comporte une organisation implicite des professions très largement inspirée par les travaux de Pierre Bourdieu. L'espace des positions est structuré par un double principe : le premier oppose de haut en bas les catégories sociales supérieures aux catégories populaires; le second oppose de droite à gauche les salariés aux indépendants.

Organisation implicite des CS à deux chiffres



Source : François Héran, « La catégorie socioprofessionnelle : réflexion sur le codage et l'interprétation » in *Les indicateurs sociopolitiques aujourd'hui*, sous la direction d'Élisabeth Dupoirier et Jean-Luc Parodi, L'Harmattan, 1997.

• L'évolution de la nomenclature : des CSP aux PCS

La nomenclature de 1954 était divisée en 444 métiers et en 10 catégories socioprofessionnelles dont 9 d'actifs. Le principe de classement des métiers et des catégories socioprofessionnelles reposait sur le croisement de deux critères hétérogènes. Pour classer les métiers, on utilisait le Répertoire des métiers qui ne tenait pas compte de la nature des statuts : on classait, par exemple, dans le même métier les boulangers qu'ils soient salariés ou indépendants. Ensuite, on recourait au Registre des statuts pour ventiler les métiers dans les CSP. La nouvelle nomenclature est construite au contraire selon un principe unifié de sorte que les différents niveaux de classement, depuis les catégories les plus détaillées jusqu'aux plus

générales, s'emboîtent les uns dans les autres selon des critères identiques. Elle est divisée en 489 professions définies à la fois par un libellé de profession et un statut (nomenclature à quatre chiffres) décomposées en 42 catégories socioprofessionnelles (nomenclature à deux chiffres) et en 8 groupes socioprofessionnels dont 6 d'actifs (nomenclature à un chiffre).

Le passage à la nomenclature de 1982 a induit des modifications à la fois dans le nombre, le contenu et la dénomination des catégories. Trois catégories dont la taille était devenue trop petite ont été supprimées : les « salariés agricoles » ont été ventilés dans la catégorie des ouvriers, les « personnels de service » dans celle des employés et les « autres catégories » réparties de manière variable. L'appellation « cadres supérieurs et professions libérales » s'est muée en « cadres et professions intellectuelles supérieures » ; la catégorie « cadres moyens » a été remplacée par celle des « professions intermédiaires ». Par ailleurs, la nomenclature détaillée à deux chiffres distingue les exploitations agricoles en fonction de leur taille mesurée à partir du nombre d'hectares et de la spécialisation de l'exploitation ; elle rétablit l'opposition privé/public qui avait été abandonnée depuis 1965. Au total, le regroupement le plus agrégé, en 6 catégories d'actifs, fait d'abord apparaître une opposition entre indépendants (les deux premiers groupes) et salariés (les quatre suivants) ; il établit ensuite une hiérarchisation entre les salariés en fonction du niveau de qualification.

La nomenclature de 2003 conserve la même architecture que celle de 1982 mais regroupe, au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, des professions dont la distinction est devenue dépassée. Inversement, d'autres professions ont été « éclatées » pour tenir compte de l'apparition des métiers en rapport avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication par exemple, ou de fonctions transversales aux différentes activités industrielles (méthodes, contrôle-qualité, logistique). Le niveau des professions comporte désormais 486 postes d'actifs, et 11 postes supplémentaires pour les personnes sans activité professionnelle.

Nomenclature 2003 en 8 et 24 postes

1 Agriculteurs exploitants

10. Agriculteurs exploitants

2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise

- 21. Artisans
- 22. Commerçants et assimilés
- 23. Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

3 Cadres et professions intellectuelles supérieures

- 31. Professions libérales et assimilés
- 32. Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 36. Cadres d'entreprise

4 Professions Intermédiaires

- 41. Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
- 46. Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47. Techniciens
- 48. Contremaîtres, agents de maîtrise

5 Employés

- 51. Employés de la fonction publique
- 54. Employés administratifs d'entreprise
- 55. Employés de commerce
- 56. Personnels des services directs aux particuliers

6 Ouvriers

- 61. Ouvriers qualifiés
- 66. Ouvriers non qualifiés
- 69. Ouvriers agricoles

7 Retraités

- 71. Anciens agriculteurs exploitants
- 72. Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73. Anciens cadres et professions intermédiaires
- 76. Anciens employés et ouvriers

8 Autres personnes sans activité professionnelle

- 81. Chômeurs n'ayant jamais travaillé

Source : INSEE

• Délimitation pratique des catégories socioprofessionnelles

La délimitation effective des groupes s'effectue à partir de critères que l'on peut regrouper, de façon approximative, en trois catégories qui correspondent aux trois strates de l'histoire des nomenclatures professionnelles, celle du métier, celle du statut et enfin la dimension hiérarchique.

Les critères énumérés ne sont jamais systématiquement appliqués car on aboutirait à un trop grand nombre de professions, mais ils vont jouer à des degrés divers pour la constitution des catégories.

L'application de ces critères abstraits ne permet pas l'affectation automatique de toutes les activités professionnelles à des professions types et de toutes ces professions aux catégories socioprofessionnelles. En effet, si certaines professions bénéficient d'une définition claire en raison d'une codification sociale bien reconnue (médecins, avocats, professeurs), d'autres ont des contours beaucoup plus imprécis et, en conséquence, leur affectation peut prêter à controverse. Elle devra être réalisée de façon empirique, au cas par cas. Le statisticien va désigner pour la catégorie un cas « typique » (ou noyau), jugé indiscutable, auquel il va agréger des cas dits « assimilés ». Il procédera ensuite à la définition de cas « limites », certains étant inclus et d'autres exclus.

Exemple simplifié de représentation d'une rubrique (niveau le plus détaillé de la nomenclature)

641a. Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)

Définition de l'Insee : « Salariés préparant et effectuant le transport de marchandises dans un véhicule lourd (poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 t). Ils sont responsables de l'arrimage et de leur chargement. Ils participent parfois à l'entretien courant de leur véhicule ».

Professions les plus typiques	Professions assimilées	Professions exclues

Chauffeur (camion, poids lourd)	Camionneur	Cariste
Chauffeur déménageur	Chauffeur (bus, car, tourisme : transport de personnes)	
Chauffeur grumier		
Chauffeur (camion, poids lourd)	Chauffeur livreur	
Chauffeur magasinier	Chauffeur taxi	
Chauffeur mécanicien	Chauffeur de ramassage marchandises	
Chauffeur transporteur		
Conducteur routier de transport de marchandises		
Chauffeur livreur (sauf poids lourd)		
Conducteur routier international, régional		
Ouvrier routier		
Convoyeur		
Stagiaire conducteur routier		

Intérêt et limites de l'instrument

Les utilisations de la nomenclature, nombreuses et diversifiées, développent les divers champs d'investigation de la démographie, de l'économie et de la sociologie. La nomenclature des PCS se révèle un instrument de recherche puissant et rigoureux à condition toutefois de respecter certaines précautions dans son maniement, tant au niveau de la collecte des données et de leur codification que des interprétations que l'on peut en faire.

On ne doit pas oublier, d'abord, que les statistiques portent non pas sur des emplois réels, mais sur des mots : les déclarations de l'enquête. Il peut en résulter deux sortes de biais. Le premier est lié à la non stabilité des déclarations, notamment pour les professions les moins stabilisées, soit en raison d'une inconstance de la personne interrogée, soit en raison d'effets de contexte qui peuvent la conduire à survaloriser ou, au contraire, à sous-valoriser sa profession. Le second biais renvoie aux opérations de codage qui sont un travail complexe mettant en correspondance, d'une part, les réponses de l'enquête à des questions portant sur l'appellation de sa profession, son statut, la fonction exercée, la taille de l'entreprise et, d'autre part, un index alphabétique qui comprend près de 1500 dénominations.

Ensuite, la plus grande prudence est requise dans la mise en

oeuvre des comparaisons car les catégories socioprofessionnelles sont pensées en relation les unes avec les autres et ne tirent leur signification que dans le contexte particulier où elles ont été pensées. Ainsi, la signification et la valeur sociale d'une profession dont l'appellation est restée identique peut-elle varier dans le temps. L'expansion d'une profession peut entraîner sa dévalorisation. C'est le cas, par exemple, des professeurs. Inversement, la contraction d'une profession peut s'accompagner d'une transformation de sa structure interne et de sa revalorisation : par exemple, la catégorie « exploitants agricoles » comporte aujourd'hui proportionnellement plus de gros agriculteurs qu'autrefois. Les comparaisons dans l'espace sont rendues encore plus délicates en raison de la non-correspondance des appellations professionnelles d'un pays à l'autre. La catégorie « cadre » n'a pas d'équivalent dans les pays anglo-saxons; à l'inverse, le terme anglais « *professional* » est difficilement traduisible en français.

De façon plus générale, les nomenclatures reflètent l'histoire des rapports sociaux dans chaque pays. Si elles reprennent, pour une largepart, les représentations construites par les représentants des différents groupes, elles contribuent également à solidifier les appellations et les classements des professions et donc à pérenniser ou à bouleverser, selon les cas, les rapports hiérarchiques qu'elles entretiennent : les professions les plus établies cherchent à conserver les écarts qui les séparent de celles qui le sont moins, tandis que ces dernières invoquent volontiers l'allongement de la durée de la formation et/ou l'évolution des exigences du métier pour subvertir les classements antérieurs. Il ne faut donc jamais oublier que les hiérarchies établies par les nomenclatures ne sont le plus souvent que le reflet contingent des luttes de classement auxquelles se livrent les groupes sociaux.

On peut s'étonner du quasi-monopole, sans équivalent à l'étranger, dont dispose en France la grille des catégories socioprofessionnelles. Au Royaume-Uni, la classification SEG (socio-economic groups), proche de la nomenclature française, coexiste avec de nombreuses autres classifications. La situation est similaire aux États-Unis. Ce monopole est d'autant plus surprenant que les sociologues français sont loin d'être unanimement persuadés de la validité du découpage en catégories socioprofessionnelles. Il reste que les tentatives pour «

échapper » à la grille de l'Insee se sont avérées peu concluantes.



Classes sociales

CHANGEMENT SOCIAL

La sociologie s'impose comme science sociale au XIX^e siècle en développant de nouvelles approches du changement social. La force et la visibilité des mutations de la période appellent des explications. Il s'agit d'expliquer les effets des révolutions industrielles et démocratiques qui s'imposent en Europe et aux États-Unis afin de permettre aux sociétés d'agir sur ces effets. Définir les changements ne pose pas de problème lorsqu'il s'agit de changement technique et de changement économique, que l'on peut appréhender à l'aide d'indicateurs assez bien répertoriés, notamment à l'aide des indicateurs de croissance, ce qui ne signifie pas qu'il soit simple de les expliquer. La définition du changement social s'avère plus complexe. On retiendra une définition large du changement social comme l'ensemble observable des mutations affectant tout ou partie des structures sociales et des comportements sociaux. La sociologie classique se distingue par des explications globales du changement social, alors que la sociologie contemporaine accepte l'idée de pluralité de causes du changement social.

La sociologie classique et le changement social

La sociologie s'impose comme science de l'homme en tant qu'être social à la fin du XIX^e siècle en Europe et aux États-Unis, pendant une période de changements économiques, sociaux, culturels et politiques de grande ampleur : nouvelle phase de développement du

capitalisme industriel de marché, institutionnalisation de la démocratie, processus d'urbanisation, rationalisation des règles et des normes... Elle développe des théories générales qui ont pour vocation de donner sens à ces changements. Les théories sociologiques, dites classiques, ont une portée globale. Elles visent à établir les lois générales du changement social, et s'inscrivent dans une vision évolutionniste : du simple vers le complexe, de la société préindustrielle à la société industrielle, de la société traditionnelle à la société moderne, de la société précapitaliste à la société capitaliste... Ces théories n'accouchent pas d'un corpus cohérent et une typologie sommaire peut être utilisée, qui oppose les théories qui expliquent le changement social par des processus sociaux qualifiés d'« endogènes », résultant de contradictions et/ou de tensions internes aux grandes tendances qui caractérisent les sociétés « modernes », et les théories qui mettent en avant des processus « exogènes », dont l'origine n'est pas clairement expliquée.

- Le changement social : un vaste processus endogène aux sociétés modernes

Si l'on s'en tient aux auteurs « classiques », reconnus en tant que tels par la communauté des sociologues, on peut inclure dans cette représentation du changement social des auteurs comme A. de Tocqueville, K. Marx et V. Pareto. Ils ont fortement influencé les approches contemporaines du changement social.

A. de Tocqueville fait de la marche vers « l'égalité des conditions » la tendance forte et souterraine qui résumerait l'ensemble des changements sociaux des sociétés démocratiques, le « fait générateur dont chaque fait particulier semblait descendre ». Cette tendance provoque des tensions qui constitueraient les principaux facteurs de changement social. L'égalité des conditions s'incarne dans une société de classes moyennes, structures sociales inhérentes, selon A. de Tocqueville, aux « états sociaux démocratiques ». Cette proposition se retrouve, sous différentes variantes, dans les analyses contemporaines qui mettent en avant l'amélioration du statut social moyen, la dilution des frontières entre les classes sociales et l'affirmation de l'individualisme comme un processus de retrait sur la sphère privée et de désintérêt à l'égard de la chose publique. Les changements sociaux contemporains seraient alors portés par les couches moyennes, notamment salariées, qui connaissent une mobilité collective ascendante grâce à leur travail.

K. Marx met au centre du changement social les contradictions endogènes au mode de production capitaliste sous la forme de l'exacerbation de la lutte entre les classes sociales. Les luttes entre les classes sont accompagnées par des transformations techniques et socio-professionnelles qui comportent des effets contradictoires sur les qualifications et les statuts sociaux. L'approche marxiste renvoie à une dynamique endogène du changement social, surdéterminée par le conflit central qui oppose les propriétaires des moyens de production à ceux qui vivent de la seule vente de leur force de travail, physique et intellectuelle. Ces propositions demeurent celles d'une sociologie des classes sociales qui s'est imposée en France après la Seconde Guerre mondiale. La crise du travail et de l'emploi depuis plusieurs décennies revigore ce courant sous la forme de la thématique du « retour des classes sociales ».

Pour V. Pareto, les changements sociaux se produisent dans le haut de la hiérarchie sociale, parmi les élites. Si une définition idéale-typique identifie comme membres de (ou des) l'élite les individus qui ont fait preuve d'excellence dans un domaine particulier, la réalité historique s'éloigne de cette définition idéale-typique. Le changement social se caractériserait principalement par la circulation des élites. Toute société décline si les élites sont mobilisées vers le seul maintien de leurs privilèges. Le renouvellement des élites est d'autant plus nécessaire dans les périodes, comme la période actuelle, où les sociétés nationales sont mises en concurrence à travers les stratégies des firmes. Associé à la mise en place d'une égalité des chances entre les individus et les groupes, le processus de sélection et de mobilisation des élites passe par une mobilité sociale, plus ou moins forte selon les périodes, et des changements dans le système des valeurs. Chaque élite nouvelle peut incarner un nouveau projet de société. Les développements de V. Pareto n'ont pas donné naissance à une sociologie des élites comme champ spécifique et autonome d'études sociologiques, notamment en France. Néanmoins, les questions posées par V. Pareto ont alimenté tous les champs de la sociologie qui abordent plus ou moins directement le thème du pouvoir et de la domination.

- Le changement social : un vaste processus exogène

E. Durkheim explique l'émergence des sociétés modernes par une croissance démographique forte accompagnée d'une densification des relations sociales entre les individus. Les sociétés modernes

sont ainsi caractérisées par une division du travail « organique », opposée à la division du travail « mécanique » qui caractériserait les sociétés traditionnelles. La division du travail organique favorise le développement de l'individualisme. Le changement social peut alors être appréhendé en termes d'intégration sociale et/ou de menaces contre l'intégration. Les variables démographiques, notamment la densité sociale inhérente à l'accélération de l'urbanisation, ont été, depuis E. Durkheim entre autres, souvent mobilisées comme variables motrices des changements sociaux. La sociologie du développement s'attache à relier ces variables aux changements sociaux qui accompagnent l'industrialisation comme l'exode rural et l'urbanisation qui en découle. Les sociologues, dans les sociétés développées, s'attachent actuellement à anticiper les effets sociaux du vieillissement des populations.

M. Weber met en avant le rôle des valeurs dans le changement social. Les valeurs éthiques, notamment religieuses, influencent les pratiques sociales. L'éthique puritaine a ainsi participé à l'émergence de valeurs économiques comme l'épargne et la valorisation du travail. Les valeurs économiques tendent à devenir prépondérantes créant les conditions du désenchantement du monde, et plus précisément de l'oubli des valeurs éthiques qui ont légitimé leur émergence et leur diffusion. Il laisse ainsi un héritage sur le rôle des transformations des systèmes de valeurs dans l'analyse du changement social qui inspire de nombreux sociologues. Ainsi, M. Weber caractérise l'évolution des sociétés et des économies modernes par un vaste mouvement de rationalisation des pratiques sociales : les buts fixés aux actions sociales et la recherche des moyens les plus efficaces pour les atteindre font l'objet d'une systématisation. La « rationalité instrumentale », dominante dans le champ économique, déborde sur les autres registres d'activités. Cette rationalisation des pratiques explique en partie la professionnalisation des activités sociales et le déclin des idéologies.

La sociologie contemporaine et le changement social

Pour la sociologie contemporaine, le pluriel s'impose lorsque l'on parle du changement social. Comment alors appréhender les changements sociaux ? La sociologie contemporaine s'est affranchie d'une vision déterministe du changement social. D'une part, la relecture des sociologues classiques met en évidence la pluralité des causes de changement et la difficulté pour qualifier les changements

d'endogènes ou d'exogènes, dans la mesure où les processus de changement possèdent ces deux dimensions. D'autre part, la majorité des sociologues actuels attribue une plus grande place à l'autonomie des acteurs ou au « jeu » des structures sociales. De nombreux modèles ont donc été proposés qui traduisent la grande diversité des processus de changements sociaux.

- **L'analyse en termes d'« *exit* » ou de « *voice* »**

On peut citer le modèle d'A. Hirschman. Confronté à une situation qu'il veut modifier, l'individu ou le groupe disposent de deux formes génériques d'action pour changer la situation. Il peut faire défection ou prendre la parole ; il s'agit du modèle dit « *exit/voice* ». La théorie économique du marché fait de la défection un moteur du changement : changer de fournisseur, changer d'entreprise... La prise de parole est plus fréquente dans les situations où les possibilités de sortie sont limitées ou coûteuses matériellement et/ou psychologiquement : organisations fondées sur une adhésion volontaire, famille... Les résultats de ces deux formes de changement de situation se révèlent assez complexes. En effet, une défection trop importante peut aggraver la situation. Par exemple, une organisation désertée par ses membres n'est plus incitée, ni informée, sur les changements à entreprendre, ou bien l'exil d'individus ou de groupes formés et mobilisés peut priver une communauté ou une nation d'une capacité de changement décisive. Par ailleurs, la prise de parole sans moyens de pression, comme la défection, s'avère souvent inefficace. Les organisations finissent par s'accommoder des critiques si elles ne sont pas suivies d'effets. Ce modèle éclaire aussi bien les processus qui mènent au changement que ceux qui forment obstacle au changement. Pour A. Hirschman, les groupes, les organisations et les sociétés doivent trouver un équilibre entre ces deux formes d'action.

- **L'analyse en termes d'effets émergents**

En faisant l'hypothèse, comme dans le modèle *d'exit-voice*, que les changements sociaux sont le résultat d'un grand nombre d'actions sociales plutôt que le produit d'un facteur unique, ces changements peuvent être appréhendés en termes d'effets émergents. C'est l'approche privilégiée par R. Boudon pour qui « la sociologie a

une fonction capitale : montrer que l'action sociale entraîne normalement toutes sortes d'effets, allant dans des directions opposées, et que l'on ne peut souvent anticiper que très partiellement ». L'anticipation générale d'un événement peut aussi le faire advenir ; on parle dans ces situations de « prophéties autoréalisatrices ». La liste des effets possibles paraît inépuisable. Parmi ces effets, certains sont souvent évoqués.

- Les effets de dégradation : le diplôme, plus particulièrement en France, est un passeport privilégié pour accéder aux marchés du travail; cette situation suscite une demande sociale forte de prolongation des études ; le nombre de diplômes délivrés excède alors le nombre de places valorisées entraînant ainsi un processus de dévalorisation de ces diplômes.
- Les effets de file d'attente : le chômage de longue durée et la condition d'exclusion sociale qui lui est souvent liée, dans les sociétés dites salariales, résulteraient, entre autres causes, de l'arrivée sur le marché du travail de jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emplois correspondant à leur niveau de diplômes.
- Les effets de consolidation : les phénomènes de renommée renvoient à des effets de consolidation. Le champ médiatique tire son influence de ce type d'effets : le renom des uns consolide le renom des autres.
- Les effets amplificateurs ou les effets « boule de neige » : les phénomènes de crises économiques, notamment les crises financières, et leurs conséquences sociales résulteraient de phénomènes mimétiques. Dans des situations d'incertitude, l'attitude la plus rationnelle, faute de solution raisonnable idéale-typique, serait d'imiter les autres, précipitant ainsi l'effet redouté.

- L'analyse en termes de cycles et/ou en termes d'oscillations

Les économistes ont utilisé le modèle du cycle pour représenter l'évolution simultanée des grandes variables économiques à court, à moyen et à long termes. Ce modèle est aussi courant dans l'analyse des phénomènes sociaux. A. Hirschman, par exemple, propose un modèle cyclique qui fait alterner les phases de consommation privée et de repli sur la sphère privée et les phases de mobilisation et

d'investissement dans la sphère publique. L'« exit » vers la consommation marchande et la sphère privée engendre de la déception. Cette déception incite à un retour vers la sphère publique pour protester. Plus généralement, tout changement social d'une certaine importance suscite des résistances qui freinent, infléchissent et/ou précipitent les processus de changement.

Les grandes tendances de la société française

Un groupe de sociologues, le groupe Louis Dirn, s'est attaché à décrypter les grandes « tendances » qui ont changé en profondeur la société française. Une tendance est « un diagnostic théorique grâce auquel un sens est donné à un ensemble d'évolutions empiriques, décrites par des indicateurs relevant d'un même domaine sociétal ». Par ailleurs, les tendances entretiennent des relations de causalité que les sociologues du groupe formulent sous la forme : « la tendance X a-t-elle un lien de causalité avec la tendance Y qui elle-même a un lien avec Z ? ».

Le groupe établit une liste de tendances : montée des classes moyennes, émergence des classes d'âge : « jeunes » et « troisième âge », allongement des réseaux de parentèle, décentralisation administrative, augmentation du nombre d'associations, évolution lente des modèles de rôles liés au genre : féminin et masculin... Une tendance forte émerge qui fait de la « jeunesse » (phase du cycle de vie comprise entre la fin des études et l'entrée sur le marché du travail) une période plus tardive, plus longue et moins ritualisée. La fin des études, l'obligation du service militaire, le mariage formaient les rites d'entrée dans la vie adulte. Louis Dirn montre que, dans les années 1960, du haut en bas de l'échelle sociale, les jeunes à vingt-cinq ans avaient quitté leurs familles d'origine et disposaient d'un emploi stable. Depuis les années 1970, l'allongement de la scolarité, le taux de chômage des jeunes, l'entrée plus difficile sur le marché du travail et la diversification des modèles de vie en couples forment un ensemble de tendances qui touchent la jeunesse.

Le groupe lie les tendances entre elles : le fort déclin des taux de syndicalisation, qui entraîne un changement dans les rapports de force, prend sens si on le met en relation avec le fort processus d'institutionnalisation des syndicats, qui confère plus de pouvoir aux syndicats dans les prises de décision. Les tendances, apparemment contradictoires, se révèlent en fait complémentaires. Il est alors possible de mettre en œuvre des comparaisons internationales qui

mettent à jour les rapprochements, notamment entre les sociétés occidentales : on observe par exemple les mêmes tendances quant à l'évolution de la syndicalisation. La France connaît un plus fort déclin du taux de syndicalisation et une place plus importante donnée à l'État dans la régulation des relations socioprofessionnelles.

Une synthèse des approches sociologiques du changement social est devenue impossible à établir. Il reste à étudier les autres approches : rôles des mouvements sociaux pour A. Touraine, évolution des champs sociaux pour P. Bourdieu, révolution des mœurs pour H. Mendras, tensions entre les valeurs économiques, politiques et culturelles pour D. Bell... Il reste à clarifier les ponts possibles et les failles infranchissables entre les approches. L'approche en termes d'effets émergents de R. Boudon apparaît inconciliable avec l'approche en termes d'habitus et de champs sociaux de P. Bourdieu. Par contre, les tendances établies par le groupe L. Dirn se révèlent à certains égards complémentaires avec les conclusions des enquêtes menées sur les nouveaux mouvements sociaux par les sociologues s'inspirant des thèses d'A. Touraine et avec les vastes synthèses d'H. Mendras. Il reste enfin à différencier les significations et les rythmes des différents changements sociaux: continuités ou ruptures, changements visibles et changements invisibles, changements juridiques et changements dans les pratiques...



Boudon - Conflit - Durkheim - Élite - Weber

CITOYENNETÉ

La citoyenneté est à la fois un statut, correspondant à un ensemble de droits définis juridiquement et fondant la légitimité politique dans les sociétés démocratiques, et une identité, reposant sur un sentiment d'appartenance à la collectivité politique et donc source de lien social. Façonnée par l'État-nation, elle a nécessité une séparation, plus ou moins radicale, entre un espace privé, lieu des identifications familiales, religieuses, professionnelles... et un espace public où s'exprime, de façon prioritaire, l'appartenance à la communauté nationale.

L'invention du citoyen

- La citoyenneté moderne, triomphe de l'individualisme

De Rome à la fin du XVIII^e siècle, il n'y a pas de citoyens (à l'exception des cantons helvétiques), mais des sujets. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour que se développent des théories contestant réellement le pouvoir monarchique. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789 consacre véritablement « l'invention du citoyen ».

La citoyenneté statutaire, posée par les révolutionnaires de 1789, repose sur la liberté et l'égalité des droits : droits civils (liberté d'expression, liberté d'opinion, liberté d'association...) et droits politiques (participation à la formation de la loi). Dans sa dimension plus spécifiquement politique, cette citoyenneté est la transposition de la conception en vigueur dans l'antiquité grecque et romaine : le citoyen est celui qui participe aux affaires de la cité, à la chose

publique (res *publica*) et qui est, tour à tour, gouvernant et gouverné. Ainsi, à Athènes, le citoyen est appelé à exercer périodiquement, par élection ou tirage au sort, les fonctions de magistrat ou de membre des assemblées délibérantes. Mais la citoyenneté antique n'est pas un attribut universel, un droit propre de l'individu. Elle est une fonction octroyée à certains de ses membres par la communauté politique, une forme spécifique d'organisation du pouvoir liée à l'incorporation de classes inférieures à l'oligarchie initiale. Dans la cité grecque et, à un moindre degré dans la république romaine, le citoyen reste minoritaire : à Athènes sous Périclès (V^e siècle avant J.-C.) les citoyens étaient environ 40 000 pour 400 000 habitants.

La citoyenneté moderne est donc tout autre chose : elle représente la « révolution de l'égalité » (Rosanvallon, 1992). Le citoyen est l'homme universel doté de « droits naturels, sacrés et inaliénables » (préambule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) car le retour du citoyen au XVIII^e siècle est une facette de l'individualisme qui met l'individu, comme être moral, indépendant et autonome, au centre de la société. Pour assurer la souveraineté de cet individu, les révolutionnaires de 1789 entendent faire table rase de toutes les appartenances religieuses ou sociales. La loi Le Chapelier qui, en 1791, supprime les corporations est la conséquence de cette conception qui refuse, selon les prescriptions de Rousseau, tout intermédiaire entre le citoyen et la communauté politique. Mais les constituants se trouvent devant une difficulté : comment concilier l'autonomie, la souveraineté de l'individu-citoyen et son nécessaire assujettissement à la loi commune ? Rousseau, après Hobbes et Locke, avait proposé une réponse : il faut « trouver une forme d'association [...] par laquelle chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même » (*Du contrat social*, 1762). Avec le contrat social, l'individu n'aliène pas sa liberté puisque la société est gérée par la volonté générale, la « communion des citoyens ». Cette conception unifiée de l'État de droit repose sur une vision fusionnelle du rapport entre l'individu et la société très différente de l'approche libérale de la citoyenneté. Ainsi le modèle britannique de citoyenneté se fonde sur l'idée d'un « droit naturel à contester le pouvoir d'État » (Locke) et sur la nécessité des « *Checks and balances* » (freins et équilibres), construction empirique de la monarchie constitutionnelle, théorisée par Montesquieu sous forme de « distribution des pouvoirs ».

La thèse contractualiste influence incontestablement les constituants mais le texte de 1789 apparaît comme un compromis : si le citoyen contribue à la formation de la loi, « expression de la

volonté générale », la souveraineté réside dans la « nation ». Alors que le contrat social ouvrait la voie à une démocratie directe, le transfert de la souveraineté à la nation, entité abstraite, permet de justifier la démocratie représentative et même le suffrage restreint : le vote n'est plus la manifestation de la souveraineté individuelle mais l'exercice d'une fonction confiée au citoyen par la nation. Dès lors, rien n'interdit, en 1791, de distinguer des citoyens « passifs », non électeurs, et des citoyens « actifs », électeurs, en contradiction profonde avec la déclaration des droits.

- La critique de l'universalisme abstrait de la citoyenneté

La citoyenneté abstraite « inventée par la Révolution française et imposée par l'État à l'encontre de toutes les formes d'appartenance secondaire » (Birnbaum, 1996) fera l'objet de nombreuses critiques. La pensée contre-révolutionnaire s'appuie en particulier sur l'analyse d'Edmund Burke dans son ouvrage *Réflexion sur la révolution française*, publié dès 1790. Il y dénonce un rationalisme politique qui ne peut conduire qu'au fanatisme idéologique et lui oppose la valeur de l'héritage, de l'expérience et de la pratique qui a construit les libertés anglaises. Cette mise en valeur de la continuité historique sera reprise par d'autres penseurs et notamment les romantiques allemands. Ils mettent en évidence la primauté du collectif sur l'individu pour défendre une conception hiérarchique de la société, conçue comme un tout organique où chaque individu a une fonction définie par les exigences du collectif (Schnapper, 2000).

La sociologie a pu contribuer à cette critique en dénonçant certains aspects de « l'utopie citoyenne ». Pour Louis Dumont, l'idéal égalitaire qui fonde la citoyenneté est certainement moralement supérieur mais contraire à la réalité des sociétés complexes et donc artificiel : « une certaine hiérarchie des idées, des choses et des gens est indispensable à la vie sociale » (*Homo hierarchicus*, 1966). La position de Durkheim est ambivalente : républicain convaincu, il s'insurge néanmoins contre « l'habile artifice du pacte social » : la théorie contractualiste met l'individu à l'origine de l'ordre social alors qu'il en est le produit. De plus, s'il se félicite de l'émancipation de l'individu, conséquence de l'évolution de la société et notamment du développement de la division du travail, il considère qu'elle n'est pas sans danger pour la cohésion sociale. C'est pourquoi, à l'opposé des hommes de 1789, il plaide pour la reconstitution de corps

intermédiaire. Toutefois, pour que ces corps intermédiaires n'oppriment pas l'individu, il faut qu'au-dessus d'eux, il y ait un « pouvoir général », celui de l'État, qui soit chargé de représenter les droits et intérêts de la « collectivité totale » (Leçons de sociologie). Donc, à côté de liens d'appartenance à des sociétés élémentaires, il faut qu'il existe aussi ce lien direct à l'État-nation, constitutif de la citoyenneté. C'est pourquoi, il est un ardent défenseur de l'école républicaine chargée de « la formation morale du pays ».

La critique marxiste est radicale : certes Marx considère que « la démocratie est l'essence de toute constitution politique » (*La question juive*), mais pour lui, la citoyenneté décrétée en 1789 est une fiction dont les révolutionnaires ont été eux-mêmes les dupes. Car si « les hommes font leur histoire [...] ils ne la font pas arbitrairement mais dans des conditions données et héritées du passé » (*Le 18 Brumaire*). Ainsi, croyant libérer l'homme universel, les hommes de 1789 ont, en fait, émancipé le « bourgeois ». Marx met l'accent sur les contradictions de la Déclaration des droits. Il part de l'ambiguïté du titre : « quel est cet homme distinct du citoyen ? Personne d'autre que le membre de la société bourgeoise. » (*La question juive*). Le citoyen (*homo politicus*) est censé se comporter selon des critères universels et, parfois, il le fait. Marx évoque ici la sécularisation de la société et notamment l'émancipation politique des juifs qui est l'objet du texte. Mais le plus souvent, le « citoyen » est le serviteur de l'*homo oeconomicus* qui agit conformément à ses intérêts égoïstes. Marx démontre que, des quatre droits décrétés par la Déclaration (égalité, liberté, propriété, sûreté), seuls les deux derniers sont réellement garantis. Dès lors, le citoyen n'est qu'un « membre imaginaire d'une souveraineté imaginée, détourné de sa vie individuelle réelle et doté d'une universalité non réelle » (Leca, 1986). Seule la révolution sociale permettra de réconcilier l'individu réel et le citoyen abstrait.

L'identité citoyenne : intégration et particularismes

- La construction de l'identité citoyenne : des expériences historiques diverses

La citoyenneté est un sentiment d'appartenance à une collectivité politique : l'État-nation. Mais ce sentiment d'appartenance est moins

automatique, moins spontané que celui qui relie l'individu à d'autres groupes (familiaux, ethniques, religieux, professionnels...). Or ces groupes sont porteurs de normes différentes, parfois contradictoires, qui peuvent entrer en conflit. Aussi, dans tous les pays, la citoyenneté n'a pu se construire qu'au prix d'un effort d'unification identitaire de la part de l'État-nation. Transcendant les particularismes, elle intègre les populations en une « communauté de citoyens » (Schnapper, 1994) fondée sur un projet et des institutions politiques communs. Les grandes démocraties occidentales en Angleterre, aux États-Unis, en France ont construit la citoyenneté sur des projets politiques singuliers dans un contexte plus ou moins conflictuel. Si, par exemple, la construction de la citoyenneté n'a pas rencontré d'obstacles très importants aux États-Unis, il en a été tout autrement en France.

Selon Tocqueville, de multiples raisons expliquent l'extension sans heurt de la citoyenneté aux États-Unis : l'immensité de l'espace, l'esprit d'association, la tradition d'autogouvernement... Mais l'essentiel, pour lui, est, « l'absence de passé ». Contrairement aux sociétés européennes, la société américaine n'hérite pas d'une structure sociale aristocratique : « les Américains sont nés égaux avant de le devenir » (*De la démocratie en Amérique*). Cette vision optimiste ne doit pas faire oublier la longue élimination du jeu politique des noirs, des indiens et des femmes et la domination durable des WASP (*White Anglo Saxon Protestant*). La construction relativement paisible de la citoyenneté a aussi été facilitée par un protestantisme qui respecte les frontières entre l'espace religieux et l'espace politique. La conséquence paradoxale de cette absence de conflit majeur entre identité religieuse et identité politique est le maintien de forts particularismes et l'absence de laïcisation de la société américaine dont le serment d'investiture (sur la Bible) du président est le témoignage le plus frappant.

Au contraire, en France, la construction de la citoyenneté a été extrêmement conflictuelle. Les conditions brutales de l'émergence de la citoyenneté (le régicide notamment) peuvent l'expliquer. Plus profondément, explique Tocqueville, la raison en est l'absence d'adéquation entre l'organisation politique et « l'état social » de la société encore dominée par le modèle aristocratique, son code et ses valeurs. Cette construction conflictuelle de la citoyenneté a des conséquences : c'est probablement en France que s'exprime de la façon la plus explicite le processus d'unification identitaire mené par l'État-nation, pour faire naître « un bon citoyen concerné par la chose publique » (Birnbbaum, 1995). Le rôle de l'école est ici essentiel. Certes, l'instruction permet l'intelligibilité du politique,

déjà entrevue par Condorcet comme la condition indispensable d'une véritable citoyenneté. Mais surtout, l'éducation « nationale » va favoriser l'homogénéisation sociale et culturelle des citoyens. Le refus des langues et des dialectes régionaux en est l'un des aspects les plus radicaux. La mise en place d'un système de conscription nationale, le recours à toutes sortes de cérémonies commémoratives fortement ritualisées (drapeau, hymne, etc.) vont eux aussi contribuer à renforcer l'identité citoyenne et à affaiblir les autres identifications. De même, la participation régulière au vote permet de réaffirmer le lien intime qui rattache le citoyen à l'État.

- Citoyenneté et revendications identitaires

Dans la tradition républicaine française, la citoyenneté est le moyen par excellence de gérer la diversité culturelle par la distinction établie entre la sphère publique et la sphère privée. « Au privé, la liberté des attachements ou des fidélités particulières religieuses et historiques. Les libertés publiques assurent la liberté d'association, le droit de pratiquer librement sa religion ou d'utiliser sa propre langue. Au public, l'unité des pratiques et des instruments de la vie commune, politiquement organisée autour de la citoyenneté ». Dans cette optique, le multiculturalisme est donc non seulement un fait indéniable mais un droit individuel « inscrit dans le principe de la société fondé sur la citoyenneté » (Schnapper, 2000). Il faut cependant admettre que cette distinction n'a pas toujours conduit en France à une véritable neutralité de l'État lancé dans une politique d'assimilation. Si les revendications identitaires sont anciennes, en France comme dans les autres grandes démocraties occidentales, la réflexion collective sur les limites de l'approche classique de la citoyenneté va se développer au milieu des années 1980. La crise de l'emploi, mais aussi la prise de conscience des limites du « modèle français » d'intégration pour des populations qui semblent plus éloignées de la culture dominante (symbolisée par les polémiques sur le « foulard islamique »), remettent à l'honneur le vieux débat entre intégration républicaine et pluralisme culturel (Tenzer 1997). Pour les partisans du « multiculturalisme », il s'agit de s'inspirer d'autres expériences et notamment du communautarisme américain qui arrive à concilier « l'universalisme abstrait de la règle de droit avec des manifestations vigoureuses et souvent provocantes des appartenances ethniques » (Lacorne, 1997). Pour le philosophe communautarien Charles Taylor, la « non reconnaissance ou la reconnaissance inadéquate[des

identités de groupe] peuvent causer du tort et constituer une forme d'oppression » (Taylor, 1994). Il s'oppose cependant au multiculturalisme radical qui, au nom du relativisme culturel, accepterait des traditions contraires aux valeurs démocratiques (inégalités statutaires entre les hommes et les femmes, en particulier). La reconnaissance *a priori* de la dignité de toute culture n'interdit pas, affirme-t-il, de juger que toutes n'ont pas la même valeur. Cependant, l'introduction de la diversité culturelle dans l'espace public conduit à la reconnaissance d'une identité politique des groupes, alors que la tradition française ne connaît que les individus, auxquels on doit laisser le libre choix de leurs appartenances. « La réinterprétation « démocratique », c'est-à-dire plus souple et plus tolérante, des principes de la citoyenneté ne serait-elle pas suffisante pour que les groupes particuliers aient le sentiment que leur dignité est reconnue ? » (Schnapper, 2000). Selon ses détracteurs, le multiculturalisme risque de cristalliser des identités culturelles en perpétuelle évolution, d'entraîner une logique de revendication sans fin alors qu'il est plus que jamais essentiel de disposer d'un espace commun où se négocie le « vivre ensemble ». Avec constance, les différentes autorités ont refusé l'inscription de droits culturels collectifs dans le droit français à l'occasion de la ratification de traités internationaux. Ainsi en juin 1999, le Conseil constitutionnel a considéré que certaines clauses de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires étaient contraires à la Constitution parce qu'elle reconnaissait un droit à pratiquer une langue autre que le français dans la sphère publique. On peut cependant se demander si l'évolution actuelle (statut spécifique de la Corse, débat autour d'une identité musulmane à l'occasion de l'élection d'organes représentatifs) ne remet pas en cause cette interprétation très stricte du modèle d'intégration républicaine.

Les incertitudes de la citoyenneté

• La citoyenneté sociale en question

Le développement de l'État-providence a été souvent analysé en termes d'extension de la citoyenneté. Selon une thèse devenue classique, le sociologue britannique Thomas Marshall distingue

trois étapes et trois formes de citoyenneté. La citoyenneté civile apparaît au XVIII^e siècle : elle donne à l'individu des droits relevant de la liberté individuelle ou du droit à la justice. La citoyenneté politique prend corps au XIX^e siècle : elle implique le droit de vote et la participation à l'exercice du pouvoir politique. La citoyenneté sociale se développe au XX^e siècle : elle s'exprime en termes de niveau de vie garanti, de sécurité sociale. Ainsi, avec la citoyenneté sociale serait réalisée « la citoyenneté pleine et entière [...] dernière étape d'une évolution présentant un progrès continu ».

Cette conception évolutionniste a fait l'objet de nombreuses critiques. Ainsi, les étapes décrites par Marshall ne se sont pas toujours réalisées dans le même ordre. Elles reflètent assez bien l'évolution historique britannique et américaine où les droits civils ont précédé les droits politiques et où les droits sociaux sont solennellement proclamés après la Deuxième Guerre mondiale, mais elles rendent mal compte de l'histoire de la citoyenneté en Allemagne ou en France (Hassenteufel, 1996). Quoi qu'il en soit, dans toutes les grandes démocraties, le développement de l'État-providence a contribué à donner un contenu « réel » à la citoyenneté, répondant ainsi partiellement à la critique marxiste. Il a, par ailleurs, participé au développement du sentiment d'appartenance citoyenne. Mais l'évolution actuelle montre que la thèse de Marshall pêche surtout par son optimisme : l'apparition d'une « nouvelle pauvreté » et la recrudescence des inégalités liées au ralentissement économique et à la montée du chômage montrent les limites de l'extension de la citoyenneté. En France, ce processus reste analysé le plus souvent en termes d'exclusion (cf. article Exclusion). Le risque d'une société duale tolérant une « citoyenneté au rabais » est évoqué. En effet, « l'exclusion remet en cause fondamentalement la citoyenneté tant au niveau statutaire (perte des droits sociaux mais aussi parfois de droits politiques pour les sans-domicile-fixe en particulier) qu'au niveau identitaire (le délitement du lien social conduisant à une perte d'identifications collectives) et au niveau effectif (creusement des inégalités face aux différents risques sociaux) » (Hassenteufel, 1997). L'accès inégal aux soins et l'augmentation des écarts d'espérance de vie sont révélateurs de cette remise en cause de la citoyenneté sociale. C'est pourquoi, les politiques de lutte contre l'exclusion, du revenu minimum d'insertion (1988) à la couverture médicale universelle (1999) font souvent référence à une thématique de la citoyenneté. Pour autant, le caractère stigmatisant de toute forme d'assistance rend problématique l'idée que l'on puisse refonder la citoyenneté indépendamment du travail, comme le suggèrent les défenseurs du « revenu d'existence » appelé aussi parfois « revenu de citoyenneté ».

- Les atteintes à la citoyenneté

La citoyenneté est aujourd'hui surtout évoquée pour repérer les atteintes dont elle est l'objet : fraude fiscale, corruption des « riches », délinquance et incivilités des « pauvres ». Le succès du terme incivilité, pour caractériser, au-delà de la délinquance, toutes sortes de désordre de la vie quotidienne (dégradations, menaces, insultes) témoigne de nouvelles inquiétudes : « les civilités [...] nous rappellent que nous partageons un code collectif commun qui organise nos relations sociales [...]. Les incivilités, qui ne sont pas nécessairement « hors la loi », poussent au repli hors de la vie sociale, favorisant la méfiance pour nos institutions (la police, la justice, le maire etc.) » (Sebastien Roché, 1998). Les violences urbaines, mais aussi l'idéologie sécuritaire qui lui répond, marquent l'échec de cette « civilité ». Comme le montre François Dubet, les jeunes des quartiers difficiles se détachent des normes et des identités collectives qui fondent la « civilité » pour mieux s'identifier à un quartier, une bande, un groupe ethnique et résoudre par la violence les conflits que génèrent ces appartenances. Le sentiment d'une « crise de la citoyenneté » est accentué par le fait que des institutions symboles de la « grande société » (Durkheim) sont visées : la délinquance des quartiers rentre dans l'école qui n'échappe pas aux règlements de compte entre bandes et aux conflits ethniques ; la violence qui s'exprime de façon récurrente envers la police n'épargne pas les transports collectifs, les services sociaux. Elle peut s'expliquer par la juxtaposition d'une « exclusion économique [...] à une forte intégration culturelle, celle de la société de masse » (Dubet, 1999). Mais elle n'est pas sans lien avec la disparition du processus d'intégration politique qui existait dans les « banlieues rouges » à travers le tissu associatif et militant du parti communiste. Ce sont donc les aspects les plus fondamentaux de la citoyenneté qui sont en cause : « les habitants des quartiers apparaissent comme des problèmes et pas comme des acteurs. Or la participation démocratique a longtemps été perçue comme le moyen le plus efficace de transformer la violence en conflit » (Dubet, 1999).

Le caractère abstrait de la citoyenneté, son incapacité à réaliser une égalité réelle ont été précocement dénoncés par les féministes, car la faible représentation des femmes

dans la sphère politique en est une des manifestations les plus évidentes. La mobilisation autour de la « parité » a débouché sur la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999. Elle stipule que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». Pour assurer l'effectivité de la loi, des pénalités étaient prévues. Cette disposition a eu une efficacité très relative, les différents partis préférant souvent acquitter les pénalités plutôt que respecter la loi. Elle reste contestée par les « républicains » qui considèrent qu'elle remet en cause la nécessaire transcendance des particularismes au nom d'une « représentation-miroir » de la société, qui ne peut qu'entraîner la surenchère d'autres catégories. Cette objection est récusée par les partisans de la parité au nom du fait que le « sexe » n'est pas une catégorie comparable aux autres mais un « caractère anthropologique universel ».



Démocratie

CLASSES SOCIALES

Le latin « classis » était employé à Rome pour classer les citoyens en fonction de l'importance de leurs biens. L'usage moderne du mot classe ne remonte cependant qu'à la fin du XVIII^e siècle. Il est d'abord employé en économie par les physiocrates et les économistes classiques pour désigner la position de différents groupes sociaux dans le processus de production. Et si les penseurs libéraux du début du XIX^e siècle - Guizot, Tocqueville - décrivent volontiers l'opposition entre noblesse et bourgeoisie en termes de conflit de classes, c'est Karl Marx qui a été le premier à faire de la lutte des classes le moteur du changement social.

Les classes dans la tradition sociologique

- Karl Marx : la primauté du conflit de classes

L'analyse des classes chez Marx est obscurcie par le fait qu'il faut distinguer en lui l'homme de science qui construit un modèle théorique du mode de production capitaliste, l'historien qui analyse les rapports de force concrets qui naissent dans une conjoncture politique donnée et le militant politique qui exhorte le prolétariat à faire la révolution. Si la thématique de la lutte des classes est omniprésente dans son œuvre, il n'a pas produit pour autant une véritable définition des classes sociales. Le dernier chapitre du livre III du *Capital*, resté inachevé, ne fait en effet que reprendre le découpage ricardien en trois classes : les rentiers, les capitalistes et les travailleurs salariés. En fonction de la nature des textes et de leur niveau d'analyse, Marx est, d'autre part, conduit à distinguer un

nombre variable de classes : dans *Le Manifeste du parti communiste*, le schéma des classes est dichotomique alors que dans les textes historiques, on peut dénombrer jusqu'à sept ou huit classes différentes.

En fait, son problème n'est pas tant de préciser les contours statistiques des classes que de penser leur dynamique sociale. De ce point de vue, le modèle théorique d'analyse des classes dans le mode de production capitaliste est clairement dichotomique. Les classes sociales sont appréhendées à partir de la place qu'elles occupent dans les rapports de production et des contradictions objectives qui en découlent. L'opposition principale se situe entre la bourgeoisie, propriétaire des moyens de production, et la classe ouvrière, qui ne possède que sa force de travail qu'elle est obligée de louer à la première. Le profit naît du rapport d'exploitation qui lie le capitaliste à l'ouvrier et il varie en sens inverse du salaire versé à ce dernier. C'est ce rapport économique qui fonde l'antagonisme d'intérêt entre les deux classes.

La position objective de chaque groupe définit ainsi des classes « en soi » qui n'accèdent au statut de classes « pour soi » qu'en développant une conscience de classe. La petite bourgeoisie, en perpétuelle décomposition sous l'effet de la concentration du capital, a une fausse conscience d'elle-même : elle se veut partie de la bourgeoisie, mais objectivement ne l'est pas. De même, s'ils ont bien des intérêts communs qui les opposent aux autres classes de la société, les paysans parcellaires ne constituent pas une classe « pour soi » en raison de leur isolement et de leur incapacité à se constituer en organisation politique. Deux tendances rendent au contraire le choc entre bourgeoisie et prolétariat inéluctable : c'est d'une part la dégradation continue de la condition des ouvriers et leur concentration dans les usines; c'est d'autre part la prolétarianisation des classes moyennes qui tombent dans le prolétariat. Ce double mouvement induit une polarisation des conflits de classes qui ne laisse face à face que deux grandes classes, la bourgeoisie et la classe ouvrière, dont les conditions de vie s'écartent de plus de plus en plus l'une de l'autre. C'est dans la lutte qu'elles se livrent au quotidien que ces deux classes prennent une conscience de plus en plus claire de leur antagonisme et qu'elles se dotent de moyens idéologiques et organisationnels qui leur permettent de renforcer leur mobilisation.

À côté de ce schéma théorique bien charpenté, on décèle aussi dans l'analyse marxiste des classes sociales toute une série de tensions qui n'ont pas été surmontées. La lutte des classes est alternativement présentée comme une caractéristique commune à

toutes sociétés ou comme une spécificité du mode de production capitaliste. Par ailleurs, l'analyse du changement social parvient difficilement à concilier une explication qui accorde le primat à l'évolution des forces productives et un certain volontarisme politique qui conduit à privilégier l'action de classe. Enfin, et surtout, l'analyse marxiste reste prisonnière d'une vision téléologique du changement social qui assigne comme aboutissement à la lutte des classes l'avènement d'une société sans classe.

- Max Weber: une analyse pluridimensionnelle de la structure sociale

À la différence de Marx, Weber distingue plusieurs hiérarchies correspondant à différents « ordres » fonctionnant chacun selon leur logique propre. L'analyse des classes relève de l'ordre économique, celle des groupes de statut de l'ordre social et celle des partis de l'ordre politique. La situation de classe fait explicitement référence aux chances d'accès aux biens et aux conditions de vie matérielles. Les groupes de statut sont, quant à eux, constitués sur la base d'un critère plus subjectif : le degré de considération sociale et de prestige - que les individus se reconnaissent mutuellement. L'appartenance à un même groupe de statut se caractérise ainsi par un certain style de vie, une éducation, des goûts culturels communs et le bénéfice de certaines prérogatives. Enfin, les partis sont composés de groupes d'individus réunis pour conquérir le pouvoir ou, tout au moins, influencer les prises de décision dans le domaine politique. La constitution en partis ne se limite pas à la conquête du pouvoir d'État mais se rencontre au sein de toute organisation, dès lors qu'existent des clans, des tendances qui s'affrontent pour l'appropriation du pouvoir.

Cette analyse tridimensionnelle de la formation des groupes au sein des sociétés met en exergue plusieurs principes de hiérarchisation, là où Marx n'en identifiait qu'un seul. Certes, les classements dans les différents groupes peuvent se recouper ou s'influencer : par exemple, le fait d'avoir un statut économique privilégié va souvent de pair avec une forte considération sociale et une capacité à influencer la politique. Mais il n'en va pas toujours ainsi : le nouveau riche sera placé en haut de la hiérarchie économique mais souvent rejeté en bas de l'échelle du prestige social. En outre, alors que Marx voyait un lien quasi automatique

entre appartenance de classe, mobilisation politique et organisation partisane, Max Weber considère cette relation comme contingente. Un parti peut se constituer aussi bien sur la base d'un intérêt de classe que sur celle d'une appartenance commune à un groupe de statut, voire sur un mélange des deux. Un parti peut aussi être interclassiste.

La conceptualisation des classes, *stricto sensu*, est cependant à la fois plus complexe et plus fine que ce que laisse apparaître cette première présentation. Si la classe est bien définie comme une collection d'individus regroupés en fonction de la similitude de leur situation (définition nominaliste), la variété des critères qui servent à opérer ces regroupements conduit Max Weber à distinguer, en réalité, deux situations de classes : l'une est fondée sur des différences de patrimoine et l'autre sur les chances d'acquérir des revenus sur le marché du travail ou le marché des biens. Le clivage fondamental à l'intérieur de la situation de classe fondée sur le patrimoine oppose, comme chez Marx, les propriétaires aux non-propriétaires. Mais, au sein même de cette première catégorie, Weber distingue plusieurs classes en fonction de la nature de la propriété (foncière, financière ou industrielle) et met en évidence des oppositions d'intérêt entre ces différents groupes. Le deuxième type de situation de classe permet de différencier les salariés en fonction de leur capacité à intervenir sur les marchés : les salariés diplômés disposent d'un véritable monopole sur l'offre de services qualifiés qui leur permet d'obtenir un niveau de rémunération bien plus élevé que les salariés sans qualification. Ils occupent donc, à cet égard, une situation de classe différente des ouvriers. Au-delà, on trouve chez Max Weber une conceptualisation des classes sociales articulée à une analyse en termes de mobilité. La classe sociale est définie par l'ensemble des situations de classe caractérisées par des chances de mobilité sociale élevée : dans cette optique, on dira, par exemple, que les ouvriers constituent une classe sociale parce qu'un fils d'ouvrier non qualifié a plus de chances de devenir ouvrier qualifié que professeur ou chef d'entreprise. Max Weber est ainsi conduit à distinguer quatre grandes classes sociales : les travailleurs manuels, la petite bourgeoisie indépendante, les classes moyennes salariées, les classes privilégiées par la propriété ou l'éducation.

L'apport de Max Weber à l'analyse des classes est essentiel, au moins, à deux niveaux. En multipliant les critères de classification, la théorie webérienne épouse, mieux que ne sait le faire la théorie marxiste, la complexité des rapports de classes dans les sociétés contemporaines. Elle attire notamment l'attention sur le développement de nouvelles classes moyennes salariées dont les

intérêts ne se confondent pas nécessairement avec ceux des ouvriers. En reliant la structuration des classes sociales aux processus de mobilité, elle pose les bases d'une analyse empirique des classes dont la fécondité est aujourd'hui mise à l'épreuve par les travaux du sociologue britannique John Goldthorpe.

La fin des classes sociales ?

Dès 1959, Robert Nisbet invitait à congédier le concept de classe de l'analyse sociologique. Cela n'empêcha pas les recherches sur ce thème de proliférer dans les deux décennies qui suivirent. Cependant, aujourd'hui, les études sur les classes sociales sont largement délaissées en France, tandis que dans les pays anglo-saxons la polémique fait rage entre les défenseurs des classes sociales et ceux qui diagnostiquent leur disparition. En fait, ce débat n'est pas exempt d'une certaine confusion en raison même des incertitudes sémantiques qui entourent la définition des classes sociales : alors que certains critiques se contentent de remettre en cause les frontières de classes telles qu'elles avaient été conceptualisées par Marx, d'autres contestent, plus radicalement, le pouvoir explicatif du concept lui-même.

• Le brouillage des frontières de classes

Marx a construit son modèle des classes à partir de l'observation de la situation des ouvriers dans les manufactures anglaises du XIX^e siècle. Sur cette base, il prévoyait que le développement du machinisme entraînerait une dégradation continue de la condition ouvrière, aussi bien en termes de salaire que de qualification, et pronostiquait une prolétarianisation de la petite bourgeoisie au fur et à mesure de la concentration du capital. Ce double mouvement devait aboutir à une polarisation du conflit de classes entre bourgeoisie et prolétariat et à une radicalisation des luttes.

C'est ce schéma qui se trouve désormais remis en cause à ses différents niveaux. Le monde ouvrier ne représente plus aujourd'hui que 26 % de la population active contre 40 % au milieu des années 1970. Le déclin de pans entiers de l'industrie s'est accompagné d'une disparition des bastions ouvriers (dockers, mineurs) qui constituaient des communautés de vie marquées par une forte

identité culturelle et politique. D'autre part, sous l'effet des restructurations industrielles, on assiste à une multiplication des statuts et des qualifications qui contribue à fractionner le monde ouvrier en de multiples catégories. Les frontières entre les ouvriers les plus qualifiés et le monde des employés se brouillent en même temps qu'émerge le thème de l'embourgeoisement de la classe ouvrière. A l'opposé, la frange la moins qualifiée des ouvriers se précarise et glisse insensiblement dans la marginalité sociale.

Loin de se prolétarianiser sous l'influence de la concentration du capital, le nombre des travailleurs indépendants se stabilise ou s'accroît dans plusieurs pays industrialisés. En outre, le développement de l'emploi dans le secteur tertiaire entraîne une forte augmentation du nombre des cols blancs. Les théoriciens marxistes se trouvent ainsi confrontés au dilemme suivant : ou bien, comme Braverman, élargir les limites de la classe ouvrière à l'ensemble des salariés, à la seule exception de ceux qui occupent un poste de direction, au risque de lui faire perdre toute identité ; ou bien, à l'instar de Poulantzas, restreindre la classe ouvrière aux seuls travailleurs productifs, quitte à la réduire à une peau de chagrin. En réalité, loin d'assister à une polarisation des classes, ce qui caractérise les sociétés contemporaines, c'est plutôt un double mouvement de fragmentation des classes et de moyennisation de la société, comme l'a montré Henri Mendras.

Plus particulièrement, c'est le rôle de la classe ouvrière comme acteur historique qui se trouve aujourd'hui remis en cause. Le nombre d'adhérents au parti communiste et à la CGT décline fortement et tous les indicateurs montrent une perte d'audience des syndicats dans le monde ouvrier. Le taux de syndicalisation des ouvriers qualifiés n'est aujourd'hui que de 3,6 % et celui des ouvriers non qualifiés de 3,2 %. Les conflits du travail diminuent et le nombre de journées perdues pour fait de grève est descendu au-dessous de 500 000 alors qu'il était au-dessus des 4 millions au début des années 1970. Par ailleurs, loin de se radicaliser, les conflits du travail opposent aujourd'hui des groupes d'intérêt constitués qui luttent davantage pour préserver ou améliorer leur position sociale que pour faire avancer une hypothétique révolution. En même temps que déclinent la fréquence et l'intensité des conflits du travail, on voit émerger, par ailleurs, de nouveaux mouvements sociaux a-classiste ou inter-classiste.

- Maintien ou dépérissement des comportements de classe ?

Si les frontières de classes n'ont plus la même visibilité qu'au XIX^e siècle, si les critères qui servent à démarquer les différentes classes se sont multipliés et complexifiés, peut-on en conclure, pour autant, que le concept de classe a perdu tout pouvoir explicatif ? En fait, les critiques qui lui déniaient tout intérêt peuvent être classées en deux catégories. D'un côté, les penseurs libéraux mettent en relation la disparition des effets de classe avec la progression de l'égalité et le nivellement des statuts sociaux. De l'autre, des courants de pensée plus radicaux reprochent au concept de classe son inaptitude à rendre compte des nouvelles inégalités qui traversent les sociétés postindustrielles.

La charge des libéraux contre les classes sociales s'articule autour de trois arguments. Les comportements de classe seraient aujourd'hui moins prégnants car les hiérarchies de pouvoir et de rémunérations se seraient estompées au sein des entreprises en même temps que l'adéquation entre le diplôme, le statut socioprofessionnel et le revenu se serait distendue. En outre, le développement de la scolarisation aurait favorisé l'accès aux études supérieures des enfants de milieu populaire et rendu nos sociétés à la fois plus mobiles et plus fluides. Enfin, on assisterait à une érosion du vote de classe. L'index d'Alford qui mesure la différence entre le pourcentage des membres de la classe ouvrière et celui des membres des autres classes qui votent à gauche aurait diminué dans tous les pays industrialisés pour lesquels on dispose de statistiques. Il est vrai qu'une enquête récente du CEVIPOF montre qu'en France, l'écart des votes en faveur de la gauche entre le groupe ouvrier et les non-ouvriers est passé de 25 points en 1978 à 9 points en 1995.

Le poids de cet argumentaire mérite cependant d'être relativisé à la lumière de certaines données statistiques. La concentration des patrimoines reste élevée dans tous les pays industrialisés. De plus, s'il est vrai que les écarts de revenus se sont réduits entre le début des années 1960 et le milieu des années 1970, la tendance s'est aujourd'hui inversée. Le rapport Rowntree (1995) constate ainsi qu'en Grande-Bretagne, entre 1978 et 1990, le revenu des 20 % les plus pauvres est tombé de 10 à 7 % de l'ensemble des revenus tandis que celui du décile le plus riche est passé de 36 à 42 % du total. Pour la période 1990-1996, les inégalités du revenu disponible ont également augmenté en France selon la dernière enquête de l'Insee. Par ailleurs, si la démocratisation de l'école a profité à tous les enfants, elle ne s'est pas accompagnée pour autant d'une réduction des écarts de chances relatifs entre les enfants provenant de milieux sociaux défavorisés et ceux issus des catégories privilégiées (sauf en Suède). De même, la progression de la mobilité sociale ascendante

s'expliquedavantage par la translation de la structure des professions vers le haut que par une plus grande fluidité sociale de nos sociétés. Enfin, sans nier les résultats que fait apparaître l'index d'Alford, on peut considérer qu'en réduisant la relation entre appartenance de classe et vote à une double division dichotomique de la structure de classe (manuels/non-manuels) et des clivages politiques (gauche/droite), il n'est pas un instrument apte à saisir les relations complexes qui lient aujourd'hui l'offre politique à la structure des positions sociales.

La critique radicale s'est au contraire centrée sur l'incapacité de l'analyse en termes de classes sociales à capturer les nouvelles formes d'inégalités liées aux rapports de sexe ou de génération. Les critiques féministes insistent sur les discriminations dont sont victimes les femmes sur le marché du travail et qui ont pour conséquence, à qualification égale, des inégalités de salaires en fonction du sexe. Par ailleurs, Louis Chauvel a montré que les inégalités entre générations se creusent, les jeunes entrant aujourd'hui sur le marché du travail à des niveaux de salaire souvent inférieurs à ceux de leurs parents au même âge. Enfin, ce qui est surtout en cause, c'est l'incapacité de l'analyse en termes de classes à rendre compte de l'existence d'un nombre de plus en plus élevé d'exclus qui se trouvent rejetés hors de la sphère productive. L'utilisation sous un mode métaphorique du terme « *Underclass* » pour désigner cette partie de la population ne saurait faire illusion : les exclus ne constituent pas à proprement parler une classe au sens classique du terme.

Plus fondamentalement, tout un courant postmoderniste considère que les identités sociales ne sont plus aujourd'hui déterminées par les appartenances de classe. Avec la montée de l'individualisme et des valeurs post-matérialistes (Inglehart), les croyances, valeurs et comportements s'émancipent des intérêts matériels laissant aux individus une liberté plus grande pour s'associer en fonction de leurs affinités en des groupes multiples, éphémères et fluctuants. L'étude des styles de vie prend alors le relais de l'analyse en termes de classes sociales.

Le renouveau de l'analyse des classes aujourd'hui

L'analyse des classes sociales connaît un profond renouvellement au cours des années 1970-1980. L'Américain Erik Olin Wright retraduit en concepts opératoires la théorie de Marx et l'Anglais

JohnGoldthorpe celle de Weber. Ils se lancent, l'un et l'autre, dans de vastes projets de comparaison internationale des structures de classes de différents pays. En France, Pierre Bourdieu tente de réconcilier les apports respectifs des deux grands classiques de la sociologie en menant à bien un projet original de théorisation de l'espace social qui servira en 1982 de référence à la construction par l'Insee de la nomenclature des PCS.

- La typologie néo-marxiste d'Erik Olin Wright

Depuis 1975, Eric Olin Wright poursuit l'objectif ambitieux de reconstruire, au prix d'un élargissement du concept marxiste d'exploitation, une théorie générale susceptible de rendre compte des rapports de classes dans l'ensemble des modes de production, du féodalisme au socialisme. Il met ainsi en exergue quatre « atouts » dont l'inégale distribution peut être source d'exploitation : la force de travail, le capital, le contrôle de l'organisation, la maîtrise d'une expertise. Chacun de ces atouts constitue une source d'exploitation plus ou moins déterminante selon les modes de production. Dans le régime féodal, l'exploitation repose principalement sur le contrôle coercitif de la force de travail, dans le capitalisme sur le contrôle du capital, dans le socialisme bureaucratique d'État sur la maîtrise de l'organisation et, dans le socialisme, sur la possession de qualifications rares.

Les sociétés contemporaines reposent, en fait, sur des formes d'exploitation qui relèvent de plusieurs modes de production. Wright repère ainsi trois dimensions de l'exploitation correspondant chacune au contrôle d'une ressource particulière. Un premier clivage oppose les propriétaires des moyens de production à ceux qui ne le sont pas. La catégorie des propriétaires est divisée elle-même en trois classes en fonction du nombre d'employés. Les salariés sont hiérarchisés en neuf classes à partir du croisement des deux autres critères, le contrôle organisationnel et le niveau de qualification, selon trois niveaux : situation d'exploiteur, situation d'exploité, situation intermédiaire. On obtient ainsi une représentation des classes sociales qui comporte 12 situations de classe différentes (cf. schéma ci-après). À côté de l'opposition princeps entre bourgeoisie et prolétariat, cette typologie permet de dresser un panorama extrêmement complet des positions des classes moyennes. La petite bourgeoisie traditionnelle qui vit de son travail et n'emploie pas de salariés n'est ni exploiteuse ni exploitée. Les

classes moyennes salariées sont dans une position de classe contradictoire : en tant qu'exclues de la propriété des moyens de production elles sont proches des ouvriers salariés ; mais, en tant que possesseurs de moyens de contrôle sur l'organisation ou de qualifications rares, elles ont des intérêts opposés aux ouvriers qu'elles contribuent d'une certaine manière à exploiter.

Testé dans dix pays, ce schéma de classes a permis de mettre en évidence l'existence d'une polarisation des revenus entre bourgeoisie et prolétariat ainsi qu'une décroissance des revenus lorsque l'on se déplace des salariés les mieux dotés en atouts d'organisation et de qualification vers ceux qui le sont moins (du coin nord-ouest vers le coin sud-est du schéma).

Typologie des classes de Wright Rapports aux moyens de production					
Nombre de salariés	Propriétaires		Salariés		
	Beaucoup	capitalistes	Dirigeants experts	Dirigeants qualifiés	Dirigeants non-qualifiés
	Peu	Petits entrepreneurs	Contrôleurs experts	Contrôleurs qualifiés	Contremaîtres
	Aucun	Petite bourgeoisie	Salariés experts	Salariés qualifiés	Salariés non-qualifiés
			Experts	Qualifiés	non-qualifiés
Rapport à l'autorité (contrôle organisationnel)					
Rapport aux qualifications					
Source : d'après Erik, Olin, Wright, <i>Class Counts</i> , Cambridge University Press, 1997.					

- Le schéma des classes néo-webérien de John Goldthorpe

Plus pragmatique, même si on y retrouve certaines des intuitions de Max Weber, le schéma de classes de Goldthorpe a été construit pour permettre l'étude comparative de la mobilité sociale dans le cadre du projet CASMIN (*Comparative Analysis of Social Mobility in Industrial Societies*). Il regroupe les individus en fonction de la similitude de leur situation professionnelle appréhendée à partir de la relation d'emploi. À côté de la distinction entre employeurs et employés, Goldthorpe distingue pour ces derniers la relation de service du simple contrat de travail. Sont liés à leur employeur par une relation de service les salariés qui disposent d'une délégation d'autorité et d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail justifiées par le haut niveau de leur compétence et qui bénéficient en contrepartie, en sus de leur salaire, de la sécurité d'emploi et de perspectives de carrière à long terme. Les travailleurs liés par un contrat de travail ordinaire font, eux, l'objet d'un

contrôle direct de leur travail par l'employeur ou son représentant et leur salaire est déterminé seulement en fonction de leur temps de travail. À partir de ces deux situations typiques, Goldthorpe construit une opposition entre classe de « service » dans laquelle il regroupe des salariés et des non-salariés, d'une part, et classe ouvrière, d'autre part. Les catégories dont le contrat de travail comporte des éléments qui se rattachent pour partie à une relation de service et pour partie à un contrat de travail sont rangées dans des classes intermédiaires. La classification de Goldthorpe comprend 11 classes dans sa version complète et 7 dans sa version la plus usuelle.

Souvent critiqué pour son faible degré d'élaboration théorique (on lui reproche d'intégrer dans « la classe de service » les propriétaires des moyens de production et les cadres salariés des entreprises), le

Version complète (11 classes)	Version usuelle (7 classes)
I) Industriels, gros commerçants professions libérales, cadres supérieurs	1) Classe de service
II) Cadres et techniciens supérieurs	
III) a) Employés dans l'administration et le commerce	} 2) Employés
III) b) Employés de vente, personnels de service	
IV a) Artisans et commerçants ayant des employés	} 3) Petite bourgeoisie
IV b) Artisans et commerçants sans employés	
IV c) Exploitants agricoles	4) Exploitants agricoles
V) Techniciens et contremaîtres	} 5) Travailleurs manuels qualifiés
VI) Ouvriers qualifiés	
VII) a) Ouvriers non qualifiés	6) Ouvriers non qualifiés
VII) b) Ouvriers agricoles	7) Ouvriers agricoles

schéma de Goldthorpe constitue aujourd'hui un standard international qui doit être évalué à partir de sa fécondité sur le plan empirique dans des domaines aussi divers que l'analyse de l'inégalité des chances scolaires, de la mobilité sociale, ou des choix électoraux.

- La théorie de la structuration de l'espace social de Pierre Bourdieu

À la différence des deux auteurs précédents, l'analyse de Pierre Bourdieu ne cherche pas à déterminer statistiquement la composition des classes mais plutôt à mettre en évidence le système de relations différentielles qui existent entre groupes sociaux. Elle ne définit pas les classes sociales en fonction de leur seule position dans les rapports de production ou d'échange, mais à partir de plusieurs critères, de manière à intégrer dans un même cadre théorique l'analyse des classes qui relève de l'économie et celle des statuts qui relève davantage de l'étude de la consommation et des styles de vie. L'analyse bourdieusienne se veut donc à la fois économique et culturelle. Les positions sociales sont définies à partir des relations de proximité ou d'éloignement plus ou moins grandes qu'elles entretiennent entre elles selon deux axes. Un premier axe vertical oppose les groupes sociaux en fonction du volume du capital possédé et permet de distinguer classes dominantes, classes moyennes et classes dominées. Un second axe horizontal opère une différenciation en fonction de la structure du capital, c'est-à-dire des parts respectives de capital culturel et économique détenues. D'un côté figurent ceux qui possèdent plus de capital économique que de capital culturel (notamment les indépendants), de l'autre ceux qui sont dans la situation inverse (en particulier les cadres de la fonction publique).

La sociologie des classes sociales voit s'affronter plusieurs conceptions de la structure sociale qui peuvent être grossièrement regroupées en deux grands schémas d'analyse, bien mis en évidence par le sociologue polonais S. Ossowski: le schéma dichotomique et le schéma de gradation.

- Le schéma dichotomique construit l'espace social à partir d'attributs opposés : propriétaires/non-propriétaires, exploiters/exploités, dominants/dominés.
- Le schéma de gradation définit les classes sociales à partir d'un critère ou d'une combinaison de critères qui délimite un continuum de positions.

La première perspective accrédite une représentation irréductiblement conflictuelle du fonctionnement des sociétés industrialisées. La seconde tend, au contraire, à conforter une vision consensuelle de la société, conçue

sous la forme d'une pyramide sociale dont les individus peuvent franchir aisément les différents échelons ou, dans une version plus récente, comme une énorme classe moyenne (théorie de la moyennisation) qui aspire progressivement les classes extrêmes condamnées à la marginalisation.

Finalement, comme l'a bien montré P. Bourdieu, le problème de la définition des classes sociales est lui-même un enjeu de la lutte des classes. Si le sociologue veut éviter d'être partie prenante à ce débat proprement politique, il lui faut alors se contenter de rendre compte de la manière dont les différents groupes sociaux mobilisent des ressources théoriques et idéologiques pour imposer une certaine (di)vision du monde social.



**Bourdieu - Catégories socioprofessionnelles - Marx
- Weber**

COMPORTEMENTS POLITIQUES

Dans une démocratie, la gamme des comportements que l'on peut qualifier de « politiques est très vaste et ne se réduit pas au vote ou à l'appartenance partisane. On distingue généralement des formes de participation dites conventionnelles, centrées autour du processus électoral (vote, adhésion à un parti...) et des formes non conventionnelles ou « protestataires » (pétitions, manifestations...). Cette conception large du comportement politique conduit à relativiser le désengagement à l'égard du politique que l'on pourrait déduire de l'évolution de la participation électorale.

Le vote : de l'électeur captif à l'électeur stratège ?

Très précocement, on a cherché à comprendre ce qui détermine le comportement électoral : inscription ou non inscription, participation ou abstention, orientation des choix. On peut grossièrement opposer deux approches : la première, la plus ancienne, insiste sur la régularité des comportements électoraux et met en évidence le poids des communautés d'appartenance. Dans cette perspective, le vote est, à la limite, prévisible. La seconde, plus récente, s'appuie sur la baisse de l'identification partisane pour avancer l'hypothèse d'un électeur « stratège » plus conforme à l'idéal démocratique.

• La mort de l'électeur captif ?

Les premières études de sociologie électorale en France (A. Siegfried, 1910) révèlent une étonnante stabilité des comportements politiques, tant au niveau de la participation que de

l'orientation des choix. Ainsi, quels que soient l'enjeu et « l'offre » électorale, certaines régions votent systématiquement à droite, d'autres à gauche. Ce constat permet d'établir une carte électorale de la France dont les grandes lignes ne seront que très lentement remises en cause. L'utilisation des techniques de sondage qui se développent après la Seconde Guerre mondiale, va permettre de préciser les déterminants du vote.

Les études américaines, aussi bien celles de Paul Lazarsfeld que celles de l'école de Michigan, confirment la régularité des comportements électoraux. Elles mettent en évidence la faiblesse de l'intérêt politique du citoyen, mais aussi la stabilité de l'identification partisane et la précocité de cette identification. Les conclusions de Paul Lazarsfeld sont radicales : « une personne pense politiquement comme elle est socialement : les caractéristiques sociales déterminent les préférences politiques ». L'école de Michigan récuse partiellement ce « sociologisme » et insiste plutôt sur les perceptions politiques transmises par la socialisation familiale.

Dans sa version française, cette conception aboutit à relier la participation et l'orientation des choix (plus particulièrement le clivage gauche/droite) à des variables « lourdes » telles que l'âge, le sexe, ou encore la classe sociale et la religion.

Des études récentes montrent une sensible évolution des déterminismes traditionnels : le sexe a perdu à l'heure actuelle une bonne part de son caractère prédictif. Le comportement des femmes, traditionnellement plus abstentionnistes et droitières, a perdu sa spécificité avec leur entrée dans la vie active. Les années 1980 ont démenti cette idée que les jeunes votaient plus systématiquement à gauche que leurs aînés. Des effets de génération contrarient l'effet d'« âge ». Par contre, la participation électorale des jeunes est faible. Elle s'élève régulièrement avec l'âge, si l'on excepte un certain retrait pour le quatrième âge. Les sondages indiquent une baisse sensible dans l'opinion de la perception du clivage droite/gauche depuis la fin des années 1980. Les différences entre les grandes familles politiques se sont estompées : les valeurs du libéralisme économique ont gagné du terrain à gauche tandis que la tolérance et la permissivité en matière de mœurs progressent à droite.

Cependant, il est difficile d'apprécier, dans cette évolution, la part liée à la fréquence de l'alternance et à la cohabitation. Il est aussi incontestable que la diversification de l'offre partisane brouille les identifications et favorise les recompositions. En 2002, l'électeur avait le choix, à droite, entre deux extrêmes-droites, une droite «

souverainiste », le « parti chiraquien », les libéraux et les centristes. À gauche, il avait le choix entre le parti socialiste, les écologistes, les chevénementistes, les communistes et deux extrêmes-gauches.

L'évolution électorale oblige à remettre en cause l'idée que le vote dépend de la hiérarchie sociale, les « gros » votant à droite et les « petits » à gauche. L'élément décisif n'est pas le niveau de revenu ou le degré d'instruction, mais le clivage indépendants/salariés et, parmi les salariés, l'appartenance au secteur privé et au secteur public. Ainsi les petits commerçants dont le statut social est médiocre, qui disposent de revenus très bas et d'un faible niveau de formation, votent majoritairement à droite alors qu'on trouvera un important vote de gauche chez les cadres supérieurs (majoritaire chez les cadres supérieurs du secteur public).

Pourtant, on peut aussi démontrer le maintien d'un vote populaire : « le non-vote est devenu un élément central du comportement électoral populaire. Ensuite, l'ajout du vote FN à celui du vote PCF permet, tout au long des années 1980 et 1990, de discriminer clairement un vote « bourgeois » [...] et un vote populaire (plus critique, voire radical ou porté aux extrêmes) » (Chauvel, 2001). Enfin, toutes les enquêtes soulignent le rôle de l'appartenance religieuse : les catholiques pratiquant régulièrement votent toujours très largement à droite.

• Un électeur stratège ou démuni ?

Dans les années 1980, des études convergentes aux États-Unis et en France soulignent la baisse de l'identification partisane et l'augmentation de la volatilité électorale. En France, le modèle « sociologique » intègre difficilement les revirements rapides du corps électoral à partir de 1981 et la montée de nouvelles orientations (Front national, écologistes).

Dès lors, l'approche individualiste et la thèse d'un électeur rationnel et stratège se trouve renforcée. Reprenant les thèses élaborées par Anthony Downs dans les années 1950, des chercheurs saluent la naissance d'un nouvel électeur, plus instruit, plus mobilisé et qui, affranchi des déterminations sociales et confessionnelles, se comporterait comme un consommateur éclairé comparant les avantages et les coûts des divers choix électoraux.

Ce modèle souffre cependant d'un certain nombre de faiblesses. Ainsi les électeurs « mobiles » ne correspondent pas au profil de

l'électeur rationnel. « La mobilité électorale paraît liée à une faible insertion économique, sociale et politique. Elle caractérise plutôt les jeunes faiblement scolarisés, ceux qui s'intéressent le moins à la politique » (N. Mayer, 1992). De même, l'abstention est largement fonction de l'intégration sociale. La gratification du vote étant purement symbolique (l'individu a conscience du poids extrêmement faible de son vote dans la compétition), elle est d'autant plus encouragée que l'appartenance à la collectivité est sensible : on vote plus dans les villages que dans les petites agglomérations et on vote encore moins dans les grandes. Ce rôle du lien social se retrouve dans l'abstentionnisme fort des chômeurs et des précaires. De même, des études portant sur le lien partisan montrent que la proximité partisane demeure le fait des électeurs les plus diplômés.

Dans cette perspective, l'électeur « flottant » apparaît largement comme un électeur « démuni », contraint de prendre une décision dans une situation qu'il ne maîtrise pas. Ceci confirme les analyses de Daniel Gaxie (*Le Cens caché*) récusant l'égalité du citoyen devant le scrutin, compte tenu de l'inégale distribution du capital culturel. Or le sentiment d'incompétence politique est renforcé lorsque « l'offre électorale » n'est pas stable (modification du paysage politique lié à de nouveaux enjeux et à l'apparition de nouvelles forces politiques).

L'étude des dernières consultations électorales en France ne permet toujours pas de trancher entre ces deux approches : la montée de l'abstention est importante, quelle que soit la nature de la consultation. Elle est de 28,7 % au premier tour de la présidentielle 2002 soit 5 points de plus qu'en 1995.

Pendant, elle semble moins liée désormais au statut social et à l'inégalité de capital scolaire (même si le chômage reste un facteur de retrait). Les différences de participation pour chaque type de scrutin (l'abstention peut aller jusqu'à 53 % pour les européennes de 1999) montre que les électeurs modifient leur comportement en fonction des enjeux. Cette abstention intermittente peut être lue comme un choix électoral comme un autre, ou au contraire comme l'aveu d'une incompétence lorsque les choix sont moins lisibles parce que moins personnalisés.

Les formes « non conventionnelles » : protestation ou citoyenneté active ?

• Du militant au manifestant ?

Dans la démocratie, les partis jouent un rôle essentiel puisqu'ils vont constituer l'offre électorale qui va canaliser les choix de l'électeur. Dans une étude classique sur les partis politiques, Maurice Duverger distingue trois cercles concentriques : les sympathisants, les adhérents, les militants. Dans cette perspective, le militant apparaît comme un adhérent « actif ». Cette distinction a de moins en moins de sens en France compte tenu de la faiblesse de l'adhésion partisane : comparés à leurs homologues européens, les partis politiques français ont toujours été construits sur une base militante faible, mais la situation s'est particulièrement aggravée depuis les années 1990. Le Parti communiste a représenté le seul exemple d'un « parti de masse » capable de susciter une activité militante quotidienne dans ses cellules locales ou ses cellules d'entreprise. Mais son recul actuel remet en cause cette originalité par rapport aux autres formations, partis de notables et d'élus mobilisés autour de la compétition électorale. La faiblesse du militantisme peut s'expliquer par les paradoxes de l'action collective (cf. article Syndicalisme). Pourtant, Daniel Gaxie insiste sur les rétributions matérielles et symboliques du militant. Certes, on est loin en France du système américain où les partis peuvent rémunérer l'action militante par des postes administratifs (système des « dépouilles »). Mais, selon D. Gaxie, l'exercice de responsabilités dans le parti et, par son intermédiaire, dans de nombreuses associations, comporte des avantages non négligeables. Elle permet au militant de devenir « une notabilité connue, bénéficiant de l'attention et de la considération de ses concitoyens ». Ces « bénéfices privés » d'une action collective justifient, selon une logique utilitariste, le militantisme. Beaucoup d'études ont montré par ailleurs le caractère intégrateur de l'appartenance à une minorité active. Souvent mise en avant chez les militants communistes, cette dimension semble décisive pour une majorité de militants du Front national. Le vote et l'adhésion partisane ne résument pas l'ensemble des comportements politiques. Le terme de participation non conventionnelle a été forgé par la science politique pour désigner ces comportements (manifestations, pétitions, grèves...). Longtemps négligée par la science politique, cette participation non conventionnelle a commencé à être étudiée dans le cadre d'enquêtes sur les « nouveaux mouvements sociaux ». Le terme est d'ailleurs discuté. Certes ces comportements se

distinguent nettement des formes ritualisées de la participation politique, mais s'agit-il vraiment de participation ? « Le terme générique de participation collective renvoie à une offre à laquelle les Français sont invités à répondre... Qui invite à la manifestation, à la grève ? Certainement pas les pouvoirs publics, ni les patrons, cibles de l'action envisagée, alors que c'est le processus de décision dont ils ont la responsabilité qui est là encore visé » (Claude Dargent, 1999). On qualifie aussi ces comportements de « protestataires » : déclenchés à l'initiative des citoyens, ils peuvent apparaître à tout moment ; actions « directes », ils peuvent déboucher sur des comportements illégaux ou violents (affrontements avec les forces de l'ordre, barricades...). Mais cette appellation peut aussi être récusée dans la mesure où elle ne permet pas de « tracer une frontière pertinente avec le comportement électoral ». Ne parle-t-on pas actuellement de vote protestataire pour le vote Front national ou d'extrême-gauche comme dans les années 1960 pour le vote communiste ? Faute de véritable alternative, l'usage de cette terminologie reste commode.

- Des comportements politiques alternatifs ou complémentaires ?

Plusieurs études ont cherché à replacer l'action protestataire dans un cadre plus général, en étudiant le « potentiel protestataire » des citoyens. Différentes modalités d'action directe, de la simple pétition aux dégradations de matériel, sont soumises à l'approbation des enquêtés. Cela permet ensuite de classer ces modalités dans l'ordre croissant des réponses positives et de construire ainsi une échelle d'attitude protestataire. En France (CEVIPOF, 1995) comme dans les autres pays, les actions les plus dures (dégradation de matériel, violences sur les personnes) sont quasiment refusées tandis que d'autres (blocage de la circulation, occupation des locaux, manifestations et grèves) sont acceptées par ordre d'approbation croissant. Ce classement est donc fonction d'une légitimité sociale croissante et d'une intensité décroissante de la violence. Alors que l'histoire sociale française conduit à voir dans l'ouvrier le manifestant type, les enquêtes montrent que ce sont les couches salariées moyennes et supérieures qui recourent le plus volontiers à la manifestation. Par ailleurs, ces études montrent que l'action protestataire n'exclut pas la participation conventionnelle. Au contraire, ce sont les citoyens les plus favorables à la participation électorale qui ont aussi le plus fort potentiel protestataire. Enfin, si le militantisme décline dans les organisations généralistes qui

fonctionnent sur le registre de la délégation, il augmente dans les divers « comités de défense », associations militantes sur des objectifs précis. On peut déceler dans cette évolution un changement dans le modèle de participation politique français : on passerait d'une « citoyenneté passive » exclusivement centrée sur la délégation par le vote à une « citoyenneté active » s'exprimant de façon complémentaire dans le vote et l'action collective, que ce soit par des « comportements contestataires » ou par le militantisme associatif. Cette vision optimiste doit cependant être nuancée : la « citoyenneté active » reste minoritaire et inégalitaire car elle est largement monopolisée par les catégories privilégiées sur le plan culturel, alors que la « citoyenneté passive » et surtout le modèle du « retrait » (non-vote ou vote protestataire) est, on l'a vu, plutôt le fait des catégories populaires.

*Quelles sont les limites du « comportement politique » ?
L'introduction de la « participation non conventionnelle »
brouille la frontière établie par la science politique entre
ce qui relève de la participation à la désignation du
pouvoir politique et ce qui relève de la pression sur le
pouvoir politique. Elle s'inscrit dans une approche plus
sociologique et moins juridique du pouvoir politique : le
pouvoir n'est pas entrevu seulement sous l'angle de la
contrainte mais comme une relation entre des agents
détenteurs de ressources différentes (sinon égales).*



Action collective - Démocratie

CONFLIT

Le pluriel s'impose lorsque l'on évoque la sociologie des conflits. Le mot « conflits » désigne de multiples situations qui comportent des dimensions économiques, sociales, politiques et culturelles : guerres entre États, mouvements sociaux, oppositions entre les avant-gardes et les courants traditionnels, querelles domestiques... Selon une définition s'inscrivant dans la tradition wébérienne, les conflits sont les manifestations d'antagonismes entre des individus et/ou des groupes pour la recherche, la possession et la gestion de biens, rares à l'échelle d'un groupe ou d'une société, matériels ou idéels, tels que les richesses, le pouvoir et le prestige. La finalité des conflits demeure la modification des rapports de forces qui président à la production et à la distribution de ces biens rares. L'analyse sociologique des conflits rompt avec une conception biopsychologique des conflits fondée sur la nature humaine, et renvoie pour les expliquer à l'organisation sociale. Elle révèle aussi la difficulté qu'on retrouve dans toutes les sciences sociales du passage entre l'échelle « micro », celle de l'individu, et l'échelle « macro », celle des rapports sociaux.

Les conflits au cœur de la tradition sociologique

• Permanence ou « fin » de la lutte des classes ?

R. Aron faisait de l'opposition entre l'analyse de la démocratie dans l'œuvre d'A. de Tocqueville et l'analyse de la lutte des classes dans celle de K. Marx une opposition paradigmatique quant à l'avenir des sociétés modernes. Bien que la référence aux classes sociales demeure présente dans l'œuvre d'A. de Tocqueville, les leçons qu'il tire de son voyage en Amérique peuvent être interprétées dans le cadre d'une approche en termes de fin de la lutte entre les classes. Les sociétés modernes se caractérisent par un « état social » démocratique, état qui renvoie à un vaste processus « d'égalité des conditions ». Ce processus désigne, entre autres, des frontières sociales plus poreuses entre les groupes sociaux, une réelle mobilité sociale et une conversion aux valeurs de travail, de consommation et de réussite sociale qui seront celles de la société industrielle. Les conflits ne disparaissent pas. Au contraire même, le processus d'égalisation relative exacerbe l'envie entre les individus. Mais, ils deviennent moins violents et n'ont pas pour finalité une transformation révolutionnaire de la société. La naissance d'une nouvelle « aristocratie manufacturière », selon l'expression utilisée par A. de Tocqueville, n'est annoncée que sous la forme d'une « exception ». L'exception devient la règle pour K. Marx. Les sociétés industrielles sont caractérisées, entre autres, par l'émergence d'une nouvelle classe dominante : la bourgeoisie industrielle, et d'une nouvelle classe dominée : le salariat industriel. Ces deux classes entrent nécessairement en lutte pour le partage de la plus-value. L'opposition entre A. de Tocqueville et K. Marx (exprimée sous la forme schématique suivante : déclin, sinon fin, ou permanence des luttes entre les classes sociales) conserve une actualité certaine pour théoriser les changements intervenus dans les sociétés développées.

• Les conflits pour l'accès aux biens rares au sein des sociétés modernes

La sociologie de M. Weber propose une autre perspective. La définition qu'il développe des « situations de classes » ne débouche pas sur l'inéluctabilité de la lutte entre les classes. Les classes sociales s'opposent pour l'accès aux différents marchés et leurs « chances » sont inégales, mais les classes coopèrent entre elles autant qu'elles s'affrontent. Par ailleurs, il existe d'autres sources de conflits, notamment ceux qui portent sur le prestige et le pouvoir. Pour M. Weber, les relations de domination et de pouvoir sont

inhérentes aux sociétés modernes et les conflits constituent une dimension irréductible des rapports sociaux à la différence d'E. Durkheim, pour qui les conflits demeurent une forme pathologique de ces mêmes rapports sociaux. L'héritage de M. Weber est riche d'interprétations divergentes. Pour certains sociologues, notamment R. Dahrendorf, les sociétés modernes se caractérisent principalement par des conflits de pouvoir et d'autorité ; le pouvoir est la « chance » pour un acteur engagé dans une relation sociale d'imposer sa volonté et l'autorité, la « chance » pour qu'un ordre donné soit exécuté. D'autres sociologues approfondissent les processus de différenciation sociale analysés par M. Weber, notamment en termes de « champs sociaux » pour reprendre la conceptualisation de P. Bourdieu.

- Les conflits comme « formes sociales »

G. Simmel fait du conflit « une des formes les plus vivantes d'interaction ». Le conflit est une forme d'interaction qui comporte deux dimensions : une dimension de coopération et une dimension conflictuelle. Il s'agit de cerner les fonctions sociales remplies par les conflits. Bien sûr les conflits sont d'abord la manifestation de tensions et d'oppositions, mais les participants aux conflits confortent par leur participation la légitimité des enjeux. Le conflit implique donc une reconnaissance réciproque des opposants et des « règles du jeu ». G. Simmel distingue les conflits intra-groupes et les conflits inter-groupes. Les conflits intra-groupes peuvent être d'une extrême violence ; la proximité sociale et émotionnelle entre des opposants engendre une haine plus forte, parfois, que celle qui vise les ennemis d'un autre groupe. On note ainsi la violence des conflits entre les différents courants du socialisme et du communisme, la brutalité des guerres civiles, la haine des Églises contre les hérétiques ou la violence de certains conflits familiaux. Cette violence peut s'expliquer par le fait que l'opposant, étant proche, met en cause l'identité collective du groupe par la contestation du système de valeurs qui cimente le groupe. Les conflits inter-groupes tendent, au contraire, à renforcer les identités collectives. Confronté à une menace extérieure, le groupe doit « se serrer les coudes », « faire corps ». La mise en scène d'un ennemi est depuis longtemps une tactique utilisée pour faire taire les opposants. G. Simmel développe d'autres distinctions quant à l'intensité des conflits, quant au nombre des acteurs (il distingue les « dyades » des « triades »), quant à leur mode de résolution qui passe le plus souvent par la

négociation, sinon des relations sociales durables seraient impossibles.

L'évolution des conflits au sein des sociétés contemporaines

- Des conflits liés au travail jusqu'aux « nouveaux » conflits

La société industrielle se caractérisait, entre autres, par la prééminence accordée aux conflits du travail. La condition ouvrière représentait la figure emblématique de la domination et de l'exploitation, et l'ouvrier, la figure emblématique du contestataire légitime. La sociologie du travail, notamment en France, traduisait cette approche critique mettant en cause les fondements mêmes du système de production. La grève apparaissait comme la forme sublimée de l'action collective. A. Touraine faisait du mouvement ouvrier l'idéal-type de l'acteur social, et du conflit entre le patronat et le mouvement ouvrier le « conflit central ». La problématique marxiste demeurait très présente et les conflits économiques, sociaux et politiques étaient le plus souvent représentés comme les manifestations de la lutte entre les classes.

Ces conflits ont contribué à l'émergence de nouvelles règles résumées sous l'expression de « compromis fordiste ». La réalité historique de l'émergence d'une « société salariale », dans laquelle le salariat n'est plus la condition du prolétaire mais renvoie à un statut protégé, n'est plus à démontrer. Par ailleurs, les lieux de travail ne seraient plus les lieux centraux, ou plus les seuls lieux, de la socialisation et de la contestation. À partir des années 1960, de « nouveaux conflits » surgissent qui mettent en cause le statut des femmes, la condition des jeunes, les conséquences du productivisme industriel, l'accès à la citoyenneté... La sociologie des conflits fait alors davantage référence à A. de Tocqueville et à M. Weber. Les conflits du travail portent plus sur les modalités d'intégration dans la société industrielle ou sur le maintien des statuts salariaux protégés que sur la contestation de cette société, et les conflits prennent différentes formes qui ne peuvent être ramenées à la seule lutte des classes. Les enjeux deviennent plus « culturels » pour A. Touraine et se réfèrent de plus en plus à des revendications identitaires en termes de droits : mouvement des femmes, mouvement gay, mouvements des « sans ». S'agit-il d'une rupture ou

d'une complexification des formes de conflits dans une société où se maintiennent, sinon se renouvellent, les formes de domination, mais dans laquelle aussi la réalité de la démocratie et de ses formes nouvelles de négociation des conflits ne peut être contestée ?

- Les conflits négociés

Les sociétés démocratiques ont, depuis plus d'un siècle, institutionnalisé les conflits en édictant des règles du jeu, notamment sous la forme de règles de droit. Les sociétés modernes sont l'objet d'une forte différenciation sociale caractérisée, entre autres, par une multiplication de règles spécifiques à chaque espace social. Les règles de déontologie propres à chaque profession constituent un exemple de cette tendance. Les conflits apparaissent de plus en plus négociés et il en serait de même des relations de pouvoir. Les règles de droit émanent non seulement de l'État, mais aussi des acteurs sociaux eux-mêmes. J.-D. Reynaud parle de « régulation conjointe ». Cette évolution des conflits marquerait l'émergence d'une démocratie plus participative à côté de la démocratie représentative traditionnelle. Cependant, les acteurs ne disposent pas des mêmes ressources pour négocier. À cet égard, la période de mutations actuelles pourrait accentuer les inégalités de ressources entre les acteurs et exclure de la négociation des règles les acteurs les plus démunis.

- Les conflits au quotidien : l'exemple des conflits conjugaux

J.-C. Kaufmann étudie les conflits conjugaux. Il existerait deux grandes causes de ces conflits : la gestion toujours difficile des différences entre les partenaires et le « désenchantement amoureux ». J.-C. Kaufmann associe les formes actuelles que prennent les conflits conjugaux au mouvement d'individualisation. Les unions conjugales devenant plus fragiles, le conflit peut à tout moment se résoudre par la rupture. C'était une des raisons développées par E. Durkheim pour critiquer les lois qui faciliteraient les procédures de divorce. On peut aussi noter avec G. Simmel que, dans certains cas, le conflit conjugal peut être un indice indirect de la stabilité du couple ; il est nécessaire à certains moments de pouvoir « vider son sac ». Pour J.-C. Kaufmann, le couple est donc confronté en permanence à la menace de la rupture, d'où un contrôle de soi peut-

être plus fort qu'il n'était lorsque le contrôle social était beaucoup plus présent. La « conversation conjugale » est devenue un « art difficile ».

Les conflits sont inhérents à la démocratie, qui rend visibles les oppositions d'intérêts et les débats qui traversent la société. La démocratie repose aussi sur des règles qui créent les conditions de résolution des conflits sous la forme de compromis. Le conflit apparaît alors comme une instance d'opposition sociale mais aussi comme une instance de reproduction sociale sous des formes renouvelées. Il serait nécessaire d'approfondir les formes de mise en scène des conflits au sein des démocraties actuelles. Le rôle grandissant des médias a très certainement modifié les formes des conflits. Par ailleurs, de nouvelles approches sociologiques mettent en avant, au sein des démocraties, les conflits qui confrontent des systèmes de valeurs différents. Par exemple, tout conflit met en jeu des conceptions différentes de la justice sociale : égalité ou équité.



Action collective - Classes sociales - Mouvement social

CONSOMMATION

Pendant les années 1960, les expressions de « société de consommation » et de « consommation de masse » s'imposent pour qualifier le type de société qui émerge avec la période de croissance économique des Trente Glorieuses. Ces expressions désignent deux changements sociaux globaux : l'accès de toute la population aux biens et services marchands et non marchands jusqu'alors réservés à une minorité, et l'affirmation des pratiques sociales de consommation comme pratique sociale emblématique de l'individualisme contemporain. La période de ralentissement économique intervenue depuis la crise des années 1970 n'a pas remis en cause ces tendances lourdes. Les approches sociologiques ont-elles dégagé un ensemble de propositions théoriques et empiriques qui fassent consensus ? Il faut répondre négativement à cette question. La multiplication des enquêtes et des statistiques, et les progrès méthodologiques acquis, ont construit une riche sociographie des pratiques de consommation. Leur interprétation fait l'objet d'approches différentes, sinon opposées. On peut cependant dire des consommations qu'elles constituent un « fait social global » qui « met en branle l'ensemble de la société » (M. Mauss).

**Sociographie des consommations et premières
interprétations**

Le XVIII^e siècle apparaît, selon les historiens de la consommation, comme une période charnière. Les marchandises sont consommées, certes pour leur(s) usage(s), mais aussi, et cela sur une large échelle, comme des signes de distinction. A. Smith (1723-1790) fait de la consommation « la seule fin et l'unique objet de la production ». C'est au XIX^e siècle qu'apparaissent les premières grandes enquêtes sur les pratiques de consommation, notamment dans les milieux populaires. Ce travail statistique s'approfondit pendant le xxe siècle, tandis que l'évolution des pratiques de consommation est expliquée en relation avec celle des principales variables économiques et sociales.

- Les budgets des ménages et les autres enquêtes

Le statisticien allemand E. Engel (1821-1896), dont les travaux ont été diffusés en France par M. Halbwachs (1905-1945), met en avant l'existence de « lois » d'évolution des dépenses de consommation. Il conclut, selon les termes de sa « loi » la plus célèbre, que plus le revenu est élevé et plus le revenu s'élève, plus est faible la part des dépenses consacrées aux achats de produits agricoles, et plus généralement aux dépenses d'alimentation, bien que le niveau absolu de ces dépenses croisse avec le revenu. Il s'agit d'une étape importante pour l'étude des consommations et la « loi d'Engel » constitue une des rares « lois » établies par les sciences sociales. Ses travaux s'inscrivent dans la continuité d'autres travaux. E. Engel fait référence aux thèses du mathématicien A. Quételet, pour qui le recueil de données suffisamment nombreuses permet d'établir des « lois sociales », et, dans ses études, il utilise la classification des dépenses de consommation élaborée par F. Le Play (1806-1882) dans le cadre de ses monographies sur les familles ouvrières. La sociographie de la consommation est née. Pour F. Le Play, les budgets familiaux demeurent l'indicateur le plus précieux des choix de vie des familles et les familles ouvrières représentent les entités révélatrices de l'état social global de la société française au XIX^e siècle. Pour E. Engel, il ne s'agit pas d'étudier les pratiques de consommation d'un milieu social spécifique mais de dégager des lois statistiques universelles à partir de données homogènes. La sociographie de la consommation mêle les préoccupations du statisticien et celles du sociologue. En France, les études de consommation selon les principales « fonctions » (alimentation, habillement...), les enquêtes sur des biens et des services particuliers et les chiffres de la comptabilité nationale représentent une machine

à chiffrer les pratiques de consommation qui impressionne. Les chiffres recueillis font nettement apparaître l'homogénéisation, vers le « haut » de l'échelle sociale, des pratiques de consommation : alimentation, habillement et logement pendant les Trente Glorieuses, et équipements privés de transport, accès aux loisirs, à la culture et aux soins, depuis.

• De l'homo oeconomicus à l'homo sociologicus

La microéconomie s'est rapidement emparée des résultats d'E. Engel. Les courbes d'Engel traduisent les relations entre la demande et le revenu. Lorsque le revenu augmente, le consommateur augmente la part des biens dits de luxe dans son budget, au détriment des biens dits « inférieurs ». Le consommateur est alors représenté comme un individu rationnel cherchant à maximiser l'utilité qu'il retire de la consommation des différents biens et services présents sur le marché. Ses goûts sont supposés déterminés hors du champ de l'économie et ses pratiques de consommation sont liées aux évolutions de son revenu et des conditions générales de l'offre de biens et de services, qui influent sur les pratiques de consommation par la variation des prix relatifs. La microéconomie a connu de nombreux développements qui en ont fait une approche simple et réductrice pour la représentation donnée du consommateur, mais sophistiquée eu égard à la complexité de sa formalisation mathématique. L'introduction de différents attributs pour chaque bien et service, (du temps, de l'incertitude...) a enrichi la capacité explicative et prédictive de la microéconomie. De façon schématique, l'évolution des prix relatifs, la hausse des revenus disponibles, les transformations des modes de vie, notamment la répartition du temps pour chaque individu, le développement des dispositifs commerciaux permettent d'expliquer l'harmonisation des pratiques de consommation depuis la croissance économique forte de l'après Seconde Guerre mondiale. Pour autant, l'homo oeconomicus gagne à être représenté aussi comme un homo sociologicus. Il est alors possible de cerner les contraintes qui limitent sa rationalité en tant que consommateur. R. Boudon s'est illustré en popularisant l'approche en termes d'homo sociologicus. Quelles sont les « bonnes raisons » fondant les choix en matière de consommation ? La liste ne peut être limitée aux seules variables économiques : les habitudes de consommation acquises à travers les processus de socialisation, les normes et les valeurs intériorisées pendant ces processus, la position sociale de l'individu... C'est au

chercheur de déterminer le poids des différentes variables en fonction des situations. L'essentiel est de maintenir l'hypothèse d'une certaine autonomie des pratiques de consommation : « à chacun selon ses goûts en fonction de la situation ».

Groupes sociaux et consommations

M. Halbwachs critiquait l'approche en termes de rationalité individuelle universelle, représentée par la démarche de E. Engel, en montrant la force des milieux sociaux dans la formation des systèmes de goûts et de préférence. Il s'agit alors d'interpréter les pratiques de consommation en les liant aux groupes sociaux d'appartenance. L'analyse en termes de classes sociales ou de classes socioprofessionnelles répond à cette problématique : à revenus proches les ouvriers et les employés ont des pratiques de consommation différentes et un ouvrier qui devient cadre conservera certaines pratiques de consommation de sa classe socioprofessionnelles d'origine.

• Consommations populaires

Ce sont les pratiques de consommation des milieux défavorisés qui ont fait l'objet des premières interrogations sociologiques. Il est aisé de comprendre ce choix. L'approche libérale et la croissance industrielle légitimaient la croyance selon laquelle tous profiteraient de la « Richesse des nations ». A. de Tocqueville (1805-1859) met en avant l'égénéralisation des conditions dans la société américaine du premier XIX^e siècle qui se traduit, entre autres, par une plus grande aisance matérielle moyenne. À l'inverse, K. Marx (1818-1883) critique le système capitaliste et le système démocratique comme accentuant les inégénéralités et comme créant les conditions d'une paupérisation possible d'une partie croissante de la population. On peut comprendre ainsi l'enjeu représenté par la consommation des classes populaires. Il s'agit alors de vérifier si les besoins « nécessaires » sont satisfaits afin d'éviter que ces classes sombrent dans une misère durable et/ou se révoltent. Pour M. Halbwachs, il n'y a pas de seuil « scientifiquement établi » au-dessus duquel les familles ouvrières échapperaient à la misère. Il s'inscrit dans la problématique sociologique définie par E. Durkheim (1858-1917) : comment rétablir des liens sociaux durables au sein de sociétés,

certaines plus riches, mais qui développent une représentation individualiste des relations sociales ? À l'inverse d'une certaine tradition marxiste et socialiste mettant en avant les solidarités collectives ouvrières, M. Halbwachs souligne la désintégration des liens sociaux au sein du milieu ouvrier, visible à travers l'analyse des budgets familiaux, qui privilégient les dépenses d'alimentation au détriment des dépenses de logement et des dépenses « diverses ». Il peut alors conclure que les ouvriers ne peuvent manifester leur « besoin de société » ou qu'ils manquent d'« altruisme familial ». Pour M. Halbwachs, ce sont les groupes sociaux les plus favorisés, ceux dont la sociabilité sociale, familiale et professionnelle est la plus riche, qui incarnent le type idéal de la classe sociale « intégrée ». L'urbanisation et la tertiarisation des emplois ouvriers devraient modifier les pratiques sociales de consommation des ouvriers, ce qui s'est, en grande partie, vérifié. L'enseignement de M. Halbwachs demeure fécond et l'étude des budgets des différentes catégories socioprofessionnelles fait apparaître des logiques sociales spécifiques selon la nature des professions et, plus généralement, des classes socio-économiques. Les dépenses consacrées aux loisirs et à l'alimentation conservent une spécificité qui distingue la classe socioprofessionnelle des ouvriers des autres.

Comme M. Halbwachs, P. Bourdieu (1930-2002) admet qu'au-delà des effets de revenus, les pratiques de consommation révèlent des systèmes de représentation propres aux classes sociales, mais, à la différence du premier, il étalonne les classes, non selon une échelle d'intégration sociale, mais selon une échelle de degrés de domination(s). Les classes populaires développeraient un habitus caractérisé, entre autres, par une éthique de la nécessité. L'habitus représente, pour P. Bourdieu, ce que le monde social laisse en chaque personne sous la forme de « dispositions ». À partir d'une étude statistique sur les goûts et les pratiques de consommation au début des années 1960, P. Bourdieu fait apparaître trois classes sociales, dont deux (la petite bourgeoisie et la classe populaire) développent un habitus « dominé ». Les positions de classes engendrent ainsi des ensembles de pratiques, de valeurs et de goûts dont la cohérence doit être pensée sous la forme de relations de domination, sinon d'humiliation.

• Consommations des milieux aisés

L'aisance matérielle accroît l'éventail des choix et devrait révéler

une individualisation des pratiques de consommation. Cependant, la sociologie s'est interrogée sur les contraintes sociales pesant sur les consommations des milieux sociaux aisés. Dès la fin du XIX^e siècle, des sociologues comme G. Tarde ou G. Simmel ont mis en avant l'importance de la mode. Pour G. Tarde, le processus d'imitation des pratiques sociales, particulièrement prégnant au sein des élites sociales favorisées, impose des contraintes fortes qui limitent le champ des goûts personnels. Par ailleurs, T. Veblen insiste sur les comportements de consommation ostentatoire que s'impose la « classe de loisirs ». Il s'agit de répondre, entre autres, aux attentes populaires en satisfaisant l'imaginaire collectif sensible aux mœurs des « riches ». À la consommation ostentatoire de la classe de loisirs, M. Weber oppose l'ascétisme des entrepreneurs puritains. Les deux approches sociologiques trouvent néanmoins certaines convergences. D'une part, la classe dominante se compose de groupes hétérogènes où coexistent et se succèdent au sein des dynasties familiales une classe entrepreneuriale et une classe de loisirs. D'autre part, les groupes aisés ont les moyens et le souci de développer un « style de vie » conforme aux attentes du groupe, sinon à celles de l'ensemble de la population. Il s'agit donc de se « distinguer ». P. Bourdieu fait d'ailleurs de ce souci de distinction le cœur de l'habitus des classes dominantes. Pour lui, les consommations peuvent alors être analysées sous la forme d'une mise en scène de la distinction : nourriture « grasse » versus nourriture « légère », vêtements « chic » versus vêtements « vulgaires ». Entre les classes dominantes « distinguées » et les classes « populaires », la petite bourgeoisie révèle sa « bonne volonté » à travers ses pratiques de consommation. L'habitus des différentes classes se manifeste non seulement dans les consommations mais aussi dans les stratégies de prise de pouvoir sur les différents marchés. Analysant le marché de l'offre de vêtements de luxe, P. Bourdieu décrit le « champ » de la mode comme une arène dans laquelle les agents sociaux se livrent des luttes fratricides afin de conquérir le monopole du goût légitime.

Significations possibles de la consommation de masse

La marque du « social » sur les pratiques de consommation demeure un acquis de la sociologie. Cependant, la sociologie ne peut rester muette face à l'évolution des pratiques de consommation. La consommation de masse qui accompagne la « culture de masse » et l'« éducation de masse » renvoie à un

formidable changement social. Les groupes sociaux ont été caractérisés longtemps par des différences d'accès aux ressources matérielles et immatérielles. La consommation de masse, phénomène plus complexe qu'on ne le dit souvent, marque-t-elle une rupture historique profonde ?

- Consommations et domination

La consommation serait loin de représenter un progrès historique pour l'émancipation des personnes. Que l'on maintienne l'hypothèse d'une société divisée en classes sociales antagonistes ou que l'on accepte une certaine « massification » de la société correspondant à une réelle égalisation des conditions entre les individus, la consommation de masse a été souvent définie comme un processus de domination et/ou d'aliénation. Dès les années 1920, aux États-Unis et en Europe, une partie du salariat ouvrier accède à la plupart des biens et des services. L'essor de la consommation et le repli sur la sphère privée sont alors interprétés par les sociologues de l'école de Francfort comme des jeux de dupes. D'abord, le salariat n'accède qu'à des biens de bas de gamme, et, ensuite, la consommation de masse, notamment celle des biens culturels, détourne la classe ouvrière de ses priorités philosophiques et historiques : le renforcement d'une éthique morale individuelle et collective et la volonté de « révolutionner » le système économique. Ces approches ouvrent la voie à une tradition sociologique qui fera des consommateurs des individus aliénés et manipulés. On retrouve certains échos de cette problématique dans l'approche d'A. Touraine sur l'avènement d'une société postindustrielle devenue une société « programmée » aux mains d'une technocratie qui détourne les valeurs morales et les croyances vers la marchandisation. On peut, à cet égard, rapprocher J. Baudrillard et P. Bourdieu. Le premier propose, en 1970, une analyse critique de la « société de consommation ». Les individus consomment des « signes » et non plus des biens et des services en relation avec leurs valeurs d'usage. La domination change de terrain ; elle passe de la sphère économique à la sphère culturelle et symbolique. P. Bourdieu met aussi en avant la domination culturelle et symbolique des différentes fractions de la classe dominante.

- Consommations et intégration

De nombreuses critiques sont adressées à ces approches. Elles portent d'abord sur les capacités de « résistance » des classes dominées et des « masses » qui conservent et développent une certaine distance à l'égard de la marchandisation des relations sociales. Les dispositifs commerciaux, notamment la publicité, échouent bien souvent à mobiliser les consommateurs. Les messages véhiculés sont polysémiques et leur sens fait l'objet de réinterprétations par les acteurs sociaux, y compris ceux qui appartiennent aux milieux les plus défavorisés.

Par ailleurs, les dispositifs commerciaux ont besoin d'informations issues des consommateurs. Les professionnels soulignent ce point et cela quelle que soit l'ampleur des moyens d'influence dont ils disposent. Par ailleurs, A. Hirschman propose un modèle d'explication cyclique de changement des préférences des consommateurs fondé sur les « déceptions » engendrées par les consommations de biens et de services marchands et non marchands.

Les critiques mettent aussi en avant les capacités de « protestation » développées pendant le XX^e siècle par les consommateurs, notamment par la création d'associations de consommateurs, et par les interventions des États. On peut ainsi constater, sur le long terme, une amélioration de la qualité des biens produits.

Elles proposent, enfin, une interprétation générale alternative à la consommation de masse comme processus de domination. De nombreux sociologues ont montré à l'aide d'enquêtes comment les pratiques de consommation participaient aux processus d'intégration sociale. Les études portant sur les villes moyennes américaines révèlent l'importance des pratiques de consommation comme renforçant l'intégration interne des groupes. Les consommations sont aussi des processus d'élaboration de normes collectives. Les études portant sur les populations immigrées ont mis en valeur le rôle joué par l'accès aux normes de consommation des pays d'accueil dans l'acculturation et l'intégration de ces populations. Les études portant sur les communautés primaires, comme la famille, ont mis en lumière le rôle joué par les échanges marchands de cadeaux lors de fêtes familiales, ou autres, comme rites de renforcement de la communauté et de sécurisation affective. N. Herpin conclut alors aux fonctions intégratives jouées par les pratiques de consommation. Les individus, en tant que consommateurs, participent au jeu social. Par ailleurs, les pratiques de consommation procurent des repères, des normes, des valeurs, et des plaisirs, qui tendent à pacifier le jeu social.

Les approches sociologiques ne sont pas parvenues à dégager une suite de propositions consensuelles. Elles éclairent néanmoins différents phénomènes sociaux et proposent des interprétations qui donnent sens à certains changements sociaux. Ces interprétations s'organisent selon des problématiques faisant référence à des interprétations globales des changements sociaux: intégration ou domination. Elles se présentent aussi sous la forme de théories « à moyenne portée » qui cherchent à donner sens à des phénomènes plus « ciblés » : maintien des appartenances socio-économiques, processus d'intégration sociale, processus de domination... D'autres pistes sont possibles. D'abord, des études portant sur l'évolution des pratiques de consommation selon les typologies en termes de fonctions (alimentation, habillement, culture...), et/ou de produits et de services (automobile, santé...) éclairent la complexité des processus à l'œuvre et les tensions entre les processus d'intégration et de domination, et entre les processus d'homogénéisation et d'individuation. Ensuite, il serait nécessaire d'approfondir chaque approche sociologique et de mettre en relation les pratiques de consommation et les autres pratiques sociales. Enfin, l'étude sociologique des pratiques de consommation démontre la nécessité de recourir aux comparaisons interdisciplinaires, notamment entre les différentes sciences sociales, et celle d'aborder des questions de nature plus philosophiques, entre autres celles qui sont liées à l'extension des relations marchandes au sein de nos sociétés.

CONTRÔLE SOCIAL

Le concept de contrôle social a été forgé par l'un des pères de la sociologie américaine, Edward Alsworth Ross à travers une série d'articles publiés dans *l'American Journal of Sociology* entre 1896 et 1898. Ce concept a été ensuite repris dans les années 1920 par l'École de Chicago pour rendre compte de l'évolution des modèles de conduite des familles immigrées aux États-Unis. Aujourd'hui, il est surtout utilisé dans l'étude des phénomènes de déviance.

La notion de contrôle social

Dans son sens extensif, qui est celui employé à l'origine par E. Ross, le contrôle social désigne l'ensemble des processus par lesquels la société ou les groupes sociaux qui la composent régulent les activités de leurs membres en fonction d'un certain nombre de valeurs. Ainsi entendu, le contrôle social renvoie à l'ensemble des conditions de socialisation de l'individu dans la société. L'étude du contrôle social consiste à analyser le rôle de « nombreuses institutions régulatrices » : la religion, les cérémonies, l'opinion publique, l'éducation, les mœurs, le droit... C'est dans ce sens très général que le mot est employé à partir de 1921 par R. Park et E. Burgess. Ils expliquent la montée de la délinquance des immigrés de la seconde génération installés dans les grandes villes américaines par l'affaiblissement du contrôle social exercé par la famille d'origine et l'inefficacité relative des nouvelles formes de contrôle social (opinion publique, droit).

L'expression « contrôle social » sera ensuite utilisée dans un sens plus restrictif par Talcott Parsons en 1951 (*The System social*) qui le définit comme « le processus par lequel, à travers l'imposition de sanctions, la conduite déviante est contrecarrée et la stabilité sociale maintenue ». Le contrôle social sert alors principalement à désigner

les moyens utilisés par la société pour prévenir et corriger les comportements déviants. Plus récemment, J-D. Reynaud a tenté de synthétiser les approches contemporaines sur le sujet : « on peut appeler contrôle social cette part de l'activité de la société qui consiste à assurer le maintien des règles et à lutter contre la déviance, que ce soit par le moyen des appareils institutionnels, ou par la pression diffuse qu'exerce la réprobation ou les sanctions spontanées qu'elle provoque ».

Les formes du contrôle social

La définition de J-D. Reynaud met l'accent sur les deux formes principales du contrôle social : le contrôle social formel et le contrôle social informel.

Le contrôle social formel décrit le processus par lequel des groupes sociaux particuliers ou les instances officielles de contrôle social de la société globale (police, justice...) régulent les activités déviantes par l'application de sanctions de différentes natures : sanctions morales (réprobation, blâme), sanctions religieuses (pénitence, excommunication), sanctions pénales (amende, prison)...

Le contrôle social informel, quant à lui, s'exerce de manière continue à travers les interactions quotidiennes qui rythment la vie des différents groupes sociaux. C'est par lui que s'effectue l'intériorisation des normes et des valeurs d'un groupe particulier ou de la société globale. La régulation des comportements prend alors une forme plus subtile et plus diffuse. Un sourire, un signe d'approbation suffiront à encourager le comportement souhaité tandis qu'un simple froncement de sourcils, un silence (lourd de sous-entendus) découragera toute velléité de déviance. L'efficacité de ce contrôle social informel est évidemment d'autant plus forte que l'individu reconnaît une forte légitimité à ceux qui l'exercent (parents, amis, etc.).

Le contrôle social informel prédomine au sein des groupes primaires comme la famille, le groupe de camarades ou de voisinage. Il s'affaiblit dans les grandes villes des sociétés modernes au fur et à mesure que les relations sociales deviennent plus impersonnelles. L'opinion publique, qui est une autre forme de contrôle informel, tend alors à assurer un rôle prépondérant dans la régulation des comportements sociaux, en même temps que des instances spécialisées dépendant de l'État (police, justice...) sont chargées d'exercer un contrôle formel en appliquant la règle de

Les effets du contrôle social

Dans la période contemporaine, les recherches sociologiques se sont plus particulièrement focalisées sur l'impact du contrôle social dans le domaine de la délinquance. Pour certains criminologues, tel Maurice Cusson (*Le Contrôle social du crime*, 1983), l'application de sanctions permet de réduire le niveau de la criminalité par plusieurs mécanismes. Les sanctions informelles exercées par la famille ou le groupe des proches contribuent à réactiver la règle en montrant que certains écarts ne sont pas tolérés. Au contraire, le relâchement du contrôle social, tels que la non-surveillance des enfants par les parents et le laxisme moral, aboutirait à favoriser le développement de la déviance et au-delà, de la criminalité. De même, la sanction pénale exercerait un effet dissuasif sur le « candidat » criminel, considéré comme un individu rationnel dont le passage à l'acte dépend des avantages, des coûts et des risques encourus. La certitude de la peine, en accroissant les risques, diminuerait la criminalité ; son aggravation devrait aller dans le même sens, même si M. Cusson admet que les résultats empiriques sont sur ce sujet plus controversés.

Pour les interactionnistes, au contraire, le contrôle social contribue à « créer » la criminalité par l'effet de « stigmatisation » qu'il exerce. Le sociologue israélien Giora Shoham (*La Marque de Caïn*, 1991), insiste sur le rôle de la stigmatisation exercée par la famille dans la construction d'une identité négative par l'enfant. Il cite l'exemple de l'écrivain Jean Genet qualifié très jeune de « voleur » par sa famille adoptive qui va finir par accomplir le destin qui lui était ainsi « assigné ». D'autres auteurs ont insisté sur les effets de stigmatisation des peines de prison et l'amplification de la déviance qu'elles induiraient à travers deux processus : d'une part, elles mettent le délinquant occasionnel en contact avec des criminels plus aguerris qui vont lui apprendre les techniques du crime (« la prison est l'école du crime ») ; ensuite, elles réduisent (à sa sortie de prison) ses chances de retrouver une situation professionnelle légale (peu d'entreprises sont prêtes à embaucher un ancien détenu).

Pour Philippe Robert, il faut promouvoir une sociologie critique du contrôle social. Les données fabriquées par les instances de contrôle social (procès verbaux, statistiques criminelles...) en disent plus sur le fonctionnement de ces instances que sur la délinquance.

Elles ne peuvent donc être utilisées pour étudier la criminalité. Par contre, elles constituent une source d'information privilégiée pour analyser l'organisation et le mode de fonctionnement de ces institutions de contrôle. On peut mettre en évidence en particulier les représentations de leurs agents (policiers, magistrats, personnel pénitentiaire) ainsi que les logiques organisationnelles que ces agents impriment au traitement des affaires qui leur sont soumises : comment passe-t-on, en particulier, d'une affaire singulière à un procès verbal et à un jugement pénal élaborés selon des critères standardisés ?

Les sociologues français ont longtemps considéré l'expression « contrôle social » comme un anglicisme et lui ont parfois préféré celle de régulation sociale que l'on tend souvent à considérer comme synonyme. De fait, l'expression « régulation sociale » correspond aujourd'hui à une conception extensive du contrôle social proche de la signification attribuée à l'origine à ce concept. L'étude des processus de régulation sociale consiste, comme le souligne J-D. Reynaud, à analyser « la manière dont se créent, se transforment ou se suppriment les règles ». Dans cette dernière perspective, le processus d'élaboration et de transformation des règles est considéré comme un objet de conflit entre les groupes sociaux. Le contrôle social, au sens strict, consisterait donc à privilégier les problèmes posés par le maintien de l'ordre social tandis que la régulation sociale y verrait avant tout un enjeu de conflits entre groupes et acteurs sociaux.



Déviance - Groupe - Normes

CULTURE

Le mot culture provient du verbe latin *colere* qui désignait le fait de cultiver la terre. D'ailleurs, jusqu'au XV^e siècle, le mot culture a servi exclusivement à désigner le travail de la terre. Par dérivation, on évoquera ensuite la culture du corps (la culture physique) ou de l'esprit. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que le terme va prendre le sens qu'on lui donne aujourd'hui en anthropologie culturelle et en sociologie, même s'il reste un des concepts les plus difficiles à cerner : en 1952, A. Kroeber et C. Kluckhohn ont relevé 163 définitions du mot culture ! (*Culture : a critical review of concepts and definitions*).

La notion de culture

Dans son sens courant, le mot culture évoque généralement la connaissance des œuvres de l'esprit : littérature, musique, peinture, etc. On dira ainsi d'une personne qu'elle est cultivée, ou encore qu'elle a de la culture. En ce sens, la culture est inégalement distribuée : certaines sociétés ou certaines personnes auraient de la culture tandis que d'autres n'en auraient pas ou peu. Le terme courant est donc chargé d'une forte connotation ethnocentriste.

En anthropologie et en sociologie, le terme culture a un sens à la fois plus large et plus « neutre ». Il sert à désigner l'ensemble des activités, des croyances et des pratiques communes à une société ou à un groupe social particulier. Dès 1871, l'anthropologue Tylor définissait ainsi la culture comme « un ensemble complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, le droit, la morale, les coutumes et toutes les autres aptitudes et habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre d'une société ». La culture correspond donc à un domaine très vaste, puisqu'elle couvre pratiquement

toutes les activités créées par l'homme. Ainsi entendue, la culture s'oppose à la nature. De ce point de vue, on peut dire que tous les peuples ont une culture, qu'il s'agisse des sociétés occidentales modernes ou des sociétés primitives. La thèse du relativisme culturel conduit d'ailleurs à accorder un même degré de dignité à toutes les cultures.

L'école culturaliste américaine a prolongé cette perspective dans deux directions : d'abord en définissant la culture comme « un ensemble d'éléments présentant une cohérence » annonçant ainsi la vision structuraliste de Lévi-Strauss qui appréhendera la culture comme une structure ; ensuite, en faisant de la culture un patrimoine commun à tous les membre d'une société susceptible de se transmettre de génération en génération. La culture constitue donc un lien entre générations, un héritage social selon l'heureuse expression de Ralph Linton.

Dans la perspective du culturalisme, on considérera donc qu'un groupe social possède une culture spécifique quand trois conditions sont réunies :

- on peut identifier un certain nombre de traits culturels communs aux membres du groupe suffisamment spécifiques pour permettre de le différencier des autres groupes ;
- cet ensemble de traits culturels forme un système unifié de telle sorte que chaque trait culturel ne peut s'expliquer qu'à partir des relations qu'il entretient avec les autres éléments de la culture ;
- ces traits culturels se transmettent de génération en génération, sans subir de modification sensible.

Culture, sous-culture, contre-culture

On réserve généralement le terme de culture pour désigner les traits et pratiques culturels d'une société globale : on parle ainsi de la culture ou de la civilisation occidentale, de culture européenne, ou encore, au niveau d'une nation, de culture américaine, de culture française.

L'expression sous-culture sert à désigner la culture spécifique à des sous-groupes à l'intérieur de la société globale, qui présentent donc avec cette dernière un certain nombre de traits culturels

communs, mais aussi nombre de traits culturels spécifiques différents que l'on ne retrouve pas dans les autres groupes sociaux qui composent la société.

On peut distinguer différentes sous-cultures en fonction de plusieurs critères. Au niveau de l'espace territorial, on identifie des sous-cultures régionales (culture bretonne, basque, corse...); en fonction du milieu social, des sous-cultures de classe : culture populaire, ouvrière, bourgeoise... Éventuellement, en fonction des critères de sexe et d'âge, on sera amené à repérer une sous-culture féminine ou une sous-culture jeune.

Remarquons que la notion de sous-culture est relative et que chaque culture peut être appelée sous-culture si on l'étudie dans sa relation avec une culture plus large : la culture française est une sous-culture par rapport à la culture européenne, par exemple.

Le terme contre-culture sert à désigner une sous-culture d'un genre particulier : elle se caractérise par le fait qu'elle inverse les normes et les valeurs de la culture dominante contre laquelle et donc, finalement, par rapport à laquelle, elle se définit. La culture déviante négativiste et agressive qui caractérise certaines bandes d'adolescents est un bon exemple de contre-culture.

Plus spécifiquement, la contre-culture a servi à désigner un mouvement culturel aux États-Unis à la fin des années 1960 et au début des années 1970 qui se présentait comme l'antithèse de la culture dominante à tous les niveaux : à la rationalité on opposait la passion, le libre jeu des pulsions, le dérèglement des sens (y compris par l'utilisation de drogues douces); à la science, l'expérience, la pratique; à la technologie moderne, les savoir-faire artisanaux et traditionnels ; à la mode, une anti-mode constituée de vêtements que l'on fabrique soi-même. De manière générale, il s'agit alors d'opposer à la société de consommation les communautés de vie restreintes vivant en marge de l'économie officielle (Théodore Roszak, *Vers une contre-culture*, 1968).

On peut cependant se demander si toute contre-culture n'est pas d'une certaine manière « une culture de la distinction » et si, en ce sens, elle peut véritablement échapper à la logique de toute culture dominante. Comme le souligne P. Bourdieu, « le discours écologique, style roulotte, roue libre, randonnée verte, théâtre pieds nus, etc., est bourré d'allusions méprisantes et distinguées au "métro-boulot-dodo" et aux vacances moutonnières des petits bourgeois ordinaires ».

Par ailleurs, très rapidement, les éléments les plus créatifs de

toute contre-culture sont « récupérés » par le système marchand qui les transforme en slogans publicitaires ou en produits « nouveaux » : on fabrique ainsi industriellement des blue-jeans usés. La seule manière pour la contre-culture de ne pas être récupérée par l'économie marchande serait de rester cachée, donc ignorée !

Culture dominante, cultures dominées

On peut réduire la culture aux seules œuvres de l'esprit à portée esthétique, telles la littérature, la peinture ou la musique classique. Il n'existe alors qu'une seule culture en regard de laquelle les autres produits de la vie sociale ne constituent que des formes dérivées ou dégradées. On peut aussi désigner par ce terme l'ensemble des pratiques caractéristiques d'un groupe social. De ce point de vue, on est alors conduit à distinguer au sein d'une même société plusieurs cultures dont la légitimité est généralement fonction de la position sociale des individus qui en sont les porteurs. Les différentes cultures se trouvent alors reliées entre elles par des rapports de domination symbolique, médiatisés par leur plus ou moins grande proximité à la culture savante.

• Relativisme culturel et rapports de domination

Lorsque l'on étudie les rapports entre cultures au sein d'une même société, on peut *a priori* adopter deux postures. La première, celle du relativisme culturel, consiste à conférer à chaque culture une égalité de dignité et à l'étudier dans sa cohérence, sa capacité à créer du sens, à produire des significations symboliques propres, indépendamment des autres systèmes culturels qui l'entourent. On étudie alors chaque sous-culture, en tant que telle, en faisant l'impasse sur sa relation de dépendance avec la culture dominante. L'une des dérives de cette approche est le populisme qui débouche sur une vision enchantée des cultures populaires à qui on prête toutes les vertus du peuple, en particulier l'authenticité, la sincérité, le désintéressement. Cette position pêche par manque de réalisme et aboutit finalement à dénier l'existence de rapports de domination, voire à les inverser.

Une seconde posture, qui trouve sa légitimité dans la théorie marxiste de la domination, établit une homologie simple entre

rapports sociaux de domination entre classes et rapports symboliques de domination entre cultures. Les rapports de sens sont alors réduits aux rapports de forces entre groupes sociaux. Le pouvoir de production symbolique est fonction des forces respectives des classes ou fractions de classes dans les rapports d'exploitation. Finalement, la domination culturelle ne fait que redoubler la domination économique. Dans sa version extrême, cette position tombe dans le misérabilisme au point de réduire la culture dominée à ce que lui consent la culture dominante. Cette approche revient à considérer comme résolu d'avance ce qui fait problème et qu'il s'agit justement d'expliquer : l'identité entre culture légitime et culture dominante, d'une part; les effets du travail d'inculcation culturelle et les formes de réaction qu'il induit de la part des dominés, d'autre part.

Chacune de ces postures manque en réalité une partie de son objet. En effet, la culture des groupes dominés est à la fois un univers producteur de sens (sinon on ne saurait parler de culture) en même temps qu'elle se trouve prise dans un rapport d'interdépendance avec la culture dominante qui marque les limites posées à sa créativité propre. La seule position recevable consiste donc à tenir les deux bouts de la chaîne explicative : rendre compte de ce que les cultures dominées sont des systèmes de significations ayant leur cohérence propre ; mais montrer également qu'elles ne peuvent se comprendre qu'en élucidant les rapports de domination symbolique dans lesquelles elles s'inscrivent et qui ne sont jamais réductibles à de simples rapports de forces économiques. Les effets de domination entre cultures sont donc bien plus complexes que ce qu'en dit la théorie marxiste. Ils correspondent à toute une gamme de situations qui vont de l'acceptation, voire de l'intériorisation pure et simple des valeurs et symboles de la culture dominante, jusqu'à des réactions de rejet, d'inversion, de dénégation, en passant par des accommodements, ou encore « des manières de faire avec ». Il faut donc mettre en relation les contraintes économiques et matérielles et les productions symboliques pour voir en quoi elles expriment ces contraintes, mais aussi en quoi elles sont des productions en partie autonomes.

- Les figures de la domination culturelle

Dans la littérature sociologique, la culture des groupes dominés est le plus souvent appréhendée en termes de manque, d'absence de

choix, de retard, de handicaps. Dès 1912, dans sa thèse sur *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, Maurice Halbwachs relève déjà que le travail de l'ouvrier le met en contact avec la matière inanimée, à la différence des autres membres de la société que leur travail met en relation avec d'autres hommes. C'est à cet état social particulier que l'auteur attribue la prépondérance des besoins organiques par rapport aux besoins sociaux dans le monde ouvrier, de sorte que le mode de vie de l'ouvrier est totalement contraint par son niveau de vie et ses conditions matérielles d'existence. Cette manière d'appréhender la culture populaire se retrouve dans l'opposition établie par Pierre Bourdieu entre goûts de liberté de la bourgeoisie et goûts de nécessité des milieux populaires. Pour lui, si les ouvriers mangent des aliments simples et nourrissants, s'ils accordent une place prépondérante à l'autoconsommation, s'ils privilégient des objets fonctionnels, solides et bon marché, c'est parce qu'ils sont contraints de reproduire leur force de travail au moindre coût. Les consommations et les pratiques en milieu populaire se caractériseraient donc par l'absence de possibilité de choix, par un goût de nécessité défini négativement « par la relation de privation qu'il entretient avec les autres styles de vie ».

Dominée économiquement, la culture populaire l'est également au plan symbolique par la définition dominante de la culture qui l'identifie à la seule production et diffusion des œuvres de l'esprit. Vue selon les critères de la culture savante, la culture populaire n'existe pas, si ce n'est sous la forme d'une littérature de colportage écrite par des lettrés pour les gens du peuple. Plus généralement, la transmission des goûts culturels obéit principalement à une logique de diffusion verticale, de la bourgeoisie vers les classes moyennes et, de là, vers la classe ouvrière, les biens culturels se dévalorisant au fur et à mesure qu'ils se diffusent. Ce que d'aucuns appellent cultures populaires ne constituent finalement selon Pierre Bourdieu que des fragments épars et désarticulés d'une culture savante ancienne, réinterprétée en fonction de l'habitus de classe.

Cette dénégation de l'existence des cultures populaires trouve sa forme la plus radicale dans les travaux sur l'existence de handicaps linguistique et culturel chez les enfants de milieux modestes. À partir de tests et d'entretiens menés dans les établissements scolaires, des psychologues ont cru pouvoir mettre en évidence un déficit linguistique chez les enfants de milieux défavorisés, leur expression verbale semblant moins riche sur le plan lexical et syntaxique que la langue des enfants des classes moyennes et supérieures. Certains ont même été jusqu'à conclure à une privation verbale des enfants noirs des ghettos américains explicable par un

manque de stimulation verbale au sein du milieu familial. C'est sur la base de ces théories du déficit linguistique que furent mises en place aux États-Unis à la fin des années 1960 des pédagogies compensatoires dont le succès fut inégal.

- Résistances et inversions culturelles

La prégnance des effets de la domination culturelle varie, en fait, selon les domaines d'action et les situations. Elle est moins forte dans les activités soustraites à la confrontation culturelle comme celles qui se déroulent au foyer, par exemple, que dans les situations de la vie publique. De plus, il ne faut pas prendre les marques de respect extérieur que les gens du peuple manifestent pour la culture bourgeoise pour une acceptation réelle de ses codes et valeurs. Derrière cette déférence de façade se cache souvent un rapport distancié ou critique à l'égard de la culture dominante. De fait, ce qui caractérise les cultures populaires selon Michel de Certeau, c'est justement cette capacité à résister à l'inculcation culturelle, à détourner de multiples manières les objets qu'elles utilisent de leurs fonctions légitimes. Et ainsi de se les réapproprier. La culture des dominés est, avant tout, un art de faire au quotidien qui mobilise une rationalité pratique irréductible à la rationalité instrumentale. Ainsi en est-il de la tradition ouvrière de « la perruque » qui consiste à effectuer un travail pour soi avec l'outillage et le matériau de l'entreprise. En somme, un art de détourner le temps et les moyens de travail de l'usine à son profit qui réintroduit dans l'espace industriel « un travail libre, créatif et précisément sans profit ».

Plus radicalement, la culture populaire peut aussi se définir comme inversion des valeurs de la culture bourgeoise. Ainsi, à l'esthétique bourgeoise qui apprécie l'art pour lui-même en s'attachant aux formes de l'œuvre artistique dont elle connaît parfaitement les codes, Pierre Bourdieu oppose une esthétique populaire qui se refuse à séparer l'art et la vie. La pure esthétique, l'art pour l'art, est vécue, de ce fait, par les gens du peuple comme gratuité, inutilité, voire gaspillage. De manière plus générale, la culture populaire devient contre-culture quand elle tourne en dérision les valeurs de la culture bourgeoise, tel l'ouvrier écrivain D. Poulot faisant l'éloge de la paresse ou les fils d'ouvriers d'un quartier pauvre de Birmingham, étudiés par Paul Willis, développant une culture anti-école empruntée à la culture d'atelier de leurs pères.

En réalité, les représentations scientifiques de la culture des

dominés sont étroitement dépendantes des instruments de recherche utilisés. De manière générale, les enquêtes *in situ* ou les monographies de milieux sociaux donnent à voir une richesse des pratiques culturelles en milieux populaires que ne permettent pas de saisir les enquêtes statistiques ou des tests scolaires qui ne font que dénombrer et classer des comportements. Étudiant le contenu de conversations enregistrées dans les situations de la vie ordinaire des ghettos noirs, William Labov conclut, par exemple, à une très grande habileté verbale des jeunes noirs dans le maniement de la langue vernaculaire, faisant du coup apparaître les déficits linguistiques repérés par les psychologues comme un simple artefact dû aux conditions d'expérimentation en milieu scolaire.

Le mot culture est généralement suivi d'un adjectif. On parle ainsi de culture savante (voire de culture cultivée...) pour désigner les objets ou les pratiques valorisés symboliquement comme la philosophie, les arts, la littérature que l'on oppose souvent de manière condescendante à la culture populaire qui sert à décrire les comportements culturels du peuple c'est-à-dire, en fait, de la classe ouvrière ou de la paysannerie.

Le problème provient de ce que la culture populaire, qui est davantage une culture du « faire » que du « dire », ne peut que trop rarement s'exprimer dans les ouvrages sociologiques. La culture populaire n'est donc généralement connue qu'à travers le prisme déformant de la culture savante : le sociologue professionnel produit, au mieux, un discours savant sur la culture populaire.



Acculturation

DÉMOCRATIE

La démocratie revêt la double figure d'un idéal porteur d'égalité, de liberté, de participation des citoyens à la vie publique, et d'une construction politique complexe qui s'efforce de concrétiser cet idéal dans les institutions. Dans la société contemporaine, la réalisation de l'idéal démocratique passe essentiellement par l'organisation de la vie politique à partir d'un ensemble de principes régulateurs. Le premier concerne le choix des dirigeants : c'est le principe de l'élection au suffrage universel. Le second limite l'exercice des attributions des gouvernants par des règles de séparation et de contrôle des pouvoirs. Le troisième, qualifié « d'État de droit », accorde des garanties aux libertés des individus et des groupes.

Le principe du choix des gouvernants : l'élection

Dans la démocratie, le vote à intervalles réguliers, portant sur une pluralité des candidatures, constitue le mode normal de désignation des dirigeants de l'État, des partis politiques et des associations. Cette procédure de légitimation des gouvernants est aujourd'hui courante, naturelle. Pourtant, si l'on regarde l'exemple français de l'histoire du suffrage universel, on se rend compte que les traits actuels de celui-ci n'ont pris forme que lentement. Instauré en 1848, le suffrage universel est longtemps resté un droit réservé aux hommes qui l'exerceront publiquement jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il fallut attendre 1913 pour que la loi impose l'isoloir et transforme le vote en un acte individuel, privé et secret. De plus, ce n'est qu'en 1944 que le droit de vote fut accordé aux femmes et en 1974 qu'il fut étendu aux jeunes âgés d'au moins 18 ans.

Outre sa fonction manifeste de légitimation des gouvernants, le

vote remplit d'autres fonctions « latentes ». Avant le droit de vote, le peuple, privé d'institutions de représentation, ne pouvait s'exprimer qu'indirectement, souvent par la violence. Le vote a donc constitué un instrument de pacification des rapports sociaux. Il réaffirme, par delà les différences de sexe, d'âge, de richesse, l'égalité politique des citoyens (un citoyen, une voix). Il est un bon indicateur d'appartenance à la communauté nationale : *« aller voter c'est affirmer sa citoyenneté (...) manifester son intégration à la société française. Le vote est donc un rituel efficace qui permet de s'identifier comme membre de cette communauté »* (P. Bréchon).

Mais l'élection constitue-t-elle une condition nécessaire pour fonder la démocratie ? Tout un courant de sociologues rattachés à la théorie de l'élitisme (Pareto, Mosca, Michels) considèrent que le suffrage universel ne change rien à la « loi d'airain de l'oligarchie » (Michels), c'est-à-dire à l'inéluctable confiscation du pouvoir dans les organisations par une minorité dirigeante. Plus nuancée est la pensée de Pierre Bourdieu qui a analysé les rapports entre délégation et domination. Cet auteur souligne néanmoins que lorsque les dominés se dotent d'instruments de représentation, ils prennent le risque « de l'aliénation politique pour échapper à l'aliénation politique » car « parler pour » c'est aussi « parler à la place de ».

Mode de désignation contesté, le vote se voit aussi concurrencé par d'autres pratiques, en particulier par celle des sondages, présentés comme une expression de la « démocratie directe », plus moderne et plus performante que la « démocratie représentative » reposant sur l'élection. Dans cette perspective, le pouvoir légitime deviendrait le pouvoir conforme à l'opinion publique telle qu'elle est appréhendée par les sondages. Ce recours systématique aux sondages a fait l'objet de nombreuses critiques sociologiques qui en soulignent les artifices. Mais si certains, comme P. Champagne, y voient une forme de manipulation des gouvernés, d'autres, comme Hermet, considèrent qu'ils entretiennent plutôt une « citoyenneté des plaisirs faciles », dans la mesure où les sondés s'inquiètent peu des effets de leur réponse, réservant leurs véritables engagements pour les élections ou les autres formes de la participation politique. Cependant, le risque de voir une « démocratie d'opinion » supplanter insensiblement la démocratie représentative n'est pas négligeable. L'effacement du rôle du Parlement dans la plupart des démocraties occidentales est un bon révélateur de cette tendance nouvelle.

Séparation et contrôle des pouvoirs

Le fonctionnement d'un système démocratique suppose une pluralité des centres de pouvoir, autonomes les uns par rapport aux autres, mais susceptibles de se contrôler et de se limiter mutuellement.

Le fait qu'aucune organisation ne puisse disposer du monopole des décisions collectives constitue la meilleure garantie contre l'arbitraire. Alors que le vote consacre l'égalité des citoyens, la séparation des pouvoirs conforte leur liberté.

Cette fragmentation des pouvoirs, déjà recommandée par Montesquieu et Tocqueville, repose sur un échafaudage institutionnel qui comprend plusieurs paliers. Un premier niveau est celui des institutions politiques centrales avec la séparation entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; il inclut plusieurs variantes historiques ou nationales. Par exemple, aux États-Unis, l'exécutif et le législatif sont strictement séparés : le président de la République n'a pas la possibilité de dissoudre le Congrès et celui-ci ne peut renverser le président. En France, sous la V^e République, il n'en va pas de même puisque le chef de l'État a la faculté de dissoudre l'Assemblée nationale et cette dernière de censurer le Gouvernement.

Un second palier concerne la division entre pouvoir central et pouvoirs locaux, ces derniers jouant le rôle de contrepoids à la concentration du premier.

La démocratie locale comporte pour Tocqueville des vertus d'excellence : non seulement elle limite les tentations d'extension du pouvoir central, mais elle combat aussi la tendance à l'individualisme des citoyens dans la mesure où elle les incite à participer à la gestion de leurs intérêts de proximité. Le thème de la démocratie locale est aujourd'hui réactivé : consultation des citoyens dans les procédures d'enquêtes publiques, référendum d'initiative locale, conseils de quartiers... Cet intérêt renouvelé puise ses fondements dans des sources d'inspiration différentes, pas toujours cohérentes entre elles. La première souligne l'importance de la participation des citoyens à la vie locale pour lutter contre le déficit de citoyenneté mis en évidence par la progression des taux d'abstention aux élections municipales. Une deuxième source d'inspiration s'inscrit dans le courant décentralisateur : l'État serait trop grand et trop éloigné pour régler les petits problèmes. Par ailleurs, les enquêtes révèlent que certaines catégories sociales s'investissent plus que d'autres dans les institutions locales ou dans le tissu associatif. Il s'agit surtout des classes moyennes

intellectuelles, la valorisation de leur identité passant par leur participation dans le local. Pourtant, la démocratie de proximité n'échappe pas aux observations critiques, en particulier dans le domaine de sa représentativité et de sa légitimité. Alors que les discussions portent souvent sur certains groupes (les prostituées, les jeunes, les gens du voyage), ces catégories ne sont pas ou peu représentées. Au cours des débats, les intervenants n'ont pas les mêmes capacités ni les mêmes informations pertinentes. Enfin, certains considèrent que l'État cherche à limiter son engagement, donc sa responsabilité dans les questions sociales en faisant assurer leur gestion par l'échelon local.

Enfin, l'affirmation d'un pouvoir d'information, indépendant du pouvoir politique, constitue un troisième rempart de la démocratie. Les institutions d'information (les médias) doivent être impérativement protégées des empiétements du pouvoir politique.

Néanmoins, l'édifice des institutions démocratiques comporte des lacunes qui soulignent la fragilité de leur équilibre. Stanley Hoffmann, professeur à Harvard, a présenté un diagnostic des maux actuels qui rongent la démocratie. En premier lieu, les parlements (en Europe) sont dépossédés d'une partie de leurs attributions et la démocratie du spectacle télévisuel a tendance à remplacer la réflexion par le sensationnel. Ensuite, l'argent exerce un rôle corrupteur sur la vie politique et contribue au discrédit de la classe politique. En troisième lieu, l'affaiblissement des grandes organisations (partis, syndicats, églises) altère le fonctionnement de la démocratie-participation. Enfin, le développement de l'exclusion sociale et de nouvelles formes de pauvreté constitue un terreau fertile à la dérive démagogique comme à des expressions de désespoir en dehors du cadre des institutions démocratiques dans lesquelles les laissés-pour-compte ne se reconnaissent plus.

L'État de droit comme garantie des libertés

« L'État de droit » regroupe un ensemble de règles juridiques qui garantissent les citoyens contre les formes arbitraires du pouvoir. La démocratie, fondée sur l'État de droit, s'oppose ainsi à l'État totalitaire (caractérisé par l'inexistence de droits, donc l'absence de société civile) et à l'État de police (où les droits n'opèrent que comme principes de fonctionnement).

L'État de droit comprend des aspects formels et des aspects substantiels. Les premiers sont proches de la conception webérienne

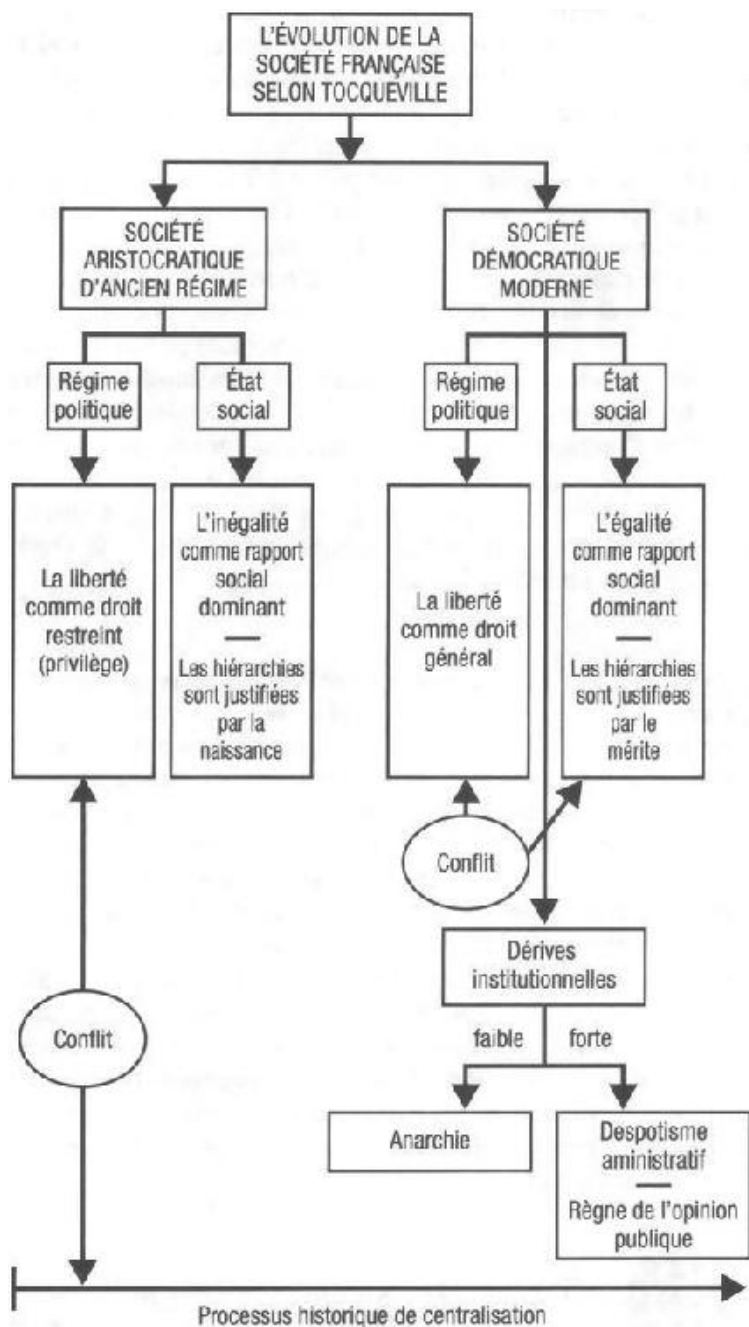
de la domination légale-rationnelle. Ils supposent une double hiérarchie des règles de droit et des agents qui les appliquent. Cette construction juridique constitue une garantie contre l'arbitraire des décisions, toujours susceptibles d'être contrôlées, ou annulées par les voies de recours administratives ou judiciaires. Les règles substantielles concernent les garanties rendant effectif l'exercice des libertés individuelles et collectives (liberté de croyance, d'association, d'opinion...). L'État de droit a pour condition l'indépendance des juges vis-à-vis des pouvoirs politique et économique.

L'observation sociologique du fonctionnement du droit aboutit souvent à des conclusions qui relativisent cette vision des règles juridiques comme gardiennes des libertés démocratiques du fait, en particulier, de la complexité du droit, de son instabilité, et de l'inégal recours au droit des citoyens selon leur condition sociale, sans compter que le contrôle de l'application du droit par les juges connaît généralement des limitations liées à la raison d'État (invocation par les gouvernements du secret-défense, par exemple).

Égalité des droits, égalisation des conditions

Selon Tocqueville, la démocratie ne se caractérise pas uniquement par un régime politique garantissant les libertés. Elle traduit aussi un état social marqué par l'égalité, égalité qui se comprend comme « un état d'esprit autant qu'un état de fait ».

L'état démocratique se manifeste par l'égalité des droits et l'égalisation des conditions. Dans le domaine politique, l'égalité des droits signifie principalement le passage d'une société monarchique dans laquelle les individus sont considérés comme sujets inégalement dotés en privilèges, à la société démocratique où ils deviennent des citoyens et où « tous regardent la loi comme leur ouvrage ». De même, en démocratie, les relations de travail sont désormais fixées par un contrat reposant sur un accord de volontés libres limitant de façon temporaire les droits et les devoirs des co-contractants alors que, sous l'Ancien Régime, le travail induisait une soumission statutaire débordant largement le cadre contractuel.



Quant à l'égalisation des conditions, l'auteur l'entrevoit à travers la réduction des distances entre les positions sociales et l'accentuation de la mobilité sociale. Certes, dans une démocratie, il demeure des riches et des pauvres, mais, d'une part, ces catégories sociales ne constituent pas la majorité de la population et, d'autre part, ces deux conditions ne sont pas stables. La démocratie tend

vers la généralisation du bien-être et la fonction du gouvernement démocratique est de produire ce bien-être.

L'état d'esprit démocratique signifie que les individus se sentent et se pensent égaux. Alors que dans les sociétés aristocratiques, chacun est destiné à rester dans sa position sociale pendant toute son existence, dans les sociétés démocratiques la mobilité sociale transforme les relations entre les hommes. Car, si des inégalités réelles subsistent, l'opinion publique crée entre tous les hommes une « égalité imaginaire » qui repose sur le fait que les positions respectives de chacun peuvent s'inverser à tout moment : « à chaque instant, le serviteur peut devenir le maître et aspire à le devenir : le serviteur n'est donc pas un autre homme que le maître. »

Tocqueville soulignait la contradiction entre les deux fondements normatifs de la démocratie : l'égalité et la liberté. Il semble utile de l'éclairer à partir d'une analyse des rapports entre les différentes forces sociales qui façonnent l'histoire des sociétés démocratiques. Dans cette perspective, on pourra se poser la question des raisons de l'émergence actuelle d'un troisième fondement normatif : l'équité. Dans un autre ordre d'idées, un débat oppose ceux qui (comme S. Huntington) considèrent que la démocratie ne constitue qu'un modèle contingent, s'appuyant sur des valeurs spécifiques au monde occidental, aujourd'hui affaibli par des difficultés de fonctionnement interne et rejeté par les autres civilisations, à d'autres auteurs (comme F. Fukuyama ou A. Sen) qui mettent en avant les aspects universalisables de la démocratie: la transparence et l'indépendance de l'information, la prise en considération de la volonté populaire et la séparation des pouvoirs feraient de la démocratie un modèle généralisable à l'ensemble du monde.



Citoyenneté - Comportements politiques - Opinion

DÉVIANCE

Le terme de déviance apparaît au début des années 1950 dans la sociologie américaine et se diffuse rapidement au cours de la décennie suivante. Il doit être distingué de termes proches comme ceux de délinquance ou de criminalité plus souvent utilisés par les spécialistes de droit pénal. La sociologie de la déviance ne se réduit pas en effet à l'étude des seuls crimes et délits réprimés par le droit pénal, mais recouvre un ensemble de comportements beaucoup plus large, tels que l'alcoolisme, la toxicomanie, la maladie mentale, les transgressions sexuelles, le suicide...

Qu'est-ce que la déviance ?

• La déviance se définit par rapport aux normes

La déviance n'existe que par rapport à la norme dont elle est dérivée. Tout comportement jugé non conforme aux normes sociales d'un groupe (qu'elles soient codifiées ou non) entre donc dans le champ d'étude de la déviance. En ce sens, le phénomène de la déviance est consubstantiel à l'existence de la vie en société : partout où il existe des normes, il existe une transgression de la norme. La déviance (la criminalité chez Durkheim) est donc un phénomène normal au sens où on la rencontre dans toutes les sociétés humaines. Par contre, les formes qu'elle peut revêtir sont variables d'une société à une autre. Au sein d'une même société, il existe également une pluralité de systèmes normatifs, souvent contradictoires, de sorte que l'on n'est jamais déviant de manière

absolue mais toujours par rapport à un ou plusieurs groupes sociaux composant la société.

Les normes varient aussi en fonction de la position occupée dans un groupe social : un comportement jugé déviant pour un membre ordinaire du groupe peut être considéré comme normal s'agissant du leader du groupe. Enfin, les normes peuvent changer en fonction du contexte social : ainsi le meurtre peut-il être considéré comme « normal » en situation de guerre. Par ailleurs, les normes sont souvent ambiguës et laissent aux individus une marge d'interprétation importante : il est donc parfois difficile de distinguer la variance, comportement atypique mais néanmoins toléré par la société, de la déviance. Comment repérer cette dernière ? À partir de la sanction : il y a déviance dans tous les cas où un comportement fait l'objet de sanctions sociales ou pénales. La sanction de la déviance contribue donc tout à la fois à révéler l'existence de comportements déviants et à réaffirmer l'effectivité de la norme. Les concepts de norme et de déviance sont donc indissociablement liés : l'existence de normes est la condition de la déviance, mais c'est la sanction des comportements déviants qui permet de s'assurer de l'effectivité de la norme et d'en cerner les contours.

- L'évolution de la déviance dépend de la variation des normes

Une dialectique subtile se noue ainsi entre norme et déviance. C'est pourquoi l'évolution de la déviance ne peut être analysée indépendamment de celle des normes et de la manière dont leur non-respect est sanctionné. Le niveau de la déviance peut ainsi s'accroître parce que le nombre de « comportements déviants » augmente à système normatif inchangé, mais aussi bien parce que la multiplication des normes fait entrer dans le champ de la déviance des comportements qui ne l'étaient pas auparavant. En sens inverse, un affaiblissement du système normatif peut laisser croire à une diminution de la déviance alors même que « les comportements déviants » n'ont pas quantitativement diminué : c'est leur qualification par la société qui a changé.

De ce point de vue, l'action de communautés déviantes organisées peut contribuer à légitimer dans la société des comportements jugés antérieurement déviants, voire criminels. C'est ainsi que l'homosexualité, considérée naguère comme une transgression sexuelle, est aujourd'hui tolérée dans la plupart des sociétés

occidentales; de même, l'avortement, longtemps considéré en France comme un crime passible de la cour d'assises, a été légalisé par la loi sur l'interruption volontaire de grossesse en 1975. Dans ces cas, c'est l'accroissement « des comportements déviants » et de leur visibilité qui a abouti à un changement de la norme : finalement ce qui était déviant ne l'est plus.

Comment expliquer la déviance ?

Comme Janus, la déviance a donc deux faces : d'un côté, on peut se centrer sur l'existence de comportements déviants qui feraient de leurs auteurs des êtres différents des personnes normales; de l'autre, on peut considérer que la déviance n'existe pas indépendamment des normes et de leur conditions d'application. De fait, les études sur la délinquance ont oscillé entre ces deux approches. On est ainsi passé, selon l'expression de Philippe Robert, d'une sociologie du passage à l'acte à une sociologie de la réaction sociale.

- La sociologie du passage à l'acte

Jusqu'au début des années 1960, on s'intéresse surtout à la personnalité du déviant et à son milieu social. On cherche à expliquer pourquoi certains individus commettent des actes déviants alors que d'autres ne le font pas. On recherche la ou les causes de la déviance dans les caractéristiques de la personnalité du déviant, qu'elles soient innées (théorie du criminel né de Lombroso) ou acquises (échec de la socialisation familiale). Au-delà, on essaie d'expliquer la déviance à partir du milieu social du déviant et/ou de ses conditions de vie.

L'approche écologique de l'école de Chicago explique ainsi la déviance à partir de la désorganisation sociale induite par une urbanisation non contrôlée. Le courant culturaliste, pour sa part, met en évidence l'existence de sous-cultures délinquantes. Enfin, dans une perspective fonctionnaliste, R. K. Merton propose une explication de la déviance à partir du concept d'anomie : la déviance serait la conséquence de la non-concordance entre les buts culturellement valorisés par la société et les possibilités d'accès aux moyens légitimes pour les atteindre. Par exemple, la société américaine valorise l'enrichissement (but valorisé) par le travail et

l'épargne (moyens légitimes) alors même que les individus de milieu défavorisé ont des difficultés à trouver un emploi. Soit ils devront renoncer à s'enrichir, soit ils seront amenés à utiliser des moyens illégaux pour y parvenir.

De manière plus générale, la mise en relation des buts et des moyens fait ainsi apparaître à côté du comportement conformiste, quatre formes de déviance représentées dans le tableau ci-après.

Modes d'adaptation	Buts	Moyens
Conformisme	+	+
Innovation	+	-
Ritualisme	-	+
Évasion	-	-
Rébellion	±	±

R. K. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, 1965.

Pour lire le *tableau* : le signe (+) signifie l'acceptation des buts valorisés par la société ou des moyens légitimes pour y accéder ; le signe (-) signifie au contraire le rejet des mêmes buts ou moyens; le signe (±) signifie à la fois rejet des buts et des moyens proposés par la société et la volonté d'en promouvoir d'autres.

L'innovation correspond à une situation où les individus adhèrent aux buts de la société mais utilisent des moyens illégitimes pour les atteindre (vol, escroquerie, tricherie).

Le ritualisme fait référence à une situation où les individus appliquent aveuglément les règles prescrites par la société sans se soucier de leur adaptation aux buts poursuivis (comportement du bureaucrate, par exemple).

L'évasion caractérise la situation où les individus, n'adhérant ni aux buts ni aux règles de la société, vivent en retrait de celle-ci (vagabondage, toxicomanie).

La rébellion désigne les situations où les individus rejettent à la fois les buts et les règles de la société mais cherchent à promouvoir de nouvelles normes et valeurs (groupes révolutionnaires, par exemple).

- La sociologie de la réaction sociale

Toutes ces recherches reposaient en grande partie sur l'étude de populations carcérales ou sur une analyse des statistiques officielles de la criminalité. Elles faisaient apparaître que la délinquance était surtout le fait des milieux défavorisés. Il était donc tout naturel de chercher à expliquer le passage à l'acte par des caractéristiques propres à la situation de ces groupes. Or, dans le courant des années 1960, certaines enquêtes sur la délinquance autoreportée, qui consistent à interroger par questionnaire anonyme des individus sur les délits qu'ils auraient pu commettre, sans être poursuivis, font apparaître que la surreprésentation des milieux défavorisés dans les statistiques criminelles officielles pouvait être un artefact produit par les modes d'enregistrement statistique de la criminalité. En tout cas, il apparaissait qu'on ne pouvait pas utiliser les statistiques officielles pour connaître la criminalité réelle.

Dès lors, la problématique de la recherche en sociologie de la déviance se modifia. Il ne s'agissait plus de répondre à la question de savoir pourquoi certains commettent des actes déviants et pas d'autres, mais de comprendre comment les groupes sociaux ou la société en arrivaient à « fabriquer » de la déviance. L'élément constitutif de la déviance n'est donc plus le comportement en tant que tel du supposé déviant, mais le fait que la société le qualifie ainsi : « le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès » selon l'expression de Howard Becker.

La déviance est alors analysée comme un processus interactif et séquentiel : un premier acte déviant est commis (déviance primaire), il fait l'objet d'un étiquetage (stigmatisation) d'abord par les proches (famille, groupe de pairs, de voisinage...) ensuite par les instances institutionnalisées du contrôle social. Cette stigmatisation produit deux effets. D'une part, elle amène l'intéressé à intérioriser l'image de soi qui lui est renvoyée par la société et ainsi à se définir lui-même comme déviant. D'autre part, elle limite ses possibilités de continuer à agir dans le cadre légal : il est difficile, par exemple, pour un ancien détenu de retrouver un travail honnête. Cette stigmatisation fait donc entrer l'individu dans un processus de déviance secondaire (il va commettre de nouveaux délits) qui induit une nouvelle réaction de la société... On entre ainsi dans une spirale, dans laquelle chaque délit appelle une réaction sociale qui contribue elle-même à favoriser à commettre de nouveaux délits, et ainsi de suite. Ce processus a pour effet d'amplifier la déviance et d'enfermer un comportement déviant occasionnel dans une véritable culture délinquante : l'individu entre dans une carrière déviante et il va ainsi apprendre au contact d'autres délinquants plus chevronnés à bien faire son « nouveau métier ».

En faisant de la déviance le produit d'une interaction sociale, cette analyse a le mérite d'éviter de la naturaliser. Elle bute cependant sur certaines difficultés : soit on considère que l'action de stigmatisation explique la totalité du processus qui conduit à la déviance et on est alors confronté à une nouvelle forme de déterminisme; soit on considère que l'action de stigmatisation ne rend compte que de la déviance secondaire et alors le problème du premier passage à l'acte reste inexpliqué.

On a pu faire remarquer ainsi que cette approche ignorait, ou minorait, l'effet important de dissuasion exercé par la réaction sociale. Le sociologue M. Cusson le place, au contraire, au premier plan et fait de l'affaiblissement des différentes formes de contrôle social l'un des principaux facteurs explicatifs de la montée de différentes formes de déviance (délinquance, toxicomanie...) dans les démocraties occidentales.

Les problèmes posés par la mesure de la criminalité

• Comment sont fabriquées les statistiques criminelles ?

L'enregistrement d'un crime ou d'un délit nécessite la mise en œuvre d'une procédure complexe et les différents comportements délictueux n'ont pas la même propension à être traités par le système judiciaire. Tout dépend d'abord de la visibilité de l'acte qui varie selon la nature du délit, son lieu de commission (public ou privé) et l'identité du contrevenant lui-même (visibilité plus grande de la criminalité étrangère par exemple). Ensuite, le renvoi devant les instances de contrôle social (police, justice) va lui-même dépendre du contexte : l'absence de victime connue, le fait que la victime ait elle-même quelque chose à se reprocher (chantage) ou qu'elle puisse avoir honte de ce qui lui est arrivé (viol) fera qu'elle ne portera pas plainte. L'affaire peut également se régler par des micropénalités privées qui permettront d'éviter de la porter devant les instances répressives : interdiction de bibliothèque pour un vol de livre, transaction financière pour un vol dans un grand magasin...

À supposer que l'affaire soit portée à la connaissance des instances de police et de justice, se pose alors le problème de sa reconnaissance et de sa qualification : elle peut faire l'objet d'une

simple inscription en main courante, dans un livre qui sert à enregistrer les plaintes auxquelles les services de police ne donnent pas suite, ou bien donner lieu à l'enregistrement d'un procès verbal en bonne et due forme. Ce n'est que dans ce dernier cas qu'elle sera transmise au procureur de la République pour poursuite éventuelle devant un tribunal. Au-delà, elle pourra être classée sans suite ou aboutir, au contraire, à un procès. Il n'existe donc pas un rapport invariable entre les délits connus et jugés d'une part, et « la somme totale inconnue des délits commis », d'autre part. En effet, une variation des statistiques peut tout simplement refléter une modification de la politique menée en matière pénale : la décision, par exemple, de poursuivre ou de ne plus poursuivre tel. ou tel type de comportement peut contribuer à faire augmenter ou, au contraire, à diminuer la criminalité enregistrée.

- Ce que disent les statistiques criminelles et ce que l'on en dit

Il faut donc utiliser avec beaucoup de prudence les différentes sources statistiques en matière criminelle. Non seulement elles ne reflètent pas toute la criminalité, mais elles n'en constituent même pas un échantillon représentatif, ni du point de vue des formes de criminalité, ni du point de vue des caractéristiques des criminels. On appelle « chiffre noir » de la criminalité l'écart entre la criminalité réelle et la criminalité légale : par définition, il est inconnu.

En fait, les statistiques en matière de criminalité en disent plus sur le fonctionnement des instances de contrôle social (organisation et mode de fonctionnement des services de police et de justice) que sur le niveau de la criminalité elle-même. Il faut les analyser comme les produits du système de répression pénale et non comme le reflet de la criminalité réelle. Elles donnent une image biaisée de la criminalité : la criminalité astucieuse en col blanc est sous-estimée alors que celle plus violente des immigrés, par exemple, est surreprésentée. Les statistiques officielles et surtout les commentaires qu'elles suscitent dans les médias contribuent ainsi à alimenter un certain nombre de stéréotypes sur la criminalité et le criminel.

Les économistes ultralibéraux comme Gary Becker ont développé une explication de la criminalité en termes de rationalité des comportements individuels. Le passage à

l'acte dépendrait de la comparaison entre les gains espérés (ce que le crime peut rapporter) et les coûts et risques encourus (probabilité de se faire prendre et sévérité des peines). La surdélinquance des milieux défavorisés s'expliquerait par un coût d'opportunité de la criminalité moins élevé : le chômeur a moins à perdre, aussi bien en termes financiers qu'en termes de réputation, à aller en prison qu'un cadre supérieur. Ce constat peut justifier aussi bien une politique de répression accrue qu'une politique préventive de réduction des inégalités qui aurait pour effet d'accroître le coût d'opportunité du crime des milieux les moins favorisés. Très critiquée pour son caractère réductionniste, cette approche ne peut, au mieux, qu'expliquer certaines formes de criminalité économique comme le vol ou l'escroquerie ; elle ne saurait rendre compte de l'ensemble des comportements délictueux (crimes passionnels, violences gratuites, etc.).



Contrôle social - École de Chicago - Normes

DIVISION DU TRAVAIL

Toute société se caractérise par une spécialisation des tâches entre ses membres. Cette spécialisation n'est jamais déterminée par les seules propriétés « naturelles » des individus. Les aptitudes qui peuvent orienter les individus vers les différentes activités sociales et professionnelles sont, pour tout ou partie, le résultat d'un processus de socialisation. La division du travail apparaît donc comme un fait social.

Définitions

- Qu'est-ce que la division du travail ?

La division du travail désigne une répartition et une spécialisation des tâches nécessaires à la production de biens et de services entre les individus ou les groupes sociaux dans une société donnée. D'un point de vue analytique, on peut distinguer la division sociale du travail qui se rapporte à une différenciation des activités en tâches relativement complexes au sein de la société (justice, éducation...), la division fonctionnelle du travail au sein des organisations (fabrication, ventes... dans le cas des entreprises) et, enfin, la division technique du travail qui correspond à une division plus fine du processus de production au sein de l'atelier ou du bureau (tâches spécialisées).

- Organisation et hiérarchisation sociales

D'un point de vue social, les formes de la division du travail

s'inscrivent dans le cadre d'une hiérarchie sociale et imposent certaines contraintes d'organisation et de coordination. D'une part, chaquetâche et chaque spécialisation ne sont pas également valorisées dans la société en termes de richesses, de prestige et de pouvoir. D'autre part, les modalités d'organisation de la division du travail sont l'aboutissement de processus historiques complexes. Les sociétés et les économies qui apparaissent en Europe à la fin du XVIII^e siècle développent plus particulièrement toutes les formes de la division du travail comme peuvent en témoigner la multiplication des professions.

Division du travail et différenciation sociale

- L'approche d'Adam Smith

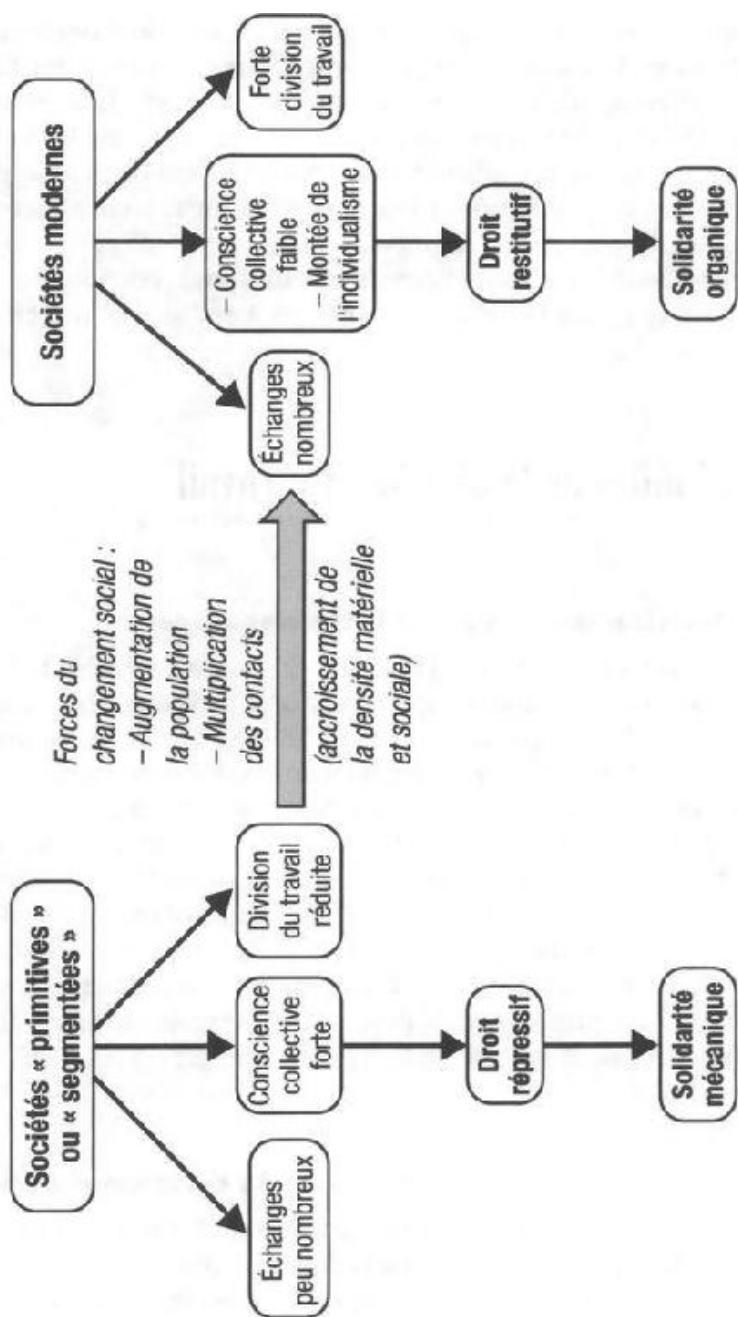
Adam Smith pose la division du travail comme fondement de l'« opulence » d'une nation en lui consacrant les trois premiers chapitres de son livre, *De la Richesse des Nations* (1776). La division du travail est en quelque sorte une conséquence de l'échange; elle a pour principal effet d'accroître les gains de productivité. A. Smith n'opère pas de distinction entre les différentes formes de la division du travail même si l'exemple célèbre de la division du travail dans une manufacture d'épingles s'appuie surtout sur la division technique du travail. En revanche, dans d'autres passages, l'auteur semble se référer davantage à un processus d'échange entre ouvriers-artisans indépendants qui relève plutôt de ce que l'on appelle aujourd'hui la division sociale du travail. C'est cette dernière problématique qui sera plus particulièrement abordée par Émile Durkheim.

- L'analyse d'Émile Durkheim

Émile Durkheim (1858-1917) donne pour titre à sa thèse de doctorat : *De la Division du travail social* (1893). Selon lui, la division du travail ne concerne pas les seules activités économiques mais touche l'ensemble des activités sociales (administration, justice, science,...). Elle ne peut être expliquée par la recherche d'une plus

grande efficacité, mais doit d'abord être rapportée à sa fonction sociale : la recherche d'une plus grande interdépendance entre les éléments qui composent la société. Il oppose ainsi les sociétés à solidarité mécanique où la division du travail est faible et organisée selon des critères physiologiques (âge, sexe, force physique...) ou selon l'appartenance à un « clan », aux sociétés à solidarité organique où la division du travail est approfondie (formes professionnelles) et où la différenciation entre les individus est plus forte. L'accentuation de la division du travail, sous toutes ses formes, dans les sociétés modernes aurait, par ailleurs, deux causes essentielles : l'augmentation de la population (dont l'origine reste inexpliquée par Durkheim), et surtout l'augmentation des échanges et des contacts entre les individus. La division du travail a pour fonction principale d'accroître la solidarité sociale entre les membres de la société.

La division du travail selon Émile Durkheim



Les limites de la division du travail

- Division du travail et lutte des classes

On doit à Karl Marx (1818-1883) une autre approche de la division du travail. La « forme capitaliste » de la division du travail approfondit la division technique du travail dans le cadre de la manufacture puis dans celui de l'usine. L'introduction du machinisme et sa généralisation constituent une rupture historique. A. Smith avait déjà souligné les limites, pour les travailleurs, d'une division technique ou d'une spécialisation des tâches trop poussée : ils deviennent « stupides », « ignorants » et incapables de s'intéresser aux affaires publiques. K. Marx reprend ce thème et lie l'approfondissement de la division technique du travail au concept d'aliénation. Le salarié est de plus en plus séparé du produit et de la maîtrise de son travail. Le travail devient alors de plus en plus « étranger » à celui qui le réalise et le travailleur se réduit à être « l'appendice » de la machine.

- Les « formes anormales » de la division du travail

Durkheim a également dénoncé certaines formes « anormales » ou « pathologiques » de la division du travail dans les sociétés industrielles tout en les considérant comme à la fois transitoires et exceptionnelles. Il distingue une forme anormale de la division du travail qui résulte de l'absence ou de l'insuffisance des règles susceptibles d'assurer la coopération entre les différentes fonctions spécialisées. Une autre forme anormale qualifiée de « contrainte » résulterait de l'inadéquation entre « la distribution des fonctions sociales » et « la distribution des talents » ; elle serait la conséquence de l'inégalité des chances dans l'accès aux diverses professions. Enfin, l'auteur dénonce une spécialisation fonctionnelle abusive, notamment au sein des administrations, qui aboutirait à une organisation inefficace (en termes modernes, on pourrait parler de « dysfonctions bureaucratiques »). Durkheim aperçoit également les risques que peut représenter une division technique du travail trop poussée qui réduirait l'individu au rôle d'une machine. Il ne semble pas, cependant, percevoir véritablement l'importance que va prendre cette forme émietlée de la division du travail.

La généralisation du taylorisme et du travail à la chaîne constitueront une nouvelle étape dans l'approfondissement de la division du travail. En 1964, G. Friedmann

dénoncera dans un livre à succès le travail en miettes devenu la forme ordinaire de la division technique du travail au sein de l'industrie. Au-delà, les débats portent aujourd'hui sur plusieurs dimensions de la division du travail. D'abord, la différenciation croissante des individus dans le cadre de professions de plus en plus spécialisées, ou dans celui de la création continue de nouvelles professions, pose la question de la hiérarchisation sociale de ces professions et du bien fondé de leur regroupement dans des catégories sociales plus vastes (CSP par exemple). Ensuite, la division technique du travail suscite des controverses sur le processus de dévalorisation, sociale et technique, du travail. Marx avait déjà montré que le machinisme pouvait se révéler aussi, paradoxalement, une source de réappropriation et de développement de nouveaux savoirs. La « révolution technologique » actuelle relance ce débat.

Enfin, la question de nouvelles formes de solidarité sociale à créer reste posée au sein de sociétés à changements rapides et dans lesquelles se développent de nouvelles formes d'exclusion.



Aliénation - Durkheim - Travail (Organisation du)

DROIT (SOCIOLOGIE DU DROIT)

La sociologie du droit, qui connaît aujourd'hui un développement important, est restée longtemps confidentielle.

Ce n'est qu'au début des années 1960 qu'elle s'imposera comme une discipline à part entière de la sociologie. Pour autant, la question fondamentale des rapports entre le droit et la société avait déjà été largement débattue par les grands auteurs de la sociologie, Marx, Durkheim et Weber. Leurs analyses, qui restent une référence pour la sociologie contemporaine, conduisent à réfuter l'illusion - symbolisée par l'œuvre de Kelsen - de l'autonomie de la norme juridique.

Kelsen : la spécificité absolue de la norme juridique

Si la norme est généralement définie comme une règle de conduite sanctionnée, la norme juridique se distingue des autres normes sociales par des traits spécifiques : élaborées selon des règles formelles, ses prescriptions sont explicites alors que les autres normes sociales reposent le plus souvent sur des accords informels ; la tâche de faire respecter les normes juridiques est confiée à la puissance publique alors que les autres normes font l'objet d'un contrôle diffus de l'ensemble du groupe.

Ces distinctions peuvent être diversement interprétées. On peut ne voir dans la norme juridique qu'une modalité particulière de la norme sociale : c'est, en général, la position des sociologues. On peut, au contraire, en déduire une spécificité absolue de la norme juridique : c'est souvent la tentation des juristes.

La tentative de Hans Kelsen, philosophe du droit (1883-1973), d'élaborer une « théorie pure du droit » (1934) apparaît comme la

limite extrême de cette tentation. « Il s'agit pour lui de construire un corps de doctrines et de règles totalement indépendant des contraintes et des pressions sociales et trouvant en lui son propre fondement » (Bourdieu, 1986).

Pour Kelsen, la spécificité du droit ne tient pas à son contenu, « aucun comportement humain n'étant par lui-même inapte à devenir norme juridique ». Elle ne tient pas à l'existence d'une sanction organisée : Kelsen, comme Weber, montre qu'il existe des règles à sanction organisée (la vendetta par exemple) qui ne sont pas des normes juridiques. Ce qui fonde la règle de droit, c'est son insertion dans le système de normes que constitue le droit. La notion de système est essentielle chez Kelsen car elle lui permet de démontrer l'auto-engendrement du droit : « le droit a cette particularité qu'il règle sa propre création et sa propre application ». Aussi, la Constitution règle la législation, qui elle-même règle d'autres actes créateurs de normes juridiques particulières : décisions judiciaires, actes administratifs, actes du droit privé... Dès lors, ce qui fait la spécificité de la règle juridique, c'est qu'elle a été posée conformément à une norme supérieure.

Mais se pose alors une question fondamentale : si la validité de chaque norme est garantie par une norme supérieure, qu'est-ce qui garantit la validité de la norme ultime, la Constitution ? N'est-on pas obligé d'en rechercher les fondements à l'extérieur, par exemple dans la morale ? Kelsen refuse une telle conception qui reviendrait à admettre l'idée d'un droit naturel, c'est-à-dire d'un idéal de justice inhérent à la nature humaine. Selon lui, la nature ne fournit aucune norme. Il adopte une position ultrapositiviste. Il n'y a pas d'autre droit que celui établi par les hommes sous forme de coutumes ou de convention. Le droit n'est pas le reflet de la morale, il est le produit d'une volonté constituante. À un moment donné, le corps social pose une règle fondamentale, la Constitution, qui s'impose à tous, et ce qui compte, c'est l'édifice que va permettre de construire cette norme fondamentale qu'est la Constitution. Mais Kelsen donne au droit une cohérence qui n'existe pas dans la réalité. Le droit réel est formé de textes d'époques et d'origines diverses qui sont plus souvent juxtaposés que coordonnés et peuvent être parfois contradictoires. Ainsi le droit social s'est-il construit en grande partie contre le droit civil.

Marx : le droit comme reflet des rapports de force

L'analyse marxiste est, sans aucun doute, la remise en cause la plus radicale de la conception des juristes. Alors que ces derniers affirment l'autonomie de la pensée et de la pratique juridiques, le marxisme refuse de voir dans le droit autre chose que l'expression des rapports de force existants.

Très tôt, Marx s'est intéressé aux conditions d'élaboration du droit. Ainsi, en 1842, il observe le *lobbying* des grands propriétaires terriens polonais essayant de réintroduire le droit féodal contre le droit français imposé par Napoléon. Plus tard, il montrera que les lois sur les *enclosures* qui fixent les règles de la propriété agricole en Angleterre étaient la condition indispensable de la création d'un prolétariat sans attaches avec la terre, donc d'une force de travail disponible pour l'exploitation capitaliste.

Marx est aussi un des premiers analystes à avoir perçu les contradictions juridiques des régimes politiques issus de la Révolution française : la loi, expression de la volonté générale et de l'intérêt collectif, lui semble un mythe absolu. Pour lui, le droit est un instrument au service de la classe dominante. Sa conception est résumée, de façon un peu caricaturale, par cette phrase : « votre droit n'est que la volonté de votre classe érigée en loi, une volonté dont le contenu est déterminé par les conditions matérielles de votre classe » (*Manifeste du parti communiste*).

Durkheim : le droit comme cristallisation des mœurs

On trouve chez Durkheim une relativisation absolue de la distinction entre norme juridique et norme sociale.

Chez lui, la norme juridique découle de la norme sociale, le droit est une « cristallisation » des mœurs : « les mœurs ne peuvent être que la base du droit et le désaccord n'est que de l'ordre de l'exception ». La source du droit comme de toutes les normes, c'est le groupe : ce sont les plus intenses des sentiments collectifs qui donnent naissance au droit. C'est pourquoi Durkheim introduit une filiation entre religion, morale et droit. La différence entre la morale et le droit tient à l'organisation de la sanction, diffuse dans le premier cas, organisée dans le second : la morale est une sorte de droit embryonnaire.

C'est aussi la forme de la sanction qui permet de distinguer les différentes catégories du droit. Durkheim récuse, en effet, le classement des juristes car pour lui tout droit a une fonction sociale.

Il distingue deux catégories de normes juridiques. Celles qui font l'objet de sanctions répressives ; elles consistent en une peine infligée à l'agent. Celles qui comportent des sanctions restitutives et qui « consistent seulement en une remise des choses en l'état ». La première catégorie comprend tout le droit pénal, la seconde toutes les autres formes de droit (civil, commercial). Ces deux types de droit sont l'expression de deux formes différentes du lien social : le droit répressif domine dans les sociétés les plus archaïques, à « solidarité mécanique », alors que le droit restitutif domine dans les sociétés modernes à « solidarité organique ». Cette conception évolutionniste assez rudimentaire sera amendée par Durkheim dans *Les deux lois de l'évolution pénale*. Cherchant à expliquer des variations observables dans un même type de société, Durkheim introduit la forme du pouvoir politique. Dès lors, il dégage deux lois : d'une part, l'intensité de la peine est d'autant plus forte que la société appartient à un type moins élevé et que le pouvoir a un caractère plus absolu. D'autre part, dans les sociétés modernes, les peines privatives de liberté se développent au détriment de la peine de mort.

Weber : le droit comme modèle de référence pour l'action

On retrouve chez Max Weber l'idée d'une continuité entre la norme juridique et la norme sociale. S'intéressant aux régularités de l'action sociale, il distingue les usages et les coutumes (qui ne diffèrent des usages que par leur origine plus ancienne) de la convention et du droit, qui, seuls, ont le statut de normes car, seuls, ils représentent une contrainte.

Comme chez Durkheim, c'est la nature de la sanction qui distingue ces deux types de normes : tout écart à une convention est sanctionné par la « réprobation », tandis que tout écart au droit est sanctionné par le « châtiment ». La différence entre la convention, norme sociale, et le droit ne réside pas dans le degré de contrainte (la réprobation pouvant être plus pénible que le châtiment) mais par l'existence, dans le cas du droit, d'une instance spécialisée dans la contrainte légitime, l'appareil judiciaire dans les États modernes.

Cependant, chez Max Weber, le droit est moins envisagé comme un ensemble d'impératifs que comme un modèle de référence pour l'action. Fidèle à son approche « compréhensive », il se demande dans quelle mesure les conduites sociales sont influencées par la norme juridique, dans quelle mesure elles sont « orientées » par elle.

Le droit n'est pas, alors, saisi de l'extérieur mais de l'intérieur. L'analyse de Weber pose le problème de l'effectivité de la norme et ouvre la porte à une sociologie de la déviance.

Par ailleurs, l'analyse de Max Weber permet de dépasser l'idée d'un droit, production du groupe entier (Durkheim) ou celle d'un droit, reflet du groupe dominant (Marx).

Il introduit, en effet, l'idée d'une relative autonomie du champ juridique, en accordant, en particulier, un rôle important aux juristes dans la construction du droit. Max Weber montre l'évolution des sociétés vers la rationalisation : c'est, à la fois, un mouvement extérieur au droit puisqu'il concerne tout le champ social, l'économique, le politique, le religieux... Mais c'est aussi un mouvement interne au droit : la rationalisation du droit est favorisée par les juristes professionnels, les « notables de la robe », qui, dans leur pratique quotidienne, doivent répondre aux attentes des « profanes » qui veulent pouvoir anticiper sur les conséquences de leurs actes.

Mais le processus va plus loin que les simples exigences de la pratique. Weber le relie à la formation des juristes : le droit se développe comme « œuvre de savoir » grâce à leur « formation littéraire et formellement logique ».

On retrouve dans le texte de Pierre Bourdieu (La force du droit) une double filiation : celle de Marx et de Weber. Il reprend de Weber l'idée d'un espace juridique partiellement autonome, mais la rationalisation du droit par les juristes participe, selon lui, d'une « lutte pour le droit de dire le droit ». Cette lutte oppose les théoriciens et les praticiens du droit mais aussi les professionnels du droit et les justiciables. En effet, le droit disqualifie le « sens naïf de l'équité » du profane en lui opposant la neutralité, l'universalité de la règle juridique. Ainsi, le « travail de rationalisation confère [au droit] l'efficacité symbolique qu'exerce toute action lorsque méconnue dans son arbitraire, elle est reconnue comme légitime. »



Normes

DURKHEIM (ÉMILE)

L'œuvre d'Émile Durkheim (1858-1917) s'est explicitement ordonnée autour d'un triple projet. Il s'agissait d'abord de fonder une science nouvelle : la sociologie, science des faits sociaux et de leurs lois. Pour être clairement définie, cette science avait ensuite besoin d'une méthode qui lui soit propre, aussi Durkheim allait-il en préciser les principes dans *Les Règles de la méthode sociologique* (1895) et montrer comment elles pouvaient s'appliquer en choisissant comme objet d'étude un acte en apparence individuel, *Le Suicide* (1897), pour démontrer qu'il relevait de déterminants collectifs extérieurs aux motivations individuelles. Il fallait, enfin, pour essayer de résoudre les problèmes de société qui marquaient la fin du XIX^e siècle, tenter d'élaborer les règles d'une morale collective s'appuyant sur des valeurs fondées rationnellement.

Éléments de biographie

• Un savant engagé

La jeunesse de Durkheim s'inscrit dans un parcours social difficile en porte-à-faux par rapport à sa famille d'origine. Né à Épinal en 1858, il appartient à une famille de rabbins, où l'on est rabbin de père en fils. Or il n'a pas la vocation, ni même la foi et ne reprendra pas à son compte l'héritage paternel tout en restant marqué par l'empreinte religieuse de l'éducation familiale. Comme le souligne

son ami Georges Davy, « son parti est vite pris : il sera professeur et savant, mais apôtre aussi, tant il lui semble nécessaire de relever l'esprit public abattu par la défaite ». Après des études brillantes au lycée d'Épinal, il prépare à partir de 1876, au lycée Louis-le-Grand, le concours d'entrée à l'École normale supérieure (qu'il intègre en 1879) où il sera influencé par l'enseignement de l'historien Fustel de Coulanges et du philosophe Émile Boutroux. Obtenant en 1882 l'agrégation de philosophie. Il est alors nommé professeur dans l'enseignement secondaire d'abord à Sens puis ensuite à Saint Quentin. Il effectue un voyage en Allemagne durant l'année scolaire 1885-1886 pour étudier la « supériorité du modèle allemand ». À son retour, il est nommé professeur de lycée à Troyes puis promu en 1887 chargé de cours de pédagogie et de science sociale à l'université de Bordeaux. Durkheim commence alors à devenir très actif dans le champ intellectuel : aidé par Célestin Bouglé, il fonde notamment en 1898 une revue, *L'Année sociologique*, pour développer la sociologie et étendre son territoire sur les disciplines concurrentes : l'histoire, le droit, la psychologie... En 1902, il obtient une chaire à la Sorbonne.

Mais la tentation « impériale » de Durkheim et de son équipe (Mauss, Simiand, Hubert, Halbwachs...) va se heurter aux feux croisés des historiens, des juristes, des psychologues et des sociologues plus proches de la psychologie comme Tarde.

Ces combats durkheimiens se situent dans un contexte de fin de siècle dominé par toute une série de problèmes préoccupants. L'industrialisation de la société française le conduit à une réflexion qui alimente *De la Division du travail social* (1893), rédigée au moment des grandes grèves de Decazeville, ainsi que ses cours sur le socialisme. La question sociale se double d'une question politique, celle des fondements de la république laïque menacée de l'intérieur par la réaction monarchique et cléricale et confrontée à l'extérieur à la montée en puissance de l'Allemagne (qui a vaincu la France en 1870).

C'est l'affaire Dreyfus qui pose à Durkheim le problème de l'engagement politique ; il est conduit à prendre la défense du capitaine injustement accusé et à adhérer à la Ligue des droits de l'homme. C'est dans ce contexte qu'il écrit en 1898 l'article *Les intellectuels et l'individualisme*, qui constitue un vibrant plaidoyer en faveur du respect des droits de l'homme.

Pendant l'année 1915, il fonde un comité qui édite diverses brochures concernant la responsabilité allemande dans le déclenchement de la guerre.

Après la mort de son fils André, sur le front de Salonique, cette même année, Durkheim reste inconsolable et meurt prématurément en 1917 à l'âge de 59 ans.

Première lecture : l'homogénéité doctrinale

Une première lecture de l'œuvre de Durkheim montre clairement la double préoccupation qui anime l'auteur : fonder la sociologie comme science et expliquer la fonction et les facteurs de la cohésion sociale.

- *Les Règles de la méthode sociologique* : étudier les faits sociaux comme des choses

Pour devenir une science, la sociologie doit satisfaire à deux conditions : avoir un objet d'étude spécifique et mettre en œuvre une méthode de recherche scientifique. L'objet d'étude de la sociologie sont les faits sociaux définis comme « des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui ». Le fait social présente donc deux caractéristiques principales : l'extériorité et la contrainte. Le fait social est extérieur à l'homme parce qu'il préexiste à l'individu lorsqu'il naît et qu'il perdure après sa mort : il en est ainsi aussi bien de l'infrastructure matérielle de la société (voies de communication, architecture des villes...) que d'institutions comme le droit, la morale ou encore la langue. Par ailleurs, le fait social s'impose également à l'homme comme une contrainte : d'abord, parce que le non-respect des règles de la vie sociale peut entraîner des sanctions de la part de la société ; ensuite parce que le respect de ces règles conditionne souvent la réussite des actions que l'on entreprend : ainsi un entrepreneur qui fait fi des règles de la concurrence risque de tomber en faillite. Si le caractère contraignant du fait social reste souvent inaperçu, c'est parce que les règles de la vie sociale ont généralement été intériorisées par les individus au cours du processus de socialisation.

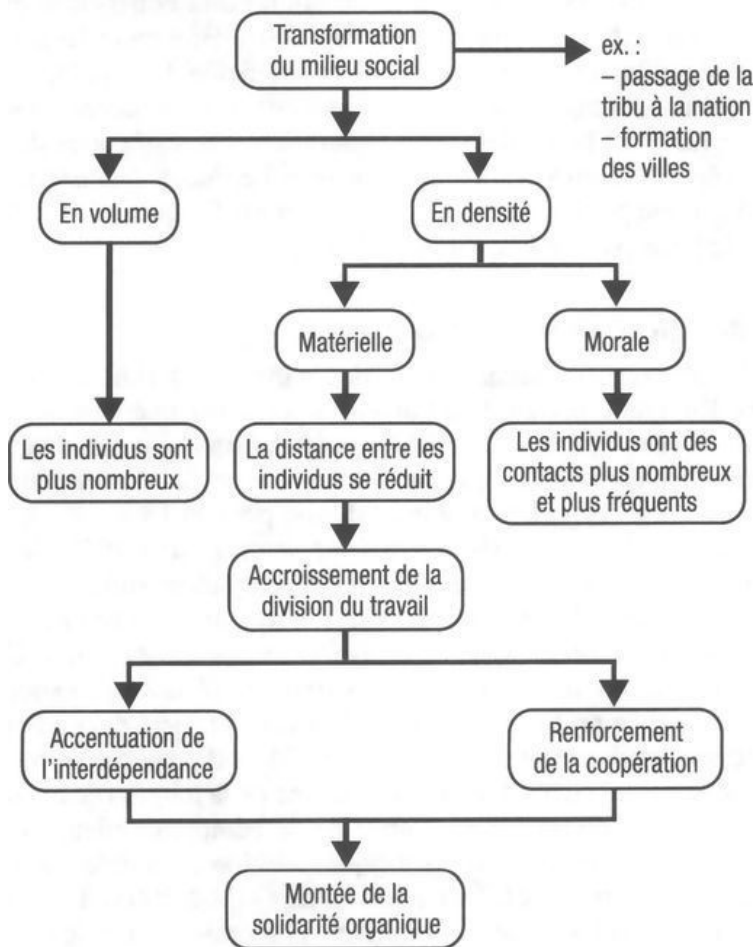
La méthode d'analyse préconisée par Durkheim se veut objective : « il faut considérer les faits sociaux comme des choses », c'est-à-dire adopter à leur égard l'attitude mentale qui est celle du scientifique quand il observe un objet extérieur. Cette méthode suppose d'abord

le respect de deux préceptes : écarter systématiquement les prénotions et définir rigoureusement les phénomènes étudiés. Le chercheur devra ensuite rechercher les causes efficientes des phénomènes étudiés ainsi que la fonction qu'elles remplissent. L'administration de la preuve obéit aux règles de la méthode expérimentale : à défaut de pouvoir effectuer comme le biologiste de véritables expériences, le sociologue privilégiera les comparaisons d'une même institution dans différentes sociétés ou, dans une même société, à des époques différentes (quasi-expérimentation).

- De *La Division du travail* au *Suicide*

Dans *De la Division du travail social* (1893), sa thèse de doctorat de philosophie, Durkheim aborde les fondements de la solidarité sociale en les insérant dans une vaste fresque qui débute avec les sociétés traditionnelles, dites à solidarité mécanique, où la conscience collective est forte et le droit répressif dominant, pour évoluer progressivement vers la société moderne, à solidarité organique, dans laquelle la conscience collective s'affaiblit, le droit devenant restitutif. Dans ce type de société, la division du travail s'amplifie, produisant de la cohésion sociale, ce qui revient à dire qu'elle prend un caractère moral puisque « les besoins d'ordre, d'harmonie, de solidarité sociale passent généralement pour être moraux ». Les carences de la division du travail, qu'elles soient anomiques, contraintes ou dysfonctionnelles, doivent être considérées comme des formes pathologiques qui ne sont pas inhérentes à celle-ci, mais doivent, au contraire, être analysées comme des formes transitoires et exceptionnelles de la division du travail.

Transformation de la société, division du travail et solidarité sociale selon Durkheim



Le Suicide (1895) reprend la question de la cohésion sociale, Durkheim établissant une relation de cause à effet entre les formes de déséquilibre du lien social et le taux de suicide. La typologie durkheimienne du suicide se construit autour de deux variables sociales, l'intégration et la régulation, et aboutit à quatre catégories de suicide : égoïste, altruiste, anémique, fataliste. Le suicide fataliste, considéré comme pratiquement peu répandu, n'est évoqué qu'en note de bas de page (voir le graphique p. 159).

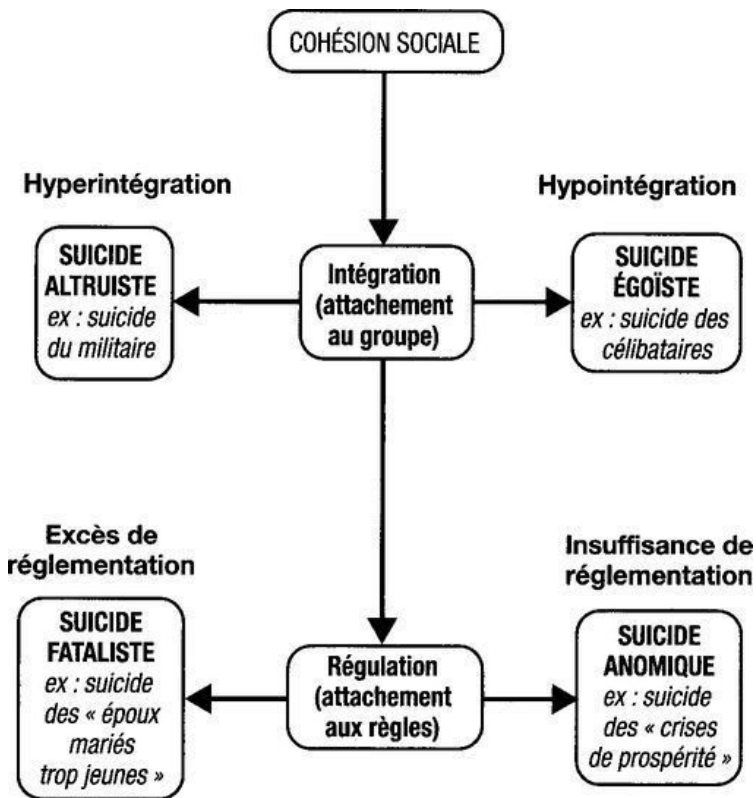
- Religion, morale, école

La plupart des commentateurs de l'œuvre de Durkheim ont souligné l'intérêt croissant que l'auteur a porté aux phénomènes religieux. Ils l'ont parfois rattaché à son évolution personnelle vers

un spiritualisme croissant, ou ont évoqué le « retour du refoulé religieux » en le rapportant à la mort de son père en 1896.

Dans les *Formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), la religion est définie comme « un système de croyances solidaires et de pratiques relatives aux choses sacrées [...] qui unissent en une même communauté morale, appelée Église, ceux qui y adhèrent ». Cette définition a produit des distinctions toujours fécondes en sociologie : le monde profane s'oppose à l'univers du sacré et celui-ci est structuré par des croyances et des rites. Mais il convient surtout de remarquer que la définition durkheimienne de la religion écarte toute référence à la divinité. Cette omission se comprend mieux si l'on relie, dans une perspective historique, religion et morale ainsi que le fait Durkheim dans *L'Éducation morale* (1902-1903). En effet, à l'origine, dans les sociétés primitives, la morale et la religion sont indissociables. La société sacralise des dieux envers lesquels le primitif a des devoirs. Puis, progressivement, la religion et la morale vont se détacher l'une de l'autre. La morale s'autonomise et se laïcise. Dans ce processus historique, le christianisme constitue une étape intermédiaire dans la mesure où il énonce des devoirs envers Dieu et envers les hommes. La morale laïque, celle que Durkheim appelle de ses vœux pour la société moderne, doit devenir complètement autonome vis-à-vis de la religion et ne poser des devoirs qu'envers la société et les autres hommes.

Les différents types de suicides selon Durkheim



La morale civique s'ordonne autour de trois principes : l'esprit de discipline, l'attachement au groupe, l'autonomie de la volonté. Les deux premières notions correspondent en fait aux deux variables de la régulation et de l'intégration qui sous-tendaient la structure du suicide. Quant à l'autonomie de la volonté, elle n'est en réalité que « la libre acceptation » individuelle des deux premiers préceptes de la morale. Pour Durkheim, il n'existe pas de contradictions au sein de cette morale fondée à la fois sur l'amour de la société et le respect de l'individu, car « en voulant la société, l'individu se veut lui-même ».

L'école se voit notamment confier la mission d'enseigner la morale aux enfants. Dans la pensée durkheimienne, le rôle de l'école ne se limite pas au développement des aptitudes individuelles des enfants. Elle exerce une fonction plus vaste et essentielle de socialisation, c'est-à-dire qu'elle entend transformer les individus en des êtres sociaux, renforcer la cohésion sociale en suscitant chez les élèves l'amour de la société. Les maîtres, véritables architectes de la recomposition morale de la société, sont ainsi investis d'un magistère semblable à la fonction sacerdotale des prêtres, et cela d'autant plus que le rôle de la famille dans la socialisation se restreint.

Ainsi, on comprend pourquoi Durkheim s'est beaucoup investi dans « la question scolaire ». Il voyait dans l'école le lieu privilégié de l'unité morale et sociale à reconstruire.

Deuxième lecture : fluctuations et fragilité de l'œuvre

- Fluctuations: anomie et conscience collective

L'usage évolutif de l'anomie met en évidence une certaine fluctuation dans la pensée de Durkheim. Entre *De la Division du travail social* et *Le Suicide*, ce concept change de place et en partie de sens. Dans le premier ouvrage, l'anomie n'occupe qu'une place secondaire pour désigner simplement une forme pathologique de la division du travail qui ne produit pas de solidarité sociale. Avec *Le Suicide*, le statut de l'anomie occupe une place beaucoup plus centrale. L'anomie touche désormais non seulement la sphère du travail mais aussi la vie familiale (anomie liée au divorce ou au veuvage). Elle s'insère de manière durable dans l'organisation du travail (anomie chronique liée à l'insuffisance de la réglementation). Elle devient une variable explicative du suicide (suicide anémique par opposition au suicide fataliste). Pourtant, dans les textes postérieurs à 1902, Durkheim n'a plus fait référence à l'anomie.

Une deuxième inflexion concerne l'idée de conscience collective qui joue un rôle majeur dans *De la Division du travail social*. Les sociologues contemporains de l'auteur vont porter sur ce concept des critiques très vives ; en particulier, Tarde qui rejette complètement l'idée d'une conscience collective *sui generis*, extérieure aux consciences individuelles : « il ne peut y avoir qu'actions individuelles et interactions. Le reste n'est qu'entité métaphysique, que mysticisme ». À partir de ces objections, Durkheim sera conduit à retravailler le concept notamment dans un article important, *Représentations individuelles et représentations collectives*, paru en 1898. Il insistera alors sur le rôle des interactions individuelles dans l'émergence de la conscience collective : « les représentations collectives sont produites par les actions et réactions échangées entre les consciences particulières dont est faite la société ». Il insiste cependant sur le fait que la synthèse qui en résulte « déborde chaque esprit individuel, comme le tout déborde la partie ».

- Fragilités : le droit et la morale

La distinction qu'opère Durkheim entre droit répressif correspondant aux sociétés à solidarité mécanique et droit restitutif caractéristique des sociétés à solidarité organique a été également contestée. Gurvitch a remis en cause l'idée d'une évolution linéaire du droit et a critiqué ce qu'il appelle « l'optimisme initial » de Durkheim qui croit « que l'État administre toujours davantage [...] et que ses fonctions administratives toujours plus larges n'ont besoin que de sanctions restitutives et non répressives ». Les ethnologues de terrain, comme Malinowski (1884-1942), purent observer que les sociétés primitives pratiquent aussi un droit restitutif et plus généralement contestèrent l'idée que les sociétés complexes dérivent des sociétés primitives.

De plus, Durkheim, dans *Les Règles de la méthode sociologique*, fait des règles juridiques un « symbole visible de la solidarité sociale ». L'accent mis sur la fonction régulatrice du droit occulte complètement deux questions fondamentales : celle de la concurrence et des conflits entre les règles de droit et celle du droit comme instrument de pouvoir, comme ressource d'acteurs aux intérêts souvent divergents : « le droit est un traité de paix provisoire entre forces contraires », estime Ripert.

Mais c'est sans doute Raymond Aron qui portera sur la sociologie de Durkheim la critique la plus globale et la plus forte en soulignant sa contradiction majeure : vouloir penser scientifiquement la société et en même temps en faire le foyer de l'idéal moral.

Or, pour Raymond Aron, on ne peut pas parler de « la société » ou de « la morale » mais de « groupements humains » et de conflits sur des valeurs morales. Il n'est donc pas possible de dire aux éducateurs : « voilà la morale que vous devez prêcher au nom de la science ».

On présente souvent Durkheim comme le représentant en sociologie de ce que l'on appelle aujourd'hui le « holisme méthodologique ». De fait, on peut relever de nombreux passages de son œuvre qui justifient cette classification. Il affirme, à plusieurs reprises, que la société préexiste aux individus ou encore que la conscience collective déborde de toutes parts les consciences individuelles ; il préconise,

par ailleurs, d'expliquer les faits sociaux par les modifications « du milieu social interne » et non pas à partir « des états de la conscience individuelle ». Ces affirmations doctrinales ne l'ont cependant pas empêché d'adopter une position plus nuancée dans certaines études concrètes. Comme le fait remarquer R. Boudon, sa théorie de la magie, par exemple, relève à bien des égards d'une interprétation compréhensive de l'action qui n'est pas sans rappeler la démarche webérienne. En faveur d'une position moins tranchée, on peut également citer une conférence donnée en 1914 dans laquelle il recommande au libre penseur « de se placer en face de la religion dans l'état d'esprit du croyant », car « c'est à cette condition seulement qu'il peut espérer la comprendre ».



Anomie - Fonctionnalisme - Religion - Weber

ÉCOLE

L'école entend exercer simultanément plusieurs missions complémentaires. Elle est d'abord le lieu des apprentissages élémentaires : lecture, écriture, maîtrise de la langue... À cette instruction de base s'ajoute la transmission d'une culture qui cherche à la fois à prendre en compte les diversités culturelles et à enseigner des normes et des valeurs communes à une société donnée. De plus, en travaillant à la réduction des inégalités entre classes sociales, sexes et régions, elle est aussi l'ascenseur social des sociétés méritocratiques.

C'est en observant non seulement le système éducatif dans son ensemble, mais aussi les établissements d'enseignement dans leur diversité et les parcours scolaires des élèves que les sociologues ont cherché à rendre compte de la réalisation de ces missions.

Le système éducatif : massification ou démocratisation ?

• L'école pour tous

La forte croissance quantitative des effectifs scolarisés et l'allongement de la durée de la scolarisation constituent les deux données fondamentales de la transformation du système éducatif depuis les années 1960. Par exemple, en 1965, 20 % d'une classe d'âge accédait au baccalauréat, vingt ans plus tard c'est 37 % et en 1995, 68 %.

Cette profonde modification du système d'enseignement résulte à la fois de la demande des familles, des besoins des entreprises en personnel mieux formé, et de la politique volontariste de l'État. L'enseignement absorbe environ 20 % du budget de l'État. L'Éducation nationale est, par le nombre de personnes employées, la première entreprise française.

- Démocratisation ou déplacement des inégalités ?

Cette importante massification de l'école signifie-t-elle la démocratisation de l'enseignement ? Les sociologues apportent une réponse nuancée à cette question. En effet, si pour le collège, les carrières scolaires se sont homogénéisées et les inégalités entre les milieux sociaux se sont réduites, cette tendance, tout en restant perceptible, est déjà moins nette pour le lycée et l'accès à l'Université. En 1973, 66,3 % des enfants de cadres supérieurs et de professeurs entrés en 6^e obtenaient le baccalauréat contre 16,8 % des enfants d'ouvriers. En 1980, les proportions sont respectivement de 74,1 % et de 25,3 %.

De plus, l'introduction de données qualitatives pour mesurer la démocratisation met davantage en évidence un déplacement des inégalités et des stratégies de distinction. Par exemple, la précocité des résultats augmente avec l'élévation du niveau social ; les filières scientifiques sont marquées par une sous-représentation des catégories populaires et les grandes écoles (Polytechnique, ENA, HEC, ENS) n'ont pas significativement démocratisé leur recrutement. Par ailleurs, avec le type de diplôme et le sexe, le milieu social d'origine interfère sur le rendement professionnel du diplôme : la probabilité d'accéder à un emploi de cadre atteint 76 % chez les hommes titulaires d'une maîtrise de science exacte dont le père est cadre et 21 % seulement chez les femmes titulaires d'une maîtrise de lettres dont le père est exploitant agricole.

L'établissement scolaire : de l'autonomie à la concurrence

- Différenciation ou concurrence ?

L'augmentation des effectifs scolarisés s'est accompagnée, à partir du début des années 1980, d'un processus qui a renforcé l'autonomie des établissements. En 1981, la création de ZEP (zones d'éducation prioritaires) accroît les moyens des établissements scolaires en situation défavorisée. L'application de la loi de décentralisation de 1982 renforce les pouvoirs des autorités locales sur l'école. À partir de 1989, les écoles primaires, les collèges et les lycées doivent se doter d'un projet d'établissement spécifique.

Cette différenciation entraîne une augmentation de la concurrence interne entre les établissements. Dans ce contexte, les parents d'élèves se comportent de plus en plus comme des « consommateurs d'école » qui essaient d'obtenir, à partir des informations imparfaites dont ils disposent, l'établissement le plus adapté à leurs enfants. En particulier, ils entendent pouvoir disposer d'un droit de recours à l'égard des décisions d'orientation prises par les enseignants. Aussi les transferts d'élèves entre l'école publique et l'école privée sont-ils en hausse et la fidélité aux deux systèmes est-elle de moins en moins acquise.

• Productivité ou identité ?

Les enquêtes de terrain ont permis de repérer un « effet d'établissement », c'est-à-dire une capacité à avoir une efficacité propre mesurable par les résultats scolaires. Alors même que deux écoles recrutent dans des milieux sociaux semblables, elles peuvent avoir des résultats scolaires différents. Ces différences de performance s'expliquent en partie par la mise en œuvre de stratégies de mobilisation de ressources autour d'une politique volontariste : style de la direction, nature des rapports entre les enseignants, attitude à l'égard des élèves...

Toutefois, la seule prise en considération de l'efficacité de l'école mesurée à l'aune des résultats scolaires produit des effets discriminants. D'une part, les établissements « étiquetés » comme médiocres sont évités et stigmatisés alors qu'ils s'évertuent à enrayer l'échec scolaire et la marginalité sociale. D'autre part, la publication de palmarès dans la presse fait dériver l'école vers une logique de production de résultats. Dès lors, une politique de la performance affichée a tendance à se substituer à une pédagogie davantage orientée vers le soutien d'élèves moyens ou en difficulté. Le risque existe de voir s'instaurer un système scolaire à deux vitesses avec une spécialisation étroite des établissements : aux uns, la «

fabrication de l'excellence scolaire » ; aux autres, l'intégration de populations adolescentes en voie de marginalisation.

Le parcours scolaire des élèves

- Stratégies familiales et reproduction

En France, à la fin des années 1960, la sociologie de l'éducation a été largement dominée par le débat entre Pierre Bourdieu, auteur avec J-C. Passeron des *Héritiers* (1964) et de *La reproduction* (1970), et Raymond Boudon qui écrit en 1973 *L'inégalité des chances*. Pourtant, dans ces deux analyses les résultats étaient en partie semblables, mais c'est l'interprétation qui différait.

Les conclusions des deux sociologues sont plutôt pessimistes, soulignant le rôle réduit de l'école dans la correction des inégalités sociales entre les groupes sociaux.

Pour R. Boudon, la prise en compte des « coûts » et des bénéfices attendus de l'école par les familles, en fonction de leurs positions sociales, explique l'essentiel des différences constatées entre les cursus scolaires des différents milieux sociaux. Plus une famille se trouve insérée dans les échelons inférieurs de la stratification sociale, plus le rendement attendu de l'investissement scolaire devient faible, ce qui la conduirait à faire des choix de trajectoires scolaires plus courtes. Au contraire, dans les études de P. Bourdieu et J-C. Passeron, l'école en tant qu'institution se trouve davantage mise en cause dans la mesure où le capital culturel scolairement transmis est celui que les catégories sociales dominantes possèdent déjà. L'école, masquant cette fonction de reproduction sous le voile de l'autonomie de son système propre (notations, examens, concours,...), transforme en dons ou en compétences scolaires les acquis de l'héritage culturel.

- Réussir ou échouer : que font les élèves ?

Les enquêtes de type ethnographique menées dans les écoles, les classes et les familles ont cherché à vérifier la pertinence de ces

conclusions. Elles tendent à montrer que la réussite ou l'échec scolaire peuvent, indépendamment du capital culturel ou d'une appréciation coûts-bénéfices, dépendre aussi des relations que les élèves et leurs familles entretiennent avec l'école. En effet, ces études de terrain mettent en évidence que le rapport à l'appropriation des activités scolaires (ou à l'inverse les résistances à cette appropriation) a des effets non négligeables sur les résultats scolaires. A capital culturel semblable, les enfants des milieux défavorisés qui investissent dans le contenu des savoirs scolaires sont davantage en situation de réussite que ceux qui considèrent surtout l'expérience scolaire comme une série d'obstacles et de niveaux successifs à franchir.

Par ailleurs, des éléments comme la stabilité familiale, la trajectoire professionnelle ascendante des parents, ou l'insertion des familles dans des réseaux d'entraide, agissent favorablement sur la carrière scolaire des enfants issus des catégories sociales défavorisées.

Mais ces enquêtes rappellent aussi le rôle fondamental du contenu inégal du capital culturel familial mobilisé : les parents des enfants de milieux populaires se déclarent plus vite incompetents et moins à l'aise dans le travail scolaire que les parents d'enfants de milieux socialement et culturellement favorisés.

L'analyse des trajectoires scolaires en fonction du sexe montre que les filles, depuis les années 1970, réussissent mieux et plus précocement que les garçons. Toutefois, il apparaît aussi qu'elles sont surreprésentées dans certaines filières (littérature, tertiaire, médico-sociale...) et sous-représentées dans d'autres (scientifique, technologie industrielle...). Par ailleurs, le rendement professionnel de leur diplôme est plus faible. Selon M. Maruani les femmes formeraient 80 % de ceux que l'on appelle les « *working poors* ».

Quant aux enfants issus de l'immigration, les travaux récents pour la France (Van Zanten, Vallet) ne soulignent pas de différences significatives, à niveau social similaire, entre les parcours scolaires de ces enfants et ceux des nationaux. Selon A. Van Zanten, les disparités qui existent entre les différentes minorités et au sein de chacune d'entre elles sont à rapporter aux trajectoires migratoires et sociales ainsi qu'au sexe des individus et elles doivent prendre en compte « le rôle de l'expérience scolaire dans la production quotidienne des formes diverses de ségrégation ».

Ouverte à tous, l'école n'opère plus la sélection forte qu'elle effectuait jadis en orientant sur le marché du

travail ceux qu'elle estimait être les moins aptes. Désormais, en même temps qu'elle perpétue sous des formes renouvelées son travail de sélection, elle maintient à l'intérieur de l'institution des catégories d'élèves en situation de difficulté. Dans ce contexte, gérer ces « exclus de l'intérieur » en évitant le recours à des procédures de relégation scolaire devient un problème crucial.



Mobilité sociale - Socialisation

ÉCOLE DE CHICAGO

Le département de sociologie de l'Université de Chicago fonctionne depuis 1892, mais il est plus difficile d'identifier une « École de Chicago » dans la mesure où les travaux menés sous ce « label » allaient englober des réalités très composites. Admettre, malgré ces réserves, l'existence d'une telle « École » conduira à distinguer dans ce que l'on pourrait qualifier de « perspective » ou de « tradition » de l'École de Chicago quatre grandes périodes qui se recoupent en partie, laissant apparaître, par-delà les différences, une vision partagée du monde social.

Les quatre grandes périodes de l'École de Chicago

• Les années de fondation : 1890-1920

Deux grandes figures ont émergé de cette époque de mise en place de la sociologie à Chicago : Albion Small (1854-1926) et William Thomas (1863-1947).

A. Small fut l'un des piliers de l'organisation de la sociologie aux États-Unis. C'est lui qui créa le département de sociologie à Chicago, fonda la revue *American journal of sociology* dont il sera le rédacteur pendant trente ans et créa la Société américaine de sociologie (*American sociological society*).

Quant à William Thomas, il fut le premier théoricien de l'école, et publia avec Znaniecki un énorme ouvrage, *Le Paysan polonais en Europe et aux États-Unis* (1918), abordant de manière originale le problème de l'immigration aux États-Unis. Cet ouvrage est toujours

considéré comme « le premier grand classique de la sociologie empirique américaine ».

- La grande époque : les années 1920-1930

L'École de Chicago occupa pendant cette période une position dominante dans la sociologie américaine. L'enseignement s'y organisa autour de R. E. Park (1864-1944). Cet ancien journaliste, élève de Simmel à Berlin, fut recruté par Thomas en 1913. Il était adepte d'un journalisme d'investigation et se définissait lui-même comme un « racleur de fange ». Avec lui, toute une équipe de sociologues : Burgess, Wirth, Anderson, Thrasher..., influencés par l'anthropologie, enseignée dans le même cursus que la sociologie jusqu'en 1929, publièrent des travaux sur la question de l'immigration, de l'urbanisation, des communautés ethniques et de leurs rapports. L'ensemble de ces analyses est parfois regroupé sous le thème de l'analyse écologique. Indiquons seulement, avant d'en préciser plus loin le contenu, qu'il s'agit dans ce type d'approche de mettre en relation des formes de comportements sociaux spécifiques avec un mode d'occupation de l'espace.

- Les continuateurs : des années 1930 aux années 1960

À partir de 1930, l'hégémonie de la sociologie de Chicago fut doublement contestée par l'université de Columbia et par celle de Harvard. Dans ces deux universités se développa un enseignement davantage marqué par le fonctionnalisme et les méthodes quantitatives. À Chicago, l'enseignement (dans la tradition de l'École) continua cependant, dominé par E. Hughes et H. Blumer.

E. Hughes (1897-1982), qui a suivi les cours de Park, enseignera de 1938 à 1961. Très attaché au travail de terrain (*fieldwork*) et à l'observation participante, il dirigea les travaux d'élèves comme Becker et Goffman et publiera une série d'articles sur des concepts originaux : les institutions bâtarde (à la frontière entre les institutions légitimes et les institutions déviantes), les contradictions de statut... Il a mis l'accent sur l'intérêt de produire une sociologie des métiers et des occupations en rupture avec la sociologie des professions développée par Merton et Parsons. Ses investigations ont porté sur les activités à statut médiocre qui révèlent ce que ne met

pas en évidence l'analyse des professions standard. Il chercha également à dévoiler les interactions et les processus par lesquels chaque groupe construit son identité professionnelle.

H. Blumer (1900-1987), fortement inspiré par le psychologue G. H. Mead, inventa, en 1937, le néologisme d'« interactionnisme symbolique » et s'efforça de construire conceptuellement le contenu des méthodes de cette perspective dont les grandes lignes seront précisées plus loin.

- Quatrième période : des années 1960 aux années 1980

Il convient de distinguer ici des sociologues comme H. Becker, E. Friedson, E. Lemert ou A. Strauss qui continuent de travailler sur les pas de Hugues et dans l'esprit de Blumer, d'une autre sociologie, celle de E. Goffman qui, tout en s'inspirant de ce premier courant, prend ses distances pour élaborer une sociologie plus atypique ou, plus exactement, plus « goffmanienne ». Réexaminant en particulier les univers professionnels (les étudiants en médecine pour Becker, les médecins pour Friedson, l'hôpital psychiatrique pour Goffman, l'organisation hospitalière pour Strauss) ces auteurs élaborèrent des concepts originaux sur l'émergence des normes collectives, la négociation de l'ordre social, l'étiquetage des comportements, les processus de la déviance et de la stigmatisation. L'objectif de ces sociologues était d'ailleurs moins de fonder une nouvelle théorie sociologique que de proposer des hypothèses pertinentes pour comprendre le monde social.

Une vision partagée du monde social

- La définition de la situation

C'est à Thomas et Znaniecki que l'École de Chicago doit les deux concepts clefs de « définition de la situation » et de « désorganisation sociale » comme grille explicative du comportement des immigrants aux États-Unis. Les comportements de ces derniers ne seraient pas réductibles à un processus d'adaptation aux normes

de la société d'accueil. Le sociologue, pour les comprendre, doit donc chercher à savoir comment ces règles sont interprétées à partir de la « mémoire sociale » incorporée par les immigrants qui leur sert à « définir la situation » nouvelle.

Quant à la désorganisation des instances premières de la formation de la personnalité, surtout de la famille et de la communauté, elle permettra d'expliquer des comportements marginaux : divorce, pauvreté, délinquance... Parallèlement, les interactions constantes entre la personnalité des immigrants et le nouveau milieu social prépareront des nouvelles formes d'organisation pouvant déboucher sur l'assimilation.

• L'analyse écologique

Les sociologues de Chicago de la grande époque des années 1920-1930 ont souvent eu recours à l'analyse en termes d'écologie humaine ou d'écologie urbaine pour expliquer les problèmes urbains. Dans cette perspective, la ville acquiert une double dimension. Elle est d'abord le lieu où se façonne un genre de vie spécifique, induisant des attitudes, des valeurs et des comportements qui forment une culture propre. Cette culture urbaine est caractérisée par plusieurs traits.

- L'autonomie individuelle : l'individu dans la ville s'affranchit du contrôle qu'exerçait sur lui la communauté villageoise ou les petits groupes. L'anonymat devient la règle car le plus souvent, les individus se rencontrent sans se connaître.
- La superficialité des comportements : si les contacts sont plus nombreux, ils sont aussi plus impersonnels et plus fragmentés. L'individu dépense son temps en une multitude d'activités situées à des endroits différents qui forment autant de milieux séparés.
- La distinction des attitudes : la ville permet de relâcher les contraintes qu'exercent les sociétés locales ou les petits groupes sur les individus et qui conduisent à des inhibitions et des refoulements. Les processus de compétition sont plus ouverts et chacun peut mieux exprimer son originalité, son excentricité, sa marginalité.
- La rationalité des manières d'agir et des activités : la vie urbaine provoquant un accroissement en nombre et en intensité des stimulations (bruits, distraction, mobilité...),

l'individu s'en protège en réagissant par des comportements étudiés, rationnels.

Mais la ville est aussi un espace où se déroulent des processus de compétition et de sélection entre individus et groupes pour l'appropriation d'un territoire. L'analyse écologique identifie des aires « naturelles » (ghettos ethniques, quartiers commerçants, banlieues pauvres...) et étudie leurs transformations. La ségrégation spatiale subit aussi des réaménagements en raison de l'action des minorités ou des groupes qui cherchent à s'emparer des espaces qui les intéressent. Dans les interstices du tissu urbain laissés à l'abandon, dans lesquels la population des immigrés est désorganisée, s'installeront des gangs qui organiseront eux-mêmes l'espace et la société.

- L'interactionnisme symbolique

L'interactionnisme symbolique de Blumer reprend, en l'approfondissant, la démarche de Thomas. Pour Blumer, les individus agissent à partir des significations qu'ils donnent aux choses et aux gens. À sa suite, Goffman ajoute : « les sociologues doivent parler du point de vue des gens qu'ils étudient parce que c'est depuis cette perspective que se construit le monde qu'ils analysent ». Ces significations, selon Blumer, émergent dans l'interaction sociale, et sont interprétées et modifiées au cours de l'interaction. La vie sociale est à la fois intentionnelle, interprétative et interdépendante. L'interaction, irréductible à une logique simple de l'action et de la réaction, est avant tout un processus créatif, construit et ouvert, que le sociologue doit saisir « ici et maintenant » en fonction de la situation dans laquelle se trouve l'acteur et de la direction qu'il cherche à donner à son action.

En pratique, le sociologue aura des difficultés à percevoir tous les éléments de l'interaction, balisée aussi par ce que Strauss appelle « des acteurs invisibles » : les parents morts, la femme quittée, le groupe que l'on représente... Par ailleurs, l'interactionnisme n'entend pas nier le rôle des positions statutaires dans la situation de l'interaction mais en relativise l'importance dans la mesure où l'action n'est que partiellement structurée par les attributs liés à la position sociale. En outre, l'individu ne possède que rarement l'ensemble des attributs de sa position statutaire (il est professeur mais peu diplômé, médecin mais généraliste, directeur mais autodidacte...). Ces contradictions statutaires rendent en partie

l'action indéterminée et instable. Enfin, si le statut « cadre l'interaction », l'interaction « cadre le statut » : un professeur même très diplômé qui fait de mauvais cours devient un mauvais professeur. Notons, par ailleurs, la théorie de l'étiquetage (*labelling theory*) appelée encore théorie de la réaction sociale, qui peut être considérée comme une application aux phénomènes de déviance de postulats de l'interactionnisme symbolique.

- Une méthode spécifique : priorité à l'empirisme

L'École de Chicago est associée à des procédés d'investigation inspirés de l'anthropologie : recueil de matériaux documentaires, entretiens, étude de cas, histoires de vie... Cette préférence pour les méthodes dites « qualitatives » procède d'une double exigence : connaître de l'intérieur et en profondeur le milieu social étudié et fonder les orientations théoriques sur la recherche empirique. Si les données quantitatives comme les statistiques ne sont pas pour autant négligées, elles ne constituent qu'un matériau parmi d'autres et n'acquièrent pas de statut privilégié.

L'histoire de vie fut inaugurée par Thomas et Znaniecki. Leur enquête sur les immigrants polonais s'appuyait en effet sur l'autobiographie de l'un d'entre eux, Wladek Wiszniewski. Cette histoire de vie sera recoupée avec le dépouillement méthodique de nombreux documents privés et publics relatifs à l'immigration. Plus tard, en 1937, Sutherland élabora sa vision de la délinquance à partir du récit de vie d'un voleur professionnel : Chic Conwell. Les entretiens qu'il effectua avec celui-ci furent ensuite soumis à quatre autres voleurs et à deux détectives, permettant ainsi de recouper les informations obtenues.

L'observation participante (le terme n'apparaît pas avant la fin des années 1930) fut déjà pratiquée par Anderson (1923) qui avait mis à profit son expérience de travailleur itinérant pour écrire un ouvrage sur ce thème : *le Hobo*. Elle fut reprise par Becker, pianiste de jazz avant d'écrire *Outsiders* (1963) et Goffman qui fut tour à tour pompiste dans une station essence et agent d'hôpital psychiatrique...

Quelles que soient les imperfections de cette méthode, elle constitue un bon « brevet » d'appartenance à la communauté des sociologues.

L'interprétation des comportements sociaux à partir de la trame des interactions suffit-elle à rendre compte de la

réalité sociale ? Ne doit-on pas considérer au contraire, avec P. Bourdieu, que les interactions sont toujours contraintes par les structures sociales sous-jacentes, qu'elles les dissimulent ou les manifestent, ou faut-il penser, comme les interactionnistes, que ces structures ne sont que des formes stabilisées de l'interaction ?



Déviance - Statut et rôle - Ville et urbanisation

ÉLITES

La théorie des élites repose sur une idée centrale : partout et à toute époque, c'est une minorité d'individus qui dirige la majorité. Cette théorie s'est construite en opposition à la théorie marxiste, à deux niveaux : d'abord parce qu'elle réhabilite le rôle propre de la sphère politique, là où les marxistes ne voient dans la domination politique qu'un sous-produit de l'exploitation économique ; ensuite parce qu'elle conçoit l'histoire comme un mouvement cyclique faisant se succéder au pouvoir différentes minorités, là où les marxistes envisagent la fin de toute domination politique dans la société sans classes qu'ils veulent construire.

La notion d'élites

La théorie des élites trouve son origine dans les textes des sociologues italiens. C'est à Vilfredo Pareto que l'on doit la formulation la plus achevée du concept d'élite. Il emploie le terme dans deux sens différents. Dans un sens large, l'élite sert à désigner tous ceux qui excellent dans leur domaine d'activité, quel qu'il soit ; et en ce sens, il est préférable de parler d'élites au pluriel. Dans un sens plus étroit, Pareto distingue l'élite gouvernementale, qui dirige, de l'élite non gouvernementale.

• Les élites

Le concept d'élite chez Pareto est conçu de manière essentiellement statistique. L'élite est composée, dans chaque

domaine d'activité, du petit nombre des personnes qui obtiennent les meilleures performances dans leur spécialité. Il existe donc autant d'élites que l'on peut différencier d'activités différentes, quelle que soit la nature de ces activités. Font partie de l'élite aussi bien celui qui fait fortune rapidement, le commerçant qui a beaucoup de clients, la courtisane qui influence les décisions politiques, le joueur d'échec qui gagne beaucoup de parties que le grand poète ou encore l'escroc qui a réussi. La détermination des élites est établie à partir d'un critère quantifiable objectif : la supériorité de la performance. Cette approche écarte de l'analyse toute appréciation sur les mérites ou toute considération sur l'utilité de l'activité concernée : « à l'habile escroc qui trompe les gens et sait échapper aux peines du code pénal, nous attribuerons 8, 9, 10 selon le nombre de dupes qu'il a su prendre dans ses filets et l'argent qu'il aura su leur soutirer. Au pauvre petit escroc qui dérobe un service de table à son traiteur et se fait encore mettre la main au collet par les gendarmes, nous donnerons 1 ».

Cette démarche, qui se veut objective, n'est pas sans poser un problème. Comment apprécier la réussite de chacun ? Apparemment par des critères quantitatifs : le niveau de la fortune, le nombre de clients, le nombre de parties gagnées par le joueur d'échecs, etc. Mais Pareto ne nous fournit aucun critère pour évaluer la réussite qualitative, par exemple celle du poète qu'il évoque. Doit-on alors prendre en considération le jugement de ses pairs ou celui du public, sachant que ces deux jugements sont rarement congruents ? Par ailleurs, Pareto impute la réussite à des qualités personnelles que posséderaient les intéressés en oubliant, comme le fait remarquer G. Busino, que ce n'est pas l'existence de certaines capacités qui détermine la supériorité, mais bien le fait que le groupe décide, à un moment donné, de les valoriser. Enfin, Pareto se refuse à hiérarchiser les domaines d'activité alors qu'il est bien évident qu'ils sont inégalement considérés dans une société donnée et que cette hiérarchie même est un fait social qui varie selon les types de sociétés et avec le temps. La théorie des élites chez Pareto est donc inachevée.

- L'élite gouvernementale

Pareto concentre surtout son analyse sur un domaine d'activité particulier, le domaine politique, qu'il place ainsi, de fait, au sommet des activités. Il s'intéresse aux individus qui ont des

aptitudes particulières pour exercer le pouvoir et analyse plus spécialement quels sont les moyens qu'ils utilisent pour parvenir au pouvoir et comment ils s'y maintiennent. Les deux qualités indispensables à l'élite gouvernementale sont la force et la ruse. La force sert à conquérir le pouvoir tandis que la ruse permettrait plutôt de le conserver. En effet, le pouvoir ne peut se stabiliser durablement en utilisant seulement la force ; il lui faut toujours obtenir, s'il veut se consolider, un minimum de reconnaissance de la part de ceux qui lui sont soumis. C'est par la ruse que cette reconnaissance peut être renforcée, notamment par le développement d'une idéologie (ce que Pareto appelle des dérivations) qui justifie le maintien du pouvoir en place. Pareto fait donc de l'idéologie un simple instrument de propagande politique : « ils leur disent que tout le pouvoir vient de Dieu, que recourir à la violence est un crime, qu'il n'y a aucun motif d'employer la force pour obtenir, si c'est juste, ce qu'on peut obtenir par la raison ».

Cependant, l'élite ne peut se maintenir au pouvoir que si elle se renouvelle à la fois quantitativement et qualitativement. Elle a donc besoin d'incorporer des éléments extérieurs pour trouver un sang neuf susceptible de conserver intacte son énergie, en même temps qu'elle doit se délester des éléments déchus qui ne possèdent plus les qualités pour gouverner. L'élite est donc soumise à un mouvement incessant de mobilité ascendante et descendante qui constitue la condition de son maintien au pouvoir. Si ce mouvement de circulation des élites s'arrête, elle court alors le risque de s'affaiblir et de se voir prendre le pouvoir par une autre minorité plus énergique. Car la soumission de la classe inférieure peut très vite se transformer en révolution et certains de ses membres s'emparer à leur tour du pouvoir. Voilà pourquoi l'Histoire est « un cimetière d'aristocraties ». Ou bien l'élite se renouvelle de manière régulière, par un flux d'entrée et de sorties, ou bien elle est condamnée à disparaître et à être remplacée par une nouvelle élite selon un processus cyclique.

L'idée d'un gouvernement de la majorité par la minorité avait déjà été évoquée, dès 1884, par un autre sociologue italien, Gaetano Mosca, qui s'était posé la question suivante : comment un petit groupe d'hommes peut-il être plus fort qu'un groupe plus nombreux ? Alors que Pareto fait des qualités psychologiques des individus qui composent l'élite le facteur explicatif de leur domination, Mosca voit dans leur capacité à s'organiser la raison de leur supériorité. C'est parce que la minorité est organisée, alors que la majorité ne l'est pas, que celle-ci peut gouverner la majorité. Par ailleurs, la pérennité du pouvoir de la minorité est assurée par ce

que Mosca appelle « une formule politique », c'est-à-dire un principe de légitimité du pouvoir, en d'autres termes, une idéologie susceptible d'assurer l'adhésion de la majorité au principe de gouvernement. Robert Michels, quant à lui, montre que cette tendance à la direction de la majorité par la minorité caractérise toutes les organisations, y compris celles qui se réclament de la révolution, comme les partis socialistes ou les syndicats. La direction de ces organisations démocratiques a, en effet, tendance à se concentrer entre les mains de quelques individus qui mettent l'organisation au service de leurs propres intérêts, quitte à abandonner le projet révolutionnaire initial. C'est ce que Michels appelle « la loi d'airain de l'oligarchie ».

Élite(s) et démocratie

Le sociologue hongrois Karl Mannheim a mis en évidence la contradiction fondamentale existant entre la théorie de la démocratie comme expression de la majorité du peuple et la réalité de son fonctionnement qui montre que ce sont toujours des minorités qui, en fait, gouvernent. Il en conclut, cependant, que l'existence d'élites au pouvoir n'est pas nécessairement incompatible avec les principes de la démocratie dans la mesure où le principe de sélection des élites se fait par le suffrage du peuple. La démocratie représentative reposerait alors sur la concurrence et la compétition des élites à l'occasion d'élections.

Pour Schumpeter également, le peuple ne gouverne jamais directement lui-même. Il est obligé de déléguer son pouvoir à des représentants. Mais il y a démocratie dès lors qu'il existe des élites plurielles, en compétition pour la conquête du pouvoir, qui se disputent le suffrage des électeurs. L'important est que le peuple conserve le pouvoir de choisir et de contrôler, même indirectement, ceux qui le gouvernent. On aboutit ainsi à une définition plus réaliste de la démocratie, qui ne se définit plus comme le gouvernement du peuple par le peuple, mais comme l'organisation de la compétition entre élites concurrentes pour l'accès au pouvoir.

Finalement, la condition d'existence de la démocratie est la préservation du pluralisme des élites. Or, selon Wright Mills, la société américaine des années 1950 est, au contraire, dirigée par une élite du pouvoir unifiée face à une masse de citoyens apathiques et incapables de s'organiser pour défendre collectivement leurs intérêts. Cette élite est constituée par les dirigeants des trois

principales institutions que sont l'armée, le pouvoir politique et le monde des affaires. Ces trois catégories constituent un ensemble unifié et cohérent, à la fois parce que leurs membres sont recrutés au sein de la même classe sociale, qu'ils partagent les mêmes idées, mais aussi parce qu'ils ont des intérêts en commun et que leurs positions sont interchangeables au sein des trois institutions. Il y a donc collusion entre ces trois catégories de dirigeants qui fonctionnent comme une seule « élite de pouvoir ».

Cette thèse a été critiquée par le politologue Robert Dahl, qui note que Mills ne s'appuie sur aucune donnée empirique solide pour étayer ses affirmations. S'intéressant au processus de prise de décision sur des questions fondamentales dans la petite ville de New-Haven, Dahl montre au contraire l'existence d'une pluralité d'élites ainsi qu'un contrôle des élites par les électeurs. Même si les données recueillies dans une ville de 20 000 habitants ne peuvent être extrapolées au niveau du gouvernement d'un État, l'étude empirique menée par Dahl vient contredire la thèse, par trop unilatérale, de Wright Mills.

Pour sa part, le sociologue français Raymond Aron conteste également l'existence d'une élite unique. Il définit l'élite comme ceux qui « dans les diverses activités se sont élevés en haut de la hiérarchie et occupent des positions privilégiées que consacrent soit des revenus soit du prestige ». La classe politique serait, quant à elle, constituée par la minorité qui exerce des fonctions politiques de haut niveau tandis que les catégories dirigeantes, l'élite gouvernementale au sens de Pareto, comprendrait l'ensemble des personnes qui exercent une influence sur la prise de décision politique. Selon Raymond Aron, les catégories dirigeantes sont plurielles et diverses et il distingue ainsi, pour la France, six groupes : les dirigeants politiques, les hauts fonctionnaires, les propriétaires des moyens de production, les meneurs de grands partis ou de syndicats, les chefs militaires et les grands intellectuels. Il en conclut que, dans les démocraties constitutionnelles pluralistes, où les élites sont multiples, le régime reste libéral, tandis que dans les démocraties des pays de l'Est où l'élite est unifiée autour d'un parti unique, le régime serait totalitaire.

Les élites jouent également un rôle important dans le changement social. Pour certains, c'est l'action de minorités actives, d'élites, qui fait progresser la modernisation, et ce serait l'absence ou la faible qualité des élites entrepreneuriales et administratives et politiques

qui expliquerait les difficultés que les pays en développement rencontreraient pour se moderniser. Pour d'autres, au contraire, leurs problèmes proviendraient des écarts entre des élites occidentalisées, devenues étrangères aux valeurs traditionnelles de leur pays, qui seraient totalement coupées de la masse de la population.



Pouvoir

ENTREPRISE

L'entreprise est souvent évoquée par les sociologues sans pour autant que l'entreprise soit devenue objet d'étude légitime. Ainsi, R. Aron caractérisait la société industrielle par la place occupée par les grandes entreprises, mais l'étude sociologique de l'entreprise s'est d'abord effectuée dans le cadre de la sociologie du travail et dans celui de la sociologie des organisations. L'entreprise apparaît comme une organisation idéale-typique du système capitaliste et c'est d'abord au sein des entreprises que s'effectue la mise au travail de la majorité de la population. Par ailleurs, l'entreprise apparaît comme le lieu de mise en œuvre de modes complexes d'organisation des relations sociales. Depuis les années 1980, notamment en France, il existe une sociologie de l'entreprise. Celle-ci émerge dans un contexte particulier : remise en cause des fonctions de l'État, nouvelle révolution industrielle et organisationnelle, concurrence accrue entre les entreprises, et mutations de l'emploi et du travail. Ce contexte crée les conditions d'émergence d'un nouveau champ d'étude qui fait le pont entre la sociologie du travail et la sociologie des organisations. Ce champ d'étude est souvent associé à une thématique controversée : la culture d'entreprise. Il se structure autour d'une prise de position plus consensuelle : l'entreprise est une institution sociale traversée de logiques sociales différentes et divergentes.

La sociologie de l'entreprise comme tentative pour dépasser la césure entre la sociologie du travail et la sociologie des organisations

- La sociologie de l'entreprise remplit un vide théorique

L'entreprise, au-delà des multiples formes qu'elle peut prendre, est le lieu où le travail est organisé pour créer le plus de richesses marchandes possibles. La mise au travail dans le cadre du capitalisme de marché a créé les conditions d'un conflit entre le travail et le capital. La sociologie du travail a longtemps adopté une posture critique, s'attaquant à la figure emblématique du taylorisme qui cristallise pendant le xxe siècle les efforts opérés par les directions des grandes entreprises afin de rationaliser le travail. Cette rationalisation du travail qui génère une forte division-spécialisation du travail avait fait l'objet de nombreuses critiques qui visaient principalement les contraintes imposées à une partie des salariés. Cette posture critique (l'entreprise comme lieu de conflits) conserve toute sa pertinence malgré les changements importants dans la mise au travail, liés aux nouvelles technologies, aux nouveaux rapports de forces sociaux et économiques, qui semblent renforcer l'autonomie du salarié. L'entreprise comme lieu d'organisation du travail peut être aussi représentée comme un lieu d'apprentissage de la coopération et du partage du pouvoir entre individus et entre groupes. Il reste alors à franchir une étape en faisant de l'entreprise un lieu social autonome, un acteur collectif, une entité sociologique structurée et structurante. Il s'agit alors de dépasser l'antinomie entre une approche de l'entreprise comme un monde fermé et une approche de l'entreprise comme « fraction du capital social » selon l'expression de K. Marx.

- Comment mobiliser les grands paradigmes sociologiques ?

Les analyses sociologiques qui traitent de l'entreprise empruntent aux grands paradigmes sociologiques. L'entreprise peut ainsi être représentée comme un lieu d'intégration et de régulation sociales au sens d'E. Durkheim. C'est le vecteur de la division organique du travail par lequel l'individu se construit en prenant conscience des interdépendances économiques et sociales. C'est un lieu d'«

effervescence sociale » où s'élaborent des innovations comportant des conséquences pour l'ensemble de la vie sociale; c'est aussi un lieu producteur d'anomie, de souffrance au travail. C'est enfin un des principaux «corps intermédiaires» entre l'individu et la société. L'entreprise, dans une perspective wébérienne, apparaît comme un vecteur important du processus de rationalisation source de désenchantement en diffusant les valeurs, les normes et les comportements de l'esprit du capitalisme, mais aussi comme un lieu de réenchantement des relations sociales, créateur de nouvelles solidarités communautaires. Un dernier exemple d'application des principaux paradigmes sociologiques est visible dans la permanence de la tradition critique marxiste. L'entreprise, notamment la grande entreprise, est le lieu de la création de la plus-value, fondement de l'identité de classe et de la lutte entre les classes, et celui de la diffusion d'une idéologie normalisatrice légitimant les discours des directions.

Peut-on pour autant parler de « culture d'entreprise » ?

- La notion de « culture d'entreprise »

La notion émane du monde de l'entreprise aux États-Unis dans les années 1970. Il s'agissait selon R. Sainsaulieu de mobiliser les salariés face à la concurrence des entreprises non américaines, et plus particulièrement celle des entreprises japonaises dont le succès pouvait être attribué à des facteurs culturels au sens large. La notion se diffuse en Europe à travers le discours du management. Cet usage de la notion de culture renvoie à une définition anthropologique de la culture comme un ensemble cohérent de représentations collectives caractérisant une collectivité. La culture d'entreprise préexisterait aux salariés qui devraient alors l'intérioriser. Il s'agit d'une représentation culturaliste appauvrie. D. Cuche l'interprète comme un avatar de l'esprit maison et ajoute qu'« en aucune façon les entreprises ne peuvent être assimilées à des tribus ou à des familles ». Ce n'est donc pas une notion analytique, et encore moins une innovation sociologique. Faut-il pour autant abandonner la référence à la culture ?

- L'approche « culturelle » de l'entreprise

La notion de culture d'entreprise peut être conservée si elle désigne un processus de construction d'identités individuelles et collectives à travers des interactions dans l'entreprise et un processus de confrontation entre des « cultures » de groupes hétérogènes, et en partie importées de l'extérieur de l'entreprise : cultures de métiers, cultures professionnelles, cultures de classes... R. Sainsaulieu, à la suite d'enquêtes menées dans des entreprises privées et publiques pendant les années 1970, a pu mettre en valeur des modèles culturels différents selon les expériences de socialisation au sein des entreprises des salariés, notamment des moyens dont disposent les salariés pour se faire reconnaître. Il distingue quatre principaux types idéaux de conduites et de représentation mentale : la fusion, la négociation, les affinités et le retrait. Pour la première, qui caractérise davantage les OS et les travailleurs non qualifiés, le collectif est valorisé comme refuge et protection. La deuxième renvoie, au contraire, à l'acceptation des différences entre les intérêts présents dans l'entreprise et à la recherche de compromis. Elle est surtout le fait des salariés qui disposent d'une compétence professionnelle qui leur confère une certaine autonomie. La troisième est le fait souvent de cadres autodidactes ou de techniciens. Le mode de fonctionnement relationnel est, dans ce cas, celui des affinités sélectives et de méfiance à l'égard des groupes constitués dans l'entreprise. Enfin, la quatrième, celle du retrait, se retrouve surtout parmi les ouvriers déqualifiés dépourvus de mémoire ouvrière : travailleurs immigrés, ouvriers-paysans... Pour ceux-là, l'entreprise est vécue comme le moyen d'un projet extérieur.

Donc, au sein de l'entreprise, différentes cultures qui orientent les pratiques, coexistent. L'autre intérêt de ces enquêtes a été de montrer que le salarié n'est pas totalement dépendant de l'entreprise. En définitive, la culture d'entreprise se situe à l'intersection des différentes microcultures, éventuellement sources de conflits, au sein de l'entreprise. C. Dubar s'inscrit dans cette approche et montre que les évolutions des entreprises depuis les années 1980 génèrent aussi des exclus, sans identité professionnelle.

L'entreprise comme « institution sociale »

- L'entreprise instituée et institutante

Deux approches sociologiques vont faire, en France, de l'entreprise une « institution sociale » au même titre que la famille ou l'école. De 1972 à 1976, M. Maurice, F. Sellier, et J.-J. Silvestre comparent les entreprises françaises et les entreprises allemandes d'un même type d'activité. Ils montrent que les structures hiérarchiques, les modes de commandement, les structures de qualification et les formes de négociation et de conflit sont différents entre les entreprises françaises et les entreprises allemandes. Ils relient ces différences aux traditions culturelles et aux systèmes éducatifs allemands et français qui légitiment des modèles nationaux de relations entre patronat et syndicats, entre salariat d'exécution et salariat d'encadrement, et des représentations collectives différentes du travail manuel et de l'enseignement technique. L'entreprise est alors représentée comme un lieu d'interaction entre des faits sociaux extérieurs à l'entreprise et des faits sociaux produits par l'entreprise elle-même. L'approche de P. d'Iribarne est différente. L'étude des différentes filiales d'une multinationale le conduit à cerner des types idéaux nationaux de relations sociales internes aux entreprises. Ces relations sociales dépendent d'un héritage historique et culturel. Ainsi, les relations sociales au sein de la filiale américaine obéissent à une logique du contrat, celles de la filiale française à la logique de l'honneur, tandis que les salariés de la filiale hollandaise cherchent le consensus.

- L'entreprise comme projet collectif

L'histoire économique des entreprises depuis le XIX^e siècle légitime l'approche de l'entreprise en termes d'institution. L'entreprise demeure un lieu de socialisation privilégié au sein de sociétés salariales. Les enquêtes montrent aussi que l'entreprise ne peut être réduite à sa fonction de lieu d'accumulation du capital et/ou de production de biens et de services marchands. Au sein des entreprises se sont créés des systèmes de règles innovateurs en matière de formation, de relations sociales, et de mobilisation des énergies créatrices. Adopter une approche de l'entreprise comme « institution » invite alors à poser la question : qu'apporte l'entreprise à la société ? La thématique récente de l'« entreprise citoyenne » présente l'intérêt de mettre en avant l'importance d'un socle de valeurs dans lesquelles les salariés puissent se reconnaître. Quelles entreprises seront capables de répondre aux demandes d'autonomie

et de responsabilité de ses membres comme à leurs besoins de sécurité et de solidarité ?

Il s'agit de cerner les enjeux représentés par l'émergence d'une sociologie de l'entreprise. La sociologie de l'entreprise comme la sociologie des organisations demeure une sociologie fondée sur des enquêtes de terrain. Ces enquêtes demanderaient des études plus complètes. Par ailleurs, le projet d'une sociologie de l'entreprise s'inscrit dans un débat plus large sur l'évolution des institutions dans nos sociétés. Reconnaître l'entreprise comme « institution » invite à dépasser la posture critique. Comme dans toute institution, des relations de confiance générant la loyauté sont nécessaires. Il reste à cerner les conditions sociologiques de cette confiance.



Organisation

EXCLUSION SOCIALE

L'un des signes du caractère « flottant » et imprécis du concept d'exclusion est la multiplication des termes voisins, parfois synonymes : désaffiliation, déprivation, relégation, disqualification, pauvreté multidimensionnelle... Les hésitations de la terminologie traduisent l'incertitude des sociologues devant une réalité difficile à cerner, même si le terme, dans le langage courant, est progressivement devenu synonyme de grande pauvreté. L'exclusion sociale peut faire l'objet de deux approches différentes, plus complémentaires que contradictoires. Elle est souvent envisagée comme un défaut d'insertion dont on va rechercher les causes chez l'individu, mais elle peut aussi être analysée, d'un point de vue macrosociologique, comme le produit d'un défaut d'intégration dont on cherche l'origine dans la société. Alors que la première approche dominait dans les années de prospérité, la montée de nouvelles formes de pauvreté à partir des années 1980 redonne de l'intérêt à la seconde.

De la pauvreté à l'exclusion

• L'exclusion, un « concept-horizon »

Le terme d'exclusion, né dans les années 1960 (*L'exclusion sociale*, Klanfer, 1965), s'est imposé au début des années 1990, malgré la

perplexité des chercheurs devant une « notion si diffuse qu'elle en perd toute signification » (Paugam, 1996). En effet, l'intégration de l'individu dans la société passe par son inclusion dans différents groupes d'appartenance (famille, groupes de pairs, etc.). Dès lors, « il existe des dialectiques de l'inclusion/exclusion. Toute organisation sociale [...] implique, par définition, l'inclusion des uns et l'exclusion des autres » (D. Schnapper, 1996). Il n'y a pas d'exclusion dans l'absolu et l'exclusion est rarement totale : un individu « exclu » du travail par un chômage de longue durée peut être bien inséré dans divers réseau de sociabilité. Délimiter les contours de l'exclusion est donc délicat tant sont diverses les situations pouvant générer des exclusions « partielles » mais dont le cumul peut conduire à une véritable marginalisation. Recenser les exclus suppose donc de repérer les diverses privations susceptibles de provoquer cette marginalisation : on peut être exclu de l'emploi (les chômeurs de longue durée), de l'éducation (les illettrés), du logement (les SDF), de la santé (handicapés, malades mentaux, sidéens), ou de la justice (détenus).

C'est cette conception large de l'exclusion que propose, par exemple, l'ouvrage collectif dirigé par Serge Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs* (1996). Il s'agit pour les auteurs de mettre l'accent sur toutes les manifestations de la différence qui peuvent conduire à une mise à l'écart de la société, à la non-participation réelle et/ou symbolique de certains groupes à la vie collective. Il s'agit donc de concevoir l'exclusion comme un « concept-horizon » qui peut servir pour éclairer le fonctionnement de toute société. Pour autant, ce qui fait désormais de l'exclusion une notion familière, au centre du débat social, c'est l'apparition de nouvelles formes de pauvreté liées à l'évolution du marché du travail et à l'affaiblissement des liens sociaux. À ce niveau, l'un des intérêts du concept d'exclusion est de dépasser l'aspect purement économique de la pauvreté pour mettre l'accent sur son caractère multidimensionnel.

- L'exclusion, une nouvelle pauvreté ?

La pauvreté est une notion relative qui varie dans le temps et dans l'espace. Les statisticiens adoptent donc le plus souvent un concept de « pauvreté relative », qui dépend de la norme de consommation dans une société donnée à une époque donnée (cf. l'article Pauvreté). La pauvreté se transforme en exclusion lorsque le niveau de ressources est trop faible pour que l'individu ou le

ménage participe réellement à la société. Elle résulte du cumul de handicaps dans tous les domaines de la vie sociale : problèmes de santé, de logement, de scolarité, d'insertion professionnelle... Déjà dans les années 1960, le terme de « quart monde » relativisait la dimension matérielle de la pauvreté, conséquence autant que cause d'un statut dévalorisé : « pour être pauvre, il faut tout à la fois manquer de fortune et d'occupation rémunératrice (classe), de force sociale (pouvoir) et de respectabilité (statut) » (J. Labbens, *Sociologie de la pauvreté*, 1970). Mais le terme de « quart monde » est aussi significatif de l'approche de la pauvreté dans les années de croissance et de plein emploi. Elle apparaît alors comme un phénomène résiduel et les formes extrêmes de la pauvreté sont analysées en termes d'inadaptation et de reproduction : « dans la quasi-totalité des ménages, la misère n'est pas un accident mais un destin » (J. Labbens). Oscar Lewis (*Les enfants de Sanchez*, 1961) évoque une « culture de la pauvreté » transmise de génération en génération sous forme d'attitudes et de dispositions (sentiment d'impuissance, de dépendance, fatalisme). Dès lors, ceux qui y participent sont incapables d'en sortir.

Dans les années 1980, l'apparition de nouvelles formes de pauvreté ne permet plus d'envisager l'exclusion comme un phénomène marginal réservé au « peuple des pauvres » traditionnel : clochards, déracinés, familles « lourdes » du « quart monde ». Dans un contexte de dégradation de l'emploi, l'exclusion concerne de plus en plus d'individus qui n'ont pas été socialisés dans l'indigence. Le risque d'une société duale, c'est-à-dire d'une société où une partie de la population serait rejetée dans la sphère de l'inactivité professionnelle et de l'assistance, est mis en avant. Ces nouvelles réalités placent l'exclusion au cœur d'une question fondamentale pour la sociologie : celle de la cohésion sociale.

L'exclusion comme rupture du lien social

- Une crise du lien social ?

L'intégration des individus à la société peut être analysée selon deux axes : celui de leur rapport à l'emploi et à la protection sociale, d'une part, celui de leur rapport à la famille et aux autres groupes d'appartenance civils ou politiques, d'autre part. Car ce qui, dans

nos sociétés, crée le lien social, « ce sont les échanges qui naissent de la collaboration dans le travail en commun, ceux qui s'établissent à l'intérieur de la famille et à l'occasion de relations sociales plus larges » (D. Schnapper, 1996). Or, on a assisté au cours des deux dernières décennies à la fois à une crise de l'emploi, à une désinstitutionnalisation de la famille, qui affaiblit les solidarités familiales, et à un déclin de différentes formes de participation sociale traditionnelles (syndicalisme, militantisme politique, appartenance à une communauté religieuse). Ainsi, la montée du chômage de longue durée et la précarisation de l'emploi consacrent l'affaiblissement du rôle intégrateur et protecteur du salariat stable. Les conditions de la complémentarité des individus, dont Durkheim fait le ciment des sociétés modernes à solidarité organique, sont alors remises en cause. Cette fracture sociale est par ailleurs aggravée par le relâchement des solidarités de proximité.

Confrontant les analyses classiques aux réalités actuelles des ghettos américains, le sociologue Rainwater rappelle que si les pauvres étudiés par Oscar Lewis sont des exclus dans la mesure où leur spécificité les met à l'écart de la société, ils ont malgré tout quelque chose en commun, ce qui n'est pas le cas selon lui des « familles en miettes » des centres-villes : l'instabilité du lien familial associée à une diminution des solidarités de voisinage renvoient l'image d'individus atomisés, isolés. Or, selon lui, l'isolement est le critère essentiel de l'exclusion. Les pauvres ne sont pas des exclus s'ils participent à une culture de pauvreté. Analysant la « galère » de jeunes chômeurs de certains « quartiers d'exil » de la ceinture parisienne, François Dubet montre la profonde désorganisation créée par la disparition, avec la perte d'influence du parti communiste, du tissu associatif et militant des « banlieues rouges ». Les ouvriers pauvres de ces banlieues étaient, certes, au bas de la société, mais toujours « dans » la société par le travail, la politique, les mouvements sociaux.

On comprend dès lors l'insistance des politiques de lutte contre l'exclusion sur la nécessité, à défaut d'une intégration par le travail, de recréer des réseaux de solidarité.

• L'exclusion comme relégation

L'exclusion a aussi une dimension spatiale. C'est d'ailleurs dans les quartiers à « problèmes », banlieues ou centres-villes déshérités, qu'elle a acquis une visibilité sociale. Ce qui caractérise en effet la

crise urbaine des années 1980, c'est moins l'augmentation des problèmes sociaux (habitats délabrés, chômage, échec scolaire, délinquance) que leur concentration dans des espaces spécifiques. Ce processus a conduit à une véritable stigmatisation de ces quartiers et de leurs habitants (Oberti, *La police*, 1996).

Ainsi, François Dubet note que « l'exclusion est vécue de façon globale, à partir de la cité marginalisée par l'accumulation des problèmes et le mépris dont elle est victime. Naître ici, c'est déjà un handicap, c'est déjà être exclu. » (*La Galère*, 1987).

Ici, l'exclusion prend l'aspect d'une « relégation », c'est-à-dire le fait « de se voir dénier le droit de vivre dans un lieu qui ne soit pas un mauvais lieu » (Bourdieu, 1994). Car les cités, désertées par les ouvriers qualifiés et les employés ayant pu accéder à la propriété, rassemblent ceux que le chômage ou la précarité de l'emploi empêchent de changer de cadre de vie. L'aspect le plus spectaculaire de cette « relégation » est celle des ghettos noirs américains, ces lieux laissés à « l'abandon » par le départ des entreprises et qui se caractérisent par une absence, essentiellement celle de l'État et de tout ce qui s'ensuit : l'école, les institutions de santé, les associations... (Bourdieu, *La misère du monde*, 1993).

De l'exclusion à l'insecurité socio-économique

- L'exclusion, aboutissement d'un processus de disqualification sociale

Serge Paugam, quant à lui, se propose d'étudier l'exclusion non comme un état, mais comme un processus. Dans un rapport pour le CERC (*Précarité et risque d'exclusion en France*, 1994), il s'intéresse, en amont de la grande pauvreté, aux populations en risque d'exclusion. Partant de deux critères complémentaires (précarité professionnelle et vulnérabilité sociale), il établit une typologie qui s'écarte des définitions institutionnelles. Au centre, il y a une population « stable », bien insérée professionnellement et bien intégrée socialement (80 % des actifs). Il y a ensuite les « fragiles » (15 %) qui vivent d'un travail intermittent et ont un faible réseau relationnel. Enfin, on trouve une population en retrait (5 %) éloignée durablement du marché du travail. Le rapport étudie

ensuite le risqué de passage d'une catégorie à l'autre. Ainsi, près d'un tiers des « stables » peut glisser dans la fragilité; la moitié des « fragiles » est menacée par le « retrait » tandis que les deux tiers de ceux qui se trouvent déjà dans cette dernière catégorie sont en risque d'exclusion. L'exclusion apparaît avec l'entrée dans l'assistance.

Cette analyse rejoint celle de Georg Simmel qui mettait l'accent sur les effets pervers de l'assistance. « C'est à partir du moment où ils sont assistés [que les individus] deviennent partie d'un groupe caractérisé par la pauvreté » (*Sociologie de la pauvreté*, 1908).

Dans une perspective proche de l'interactionnisme symbolique, Paugam (*La disqualification sociale*, 1991) considère que le basculement dans l'exclusion est le terme d'une « carrière morale » au cours de laquelle la personnalité de l'individu et ses représentations se transforment rapidement. La « fragilité » correspond à l'expérience de la disqualification sociale à travers le déclassement professionnel. Apparaît alors une première « stigmatisation » qui s'accroît lors de l'entrée dans les réseaux d'assistance, vécue comme un renoncement à un « vrai » statut social et comme une perte de dignité. Cependant, ce mécanisme n'a rien d'automatique, l'individu pouvant résister à ce processus « d'étiquetage » et de « stigmatisation », d'autant plus qu'il bénéficiera d'un réseau relationnel suffisant.

• Le développement d'une véritable vulnérabilité de masse

Au moment où les termes d'exclusion, de fracture sociale, s'imposent dans le langage courant, Robert Castel (*Les métamorphoses de la question sociale*, 1995) montre que l'on ne peut opposer une minorité d'exclus au reste de la société. La frontière est de plus en plus floue entre ceux qui se trouvent en marge de la société et le salariat protégé. Selon lui, c'est cette « vulnérabilité de masse » qui menace la cohésion sociale. Les salariés sont confrontés à un processus de précarisation, lié à l'émergence de nouveaux modèles productifs et au besoin de flexibilité des entreprises : entre salariat stable et exclusion se développe une zone d'insécurité économique. Après l'apogée de la « civilisation salariale » qui coïncide avec la fin des Trente Glorieuses, on assiste à son « effritement ». Il touche en priorité les plus fragiles mais crée chez beaucoup de salariés une forte insécurité, la hantise de « vivre au jour la journée ». Cette « déstabilisation des stables » a été analysée

par Stéphane Beaud et Michel Pialoux (1999) à partir d'une enquête sur les ouvriers du groupe Peugeot-Citroën : la peur de perdre leur emploi se conjugue pour les ouvriers aux peurs pour l'avenir de leurs enfants, dans un contexte de dévalorisation des métiers ouvriers dans l'enseignement professionnel. Ils résument ainsi leur fragilisation : « aujourd'hui, l'angoisse, la peur, le sentiment de vulnérabilité reviennent dans le groupe ouvrier, y compris dans les rangs de ceux qui jouissent encore (pour combien de temps ?) d'une certaine sécurité. Il n'existe plus désormais de ligne franche de partage entre les ouvriers qui seraient placés du mauvais côté et ceux qui seraient solidement et définitivement protégés contre l'adversité sociale ». Louis Chauvel (2002) donne aux exclus une fonction « d'armée de réserve » : alors que se creusent à nouveau les inégalités sociales, et que l'on assiste à une restructuration de la société française en classes sociales, l'exclusion modère les revendications salariales. Il ne faut donc pas, selon lui, « opposer exclusion et exploitation, les deux notions pouvant se renforcer mutuellement ».

La création du RMI en 1988 a pris acte de l'ampleur du problème de la grande pauvreté. Une nouvelle étape s'est ouverte à la fin des années 1990 avec la loi contre les exclusions, en juin 1998, puis la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU). Ces textes ouvrent de nouveaux droits sociaux et vont dans le sens d'une intégration par la citoyenneté et les droits de la personne humaine. Depuis lors, l'accent a été mis sur les échecs du volet insertion professionnelle du dispositif et sur la nécessité d'en revenir à des politiques plus incitatives à l'emploi (la création de la prime à l'emploi en 2001 va dans ce sens). Certes, l'assistance peut avoir des effets pervers: il y a en effet toujours un risque que le Welfare State crée une welfare class en enfermant les assistés dans un statut spécifique et disqualifiant. De là à considérer que les « exclus » sont responsables de leur situation, il n'y a qu'un pas que les analyses libérales franchissent parfois. Le tournant actuel des politiques publiques et notamment le remplacement du revenu minimum d'insertion (RMI) par un revenu minimum

d'activité (RMA) peut être interprété dans ce sens.



Déviance

FAMILLE

La famille est une institution présente dans toutes les sociétés humaines. Mais les formes qu'elle revêt, les fonctions qu'elle remplit et les significations dont elle est porteuse, sont extrêmement variables dans le temps et, pour une même époque, d'une société à l'autre. La famille est donc un phénomène essentiellement culturel.

La diversité des formes familiales

On peut faire de la famille contemporaine une singularité historique, une invention de la modernité, radicalement différente de toutes les formes familiales qui ont pu précédemment exister; ou, au contraire, n'y voir que le retour du même, quitte à escamoter les significations nouvelles que peuvent revêtir des structures apparemment identiques. De ce point de vue, un détour par l'anthropologie et l'histoire permet de relativiser ce que peuvent avoir de dogmatique certaines théories : si les notions de parenté, de mariage et de famille sont bien présentes dans toutes les sociétés humaines, les règles qui déterminent les conditions de leur formation varient fortement d'une société à l'autre.

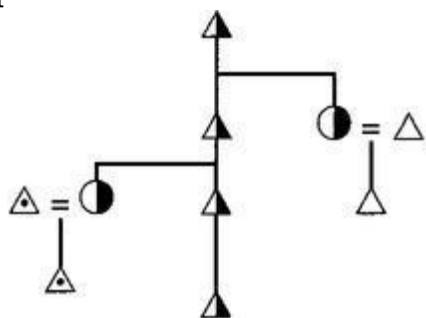
• Les fondements de la parenté : filiation et alliance

Les systèmes de parenté définissent l'ensemble des règles qui régissent les rapports de filiation et d'alliance au sein d'une société donnée. Ces règles sont extrêmement diverses selon les sociétés. Elles n'en sont pas pour autant arbitraires et peuvent donc être regroupées par types, même si la réalité est souvent plus complexe que ce que les typologies des anthropologues donnent à voir.

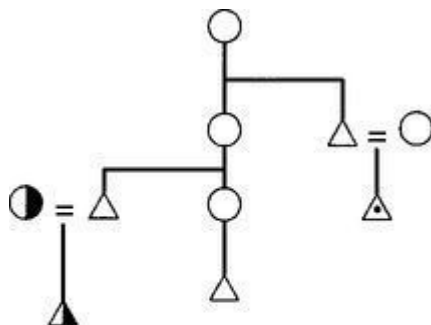
La filiation détermine la manière dont s'établissent les liens de

descendance entre parents et enfants. On distingue la filiation unilinéaire qui relie chaque descendant à un seul groupe de parents et les filiations bilinéaire et indifférenciée. La filiation unilinéaire représente deux formes : la filiation matrilineaire et la filiation patrilineaire. Dans un système de filiation matrilineaire, les progénitures dépendent du groupe familial de la mère. L'attribution des droits, la détermination du nom et du statut, la transmission des biens se font exclusivement par référence au groupe maternel. Ce n'est pas le mari qui a autorité sur l'enfant, mais le frère de la femme, l'oncle maternel. En général, la parenté matrilineaire s'accompagne de la résidence dans la famille de l'épouse (matrilocalité). Dans le système de filiation patrilineaire, la transmission du nom, des biens et des droits s'opère entre père et fils, la résidence étant le plus souvent celle de la famille du mari (résidence patrilocalité). Dans ce système de parenté, il est vital pour les familles d'avoir au moins un descendant mâle pour assurer la continuité de la lignée, car filles et sœurs sont appelées à quitter leur famille d'origine au moment du mariage pour appartenir à celle de leur mari.

Systèmes de parenté



Filiation patrilineaire ou agnatique
Les enfants des filles appartiennent
au groupe de leur père.



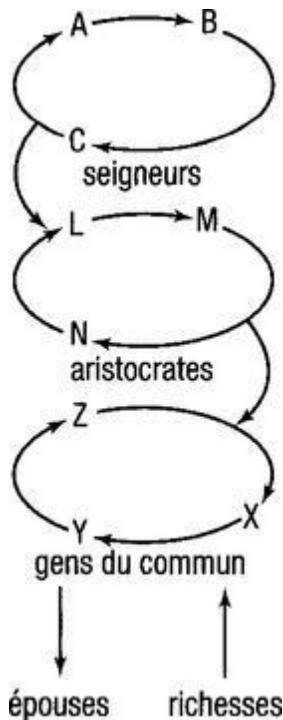
Filiation matrilinéaire ou utérine
Les enfants des fils appartiennent
au groupe de leur mère.

Source : Françoise Zonabend, «De la famille. Regard ethnologique sur la parenté et la famille» in *Histoire de la famille*, Colin, 1986.

Dans les sociétés où le mode de filiation est bilinéaire, les deux lignes de filiation sont reconnues également mais se voient attribuer des finalités distinctes. Par exemple, chez les Yako au Nigéria, un homme hérite de la lignée paternelle les biens fonciers, et de la lignée maternelle, l'argent, le bétail et les biens meubles. Ce système doit être distingué du mode de filiation indifférenciée dans lequel un même individu se trouve simultanément membre de plusieurs groupes de parenté ayant des attributions similaires. Dans un tel cas, qui correspond à la situation de la société française d'aujourd'hui, chaque enfant peut alors hériter indistinctement de ses quatre grands-parents.

Les systèmes de parenté reposent aussi sur les règles qui définissent les possibilités d'alliance entre familles par le mariage. Ces règles sont dominées par le respect de la prohibition de l'inceste qui interdit les mariages entre proches parents. Sa contrepartie positive, l'exogamie, contraint chaque homme à trouver une partenaire dans un groupe extérieur à sa famille. Cette obligation permet ainsi de transformer un groupe étranger ou ennemi en allié. Selon la formule de Claude Lévi-Strauss, le principe d'exogamie exprime le passage du fait naturel de la consanguinité au fait culturel de l'alliance.

L'échange généralisé chez les Katchin (Birmanie)



Source : *Ibidem*

Dans les systèmes d'échange élémentaires qui caractérisent de nombreuses sociétés primitives, les règles d'alliance sont à la fois précises et contraignantes : elles indiquent non seulement les femmes avec lesquelles il est interdit de se marier mais prescrivent aussi celles que l'on doit épouser. L'échange matrimonial peut être restreint à deux groupes familiaux en application d'un principe de réciprocité : les hommes du groupe A offrent leurs sœurs à ceux du groupe B et réciproquement. L'échange généralisé implique, au contraire, un plus grand nombre de groupes, la circulation des femmes entre les groupes se faisant selon un processus en chaîne (cf. schéma). Cette dernière forme d'échange comporte toujours le risque pour l'un des groupes de ne pas trouver *in fine* de contrepartie à son offre.

Les sociétés occidentales modernes sont caractérisées par des systèmes d'échange complexes dont les règles d'alliance n'édicte que des interdicts laissant, par ailleurs, aux conjoints le choix de se marier avec qui ils veulent. La formation des unions obéit donc aux seules stratégies individuelles, même si l'on observe des régularités statistiques qui conduisent généralement à privilégier les liens entre conjoints appartenant au même milieu social.

- Les formes de conjugalité : monogamie et polygamie

Les unions conjugales peuvent revêtir des formes différentes d'une société à l'autre. Dans les sociétés occidentales contemporaines, le mariage est monogamique, c'est-à-dire caractérisé par l'union d'un homme et d'une femme. On a longtemps cru que cette forme de mariage était l'aboutissement d'un long processus de développement des sociétés. Les études les plus récentes montrent que l'on rencontre les mariages monogamiques dans toutes les sociétés y compris les plus anciennes. Ce qui est nouveau, comme l'avait bien perçu Durkheim, c'est le passage d'une monogamie de fait à une monogamie de droit : alors que dans les sociétés primitives la monogamie est souvent dictée par les conditions de vie économique, dans nos sociétés, c'est la loi qui interdit d'épouser plusieurs personnes simultanément.

La polygamie désigne toutes les formes d'union impliquant plus de deux conjoints. On distingue la polygynie qui correspond à la situation où un homme épouse plusieurs femmes et la polyandrie qui correspond au cas symétrique où une femme épouse plusieurs hommes. La polygynie est aujourd'hui encore fréquente dans les pays d'Afrique. Mais, en réalité, elle n'est pratiquée que par une minorité d'hommes, ceux qui sont assez riches pour pouvoir verser une dot aux familles de chaque épouse. La polyandrie est une situation plutôt rare. On ne la rencontre guère qu'au Tibet et chez certaines tribus, comme les Toda en Inde où, selon Rivers, elle était associée à la pratique de l'infanticide des filles. La prégnance de la polygynie dans certaines sociétés peut s'expliquer, selon les situations, tantôt par des préoccupations démographiques, tantôt par des raisons économiques, politiques ou religieuses.

- Les structures familiales : famille étendue et famille nucléaire

On a longtemps cru que la famille étendue était majoritaire dans les sociétés traditionnelles et qu'elle aurait progressivement laissé la place à la famille conjugale, réduite aux seuls parents et enfants non mariés. Déjà au XIX^e siècle, des auteurs aussi différents que Frédéric Le Play et Émile Durkheim relevaient une tendance à la contraction de la taille de la famille. Avec Talcott Parsons, la tendance à la nucléarisation de la famille est justifiée par les nécessités fonctionnelles de l'industrialisation. Pour le théoricien de Harvard, la famille étendue est inadaptée au monde moderne qui exige la mobilité géographique et sociale de ses membres. La famille

nucléaire, qui repose sur la résidence néolocale des époux et la disparition progressive de l'influence des parents sur le choix de la profession des enfants, est donc, en conséquence, considérée comme l'avenir des sociétés industrielles.

En montrant que la famille nucléaire était déjà dominante dans le nord de l'Europe bien avant le XVIII^e siècle, les travaux réalisés par l'historien Peter Laslett et le groupe de Cambridge ont contribué à discréditer cette thèse évolutionniste. Plus récemment, prenant appui sur la typologie des familles établie par Le Play en 1875, André Burguière conclut à l'existence de trois grandes zones d'influence géographique relativement stables en Europe entre le XVI^e et le XIX^e siècle : la famille communautaire, composée de plusieurs noyaux nucléaires et gouvernée par le patriarche de la famille, se rencontre principalement dans les Balkans et le centre de la France et de l'Italie. La famille-souche, qui regroupe sous un même toit les parents et la famille du fils aîné, est surtout présente dans les régions de montagne, en Autriche aussi bien qu'au nord du Portugal ou dans les Pyrénées françaises : modèle d'équilibre et de stabilité, elle permet surtout d'éviter le morcellement foncier. Enfin, la famille nucléaire est, sur toute la période, fortement majoritaire en Angleterre et au nord de la France.

L'opposition entre des sociétés préindustrielles à famille étendue et des sociétés industrialisées à famille nucléaire est donc largement artificielle. Les deux formes de famille ont en réalité toujours coexisté. La différence entre les deux époques est ailleurs : la famille nucléaire d'autrefois était largement ouverte sur les groupes de voisinage alors qu'aujourd'hui elle est davantage repliée sur elle-même.

La famille aujourd'hui : une institution en crise ?

Les deux décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale peuvent être considérées comme l'âge d'or de la famille conjugale en Europe occidentale et en Amérique du Nord. La remontée de la fécondité, la hausse et la précocité de la nuptialité, la stabilisation de la divortialité à un niveau faible sont autant de signes de la bonne santé de la famille. Cependant, ce modèle familial connaît un profond ébranlement à partir du milieu des années 1960 : en même temps que les principaux indicateurs démographiques s'infléchissent, des modifications législatives accompagnent l'évolution des mœurs et consacrent une certaine privatisation des

relations conjugales. Amorcé dans l'Europe du Nord, ce mouvement se diffuse rapidement dans le centre de l'Europe et plus tardivement dans les pays du Sud qui compensent leur retard initial par la rapidité de leurs évolutions.

- L'inflexion des indicateurs démographiques

La baisse de la fécondité et de la nuptialité, la montée des conjugalités de fait et la banalisation du divorce sont autant de manifestations des mutations que connaît la famille depuis le milieu des années 1960.

Entre 1965 et 1994, l'indicateur conjoncturel de fécondité passe de 2,9 à 1,8 aux États-Unis et de 2,7 à 1,45 dans les pays de l'Union européenne. Cette chute de la fécondité s'est déroulée pour l'essentiel entre 1965 et 1975, sauf pour les pays du Sud de l'Europe qui accusent leurs plus fortes baisses après le milieu des années 1970 pour atteindre aujourd'hui des taux de fécondité parmi les plus bas du monde.

La nuptialité diminue aussi dès 1966 dans les pays scandinaves, à partir du début des années 1970 dans la plupart des autres pays européens, plus tardivement en Espagne et au Portugal. Dans le même temps, l'âge moyen au premier mariage augmente continûment depuis le début des années 1970, passant, entre 1972 et 1995, de 24,4 ans à 29 ans pour les hommes et de 22,4 ans à 27 ans pour les femmes. Ce retard de l'âge au mariage s'explique par la montée de la cohabitation juvénile qui concerne aujourd'hui 90 % des individus contre à peine 10 % au début des années 1960. Ce qui était l'exception est maintenant devenu la norme. De surcroît, depuis la fin des années 1970, la cohabitation a changé, en partie, de signification : simple prélude au mariage dans les années 1960-1970, elle s'est transformée en union durable et constitue une véritable alternative au mariage. Actuellement, c'est près de la moitié des cohabitants qui vivent encore ensemble sans être mariés au bout de cinq ans. Si ces nouveaux comportements expriment parfois un refus de l'institution matrimoniale, le plus souvent, ils ne font que révéler une simple indifférence au mariage. Loin d'être une obligation sociale, le choix de se marier devient de plus en plus une question d'opportunité, à tel point que le nombre des mariages est largement influencé par les avantages sociaux et fiscaux qu'il peut procurer, comme le montre le récent redressement de la nuptialité en France.

Ce nouveau mode de conjugalité s'accompagne d'une montée en puissance des naissances hors mariage. Aujourd'hui, c'est environ 40 % des enfants qui naissent en dehors du mariage et plus d'un enfant sur deux en ce qui concerne le premier enfant de la famille. C'est d'ailleurs le plus souvent la naissance d'un enfant qui marque le début de la formation de la famille, le mariage ne faisant alors que parachever une vie de couple déjà bien entamée.

On assiste également à une banalisation du divorce et des séparations entre concubins. Les pays de l'Europe du Nord qui connaissaient des taux de divortialité de 8 à 15 % au début des années 1960 atteignent dorénavant des taux supérieurs à 40 %. Ceux du centre de l'Europe sont passés de taux inférieurs à 10 % à plus de 30 %. Enfin, les pays du Sud de l'Europe, où la montée des divorces a été la plus tardive, dépassent les 20 %.

De plus, les divorces interviennent de plus en plus tôt dans la vie du couple : au bout de 13 ans en moyenne dans les années 1960 contre seulement 4 ans aujourd'hui pour la France. Enfin, les divorcés se remarient de moins en moins souvent : si c'était le cas de près de 70 % au début des années 1970, ils ne sont plus qu'un tiers dans cette situation à la fin des années 1990.

- Des évolutions à relativiser

La portée de l'ensemble de ces transformations doit cependant être relativisée. Le célibat, le concubinage et les naissances illégitimes étaient nombreux dans la classe ouvrière aux XVIII^e et XIX^e siècles. D'une certaine manière, c'est donc la stabilisation de la famille conjugale au cours des années 1950-1960 qui fait figure d'exception dans une histoire de la famille qui s'attache à la longue durée. Par ailleurs, il est encore trop tôt pour dire si ces évolutions traduisent un processus irréversible de décomposition de la famille ou constituent simplement une phase de transition dans l'attente d'un nouvel équilibre familial. De fait, on assiste déjà au retournement de certains indicateurs. Les pays scandinaves où la chute de la fécondité, de la nuptialité et de la divortialité a été à la fois la plus précoce et la plus forte connaissent un certain redressement depuis le milieu des années 1980. En Suède, l'indicateur conjoncturel de fécondité a même dépassé le seuil symbolique de renouvellement des générations en 1990 avec une valeur de 2,13. Quant aux taux de divortialité, ils plafonnent aux États-Unis et dans la plupart des pays de l'Union européenne depuis

1985 ou se maintiennent à un étiage faible en Italie, en Espagne et en Grèce.

En outre, la valeur prédictive des indicateurs conjoncturels de fécondité ou de nuptialité est contestable car ils intègrent à la fois les effets d'un retard de calendrier et ceux d'une diminution de l'intensité de la fécondité ou de la nuptialité, sans que l'on puisse faire le départ entre les deux. Selon Jean-Claude Kaufinan, la diminution de la valeur de ces deux indicateurs serait due pour l'essentiel à un simple report des premiers mariages et des naissances et ne préjugerait pas de la descendance finale actuellement égale au seuil de renouvellement des générations (2,1) en France.

Enfin, on ne saurait assimiler le rejet du mariage à la disparition de toute vie de couple. D'abord, parce que la montée de la cohabitation durable vient en partie compenser la diminution du mariage, les concubins ayant des valeurs, des comportements et des modes de vie très proches des couples mariés ; ensuite, parce que des jeunes couples peuvent se constituer sans même cohabiter ou en pratiquant une cohabitation par intermittence. On assiste en réalité à une déconnexion des seuils qui sépare la vie solitaire et la vie de couple. D'une part, la libéralisation des mœurs, favorisée par le développement des moyens contraceptifs et la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse, a fait que les relations sentimentales et sexuelles se nouent bien plus tôt qu'autrefois et, le plus souvent, avant le mariage. D'autre part, l'allongement de la durée des études, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et le développement de la cohabitation hors mariage ont retardé l'âge moyen au premier mariage et aux premières naissances. Les couples informels se forment donc plus tôt qu'autrefois, leur légitimation par le droit intervenant plus tardivement.

- De la famille-institution à la famille-asociation

L'ensemble des transformations qu'a connues la famille depuis le milieu des années 1960 aboutit en fait à une privatisation des rapports familiaux. Considéré autrefois comme une institution fondamentale de la société, le mariage est devenu aujourd'hui un simple contrat d'association.

Dans une perspective durkheimienne, l'institution peut être définie comme un ensemble de normes sociales qui déterminent les

statuts des personnes et orientent leur comportement de rôle. Ces normes se caractérisent par deux grands traits : elles sont relativement stables et ne peuvent être modifiées au gré des circonstances par les acteurs ; elles sont contraignantes et s'imposent aux individus de l'extérieur. Le modèle de la famille conjugale correspondait tout à fait à ces critères : le mariage obéissait à un rituel précis et détaillé qui était fixé par la société ; le lien conjugal bénéficiait d'une certaine stabilité ; enfin, les rôles de chaque membre de la famille étaient prédéfinis. C'est ce modèle qui vole en éclats aujourd'hui. D'instituée qu'elle était, la famille devient instituante. Elle suit des règles, mais que les conjoints créent librement et qui peuvent toujours être modifiées par libre entente. En outre, loin d'être déterminés à l'avance, en fonction des statuts, les rôles au sein de la famille font l'objet de négociations permanentes et de réaménagements périodiques entre les partenaires.

Par ailleurs, à bien des égards, les effets induits par les conjugalités de fait tendent à s'aligner sur ceux produits par les situations de droit. En France, la loi du 2 janvier 1972 a pratiquement mis sur un pied d'égalité enfants naturels et enfants légitimes ; celle du 2 juillet 1978 accorde aux concubins des droits équivalents aux conjoints mariés en matière de protection sociale. La loi sur le pacte civil de solidarité (PACS), adoptée en 1999, ouvre aux hétérosexuels comme aux homosexuels la possibilité de se constituer en couple sur simple déclaration conjointe au greffe du tribunal d'instance et leur permet de définir contractuellement les modalités de l'aide matérielle à laquelle ils s'obligent mutuellement. En Suède, une loi de 1988 avait déjà aligné les droits des concubins hétérosexuels ou homosexuels sur ceux des époux, tandis que dans les autres pays scandinaves des lois récentes instaurent un contrat de partenariat pour les homosexuels.

Pour reprendre l'expression du doyen Carbonnier, le droit devient de plus en plus flexible et transcrit sous forme de norme juridique le modèle de contractualisation qui domine aujourd'hui la vie de couple. Il s'adapte à la pluralité et à la diversité des pratiques des acteurs, faisant ainsi de la famille une institution à géométrie variable.

Dissociations familiales et essor des familles monoparentales

La notion de famille à parent unique (*one-parent family*) fait son

apparition dès les années 1960 aux États-Unis. Il faut attendre le milieu des années 1970 pour que son équivalent français, la famille monoparentale, soit introduite en France. Le terme, qui rencontre un réel succès médiatique, est repris dans la nomenclature des budgets ménages-familles de l'Insee à partir de 1981, pour désigner « les ménages où l'un des parents vit seul avec un ou plusieurs enfants non-mariés de moins de 25 ans ». En 1996, d'après une source Eurostat, l'Union européenne comptait 14 % de familles monoparentales parmi les familles ayant des enfants à charge. La France se situait dans la moyenne européenne, le Royaume-Uni occupant la première place avec 23 % tandis que les pays du Sud de l'Europe restaient au-dessous du seuil de 10 %.

- Un nouveau modèle familial ?

Les familles séparées ont toujours existé mais les représentations associées à ces situations étaient autrefois fort contrastées. Si on louait volontiers le courage de la « veuve méritante » qui élevait seule ses enfants, la situation de « fille-mère » était fortement réprouvée. L'utilisation du terme plus neutre de famille monoparentale veut rompre avec les effets de stigmatisation qui étaient associés aux représentations de certaines de ces situations familiales.

La constitution de cette nouvelle catégorie d'analyse intervient au milieu des années 1970 dans un contexte de crise de l'institution familiale en France. Elle coïncide avec la montée (lisible dans les statistiques) du concubinage, des naissances illégitimes et des divorces, et la libéralisation de la législation de la famille. Il s'agit, comme l'affirmaient à l'époque les sociologues féministes qui inventèrent ce terme, de donner toute sa dignité à une forme familiale qui semblait s'inscrire dans la modernité. La promotion de la famille monoparentale comme modèle alternatif à la famille nucléaire constituait à la fois l'un des fers de lance de la libération féminine en même temps qu'un moyen de dénoncer les discriminations économiques et sociales dont étaient victimes les femmes. L'extension en 1975 du bénéfice de l'allocation d'orphelin (créée en 1970) aux enfants de mères célibataires, divorcées ou séparées et l'adoption de l'aide pour parent isolé en 1976 (API) contribuaient, de fait, à reconnaître la similitude des problèmes matériels rencontrés par les mères quel que soit leur statut antérieur.

Le succès rencontré par le nouveau concept n'est cependant pas dénué d'ambiguïté. La représentation moderniste que l'on souhaite associer à la monoparentalité s'accommode mal, en effet, d'une focalisation sur la seule situation des familles monoparentales bénéficiant d'aides sociales. Les figures de la modernité et de la pauvreté se télescopent et finissent par brouiller l'image de la famille monoparentale. Par ailleurs, l'utilisation de ce terme paraît inadaptée lorsque les relations entre le parent non-gardien et les enfants sont fréquentes et régulières ; il serait alors plus juste de parler de foyer monoparental, la famille restant biparentale. Enfin, cette appellation peut donner à penser que ce type de famille constitue un modèle stabilisé alors qu'il s'agit le plus souvent d'une étape transitoire d'un cycle familial qui se décompose et se recompose au fil du temps.

• Une famille à risques ?

Le regard porté par les sciences sociales sur les familles séparées s'est déplacé au cours du temps. Les premières études, menées principalement par les criminologues et les psychiatres, se sont essentiellement attachées à mettre en évidence le risque moral que la dissociation familiale pouvait induire. Avec le développement de la crise économique, la montée du chômage et la précarisation des emplois qui l'accompagnent, la vulnérabilité économique est maintenant mise au premier plan.

Dès 1882, Bertillon établit une relation statistique entre le nombre des divorces et celui des suicides et relie les deux phénomènes à une prédisposition congénitale. L'instabilité conjugale est donc d'emblée associée aux pathologies sociales. De fait, jusque dans les années 1960, les travaux sur les familles séparées concluent presque tous à l'existence d'une corrélation entre dissociation familiale, échec scolaire et comportements déviants. La famille monoparentale est donc avant tout pensée comme une famille socialement dangereuse. La robustesse de ces résultats est cependant obérée par plusieurs biais méthodologiques. Les familles étudiées sont seulement celles qui ont fait l'objet d'interventions psychopédagogiques ou pénales ; elles sont donc loin de constituer un échantillon représentatif des familles monoparentales. Ensuite, l'absence de contrôle des variables sociales aboutit à attribuer à la dissociation familiale des effets largement imputables à la déprivation économique de certains milieux sociaux. Enfin, en se

centrant exclusivement sur la rupture elle-même, on risque d'attribuer à la seule désunion ce qui peut n'être dû qu'aux effets de la mésentente et des conflits qui l'ont précédée ou lui ont fait suite.

De fait, les études les plus récentes montrent que les effets de la dissociation familiale varient en fonction de la manière dont elle s'est effectuée, du milieu social et du processus de rupture lui-même. Des effets négatifs durables sont surtout perceptibles lorsque le divorce s'est déroulé dans un climat conflictuel, ce qui est le plus fréquent en milieu populaire. Dans la majorité des cas, la déstabilisation produite par la rupture des relations conjugales semble n'avoir d'effets négatifs que dans le court terme. Avec le temps, des processus d'adaptation se développent qui permettent à la famille de retrouver un nouvel équilibre. Les effets négatifs du divorce sur la santé psychique des enfants semblent donc avoir été largement surestimés.

En revanche, la séparation des conjoints entraîne généralement une diminution importante des ressources de la famille monoparentale que ne compense pas entièrement le versement d'une pension alimentaire, lorsqu'elle est effectivement versée. Le parent-gardien (une femme dans 85 % des cas) rencontre souvent des difficultés à concilier l'exercice d'une profession à temps complet et la garde des enfants. De fait, un tiers des mères élevant seules leurs enfants travaille à temps partiel alors que ce n'est le cas que de 3 % des autres chefs de famille. Surtout, les mères isolées se retrouvent plus souvent au chômage que les autres femmes actives (17 % contre 11 % en moyenne dans l'Union européenne). Aussi n'est-il pas étonnant que les familles monoparentales soient surreprésentées parmi les familles pauvres. Les situations sont cependant variables d'un pays à l'autre. En France, elles ne représentent que 16 % des familles à très faible revenu alors qu'on estime que la moitié de ces familles aux États-Unis et, près des deux tiers, en Angleterre peuvent être considérés comme pauvres.

- Une multiplicité de trajectoires

Au sein d'un même pays, les situations restent elles-mêmes fortement contrastées. Comme le souligne Nadine Lefaucheur, « les familles monoparentales dont nous parle l'action sociale, ce ne sont pas celles de la majorité des parents seuls, mais de ceux-là seulement qui correspondent à sa clientèle ou à l'image qu'elle s'en fait ». Se focaliser exclusivement sur la situation des familles les plus

défavorisées revient donc à gommer l'extrême variabilité des situations économiques observées. La notion de famille monoparentale doit en effet se décliner au pluriel. Les trajectoires de ces familles n'obéissent pas à un schéma unique mais dépendent de plusieurs variables. La vulnérabilité économique de ces familles est d'abord fortement différenciée selon le sexe du parent-gardien. Les familles monoparentales dont le parent-gardien est le père sont dans une meilleure situation économique que celles dont c'est la mère. Les pères ont un taux de chômage plus faible que les mères isolées (10 % contre 17 %) et travaillent plus rarement à temps partiel (6 % contre 33 %). Le risque de précarité et la dépendance par rapport à l'aide sociale dépendent également de l'existence ou non d'une activité professionnelle antérieure de la femme et de son niveau de diplôme. La situation économique des femmes antérieurement actives et diplômées est très peu affectée par la séparation, à la différence de celles qui étaient au foyer et sans diplôme.

Par ailleurs, le caractère plus ou moins durable de la séquence monoparentale est influencé par le sexe et l'âge. Les hommes se remarient plus volontiers que les femmes ; celles-ci s'enferment plus durablement dans la monoparentalité, par choix, ou par crainte des effets d'une nouvelle alliance. Lorsque la séparation intervient au début de la relation conjugale et que la femme est encore jeune, la monoparentalité est généralement transitoire ; au contraire, lorsque la femme est plus âgée, elle a toutes les chances de perdurer.

Enfin, le milieu social d'origine et le niveau de diplôme exercent des effets décisifs sur la nature des relations entre les ex-conjoints et les réseaux sociaux. Dans les milieux sociaux favorisés, les relations d'entraide entre les ex-conjoints tendent à se prolonger tandis qu'elles périclitent généralement dans les familles d'origine modeste.

L'appartenance sociale influence également la nature des réseaux sociaux. En milieu populaire, le réseau social du conjoint séparé se rétrécit et reste souvent limité aux seuls membres de la famille proche, avec un risque de dépendance et de contrôle sur la vie privée. Au contraire, les femmes diplômées bénéficient généralement d'un réseau social plus ouvert et plus ramifié qui se superpose à celui de la parentèle. L'acceptation de la situation monoparentale est meilleure dans le second cas que dans le premier. Finalement, la vulnérabilité économique et relationnelle de la famille monoparentale est liée au milieu social. Tandis que certaines femmes, généralement de milieu modeste, cumulent les handicaps, d'autres vivent la monoparentalité comme une forme de liberté retrouvée.

Remariages et familles recomposées

L'intérêt porté aux familles recomposées est relativement récent puisque les premiers travaux français sur la question datent du début des années 1990. Le phénomène en soi n'est pourtant pas nouveau : au XVIII^e siècle, les remariages étaient monnaie courante, mais ils prolongeaient un veuvage ; alors qu'aujourd'hui ils interviennent le plus souvent après un divorce ou une séparation. Lorsque les ex-conjoints ont eu des enfants, la coexistence plus ou moins conflictuelle du parent biologique et du beau-parent pose alors d'une manière nouvelle le problème de la pluriparentalité.

- Les recompositions familiales : un processus difficile à appréhender

Pour l'Insee, la famille recomposée comprend « un couple d'adultes mariés ou non et au moins un enfant né de l'union précédente de l'un des conjoints ». Dénombrer les familles recomposées n'est cependant guère facile. Trois sources peuvent en permettre *a priori* le repérage : l'état civil, les recensements et des enquêtes spécifiques.

Si les registres de l'état civil indiquent la situation maritale antérieure de chacun des conjoints, ils ne permettent pas de déterminer s'ils ont eu ou non des enfants d'un premier lit. Les données du recensement, quant à elles, portent sur des unités de résidence, les ménages, et non sur les familles. Ce sont donc les enquêtes, comme celle qui a été réalisée en France en 1990, qui permettent le mieux d'identifier les caractéristiques de ces familles, même si les échantillons ne sont pas toujours représentatifs, compte tenu du petit nombre de certaines configurations familiales étudiées. C'est un domaine, par ailleurs, où les comparaisons internationales sont délicates à mener dans la mesure où la définition de ce qu'est une famille varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, on prend en compte les unions consensuelles, dans d'autres non ; la limite d'âge retenue pour dénombrer les enfants s'étage, selon les pays, de 16 à 25 ans ; tantôt les ascendants sont rattachés à la famille recomposée, tantôt ils ne le sont pas. Au sein d'un même pays, le dénombrement exact de ces familles est lui-même problématique dans la mesure où la garde des enfants peut être partagée et la cohabitation intermittente. Les mécomptes ne seront donc pas rares.

Compte tenu de ces réserves, l'enquête menée en France en 1990 dénombrait 950 000 enfants de moins de 25 ans vivant avec un beau-parent, répartis en 660 000 familles recomposées. La même année, il y avait aux États-Unis cinq millions de familles recomposées. Leur nombre tend à augmenter dans la plupart des pays développés sous l'influence de deux facteurs : d'une part, l'accroissement du nombre des divorces et le fait qu'ils interviennent plus tôt; d'autre part, la réduction du temps qui s'écoule entre la désunion et le remariage. En effet, une majorité de jeunes femmes séparées se remarie alors que ce n'est le cas que d'une infime minorité au-delà de 45 ans (moins de 5 %). Par ailleurs, les familles recomposées sont d'autant plus nombreuses que l'on descend l'échelle sociale, les femmes diplômées préférant souvent rester seules ou vivre une relation sans cohabitation pour préserver une indépendance qu'elles ont les moyens économiques d'assumer, ce qui explique qu'à Paris les familles recomposées sont peu nombreuses alors que les familles monoparentales sont surreprésentées.

Par ailleurs, les configurations familiales que l'on peut repérer sont variées et parfois complexes. Elles dépendent de l'état matrimonial antérieur de chaque conjoint (marié ou non), de l'existence de part et d'autre d'enfants d'un premier lit, de la naissance de nouveaux enfants au sein du couple remarié... On a pu ainsi identifier jusqu'à 24 configurations familiales différentes.

- Deux logiques de recomposition familiale

C'est dire s'il est difficile de parler de famille recomposée au singulier, d'autant que derrière cette appellation se cachent des trajectoires fort contrastées en fonction de l'âge des ex-conjoints, de la durée de leur union, du nombre et de l'âge des enfants qu'ils ont eu. La famille recomposée n'est qu'une étape dans un cycle de composition, décomposition, recomposition des liens conjugaux. En tant que telle, elle hérite d'une histoire antérieure, dont on ne peut faire abstraction lorsque l'on veut comprendre les logiques de recomposition qui sont à l'œuvre au sein de ces familles. Le pivot de la famille est généralement constitué du couple mère-enfants, car dans 85 % des cas, les tribunaux confient la garde des enfants à la mère. Le beau-père et l'ex-conjoint non-gardien gravitent autour de ce premier noyau et dessinent des modèles parentaux diversifiés. Le degré de participation du beau-parent à l'éducation de ses beaux-

enfants semble dépendre de trois facteurs : la volonté de la mère de partager ou, au contraire, de conserver le monopole de l'éducation de ses enfants ; le maintien ou la rupture des relations entre l'ex-conjoint et les enfants ; enfin, le désir plus ou moins affirmé du beau-parent de s'engager dans une nouvelle responsabilité éducative. Ces choix sont très largement influencés par les expériences familiales antérieures de chacun des partenaires qui sont irréductibles les unes aux autres.

On peut cependant mettre en évidence deux modèles parentaux, socialement clivés, à partir desquels se déclinent, selon un dégradé subtil, les différentes configurations familiales.

Le modèle de « substitution » domine en milieu populaire : le beau-père tend à remplacer un père biologique souvent défaillant et qui n'entretenait guère de relations avec ses enfants auparavant. Le remariage aboutit à fonder une nouvelle famille nucléaire et à couper totalement les ponts avec la précédente union.

Le modèle de « pérennité », majoritaire dans les catégories moyennes et supérieures, fait se juxtaposer ancienne et nouvelle famille : l'ex-conjoint continue à entretenir des relations fréquentes et régulières avec ses enfants comme il le faisait antérieurement. Le réseau familial s'élargit et se complexifie et il serait plus exact de parler alors de famille multiparentale.

• Une famille en manque de régulation ?

Pour le sociologue américain Andrew Cherlin, qui a été l'un des premiers à étudier les familles recomposées, ces « secondes » familles pâtiennent d'une insuffisance de supports institutionnels. La confusion, voire l'absence de mots, pour désigner les statuts de chacun empêche de se penser comme une famille à part entière.

Surtout, la famille recomposée souffre d'un déficit de normes. Il n'existe pas dans le code civil de textes spécifiques pour gérer ces situations de fait dont on semble ignorer, au plan juridique, l'existence. Les seuls textes applicables sont ceux qui déterminent les modes de fixation de l'indemnité compensatoire en cas de séparation et ceux qui fixent les règles du droit successoral protégeant les enfants du premier lit. Pour le reste, le droit social prévoit la suppression de l'allocation de parent isolé en cas de remariage ce qui, de fait, en freine le nombre. Enfin, et surtout, le statut de beau-parent n'est pas juridiquement reconnu. Sauf en cas

d'adoption, il n'a ni droit ni devoir particulier à l'égard de ses beaux-enfants.

Ce vide juridique peut aussi être un atout dans la mesure où il préserve l'autonomie de chacun et laisse les membres de la famille organiser leurs relations familiales en toute liberté. On peut espérer y voir, à l'état naissant, se construire les règles de fonctionnement de la famille de demain.

Pour l'heure, on a plutôt affaire à une famille à géométrie variable dont les membres mobilisent plus ou moins efficacement les marges de manœuvre dont ils disposent en fonction de leur milieu social et des formes de sociabilité dans lesquels ils s'insèrent.

Dans les cas où existe un réseau relationnel large et diversifié en dehors de la famille et un fort capital culturel, les époux utilisent au mieux l'actuelle flexibilité normative et font en sorte de déterminer contractuellement les conditions de la séparation et de la poursuite des relations après le divorce. Le manque de droit est faiblement ressenti puisqu'on y a très peu recours, si ce n'est pour faire homologuer le choix des parties.

Mais lorsque le réseau de sociabilité se limite à la proche parentèle et que le capital culturel est faible, la demande de droit devient forte : le divorce est généralement prononcé aux torts de l'un des époux et les relations entre les ex-conjoints restent conflictuelles après le remariage de l'un d'entre eux. Le vide juridique actuel constitue alors un réel handicap pour refonder la famille. C'est ce qui conduit Irène Théry à proposer de prendre juridiquement acte de la dissociation entre parenté biologique et parenté domestique pour « inventer une pluriparentalité » qui conférerait au beau-parent certains droits et devoirs à l'égard de ses beaux-enfants.

La sociologie de la famille oscille aujourd'hui entre deux modèles d'analyse : le modèle à orientation normative qui reste dominant et un modèle de « mobilisation des ressources ». Dans la première perspective de recherche, la famille conjugale constitue la norme et les autres formes familiales sont analysées comme autant de déviations par rapport à ce modèle de référence. Dans la seconde perspective, les différentes formes familiales sont placées sur un pied d'égalité : elles constituent des réponses

différenciées aux problèmes rencontrés par de nouveaux acteurs qui gèrent au mieux leurs ressources économiques, culturelles et symboliques pour s'adapter aux contraintes de leur environnement.

De fait loin de s'opposer, les différentes formes de familles tendent à se succéder dans le temps de manière séquentielle : la cohabitation juvénile précède généralement le mariage; le divorce fait naître la famille monoparentale ; le remariage aboutit à la constitution de familles recomposées. Chaque situation correspond donc à une phase d'un cycle familial dont il faudrait restaurer la cohérence.



Socialisation

FEMMES

Les femmes, catégorie sociale définie à partir du sexe biologique, ont longtemps été négligées par l'analyse sociologique. Pourtant, les données empiriques accumulées depuis une trentaine d'années donnent à la variable « sexe » un pouvoir explicatif majeur : on peut repérer une réelle spécificité de la condition féminine dans tous les champs de la vie sociale. Loin d'être « naturelle », cette spécificité est le produit d'une construction sociale et culturelle qui prend ses racines dans l'histoire de l'humanité.

Les femmes : un objet d'étude récent

Peut-on aujourd'hui imaginer une sociologie du travail ou de l'éducation sans que ne soit introduite et questionnée la variable « sexe » ? Pourtant, jusque dans les années 1970, les femmes sont largement absentes de la sociologie et des sciences sociales en général, le plus souvent déclinées à travers l'universel masculin. La distinction entre sexe (biologique) et genre (sexe social) résume le travail de « dénaturalisation » de la variable sexe qui va s'opérer, notamment à travers le foisonnement des études féministes à partir des années 1960.

• « Du sexe au genre »

Le sexe est une catégorie sociale qui a la force de l'évidence. La psychosociologie montre que les enfants ont une perception très précoce de cette différenciation. L'anthropologie nous révèle qu'avec l'âge, le sexe constitue le principe organisateur premier de toute société. Des fondements mythiques ou religieux (« Dieu créa

l'homme et la femme »), des pratiques rituelles et une division sexuelle des tâches très codifiée inscrivent la différence des sexes dans les consciences et dans l'espace social. Les différences ainsi instituées sont profondément asymétriques et inégalitaires : elles instaurent une hiérarchisation des sexes, une « valence différentielle des sexes » selon l'expression de Françoise Héritier, universellement repérables. Les attributs psychologiques et sociaux assignés à chaque sexe, eux-mêmes strictement séparés pour délimiter la sphère du masculin et du féminin, sont considérés comme la prolongation naturelle des différences biologiques.

Pourtant, le constat des variations culturelles de cette dichotomie est ancien : dans *Mœurs et sexualité en Océanie* (1928-1935), Margaret Mead met en évidence les différences radicales dans les stéréotypes masculins et féminins d'une société à l'autre et en déduit le caractère profondément culturel des identités de sexe : il y aurait donc bien un « sexe social » distinct du sexe biologique. Il faut cependant attendre la fin des années 1960 pour que commence, véritablement, le travail de « dénaturalisation » de la différence des sexes si bien résumé par l'énoncé de Simone de Beauvoir : « on ne naît pas femme, on le devient » (*Le deuxième sexe*, 1949). Dans les travaux des féministes anglo-saxonnes apparaît alors le terme de « *gender* » traduit par le terme français « genre » (au prix de quelques approximations sémantiques). La distinction entre sexe et genre réserve à la notion de sexe les caractéristiques biologiques des différences entre les hommes et les femmes et associe à la notion de genre « les attributs psychologiques, les activités et les rôles et statuts sociaux culturellement assignés à chacune des catégories de sexe et constituant un système de croyances dont le principe d'une détermination biologique est le pivot » (CNRS, 2002). La notion de genre, en même temps qu'elle remet en question la puissance explicative du sexe biologique, permet de mieux comprendre les mécanismes d'une domination masculine que les anthropologues retrouvent dans la quasi-totalité des sociétés humaines. La naturalisation des rapports sociaux de sexe, est la condition même de leur pérennité. Selon Bourdieu, la « socialisation du biologique » et la « biologisation du social » assurent en effet le fondement en nature d'une division arbitraire du pouvoir.

Pourtant, l'ambition de naturaliser les différences psychologiques et sociales entre les sexes n'a pas disparu. Certes, les « *women's studies* » et « *gender studies* » sont devenues un champ de recherche à part entière et ont connu un développement particulièrement important aux États-Unis. Plus récemment, les « études et recherches féministes », d'ailleurs soutenues par l'Union

Européenne, ont obtenu, en France, un meilleur ancrage institutionnel aussi bien au CNRS que dans les universités. Pour autant, elles ont du mal à se démarquer d'une image militante, liée à leur condition d'émergence (lutttes féministes des années 1970). Elles sont facilement soupçonnées de « fabriquer de l'opinion » plutôt que de la pensée. Par ailleurs, l'importance médiatique attribuée aux derniers développements en matière d'imagerie cérébrale ou aux observations portant sur les grands primates témoigne d'un retour en force du biologique. Tout en admettant la malléabilité du cerveau, sa capacité à s'adapter aux nécessités de l'environnement, la psychologie évolutionniste explique les différences d'aptitudes entre les garçons et les filles (notamment en mathématiques) par une organisation cérébrale différente selon les sexes. Le caractère scientifique d'une telle approche est vigoureusement contesté et même son aspect idéologique dénoncé par nombre de scientifiques. Elle a cependant une influence grandissante d'autant qu'elle est relayée par des études sur le comportement animal, confirmant des stéréotypes de sexe.

- Le long oubli de la sociologie

La première enquête sociologique à prendre en compte la variable « sexe » est *Le suicide* de Durkheim : le sociologue constate que les femmes se suicident trois fois moins que les hommes, ce qui est l'écart statistique le plus important. Mais l'interprétation du phénomène est en opposition totale avec son principe de base : expliquer un fait social par un autre fait social. Si la femme « tue » et se « tue moins », c'est que sa nature la protège. « Parce que la femme est un être plus instinctif que l'homme, pour trouver le calme et la paix, elle n'a qu'à suivre ses instincts ». Cette naturalisation des différences de sexe sera longtemps dominante dans la sociologie après quelques réserves d'usage. Ainsi, Maurice Halbwachs établira que les différences de sexe, d'apparence naturelles, sont diminuées ou renforcées par des « influences sociales ». La tradition marxiste qui a marqué la sociologie européenne jouera un rôle important dans le peu d'attention accordée au « fait féminin » jusque dans les années 1970, puisqu'elle postule la contingence des inégalités entre les sexes amenées à disparaître avec les classes sociales. Dans la sociologie de la famille domine l'approche fonctionnaliste qui, en insistant sur la complémentarité fonctionnelle des sexes, confirme leur assignation biologique. Pour Talcott Parsons, le bon fonctionnement du couple et la satisfaction de ses membres repose

sur la différenciation et la spécialisation sexuelle des rôles : à l'homme la direction des affaires domestiques (rôle instrumental), à la femme, le soin d'assurer l'intégration affective (rôle expressif). Andrée Michel (1971) remettra en cause la normativité de cette théorie en démontrant que les couples « égalitaires » où les rôles décisionnels sont partagés ont un indice de satisfaction plus élevé. Toutefois, l'introduction des « conflits de rôles » (la mère qui travaille), la distinction entre fonctions réelles et fonctions latentes vont donner à cette théorie une certaine plasticité et une capacité à intégrer le changement social qui en feront une entrée indispensable pour l'étude des rapports de sexe. Ainsi, le concept de genre introduit par Ann. Oakley (*Sex, Gender et Society* 1972) peut être considéré comme l'héritier direct de la notion de « rôle de sexe » utilisée de façon critique dès la fin des années 1950. Selon François de Singly, la sociologie des relations conjugales dans les années 1970-1990 oscillera finalement entre « le primat des variations de classe » et « le primat des différences de genre ». Lui-même plaide aujourd'hui pour une mise à distance des déterminismes et la prise en compte d'une « mobilité identitaire » liées à l'individualisation de la société. Une sociologie des genres doit rendre compte à la fois des statuts assignés aux hommes et aux femmes et de la manière « dont les uns et les autres font avec ». S'affranchissant de l'hypothèse « lourde » de la domination masculine, il s'intéresse ainsi aux incertitudes de l'identité, thème que l'on retrouve aussi dans les travaux récents sur l'identité masculine...

La sociologie du travail introduite tardivement en France ignore assez largement les femmes, à l'exception de certains travaux précurseurs. Longtemps après le « retour » des femmes dans l'emploi, la notion de travailleur se confond toujours avec celle de l'ouvrier industriel, de sexe masculin. La variable sexe est remarquablement absente des travaux de Friedman, Naville et Crozier. Au contraire, ces dernières décennies, le travail des femmes a donné lieu à de nombreuses études (*Le sexe du travail*, 1984) et à la mise en place de groupes et de réseaux, notamment le M.A.G.E (Marché du travail et genre), transformé en Groupement de recherche européen en 2003, dirigé par Margaret Maruani, elle-même auteur d'ouvrages de références sur le thème.

La sociologie de l'éducation, centrée sur la question des inégalités sociales, s'est intéressée encore plus tard aux différences et inégalités de sexe. Au début des années 1990, deux ouvrages (Duru-Bellat, 1990 et Baudelot-Establet, 1992) marqueront véritablement le début d'une lecture « sexuée » dans la sociologie de l'éducation.

Les femmes dans la société française contemporaine

Peut-on dire, en paraphrasant le titre d'un ouvrage célèbre de J. Mossuz-Lavau que la femme est devenue « un homme comme les autres », dans la société française contemporaine ? Certes, les quatre dernières décennies ont été marquées par des mutations qui ont ébranlé son caractère patriarcal : l'accession des femmes à la majorité civile et à la maîtrise de la procréation, la scolarisation massive des filles, la féminisation de la population active, l'évolution des rapports de couple ont profondément transformé la condition féminine. Pour autant, comme le rappelle Pierre Bourdieu (*La domination masculine*, 1998), « les changements visibles qui ont affecté la condition féminine » ne doivent pas masquer « la permanence de structures invisibles » qui recomposent indéfiniment des inégalités.

- L'accès à la majorité civile

En 1944, près de cent ans après le suffrage « universel », les femmes françaises obtiennent le droit de vote mais le code civil napoléonien qui consacre leur incapacité juridique reste largement inchangé jusqu'au début des années 1960 : une loi de 1938 a supprimé la puissance maritale (l'épouse n'est plus tenue au devoir d'obéissance), mais le mari garde l'autorité paternelle, le droit d'imposer le lieu de résidence et d'interdire l'exercice d'une profession à sa femme. Il faudra attendre 1965 pour que la femme mariée détienne l'ensemble des droits attachés à la majorité civile et 1970 pour que disparaisse la notion de « chef de famille ». Les femmes ont obtenu la maîtrise de la procréation avec les lois successives libéralisant la pratique de la contraception et dépénalisant l'avortement. La mise en place d'un arsenal législatif destiné à lutter contre les discriminations sexuelles dans la vie professionnelle, puis dans la vie politique (loi sur la parité de 1999) a couronné cette évolution. La lutte pour l'égalité ne passe plus désormais par les conquêtes juridiques mais par l'application de la loi.

- La réussite scolaire des filles

Longtemps écartées du système scolaire, les filles ont largement

rattrapé leur retard. À l'école comme à l'université, elles sont désormais plus nombreuses que les garçons et réussissent mieux. Elles sont moins souvent en retard et plus souvent « à l'heure » ou en avance dans leur scolarité. Les tests d'évaluation montrent de meilleurs acquis en français et des acquis à peu près équivalents en sciences et mathématiques. Au niveau du baccalauréat, les écarts sont impressionnants : en 2002, 71 % des filles et 56 % des garçons d'une génération sont bacheliers (*L'état de l'école*, 2003). Les filles sont plus nombreuses à poursuivre des études supérieures, obtiennent des meilleurs résultats au D.E.U.G, sont plus souvent diplômées de 2^e et 3^e cycle et ont conquis les bastions masculins de la médecine et du droit.

Mais cette réussite s'accompagne du maintien d'une double ségrégation : les filles sont plus nombreuses en lettres et sciences humaines et dans l'enseignement technique tertiaire, les garçons dominent toujours dans les filières scientifiques et les sciences et techniques industrielles.

En outre, cette ségrégation horizontale s'accompagne d'une ségrégation verticale : les filles ont faiblement progressé dans les filières d'excellence (C.P.G.E scientifiques). Elles ont même régressé dans les concours les plus prestigieux (Polytechnique, filières scientifiques des Écoles normales supérieures) au point que l'on a été jusqu'à évoquer une remise en cause de la mixité de ces concours !

On peut distinguer différentes approches de cette spécificité scolaire des filles : la première (Baudelot et Establet, 1991) met l'accent sur la socialisation différentielle des filles et des garçons. Encouragées à la docilité, la propreté, l'attention à autrui, la persévérance, les filles sont mieux adaptées à la culture scolaire, ce qui explique leur meilleure réussite globale. Mais les garçons, qui apprennent la compétition, l'affirmation du « moi », développent des ambitions supérieures quand vient le moment de l'orientation avec pour conséquence la surreprésentation dans les filières d'excellence. Selon une autre perspective (Duru-Bellat, 1990), les choix féminins (en particulier celui des lettres et des sciences humaines) sont rationnels, adaptés aux rôles sociaux assignés aux femmes dans la sphère familiale et professionnelle. Ces choix sont susceptibles d'évoluer avec l'évolution des rôles dans la famille. Enfin, une troisième approche « conteste la lecture de l'orientation des filles en termes d'assimilation passive des stéréotypes sexués ». Ainsi, la mobilisation active des filles dans la réussite scolaire s'accompagnerait d'une moindre soumission « au modèle canonique d'excellence fondé sur la compétition, le diktat des

mathématiques, l'investissement exclusif sur la carrière. Elles pourraient mieux affirmer leurs goûts » (Marry, 2000). Cependant, comme le fait remarquer Roger Establet, ces différentes approches ont en commun la conviction « que l'étude des choix et de la réussite des filles ne peut se cantonner au strict domaine scolaire, mais doit se référer constamment aux inégalités et iniquités propres à l'univers de l'emploi d'une part, à la répartition des rôles et des tâches à l'intérieur de la famille d'autre part ».

- **Emploi : une féminisation sans véritable mixité**

Le travail féminin n'est pas une nouveauté : les historiens rappellent que les femmes ont toujours travaillé, sur les exploitations agricoles, dans les boutiques ou les ateliers des artisans. Mais leur salarisation massive à partir des années 1960 constitue une mutation essentielle puisque l'univers de travail s'émancipe de l'univers domestique. Les femmes représentent désormais près de la moitié de la population active. À tout âge, le modèle d'activité féminin se rapproche du modèle d'activité masculin : entre 25 et 49 ans, les taux d'activité arrivent même parfois à se confondre. Le modèle dominant n'est plus celui de l'alternative entre travail ou famille, ou même de l'alternance (avec retrait d'activité lorsque les enfants sont en bas âge), mais celui du cumul. Dans le même temps, certaines femmes accèdent à des professions hautement qualifiées (magistrates, avocates, journalistes, médecins, chercheurs) sans que se vérifie systématiquement l'hypothèse de la dévalorisation symbolique (Maruani, 2003).

Pour autant, les femmes occupent toujours une place spécifique sur le marché du travail. La concentration des emplois féminins sur un petit nombre de métiers et de secteurs d'activités a même tendance à se renforcer : en 2002, les six catégories socioprofessionnelles les plus féminisées (employées de la fonction publique, des entreprises, du commerce, personnels de services aux particuliers, instituteurs et professions intermédiaires de la santé) regroupent 60 % de l'emploi féminin contre 52 % en 1983. Cette concentration horizontale se double d'une concentration verticale puisque les métiers les plus féminisés sont des métiers peu valorisés socialement. De plus, les femmes qui accèdent à des professions hautement qualifiées sont le plus souvent écartées des fonctions de direction : elles représentent 6 à 7 % seulement des cadres

dirigeants des grandes entreprises françaises, 14 % des emplois de la haute fonction publique. Ce dernier résultat est d'autant plus surprenant que le recrutement par concours laisse *a priori* moins de place à la variable « genre ». Le fameux « plafond de verre », barrière implicite qui empêche les femmes d'accéder aux responsabilités dans la plupart des domaines de la vie sociale existe donc bien.

Cette représentation minoritaire des femmes dans les emplois les plus qualifiés a des conséquences sur leur rémunération bien qu'elle ne suffise pas à l'expliquer. En 1999, le salaire moyen net des hommes (hors fonction publique) est supérieur de 26 % à celui des femmes. Cet écart était certes de 34 % en 1987, mais comme dans le même temps, le temps partiel féminin s'est beaucoup développé, l'écart entre les salaires effectivement perçus est encore supérieur. Ces différences sont partiellement explicables par des effets de structure (qualification, ancienneté, secteur d'activité), mais il reste un résidu important.

Selon une étude de Dominique Meurs et Sophie Ponthieux (2000), pour les salariés travaillant à temps complet, ce résidu non justifié représenterait la moitié de l'écart. Si la dégradation du marché du travail n'a pas conduit à un repli des femmes sur la sphère domestique, elles en sont tout de même les principales victimes : à tout âge, et quel que soit le niveau de diplôme, le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes et elles sont plus touchées par la précarité et le sous-emploi, et notamment par le temps partiel non désiré. En 1980, 8 % des femmes actives occupaient un emploi à temps partiel contre 3 % pour les hommes. En 2001, les chiffres passent à 30,4 % pour les femmes et 5 % pour les hommes.

L'explication de cette augmentation par une « demande sociale » de conciliation des tâches professionnelles et domestiques ne résiste pas à l'examen. Non seulement cette demande serait fortement « contrainte » par l'inégale répartition des tâches dans la famille (Birh et Pfefferkorn, 2002), mais elle est partiellement invalidée par la distribution entre classes d'âge : ce sont les moins de 25 ans qui sont le plus touchées par le temps partiel (comme par le surchômage).

D'une manière générale, de nouvelles recherches insistent sur l'autonomie de la sphère professionnelle : « la famille et plus largement l'univers domestique n'expliquent pas tout [...]. Le marché du travail, l'entreprise et l'organisation sont eux-mêmes producteurs d'inégalités [...]. C'est dans l'univers professionnel que le travail se constitue comme différent selon qu'il est effectué par

des hommes ou par des femmes » (*Le travail du genre*, 2003). Des enquêtes récentes sur les trajectoires de femmes ingénieurs ou universitaires montrent que les inégalités sexuées de salaires ou de carrières varient peu selon le statut familial mais que, « seules, en couple, avec ou sans enfants, ces femmes munies de diplômes prestigieux se retrouvent en moyenne bien en-dessous de leurs collègues masculins ».

- Recomposition des rôles familiaux, reproduction des inégalités

Les dernières décennies ont incontestablement été marquées par un rééquilibrage des rapports de pouvoir au sein de la famille. Dès la fin des années 1970, une étude de l'Insee révélait que les grandes décisions concernant le couple ou la famille étaient prises en commun (à l'exception significative de celles qui concernent l'activité professionnelle du mari, pour les trois quarts prises seul ou prioritairement par le mari). Une enquête « trois générations » plus récente montre la diffusion de la norme égalitaire au sein de la famille au travers de l'évolution des attitudes des hommes et des femmes à l'égard de l'éducation des fils et des filles et du partage des tâches. Cependant, on est encore très loin d'une répartition équitable des responsabilités et des fonctions dans la sphère privée. Ainsi, en 1999, les femmes effectuaient les deux tiers du travail domestique et 80 % si l'on exclut le jardinage et le bricolage. Libérant du temps sur certaines tâches grâce aux progrès de l'électroménager et l'utilisation de services marchands, les femmes ont augmenté le temps passé avec les enfants : « l'image sociale dominante de la bonne mère éducatrice hyperqualifiée et disponible a largement supplanté celle de la fée du logis » (Ferrand, 2003). Le modèle des « nouveaux pères » n'est pas confirmé par les enquêtes, puisque chaque semaine les mères consacrent deux fois plus de temps que les pères à leurs enfants. Cette inégale implication dans la sphère privée n'est pas susceptible d'être rapidement modifiée puisque les garçons de plus de 15 ans consacrent deux fois moins de temps au travail domestique que leurs sœurs. De plus, certaines études mettent en évidence un certain « conservatisme » des femmes elles-mêmes en ce qui concerne les charges familiales et notamment les soins aux enfants. Mais ne faut-il pas, comme le souligne Pierre Bourdieu, dépasser l'alternative classique entre « contrainte » et « consentement » et tenir compte du processus de « domination symbolique » qui conduit encore beaucoup de femmes à lire le monde social avec les schèmes incorporés de la pensée masculine.

Les études féministes ont contribué à lever le voile sur des rapports sociaux asymétriques et inégalitaires. Mais ces rapports ont été quasi exclusivement étudiés sous l'angle des « dominés » : les femmes. Certains sociologues interrogent aujourd'hui ces rapports du point de vue des « dominants ».

Ainsi Daniel Welzer-Lang s'intéresse au « virilisme », cette « exacerbation des attitudes, représentations et pratiques viriles » de plus en plus visibles dans les « cités », mais que l'auteur dénonce dans bien d'autres champs de la société.

Or ce « virilisme » ne s'attaque pas exclusivement aux femmes, premières victimes, mais à « tous les hommes qui ne désirent pas ou n'arrivent pas à prouver leur force, leur virilité », et au premier chef les homosexuels. Cette approche insiste donc sur des variations « intra-genre », direction de plus en plus explorée aussi pour un genre féminin confronté à une hétérogénéité croissante.



Famille - Mariage - Identité

FONCTIONNALISME

Adopter le point de vue fonctionnaliste en sociologie consiste à expliquer les phénomènes sociaux à partir de leurs fonctions sociales. Dans *Les Règles de la méthode sociologique* (1895), Durkheim recommandait déjà ce type d'approche. Quand on entreprend d'expliquer un phénomène social, il convient, écrivait-il, « de rechercher séparément la cause efficiente qui le produit et la fonction qu'il remplit (...). La fonction d'un fait social doit toujours être recherchée dans le rapport qu'il soutient avec quelque fin sociale ». Cette méthode allait inspirer les travaux conduits par les premiers ethnologues de terrain. Elle fut reprise par les sociologues américains qui furent qualifiés de « fonctionnalistes ».

Aux sources du fonctionnalisme : l'ethnologie

Le courant fonctionnaliste en sociologie doit beaucoup à l'œuvre de deux ethnologues : Malinowski et Radcliffe-Brown qui, sur les traces de Durkheim, posèrent les grands principes de l'analyse fonctionnaliste.

• Besoin, culture, fonction : B. Malinowski

À trois reprises, entre 1914 et 1918, Malinowski, ethnologue d'origine polonaise, se rend aux îles Trobriand, situées dans le Pacifique occidental. Il étudie le comportement des tribus indigènes qui habitent cet archipel. Parmi ses multiples observations (qui donnèrent lieu à la parution en 1922 de l'ouvrage *Les Argonautes du*

Pacifique occidentale), celles qui concernent la construction des canots de navigation illustrent bien sa conception du fonctionnalisme. L'auteur observe en effet que cette fabrication s'accompagne de rites magiques si les pirogues sont destinées à la navigation en mer, alors que de telles cérémonies rituelles n'existent pas si les canots sont construits pour la navigation intérieure. À partir de cette distinction, Malinowski propose une lecture fonctionnelle du rite. La navigation en mer est perçue par les Trobriandais comme une activité périlleuse que le savoir technique ne suffit pas à maîtriser. Les rites magiques auront pour fonction de calmer les craintes des pêcheurs et de donner confiance aux constructeurs comme aux navigateurs. Ainsi Malinowski peut-il esquisser une théorie fonctionnaliste dans laquelle les pratiques sociales (ici, la magie), dans une culture donnée, peuvent être comprises en établissant la relation avec les besoins primaires qu'elles satisfont (ici, le besoin de sécurité) car, « la fonction n'est autre que la satisfaction d'un besoin au moyen d'une activité ».

- Processus, structure, fonction : A. Radcliffe-Brown

Radcliffe-Brown adopte la perspective fonctionnaliste tout en développant une conception en partie différente de celle de Malinowski. En particulier, il réexamine de manière critique la fonction des rites magiques que celui-ci avait proposée à partir de la construction des canots de navigation en mer. Selon lui, on peut aussi bien considérer que c'est le rite magique associé à la fabrication des pirogues qui a généré de l'anxiété pour une activité vis-à-vis de laquelle les indigènes n'auraient pas ressenti, *a priori*, de risque particulier. La liaison fonctionnelle entre pratiques culturelles et satisfaction d'un besoin, trop imprégnée de psychologie, est donc sujette à caution.

Radcliffe-Brown propose une approche fonctionnaliste différente qui essaie de lier logiquement structure, processus et fonction. Pour éclairer son propos, l'auteur fait référence à la notion de fonction en biologie : « la fonction du cœur est de pomper le sang dans le corps, si le cœur cesse sa fonction, le processus vital arrive à sa fin, et la structure vivante se dissout également ». De même dans une société envisagée comme un tout cohérent (une structure), « la fonction d'un usage social déterminé [...] est sa contribution au fonctionnement du système social total ». Pour comprendre la fonction d'une institution ou d'une activité, il convient donc de la

rapporter à la structure sociale globale et de montrer son rôle dans le maintien de cette structure. Par exemple, la fonction des tabous alimentaires des sociétés indigènes s'expliquera par l'importance de tout ce qui est lié à la nourriture : la production agricole, l'échange des produits, la consommation des denrées sont autant de régulateurs qui maintiennent stables les relations sociales dans les communautés villageoises indigènes.

Les usages sociologiques du fonctionnalisme

- Le fonctionnalisme ethnologique revisité par Merton

À partir d'une relecture critique de Malinowski et de Radcliffe-Brown, R. Merton a élaboré les principes d'une analyse fonctionnelle en sociologie. La critique porte sur ce qu'il appelle les trois postulats de l'approche ethnologique : ceux de l'unité, de l'universalité et de la nécessité fonctionnelles.

Le postulat de l'unité fonctionnelle consiste à appréhender la société comme un ensemble homogène, cohérent et intégré. On trouve les prémisses d'une telle conception chez Durkheim qui écrivait dans *Les Règles de la méthode sociologique* : « il est nécessaire de montrer comment les phénomènes [...] concourent entre eux de manière à mettre la société en harmonie avec elle-même. » Or, cette hypothèse, envisageable pour les petites sociétés sans écriture, cadre mal avec les sociétés modernes qui se présentent sous la forme de groupes sociaux différenciés qui n'adhèrent pas tous aux mêmes valeurs.

Le postulat de l'universalité signifie que dans une société donnée, tous les usages sociaux ont une fonction. Même une activité techniquement dépassée ne peut être comprise comme une simple survivance : « si la survivance se perpétue c'est qu'elle a acquis une fonction nouvelle » écrira Malinowski. Ce point de vue est écarté par Merton qui considère que certains usages sociaux peuvent n'avoir aucune fonction sociale et même entraver le bon fonctionnement de la société. Merton reprend l'exemple des pratiques magiques : « ainsi certains fonctionnalistes sont-ils trop souvent prêts à conclure que la magie ou certains rites et croyances religieuses sont fonctionnels à cause de leur effet sur l'état d'esprit

ou l'assurance du croyant. Mais il peut arriver que ces pratiques magiques éclipsent ou remplacent des pratiques profanes accessibles et plus efficaces ».

Enfin, le troisième postulat énonce la nécessité fonctionnelle des activités sociales. Ce qui signifie qu'elles sont indispensables au fonctionnement de la société et que leur disparition menacerait l'équilibre et le maintien de la structure sociale. Merton ne retient pas ce postulat en considérant qu'une fonction donnée peut être réalisée par plusieurs activités organisées. De même, une organisation spécifique peut remplir des fonctions diversifiées. Le système social n'est donc pas nécessairement menacé par la disparition d'une activité fonctionnelle particulière.

- Un cadre nouveau pour l'analyse fonctionnelle

L'argumentation critique de Merton débouche sur des propositions qui renouvellent l'analyse fonctionnaliste et en relativisent la portée.

Un premier principe d'analyse consiste à rapporter la fonction non seulement à la société dans son ensemble mais aussi à des unités sociales plus délimitées. Par exemple, si le sociologue s'interroge sur le rôle social joué en France par la religion, il s'intéressera non seulement à ses effets sur la société globale, mais aussi à son retentissement sur les groupes sociaux différenciés par des critères de croyance, d'âge, de statut social... Comme le souligneront J.-P. Cot et J.-P. Mounier, « il suffit de remplacer les termes « fonction pour le groupe » par « fonction pour un groupe » pour rendre au fonctionnalisme sa valeur comme instrument d'analyse ».

Cette première règle de méthode permet d'introduire une seconde proposition consistant à distinguer les caractéristiques fonctionnelles des aspects dysfonctionnels des activités. Les premières contribuent à maintenir les unités sociales auxquelles elles se rapportent, les secondes perturbent leur fonctionnement. Une activité peut être fonctionnelle pour un groupe donné et dysfonctionnelle pour les autres groupes. D'autre part, pour un même groupe social, elle peut revêtir simultanément les deux caractères. Merton considère ainsi que la bureaucratie est par certains aspects fonctionnelle (rationalité, prévisibilité, garanties contre l'arbitraire...) et par d'autres dysfonctionnelle (rigidité, routine, conformisme...). Le repérage des dysfonctions est intéressant dans la mesure où il peut conduire à des propositions pour modifier la structure sociale étudiée.

Le fonctionnalisme rend donc possible une analyse des processus du changement social.

Une troisième proposition s'appuie sur la distinction entre fonction manifeste et fonction latente. Une activité sociale joue le rôle de fonction manifeste lorsqu'elle apparaît comme la conséquence objective et volontaire du but visé ; mais elle peut remplir une fonction latente, c'est-à-dire différente de l'objectif officiellement recherché. L'auteur donne l'exemple de la consommation ostentatoire. En apparence, la fonction manifeste est évidente (l'achat de biens de luxe correspond à un besoin d'acquisition de produits de première qualité), en réalité elle masque une fonction latente : les produits de luxe confirment ou élèvent le statut de leurs détenteurs. La prise en considération de ces deux catégories de fonctions représente pour Merton un approfondissement de la connaissance sociologique mais rend plus difficile la pertinence du diagnostic social puisqu'une activité manifestement dysfonctionnelle peut remplir de manière latente un rôle positif.

Une dernière proposition a trait à la notion d'équivalent ou de substitut fonctionnel. Elle procède de la réfutation du principe de la nécessité fonctionnelle et des observations sur les déficiences fonctionnelles. Dans cette perspective, Merton fait une analyse des fonctions des appareils des partis politiques américains. En principe, leur fonction principale est la mobilisation de l'électorat. En réalité, ils fournissent bien d'autres prestations correspondant à des aspirations qui ne trouvent pas de solution par les canaux institutionnels habituels. Pour les catégories sociales défavorisées, ils permettront l'obtention d'une assistance financière, d'un emploi... Pour les entreprises, ils faciliteront l'obtention d'un marché en échappant aux procédures bureaucratiques. Dans la société américaine, l'appareil des partis peut donc être considéré comme un substitut fonctionnel efficace aux carences de la structure administrative.

• Parsons : fonctions et système

Parsons relie les fonctions à un ensemble envisagé comme un tout intégré formant un « système » et il considère que les fonctions sont nécessaires à l'équilibre de ce système : « l'analyse fonctionnelle de Parsons veut déterminer les besoins qu'un système en tant que système peut avoir » (G. Rocher). Ces fonctions indispensables à

l'ensemble sont qualifiées de « prérequis » fonctionnels.

Ainsi, la société moderne peut s'analyser comme un système global structuré en quatre sous-systèmes interdépendants qui remplissent chacun une fonction spécifique :

- le sous-système culturel et sa fonction du maintien des modèles de valeurs ;
- le sous-système politique associé à la fonction de réalisation de fins collectives ;
- le sous-système économique répondant aux besoins de biens et de services ;
- le sous-système dit de la « communauté sociétale » avec sa fonction d'intégration.

Sans dénaturer la pensée de Parsons, on peut donc dire qu'une société, considérée comme un système social intégré, doit répondre à quatre problèmes fonctionnels. Premièrement, ses membres doivent intérioriser un minimum de valeurs communes (fonction du maintien des modèles de valeurs). En second lieu, il faut qu'elle fournisse les biens et services nécessaires à la collectivité (fonction d'adaptation). Troisièmement, elle doit prendre des décisions d'intérêt général (fonction de réalisation des fins collectives). Enfin, et surtout, il est indispensable que les individus qui la composent intériorisent envers elle des obligations de loyalisme (fonction d'intégration).

Le fonctionnalisme a constitué l'un des paradigmes dominant de la sociologie américaine jusqu'au milieu des années 1960. Il a perdu, depuis, beaucoup de son audience : on lui a notamment reproché de surestimer la cohérence de l'ordre social au détriment des processus de changements sociaux. Il reste que certains des concepts forgés par Merton (fonction manifeste, fonction latente, dysfonction...) sont passés dans le langage sociologique contemporain sans que leur emploi signifie nécessairement une appartenance marquée à ce courant de pensée.



Durkheim

GROUPE

La notion de groupe renvoie à une réalité multiforme : une foule, une classe sociale, un parti politique, un club sportif, un couple sont des groupes. Au sens le plus général, le groupe est constitué par l'association d'au moins deux personnes mais peut comprendre un nombre très élevé de membres. La sociologie distingue cependant les groupes partiels et la société globale que constitue la nation, définie par G. Gurvitch comme un ensemble de groupes.

La notion de groupe social

Albion Small a proposé en 1905 (*General Sociology*) une définition très générale du groupe : « le terme groupe est une appellation sociologique utile pour désigner un certain nombre (grand ou petit) de gens, entre lesquels on découvre des relations telles qu'on doit les considérer ensemble ». Depuis, les sociologues ont pris l'habitude de définir de manière plus précise ce que l'on appelle les groupes sociaux pour les distinguer des simples agrégats physiques ou de catégories statistiques. On insiste généralement sur deux critères : l'existence d'une interaction directe ou indirecte entre les personnes composant le groupe ; la conscience d'une appartenance commune.

Le sociologue Robert Merton a ainsi proposé une définition qui met en avant deux catégories de critères :

- les individus doivent être en interaction ou avoir des rapports sociaux qui obéissent à des règles préétablies (critère objectif) ;
- ils doivent se définir eux-mêmes comme membres du groupe et être définis par les autres comme étant membres du groupe (critères subjectifs).

Cette définition permet de distinguer le groupe social d'autres groupements de personnes qui n'en sont pas. Par exemple, un simpleagrégat physique, constitué par le regroupement de personnes en un même lieu ne constitue pas un groupe social. Ainsi en est-il du rassemblement d'individus sur une place publique pour regarder un spectacle, ou encore des personnes qui attendent un autobus dans la rue. Par contre, il suffit qu'un incident survienne, qu'un danger commun guette ces individus pour qu'ils constituent un groupe social temporaire. Par exemple, s'il surgit une dispute entre les personnes attendant le bus, certains vont développer des comportements d'entraide ou d'agressivité vis-à-vis d'autres. Bref, il s'établira, pour une durée temporaire, une relation sociale au sens de Weber : le comportement des uns s'orientera par rapport au comportement des autres et réciproquement.

La définition proposée par R. Merton exclut également que l'on puisse identifier le groupe social au simple agrégat statistique par lequel le chercheur regroupe des individus en fonction de similitudes comme l'âge, le sexe, la profession, ou le niveau de revenu. Des caractéristiques communes ne suffisent pas à elles seules à fonder l'existence d'un groupe social et l'appartenance de plusieurs individus à une même catégorie socioprofessionnelle (au sens de l'Insee) ne saurait, par exemple, en faire un groupe. Par contre, de ces similitudes il peut résulter des intérêts communs (non nécessairement conscients) qui feront de ces individus un groupe latent, appelé encore quasi-groupe, par le sociologue allemand R. Dahrendorf. La prise de conscience de ces intérêts communs et la mise en place d'une organisation du groupe pour les défendre transformera alors le groupe latent en groupe d'intérêt manifeste (parti, syndicat...).

De ce point de vue, Mancur Olson a montré que plus un groupe latent est de grande taille moins il a de chance de réussir à s'organiser pour promouvoir les intérêts communs à ses membres.

D'abord, parce que la contribution de chacun peut paraître négligeable à la réussite commune ; ensuite, parce que la rétribution à en attendre sera réduite ; enfin parce que les coûts d'organisation risquent d'être particulièrement élevés.

En conséquence, les petits groupes seront généralement plus actifs et plus efficaces que les grands groupes. Le modèle d'Olson minore cependant les atouts des grands groupes : car si le coût total de l'organisation de l'action s'accroît avec la taille du groupe, leurs coûts moyens et marginaux diminuent en raison de la réalisation d'économies d'échelle.

Groupes primaires et groupes secondaires

Le sociologue américain Charles Horton Cooley a proposé en 1909 dans *Social Organization* une distinction très importante entre groupes primaires et groupes secondaires.

Les groupes primaires, qui sont généralement de petite taille, sont définis comme des groupes de face-à-face où dominent les rapports interpersonnels. L'identification des individus au collectif est forte et les rapports de sympathie, de coopération et d'aide mutuelle dominent au sein du groupe; si l'existence de rapports de compétition au sein du groupe n'est pas pour autant entièrement exclue, ces derniers restent toujours emprunts de loyauté, la satisfaction de l'intérêt personnel étant subordonnée à l'intérêt collectif. Charles H. Cooley identifie trois groupes primaires principaux : la famille, le groupe de camarades et le groupe de voisinage. Ces groupes sont qualifiés de primaire pour trois raisons : d'abord parce que c'est en leur sein que les individus font leur première expérience de la vie sociale ; ensuite parce qu'ils ne se modifient pas comme les autres groupes qui dérivent d'eux; enfin, parce qu'ils ont un caractère universel, c'est-à-dire qu'on les rencontre dans tous les types de sociétés.

Les groupes secondaires, généralement de taille plus grande, sont caractérisés par des relations plus superficielles, reposant principalement sur des bases utilitaires. À cet égard, les groupes de défense d'intérêts tels que les partis politiques, les syndicats et les associations constituent de bons exemples de groupes secondaires. Ils ne concernent qu'une partie de la vie des individus et ne les engagent pas au niveau de leur personnalité toute entière.

Par ailleurs, ce sont plus souvent des groupes formels, c'est-à-dire des groupes où on a défini par écrit des règles de fonctionnement et d'organisation. Dans les groupes secondaires, le contrôle social des membres fait donc l'objet de règles codifiées et est généralement confié à des organismes spécialisés (commissions de discipline, par exemple) ; au contraire, dans les groupes primaires le contrôle social est davantage informel et spontané. Il s'exerce à travers les manifestations d'approbation ou de réprobation qui scandent les contacts quotidiens entre les membres du groupe.

Groupe d'appartenance et groupe de référence

La distinction entre groupe d'appartenance et de référence s'est également révélée féconde pour expliquer certains comportements. La notion de groupe de référence a été mise en évidence d'abord par Homans en 1942 puis a fait ensuite l'objet d'une systématisation par R. Merton. Le groupe de référence a d'abord une fonction comparative. Il sert de base de comparaison aux individus pour s'évaluer et évaluer les autres. Par exemple, un groupe social évaluera sa situation par rapport au groupe placé immédiatement au-dessus de lui : s'il voit la situation de ce groupe s'améliorer, alors que la sienne ne bouge pas, il en conclura à une détérioration relative de sa propre situation (théorie de la frustration relative).

Mais le groupe de référence exerce également une fonction normative. Le groupe de référence est celui qui sert de modèle normatif pour un individu. Par exemple, le bourgeois gentilhomme de Molière prend comme groupe de référence l'aristocratie. Dans la vie sociale, il arrive assez souvent que des employés prennent comme groupe de référence celui des cadres qu'ils côtoient.

Mais le groupe de référence peut également être « négatif » et servir de repoussoir : on s'opposera à tout ce qui vient de lui, par principe, et on adoptera alors une attitude inversée par rapport à la sienne. Newcomb explique ainsi la crise de l'adolescence comme une situation où le groupe des parents est momentanément considéré par le jeune comme un groupe de référence négatif.

Deux problèmes restent posés. D'abord, qu'est-ce qui détermine un individu à prendre comme référence un autre groupe que celui auquel il appartient ? En fait, on peut distinguer deux cas de figure. Le premier correspond à une situation où l'individu se sent rejeté par les autres membres du groupe : il est donc conduit à chercher une reconnaissance sociale auprès d'un autre groupe. Le second correspond à une situation où l'individu se sent attiré par un autre groupe au sein duquel il espère être prochainement promu : l'adhésion aux normes du groupe a donc une fonction de socialisation anticipatrice à de nouvelles fonctions.

Un second problème est celui du choix du groupe de référence. L'individu prendra généralement comme référence un groupe qui bénéficie d'un prestige plus grand que celui de son groupe d'appartenance mais qui reste cependant suffisamment proche de lui pour que le fossé entre les deux groupes ne soit pas infranchissable. Ces deux règles ne sont cependant pas intangibles. Un individu peut s'identifier à un groupe de référence de condition sociale inférieure à la sienne. Il en est ainsi, par exemple, de « l'intellectuel engagé »

qui s'identifie à la classe ouvrière.

Sa situation de classe le situe dans la bourgeoisie mais il adopte une position de classe différente, celle de la classe ouvrière (qui lui sert donc de groupe de référence).

Le concept de groupe est un concept fourre-tout qui regroupe des entités très contrastées. Quoi de commun entre un groupe primaire comme la famille, un groupe d'intérêt comme le syndicat ou encore un groupe latent comme la classe sociale ? En fait les sciences sociales se sont orientées dans deux directions de recherche bien différentes : la psychosociologie s'est intéressée plus particulièrement à la dynamique des petits groupes en analysant, en leur sein, les formes que peuvent prendre la compétition, la coopération ou les conflits entre les membres qui les composent ; la sociologie de l'action collective a recherché les conditions de mobilisation des groupes sociaux de grande taille en montrant notamment que l'existence d'intérêts communs ne suffisait pas à assurer le succès de l'action collective.



Action collective - Classes sociales - Socialisation

IDENTITÉ

Depuis une décennie, les sciences sociales utilisent de façon inflationniste le mot « identité ». La sociologie n'est pas en reste et l'étude de l'évolution des différentes « identités » collectives (nationales, professionnelles, ethniques, sexuelles...) s'inscrit dans un processus de différenciation des domaines d'études et de spécialisation des sociologues : sociologie de la stratification sociale et/ou de la mobilité, sociologie de l'immigration, sociologie des genres... Par ailleurs, un courant de la sociologie contemporaine met en avant le thème de l'identité personnelle pour signifier une nouvelle étape du processus d'individualisation et/ou une manifestation d'une profonde crise identitaire qui accoucheraient d'un « individu incertain » (A. Ehrenberg) sur fond de crise des appartenances collectives. Selon un autre regard, un vaste processus de mondialisation et d'omogénéisation culturelles accentuerait les revendications identitaires exclusives : ethniques et régionales. Nous verrons successivement comment la thématique de l'identité s'est imposée pour les sociologues, puis comment elle peut constituer une grille explicative des tensions entre le processus d'individualisation et la permanence des appartenances collectives, pour, enfin, souligner les ambivalences, notamment sociologiques, de ce concept.

Le mot « identité » est utilisé par l'ensemble des sciences sociales. Il désignerait d'abord un fait de conscience qui différencie les individus entre eux et, ensuite, les attributs d'un groupe qui lui confère une spécificité. Il est par ailleurs utilisé selon différentes échelles sociales. Utilisé par les ethnologues et les historiens, il tend à se confondre avec une acception large du mot « culture » qui renverrait à une identité collective large : ethnique, régionale et nationale. Les psychologues et les psychosociologues se servent du mot pour étudier les processus d'affirmation subjective et les situations d'interaction sociale par lesquelles les individus se « construisent ». Les sociologues se sont surtout attachés à étudier les identités collectives de groupes : classes sociales, genres, professions, familles... croisant ainsi les chemins déjà ouverts par les autres sciences sociales, et inversement. Pour l'ensemble des sciences sociales, l'identité n'apparaît pas comme un attribut fixe attaché à l'individu, au groupe ou à la société. C'est un processus complexe et dynamique qui combine plusieurs dimensions. Selon le sociologue C. Dubar, l'identité se modifie en fonction des différentes expériences socialisatrices traversées par les individus et leurs groupes d'appartenances et des situations que lui et/ou les groupes auxquels il s'identifie rencontrent. Il distingue deux dimensions indissociables de l'identité sociale : une « identité pour soi » qui résulte des identités héritées et des identités visées, et une « identité pour autrui » qui fait que les autres valident ou non l'« identité pour soi ». La notion d'identité renvoie donc à d'autres notions comme le « soi », la « culture », les « rôles sociaux », l'« individualisation » ou l'« individuation », le « sentiment d'appartenance » sans parvenir à déboucher sur une définition claire. Peut-on pour autant se défier de cette notion ?

- L'identité comme tension entre le processus d'individualisation et la permanence des appartenances collectives

La tradition sociologique avait mis en avant le double processus caractérisant les sociétés occidentales : l'émergence de l'individualisme et la permanence de groupes sociaux hiérarchisés. La thématique de l'identité s'est déclinée selon différents niveaux d'analyse. À la suite de l'œuvre de G.H. Mead, un des fondateurs de la psychologie sociale, la constitution du « soi » reste un des premiers équivalents de l'identité personnelle, la sociologie interactionniste étudie les situations d'interactions sociales pour mettre en valeur l'importance de la relation avec autrui, que ce soit

pour se différencier ou se conformer, pour se présenter aux autres ou pour s'en protéger. Les identités personnelles naîtraient plus des situations sociales et des interactions qu'elles ne les précéderaient. E. Goffman met en avant la notion de « face » comme équivalent de l'identité (garder ou perdre la « face ») pour décrire les rituels sociaux qui forgent les identités personnelles. À cet égard, les sociétés modernes caractérisées par la complexité de la division du travail, l'urbanisation, la scolarisation massive... multiplient les situations de face-à-face. Le regard d'autrui pèse sur les identités individuelles. C'est la conclusion de P. Berger et de T. Luckmann pour qui les individus sont confrontés à de plus en plus de scènes sociales où la « typification réciproque » induit des conduites appropriées. Ces interactions s'inscrivent dans des contextes sociaux globaux. Un autre niveau d'analyse s'attache alors à cerner les identités collectives.

La sociologie classique et la sociologie contemporaine ont développé des concepts et des problématiques qui aident à comprendre et à expliquer les processus identitaires.

D'abord, les groupes se constituent autour de représentations collectives qui prennent la forme de pratiques sociales et celle de réseaux de sociabilité. Les identités collectives se créent et se recréent sans cesse. À cet égard, les situations de conflit sont propices à la radicalisation des représentations identitaires.

Ensuite, il est pertinent de partir de la distinction classique entre les formes identitaires communautaires, où les sentiments d'appartenance seraient stables et les liens sociaux à fort contenu émotionnel, comme la famille, le groupe de pairs, certaines professions..., et les formes identitaires sociétales renvoyant à des collectifs plus difficiles à cerner et à des liens sociaux plus éphémères et moins émotionnels (comme la nation, la classe sociale, le genre ou l'entreprise). On peut alors s'interroger sur l'évolution respective des formes communautaires et sociétales et/ou sur le fait que ces formes s'interpénètrent. Ainsi, les appartenances collectives en termes de classes sociales, ou en termes de nations, revêtent des dimensions communautaires (familiales, voisinage, expériences communes) et sociétales (intérêts communs, expériences de travail, processus de représentation...). Par ailleurs, la sociologie montre l'importance des processus de socialisation pour désigner le long apprentissage de l'acquisition des valeurs, des normes sociales... Les individus qui partagent les mêmes habitus, les mêmes valeurs se reconnaissent entre eux, s'« identifient ».

On peut enfin distinguer un troisième niveau davantage mis en

avant actuellement avec les processus dits de mondialisation ou de globalisation. L'accélération des informations et la fréquence des situations d'acculturation favorise-t-elle la reconstitution d'identités collectives pour résister aux processus d'homogénéisation liés à la mondialisation ? Les analyses sociologiques débouchent sur des diagnostics sociaux souvent contradictoires : fin ou retour des classes sociales, importance ou relativité des identités ethniques, fin ou mutation des identités nationales... La période actuelle rendant plus visibles les différences entre les pratiques sociales et entre les systèmes de valeurs participerait à un large mouvement de revendications identitaires.

- L'identité : un concept sociologique pertinent ?

M. Weber exprimait déjà les doutes qui naissent quant à la pertinence de la notion d'identité : « l'identité n'est jamais du point de vue sociologique qu'un état des choses simplement relatif et flottant ». Cependant, ce caractère relatif et flottant est ce qui fait la richesse de la notion. Plusieurs enseignements en découlent.

D'abord, il faut se garder d'une vision essentialiste des identités qui légitimerait les revendications identitaires exclusives. À cet égard, l'approche historique et l'analyse sociologique démontrent que les identités, notamment collectives, sont des réalités composites, des mélanges de différents récits plus ou moins fantasmés. Les ethnologues et les historiens ont légitimé cette conjecture en ce qui concerne les identités ethniques en Afrique et les identités régionales dans les pays occidentaux. L'émergence de revendications identitaires exclusives, notamment sous la forme de revendications d'identités dominées, peut alors déboucher sur la violence et le rejet de l'autre et être encouragée, sinon instrumentalisée, par les groupes dominants.

Ensuite, les études sociologiques montrent comment l'identité peut également renvoyer à un entrecroisement d'appartenances communautaires et faire l'objet de « négociations ». À cet égard, les travaux pionniers de R. Sainsaulieu sur l'identité au travail qui sont publiés à partir de la fin des années 1970 sont exemplaires. Il distingue quatre modèles de relation au travail : le fusionnel, le négociateur, l'affinitaire et le retrait. Ces modèles d'identité des individus au travail combinent différentes dimensions : la fusion avec l'entreprise, les relations de pouvoir sur les lieux de travail, l'investissement dans le travail, les appartenances syndicales et/ou

de classes sociales et les trajectoires professionnelles. Depuis les années 1970, la mise au travail et les conditions de l'emploi ont changé et les formes identitaires ont évolué, mais le travail de R. Sainsaulieu demeure pertinent par la mise en valeur des dimensions qui peuvent fonder une identité professionnelle se conjuguant à d'autres formes identitaires pour les individus.

Enfin, l'imaginaire démocratique moderne insiste sur le projet des individus de « maîtriser » leur destin. À cet égard, il est possible d'interpréter les revendications identitaires ethniques et religieuses dans les sociétés modernes comme une aspiration à « récupérer » un héritage pour s'ancrer à un groupe dans un contexte de mutations fortes des repères sociaux.

L'identité est bien un concept sociologique pertinent. Il représente l'articulation entre plusieurs instances sociales : personnelles et collectives. Il clarifie certains phénomènes, notamment l'accélération du processus de différenciation sociale. Vivre au sein de sociétés hautement différenciées n'induit pas inévitablement un morcellement identitaire. Au contraire, les travaux de M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot montrent comment les familles occupant des positions dominantes (l'objet de leurs études porte sur la noblesse et la haute bourgeoisie) construisent de manière systématique une identité collective en érigeant des barrières à l'entrée et en constituant des réseaux serrés d'inter-reconnaissance. Ces travaux méritent une étude plus approfondie, ainsi que ceux qui portent sur les autres groupes sociaux. L'étude des structures sociales de la société française contemporaine oscille entre deux représentations contradictoires : importance des classes moyennes, qui ne se réduiraient pas à une position de classe dominée ou subordonnée, ou société polarisée entre deux pôles : classe dominante et classe dominée. Par ailleurs, le concept d'identité permet de donner sens à d'autres évolutions. On peut dès lors interpréter l'évolution des cadres de socialisation que sont la famille, le travail et

les formes d'appartenance religieuses ou politiques en termes de crise(s) identitaire(s). Il reste à analyser les spécificités des formes que prendrait la crise identitaire au sein de chaque cadre de socialisation et à relier ces crises entre elles. Le mot « crise » doit alors être pris dans son acception la plus large : celle de mutations. L'individu est bien tiraillé entre des identités multiples. Il est en quête de soi permanente et la revendication identitaire se révèle paradoxale. Elle comporte un versant individualiste qui pousse à résister aux pressions collectives et un versant communautaire qui tend au contraire vers de nouvelles formes d'adhésion conformiste. Ces tensions s'expriment sous la forme de conflits de valeurs et de pratiques qui apparaissent comme une caractéristique de l'individualisme contemporain.



lire
aussi

Classes sociales - Groupe

IDÉOLOGIE

Les définitions de l'idéologie peuvent être regroupées autour de deux grands usages du terme. Dans son sens neutre, l'idéologie désigne « un système global d'interprétation du monde historico-politique ». C'est ainsi que l'on parlera d'idéologie libérale, communiste, nationaliste... Mais l'idéologie est aussi utilisée comme une arme dans le combat politique : qualifier les idées d'autrui d'idéologiques, c'est en fait les disqualifier, les discréditer, en souligner le caractère mystificateur. En ce sens, on peut dire, avec Raymond Aron, que l'idéologie sert à désigner « les idées de l'adversaire ». L'histoire du concept montre une oscillation permanente entre ces deux catégories de signification.

La notion d'idéologie

Le terme idéologie a été forgé en 1796 par le philosophe Destutt de Tracy pour désigner la science des idées. Elle se propose d'étudier la genèse des idées abstraites à partir des perceptions concrètes de l'homme, dans la lignée du sensualisme de Condillac. Les « idéologues », comme ils se proclament eux-mêmes à l'époque, cherchent à trouver un fondement empirique aux idées et s'opposent ainsi à la métaphysique qu'ils considèrent sans lien avec le réel. Napoléon et son administration contribueront à disqualifier ces philosophes, qui s'opposaient à ses ambitions impériales, en les dénonçant comme des doctrinaires à la recherche d'une « perfectibilité indéfinie » sans lien avec les possibilités réelles de l'action politique. Le mot prend alors un sens péjoratif et polémique dont s'emparera Marx dans son combat politique.

- La notion d'idéologie dans la tradition marxiste

La théorie du matérialisme historique distingue deux niveaux d'analyse des sociétés : la base ou infrastructure économique qui régit les rapports des hommes avec la nature et la superstructure sociale qui comprend à la fois les institutions politiques et sociales ainsi que les représentations intellectuelles, en général. Dans ce cadre conceptuel, le monde des idées est conçu comme une forme de reflet des conditions de production matérielles des hommes : « le mode de production de la vie matérielle conditionne le processus de vie social, politique et intellectuel ». Pour Marx, les idéologies sont justement l'ensemble des représentations intellectuelles qui s'élaborent dans la méconnaissance de leur dépendance à la vie sociale des hommes. Dès lors qu'on sépare les idées de leurs conditions de production réelles et qu'on leur confère une autonomie qu'elles ne possèdent pas, on les fait fonctionner comme des idéologies. En d'autres termes, l'idéologie se donne pour ce qu'elle n'est pas : un système d'idées régies uniquement par leur logique interne ; alors qu'en fait ces idées sont déterminées par des rapports économiques et sociaux historiquement situés.

L'idéologie est bien une représentation du monde réel mais elle présente certaines caractéristiques particulières. C'est d'abord une « représentation inversée » du monde, qui met tout sens dessus dessous : elle donne à croire que ce sont les idées qui transforment le monde alors qu'elles ne font que refléter les transformations de la base économique ; elle réduit les conflits de classes à des conflits d'idées alors qu'il s'agit des antagonismes d'intérêts, bien réels, entre classes sociales. La fonction principale de l'idéologie est finalement de masquer les intérêts particuliers de la classe dominante en les présentant comme les intérêts de l'ensemble des membres de la société. La classe dominante, pour perpétuer sa domination, se voit en effet dans l'obligation de donner à ses pensées la forme de l'universalité : « c'est ainsi qu'au temps où l'aristocratie régnait, c'était le règne des concepts d'honneur et de fidélité et qu'au temps où régnait la bourgeoisie, c'était le règne des concepts de liberté, d'égalité etc. ». L'idéologie, c'est donc avant tout les idées de la classe dominante et « les pensées de la classe dominante sont en même temps, à toutes les époques, les pensées dominantes ».

Les auteurs néo-marxistes ont généralement donné un sens plus large à la notion d'idéologie. Pour Lénine, l'idéologie est nécessaire pour passer de réactions spontanées et non réfléchies à un haut degré de conscience des antagonismes de classes. C'est en développant le travail idéologique que l'on fera prendre conscience

au prolétariat de sa mission émancipatrice. L'idéologie est donc conçue comme un système de représentation du monde social servant à la mobilisation politique. Elle n'est plus, comme chez Marx, l'apanage de la seule classe dominante mais une donnée structurelle du conflit de classe : le prolétariat, comme la bourgeoisie, secrète une idéologie. Mais « il n'y a pas de troisième idéologie » qui serait en dehors ou au-dessus des classes.

Pour Gramsci, les idéologies sont des conceptions du monde élaborées par les intellectuels ainsi unis par « un lien organique » à la classe qu'ils représentent. Elles ont pour but de renforcer la cohésion des groupes sociaux et de les inciter à se mobiliser politiquement.

On trouve, chez Althusser, le mot idéologie employé dans deux sens. Tantôt, il prend le sens restrictif qu'il avait chez Marx d'un système d'idées mystifiantes, déconnectées de la réalité historique et sociale; tantôt, les idéologies sont définies comme des systèmes de représentation du monde, nécessaires à toute société, possédant « une logique et une rigueur propre » et qui permettent aux hommes de donner un sens à leur activité dans la société (fonction pratico-sociale). Mais selon Althusser, l'idéologie n'est pas seulement faite de représentations, elle a aussi une existence matérielle : elle exerce ses effets à travers des pratiques, des actes, des rituels. Ainsi la classe dominante perpétue-t-elle sa domination, selon lui, grâce au contrôle des « Appareils Idéologiques d'État », l'école par exemple, qui modèlent et façonnent la personnalité des individus conformément aux intérêts économiques de la bourgeoisie.

• Karl Mannheim : vers une sociologie de la connaissance

C'est à Karl Mannheim que revient le mérite d'avoir clarifié les différents usages sémantiques du mot idéologie en les regroupant en deux grands types de définition : dans son sens évaluatif, l'idéologie est assimilée à l'erreur, au mensonge politique ; dans son sens général, le processus d'idéologisation est lié à toute forme d'engagement politique qui incline à ne voir le réel que d'un point de vue particulier, en fonction d'une seule perspective. En ce sens, toutes les classes sociales, y compris le prolétariat, ont une idéologie.

Mais plus généralement, toute connaissance du monde social, dans la mesure où elle dépend du contexte social ainsi que de la position sociale et du système de valeurs de celui qui l'élabore est

une idéologie, c'est-à-dire, non pas une idée fausse, mais simplement une connaissance partielle, un point de vue étroit et limité du réel. Radicalisant l'intuition webérienne du conflit irréductible des valeurs dans les sociétés modernes, Mannheim en conclut que toute connaissance est relationnelle, c'est-à-dire doit être mise en relation avec la position sociale de celui qui l'énonce. Aussi, ce n'est qu'à la condition de mettre en relation tous ces points de vue partiels qui se corrigent en se heurtant, que l'on peut espérer dépasser les présupposés à la base de toute pensée. Seuls, selon Mannheim, les « intellectuels sans attache » seraient capables d'embrasser l'ensemble des points de vue et d'échapper à la détermination sociale des manières d'appréhender le monde.

Caractéristiques du discours idéologique

Dans la littérature sociologique contemporaine, le mot idéologie sert généralement à désigner un ensemble de croyances, d'idées et de valeurs se présentant comme une interprétation plus ou moins systématique de la réalité sociale. De ce point de vue, le discours idéologique peut être considéré comme une mise en forme de ces représentations qui, en tant que telle, possède un certain nombre de traits distinctifs par rapport à d'autres modes de représentation de la vie sociale.

- **Un discours cohérent**

L'idéologie est d'abord un discours collectif et c'est là un des traits qui la distingue de l'utopie. Alors que l'utopie est un genre littéraire qui a ses classiques, personne ne revendique être l'auteur d'un discours idéologique. L'idéologie est donc un discours sans auteur ; en tout cas, c'est toujours « le discours de l'autre ».

Le discours idéologique présente également une certaine systématisme qui le différencie des visions du monde, ce que les Allemands appellent des Weltanschauung. Il repose sur un petit nombre de principes qui constituent un système de pensée ayant une cohérence interne forte. La contrepartie de cette cohérence est généralement une fermeture de l'idéologie à toute idée extérieure comme à toute innovation.

Enfin, le discours idéologique est un discours rationnel ce qui,

dans une certaine mesure, l'éloigne du mythe ou de la religion. Il essaie de convaincre en faisant appel à la raison des individus et passe au crible de son argumentation les faiblesses du discours adverse. En ce sens, il se rapproche du discours scientifique à qui il emprunte d'ailleurs, assez souvent, certains de ses arguments.

- Un discours partisan

Mais l'idéologie ne possède pas la rigueur du discours scientifique car son objectif n'est pas tant la recherche la vérité que celle de l'efficacité. Pour reprendre une formule empruntée à Pareto, le discours idéologique n'est pas vrai mais utile. C'est que le discours idéologique est avant tout un discours partisan. Il vise à renforcer l'identité de groupes sociaux, à donner sens à leur combat. Il doit donc tracer des frontières (séparer le bien du mal) et désigner des adversaires. En tant que tel, le discours idéologique s'inscrit toujours dans un conflit idéologique et il est toujours un « discours contre » avant d'être un « discours pour ». Pour cette raison, il présente généralement trois caractéristiques.

- C'est un discours simplificateur. Il prétend tout expliquer à partir de quelques grands principes mais ne retient que les faits qui l'arrangent et écarte tous ceux qui peuvent venir contredire sa représentation du monde.
- C'est aussi un discours manichéen qui divise le monde en deux : les bons et les méchants, ceux qui sont favorables au progrès et ceux qui « ne veulent rien changer », les amis de la liberté et les liberticides, etc. De manière plus générale, c'est un discours qui réclame une adhésion totale et se montre intolérant vis-à-vis de ceux qui ne partagent pas ses vues.
- C'est enfin un discours dissimulateur. D'abord, parce qu'il se donne pour autre que ce qu'il est : il prétend parler au nom de la science, de la morale, de la vérité... Ensuite, parce que derrière un discours généreux, universel, il défend souvent des intérêts particuliers (Marx) ou des passions inavouées (Pareto).

- Un critère de démarcation simple : la falsifiabilité

Les relations entre l'idéologie et la science sont complexes. Il est tentant d'opposer l'idéologie à la science, comme le fait, par exemple, Talcott Parsons : « le critère essentiel de l'idéologie, c'est la déviation par rapport à l'objectivité scientifique... Le problème de l'idéologie apparaît lorsqu'il existe une contradiction entre ce à quoi l'on croit et ce qui peut être établi comme scientifiquement correct ». Dans cette logique, Karl Popper a établi un critère de scientificité qui permet de tracer une démarcation simple entre la science et l'idéologie. Le discours scientifique doit être formulé dans un langage rigoureux et précis de manière à pouvoir être confronté aux données empiriques. C'est un discours falsifiable, c'est-à-dire qui peut être démenti à tout moment par les faits : si on met en évidence un seul fait contraire à ce que laisse prévoir la théorie, elle sera considérée comme fausse.

Au contraire, le discours idéologique utilise des concepts flous qui autorisent des glissements de sens à l'intérieur de l'argumentation. Il est construit de telle manière qu'il peut toujours rendre compte de tous les faits qu'on lui oppose. Il n'est donc pas falsifiable. C'est en ce sens que Popper considère le marxisme et la psychanalyse comme des idéologies car ils rendent toujours compte de tout : dans la vulgate marxiste, la crise économique est la confirmation de la loi de la baisse tendancielle du taux de profit; mais l'absence de crise s'explique tout aussi bien : c'est l'effet de l'existence de contretendances à cette loi !

- Une frontière floue entre idéologie et sciences sociales

Cependant, ce critère de démarcation clair s'applique difficilement en sciences sociales. Dans ce domaine, les énoncés ont une validité limitée à une aire géographique donnée et à une période historique précise. De tels énoncés sont donc facilement falsifiables si on applique strictement le critère de démarcation de Popper. Pourtant, si le domaine de validité des sciences sociales est partiel, on ne peut, pour autant, parler à leur sujet de discours déconnecté des faits. La distinction entre la science et l'idéologie devient donc plus ténue. D'une part, parce que, comme l'a montré Max Weber, tout énoncé scientifique repose au point de départ sur des présupposés

indémontrables, étroitement dépendants du système de valeurs du chercheur et de son milieu social et se trouve donc, de ce fait, contaminé, dès le début, par des propositions à contenu idéologique. D'autre part, parce que l'activité scientifique elle-même peut contribuer, comme l'a montré Raymond Boudon, à fonder des idéologies : le chercheur tend naturellement à accorder à sa théorie un degré de validité qui dépasse ce qu'elle peut dire par méconnaissance de certains des présupposés qui fondent son raisonnement et en restreignent la portée (effet épistémologique) ; par ailleurs, en se diffusant, la théorie se déforme pour s'adapter à son public et peut ainsi se transformer en un véritable dogme (effet de communication).

Parce qu'il peut exister un usage idéologique de la science, la démarcation entre sciences sociales et idéologie est moins simple que ne le pensait Popper. En fait, comme le souligne le philosophe Paul Ricoeur, plus on hausse le critère de la scientificité, plus on élargit l'espace de ce qui peut être désigné comme idéologie, et vice versa. La frontière entre les deux est elle-même, dans une certaine mesure, un enjeu idéologique.

Il est de bon ton, aujourd'hui d'évoquer la fin des idéologies. En fait, ce discours s'inscrit dans un double cadre de pensée. Dans la tradition marxiste, il est référé à l'avènement de la société sans classes, même si les marxistes les plus conséquents, comme Althusser, ont toujours considéré que toute société, y compris la société communiste, ne pourrait se passer d'idéologie pour donner un sens à la vie des hommes.

Mais, par une curieuse ironie de l'histoire, le thème de la fin des idéologies a surtout servi, ces dernières années, à prendre acte de la mort du marxisme en tant qu'idéologie. Dès 1955, Raymond Aron donnait comme titre à la conclusion de son livre L'opium des intellectuels : « Fin de l'âge idéologique ? ». Surtout, en 1960, sortait le livre de Daniel Bell La fin des idéologies qui concluait à l'épuisement des grands clivages politiques aux États-Unis, dans les années 1950. Les mouvements d'étudiants, dans la fin des années 1960 semblaient apporter un cinglant

démenti à cette thèse. Pourtant aujourd'hui, on proclame, de nouveau, la fin des mots en « isme », « socialisme », « libéralisme » et on célèbre ou stigmatise le règne de la pensée unique : la science, et plus particulièrement la science économique, dicterait les choix de politique, les variations de programme entre partis politiques ne jouant qu'à la marge....

En fait, les sociologues critiques voient dans la thèse de la fin des idéologies le dernier avatar de l'idéologie. S'il est certain que les idéologies totales n'ont plus le vent en poupe, doit-on, pour autant, en conclure à la disparition du conflit des valeurs ? C'est là une toute autre question. Comme l'a montré Habermas dans *La science et la technique comme idéologie*, un certain usage de la science peut être idéologique et faire passer des arbitrages, en réalité politiques, comme des contraintes objectives. Finalement, c'est peut-être cet usage abusif de la science qui constitue l'idéologie de l'époque moderne.



Boudon - Marx

IMMIGRATION

On appelle immigré toute personne qui réside en France métropolitaine sans y être née et qui y est entrée comme étranger, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'a pas la nationalité française. Ces « Français à traits d'union », qui peuvent compter parmi leurs ascendants directs, parents et grands-parents, au moins une personne issue de l'immigration, représentent 20 % de la population française selon l'Ined. Cependant, la proportion d'immigrés dans la population française n'est guère plus élevée aujourd'hui que ce qu'elle était pendant les années 1930. L'immigration a joué un rôle important dans l'histoire de la France contemporaine, comme dans celle d'autres pays développés, et plus particulièrement aux États-Unis. Pourtant, la sociologie française a longtemps ignoré l'immigration comme champ d'étude sociologique spécifique. Par contre, l'immigration a été un des premiers objets d'étude de la sociologie américaine à partir des années 1920. L'étude des différents apports de la sociologie américaine constitue donc un passage obligé. La sociologie française a, depuis les années 1960, intégré ces apports tout en développant un regard différent. Les différentes conceptualisations et problématiques sociologiques renvoient à des questions qui débordent la seule sociologie de l'immigration ; elles engagent des représentations de la démocratie. Par ailleurs, une sociographie de l'immigration est nécessaire afin de montrer que l'immigration n'est pas la « question sociale » du début du XXI^e siècle, mais aussi que la

condition d'immigré, et notamment d'enfants d'immigrés, demeure une source d'handicaps.

Naissance et développement de la sociologie de l'immigration aux États-Unis

C'est au début du XX^e siècle, aux États-Unis, et plus particulièrement à Chicago, que paraissent les textes fondateurs de la sociologie de l'immigration. La population de Chicago augmente très rapidement, passant de un million d'habitants en 1890 à plus de trois millions en 1930. Une large partie de cette augmentation résulte des flux de migrants, migrants de l'intérieur avec le déplacement de la population noire du Sud vers les grandes villes du Nord, et migrants venus de l'étranger. Dans le même temps, se développent des études sociologiques empiriques et une conceptualisation qui emprunte à la sociologie classique européenne, pour constituer les fondements d'une première approche sociologique de l'immigration.

La première étude importante est celle de W. Thomas et F. Znaniecki consacrée à l'immigration polonaise. *Le Paysan Polonais* (1918) demeure un livre important dans la tradition sociologique. Il s'agit, dans le cadre de ce livre, de rompre avec une approche de l'immigration renvoyant aux caractéristiques biologiques des migrants et de fonder une connaissance sociologique de l'immigration en respectant le principe méthodologique de Durkheim : expliquer le social par le social. W. Thomas et F. Znaniecki vont chercher dans l'environnement social et dans l'expérience subjective des individus face au choc d'un changement de pays et de mode de vie, les informations pour expliquer et comprendre les effets de l'immigration. Ils dégagent de ces informations un « cycle de vie » des migrants sous la forme d'une séquence : organisation-désorganisation-réorganisation. Les immigrants reconstituent une communauté dans le pays d'accueil autour de valeurs et de pratiques du pays d'origine ; certains échouent et dérivent vers la délinquance et/ou la marginalisation ; un processus de réorganisation intervient alors qui mène vers l'intégration via l'acculturation de la communauté.

R. Park, dans les années 1920, reprend ce thème en le complexifiant. Il propose un autre schème qui mène à l'assimilation des migrants selon quatre grandes étapes : les individus et les communautés entrent en compétition dans le pays d'accueil, cette

compétition crée les conditions de conflits, les conflits possèdent une dimension socialisatrice qui débouche sur l'assimilation, à la suite d'un processus d'accommodation. Cette représentation demeure optimiste et conclut à l'assimilation progressive des populations migrantes après un long processus psychosociologique qui mobilise toute une communauté.

Cependant, ce schéma évolutionniste ne résiste pas à l'épreuve des faits. L'intégration apparaît dès les années 1930 comme un processus largement inachevé et la situation structurellement dominée des Noirs, migrants de l'intérieur, sert de référent critique à la thématique assimilationniste attribuée à R. Park. L'existence de ghettos, la reproduction de situations dominées et les difficultés récurrentes d'intégration, comme le montre la rareté des mariages « mixtes » aux États-Unis, fait évoluer la sociologie américaine de l'immigration. À partir des années 1960, plusieurs approches corrigent les modèles de la première école de Chicago qui légitimaient le modèle de « *melting pot* » américain.

D'une part, F. Barth, à la fin des années 1960, élabore les fondements d'un nouveau paradigme : le paradigme ethnique. Intégrant les conclusions de la sociologie interactionniste, il met en valeur les stratégies identitaires offensives des communautés d'immigrés visant à obtenir des politiques publiques une redistribution des ressources en relation avec l'identité ethnique ou les stratégies individuelles d'intégration, notamment entrepreneuriales sous la forme de création d'entreprises, à l'intérieur de la communauté ethnique et/ou dans les places laissées vacantes par les natifs. Ce paradigme rend aussi compte des stratégies identitaires plus subjectives de descendants d'immigrés qui ont intégré les classes moyennes mais qui cherchent leurs « racines ».

D'autre part, avec la crise économique des années 1970 et la montée des inégalités sociales à partir des années 1980, de nouvelles approches s'efforcent de rendre compte des difficultés croissantes d'intégration dans une société américaine plus segmentée et plus inégale. L'approche en termes d'« *Underclass* » constitue une sorte de reconnaissance d'échec pour l'intégration d'une partie de la communauté noire et de la dégradation des conditions d'intégration pour une majorité des nouveaux immigrants. Par la diversité de ses thématiques, la sociologie américaine de l'immigration demeure un point de départ et un point de passage obligé pour la sociologie de l'immigration.

Émergence d'une sociologie de l'immigration en Europe, et plus particulièrement en France

Il faut attendre les années 1950 et 1960 en Europe pour voir les premiers travaux sociologiques sur l'immigration. À la différence des États-Unis, l'Europe était jusqu'aux années 1950 une terre d'émigration. L'exception française n'avait pas donné lieu à des travaux sociologiques particuliers. L'évolution de la population française fut pourtant largement tributaire de l'immigration au cours du XX^e siècle. Sans immigrants, la France compterait actuellement 12 millions d'habitants en moins. Cependant, l'immigration en France ne peut être représentée comme une accumulation continue de vagues d'immigrants. D'une part, les retours dans le pays d'origine furent importants et seule une minorité fit souche. D'autre part, l'immigration en France s'analyse comme une succession de pics et de creux sur fond de tendance séculaire à la hausse. Ces pics et ces creux renvoient aux grands tournants de l'économie française. L'immigration est forte pendant les périodes de croissance et d'accélération de l'industrialisation : « Belle époque », années 1920 et « Trente Glorieuses » ; elle stagne et même diminue pendant les périodes de crise économique et de ralentissement de la croissance : crises de la fin du XIX^e siècle, années 1930 et période de ralentissement économique depuis la fin des années 1970. L'immigration française se compose dans une proportion écrasante de travailleurs manuels, si on excepte l'immigration « politique ». Elle a répondu à un besoin de main-d'œuvre ouvrière non qualifiée plus important que dans les autres pays développés du fait de l'évolution démographique française et des différents « miracles » économiques de la croissance française.

La sociologie durkheimienne proposait une théorie de l'intégration sociale et culturelle, plus particulièrement par l'école. Le débat public en France occultait la question de l'immigration la supposant résolue par la référence à la capacité d'intégration du « creuset français » forgé par l'école et l'idéologie républicaine. Pendant les années 1950 et 1960, une vague d'immigration de main d'œuvre non qualifiée atteint d'autres pays européens qui manquent à leur tour de main d'œuvre. En France, l'Ined étudie l'immigration dans le cadre d'un questionnement sur le rôle démographique de l'immigration. Ensuite, l'économie et la sociologie prennent le relais qui lient la question de l'immigration aux conditions d'accès au marché du travail. La problématique marxiste, alors largement dominante au sein des sciences sociales en France, intègre la population immigrée dans la classe ouvrière, au mieux, ou au pire, la définit comme la fraction de la classe ouvrière la plus exploitée.

A. Sayad, depuis les années 1970, étudie l'immigration algérienne. L'immigré est représenté comme victime d'une double domination et exploitation : celle d'ouvrier et celle de colonisé. Les propositions d'A. Sayad font référence aux travaux de P. Bourdieu. La « violence symbolique » s'exerce sur l'immigré qui finit par intérioriser sous la forme d'une « honte de soi » les stigmates qu'on lui attribue. La sociologie française s'attache, plus que la sociologie anglo-saxonne, à cerner les facteurs de discrimination, sinon de racisme, qui concernent les immigrés, et les enfants d'immigrés. Emploi, logement, ségrégation spatiale, les stratégies des acteurs marquent de façon stigmatisante le territoire des immigrés contrairement à l'idéal républicain. Par ailleurs, des travaux importants portent sur les politiques publiques liées à l'immigration. Par exemple, la sociologie américaine étudiait la ville comme laboratoire des conditions d'intégration des communautés migrantes, alors que la sociologie française s'attache plus aux politiques publiques qui auraient joué un rôle important dans la ségrégation sociale entre migrants et natifs dans les villes.

Les questions posées par l'immigration renvoient à des débats publics qui débordent le seul terrain de l'immigration. La question de l'immigration est liée à la question de l'identité nationale. Les historiens et les sociologues s'accordent pour conclure qu'une nation est le résultat d'un processus long et complexe. L'État est au cœur de ce processus. C'est en Europe que s'impose l'État-nation qui a cherché, en France, à disqualifier les revendications communautaires des immigrés, contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis. M. Weber insiste sur la définition de la nation comme représentation subjective relevant de la croyance. La représentation que l'on peut avoir des différences avec les immigrés, et plus généralement avec l'« autre », tient moins à des critères objectifs qu'à des représentations subjectives partagées. La question de l'immigration et celle, liée, de la préférence nationale pour l'emploi, interviennent à la fin du XIX^e siècle au moment où l'idée moderne de nation s'est imposée ; avant, elles ne se posaient pas avec une telle intensité. L'activité politique possède donc un rôle crucial tant dans l'entretien de la conscience nationale que dans le façonnement de ses contours et de ses contenus. A. de Tocqueville avait souligné le pluralisme et le respect des différences au sein de la société américaine. Ce constat n'aurait pas fait oublier l'ampleur des problèmes raciaux et les manifestations de rejet contre les immigrés au cours de l'histoire américaine, mais il met en valeur une différence entre les sociétés américaine et française. En prolongeant cette approche, il est possible de montrer pourquoi l'instauration de la citoyenneté fut plus difficile en France. La

laïcité, notion qui n'a pas beaucoup d'échos dans les pays anglo-saxons, demeure une valeur fédérative et mobilisatrice en France. L'école, l'armée, le système politique centralisé ont œuvré à l'homogénéisation culturelle et civique en France, préalable nécessaire à la promotion d'une identité citoyenne assez forte pour limiter les conflits identitaires. Aussi, la question de l'immigration, et celle plus générale de l'intégration sociale, se posent avec d'autant plus d'acuité en France actuellement que les principales institutions de socialisation et de légitimation de la citoyenneté nationale traversent une période de mutations importantes : école de masse, armée de métier, décentralisation administrative et construction européenne.

Bilan de l'immigration

On oppose souvent le modèle français d'intégration par l'assimilation individuelle des étrangers aux valeurs de la République au modèle d'intégration communautaire américain ou britannique et au modèle ségrégatif allemand. Cette opposition est, en partie, légitime. En France, aucun groupe d'immigrants n'est laissé à l'écart, comme le montre le taux important d'unions mixtes : 25 % des filles et 50 % des fils d'Algériens vivent avec un conjoint français de souche, contre seulement 2 % des jeunes femmes turques avec un conjoint allemand, et à peine 10 % des jeunes Pakistanaïses avec un Britannique. Les travaux de M. Tribalat, confirmés par ceux de F. Héran, illustrent la réalité du processus d'intégration : inscription sur les listes électorales, pratique de la langue française, normes françaises de consommation et de fécondité... L'école apparaît bien en France comme le vecteur moteur de cette assimilation. Les jeunes immigrés ont ainsi bénéficié, pour une partie notable d'entre eux, d'une intégration et d'une mobilité forte par rapport au statut de leurs parents. Contrairement à une idée reçue, les enquêtes révèlent clairement que les résultats scolaires des enfants issus d'une immigration récente ne sont pas différents de ceux des enfants de Français de souche à milieu social comparable. Par ailleurs, les banlieues françaises ne sont pas des ghettos. L'abandon par les institutions publiques de certains espaces urbains américains n'existe pas, ou pas encore, en France. Outre les politiques publiques, différentes institutions comme les syndicats, l'armée, les clubs sportifs ont joué, et jouent encore, un rôle dans ce processus d'intégration.

Cependant, plusieurs enseignements nuancent cette représentation harmonieuse, au moins en France, de l'intégration des immigrants. D'abord, l'intégration reste un processus historique lent et elle s'est faite par étapes, le plus souvent sur trois générations. L'importance des communautés ethniques demeure déterminante, ce qui rapproche la France des pays anglo-saxons. Ensuite, le processus de long terme d'intégration a été, et est, traversé de violences et de réactions de rejet. Ces violences et ces rejets sont intervenus même face à des populations proches culturellement comme les Polonais et les Italiens. Il s'agit moins de l'effet d'un seuil de tolérance que de l'histoire des relations passées et présentes entre le pays d'origine et le pays d'accueil. En France, les Italiens et les Algériens furent victimes d'une discrimination liée, entre autres, aux conflits qui opposèrent leurs pays d'origine à la France. Il a fallu l'expérience de la Seconde Guerre mondiale et la force de la croissance économique des Trente Glorieuses pour intégrer les communautés italienne et polonaise. Enfin, la crise des années 1970 provoque, outre un arrêt de l'immigration, une exacerbation des réactions de rejet face aux nouveaux courants d'immigration. La thèse d'une crise du modèle français d'intégration à partir des années 1970 se développe sur fond d'une crise générale des institutions (école, armée, syndicats), d'un ralentissement de la croissance et d'une crise de l'emploi. Les thèmes xénophobes se banalisant, cette thèse met en avant les difficultés croissantes, à partir des années 1970, d'intégration des communautés maghrébines et africaines : montée de l'islam, maintien de la polygamie.

Plus qu'une crise du modèle d'intégration, dont d'ailleurs les contours sont difficiles à cerner, il semble qu'il s'agisse d'abord d'une crise de l'emploi qui frappe les populations fragilisées, notamment immigrées. Ainsi, 50 % des jeunes maghrébins de 15 à 24 ans sont sans emploi. Bien que l'école continue à intégrer la majorité des enfants de l'immigration, une partie d'entre eux est exclue de façon radicale, enfermée dans les voies d'une relégation scolaire et victimes de discrimination face à l'emploi. Il faut aussi mettre en avant l'aggravation de la ségrégation spatiale qui fait que les populations immigrées sont concentrées dans certaines banlieues des grandes villes. On constate ce phénomène dans certaines communes de Seine-Saint-Denis qui apparaissent alors comme des lieux de relégation des populations d'origine étrangères dans des quartiers socialement déshérités. Ces phénomènes alimentent une délinquance suburbaine dont la visibilité entretient les réactions xénophobes d'une partie de la population française qui susciterait un retour « des revendications identitaires violentes » (D. Schnapper).

Les questions liées à l'immigration sont nombreuses. Avant d'aller plus loin en matière d'immigration, la sociologie de l'immigration a pour tâche, sans cesse renouvelée, d'établir le partage entre les faits établis et les idées reçues. La France n'est plus, par exemple, un pays d'immigration massive, et les débats sur l'immigration semblent concerner plus les enfants d'immigrés qui sont des Français à part entière, que les immigrés eux-mêmes. À cet égard, la société française se pose une question nouvelle à l'aune du modèle républicain : comment intégrer des populations autour de valeurs communes tout en respectant les différences ? De l'école à l'emploi, les populations d'origine immigrée subissent des handicaps. La société peine également à reconnaître les discriminations spécifiques dont ils sont l'objet et à dissocier les questions liées à l'immigration (revendications identitaires...), avec les problèmes amalgamés à la question sociale (emploi, pauvreté...). Pour aller plus loin, il serait nécessaire de poursuivre l'étude des différentes populations immigrées. Si ces populations connaissent des problèmes communs, la sociologie montre les spécificités de chaque communauté. L'intégration européenne modifie aussi sensiblement les questions posées. Il existe encore différents modèles nationaux d'intégration et différentes politiques publiques selon les États-nations.



Exclusion sociale - Identité

MARIAGE

Dans les sociétés traditionnelles, les mariages étaient généralement arrangés par les familles en fonction de stratégies patrimoniales. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour voir naître, selon l'historien Edward Shorter, la famille moderne caractérisée par le mariage d'amour reposant sur le libre choix des conjoints. Désormais, ce n'est plus la famille qui fonde le mariage, mais le mariage qui fonde la famille. Le marché matrimonial s'ouvre alors d'autant plus que l'essor des moyens de communication, le développement de la mobilité géographique et sociale, ainsi que l'urbanisation contribuent à élargir le champ des rencontres entre postulants. Pour autant, on est loin d'une situation où les mariages obéiraient aux seules lois du hasard. L'union entre individus de même statut social (l'homogamie) perdure, comme si la cristallisation amoureuse tissait ses liens à partir de fils sociaux invisibles.

Mariage et homogamie sociale

Les résultats des deux enquêtes, menées dans le cadre de l'Ined, par Alain Girard en 1959 et par Michel Bozon et François Héran en 1984, font apparaître une grande stabilité dans la formation des couples sur un quart de siècle.

Si la diminution de l'endogamie géographique se poursuit (les mariages entre jeunes d'une même commune représentant moins de 15 % des unions en 1984), ce mouvement ne s'accompagne pas pour autant d'une réduction comparable de l'homogamie sociale qui n'a que faiblement diminué entre les deux dates. Et cela reste vrai aussi

bien pour les unions libres que pour les mariages. Ce léger infléchissement de l'homogamie sociale s'explique d'ailleurs, pour l'essentiel, par un effet de structure : les populations qui ont traditionnellement le taux d'homogamie le plus faible (employés et professions intermédiaires) ont connu, en effet, une expansion démographique plus forte que les autres catégories sociales.

Mais on relève aussi, selon Michel Forsé et Louis Chauvel, une diminution récente de l'homogamie nette. Pour autant, les mariages sont encore loin de se faire au hasard comme pourrait le suggérer une certaine représentation de l'amour « passion ». L'homogamie reste forte aux extrémités de l'échelle sociale et les mariages hétérogames eux-mêmes traduisent des rapports d'attraction et de répulsion entre catégories sociales : s'il n'est pas rare qu'un fils de cadre épouse une fille issue du monde des employés, la probabilité qu'une fille de professeur épouse un fils d'agriculteur est quasiment nulle.

De surcroît, si on mesure l'homogamie non plus en fonction de l'origine sociale mais à partir du diplôme acquis par les deux conjoints, on observe pratiquement un maintien de son niveau. Une enquête longitudinale menée à Genève par Jean Kellerhals montre que l'influence du niveau de diplôme sur l'homogamie est deux fois plus forte que celle du statut social d'origine. L'allongement de la durée des études et le report de l'âge du mariage semblent expliquer cette prédominance du capital culturel acquis sur l'origine socioprofessionnelle. À défaut de disparaître, les mécanismes de l'homogamie sociale se sont donc quelque peu transformés au cours du temps : le statut acquis est aujourd'hui un meilleur prédicteur du mariage que le statut hérité des parents.

Comment expliquer toutefois que les influences sociales et culturelles continuent à ce point à régir la formation des unions, alors que les représentations des intéressés, telles qu'on peut les enregistrer dans des enquêtes d'opinion, penchent fortement du côté de l'hétérogamie ?

En premier lieu, on constate que les espaces de rencontre sont souvent bornés en amont par les familles, que ce soit à travers le choix des lieux d'habitat et celui, corollaire, de l'école, ou par le contrôle à distance des divertissements (l'exemple le plus significatif étant constitué par l'organisation des rallyes au sein de la grande bourgeoisie), de sorte que le champ des rencontres possibles se trouve réduit.

Selon Michel Bozon, on peut ainsi identifier trois lieux de rencontre socialement différenciés : les jeunes de milieux populaires

se retrouvent principalement dans des lieux publics tels que fêtes, bals, cafés, centres commerciaux ; ceux dont les parents sont enseignants ou cadres du public dans des lieux réservés (association, campus universitaire, lieu de travail) ; enfin, les enfants de professions indépendantes ou des cadres les plus fortement dotés en capital économique se rencontrent surtout dans les lieux privés, qu'il s'agisse de réunions internes aux familles ou entre amis.

Les affinités électives, elles-mêmes, semblent fortement dépendantes de la similitude des goûts et des pratiques culturelles. Les catégories du jugement amoureux dépendent de catégories de perception qui sont fortement marquées socialement. Le marché matrimonial apparaît ainsi fortement segmenté à la fois par les lieux de rencontre et par des formes de sociabilités obéissant en grande partie à des logiques de classes.

Une analyse en termes de stratégies d'acteurs aboutit à des conclusions similaires. Les hommes et les femmes qui interviennent sur le marché matrimonial échangent différents capitaux, économiques, culturels, esthétiques et cherchent, en se mettant en couple, à maintenir ou à augmenter le stock total de leurs capitaux. Un comportement supposé rationnel pousse donc chacun à choisir un partenaire au moins aussi bien doté. Dès lors, les échanges se réalisent d'abord au sommet de la pyramide sociale, entre individus fortement pourvus en capital économique ou culturel, contraignant ainsi ceux qui sont situés en bas de l'échelle sociale à se marier entre eux. L'homogamie des classes supérieures aurait donc une signification différente de celle des classes populaires : alors que l'une serait le produit de stratégies maîtrisées de sélection sociale, l'autre résulterait d'un choix contraint.

Marché matrimonial et identités sexuées

Depuis l'étude princeps d'Alain Girard, tous les travaux sociologiques français se sont focalisés sur l'explication de l'homogamie, négligeant la spécificité sexuellement différenciée des atouts mobilisables par les hommes et les femmes. Or, si les rencontres sont marquées par l'influence des origines sociales et des statuts acquis, elles engagent aussi des individus dont l'appartenance à un sexe (masculin ou féminin) les place dans des contextes socioculturels différents qui les conduisent à valoriser des ressources spécifiques à leur identité sexuelle. Ce n'est qu'à partir de ce constat préalable que l'on peut expliquer l'existence de certaines

formes d'hétérogamie.

Toutes les enquêtes menées, aussi bien en France qu'en Belgique ou en Suisse, montrent la persistance d'une hétérogamie des âges qui est de l'ordre de deux à trois ans entre homme et femme, avec une différenciation marquée en fonction du milieu social: les femmes issues de milieux populaires aspirent à se marier jeunes avec des hommes nettement plus âgés, alors que les femmes diplômées souhaitent retarder l'âge du mariage et se disent prêtes à épouser des hommes d'âge identique au leur.

Tout se passe, en fait, comme si les femmes de milieu populaire cherchaient dans le mariage une sécurité et une identité sociale qui ne peut leur être donnée que par un homme déjà installé dans la vie professionnelle, alors que les femmes plus diplômées comptent davantage sur leurs atouts propres pour asseoir leur réussite sociale.

Cette différence d'appréciation trouve son explication dans le fait que le statut social de la famille, au moins en milieu populaire, reste fortement marqué par la profession du mari.

On constate également que les femmes ont plutôt tendance à épouser des hommes ayant un statut social légèrement supérieur au leur. Ce phénomène, qualifié d'hypergamie féminine, s'explique à la fois par le niveau des diplômes obtenu par les femmes et par le fonctionnement asymétrique du marché du travail.

En effet, comme l'a montré François de Singly, un niveau de diplôme élevé peut contrebalancer l'influence de l'origine sociale sur le marché matrimonial. Par exemple, les filles d'ouvriers qui font un « beau mariage » ont en moyenne deux années d'étude supplémentaires par rapport à celles qui se marient au sein de leur milieu social. Inversement, les filles de cadres qui font un « mauvais mariage » ont en moyenne un nombre d'années d'études de trois ans inférieur à celui de leurs consœurs homogames. S'ajoute à cela le fait qu'à diplôme égal, les femmes occupent généralement des emplois inférieurs aux hommes avec un tropisme prononcé pour le secteur tertiaire.

Les contraintes structurelles imposées par la division sexuelle du marché du travail expliquent ainsi la tendance marquée à l'hypergamie féminine : si les cadres épousent des employées, c'est qu'ils n'ont souvent pas d'autres choix.

Les capitaux échangés sur le marché matrimonial obéissent à un modèle sexuellement *différencié*. À

partir d'une analyse des annonces matrimoniales, *François* de Singly a mis en évidence les règles d'équivalence qui président aux transactions *matrimoniales* : les femmes mettent plutôt en avant leurs qualités esthétiques ou relationnelles et les hommes leur situation socioprofessionnelle. D'une certaine manière, l'excellence esthétique s'échange donc contre l'excellence sociale. Le choix des conjoints exprime ainsi la prégnance de certains stéréotypes associés aux rôles masculins et féminins qui perdurent bien au-delà du moment de la formation des couples.



lire
aussi

Famille - Femmes

MARX (KARL)

La vie et l'œuvre de K. Marx (1818-1883) présentent de nombreuses facettes. Philosophe, économiste, historien, sociologue, il reste un des grands penseurs du XIX^e siècle. Journaliste, agitateur politique, militant du mouvement ouvrier, il consacre une grande partie de sa vie à mettre en pratique les résultats de ses réflexions théoriques.

Un théoricien et un militant

Né à Trèves, en 1818, au sein de la bourgeoisie « éclairée », il appartient à un milieu aisé fortement influencé par l'idéologie des Lumières et les idéaux de la Révolution française. De famille juive convertie au protestantisme, dans une région à majorité catholique, K. Marx développe assez tôt une critique de la religion et se réclame d'une philosophie matérialiste. La Rhénanie connaît, à l'époque, une croissance industrielle importante, comparable à celle qui se développe en Angleterre. La bourgeoisie rhénane souffre de la tutelle de la Prusse depuis 1815 et de sa bureaucratie étatique dominée par les grands propriétaires fonciers. K. Marx vit ainsi un épisode de la « lutte des classes » opposant la classe bourgeoise, qui veut révolutionner les moyens de production, aux propriétaires fonciers qui s'appuient sur l'État, dont il fera par la suite une critique féroce. Cependant, dans les pays qui s'industrialisent, naît une autre « classe », liée à la classe bourgeoise, celle des ouvriers de l'industrie, dont K. Marx se fera le porte-parole talentueux.

Ayant étudié le droit et la philosophie, K. Marx choisit assez vite une autre voie que l'enseignement. Journaliste, son engagement politique en faveur d'un changement profond des structures politiques existantes lui vaut l'exil. Attentif aux mouvements sociaux, notamment aux révolutions qui interviennent en Europe en 1848, il participe à l'organisation du mouvement ouvrier, d'abord avec la création de la Ligue communiste pour laquelle il écrit *Le*

Manifeste du particomuniste, et ensuite avec la fondation de l'Association internationale des travailleurs appelée encore la Première internationale (1864). Il mène une vie d'exilé en proie aux difficultés financières. Il s'installe à Londres à partir de 1849, observant ce qu'il considère comme la maquette des sociétés futures : le capitalisme industriel anglais. Peintre de la condition ouvrière anglaise, il dénonce les méfaits du capitalisme au quotidien, de la pollution de la Tamise à la distribution du pain frelaté dans la capitale anglaise, des conditions misérables de la vie ouvrière à la dépossession du savoir ouvrier dans les premières fabriques.

Curieux des changements politiques en France, il brosse un tableau complet des luttes politiques en 1852 avec *Le 18 Brumaire de Louis Napoléon Bonaparte* et fait l'éloge de la Commune de 1871. Écrivant en allemand, français et en anglais, soucieux de rendre compte de l'évolution du capitalisme dans le monde, il lui apparaît déterminant de situer l'analyse théorique et l'action politique à un niveau qui dépasse les frontières nationales.

Devant les interprétations différentes et contradictoires de ses thèses, K. Marx dira, à la fin de sa vie, qu'il n'est pas « marxiste ». Grand travailleur, la plus grande partie de sa vie est consacrée à l'étude. Une partie de son œuvre reste cependant inachevée, notamment les livres II et III du *Capital*. Ils seront publiés après sa mort, à Londres, par son ami F. Engels.

Une analyse de l'évolution des sociétés capitalistes

- Changements économiques et changements sociaux

Avant d'être industrielles ou démocratiques, les sociétés qui émergent au XIX^e siècle sont définies par leur caractère « capitaliste », c'est-à-dire un mode de production caractérisé par la propriété privée et/ou le contrôle des moyens de production par une classe sociale, « la bourgeoisie ». Deux « forces » vont expliquer le changement social dans ce type de société : les contradictions du mode de production capitaliste et la lutte des classes. Ces forces sont interdépendantes.

La définition du système capitaliste comme mode de production

historiquement déterminé met en avant trois caractéristiques : le développement des forces productives, l'accumulation du capital et l'appropriation par une minorité du surplus économique.

Les forces productives représentent les capacités productives des hommes : capacités matérielles (force de travail physique, moyens de production...) et capacités intellectuelles (force de travail intellectuelle, niveau de formation...). Le niveau des forces productives dans les sociétés modernes est lié à l'accumulation du capital. Le capital, concept à deux visages, qui comprend à la fois les moyens de production et les moyens de financement, est en revanche pour lui, avant tout, « un rapport social entre des personnes », c'est-à-dire ce qui permet à certaines personnes d'utiliser le travail d'autres personnes. Ces rapports sociaux, nommés aussi « rapports de production », prennent la forme, dans la société capitaliste, de relation de possession et de contrôle. Les travailleurs possèdent seulement leur force de travail alors que les « capitalistes » possèdent et contrôlent, les moyens de travail (les biens d'équipement), les objets de travail (les matières premières) et les produits du travail (les marchandises). Ces rapports de production permettent à une minorité de s'approprier le produit du travail de la majorité puisque le travailleur ne vit qu'« à la condition de trouver du travail et qu'il n'en trouve que si son travail accroît le capital ».

La production dans la société capitaliste est caractérisée par deux positions définies par leurs relations d'interdépendance conflictuelle : celle du « capitaliste » et celle du travailleur ou « prolétaire ». Les conditions de la lutte entre ces deux classes engendrent des contradictions qui font évoluer le mode de production capitaliste et qui prennent la forme de crises de plus en plus violentes. La crise devient donc une conséquence nécessaire de l'évolution de l'économie capitaliste. Si le capitaliste possède l'ensemble des moyens de production, il lui faut, pour survivre, vendre les produits du travail (les marchandises) sur le marché où il se heurte à la concurrence des autres capitalistes.

La concurrence agit ainsi comme une force économique et sociale qui contraint les acteurs économiques à agir d'une certaine façon. Elle détermine un développement des forces productives de plus en plus important, qui a pour effet d'accroître l'intensité et l'efficacité du travail au profit d'une minorité de plus en plus réduite. Ce surplus risque ainsi de ne plus être vendu et la crise économique prend la forme d'une surproduction de marchandises et de biens d'équipement, et d'une sous-consommation par rapport aux revenus solvables de la majorité de la population. La lutte des classes revêt ainsi deux modalités interdépendantes, celle d'une lutte

concurrentielle entre les capitalistes eux-mêmes et celle d'une lutte entre les capitalistes et les travailleurs pour l'appropriation du surplus. Cette lutte des classes a des conséquences sur tous les niveaux de la vie sociale et politique.

- La polarisation des relations sociales autour du conflit entre deux classes

K. Marx met en avant les profondes ambivalences des sociétés capitalistes. D'un côté, la bourgeoisie industrielle, nouvelle classe dirigeante, joue un rôle civilisateur, en créant les conditions d'une économie d'abondance, en abolissant les liens personnels de subordination (servage, clientélisme, corporations...), en développant des idéologies libératrices comme les droits de l'homme, en organisant l'essor des villes opposé à la « barbarie » des campagnes... De l'autre, cette société accouche dans la douleur d'une nouvelle classe : la classe des prolétaires, identifiée dans un premier temps aux ouvriers des fabriques et appelée à voir ses rangs grossir. Cette classe se voit exclue progressivement de la maîtrise de son destin : exploitée économiquement, dominée politiquement par l'État (instrument aux mains de la classe bourgeoise), noyée culturellement « dans les eaux glacées du calcul égoïste » et dominée par les « idées de la classe dominante », elle s'organise pourtant au sein du mouvement ouvrier. Le mouvement ouvrier ne peut que s'opposer à cette civilisation de l'argent car l'argent est du « travail mort qui, semblable au vampire, ne s'anime qu'en suçant le travail vivant, et sa vie est d'autant plus allègre qu'il en pompe d'avantage ».

La société capitaliste évolue avec les mutations du mode de production : l'organisation du mouvement ouvrier est rendue possible par les conditions mêmes de la production (rassemblement en masse des ouvriers dans la grande industrie, développement des formes capitalistes de production dans les secteurs et les branches autres qu'industrielles) ; la polarisation des relations sociales autour du conflit central (bourgeoisie / prolétariat) modifie et simplifie les structures sociales (les classes moyennes sont appelées, pour une minorité, à rejoindre la bourgeoisie, et pour la plus grande partie, à se prolétarianiser).

Méthodes et outils d'analyse

K. Marx est entré au Panthéon de la sociologie. Présenté successivement comme un des pères fondateurs du « holisme », puis plus récemment par des sociologues comme R. Boudon et J. Elster, comme un des précurseurs de l'« individualisme méthodologique », on peut penser que K. Marx fait œuvre de sociologue en tentant de penser simultanément comment les hommes peuvent transformer la société dans laquelle ils vivent tout en étant les produits de cette société.

L'originalité de son œuvre est de proposer une vision globale des relations sociales et du changement social, fondée sur les transformations des conditions de production des biens et des services dans une société.

- Une vision d'ensemble des phénomènes économiques et sociaux

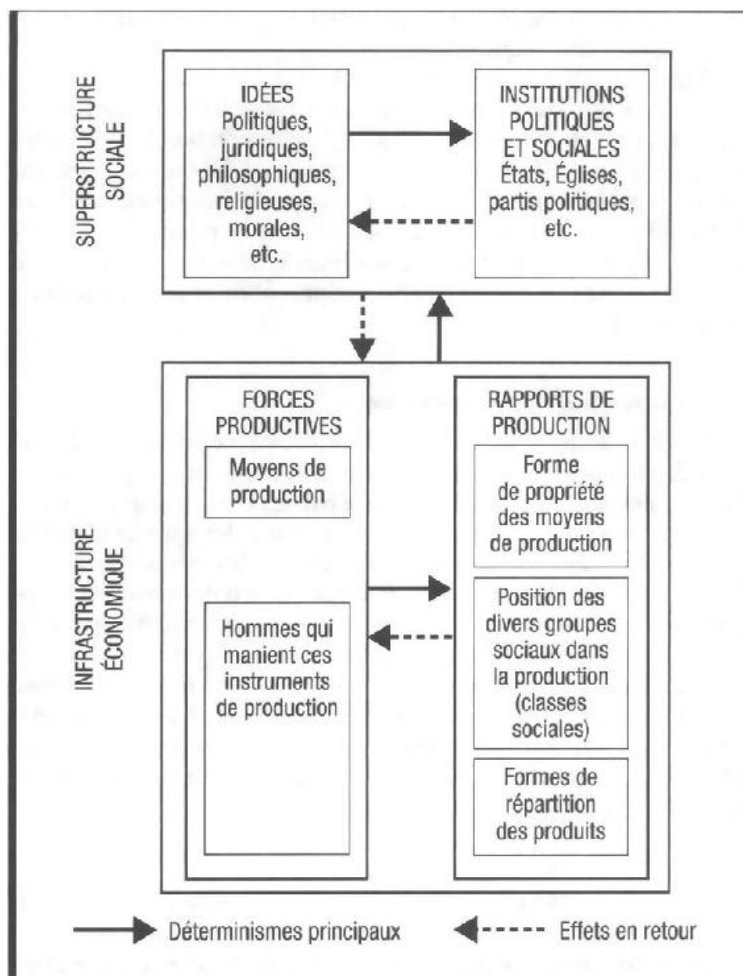
Penser en même temps les phénomènes sociaux dans leur globalité oblige à chercher les fondements de la cohérence de l'ensemble. C'est au niveau de la production des biens et services que se situe l'origine des mutations et des ruptures.

Le déterminisme économique du changement social, au moins sur un plan analytique, est clair dans l'ensemble des ouvrages. L'analyse du changement social est orientée par la question de l'extorsion du « surtravail » de la majorité par une minorité.

On peut à la suite de K. Marx distinguer trois niveaux pour analyser une société. Nous avons déjà défini le niveau économique, nommé « infrastructure économique », composé de l'ensemble des institutions qui organisent les forces productives et les rapports de production (pour le capitalisme : l'entreprise).

Au niveau des idéologies, il s'agit de comprendre comment les hommes se pensent en tant que membres d'un groupe : famille, groupe de travail, citoyen... De ce point de vue, certaines formulations expriment parfois une forme de déterminisme technique qui mériterait d'être nuancé : « le moulin à bras vous donnera la société avec le suzerain ; le moulin à vapeur la société avec le capitalisme industriel » ou encore : « dans la production sociale de leur existence, les hommes nouent des rapports déterminés, nécessaires, indépendants de leur volonté ; ces rapports de production correspondent à un degré de développement de leurs

forces productives matérielles ». La réintroduction dans l'analyse du conflit de classes vient cependant compliquer quelque peu ce schéma.



- Des relations de détermination complexes

Selon K. Marx, le développement du capitalisme s'accompagne d'une intensification de la lutte des classes et l'ensemble des phénomènes sociaux finit par dériver de ce conflit central. La théorie marxiste devient alors « fonctionnaliste ». Les phénomènes sociaux (« la religion est l'opium du peuple », « les idées dominantes sont les idées de la classe dominante »...) deviennent autant de manifestations de ce conflit, ouvert ou potentiel, appauvrissant ainsi le raisonnement sociologique.

Mais la théorie se complique car les processus de changements proviennent aussi des « effets en retour » des institutions sur les rapports de production (les mutations de l'institution familiale et celles du système éducatif ont des conséquences sur l'évolution et la structure de la population active, donc sur les caractéristiques de la « force de travail ») ou des idéologies sur les rapports de production (l'idéologie masque les rapports de classes mais se révèle aussi nécessaire pour donner sens au changement et pour mobiliser les individus ou les groupes).

- La question de la preuve

La théorie marxiste bute sur le problème de la preuve. Sur le plan économique, les contradictions de l'économie capitaliste se manifestent par la loi tendancielle à la baisse des taux de profit. Cette loi n'a jamais pu être clairement vérifiée sur le long terme mais elle est régulièrement redécouverte à l'occasion des crises.

Sur le plan sociologique, la tendance à la polarisation des rapports sociaux autour de deux classes semble invérifiable. On peut seulement avancer l'argument qu'un vaste mouvement social, le mouvement ouvrier, s'est structuré autour d'une telle proposition à partir de la fin du XIX^e siècle, même si beaucoup d'auteurs, à l'instar d'Alain Touraine, considèrent aujourd'hui que le conflit opposant la classe ouvrière à la bourgeoisie capitaliste n'est plus central dans les sociétés postindustrielles.

Les années 1980 ont vu de nombreuses offensives intellectuelles contre l'œuvre de K. Marx ou plus précisément contre le marxisme. Le marxisme est-il « dépassé » ? L'œuvre de K. Marx est complexe et le marxisme n'est ni une tradition théorique cohérente, ni une doctrine homogène. Le pluriel s'impose : les marxismes. La sociologie contemporaine redécouvre régulièrement K. Marx. M. Weber avait déjà souligné la fécondité de cette approche fondée sur un point de vue économique. Il ajoutait cependant qu'elle ne pouvait prétendre au monopole de l'interprétation. K. Marx, lui-

même, avait dans de nombreuses analyses montré l'ambivalence de certaines tendances « lourdes » liées au développement du mode de production capitaliste. Dans cette perspective, il convient de lire l'œuvre de K. Marx comme une tentative d'élaboration d'outils intellectuels (mode de production capitaliste, lutte de classes, force de travail...) destinés à permettre l'intelligibilité d'une réalité sociale complexe. Mais K. Marx avait lui-même souligné les capacités de transformations du système capitaliste et invitait à modifier les théories en fonction de ces transformations. Le plus mauvais service à rendre à cette théorie serait donc de la transformer en une série de dogmes.



Classes sociales - Conflit

MÉDIAS

La sociologie des médias se développe à partir des années 1960 en France. Les objets d'études demeurent difficiles à cerner tant le paysage médiatique évolue rapidement. La croissance et la diversité de l'offre médiatique, les relations entre les médias et le ou les « publics », les politiques publiques, la globalisation médiatique transforment en profondeur ce que, après P. Bourdieu, on peut appeler le champ médiatique. Les objets d'études de la sociologie des médias s'avèrent complexes dans la mesure où les phénomènes étudiés renvoient à une expérience anthropologique fondamentale : la communication ou l'échange d'informations. La circulation des informations s'effectue au sein de nos sociétés par l'intermédiaire, entre autres, d'artefacts nombreux : la presse, la radio, la télévision... Ce sont ces artefacts que l'on désigne sous le nom de médias. Il est donc nécessaire, dans un premier temps, de prendre conscience de l'extraordinaire essor du champ médiatique avant d'aborder les théorisations sociologiques. La sociologie des médias s'est d'abord développée selon une perspective critique, pour ensuite nuancer cette perspective et préciser les objets d'études.

L'essor des médias de masse

- De la presse à Internet

La communication de masse est née avec la presse. La première publication, en France, d'un périodique daterait de 1636. Il s'agit de *La Gazette* dirigée par T. Renaudot, proche de Richelieu. Cette première publication reste étroitement soutenue et contrôlée par le pouvoir politique. Avec la période révolutionnaire qui s'ouvre en 1789, on assiste à une véritable explosion du nombre de périodiques. C'est l'acte de naissance d'une presse d'opinions où la liberté de la presse s'exprime à travers la multiplication des supports. Au XIX^e siècle, la presse est soumise aux lois du capitalisme de marché : division du travail, rationalisation de la production d'informations, stratégies d'essor et de segmentation des marchés selon les « publics ». *Le Petit Journal* en 1863, de l'industriel M. Millaud, apparaît, en France, comme l'ancêtre d'une presse populaire à bas prix. C'est aux États-Unis que la radio va s'imposer d'emblée comme un média de grand public. En 1920, la station KDKA est créée à Pittsburgh. En France, c'est en 1922 qu'une première station commerciale sous le nom de Radiola, rebaptisée Radio Paris en 1924, est créée. L'aventure de la télévision commence dès les années 1920 et 1930 aux États-Unis et en Europe (un premier brevet technique est déposé en 1923) avec la production d'un service permanent. Mais, c'est après la Seconde Guerre mondiale et la période de croissance des Trente Glorieuses que la télévision va succéder à la radio comme premier média de masse. Le mouvement de libéralisation des médias se traduit par un gonflement extraordinaire de l'offre médiatique. Cette croissance et cette diversification de l'offre se poursuivent avec la diffusion massive des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

- La massification de la communication médiatique

La massification des publics intervient assez rapidement au regard de l'histoire. La presse, notamment en France, est destinée jusqu'au milieu du XIX^e siècle aux couches moyennes éduquées et disposant d'un certain revenu. Pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, avec l'urbanisation, l'éducation de masse, l'industrialisation de la production d'informations, le public s'élargit aux couches populaires. Une presse populaire s'impose avec ses faits divers et ses feuillets. À la différence de la presse, la radio touche d'emblée un large public. Dès les années 1930, dans les grands pays

industrialisés, le nombre de postes dépasse les cinquante millions. La production de masse des images s'impose avec le cinéma. La première grande salle de cinéma populaire ouvre à Paris en 1911. La télévision s'impose aussi assez vite comme un média de grand public. En France, 13 % des foyers sont équipés en 1960, ils sont plus de 70 % au début des années 1970. Les ménages continuent à s'équiper massivement après la période de croissance faste. Actuellement, dans les pays développés, les individus consacrent, en moyenne, près de neuf années de leur vie à regarder la télévision. La nouvelle révolution médiatique (la révolution Internet) s'inscrit dans cette tendance. Les nouveaux médias s'imposent d'abord parmi les couches aisées et moyennes mais, assez vite, ils débordent sur les couches populaires.

Un courant sociologique critique émerge et perdure

- Une critique de la place des industries culturelles au sein des démocraties

A. de Tocqueville associait l'avènement des démocraties à un certain nivellement culturel. K. Marx inaugure la critique de l'industrialisation de la communication avec ses développements sur le fétichisme de la marchandise. Il reconnaît d'abord le pouvoir suggestif des images religieuses et l'instrumentalisation de la religion par la classe dominante sous la forme de l'« opium du peuple ». Il développe ensuite une critique du fétichisme de la marchandise. Ce ne sont plus les hommes qui donnent sens aux produits mais ce sont les marchandises qui vont imposer la logique du marché à ceux qui les produisent. Nivellement par le bas et aliénation des individus par les mass médias, ces deux critiques seront largement déclinées selon différentes perspectives à partir des années 1920. Ces critiques s'inscrivent dans un discours de dénonciation des classes dominantes politiques et/ou économiques. Les mass-médias sont utilisés par les pouvoirs politiques dictatoriaux pour se soumettre les masses (S. Tchakotine) et par les pouvoirs économiques pour piéger les consommateurs (V. Packard). Ces critiques sont plus argumentées chez les philosophes et les sociologues de l'école de Francfort. L'accent est mis sur la production industrielle des produits culturels. Ces entreprises

culturelles diffusent une culture de masse standardisée qui transforme les individus en consommateurs passifs. La production de biens culturels standardisés, aux contenus pauvres, conditionne les masses. Elle crée les conditions d'une vaste aliénation culturelle qui dépouille l'individu de sa raison et de sa créativité. D'autres approches mettent en avant les structures du langage des marchandises. Le discours publicitaire (R. Barthes), relayé par la presse et la radio, impose un système de signes déconnecté des vrais besoins (J. Baudrillard); le discours cinématographique (E. Morin) légitime de nouveaux modèles d'identification (les stars); plus généralement, les médias participent d'une « société du spectacle » (G. Debord) qui éloigne de la « vraie vie ». Nivellement culturel par le bas, aliénation du public qui ne peut échapper à l'emprise sur les esprits des mass médias, hégémonie matérielle et culturelle des classes dominantes, telles sont les propositions fortes qui vont s'imposer dans un premier temps au sein de la sociologie des médias.

- La critique de la télévision

La critique de la télévision est déjà présente dans les approches précédentes. En France, P. Bourdieu systématise cette critique dans deux de ses leçons au Collège de France en 1996. Cette critique de la télévision prend tout son sens dans le cadre de l'émergence d'un « champ » médiatique qui tend à s'imposer aux autres champs, et notamment aux champs politique et culturel. Selon P. Boudieu, le champ médiatique est dominé par la télévision. On pourrait parler d'un sous-champ, lui-même dominé par le champ économique. La privatisation des médias, dans les PDEM, a créé les conditions de cette domination. Ainsi, la télévision « fait courir un danger très grand aux différentes sphères de la production culturelle » et à « la vie politique et démocratique ». Il met en cause les contraintes qui s'imposent aux journalistes à travers la concurrence : urgence (« dans l'urgence, on ne peut pas penser ») et culture du sensationnel. Les journalistes apparaissent comme des acteurs dominés et/ou manipulés qui contribuent à la reproduction de la domination symbolique. Le champ politique serait maintenant largement dominé par le champ médiatique qui lui imposerait ses « lois » : discours réducteurs, importance de l'« image ». Le champ culturel, dominé auparavant par l'école, deviendrait dépendant du champ médiatique qui dicterait ses critères de légitimité culturelle : livres à lire, idées à retenir, personnes qui « comptent ».

Une sociologie des médias moins critique

- Des médias moins efficaces qu'on pourrait le penser

Des études empiriques vont chercher à vérifier les arguments de la sociologie critique. L'impact des moyens de communication de masse sur les individus devient un objet d'étude privilégié dès les années 1950 aux États-Unis. Une figure s'impose, celle de P. Lazarsfeld (1901-1976). Les médias peuvent-ils imposer des messages à des consommateurs qui seraient placés, en quelque sorte, sous hypnose ? Les études menées par P. Lazarsfeld et d'autres sociologues américains infirment cette proposition. La première étude importante porte sur l'élection présidentielle américaine de 1940. Les résultats de cette étude révèlent que les opinions politiques sont moins influencées par la propagande médiatique que par le profil social des électeurs. Ils révèlent aussi que les messages sont filtrés par des « leaders d'opinion » présents dans tous les groupes primaires : famille, groupe de pairs... Les situations de face-à-face se révèlent donc plus déterminantes que les relations médias-publics dans la constitution des opinions. Par ailleurs, la notion même de « masse » apparaît réductrice. Les messages sont sélectionnés et réinterprétés par les différents milieux sociaux, comme l'a montré R. Hoggart qui évoque une « attention oblique » pour exprimer cette sélection parmi les ouvriers anglais pendant les années 1950. Les études menées depuis cette période ont confirmé ces processus de réappropriation individuelle et sociale des messages et des discours diffusés par les médias.

- Des consommateurs plus actifs qu'on pourrait le penser

D. Wolton prend le contre-pied de la prise de position de P. Bourdieu. Il ne conteste pas les effets de domination mais il critique l'approche de P. Bourdieu qu'il relie aux thèses mettant en avant l'aliénation des individus. Ces thèses semblent dénier aux individus toute capacité critique. S'appuyant sur les résultats des études empiriques sur la consommation de masse, D. Wolton met en scène

un consommateur de médias plus actif. Il fait même l'éloge de la télévision, et notamment des chaînes destinées au « grand public ». Latélévision participe à l'information et à la formation des spectateurs et à la cohésion sociale. Le champ médiatique est plus complexe que dans la présentation de P. Bourdieu ; des espaces critiques existent. Les spectateurs accèdent ainsi à des programmes culturels diversifiés. Le débat public tel que les médias le mettent en scène renvoie, malgré certaines critiques justifiées, à un idéal-type démocratique qui définirait la démocratie par la confrontation pacifiée des valeurs. B. Lahire se réfère, lui, à P. Bourdieu, mais il infléchit fortement ses conclusions. À partir d'une étude empirique sur les consommations culturelles des Français, il conclut que l'extension des médias audiovisuels a permis le développement de profils culturels individuels hétérogènes. P. Bourdieu oppose une culture légitime à une culture de divertissement. B. Lahire montre que la culture de divertissement est présente dans tous les milieux sociaux et, inversement, qu'il existe une démocratisation de la culture légitime. Les spectateurs fréquentent l'école de plus en plus longtemps et l'école continue à détenir la capacité d'opérer des distinctions entre les œuvres « légitimes » et les autres : B. Lahire met en avant le fait que le débat entre ce qui « élève l'intelligence » et ce qui la « rabaisserait » se retrouve chez chaque individu.

Plusieurs voies restent à explorer. D'abord, les médias tendent à diffuser une culture de l'image. La tradition iconoclaste qui postule que les images auraient en elles-mêmes un pouvoir particulier qui entraînerait la conviction spontanée du spectateur demeure vivante. Cependant, l'efficacité symbolique des images est liée au contexte social de réception. Ces questions apparaissent dans le débat public, notamment sur le rôle de représentation médiatique de la violence. Ensuite, l'étude des conflits, notamment des conflits sociaux, révèle combien et comment leur médiatisation est devenue un passage obligé. Les groupes mobilisés par les conflits sont contraints de se faire entendre par les médias afin de diffuser une image positive. Ces processus ont des effets sur les idées exprimées. Les idéologies cèdent la place aux émotions. Le débat public semble se radicaliser en prises de positions sommaires et imagées. Enfin, l'étude des

politiques publiques concernant les médias montre que la tendance vers la libéralisation des médias comporte des effets complexes.



Démocratie - Opinion publique - Sondages

MOBILITÉ SOCIALE

L'étude de la mobilité sociale, dans la sociologie contemporaine, renvoie à l'analyse des changements de positions sociales des individus et/ou des groupes sociaux. Ces changements sont appréhendés à l'aide d'enquêtes fondées sur des tables de mobilité qui mettent en relation le statut socioprofessionnel des fils (et maintenant des filles) et celui des pères ; il s'agit donc d'une mobilité intergénérationnelle. Depuis 1945, ces enquêtes révèlent une augmentation sensible, notamment en France, du nombre de personnes « mobiles ». L'analyse de cette mobilité a fait l'objet de plusieurs niveaux d'interprétation. Un premier niveau d'interprétation oppose une mobilité sociale résultant « mécaniquement » des mutations de la structure des professions ou mobilité « structurelle », à une mobilité résultant des volontarismes individuels, ou mobilité « nette », de « circulation ». La question a été renouvelée récemment en France par les résultats d'une enquête qui conclut à une plus grande « fluidité sociale » en France depuis 1945. Un second niveau d'interprétation intervient pour analyser les effets possibles du rythme d'évolution de la mobilité sociale sur les représentations mentales et les pratiques sociales des individus et des groupes. Enfin, il s'agit de lier la mobilité aux représentations globales des sociétés démocratiques. Une société plus « mobile » apparaît plus « démocratique » au sens où elle permettrait aux individus d'accéder aux positions favorisées en fonction de leurs capacités ; mais une

société « mobile » peut être une société très inégalitaire dans laquelle les inégalités entre les positions sociales sont telles qu'elles défient l'idée même d'égalité.

La mobilité sociale : un thème important de la sociologie

• Les « pères fondateurs »

Dès le XIX^e siècle, la mobilité sociale constituait, aux yeux des auteurs « classiques », un des traits des sociétés modernes. La société américaine apparaissait, à cet égard, comme idéale-typique. Par exemple, A. de Tocqueville et K. Marx soulignent la forte mobilité entre les individus au sein de la société américaine. Le premier fait de cette mobilité une des dimensions majeures de « l'état social démocratique » américain ; le second observe que « les classes ne sont pas encore fixées, mais changent constamment, dans un flot continu, leurs éléments constitutifs ». Les sociétés européennes apparaissent plus inégalitaires et plus figées. Cependant, pour A. de Tocqueville, elles sont touchées, elles aussi, par un vaste processus d'égalsation des conditions. Les classes moyennes émergent, qui répugnent aux révolutions et développent un certain conformisme. Les auteurs critiques, socialistes et/ou marxistes, dénoncent la mobilité comme un leurre pour les dominés et comme un frein à l'action collective pour le salariat industriel. À la fin du XIX^e siècle, E. Durkheim met en avant le risque d'anomie lié à une accélération de la mobilité. Si la mobilité sociale contribue à la croissance économique, elle comporterait donc un certain nombre de « coûts collectifs » et de « coûts individuels ».

• La mobilité sociale devient un thème privilégié pour la sociologie américaine

Il faut attendre les années 1920 pour que la notion de « mobilité sociale » s'impose au sein de la sociologie européenne. Avec P. Sorokin en 1927, la mobilité sociale devient un thème privilégié de

la sociologie américaine. Pour P. Sorokin, immigré russe, la mobilité sociale est appréhendée comme le résultat d'une sélection des individus par différentes « instances sociales » : la famille, l'école, les grandes organisations... P. Sorokin privilégie l'étude de la mobilité collective, celle des groupes et non celle des individus. Cependant, la mobilité sociale participe aux processus d'individuation qui ouvrent le champ des possibles pour les membres des sociétés démocratiques. La sélection sociale satisferait alors deux grandes fonctions sociales latentes. La première serait de réaliser un recrutement efficace des élites nécessaire à la croissance et au développement. La seconde placerait la mobilité sociale, et donc l'opportunité donnée à chaque individu d'accéder aux positions sociales les plus valorisées, au centre du système de valeurs de la société moderne. La mobilité sociale, ou l'égalité des chances sociales, devient un objet de recherche et une idéologie mobilisatrice et pacificatrice. Le thème de la mobilité sociale devient très présent au sein de la sociologie américaine à partir des années 1950 et 1960 et fait l'objet de vastes enquêtes comparatives. La question de la mobilité sociale soulève alors des questions techniques de mesure.

- La sociologie française pendant les années 1960 et 1970

Des enquêtes de mobilité sociale sont lancées en France, par l'Ined, puis par l'Insee. Cependant, la sociologie française, à partir des années 1960, privilégie l'analyse des inégalités sociales, et plus particulièrement celle des inégalités des chances scolaires. Alors que la sociologie américaine met en avant la thématique de la mobilité sociale, la sociologie française interroge les facteurs d'immobilité sociale. L'inégalité des chances scolaires des enfants issus de milieux défavorisés devient un objet d'étude privilégié et une dimension importante du débat public. Un vaste programme de démocratisation de l'enseignement est mis en place pour mettre fin au système français du double réseau : deux classes sociales, deux écoles. Les enquêtes sociologiques révèlent assez vite les limites de ces politiques publiques qui visent à la démocratisation de l'enseignement et de la sélection scolaire. Ce sont les enfants des groupes sociaux les plus favorisés, et notamment ceux des classes moyennes à fort « capital culturel », qui vont « profiter » le plus de la croissance des places scolaires. Cette croissance permet néanmoins l'accès de tous les enfants au « système secondaire » mais les inégalités ne font que se déplacer vers le « haut » : accès

aux études supérieures et aux grandes écoles. On passe d'une sélection scolaire « verticale » (l'école exclut une partie importante des jeunes avant les études supérieures), à une sélection « horizontale » (l'école exclut en multipliant les filières et les classements intermédiaires).

La mobilité sociale : comment la mesurer ?

- **L'élaboration des tables de mobilité sociale**

Dès le début du XX^e siècle, avec, entre autres, K. Pearson en Grande-Bretagne et P. Lapie en France, des tableaux sont élaborés qui mettent en relation les professions des fils et celles des pères. Ces tables de mobilité sont développées à partir de la Seconde Guerre mondiale dans tous les pays développés. En France, les tables de mobilité sont tirées des enquêtes Formation et Qualification Professionnelle (FQP). Les tables sont actualisées régulièrement : 1953, 1970, 1977, 1985 et 1993. Ces enquêtes, qui portent sur des échantillons importants, rapprochent les professions d'hommes et, depuis 1993, de femmes, âgés de 40 à 59 ans de celles de leurs pères. Le découpage en termes de catégories socioprofessionnelles pose d'emblée un problème : plus le degré de segmentation retenu sera élevé, plus les chances statistiquement enregistrées de changements sociaux seront fortes. Par ailleurs, le principe des tables laisse pendante la question des « valorisations » sociales relatives des différentes professions : la croissance du nombre de cadres n'entraîne-t-elle pas une dévalorisation de la position sociale de cadre ?

- **Les tables de destinées et de recrutement**

Les tables sont souvent présentées sous la forme de deux tables. Les tables de destinées proposent de répondre à la question : comment les fils se répartissent-ils dans les différentes professions (regroupées en PCS) en fonction de la profession (PCS) du père ? La lecture se fait par ligne dans la direction père-fils (ou père-fille) : en 1993, près du tiers des fils d'employés (32 %) accèdent à des

professions classées parmi les professions intermédiaires, et plus du cinquième deviennent des cadres. Les tables de recrutement répondent à une autre question : quelle est l'origine socioprofessionnelle (par leurs pères) des fils (ou des filles) qui appartiennent aujourd'hui à telle PCS ? La lecture se fait par colonnes, dans la direction fils-pères : en 1993, la catégorie socioprofessionnelle des cadres recrute dans toutes les catégories socioprofessionnelles : en priorité en son sein puisque 23 % des cadres et professions intellectuelles supérieures sont originaires de la catégorie, mais aussi dans les autres catégories :

Les destinées sociales en % (fils âgés de 40 à 59 ans)							
CSP du père \ CSP du fils							
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et professions intellectuelles supérieures	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Total
Agriculteur	25	8	10	14	8	35	100
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	2	29	22	20	7	20	100
Cadre et professions intellectuelles supérieures	0	11	53	21	8	7	100
Profession intermédiaire	1	9	35	30	10	15	100
Employé	0	8	22	32	11	27	100
Ouvrier	1	9	10	24	11	45	100
Ensemble	5	12	19	23	9	32	100

Les origines sociales en % (fils âgés de 40 à 59 ans)							
CSP du père \ CSP du fils							
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et professions intellectuelles supérieures	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Total
Agriculteur	86	12	9	11	15	19	17
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	5	36	16	12	10	9	14
Cadre et professions intellectuelles supérieures	1	8	23	7	7	2	8
Profession intermédiaire	2	8	19	14	11	5	11
Employé	0	7	13	15	13	9	11
Ouvrier	6	29	20	41	44	56	39
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

9 % sont fils d'agriculteurs, 16 % sont fils d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises, 19 % viennent des professions intermédiaires... La diagonale correspond aux individus qui demeurent dans la même catégorie socioprofessionnelle que leur père : « immobiles » dans la perspective de la destinée sociale ou « autorecrutés » dans celle du

recrutement. Trois catégories socioprofessionnelles montrent une forte hérédité sociale : 86 % des agriculteurs sont fils d'agriculteurs (mais seulement 25 % des fils d'agriculteurs restent agriculteurs), 53 % des fils de cadres restent cadres (mais seulement 23 % des cadres sont fils de cadres) et 50 % des ouvriers sont fils d'ouvrier comme 50 % des fils d'ouvriers restent ouvriers. Les tables pères-filles confortent ces conclusions. La mobilité sociale des femmes apparaît cependant plus forte que celle des hommes en 1993 ; les femmes auraient plus bénéficié de la tertiarisation des professions que les hommes.

Source : Insee, *Enquête sur la formation et la qualification professionnelle*, (FQP), 1993.

- Le travail sur les données : la « fluidité sociale »

Les tables de mobilité répondent imparfaitement à la question de l'ouverture sociale. Les mouvements de mobilité sociale apparaissent comme résultant principalement de la « mobilité structurelle » qui traduit l'évolution de la structure des professions : l'augmentation forte du nombre de « places » de cadres, ou plus généralement de professions tertiaires qualifiées, expliquerait une partie importante de la mobilité sociale ascendante de 1953 à 1993. La « mobilité nette » relevant de l'assouplissement des processus de sélection sociale apparaît, elle, comme réduite. Le livre de C. Thélot (*Tel père, tel fils*, 1982) montre qu'une faible part de l'évolution constatée entre 1953 et 1977 est attribuable à un assouplissement du lien entre origines et destinées : un quart de la mobilité renvoie à une baisse de l'hérédité sociale ». L'étude récente de L.A.Vallet (*Quarante années de mobilité sociale en France, 1953-1993*, 1999) corrige cette conclusion. De 1953 à 1993, il est possible de mettre en évidence un progrès, faible mais statistiquement assuré, de la « fluidité sociale ». L'association statistique entre origines et positions sociales diminuerait de 0,5 % par an depuis quarante ans. Il chiffre ainsi à 460 000 les hommes et les femmes de 35 à 59 ans ayant un emploi en 1993 dont la position sociale aurait été différente en l'absence de cette réduction de la rigidité de la reproduction sociale. On peut illustrer ce résultat autrement. L'inégalité des destins sociaux peut se mesurer en comparant le rapport entre les chances d'accès à une catégorie plutôt qu'à une autre des enfants de deux catégories différentes. De 1953 à 1993, les fils de cadres supérieurs ont vu augmenter leur probabilité de devenir ouvrier et les fils

d'ouvriers celle de devenir cadres supérieurs. En 1977, les chances d'être cadre plutôt qu'ouvrier étaient cent fois plus élevées pour les fils de cadres que pour les fils d'ouvriers ; en 1985, elles sont soixante dix fois plus élevées et, en 1993, trente fois.

Les travaux de D. Goux, de l'Insee, relativisent cette conclusion. Selon lui, les chances de quitter les catégories socioprofessionnelles des pères n'auraient pas diminué de 1977 à 1993, pour les fils plus particulièrement.

Ce débat sur les statistiques et les indicateurs de mobilité sociale n'épuise pas les problèmes liés à l'interprétation de ces résultats. Ainsi, selon D. Merllié, le fait qu'augmentent non seulement la proportion de fils d'ouvriers qui deviennent cadres (ce qui est conforme aux évolutions structurelles) mais aussi, et surtout, celle des fils de cadre qui deviennent ouvriers (ce qui ne l'est pas) peut être interprété comme signifiant que les évolutions de ces groupes sociaux se traduisent par une réduction de la « distance » sociale qui les sépare.

La mobilité sociale : un changement global ?

- **L'évolution des catégories socioprofessionnelles**

L'évolution des structures socioprofessionnelles, forte depuis les Trente Glorieuses, demeure le principal moteur de la mobilité sociale.

D'une part, cette évolution conditionne le système des positions sociales : déclin numérique des agriculteurs et des ouvriers, montée des professions intermédiaires et supérieures, notamment dans le secteur tertiaire.

D'autre part, les changements à l'intérieur de chaque catégorie socioprofessionnelle (compétences requises, état de la concurrence), participent à l'évolution du système des positions. Les « places » offertes à chaque génération évoluent. Ce type de mobilité constitue la mobilité structurelle. On peut conclure que la structure socioprofessionnelle s'est déplacée vers le « haut » depuis les années 1950. Ce déplacement devrait se confirmer avec la généralisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Cette mobilité collective ascendante peut occulter certains changements sociaux en termes de stratification sociale, notamment depuis la crise de l'emploi des années 1970. D'abord, les sociologues s'accordent pour enregistrer un « effet de génération ». C. Baudelot et B. Establet ont mis en évidence les conditions difficiles d'accès au marché du travail pour la génération née à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Un effet analogue était intervenu pour la génération qui accédait au marché du travail pendant les années 1930. Pour cette dernière génération, l'écart ne s'était jamais comblé. On peut craindre la même situation pour la génération qui a suivi celle du *baby-boom*. Ensuite, les nouveaux emplois créés restent encore mal connus. L'accent est mis sur le déclin de l'emploi ouvrier déqualifié. On pourrait enregistrer, dans le même temps, l'émergence d'une nouvelle classe d'exécution en position précaire dans les services. Enfin, les écarts entre les professions et à l'intérieur d'une même profession demeurent mal connus. L'incertitude est plus forte que pendant les Trente Glorieuses, ce qui légitime le sentiment d'une « panne de l'ascenseur social » depuis les années 1980. Cette inquiétude participe à la mise en cause du système éducatif.

- L'éducation de masse

La massification de l'enseignement, et plus particulièrement du secondaire et du supérieur, n'a pas eu d'effets spectaculaires sur la mobilité sociale. L'égalité des chances scolaires renvoie au registre des bons sentiments et les études empiriques révèlent le lien solide entre l'origine sociale et la réussite scolaire. Deux grands types d'explication macrosociologiques ont été proposés en France à la fin des années 1960 et au début des années 1970. P. Bourdieu fait de l'école un « champ » qui participe de façon déterminante à la reproduction de la structure de classes dans les sociétés actuelles. D'abord, l'école sélectionne et valorise les agents en fonction d'une « culture » qui renvoie à l'« habitus » des fractions de classes dominantes. Ensuite, elle exerce sur les enfants issus des classes populaires une « violence symbolique » en imposant une idéologie du « don ». Les enfants des classes populaires seraient ainsi doublement exclus : extérieurement par l'échec scolaire et intérieurement par le sentiment que la responsabilité de cet échec leur est due. Les limites sociales se métamorphosent ainsi en limites personnelles ; les élèves sont ainsi jugés « limités ». L'approche de R. Boudon propose un autre modèle explicatif. Le lien entre l'origine

sociale et la réussite scolaire résulte d'un « effet émergent ». Le nombre de places sociales valorisées et valorisantes demeure inférieur au nombre de diplômes délivrés par le système éducatif. Il y aura donc une « dévalorisation » de certains diplômes. Par ailleurs, les décisions des acteurs sociaux, notamment celles des familles, peuvent être représentées sous la forme d'un choix rationnel comparant les avantages matériels et autres aux coûts résultant de telle ou telle décision : passer dans la classe supérieure, choisir une filière, choisir un établissement scolaire... À résultats scolaires équivalents, une famille issue des catégories populaires opère des décisions différentes de celles des familles plus favorisées. L'inégalité sociale des chances scolaires résulterait alors d'un simple effet d'agrégation.

Ces explications macrosociologiques ont fait place à d'autres approches qui ont élargi les objets de la sociologie de l'éducation. Il est, finalement, paradoxal que ces approches qui mettent en cause les politiques publiques en matière de scolarisation soient intervenues pendant une période de forte mobilité sociale. Depuis les années 1980, les conclusions des sociologues sur les effets cumulatifs de la scolarisation de masse demeurent pour le moins mitigées. Selon D. Goux, « aucune tendance claire ne se dégage qui permettrait de conclure à une réduction globale des inégalités devant l'enseignement ». L.A.Vallet conclut plus positivement en soulignant malgré tout le rôle de l'enseignement de masse dans l'assouplissement de la reproduction des positions sociales.

- Des « coûts collectifs » ?

Les « classiques » ouvrent plusieurs voies. Contrairement à une vision marxiste mettant en avant un vaste processus de prolétarianisation qui peut être analysé, dans le registre de vocabulaire de la mobilité sociale, comme un processus de mobilité collective descendante, l'évolution démocratique des sociétés, qui accompagne le processus de croissance depuis un siècle, confirme plutôt les thèmes développés par A. de Tocqueville. Il met en avant un vaste processus de mobilité collective ascendante et l'assouplissement des structures sociales. Dans cette perspective, W. Sombart, au début du XX^e siècle, explique la faible audience du socialisme aux États-Unis par les opportunités proposées aux individus de gravir l'échelle sociale. Il retrouve A. de Tocqueville pour lier cette mobilité sociale à la diffusion d'un certain conformisme : « toutes les utopies

socialistes sont sacrifiées au *roast-beef* et aux tartes aux pommes ». Ces thèmes perdurent tout au long du XX^e siècle. L'avènement d'une société de consommation semble corrélé avec une baisse des revendications qui mettent en cause le système économique lui-même. Cette mobilité collective ascendante génère cependant des « coûts » pour les personnes. E. Durkheim, et, après lui, P. Sorokin dénoncent les risques d'anomie qui résulteraient d'un affaiblissement des normes et des valeurs collectives. L'individualisation des parcours professionnels confirme cette conclusion. On peut aussi insister sur la « déception », selon A. Hirschman, et la frustration relative générées par la montée des attentes individuelles en termes de mobilité face aux résultats décevants en termes d'égalisation des chances des systèmes éducatifs. Pour les jeunes, issus des milieux populaires, l'allongement de la durée des études et l'accès aux diplômes ne se traduit pas par une mobilité socioprofessionnelle ascendante notable.

- Des pratiques sociales diversement influencées

Des études plus précises ont porté, entre autres, sur les pratiques de fécondité, sur les comportements électoraux, et sur les changements de personnalités des individus « mobiles ». Les résultats de ces études légitiment certaines hypothèses qui doivent être contextualisées. Dans certaines situations, les individus mobiles adoptent des comportements différents de ceux des individus « stables » : ils font moins d'enfants, et, plus rarement, plus d'enfants, en regard des normes sociales moyennes des groupes sociaux de départ et d'arrivée, ils adoptent aussi des comportements électoraux plus tranchés qui peuvent les porter vers les extrêmes du spectre politique. Dans d'autres situations, les « mobiles », notamment les mobiles ascendants, adoptent des comportements hyperconformistes afin de se fondre dans les groupes d'accueil.

Ces études soulignent que les mouvements de mobilité ont des conséquences sur les personnalités. Ces effets peuvent engendrer des souffrances sociales : sentiments de honte, de déchéance pour le mobile descendant, ou sentiments de culpabilité, de trahison pour le mobile ascendant. Les réactions des groupes d'accueil participent à l'émergence de ces sentiments : stigmatisation des « parvenus ».

Nos sociétés sont les sociétés les plus « mobiles » que

l'histoire a connues. La mobilité sociale est-elle un phénomène linéaire qui accompagne la croissance et le développement ? En 1927, P. Sorokin représentait la mobilité sociale selon un mode cyclique ou connaissant d'importantes oscillations, d'où les difficultés de « mesurer » sur le long terme les degrés de mobilité des sociétés modernes. Les outils d'analyse, bien que devenus particulièrement sophistiqués, demeurent insatisfaisants. Des sociologues, notamment l'« école » de P. Bourdieu, ne font aucune référence aux tables de mobilité. Les questions liées à la mobilité ne reçoivent pas de réponses claires: la mobilité sociale est-elle une variable indépendante ? Quelles sont les importances relatives des différentes « instances sociales » dans les mouvements de mobilité ? La mobilité sociale est souvent représentée comme une caractéristique positive de nos sociétés qui rend visible les idéaux d'égalité et de liberté fondateurs pour nos démocraties. Les enquêtes et les vécus des individus révèlent aussi les « coûts » sociaux et individuels liés à la mobilité sociale.



Classes sociales - École

MOUVEMENT SOCIAL

Dans le langage courant, le terme de mouvement social désigne les mobilisations les plus diverses. Il n'y a pas non plus de véritable consensus dans la recherche en sciences sociales sur le sens que l'on doit donner au concept, même si beaucoup de sociologues se retrouvent dans la définition donnée par Herbert Blumer dès le début des années 1950 : pour lui, les mouvements sociaux sont des « entreprises collectives visant à établir un nouvel ordre de vie ». Pour autant, c'est dans le cadre plus exigeant de la thématique des « nouveaux mouvements sociaux » qu'ils sont devenus un thème de recherche spécifique.

À la recherche du mouvement social

• Comment définir le mouvement social ?

Le terme de mouvement social apparaît, en 1842, sous la plume de l'historien allemand, Lorenz von Stein. Étudiant la formation et les multiples expressions du socialisme et du communisme dans la société française, il prend le parti de ne pas s'en tenir au seul examen des doctrines, mais de les rapporter à la société qui les a produites et dont elles sont les manifestations : il faut remonter de ces « théories sociales » au « mouvement social » qui en est le foyer (c'est-à-dire le mouvement ouvrier) et qui devient ainsi l'objet de son étude. Marx ne reprendra pas le terme de mouvement social. Pour lui, c'est la classe ouvrière qui est l'acteur collectif, même si elle s'exprime à travers des organisations (syndicats, partis, associations). Pour autant, par sa célèbre distinction entre « classe

en soi » et « classe pour soi », Marx ouvre la voie à une sociologie de l'action collective en mettant l'accent sur l'importance de la conscience de classe et donc de la constitution d'une identité collective. L'influence de la théorie marxiste, en même temps que la puissance du mouvement ouvrier, va développer dans la sociologie européenne une conception unitaire du mouvement social, largement assimilé au mouvement ouvrier (F. Chazel, 1992). On retrouve incontestablement cette filiation chez Alain Touraine. Pour lui, « ne sont caractérisés comme véritables mouvements sociaux que ceux qui dépassent les simples revendications d'un groupe ou d'une classe pour mettre en cause la domination établie et viser le contrôle du développement ». Dans les années 1970, la perte d'influence du mouvement ouvrier le conduit à s'interroger sur la capacité des nouveaux mouvements sociaux (étudiants, féministes, écologistes, régionalistes) à constituer le conflit central des sociétés postindustrielles. Ultérieurement, il amende cette conception restrictive en créant la catégorie de « mouvement sociétal » (1997) qui lui permet d'accepter le terme de mouvement social pour des mobilisations plus modestes.

À l'opposé de cette approche, certains auteurs dénoncent le caractère arbitraire de typologies trop strictes de l'action collective. Ainsi, selon Michel Offerlé, ces typologies opèrent une distinction contestable dans la catégorie générale des « groupes d'intérêt » entre groupes de pression et mouvements sociaux : beaucoup de mouvements sociaux sont aussi des groupes de pression ou le deviennent, comme le montre l'histoire des mobilisations écologistes, féministes et même du mouvement ouvrier. Les enjeux de ces mobilisations ne permettent pas non plus d'établir une dichotomie rigide : « la distinction entre intérêt « intéressé » et une cause « désintéressée » est loin d'être évidente. En effet, les membres utilisent ces groupes à des fins variées. De plus, une cause (c'est-à-dire ce qui est reconnu comme tel à un moment donné) peut se routiniser ou se trouver dévaluée dans telle ou telle conjoncture ». Allant plus loin, il s'interroge sur la pertinence de l'opposition entre l'État (lieu où s'affrontent les partis politiques pour la prise et l'exercice du pouvoir) et la « société civile » (où naissent groupes de pression ou mouvements sociaux) : « les partis politiques sont parfois des appareils fermés. Mais ils s'appuient également sur des réseaux dans lesquels de multiples groupes sont partie prenante. En second lieu, le pouvoir [...] n'est pas une chose que l'on prendrait, mais une relation entre individus (agents sociaux) détenteurs de ressources différentes. Dans cette interprétation, l'État [...] est aussi le produit d'une multitude d'acteurs dont la distinction État/société civile rend difficilement compte » (Offerlé, 2002).

Faut-il dès lors renoncer au concept de « mouvement social » ? Ce serait se résigner, selon Erik Neveu (*Sociologie des mouvements sociaux*, 2000), à n'être qu'un « brocanteur du social ». Il reprend à son compte la définition d'Herbert Blumer en lui retirant ce qu'elle pourrait impliquer de restriction : « le « nouvel ordre de vie » peut viser à des changements profonds ou au contraire, être inspiré par le désir de résister à des changements ; il peut impliquer des modifications de portée révolutionnaire ou ne viser que des enjeux très localisés ». Il rejoint ainsi la définition proposée par François Chazel (*Action collective et mouvements sociaux*, 1993). Pour celui-ci, un mouvement social est une entreprise collective de protestation et de contestation, visant à imposer des changements d'une importance variable dans la structure sociale et/ou politique par le recours fréquent, mais pas nécessairement exhaustif, à des moyens non institutionnalisés. Cette approche met en évidence le rapport du mouvement social au changement, son caractère protestataire et le fait qu'il s'exprime le plus souvent, mais sans exclusive (comme le faisait remarquer Offerlé), en marge des canaux traditionnels de la démocratie représentative. Mais elle ne tranche pas la question de l'étendue et de la portée du projet revendicatif, ce qui permet de ne pas limiter le cadre de l'analyse aux seuls mouvements visant la création d'un ordre socio-économique nouveau. Cette perspective permet en outre de bénéficier de l'ensemble des acquis des théories de l'action collective.

• Comment se construit un mouvement social ?

Selon quelle logique les individus en viennent-ils à s'unir pour la défense d'un projet revendicatif commun ? C'est la question de l'émergence et de l'organisation du mouvement social. On distingue, classiquement, une réponse « holiste », qui voit dans les mouvements sociaux le produit de l'évolution structurelle de la société et des conflits qui en résultent, et une réponse « individualiste » pour laquelle les mouvements sociaux sont le résultat de l'agrégation des stratégies individuelles. La première approche est sous-jacente à l'analyse néomarxiste et constitue une dimension importante de la théorie des « nouveaux mouvements sociaux ». La deuxième sous-tend les « théories du comportement collectif » et celles de la « mobilisation des ressources ». Les théories du comportement collectif ont tendance à expliquer le mouvement social par des déterminants psychosociaux. Le premier âge de ces théories, avec Taine puis Tarde et Le Bon, est marqué par les

soubresauts révolutionnaires qui agitent la France entre 1789 et la Commune de Paris. Le mouvement social apparaît comme un aspect de la violence collective et le modèle implicite est celui des mouvements de foule, négatifs et destructeurs. En dépit de l'approfondissement successif des analyses, les théories du comportement collectif ont tendance à insister sur l'aspect irrationnel du mouvement social qui apparaît, en général, comme un moyen illégitime d'expression expliqué par des comportements de contagion ou de frustration.

Le développement de l'action collective, sa diffusion à de nouvelles couches de la société vont cependant conduire à un renouvellement théorique. Ainsi, au début des années 1960, dans le contexte du mouvement des droits civiques qui mobilise notamment des enseignants et des chercheurs, va se développer le paradigme de « la mobilisation des ressources ». Tous les auteurs qui s'en inspirent ont en commun de traiter les mouvements sociaux comme idéologiquement légitimes et résultant de comportements volontaires et intentionnels. L'éclairage va alors se déplacer du problème de l'émergence du mouvement social, dont on a compris avec Oison qu'il n'a rien de spontané, à celui de son organisation, conçue comme une réponse au défi que constitue précisément le paradoxe d'Oison. Le processus de mobilisation est alors appréhendé comme un rassemblement de ressources rares permettant de « rémunérer » une participation individuelle qui ne va pas de soi.

Cependant, au moment même où se développe le paradigme de la mobilisation des ressources, l'apparition de mouvements sociaux d'un genre nouveau va en montrer les limites. Dans le sillage du mouvement étudiant des années 1970, de nouvelles formes de contestation vont se développer (mouvements écologistes, régionalistes, antimilitaristes, antinucléaires, mouvements pour la libération de la femme) qui peuvent difficilement s'expliquer par des stratégies utilitaristes. Le courant des « nouveaux mouvements sociaux » rassemble des auteurs qui, au-delà de leur diversité, refusent une approche exclusivement fondée sur la rationalité stratégique et se réclament d'un mode d'explication global et structurel. Les uns, comme Habermas, Melucci ou Touraine insistent plutôt sur les transformations structurelles du capitalisme et les nouveaux clivages sociaux qui en résultent. Les autres, tels Ronald Inglehart, mettent l'accent sur la montée de valeurs postmatérialistes. Cependant, le plus souvent, le mouvement social est analysé comme un refus du capitalisme moderne, de sa logique productiviste et bureaucratique et, plus généralement, comme une réaction de la société civile contre l'Etat.

Des « nouveaux mouvements sociaux » aux « engagements pluriels »

- L'analyse de Touraine

L'analyse de Touraine se situe dans la tradition marxiste dans la mesure où l'étude des mouvements sociaux est étroitement liée à celle des conflits de classe, mais elle s'en éloigne aussi par son insistance sur le rôle des acteurs et sur la dimension culturelle voire utopique de ces mouvements : « les hommes font leur histoire, création culturelle et conflits sociaux produisent la vie sociale et au cœur de la société brûle le feu des mouvements sociaux ». Selon Touraine, tout mouvement social se constitue à partir de trois éléments : la définition du groupe revendicateur (principe d'identité) l'identification de l'adversaire (principe d'opposition), l'élaboration d'un projet social ou politique alternatif (principe de totalité). Mais l'approche d'Alain Touraine s'inscrit dans une réflexion d'ensemble sur l'évolution des sociétés. Contrairement aux sociétés dominées par la production agricole et caractérisées par la reproduction et la lenteur de leurs transformations, les sociétés « industrielles » et « postindustrielles » sont caractérisées par une forte « historicité », c'est-à-dire par des dynamiques internes de transformation extrêmement rapides. Le mouvement social est alors « l'action collective par laquelle un acteur de classe lutte pour la direction sociale de l'historicité », ou encore de l'orientation culturelle de la société : il se situe donc au plus haut niveau, celui des conflits de classes pour le contrôle des grandes orientations du changement social. Dans chaque société, le conflit central oppose donc ceux qui contrôlent l'historicité et ceux qui la subissent et qui sont les acteurs potentiels du mouvement social.

Dans les sociétés industrielles, où le moteur du développement est l'accumulation du capital, le conflit social, dominé par l'opposition du capital et du travail, est concentré dans l'entreprise. Le mouvement ouvrier constitue une remise en cause d'un système social reposant sur l'exploitation du travail ouvrier. Mais, au-delà du conflit, les protagonistes partagent les mêmes valeurs : nécessité de la croissance et développement de la consommation. Dès lors, ce conflit central a pu aboutir à un compromis : le fordisme.

Dans les sociétés « postindustrielles » ou « programmées », le conflit central s'est déplacé. Le développement économique ne dépend plus seulement de l'accumulation du capital mais de la connaissance, de la capacité à gérer l'information, à programmer le changement. La classe dominante n'est plus la bourgeoisie mais la technocratie, qui contrôle les grands appareils économiques et politiques et tend à modeler les conduites sociales et culturelles. Celle-ci impulse les orientations du développement en fonction des intérêts des organismes qu'elle dirige, sous le couvert de l'intérêt général. Les classes dominées sont celles dont les conditions de vie, le mode de vie sont déterminés par les choix, les orientations imposées par la classe dominante.

Le conflit central s'est donc diffusé à la société tout entière. Les nouveaux enjeux ne sont plus économiques mais culturels (protection de l'environnement, préservation des identités locales, santé, éducation, égalité hommes/femmes, antiracisme). Ils s'incarnent dans les nouveaux mouvements sociaux (anti-nucléaires, écologistes, régionalistes, féministes, étudiants). Ces mouvements sont essentiellement portés par les nouvelles classes moyennes salariées. La base sociale de ces mouvements n'a donc pas la cohésion de celle du mouvement ouvrier. Ce qui explique que la participation à ces mouvements tende à être très fluide et que leurs enjeux soient multiformes.

Pour mieux comprendre la signification de ces mouvements, Alain Touraine a mis au point une technique, l'intervention sociologique, qui consiste en une « auto-analyse » des acteurs stimulée par le sociologue. Avec cette méthode, il a successivement étudié le mouvement étudiant de 1976, le mouvement antinucléaire, le mouvement syndical polonais... La conclusion paradoxale de ces enquêtes, c'est qu'aucun de ces mouvements ne constitue un « véritable » mouvement social.

On peut donc convenir, avec François Chazel, que la conception très exigeante du mouvement social de Touraine s'est retournée contre son auteur, victime d'une vision « idéalisée » du mouvement ouvrier du XIX^e siècle (F. Chazel, 1992).

- Au-delà des « engagements pluriels », un conflit central ?

Parmi les « nouveaux mouvements sociaux », beaucoup se sont révélés éphémères (mouvements étudiants, par exemple) ou se sont institutionnalisés (mouvements écologistes, mouvements des

consommateurs, moins nettement, mouvements féministes...), tout en maintenant une présence récurrente dans « l'arène » des mouvements sociaux. En même temps, de nouvelles mobilisations sont apparues, proches de ces premiers « nouveaux mouvements sociaux », aussi bien au niveau des enjeux qualitatifs et des acteurs, classes moyennes diplômées : mouvements des « sans » (sans papier, sans logement, ou sans emploi), mouvement anti-mondialisation. Dès lors, l'action collective semble se fragmenter en luttes éparées. Par ailleurs, la volatilité des engagements s'accroît pour les nouvelles générations de militants. Mobilisables sur des objectifs précis, ils ont du mal à s'inscrire dans la durée en pérennisant leur mouvement par une organisation. On a pu parler de « zapping » pour caractériser ces engagements éphémères. Cette volatilité s'expliquerait par la moindre détermination sociale du militantisme : selon Bernard Lahire (1999), « dans les sociétés contemporaines, les sphères d'activité, les institutions, les produits culturels et les modèles sociaux sont fortement différenciés et les conditions de socialisation sont beaucoup moins stables ». Dès lors, il n'est pas étonnant que « l'individu pluriel » soit tenté par des « engagements pluriels », qu'ils soient successifs ou simultanés. Les médias peuvent y contribuer : par les éclairages successifs qu'ils mettent sur tel ou tel risque ou situation d'injustice, ils contribuent à cette volatilité militante.

Faut-il donc abandonner l'idée d'un conflit central occupant la place qu'avait dans la société industrielle le mouvement ouvrier ? François Dubet (1998) remarque que le long conflit de 1995 « a dépassé la seule défense des intérêts particuliers [...] et a été l'expression d'un refus de la domination sociale et du mépris », pour incarner la défense du « peuple » contre les « élites mondialisées ». Alain Touraine évoque le conflit entre un Sujet - « volonté d'un individu d'agir et d'être reconnu comme acteur » (1992) - en lutte, « d'un côté contre le triomphe du marché et des techniques, et, de l'autre contre des pouvoirs communautaires autoritaires ». Il s'interroge sur la capacité du mouvement antimondialisation de représenter le nouveau conflit central du XXI^e siècle. Certes, on ne retrouve pas dans ces nouvelles mobilisations le projet de rupture sociale qui caractérisait le mouvement ouvrier ; mais, à travers la diversité des enjeux et des formes de l'action collective, « la société change et s'auto-produit » (Dubet, Martucelli, 1998). Les mobilisations collectives ont abouti à une modification des normes juridiques et des représentations collectives à un rythme accéléré : que l'on songe à l'influence des mouvements féministes, homosexuels dans les années récentes.

La dégradation du marché du travail et la recrudescence des inégalités conduisent certains sociologues à évoquer le « retour des classes sociales » (Louis Chauvel). Les catégories les plus défavorisées ne peuvent-elles développer qu'un « individualisme négatif » s'exprimant dans des votes protestataires, ou peuvent-elles se rassembler dans des mobilisations collectives comme l'embryon du mouvement des chômeurs et des précaires a pu le suggérer ? Les « salariés de précarité » peinent à constituer non seulement une identité mais un projet et même un adversaire. « Si le désespoir des salariés de la précarité a été vérifié, [...] l'espoir d'un changement reste pour eux très faible voire nul [...]. Comment s'en prendre à des patrons qu'ils ne connaissent pas dans la majorité des cas ? Comment affronter les raisonnements commandés par la logique du marché ? » (Serge Paugam, 2000). On comprend dès lors qu'à défaut d'adversaire clairement identifiable, les mouvements de chômeurs en 1998 aient pris pour cible l'État-providence en occupant les agences de gestion du chômage.



Action collective

MULTICULTURALISME

Le concept de multiculturalisme apparaît en 1965 au Canada, dans un rapport officiel qui préconise une politique active de reconnaissance de la diversité culturelle pour remédier aux tensions entre francophones et anglophones. L'usage du terme se répand au cours des décennies suivantes, aussi bien dans la littérature spécialisée que dans la presse, où il est souvent l'objet d'un emploi polémique. Ce concept protéiforme recouvre en réalité trois grandes significations qui se superposent : il exprime d'abord un constat, celui de la coexistence au sein de nos sociétés de plusieurs cultures ; il fait ensuite référence à un idéal éthique et politique soucieux de concilier l'égalité et la reconnaissance des différences culturelles ; il sert enfin à désigner les réponses politiques apportées par certains États aux discriminations liées à l'appartenance à des minorités ethniques et culturelles.

La montée des revendications identitaires

À partir du milieu des années 1960, on voit émerger dans différents pays développés des mouvements de revendication identitaire prenant appui sur les spécificités ethniques, linguistiques et religieuses. Ces revendications sont de nature différente d'un pays à l'autre. Au Canada, la majorité anglophone est confrontée à la revendication séparatiste de la communauté québécoise. Aux États-Unis, c'est le mouvement des droits civiques, porté par les minorités noires, qui constitue le fer de lance des revendications ethniques. Ce sont aussi les populations autochtones, indiens d'Amérique ou

aborigènes d'Australie, qui demandent une réhabilitation de leur culture, détruite par l'invasion des Européens. Plus généralement, les revendications identitaires sont portées par l'ensemble des groupes immigrés minoritaires qui luttent pour préserver leur culture d'origine, surtout quand elle est éloignée de la culture d'accueil.

Les revendications de genre avancées par les mouvements féministes constituent une autre source d'affirmation identitaire. Avec le développement de l'instruction et de l'activité salariée féminine, les femmes remettent en cause une société dominée par les valeurs masculines et dans laquelle la représentation de l'identité féminine est entièrement construite par les hommes. Elles demandent une réévaluation de la contribution des femmes célèbres au développement de la civilisation ainsi que des mesures permettant de lutter contre les discriminations dont elles sont victimes, aussi bien dans la sphère professionnelle que dans les relations interpersonnelles ou familiales.

Finalement, ce sont toutes les différences, stigmates, handicaps, qui tendent ainsi à s'ériger en fondement d'identités nouvelles : le mouvement homosexuel se mobilise pour la reconnaissance d'une culture « gay », les non-entendants réclament les sous-titrages systématiques des documents audiovisuels... Toute catégorie d'individus dont les attentes spécifiques ne sont pas prises en compte par la société globale est ainsi susceptible de se constituer en groupe de pression pour exiger un accès plus équitable à l'espace public et obtenir des droits particuliers, dérogatoires au droit commun.

La multiplication des revendications identitaires devient ainsi une nouvelle source de tensions et de conflits entre groupes. Forts de leur légitimité historique, les aborigènes d'Australie s'opposent, par exemple, aux minorités immigrées qu'ils rangent parmi les envahisseurs, au même titre que les Anglais. Au Canada, la reconnaissance de droits pluriethniques fonctionne comme un moyen d'étouffer les velléités souverainistes des Québécois. Dans un autre registre, en dénonçant la condition subordonnée de la femme dans la tradition islamique, les mouvements féministes se heurtent aux revendications ethniques. L'affaire du port du foulard en classe par des élèves d'origine maghrébine a constitué un bon révélateur de ces contradictions : les mouvements islamistes en ont fait un test de la reconnaissance de leurs spécificités culturelles tandis que les mouvements féministes y ont vu le signe de la condition aliénée de la femme dans le monde musulman.

Plus fondamentalement, les revendications identitaires

rencontrent deux types de contradictions. D'une part, elles oscillent entre des revendications égalitaires et une demande de reconnaissance des spécificités culturelles propres à chaque groupe. D'autre part, elles débouchent sur une logique de surenchère sans fin entre communautés, source à la fois d'inégalités statutaires et de fragmentation sociale.

Vers une démocratie multiculturelle ?

Ce pluralisme culturel pose en des termes nouveaux la question des fondements de la démocratie. Comment concilier, en effet, le respect des valeurs universelles et la reconnaissance des différences culturelles ? À cette question, on a généralement apporté deux types de réponses radicalement opposés.

Dans le cadre du modèle intégrationniste, la conciliation de l'universalisme des valeurs et de la reconnaissance des particularités culturelles se fait à travers la distinction entre sphère publique et sphère privée. Dans la sphère publique ne sont reconnus que des droits et des devoirs individuels dont le respect confère le statut de citoyen ; en revanche, les pratiques culturelles, religieuses ou linguistiques spécifiques sont tolérées dans la sphère privée, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à l'ordre public.

Plusieurs critiques ont été adressées à cette vision. On lui a d'abord reproché de dissoudre les cultures particulières dans des cultures nationales, faussement identifiées aux valeurs universelles : derrière la neutralité affichée se cacherait ainsi une volonté d'hégémonie culturelle. On a également relevé que le modèle d'intégration républicaine se trouvait aujourd'hui dans l'incapacité de réaliser l'égalité au nom de laquelle il exigeait des minorités qu'elles abandonnent leurs appartenances particulières.

Pour les communautaristes, au contraire, l'État doit reconnaître l'existence de différentes communautés et leur donner les moyens matériels de s'organiser, car les individus n'existent qu'à travers les groupes particuliers à l'intérieur desquels se construit leur personnalité. À la limite, dans une telle perspective, la société se réduit à une juxtaposition de communautés mono-culturelles n'ayant pratiquement rien d'autre en commun que l'obtention des subsides de l'État et la mutuelle participation au marché. Au lieu de mettre l'accent sur ce qui est commun, le communautarisme pérennise donc les différences et dissout les identités nationales en une myriade de communautés. S'il donne toute sa place à l'expression des

particularismes, il met excessivement l'accent sur ce qui sépare plus que sur ce qui unit.

À mi-chemin de ces deux positions extrêmes, le multiculturalisme (au moins dans sa version modérée) cherche à dépasser l'opposition entre assimilation et replis communautaires pour permettre aux différentes cultures de communiquer et de se féconder mutuellement. Il promeut le pluralisme culturel, mais sous réserve que soient respectées un certain nombre de règles limitatives.

En premier lieu, la liberté pour chaque individu d'adhérer ou non à des groupes particuliers doit être sauvegardée.

En second lieu, les normes de chaque groupe ne doivent pas entrer en contradiction avec les normes et valeurs communes de la société : des pratiques contraires aux déclarations des droits de l'homme ne sauraient être autorisées au nom de traditions culturelles spécifiques.

Enfin, l'État doit empêcher que certains groupes n'en dominent d'autres, de sorte qu'à la tyrannie de la majorité, dénoncée par Tocqueville, ne se substitue pas celle des minorités organisées.

Les politiques multiculturelles

Les politiques multiculturelles mises en place dans certains pays anglo-saxons pour lutter contre les discriminations dont sont victimes les minorités poursuivent finalement deux grands types d'objectifs : d'une part, assurer l'égalité des différentes cultures qui cohabitent au sein de la société ; d'autre part, lutter contre les inégalités économiques et sociales liées à l'appartenance ethnique ou aux différences de genre.

La première préoccupation s'est, par exemple, concrétisée en Australie et au Canada par la mise en oeuvre du pluralisme linguistique dans les administrations, la création de stations de radio ethniques et la diffusion de programmes télévisés en langues étrangères. Aux États-Unis, dans le milieu des années 1980, se sont mis en place des programmes d'enseignement multiculturel centrés autour de trois priorités : réhabiliter les contributions des différentes minorités ethniques à l'élaboration des connaissances scientifiques, artistiques et littéraires ; analyser les formes d'interaction entre les cultures ainsi que leurs conséquences ; promouvoir des valeurs communes sur lesquelles pourrait s'appuyer l'unité de la nation. Dans le même temps, se sont développés dans les universités des

départements d'étude centrés sur les problèmes des groupes dominés (*Black studies, Ethnic studies, Women studies*) tandis que des universités aussi réputées qu'Harvard ou Princeton n'hésitent pas à accorder une large place dans leur cursus à des cours consacrés aux cultures non occidentales. En favorisant des identifications de rôle positives pour les jeunes issus des minorités ethniques, ces programmes ont contribué à favoriser leur réussite. Mais ils ont aussi conduit à une surenchère ethnique excessive et à la résurgence d'un relativisme culturel dissolvant pour l'unité nationale.

La lutte contre les discriminations fondées sur le sexe ou l'origine ethnique s'est également appuyée sur des politiques de traitement préférentiel en faveur des groupes dominés (*affirmative action*), aussi bien au niveau de l'entrée à l'université que des recrutements dans l'emploi public. Dans ces domaines, le fait d'être une femme ou d'appartenir à une minorité ethnique est devenu l'un des critères de sélection, au même titre que le mérite ou la compétence. Le système fédéral de subventions incite également les États à conclure, de manière préférentielle, des marchés publics avec des entreprises appartenant à des représentants des minorités noires ou hispaniques.

Alors même qu'elles tendent à se développer en Europe, les politiques de traitement préférentiel font aujourd'hui l'objet de vives critiques aux États-Unis. On leur reproche à la fois de dévaloriser les diplômes obtenus par les représentants des minorités et d'aboutir à une discrimination à rebours à l'encontre des étudiants blancs. Par ailleurs, ces politiques ont surtout favorisé l'émergence d'une classe moyenne noire qui était déjà en voie d'ascension sociale, contribuant du même coup à accroître l'écart entre cette catégorie relativement privilégiée et la grande masse de la population noire.

Confrontées à la montée du multiculturalisme, la plupart des démocraties libérales doivent aujourd'hui relever un double défi : comment tenir compte des différences nationales et ethniques au sein d'un même État sans pour autant remettre en cause les fondements du lien social ? Doit-on concéder aux communautés des droits spécifiques indépendamment de ceux qui sont reconnus aux individus qui les composent ? La réponse à ces deux questions est d'autant plus complexe que la revendication de droits collectifs est par nature porteuse d'ambiguïté: elle peut

aussi bien viser à préserver l'identité culturelle d'une communauté minoritaire au sein de la société globale que permettre à certains groupes d'imposer à leurs membres des contraintes internes contraires aux libertés fondamentales. Si dans le premier cas, droits individuels et droits collectifs peuvent s'accommoder pour construire une « citoyenneté multiculturelle » selon l'expression de Will Kymlicka, dans le second, ils s'avèrent irréductiblement inconciliables.



Acculturation - Culture

NORMES ET RÉGULATIONS SOCIALES

Le concept de norme est devenu un concept clé de l'analyse sociologique. L'utilisation du terme est pourtant relativement récente. Son usage n'apparaît qu'à la fin du XIX^e siècle et Durkheim emploie plutôt le terme de règle que celui de norme. C'est le sociologue américain Talcott Parsons qui, à partir des années 1930, donnera finalement à l'orientation normative de l'action ses lettres de noblesse. Aujourd'hui encore, l'analyse de la régulation sociale, qui tente d'expliquer comment les normes se créent, disparaissent ou se transforment, continue à faire l'objet de débats récurrents dans les sciences sociales. Dans le même temps, la notion de norme, elle-même, se trouve contestée par les théoriciens de l'action rationnelle.

Une notion pluridimensionnelle

La notion de norme est difficile à appréhender tant sont divers les usages qu'en font les auteurs. On peut, dans une première approche, définir les normes comme des modèles de conduites qui orientent le comportement des hommes en société. La norme se présente d'abord comme une obligation qui prescrit ou proscriit certains comportements : être poli, ne pas mentir, ne pas voler, etc. Son caractère obligatoire est justifié par la référence à des valeurs partagées par les membres du groupe. Sa violation induit des réactions de la part du groupe qui peuvent aller de la simple désapprobation jusqu'aux sanctions disciplinaires ou pénales.

Le concept de norme condense, en fait, en un seul mot, deux types d'énoncés : un énoncé prescriptif (ce qui doit être fait) et un

énoncé évaluatif (ce qu'il est bien de faire). Ne retenir que le caractère obligatoire de la norme serait la réduire à la règle ou au règlement, qui ne s'adossent pas nécessairement à des valeurs partagées. S'en tenir à la seconde formulation reviendrait à confondre norme et valeur.

Or, bien qu'indissociables, les deux concepts ne se recouvrent pas entièrement. Certes, les normes expriment des valeurs, mais sous la forme d'injonctions précises et contraignantes : on sanctionne le non-respect des normes, pas celui des valeurs. Les normes ne doivent pas davantage être confondues avec de simples régularités statistiques. Si on peut effectivement s'attendre à ce qu'un comportement socialement approuvé soit fréquent, l'inverse n'est pas nécessairement vrai : un comportement habituel n'est pas toujours considéré comme légitime (l'excès de vitesse, par exemple). Réduire la norme à de simples régularités sociales reviendrait à confondre ce qui est avec ce qui doit être, le normal avec le normatif.

La question de savoir si la sanction est un critère de la normativité est controversée. Certes, une norme qui n'appelle pas l'éventualité d'une sanction risque d'être ineffective. Cependant, et Durkheim l'avait bien perçu en son temps, la sanction est plus un indicateur extérieur qui sert à objectiver l'existence de la norme que l'une de ses caractéristiques intrinsèques. Il est, en effet, des situations où la violation de la norme peut ne pas entraîner de sanction, faute de visibilité sociale. Pourtant, la norme sera généralement respectée et, si elle ne l'est pas, le transgresseur éprouvera le plus souvent quelque honte ou remords. Si la norme se maintient en l'absence de sanction, c'est qu'elle a été intériorisée par les agents au cours du processus de socialisation.

Parmi les différentes normes, on distingue généralement les normes juridiques des autres normes sociales. Deux critères de différenciation sont avancés : d'une part, la norme juridique est élaborée selon des règles de procédure formalisées qui aboutissent à une publication écrite ; d'autre part, sa violation fait l'objet de sanctions édictées par des instances spécialisées. La frontière entre normes juridiques et normes sociales est cependant poreuse. La production des normes juridiques peut être influencée par l'évolution des mœurs ; inversement, le droit peut venir consolider une norme sociale encore instable. En outre, dans une situation où l'on considère que l'État n'a plus le monopole de la création de la règle de droit, les frontières entre les différents ordres normatifs deviennent de plus en plus incertaines. Les règlements disciplinaires, les déontologies professionnelles, voire certaines

règles d'éthique constituent autant de zones d'internormativité, dont il est difficile de démêler ce qui relève du droit et ce qui relève des normes sociales.

La formation des normes sociales

- Les normes, une génération spontanée ?

Les conditions dans lesquelles s'élaborent les normes constituent une question centrale pour la sociologie. Le partage par les individus de normes communes est un élément nécessaire à la vie sociale. Cependant, ce caractère fonctionnel des normes ne constitue pas à lui seul une explication.

Pour Durkheim, c'est la collectivité tout entière qui est le foyer de la norme. Dès qu'il y a constitution d'un groupe, l'interdépendance des individus génère des normes sociales. Les consciences individuelles agissent les unes sur les autres, le groupe devient producteur d'idées et de sentiments qui se concrétisent en normes sociales s'imposant aux individus.

Les normes diffèrent essentiellement par la nature de la sanction : diffuse pour les « usages » et les « mœurs », organisée et appliquée par l'autorité publique pour le droit. Mais toutes ces règles, émanation de la « conscience collective », sont étroitement imbriquées et articulées avec les valeurs défendues par la collectivité. Le droit est d'ailleurs conçu comme « une cristallisation » des mœurs : « les mœurs ne peuvent être que la base du droit et le désaccord n'est que de l'ordre de l'exception ».

Cette conception explique d'ailleurs pourquoi Durkheim pense pouvoir rechercher à travers les différentes formes de droit les principes du lien social: le droit est le symbole de la solidarité sociale. On a souvent reproché à Durkheim ce « juridisme » mais cette approche est conforme à sa volonté d'expliquer le lien social par son expression la plus extérieure et la plus observable.

L'idée que les normes sociales planent en quelque sorte au-dessus des individus en tant qu'expression de la société dans son ensemble se retrouve chez Talcott Parsons. Mais alors que Durkheim envisage le plus souvent, si l'on excepte *L'Éducation morale*, la norme sous

l'angle de la contrainte externe, Parsons insiste sur l'intériorisation de cette norme au cours du processus de socialisation, processus dans lequel d'ailleurs l'individu joue un rôle actif. Mais dans les deux cas on se trouve en face d'une conception plutôt fonctionnaliste de la formation des normes qui a été souvent contestée.

- Les normes, produit de la civilisation des mœurs ?

Norbert Elias a développé une interprétation de la formation des normes sociales à travers notamment l'étude des traités de savoir-vivre qui se développent à partir du XVI^e siècle. Ces traités reflètent selon lui un mouvement profond de « civilisation » des comportements.

Dans une optique proche de Durkheim, il considère que ce mouvement est lié à l'interdépendance croissante des individus et des fonctions. Les règles de courtoisie s'élaborent à l'intérieur du cercle de sociabilité que constitue la « société de cour », elle-même liée à la centralisation monarchique : contrairement au guerrier isolé dans son fief, l'homme de cour, sous le regard de ses pairs, doit contrôler son comportement. Mais Elias démontre surtout que la norme est l'occasion de permettre aux « éléments avancés de la société » d'exprimer « la conscience de leur propre valeur et de leur sensibilité spécifique ».

Les règles de savoir-vivre vont ensuite se diffuser de haut en bas, des couches supérieures de la société, l'aristocratie de cour, aux couches inférieures. Mais cette diffusion fait perdre à la norme sa valeur de distinction et de nouvelles normes sont alors inventées. Ainsi progressivement, le seuil de ce qui est considéré comme pénible et honteux se déplace. La lecture des premiers traités de savoir-vivre est à la limite du supportable pour le lecteur moderne, puis progressivement les normes de savoir-vivre se rapprochent des critères actuels. Ainsi en ce qui concerne les manières de table, les premières injonctions seront de « ne pas cracher sur la table » ou « ne pas se moucher dans la nappe » mais il demeure autorisé de manger à plusieurs dans le même plat avec les mains. L'usage de la fourchette ne s'imposera qu'à la fin du XVII^e siècle !

- Les normes créées par des « entrepreneurs moraux » ?

L'intérêt de Becker pour la formation des normes procède de sa théorie de la déviance. Pour lui, la déviance n'existe pas en soi mais elle est la conséquence, plus ou moins arbitraire, de l'application par les autres de normes et de sanctions à un transgresseur. Becker ne nie pas que les normes soient déduites de valeurs mais celles-ci sont des guides inefficaces parce qu'elles sont vagues et qu'on peut les interpréter de façons diverses. Des normes tout à fait contradictoires peuvent se réclamer des mêmes valeurs. La production de normes est donc capricieuse et dépend de l'intérêt (matériel ou symbolique) qu'un groupe va y trouver. Or Becker est le premier à dire très fortement que les normes sont « hautement différenciées selon le critère de la classe sociale, du groupe ethnique, de la profession et de la culture » (*Outsiders*). Il faut donc selon lui soigneusement distinguer les normes élaborées dans le groupe « pour le groupe », des normes élaborées par un groupe pour un autre groupe. Etudiant les conditions de l'élaboration de la législation sur la prohibition de l'alcool ou des drogues aux États-Unis, Becker conclut qu'une législation a la chance de voir le jour si ceux qui la défendent « ajoutent au pouvoir qui découle de la légitimité de leur position morale le pouvoir qui découle de leur position supérieure dans la société ». Becker va plus loin qu'Elias puisque si les normes sont élaborées par les catégories supérieures, ce n'est pas en fonction d'une stratégie de distinction mais d'une stratégie de domination.

L'idée qu'il existe de véritables « entrepreneurs de normes » est reprise par Dominique Memmi dans son étude sur les consultations d'experts qui ont précédé l'élaboration de la législation sur la procréation artificielle. Il considère qu'en l'absence de toute demande sociale (contrairement à l'adoption, ce sujet n'avait pas mobilisé l'opinion) les experts disqualifient certaines pratiques au nom de principes moraux (mères porteuses assimilées à des prostituées) en les habillant de justifications pseudo-scientifiques. Il dénonce l'avènement d'une « régulation savante » dont la légitimité est aussi contestable que celle des « entrepreneurs de morale » évoqués par Becker.

Orientation normative et orientation rationnelle de l'action

Le problème de la coordination des actions individuelles partage les sciences sociales en deux camps apparemment inconciliables.

Pour Smith et la plupart des économistes, les activités humaines sont régulées par le libre jeu des intérêts individuels dont la « main invisible » du marché assure l'harmonie. Expliquer les motivations de l'action humaine revient à rechercher la rationalité sous-jacente aux comportements des acteurs.

Pour les sociologues de tradition durkheimienne, la poursuite des intérêts individuels ne peut conduire qu'à l'anomie ou à la multiplication des conflits. La stabilité de l'ordre social n'est possible que parce que les comportements des acteurs sont orientés par des normes et valeurs communes. En opposition au modèle de « l'homo oeconomicus » guidé par la seule rationalité, la sociologie a ainsi construit un « homo sociologicus » conditionné par l'apprentissage des normes.

Les théoriciens de l'action rationnelle ont tenté de surmonter cette contradiction en réduisant l'action normative à une rationalisation *a posteriori* de l'action intéressée tandis que, de l'autre bord, on faisait de l'action rationnelle une simple norme de comportement parmi d'autres. Ces deux modèles d'action sont tout aussi réducteurs l'un que l'autre.

Mieux vaut admettre avec John Elster que nombre de nos comportements peuvent obéir à des motivations multiples. Tantôt c'est la norme qui vient contraindre l'intérêt, en fixant par exemple des règles aux transactions marchandes. Tantôt c'est l'intérêt bien compris qui vient freiner l'action normative, de sorte que selon la formule attribuée par Pierre Bourdieu à Max Weber, « les agents sociaux obéissent à la règle quand l'intérêt à lui obéir l'emporte sur l'intérêt à lui désobéir ».

La formation des normes peut être envisagée autrement que comme un ensemble d'impératifs auxquels l'individu doit se soumettre. Certains sociologues défendent l'idée de la norme comme « ressource d'acteur ». Ainsi, P.

Lascoumes oppose au « droit imposé » l'idée d'un « droit mobilisé par les acteurs » en prenant comme exemples les normes concernant la défense de l'environnement ou les législations antiracistes. De même dans Les Règles du jeu, évoquant la législation du travail, J.-D. Reynaud montre que la norme est un compromis entre les acteurs en lutte, perpétuellement renégocié et renégociable.



Anomie - Déviance - Socialisation - Valeurs

OPINION PUBLIQUE ET SONDAGES

Selon une formule attribuée à George Gallup, fondateur en 1935 du principal institut de sondage américain, l'opinion publique, « c'est ce que mesurent les sondages ». Comme en écho, en 1973, le sociologue français Pierre Bourdieu, dans un article au titre provocateur :

« L'opinion publique n'existe pas », contestait cette prétention à faire des sondages un instrument de mesure scientifique de l'opinion en lui opposant l'opinion mobilisée des groupes de pression.

Qu'est-ce que l'opinion publique ?

- La notion d'opinion publique

D'après le sociologue allemand Jürgen Habermas, le terme opinion présente à l'origine deux grandes significations. Au mot latin *opinio*, il emprunte le sens de « jugement incertain et incomplètement établi ». Mais le terme fait aussi référence à l'audience que l'on peut avoir auprès d'autrui : on parle ainsi de bonne ou de mauvaise opinion. Ces deux significations reflètent l'ambivalence de la notion : l'opinion est à la fois un jugement douteux, non rationnel, mais aussi, ce qu'avait bien perçu E. Durkheim, une force dont on recherche le soutien.

La notion d'opinion publique, quant à elle, peut s'entendre dans trois sens qui correspondent aux différentes significations de l'adjectif « publique ».

- L'opinion publique se définit d'abord par son mode d'expression. Elle doit s'exprimer sur « la place publique »

et s'oppose ainsi à l'opinion secrète, privée, que l'on garde en son for intérieur ou que l'on réserve à quelques intimes. Cette publicité de l'opinion peut s'entendre de différentes manières : l'opinion peut s'exprimer par une manifestation sur la voie publique, par exemple ; elle peut tout simplement, aujourd'hui, prendre la forme de la publication par la presse des résultats d'un sondage d'opinion.

- L'opinion publique, c'est ensuite l'opinion d'un public, c'est-à-dire l'opinion du peuple ou, en tout cas, d'une partie importante de la population. En ce sens, elle s'oppose à l'opinion d'un individu isolé ou encore à l'opinion des groupes d'intérêt particuliers. Ainsi, alors qu'il y a des opinions individuelles ou des opinions catégorielles, il ne peut y avoir, à un moment donné, qu'une seule opinion publique.
- L'opinion publique se définit enfin par son objet. L'opinion publique porte sur la « chose publique », c'est-à-dire sur une question d'intérêt général. Au centre de ces questions se situent bien sûr des choix de politique. Faut-il réduire les inégalités ? Réformer l'Éducation nationale ? Aider les chômeurs ? Autant de questions sur lesquelles peut exister une opinion publique. Mais elle peut porter aussi sur d'autres questions d'intérêt général qui ne font pas nécessairement l'objet de choix politiques (les goûts culturels, par exemple). Au-delà, on parle d'opinion publique quand on interroge la population sur la cote des hommes connus du public, qu'il s'agisse d'hommes politiques ou de vedettes du spectacle (bien que cette dernière éventualité constitue un cas limite). Par contre, le sondage qui a une visée purement commerciale ne saurait révéler une opinion publique : on ne parlera pas d'opinion publique par exemple à propos du choix d'une marque de vêtement.

Pour que l'on puisse véritablement parler de la production d'une opinion publique, on considère généralement qu'il faut que ces trois sens soient simultanément présents. L'opinion publique suppose donc à la fois une opinion, exprimée publiquement, par un collectif de personnes, sur un problème d'intérêt public.

- L'évolution des formes d'expression de l'opinion publique

Au début du XVIII^e siècle, l'opinion publique renvoie à l'opinion d'une minorité éclairée. C'est d'abord celle des milieux parlementaires qui, à travers les remontrances qu'ils adressent au roi, rendent publique leur opinion sur sa politique. À cette époque, l'opinion publique sert également à désigner l'opinion des lettrés, ou dessavants qui essaient d'éclairer leurs concitoyens sur les enjeux du temps par la publication de mémoires publics. Dans cette première période, l'opinion publique n'est pas celle du peuple mais d'une élite sociale. C'est dans ce sens, par exemple, que les physiocrates parlent d'opinion publique.

Chez Rousseau, au contraire, l'opinion publique exprime la volonté générale et souveraine du peuple et n'est pas sans rappeler la vieille maxime latine « vox *populi*, vox Dei ». De fait, avec la Révolution française, l'opinion publique devient la seule source de légitimation du pouvoir. Elle s'exprime aussi bien à travers les mouvements de rue que par des libelles publiés dans la presse populaire.

C'est la conjonction, à la fin du XIX^e siècle, de grands mouvements sociaux et de la diffusion des journaux populaires qui explique le poids que va prendre l'opinion publique. L'affaire Dreyfus en sera un bon révélateur. Le capitaine Dreyfus avait été condamné à tort pour intelligence avec l'Allemagne, parce qu'il était juif. La campagne de presse pour la révision de son procès, entamée par une lettre ouverte, « J'accuse », de l'écrivain Emile Zola dans le journal *L'Aurore*, se termina finalement par sa réhabilitation. On y a vu, à juste titre, la première victoire de l'opinion publique relayée par les journaux sur les institutions traditionnelles comme l'armée ou la justice. Dans *L'Opinion et la foule*, Gabriel Tarde a analysé avec beaucoup de finesse cette « suggestion à distance » exercée par la presse sur ses lecteurs.

Parallèlement, la manifestation va devenir un mode d'expression de l'opinion publique de plus en plus naturel. Au début, on manifeste pour impressionner directement les pouvoirs en place. La manifestation tourne souvent à l'émeute populaire. Puis, à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, en même temps qu'ils deviennent une pratique courante, les défilés de rue se font plus pacifiques. Aujourd'hui, les organisateurs de manifestation doivent compter avec la présence des médias. La manifestation se fait spectacle pour créer l'événement. Plus que le nombre des manifestants c'est l'image qu'ils donnent qui importe.

Au milieu des années 1930 apparaissent les sondages avec l'institut Gallup aux États-Unis. En France, cette technique est

importée par Jean Stoetzel qui crée, en 1938, l'Institut français de l'opinion publique (IFOP). Le sondage s'affirme comme un instrument de mesure scientifique de l'opinion. Dorénavant, on aura tendance à identifier l'opinion publique à ce que mesurent les sondages d'opinion.

Les sondages, une technique fiable ?

- L'enquête par sondage: une technique relativement au point

Le principe du sondage est relativement simple : il repose sur l'idée qu'en interrogeant un échantillon représentatif de personnes, on peut connaître l'opinion de l'ensemble de la population avec une marge d'erreur réduite et calculable. Le sondage permet donc de réaliser une opération presque similaire à un vote en grandeur nature, mais avec une économie de moyens. Le succès de cette technique s'est affirmé à l'occasion de sondages destinés à connaître les intentions de vote avant les élections. En 1936, aux États-Unis, l'institut Gallup prévoit ainsi la réélection du président Roosevelt en interrogeant un échantillon représentatif de 5 000 personnes alors que le *Literary Digest*, qui avait organisé « un vote de paille » (en envoyant plus de dix millions de cartes réponses et en dépouillant les 2 400 000 réponses obtenues de ses lecteurs) prédisait au contraire sa défaite. Cette expérience montrait de manière éclatante que ce qui importait dans un sondage, c'était moins le nombre des personnes interrogées que la représentativité scientifique de l'échantillon. L'IFOP connut également son heure de gloire en France en prédisant avec succès le ballottage du général de Gaulle à l'élection présidentielle de 1965 alors que tous les experts politiques, ainsi que les services des renseignements généraux, annonçaient son éléction dès le premier tour.

De ces succès en matière de sondages préélectoraux, on en déduisit un peu rapidement que les sondages pouvaient être un moyen scientifique pour mesurer l'opinion publique. C'était oublier qu'il y a des différences importantes entre une procédure de simulation de vote et un sondage d'opinion. Dans le premier cas, la question est claire et simple : il s'agit généralement de choisir un homme ou un parti politique en glissant un bulletin dans une urne fictive. Dans le second cas, on demande à la personne de s'exprimer

(le plus souvent oralement) sur un problème de société : la formulation de la question peut donc introduire un biais dans la réponse ; surtout, la personne interrogée peut être tentée de se faire valoir auprès de l'enquêteur. On n'est donc pas assuré de la sincérité des réponses. Comme le souligne Patrick Champagne, il n'est pas sûr que les gens disent tout ce qu'ils pensent, ni qu'ils pensent tout ce qu'ils disent.

Cependant, ces problèmes techniques ont dans l'ensemble fait l'objet de correctifs susceptibles d'en atténuer la gravité. On a réalisé des progrès importants pour formuler les questions de manière plus neutre et on a introduit des questions « filtre » pour s'assurer, sinon de la sincérité, en tout cas de la cohérence des réponses apportées par les personnes interrogées. Par contre, il y a des présupposés communs à toutes les enquêtes par sondages qui prêtent davantage le flanc à la critique.

- Des limites inhérentes à l'instrument

Les limites des sondages ont bien été mises en évidence par Pierre Bourdieu dans plusieurs articles dont on peut résumer les principaux arguments en trois points.

- D'abord, les sondages supposent que tout le monde peut avoir une opinion sur tout. Ils surestiment à la fois l'intérêt et la compétence des personnes interrogées et posent aux gens des questions qu'ils ne se posaient pas et qu'ils n'avaient peut-être pas l'intention de se poser parce qu'elles ne les intéressent pas. De fait, l'analyse des « sans opinions » montre qu'elles ne se répartissent pas de manière aléatoire (au hasard), mais qu'elles dépendent à la fois de la nature des questions posées et du milieu social des personnes interrogées : tout le monde n'est donc pas également intéressé par toutes les questions posées, d'autant que l'on ne peut exclure que certaines personnes, non intéressées, ne répondent au hasard.
- Ensuite, les sondages ont pour effet d'imposer une problématique par la formulation des questions. Ils amènent les personnes interrogées à se poser les problèmes dans des termes qui ne correspondent pas nécessairement à ceux dans lesquels ils se les seraient posés eux-mêmes. En conséquence, la même question n'ayant pas nécessairement le même sens pour toutes les personnes interrogées (en

raison des différences de culture), des réponses formellement identiques pourront être, en fait, des réponses à des questions différentes.

- Enfin, en agrégeant toutes les réponses, on leur accorde non seulement la même intensité mais également le même poids social alors qu'elles ne pèsent pas de la même manière lorsqu'il s'agit de mobiliser effectivement l'opinion à l'occasion d'une campagne électorale, par exemple. En supposant ainsi que toutes les opinions se valent, on oublie que chaque opinion dépend de la manière dont les gens s'insèrent dans différents réseaux de sociabilité en fonction de leur âge, de leur sexe ou de leur appartenance à une profession.

Sondage d'opinion et démocratie

- Sondages d'opinion et élections : similitudes et différences

Alain Lancelot a fait remarqué que les critiques que P. Bourdieu adresse aux sondages valent également pour le suffrage universel : l'élection au suffrage universel accorde le même poids à chaque voix ; les questions sont également imposées (notamment dans les référendums) et les citoyens sont considérés comme des hommes abstraits et non situés socialement. Donc, critiquer les sondages équivaudrait à contester les principes mêmes de la démocratie.

Le plaidoyer n'est pas sans fondement, sans que, pour autant, on puisse établir une similitude complète entre élection et sondage. Une première différence réside dans le fait que le vote est précédé par une mobilisation contradictoire de l'opinion (favorisée par l'organisation de débats publics), alors que les sondages tombent à tout propos et, dans certains cas, hors de propos : un sondage sur la peine de mort qui intervient juste après qu'un crime odieux a été commis fera apparaître, par exemple, un nombre plus élevé de personnes favorables à la peine de mort que s'il intervient à un autre moment.

Une seconde différence provient de ce que l'élection représente un enjeu de pouvoir et que, de ce point de vue, elle engage l'avenir du pays, alors qu'une réponse à la question d'un sondage peut être

l'occasion de réagir ou de protester sans pour autant vouloir donner à cette expression une portée durable.

- La publication des sondages d'opinion influence-t-elle l'opinion ?

On a reproché à la publication des résultats de sondage d'avoir une influence excessive sur la formation de l'opinion publique. En fait, si cette influence existe, elle n'est pas aussi importante qu'on pourrait le croire pour, au moins, trois raisons.

- D'abord, parce que la mémorisation des sondages par les personnes est sélective : on ne retient généralement que ce qui confirme ce que l'on pensait déjà, de sorte que les sondages contribuent surtout à conforter les gens dans leur opinion plus qu'ils ne les incitent à la modifier.
- Ensuite, l' influence des sondages est médiatisée par les leaders d'opinion selon la théorie du *two-stepflow* de Paul Lazarsfeld. Les informations diffusées par les médias ne semblent avoir d'influence sur le public que dans la mesure où elles sont relayées par des leaders d'opinions, c'est-à-dire des personnes qui, en raison de leurs fonctions, exercent une influence intellectuelle sur leurs concitoyens.
- Enfin, on s'aperçoit qu'en matière politique les résultats des sondages ont tendance à se contrebalancer en raison de l'existence de deux effets psychologiques qui agissent en sens contraire : l'effet *bandwagon* incite certains indécis à rejoindre le camp majoritaire tandis que l'effet *underdog* incite à voler au secours des positions minoritaires.

- Le développement des sondages d'opinion et la transformation du champ politique

Par contre, le développement des sondages semble avoir contribué à affaiblir la démocratie représentative : la légitimité des députés devient très vite datée par rapport à un sondage récent. Le développement des sondages a contribué aussi à la perte d'influence subie par les syndicats dont on oppose souvent les positions catégorielles et corporatistes à une opinion publique censée exprimer l'intérêt général.

Dès lors la tentation est grande de gouverner en fonction des sondages : les pouvoirs publics seront notamment incités à reporter dans le temps les mesures impopulaires mais nécessaires, ce qui peut ainsi conduire à un certain immobilisme politique.

De manière plus générale, chaque leader politique tend à privilégier dans son programme les choix qui semblent le mieux répondre aux attentes des personnes sondées. Selon une expression de Patrick Champagne, les campagnes politiques obéissent alors davantage à une logique de séduction qu'à une logique de conviction : l'homme politique « dit ce qu'il faut dire pour plaire à l'opinion publique ». Les sondages aboutissent ainsi à gommer les divergences entre hommes politiques et participent à la constitution de ce que certains observateurs de la vie politique appellent « un consensus mou ».

Surtout, le développement des sondages a modifié les rapports de pouvoir à l'intérieur du champ politique. Il a permis aux journalistes de peser davantage dans le débat politique en leur permettant d'imposer aux hommes politiques, au nom de l'opinion publique, les questions qui sont censées intéresser les citoyens. Si l'homme politique pouvait autrefois écarter la question d'un « simple » journaliste, il lui est aujourd'hui plus difficile de ne pas répondre à quelqu'un (le même journaliste) qui se présente en porte-parole de l'opinion publique.

L'attention des spécialistes des sciences politiques se focalise généralement sur les résultats des sondages, leur condition technique d'élaboration, et leur degré de validité. On présuppose l'existence de l'opinion publique dont le sondage serait un révélateur plus ou moins fidèle. Au contraire, dans la perspective d'une sociologie critique, l'opinion publique est considérée comme la « fabrication conjointe » de différents acteurs (journalistes, politologues, spécialistes en communication...) qui contribuent, selon l'heureuse expression de P. Champagne, à « faire l'opinion » et, au-delà, à alimenter la croyance en l'existence d'une opinion publique indépendante de ses conditions sociales de production.



Démocratie - Sondages

ORGANISATION

E. Friedberg définit les organisations comme « des ensembles humains formalisés et hiérarchisés en vue d'assurer la coopération de leurs membres dans l'accomplissement de buts donnés ». La notion d'« organisation » désigne donc à la fois un objet d'étude historique, les organisations formelles, et un processus social, la coopération dans le cadre d'une action organisée. Les grandes organisations instituées, notamment les entreprises et les administrations publiques, constituent une des caractéristiques déterminantes de nos économies et de nos sociétés. Le processus social renvoie à un phénomène universel : comment coopérer et agir collectivement ? Comment combiner les deux perspectives ? Par ailleurs, la sociologie des organisations s'est progressivement distinguée de la sociologie du travail en mettant en avant ce qui fait qu'un groupement d'individus au travail ou menant une action collective se maintient, alors que la sociologie du travail, notamment en France, a plus insisté sur les conflits qui traversent la mise au travail salarié au sein des organisations.

De la « bureaucratie » à l'« organisation »

- L'idéal-type bureaucratique

L'administration prussienne pour M. Weber et la grande entreprise industrielle américaine pour W. Taylor représentaient deux modèles d'organisation efficace qui étaient appelés à se diffuser au sein des économies et des sociétés modernes. L'organisation bureaucratique représente pour M. Weber une forme de domination légale, la seule que l'homme moderne est prêt à accepter. Elle fournit le cadre juridique et légal qui répond le mieux à son besoin de justice et d'égalité. Par ailleurs, elle serait efficace en termes de production de biens et de services. Dans les sociétés modernes, toute autre forme d'autorité serait contestée comme abusive ou arbitraire. La question de l'autorité est centrale pour M. Weber : elle s'exerce à travers un système normatif et des procédures impersonnelles. M. Weber, comme W. Taylor, ont compris le rôle vital du savoir et de la connaissance dans l'exercice du pouvoir. La question de l'efficacité est décisive pour W. Taylor, qui pense qu'il est possible de déterminer un « *one best way* » pour les tâches demandées aux salariés. L'organisation bureaucratique et l'organisation scientifique du travail doivent réduire l'incertitude. La diffusion de règles d'organisation (règles abstraites, autorité fonctionnelle, division du travail fonctionnelle, normalisation des tâches...) et la constitution de grandes organisations instituées pendant tout le xx^e siècle témoignent d'un processus de rationalisation sans précédent. Cependant, ces représentations de ce que doivent être les modèles d'organisation ont en commun une modélisation simplifiée et réductrice de la rationalité des comportements des individus et des groupes, ainsi que du fonctionnement pratique des organisations. Les stimulants économiques et l'utilisation rationnelle par les dirigeants des compétences des salariés (supposés eux-mêmes rationnels) et de l'organisation sont les déterminants principaux de l'efficacité du modèle bureaucratique et des propositions communes à M. Weber et à F. Taylor. Les enquêtes et l'évolution historique des modes d'organisation révèlent des réalités organisationnelles éloignées des idéaux-types.

- Des modèles efficaces ?

Les légitimités des idéaux-types bureaucratiques wébérien et taylorien sont remises en cause par les sociologues américains qui fondent un nouveau champ pour la sociologie : la sociologie des organisations. La sociologie du travail s'attaque, elle, au *one best way* taylorien. La sociologie des organisations naît en mettant à mal le type idéal de la bureaucratie wébérienne. Dès la fin des années

1930, R. Merton met en avant le fait que plus l'organisation concrète se rapproche du type idéal, plus le risque de sa paralysie augmente en raison de la multiplication des règles de contrôle. Par ailleurs, ces organisations favorisent l'émergence d'une « personnalité bureaucratique » rigide et tatillonne, attachée au respect de la règle et non à son esprit. L'apport de R. Merton demeure fondamental qui, en ouvrant la voie à une analyse du fonctionnement interne des organisations à l'aide de concepts comme « dysfonctions » ou « fonctions latentes », prépare le travail des sociologues qui vont multiplier les enquêtes de terrain. Quelques monographies américaines, datant de la fin des années 1940, deviendront célèbres qui corrigent, à leur tour, la théorisation de R. Merton. A. Gouldner met en évidence l'échec de l'introduction d'une organisation bureaucratique et taylorienne au sein de l'entreprise minière : General Gypson Co. Cet échec renvoie aux contraintes spécifiques de l'activité minière et aux conditions entourant le passage d'un mode de direction à un autre. P. Selznick distingue les structures formelles d'une organisation, conformes au modèle wébérien, et les structures informelles et montre le rôle déterminant de ces structures informelles. Les critiques se multiplient contre l'évidence du paradigme bureaucratique et des sociologues comme P. Blau, A. Gouldner et M. Crozier font des dysfonctionnements bureaucratiques non pas l'exception mais la « norme » de la vie des organisations, et plus, ils concluent que l'efficacité des organisations est, en partie, dépendante des dysfonctionnements bureaucratiques. Ces dysfonctionnements faciliteraient la circulation des informations et la négociation des règles de pouvoir.

- Les relations entre l'organisation et son environnement

Une autre voie est ouverte par la sociologie des organisations, celle qui explore les relations des organisations avec leurs environnements. La sociologie anglo-saxonne des années 1960 et 1970 part du fait que les frontières entre l'organisation et son environnement sont claires. La question à poser devient alors : les organisations sont-elles dépendantes de leur environnement ? Plusieurs réponses sont apportées. En simplifiant, il est possible de distinguer deux réponses opposées. La première, celle de la « contingence structurelle », fait dépendre la structure de l'organisation de la « stabilité » de l'environnement. Si l'environnement est stable, les organisations se rapprocheront de la

forme bureaucratique. Si l'environnement est instable, les organisations développent des modèles organisationnels plus souples. La réponse opposée confère à l'organisation une capacité d'agir sur l'environnement, notamment en créant des réseaux d'alliances. Ces travaux demeurent trop mécanistes et confèrent à l'environnement, notamment au marché, une cohérence contestable. La sociologie française des organisations, pendant les années 1960, avec les travaux de J.-P. Worms et de P. Grémion, met en évidence le caractère flou des frontières organisationnelles. Ces travaux portent sur les relations entre les services territoriaux de l'administration française et leur environnement local. Ils montrent comment les organisations s'intègrent à leur environnement local en développant un système complexe de relations d'interdépendance entre les acteurs. Il y a donc interpénétration entre l'organisation et son environnement. Les travaux de R. Sainsaulieu révèlent que les entreprises privées forment aussi des « systèmes d'interdépendance » avec leur environnement. La question de la dépendance vis-à-vis de l'environnement est donc en partie résolue.

De l'« organisation » à l'action humaine organisée

- La rationalité limitée des acteurs de l'organisation

L'étude des décisions et des modes de résolution des problèmes au sein des organisations impose une redéfinition de la notion de rationalité. La rationalité taylorienne optimale et économique n'est qu'une fiction ou une référence normative sans cesse contredite par les enquêtes empiriques. Une nouvelle approche de la rationalité s'impose comme référence au sein de la sociologie des organisations. H. Simon, dans les années 1950, met en évidence le fait que les comportements humains au sein des organisations sont, dans la plupart des situations, opportunistes et loin des modèles de la rationalité optimisatrice wébérienne et taylorienne. Les acteurs s'en tiennent, souvent, à la solution qui leur semble « satisfaisante ». Les comportements humains au sein des organisations sont caractérisés par l'adaptation active et raisonnable aux contraintes et aux opportunités des situations. La rationalité organisationnelle dépend, mais n'est jamais complètement déterminée, par les positions occupées et les ressources disponibles. En adoptant ce nouveau

postulat de la rationalité limitée, les sociologues montrent que les membres d'une organisation et/ou les participants à une action organisée n'ont, dans la plupart des situations, pas de préférences précises, ni cohérentes, et que ces préférences évoluent en fonction des situations.

- L'analyse stratégique

M. Crozier et E. Friedberg ont transformé le regard que l'on porte sur les organisations. Adoptant le postulat de la rationalité limitée de H. Simon, ils définissent toute organisation comme un réseau structuré de rapports de pouvoir et de dépendance. La notion de pouvoir est aussi renouvelée. Le pouvoir ne se réduit pas aux attributs liés aux positions hiérarchiques ; il exprime la capacité pour un acteur, quelle que soit sa place au sein de l'organisation et ses ressources, d'utiliser les « zones d'incertitude » inhérentes à toute situation. Les acteurs de l'organisation sont appréhendés à travers leurs stratégies de pouvoir, mais ces stratégies reposent plus sur la négociation que sur la confrontation. L'échange entre l'obéissance et le maintien d'une certaine autonomie créent les conditions de l'accomplissement des tâches. M. Crozier et E. Friedberg utilisent les notions de « jeu » et de « systèmes d'action concrets » pour rendre compte de la variété des réponses des acteurs concrets aux contraintes organisationnelles. L'organisation est ainsi représentée comme une entité autonome et comme un construit social. Elle devient un réseau complexe d'interactions qui comportent des zones d'incertitude limitant la prévisibilité des actions.

L'analyse stratégique propose une approche de l'organisation éloignée du type idéal wébérien. L'organisation bureaucratique devait assurer une régularité et une prévisibilité des actions. L'analyse stratégique met l'accent sur la dimension irréductiblement imprévisible de ces actions et sur la dimension contingente des situations organisationnelles. De plus, elle met au centre de l'action organisée un acteur social capable de choix et de menées stratégiques.

- L'incertitude est la règle

Pour beaucoup de sociologues, les règles ne constituent qu'un

point de départ pour l'action humaine. Elles laissent toujours des zones d'ombre, d'incertitude, qui permettent des choix. D'autres approches sociologiques font des règles un point d'arrivée. Elles résulteraient des interactions entre les hommes, avec les rapports de forces, les négociations et les compromis qui les caractérisent. Pour J.-D. Reynaud les acteurs s'affrontent pour l'élaboration des règles, témoignant ainsi d'une volonté de régulation. Ce sont les acteurs qui produisent les règles : *« un acteur collectif ne se constitue pas seulement en additionnant les préférences ou les intérêts individuels. L'agrégation se fait selon une règle, elle construit un intérêt commun, un ordre, crée un engagement mutuel »*. Les règles de l'organisation et/ou de l'action organisée ne relèvent plus de la seule raison comme dans le paradigme bureaucratique. Elles deviennent le résultat en partie indéterminé des interactions entre des acteurs autonomes mais possédant des ressources inégales. Les contraintes sociales, et plus particulièrement les contraintes organisationnelles, si fortes soient-elles, n'interdisent pas l'émergence d'un espace de construction en partie autonome de la règle. J.-D. Reynaud parle alors de « régulation conjointe » au sein des organisations et au départ de toute action organisée. Ces analyses sociologiques atténuent l'idée d'une incompatibilité ou d'une contradiction entre l'approche en termes de reproduction et celle en termes de changement. L'accent est mis sur l'élaboration et celle en terme de renouvellement des règles qui légitiment la contrainte et le contrôle social.

L'« organisation » : un monde social complexe

- Comment justifier les actions au sein des organisations ?

L. Boltanski et L. Thévenot, pendant les années 1980, ont ouvert une autre perspective pour la sociologie des organisations. L'intérêt, le pouvoir, l'élaboration de la règle demeurent des moteurs de l'action au sein des organisations. Mais les acteurs vivent des situations dans lesquelles ils ont besoin de justifier (de se justifier aussi) leurs actions et leurs décisions. L. Boltanski et L. Thévenot cernent quelques référents généraux qui constituent des principes de justification et de jugement. Les actions peuvent ainsi être légitimées aux yeux de autres et à ses propres yeux selon différents

systèmes de valeurs : selon le principe de l'inspiration (l'action est inventive, témoigne d'imagination, révèle la créativité de son auteur...), selon le principe domestique (l'action renvoie à la tradition, relève de la confiance...), selon le principe de renom (l'action est populaire...), selon le principe civique (l'action est conforme à l'intérêt général...), selon le principe marchand (l'action est conforme à la demande du marché...), enfin selon le principe industriel (l'action permet plus d'efficacité). Cette typologie est idéale-typique. Les principes ne sont jamais « purs » et ils coexistent au sein de toute organisation et dans l'action elle-même. Les situations au sein des organisations peuvent alors être interprétées en fonction des tensions et des compromis entre les formes de justification. De plus, les formes de justification servent de fondements aux règles. L'organisation apparaît comme un montage composite entre des formes de justification et des dispositifs d'action. Cette approche a donné lieu à des enquêtes de terrain, notamment au sein des organisations publiques comme l'hôpital et l'école.

- Un « nouvel esprit » organisationnel ?

À la fin des années 1990, L. Boltanski et E. Chiapello élargissent le débat. M. Weber avait étudié les relations possibles entre l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme ; ils analysent les conditions d'évolution de l'esprit du capitalisme. D'une part, les organisations capitalistes baignent dans un même « esprit » général (un système de valeurs), et, d'autre part, les individus au travail ont besoin de justifier leur engagement : pourquoi travailler, quelles sont les motivations pour un investissement personnel dans le travail salarié ? Le modèle culturel qui s'impose avec les Trente Glorieuses apporte des réponses complémentaires à ces questions pour les classes moyennes et populaires entraînées dans le vaste processus de salarisation. Le travail salarié se trouve légitimé par les avantages matériels individuels (accès à la consommation de masse) et ceux associés à une sécurité collective (essor de l'État-providence) qu'ils procurent à la majorité de la population. Un utilitarisme de masse se développe qui conjugue intérêts individuels et solidarité collective. La valorisation de la vie matérielle se trouve alors légitimée et elle se révèle un puissant moteur pour la motivation au travail. Le travail demeure une valeur centrale tandis que la valorisation de l'épargne décline avec la mise en place d'un système de solidarité collective. Travaillant sur les textes de management à

destination, principalement mais non exclusivement, des nouveaux cadres, L. Boltanski et E. Chiapellotentent de dégager le « nouvel esprit du capitalisme » qui s'élabore depuis les années 1970. Le capitalisme industriel avait fait l'objet d'un certain nombre de critiques que l'on peut classer selon deux axes. Une « critique sociale » met l'accent sur la misère et les inégalités socio-économiques d'une ampleur historiquement inconnue qu'aurait engendrées le capitalisme industriel et sur sa capacité à dissoudre les liens sociaux communautaires. Une « critique artiste » se développe contre le capitalisme industriel comme source de désenchantement et d'inauthenticité et comme frein aux aspirations à l'autonomie et à la créativité individuelle. Le nouveau discours du management et, en partie, les nouvelles méthodes d'organisation du travail intégreraient la critique artiste. Le nouveau salarié doit être plus autonome, sa créativité est stimulée et récompensée... Pour L. Boltanski et E. Chiapello, le nouveau modèle culturel peine cependant à définir les traits d'un « bien commun » face à un renouveau de la critique sociale lié, entre autres, à la montée du chômage, à la précarisation d'une partie des emplois et à l'émergence de nouvelles contraintes dans la mobilisation du travail salarié.

La sociologie des organisations a renouvelé l'approche sociologique. En multipliant les enquêtes de terrain, elle propose une mine d'informations sur les acteurs sociaux concrets en situation de conflit et/ou de coopération. À cet égard, la lecture des enquêtes constitue un prolongement utile pour appréhender la richesse et la complexité des relations sociales. Par ailleurs, en se distinguant de la sociologie du travail, la sociologie des organisations a accentué le paradigme de l'acteur libre de ses choix. Il est nécessaire de rétablir des ponts entre les diverses branches de la sociologie. À cet égard, l'émergence d'une sociologie de l'entreprise joue un rôle décisif Certaines approches, comme celles animées par L. Boltanski, élargissent aussi le champ de la sociologie des organisations à l'analyse de l'ensemble des relations sociales.



Bureaucratie - Entreprise

PAUVRETÉ

Définir la pauvreté pour compter les pauvres, analyser leur comportement, suivre l'évolution de leur situation dans le temps paraît une démarche logique. Les économistes et statisticiens s'y sont depuis longtemps attaché tout en renonçant le plus souvent à définir une « pauvreté absolue » pour se contenter d'une « pauvreté relative ». Pour le sociologue, le concept reste équivoque : la pauvreté est non seulement relative mais multidimensionnelle et socialement construite.

Pauvreté absolue et pauvreté relative

La pauvreté est une prénotion au sens durkheimien : sa définition, claire pour le profane, pose des problèmes au chercheur en sciences humaines. On peut, certes, tenter de définir une « pauvreté absolue », (Rowntree, 1901) c'est-à-dire déterminer un seuil minimal en deçà duquel l'existence biologique est menacée. Le pauvre est alors celui qui ne peut accéder aux biens de première nécessité (alimentation, logement, vêtements). Cette méthode est encore employée en Grande-Bretagne et aux États-Unis pour calculer certains seuils officiels de pauvreté. Cependant, comme l'indiquait déjà Adam Smith, au XVIII^e siècle, il ne s'agit pas seulement de subsister : « par objet de nécessité, j'entends non seulement les denrées qui sont indispensablement nécessaires au soutien de la vie, mais encore toutes les choses dont les honnêtes gens, même de la dernière classe, ne sauraient décentement manquer » (*La Richesse des nations*, 1776). La pauvreté apparaît ainsi à l'évidence comme une notion relative qui varie dans le temps et dans l'espace : être pauvre n'a pas la même signification en France ou en Inde, au XIX^e siècle ou au XX^e siècle.

Les statisticiens adoptent donc le plus souvent un concept de «

pauvreté relative », qui dépend de la norme de consommation dans une société donnée à une époque donnée. Ainsi, en France, les enquêtes retiennent trois évaluations possibles de la pauvreté : l'approche « monétaire » établit un seuil de pauvreté en général fixé à 50 % du revenu médian (revenu disponible après impôts et transferts par unité de consommation, soit 3500 F. en 1997 pour une personne seule). La seconde se fonde sur l'étude des conditions d'existence et définit les biens et les services indispensables dans le contexte social actuel. Cette définition qui rappelle celle d'Adam Smith a l'intérêt de mettre l'accent sur le processus d'exclusion du mode de vie « normal » qui caractérise la pauvreté. Enfin, une troisième approche est dite « subjective » : elle consiste à considérer comme « pauvre » l'individu qui déclare que son revenu ne lui permet pas d'accéder à ce qu'il considère comme le minimum nécessaire. Ce relativisme est toutefois critiqué, car en allant jusqu'au bout du raisonnement, on peut en effet affirmer : « si par miracle, tout le monde voit ses revenus doubler du jour au lendemain, il y aura toujours autant de pauvres ; de même la pauvreté n'augmentera pas si tout le monde, en un jour doit perdre la moitié de ses revenus » (Stein Ringen, 1995).

Plus simplement, on s'aperçoit que le niveau de pauvreté est construit par les politiques publiques ; ainsi le rapport du conseil d'analyse économique (*Inégalités économiques*, 2001) montre que si on fixe le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane (seuil de pauvreté pour l'union européenne), le taux de pauvreté, en France, s'élève à 14 %. Avec un seuil fixé à 40 % de la médiane, il tombe à 3 %. Cela tient au niveau des différents minima sociaux et allocations complémentaires qui détermine une concentration des niveaux de vie autour du seuil de pauvreté. Cela explique aussi la configuration de la pauvreté : 40 % des ménages situés sous le seuil de pauvreté sont inactifs (retraités le plus souvent). Chez les actifs, les ménages pauvres sont majoritairement des familles dont le chef de famille est au chômage ou dans un emploi précaire, mais on trouve aussi beaucoup de petits indépendants. Familles monoparentales et familles nombreuses sont surreprésentées et, en 1997, 750 000 enfants de moins de 14 ans vivent dans la pauvreté. Globalement, la pauvreté s'est rajeunie puisque 5 % des personnes de plus de 65 ans (contre 30 % en 1970) et que 15 % des 15-25 ans sont aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.

Si le terme d' « exclusion » est souvent associé à la grande pauvreté, c'est qu'un niveau de ressource trop faible interdit de participer réellement à la société. La pauvreté apparaît alors comme une mise à l'écart qui a toujours un caractère multidimensionnel. L'exclusion du mode de vie dominant se fait par un cumul de handicaps dans la plupart des domaines de la vie sociale : problèmes de santé, de logement, échec scolaire, difficulté d'insertion professionnelle... Étudiant dans les années 1970 la grande pauvreté des bidonvilles et des cités d'urgence, le sociologue Jean Labbens relativise, déjà, la dimension matérielle de la pauvreté, conséquence autant que cause d'un statut dévalorisé : « on n'est point pauvre parce qu'on a peu d'argent ; on est démuné de ressources ou de revenus, parce que, faute de santé, d'occupation rémunératrice, d'instruction, de relations, de capital négociable ou intransmissible, on ne peut faire valoir des droits sur autrui, sur le travail des autres » (Labbens, 1970).

Mais la pauvreté apparaît aussi comme une construction sociale, fonction de son traitement dans chaque société. Ainsi Georg Simmel (Les pauvres, 1908) considère que « le fait que quelqu'un soit pauvre ne signifie pas encore qu'il appartienne à la catégorie spécifique des pauvres. Il peut être un pauvre commerçant, un pauvre artiste ou un pauvre employé, mais il reste situé dans une catégorie définie par une activité spécifique ou une position ». Et il ajoute : « les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques ou de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales. Par conséquent, la pauvreté ne peut, dans ce sens, être définie comme un état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique ».

Cette approche est reprise par Serge Paugam (1996) lorsqu'il veut rendre compte des contrastes nationaux dans le rapport à la pauvreté à l'intérieur de l'union européenne. Le rapport social à la pauvreté est envisagé selon deux dimensions : la première est macrosociologique, elle renvoie aux représentations collectives de la pauvreté, à travers notamment les modes d'assistance ; la seconde est microsociologique, elle renvoie aux expériences vécues par les populations définies comme « pauvres ». Il construit ainsi trois « types idéaux » de la pauvreté européenne : la pauvreté « intégrée » est caractéristique des régions du Sud de l'Europe où les « pauvres », dont le taux est élevé, ne sont pas fortement stigmatisés et où l'intégration par le réseau familial reste déterminante. La pauvreté « marginale » fait référence à une minorité d'individus jugés inadaptés et voués à l'assistance. Elle correspond à un statut fortement

dévalorisé et reste dominante en Allemagne et dans les pays scandinaves. La pauvreté « disqualifiante » est celle qui correspond à ce que l'on appelle souvent la « nouvelle pauvreté » : il ne s'agit pas d'un « état de misère stabilisé » mais du résultat d'un processus de refoulement hors, ou en marge de la sphère productive. Cette situation liée au chômage et au développement de la précarité se développe dans tous les pays industrialisés, mais elle semble particulièrement présente en France et en Grande-Bretagne, au-delà des profondes différences des systèmes de protection sociale : l'exclusion deviendra dans les années 1990 un concept familier mais équivoque, se substituant avec plus ou moins de pertinence à celui de pauvreté.

Pauvreté ou exclusion ?

À la fin des Trente Glorieuses, la pauvreté apparaît comme un phénomène résiduel et les formes extrêmes de la pauvreté sont analysées en termes d'inadaptation et de reproduction : « dans la quasi-totalité des ménages, la misère n'est pas un accident mais un destin » (Jean Labbens). Cette analyse permet d'identifier des populations cibles, susceptibles de faire l'objet d'interventions sociales spécifiques.

Cette reproduction de la pauvreté, de génération en génération, a fait l'objet de nombreuses analyses dans la sociologie américaine. Selon Merton, les familles « à problèmes » semblent n'avoir intériorisé ni les fins que la société américaine propose à ses membres (valeurs d'accomplissement), ni les moyens qui permettent d'y parvenir (études, travail). La pauvreté apparaît alors comme un échec de la socialisation.

Pour Oscar Lewis (*Les Enfants des Sanchez*, 1961, *La Vida*, 1965), la persistance d'un sous-prolétariat urbain s'explique par une véritable « culture de la pauvreté ». Les familles portoricaines qu'il décrit forment une société à part, avec ses valeurs, ses savoirs, ses réseaux d'entraide et d'échanges fondés sur l'économie souterraine et la solidarité familiale. Elles transmettent cette culture sous forme d'attitudes et de dispositions à leurs enfants : sentiments d'impuissance, de dépendance, fatalisme sont au centre de cette culture. Dès lors, ceux qui y participent sont incapables d'en sortir.

Cette interprétation « culturaliste » est fortement contestée par d'autres sociologues (Anthony Leeds, Jean Labbens) qui mettent en avant des causes plus structurelles : c'est l'absence d'opportunités

objectives, dans un environnement social dégradé, qui explique la culture de pauvreté et non l'inverse.

Cette thèse est reprise par les sociologues qui défendent l'idée de la reconstitution d'un sous-prolétariat urbain dans les centres-villes américains que les entreprises et l'administration ont désertés (Wilson, 1992). On voit se dessiner ici une autre approche de la grande pauvreté, analysée non plus comme un état résultant d'attributs individuels ou collectifs, mais comme la conséquence de phénomènes économiques générateurs d'exclusion.

De fait, dans les années 1980, l'apparition de nouvelles formes de pauvreté ne permet plus de l'envisager comme un phénomène marginal réservé au « peuple des pauvres » traditionnel : clochards, déracinés, familles « lourdes » du « quart monde ».

Dans un contexte de dégradation de l'emploi, la pauvreté concerne de plus en plus des individus qui n'ont pas été socialisés dans l'indigence. Le risque d'une société duale, c'est-à-dire d'une société où une partie de la population serait rejetée dans la sphère de l'inactivité professionnelle et de l'assistance, est mis en avant.

Différents rapports soulignent les limites des approches catégorielles antérieures et insistent sur la nécessité d'ouvrir de nouveaux droits sociaux : l'instauration du RMI en 1988 symbolise l'ampleur du problème. L'idée d'une fracture sociale opposant une minorité d'exclus à une majorité d'inclus s'impose dans le débat public. Cependant, le développement même des recherches sur l'exclusion a montré qu'il ne fallait pas l'envisager comme une ligne de partage, une « fracture », mais comme un processus susceptible, de façon permanente et insidieuse, de fragiliser la position de populations disposant antérieurement de conditions de vie et d'emploi satisfaisantes.

C'est pourquoi l'accent a été mis plus récemment sur des analyses en termes de précarité ou d'insécurité socio-économique. Le développement en France de « travailleurs pauvres » va dans ce sens. Un autre reproche fait à la notion d'exclusion, c'est qu'elle met entre parenthèses le problème plus vaste des inégalités sociales et de leur reproduction : l'exclusion ne frappe pas au hasard et la grande pauvreté liée au chômage et à la précarité touche essentiellement les catégories populaires.

Faut-il avoir peur des pauvres ? La montée des incivilités et de la délinquance dans les catégories les plus défavorisées fait-elle émerger de « nouveaux barbares »,

de nouvelles « classes dangereuses » ? La montée en force de l'arsenal répressif qui se traduit par une surpopulation carcérale exceptionnelle peuvent le faire penser. Plus encore, des dispositions récentes et notamment les arrêts antimendicité permettent de s'interroger sur la « réaction sociale » à la grande pauvreté dans un contexte général de montée des « insécurités ».



Déviance

POUVOIR

Le philosophe Bertrand Russel définit le pouvoir comme « la production d'effets recherchés ». On peut distinguer deux formes d'action obéissant à ce critère : l'action qui vise à transformer la nature, le « pouvoir de » changer les choses, et l'action qui vise à modifier le comportement des hommes, « le pouvoir sur » soi ou sur autrui. La sociologie politique ne retient que ce dernier type d'action. Le pouvoir devient alors « la capacité de certains hommes à produire des effets recherchés et prévus sur autrui » (Dennis Wrong).

La notion de pouvoir

Dans le langage courant, on dit d'une personne qu'elle a du pouvoir, laissant ainsi supposer que le pouvoir serait une chose que certains hommes posséderaient et d'autres pas. Cette vision substantialiste du pouvoir a pour effet de confondre les ressources du pouvoir avec son exercice. Pour le sociologue, le pouvoir n'est pas un attribut mais un rapport social entre des individus ou des groupes sociaux. Le pouvoir est consubstantiel à toute relation humaine depuis la dyade que forme le couple jusqu'à des groupes de plus grande taille. Toute relation sociale, sauf dans le cas limite de rapports strictement égalitaires, peut être considérée comme une relation de pouvoir.

Cette dimension relationnelle du pouvoir a bien été mise en évidence par Max Weber qui définit le pouvoir (*Macht*) comme « toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances ». On retrouve une idée proche dans la définition proposée par le politiste américain Robert Dahl pour qui le pouvoir est « la capacité d'une personne A à obtenir qu'une personne B fasse quelque chose qu'elle n'aurait pas fait sans l'intervention de A ». L'exercice du pouvoir suppose donc

que l'un des partenaires impose sa volonté à l'autre ; cette relation asymétrique ne préjuge pas des moyens qui sont utilisés pour parvenir à ses fins. À la limite, tout moyen peut être utilisé pour plier autrui à sa volonté : la force physique, la menace, la manipulation, etc.

Ces définitions du pouvoir présentent cependant deux défauts. D'une part, elle tendent à considérer que l'une des parties triomphe de l'autre sans contrepartie : l'un décide tandis que l'autre subit. Le pouvoir est conçu en termes de tout ou rien alors que la plupart des relations de pouvoir supposent en général des concessions réciproques ou, à tout le moins, d'offrir quelque chose en échange de ce que l'on obtient. D'autre part, elles font des relations de pouvoir entre individus une simple affaire de force de volonté ou de caractère, passant sous silence les ressources inégales dont dispose chaque partenaire dans la relation sociale.

C'est tout le mérite de Norbert Elias d'avoir resitué la relation de pouvoir dans le cadre des situations d'interdépendance : c'est la complexité de la division du travail dans les sociétés contemporaines qui rend les hommes dépendants les uns des autres et c'est de cette interdépendance même que naît toute relation de pouvoir. La relation de pouvoir n'est plus seulement conçue comme une simple relation interpersonnelle mais constitue bien l'un des traits structurels des sociétés modernes que l'on doit appréhender en termes d'influences réciproques, quoique d'inégale importance. D'où la définition de Norbert Elias : « quelqu'un exerce du pouvoir sur nous dans la mesure où nous dépendons davantage d'autrui qu'il ne dépend de nous ».

Pour Michel Crozier, qui étudie les rapports de pouvoir au sein d'organisations hiérarchisées, le pouvoir est également conçu comme une relation réciproque, quoique déséquilibrée, entre individus ou groupes : c'est « la capacité de A d'obtenir que dans sa négociation avec B les termes de l'échange lui soient favorables ». Cette approche du pouvoir a deux implications. D'une part, si la relation de pouvoir est asymétrique, aucun individu n'est complètement démuné de toute possibilité d'action face à l'autre : le pouvoir ne se définit pas en termes de tout ou rien mais de plus ou moins. D'autre part, la relation de pouvoir ne peut exister qu'avec l'assentiment de ceux qui la subissent. Sinon, on se trouve dans une situation de pure coercition et non de pouvoir. Plus précisément, le pouvoir est ainsi conçu comme la marge de liberté dont dispose chacun, dans le cadre de sa relation à l'autre, de refuser ce que l'autre lui demande. Étudier les relations de pouvoir au sein d'une organisation suppose donc d'identifier à la fois les enjeux pertinents

pour l'organisation et les ressources de chaque acteur. Le pouvoir dépend ainsi de « la zone d'incertitude » contrôlée par chacun au sein de l'organisation. Plus cette zone d'incertitude est vitale pour le fonctionnement de l'organisation, plus l'individu ou le groupe a du pouvoir. M. Crozier identifie ainsi, en liaison avec les zones d'incertitude pertinentes pour l'organisation, quatre grandes sources de pouvoir : la possession d'une compétence d'expertise, la liaison entre l'organisation et son environnement, le contrôle des informations et de la communication, la maîtrise des règles organisationnelles.

Du pouvoir à la domination

La faiblesse des approches en termes de pouvoir est de ne pas prendre suffisamment en compte l'existence de structures de pouvoir préexistantes à l'interaction des acteurs. Voilà pourquoi la notion relationnelle de pouvoir doit être articulée avec la notion structurelle de domination.

• Le concept de domination dans la sociologie classique

Marx et les marxistes ont été les premiers à insister sur le fait que les rapports de pouvoir ne font que traduire des rapports de domination économiques entre les classes. Chez Marx, la domination de classe est triple : elle est d'abord exploitation économique, c'est-à-dire appropriation par le capitaliste, sous forme de profit, du surtravail de l'ouvrier ; elle est ensuite idéologique, car « les pensées de la classe dominante sont aussi, à toutes les époques, les pensées dominantes » ; elle est enfin politique car le pouvoir d'État s'enracine dans les rapports de domination économique. De ce point de vue, c'est bien la domination économique qui est première, les dominations idéologiques et politiques ne faisant que redoubler la première forme de domination.

De son côté, Max Weber distingue deux grandes formes de domination : la « domination par constellation d'intérêts » propre à la sphère économique, est définie par l'existence d'une situation monopolistique sur un marché ; « la domination par autorité », que privilégie Max Weber, est définie comme « la chance de trouver des personnes prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé ». La

domination est alors définie comme un rapport de commandement/obéissance. Si l'obéissance peut reposer sur les motifs les plus variés qui vont de « la morne habitude » à la rationalité en finalité, toute relation de domination repose, de la part de ceux qui obéissent, sur un intérêt à obéir mais aussi sur un facteur plus décisif : la croyance en la légitimité de celui qui commande. Max Weber répertorie ainsi trois formes pures de légitimité de la domination : la domination traditionnelle repose sur la croyance en « la sainteté des traditions » et sur le caractère sacré des dispositions transmises par le temps ; la domination charismatique sur « la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu » à qui on attribue, à tort ou à raison, des qualités surhumaines ; la domination légale-rationnelle, enfin, a pour fondement « la croyance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives ».

- Le concept de domination dans la sociologie contemporaine

Reprenant la distinction de Weber entre pouvoir (*Macht*) et domination (*Herrschaft*) qu'il traduit d'ailleurs par « autorité », Dahrendorf distingue le pouvoir, relation liée à la personnalité des individus, et l'autorité, exercice d'un pouvoir légitime lié à la position sociale que l'on occupe au sein d'une organisation ou d'une institution. Alors que la première relation est une relation de fait, la seconde est une relation de droit : c'est le droit qui autorise certains à commander et obligent les autres à obéir sous peine de sanctions. Dahrendorf fait du critère d'autorité le principal point de clivage entre les classes sociales divisées ainsi en deux catégories : ceux qui dirigent et ceux qui obéissent.

L'analyse des rapports de domination est également au centre de la sociologie de Pierre Bourdieu. Les rapports de domination sont ici déterminés par la position sociale occupée dans un champ donné d'activités. Chaque champ est défini par un certain nombre d'enjeux spécifiques et de positions sociales déterminées à partir de deux critères principaux : le volume du capital possédé et la structure de ce capital (poids relatif du capital économique et du capital culturel). A l'intérieur de chaque champ, la domination exercée par ceux qui possèdent le plus de capital est d'autant plus efficace qu'elle dissimule, par une action symbolique efficace, l'arbitraire sur lequel elle repose. Les progrès en efficacité symbolique de la domination supposent la mise en **oeuvre** de circuits de légitimation de plus en plus complexes : l'institution scolaire, plus particulièrement étudiée

par Bourdieu, joue un rôle décisif dans ce processus. Le champ politique qui a pour enjeu le contrôle du pouvoir d'État occupe une place privilégiée dans l'analyse. Pierre Bourdieu montre, en particulier, comment dans le système français, les Grandes Écoles (ENA, ENS, Polytechnique...) jouent un rôle décisif dans la constitution d'une véritable « Noblesse d'État » qui accapare toutes les positions de pouvoir dans l'appareil d'État.

Le pouvoir politique : unité ou diversité des groupes dirigeants ?

L'étude du pouvoir politique s'oriente dans deux grandes directions de recherche: la perspective marxiste fait du pouvoir politique l'expression de la domination économique ; la perspective élitiste reconnaît au pouvoir politique une spécificité propre, concentrant alors la discussion autour du fait de savoir si l'élite au pouvoir est monolithique ou pluraliste.

- **Le pouvoir dans la tradition marxiste**

Pour Marx, le pouvoir politique n'est que l'émanation de la classe économiquement dominante. Dans le *Manifeste du parti communiste*, le pouvoir de l'État est ainsi défini comme « le pouvoir organisé d'une classe pour l'oppression d'une autre » et le gouvernement n'est qu'un « comité qui gère les affaires communes de toute la classe bourgeoise ». Et Marx de citer les lois contre les associations pour endiguer le syndicalisme naissant, le recours à la police et à l'armée pour réprimer les grèves, etc. Le fait que, dans des périodes historiques exceptionnelles (Le 18 Brumaire de *Louis Bonaparte*), le pouvoir exécutif puisse s'autonomiser, n'altère pas ce schéma d'ensemble : le pouvoir politique chez Marx est conçu, avant tout, comme un instrument au service des intérêts économiques de la bourgeoisie.

Dans *Pouvoir politique et classes sociales* (1968), le sociologue marxiste Nicos Poulantzas actualise cette thèse. Il distingue la fraction hégémonique de la classe dominante, composée des représentants des grands monopoles capitalistes et la fraction régnante, souvent recrutée dans la petite ou moyenne bourgeoisie, qui occupe les positions de pouvoir dans l'appareil d'État

(gouvernement, administration, armée, police). Selon lui, l'appareil d'État fonctionne objectivement, dans le sens des intérêts des grands groupes économiques, quels que soient ceux qui exercent réellement le pouvoir politique. Dans ce schéma, l'hégémonie du capital ne repose pas sur des liens personnels mais sur une logique d'ensemble du système : l'État dans une économie capitaliste ne peut être qu'au service du capital.

• Élite(s) et pouvoir

Pour Wright Mills, au contraire, le pouvoir politique dispose d'une autonomie par rapport au pouvoir économique et voilà pourquoi il préfère parler de « l'élite du pouvoir » plutôt que de classe dominante. Il montre que le pouvoir aux États-Unis est accaparé par trois grands ordres : la sphère politique, l'armée et le monde des affaires. Dans chacun de ces ordres, les décisions sont prises par une minorité de dirigeants. Le pouvoir est donc très concentré. Par ailleurs, les dirigeants de ces différentes instances forment un ensemble unique et cohérent pour trois raisons : d'abord parce que leurs intérêts objectifs coïncident ; ensuite, parce qu'ils ont la même origine sociale et ont reçu une formation similaire ; enfin, parce qu'étant interchangeables, ils échangent leur position de pouvoir d'une institution à l'autre.

Dans une étude concernant la classe dirigeante française sur la période allant de la Quatrième République jusqu'au milieu des années 1970, Pierre Birnbaum parvient à des conclusions proches de celles de Wright Mills pour les États-Unis. Étudiant la carrière de cinq mille personnes, dirigeants des affaires, hauts fonctionnaires, hauts responsables de l'armée, il constate l'existence d'un certain nombre de caractéristiques communes à l'ensemble de ces dirigeants : une origine sociale commune, une formation identique par les Grandes Écoles, la convergence des actions et une interpénétration forte des carrières. Il conclut que la classe dirigeante française constitue « un ensemble social clos sur lui-même ».

Différentes études empiriques menées au niveau local semblent également confirmer l'existence d'une classe dirigeante unifiée et agissant de manière concertée. L'étude de Robert et Helen Lynd à Middletown a mis en évidence la domination absolue du monde des affaires dans tous les domaines de la vie locale, semblant ainsi donner une certaine pertinence à l'analyse marxiste. De son côté,

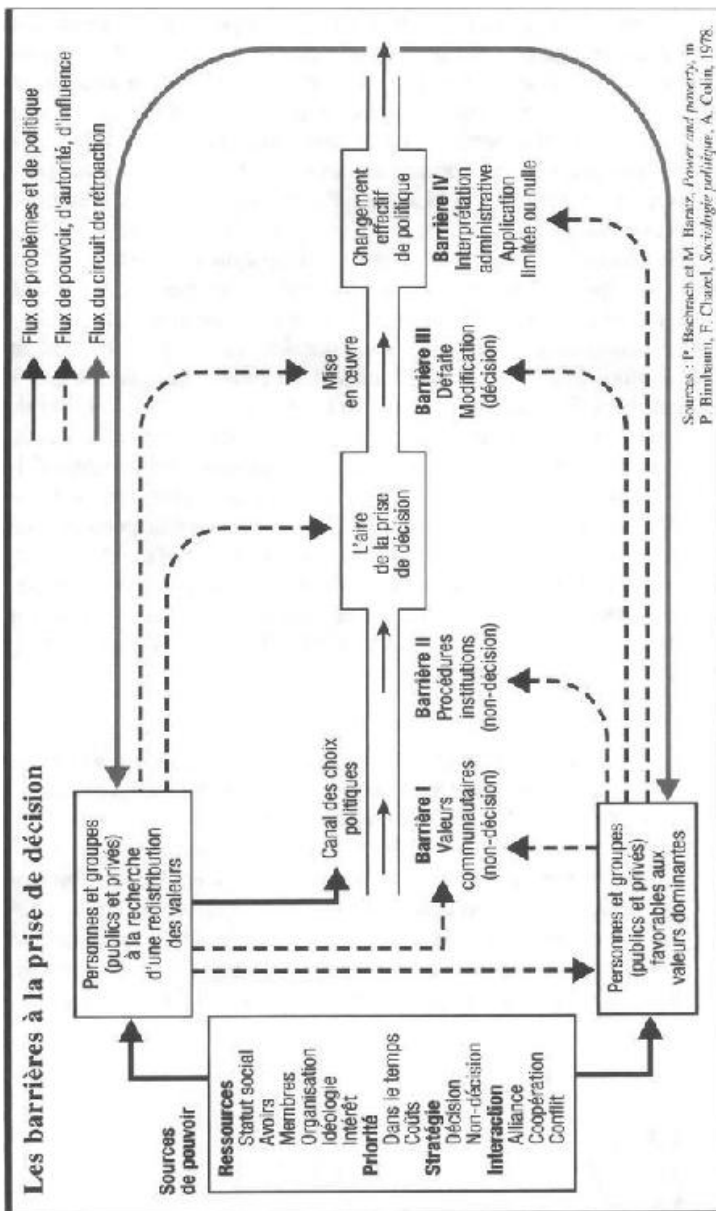
l'étude menée par Floyd Hunter à « Regional city » (la ville d'Atlanta en Géorgie) qui a consisté à demander à un certain nombre de personnes qualifiées de la ville (les experts) de dresser la liste de ceux qui exerçaient, selon eux, des fonctions dirigeantes importantes dans la cité, a fait apparaître également l'existence d'une élite dirigeante unie. La méthode réputationnelle utilisée pour cette recherche a cependant fait l'objet de vives critiques : on lui a reproché de confondre l'influence ou le prestige avec le pouvoir effectif de prendre des décisions.

Dans *Qui gouverne* (1961), Robert Dahl conteste l'idée de l'existence d'une élite de décideurs unifiée et cohérente. Étudiant le pouvoir dans la ville de New Haven à partir de l'analyse des prises de décisions dans trois domaines clés (la nomination des candidats des partis, la rénovation urbaine et l'enseignement public), il montre qu'il existe une pluralité de centres de décision autonomes avec une forte spécialisation des décideurs en fonction de la nature du problème à traiter. Les ressources du pouvoir local ne sont donc pas cumulatives, mais au contraire éparpillées, fragmentées entre plusieurs catégories dirigeantes. Les élites sont plurielles, spécialisées et exercent le pouvoir sous le contrôle indirect du peuple à travers les échéances électorales.

Les trois dimensions du pouvoir politique

La méthode décisionnelle utilisée par Robert Dahl à New Haven identifie le pouvoir à la prise de décisions dans des domaines clés de la vie politique. Cette conception unidimensionnelle du pouvoir a été fortement contestée par plusieurs spécialistes.

Bachrach et Baratz ont mis l'accent sur l'intérêt d'étudier aussi les non-décisions si l'on veut saisir la deuxième dimension importante du pouvoir. Pour eux, exercer du pouvoir, c'est aussi la capacité d'empêcher certains conflits ou certaines solutions préjudiciables aux intérêts des catégories dominantes de surgir sur la scène politique en renforçant les valeurs dominantes (barrière 1) ou en jouant sur les pratiques institutionnelles (barrière 2) de façon à ce que ces



Sources : P. Bachrach et M. Baratz, *Power and poverty*, in P. Bimbenut, F. Charrel, *Sociologie politique*, A. Colin, 1978.

questions ne soient pas inscrites à l'agenda politique et donc que l'on n'en débatten pas. Au-delà, si une décision est prise, il reste toujours aux catégories dominantes la possibilité d'agir en aval sur sa mise en œuvre, soit pour la rendre inapplicable, soit pour la vider de son contenu (barrières 3 et 4). Dans cette optique, l'analyse des enjeux potentiels et des conflits cachés est tout aussi importante pour l'observateur de la vie politique que l'analyse des processus de prise de décisions.

Steven Lukes a mis en évidence une troisième dimension du

pouvoir politique. Dans certains cas, les griefs des agents dominés ne réussissent pas à s'exprimer et donc à se traduire en conflits car ils ne parviennent même pas à la conscience des intéressés. L'observateur risque alors de conclure à l'existence d'un consensus faute de griefs observables. Steven Lukes insiste, au contraire, sur la possibilité de faux consensus résultant d'une manipulation des esprits. Dans cette optique, exercer du pouvoir, ce n'est plus seulement prendre des décisions ou empêcher qu'elles soient prises (les deux premières dimensions du pouvoir), mais aussi façonner et modeler la personnalité des individus de manière à empêcher la naissance même du conflit. Dès lors, l'observateur devra se concentrer sur l'identification des contradictions réelles d'intérêts entre ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui en sont écartés. Les conflits latents deviennent aussi importants que les conflits observables.

Toutes les théories conflictuelles du pouvoir conçoivent la relation de pouvoir comme un jeu à somme nulle : le pouvoir s'exerce au bénéfice de certains et au détriment des autres; dans toute relation de pouvoir, il y aurait nécessairement des gagnants et des perdants. Contre cette représentation du pouvoir, Talcott Parsons développe l'idée d'un pouvoir conçu comme un jeu à somme positive : le pouvoir est analysé comme un instrument fonctionnel, un peu comme la monnaie dans le domaine économique, permettant d'assurer la poursuite de fins collectives dans l'intérêt de tous.



Élites

RELIGION

Univers symbolique et pratique, élaboré pour tenter de circonscrire le doute d'une société qui se suffirait à elle-même, la religion agrège des croyances, des dogmes, une liturgie, des traditions et des institutions qui entendent donner sens à la vie et à la mort en assurant la gestion de ce que Weber appelle « les biens de salut ».

La religion: quelle efficacité sociale ?

- La religion revisitée

Les travaux des sociologues du XIX^e siècle, en particulier ceux de Comte, Tocqueville, Durkheim, en France, ou ceux d'Engels, Troeltsch, Weber, en Allemagne, ont opéré une notable modification de perspective dans le regard porté sur la religion. Leurs analyses tendent à la fois à déconstruire la vision idéalisée du sermon des clercs qui percevaient avant tout la société comme l'œuvre d'un projet de Dieu, ainsi qu'à tempérer la version philosophique rationalisée, héritée de « l'esprit des Lumières » qui avait tendance à réduire les religions existantes à des survivances dont la raison devait triompher. Durkheim écrira : « il n'y a donc pas au fond de religions qui soient fausses ».

Pour la sociologie naissante, il convient donc de prendre la mesure de l'adéquation des religions au monde social et de dégager, à partir de l'étude de son organisation, de son fonctionnement et de ses structures, le sens de son efficacité sociale.

Plusieurs caractéristiques communes apparaissent dans ces travaux. D'abord, la préférence pour la perspective historique de longue période, montrant ainsi, au moins implicitement, les

rapports que la religion entretient avec l'histoire et la sédimentation culturelle des groupes sociaux. Chez Engels, par exemple, la religion fut perçue comme l'un des facteurs des clivages politiques dans les guerres religieuses du XVI^e siècle. Pour Weber, le calvinisme de la Renaissance sera montré comme un support privilégié de l'essor du capitalisme moderne. Troeltsch (1865-1923) distinguera des périodes typiques dans le développement social du christianisme depuis la prédication de Jésus jusqu'au XIX^e siècle, soulignant ainsi comment son extension à des catégories sociales de plus en plus larges modifiera progressivement l'organisation et la doctrine de l'Église.

Ensuite, l'optique comparatiste et relativiste : la sociologie du XIX^e siècle analyse davantage « des religions » que « la Religion ». Lorsque Tocqueville réfléchit aux rapports entre politique et religion, il souligne l'affinité entre la démocratie (les mêmes lois pour tous) et le monothéisme (le même Dieu pour tous). Néanmoins, il considère que le catholicisme serait davantage en harmonie avec le principe d'égalité, tandis que le protestantisme serait mieux adapté à l'idée de liberté et d'autonomie. Essayant d'établir le lien entre religion et efficacité économique, Max Weber aboutit à la distinction idéale-typique entre les éthiques religieuses tournées vers l'adaptation au monde (le confucianisme, par exemple) et celles qui sont orientées vers la transformation du monde (comme le calvinisme). Quant à Durkheim, dans son étude sur le suicide (1895), il considérera que si la religion protège du suicide, elle ne le fait qu'inégalement : le degré d'immunité étant plus élevé pour la religion juive que pour le catholicisme ou le protestantisme.

Dans l'ensemble de ces travaux, quelles que soient leurs différences, la religion apparaît toujours comme un marqueur fort de l'identité sociale individuelle et collective. Ce dernier aspect est fondamental dans l'œuvre de Durkheim qui définira la religion comme « un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale, appelée Église, tous ceux qui s'y adhèrent ».

- Des perspectives critiques

À mots couverts, ces interprétations conduisent à une vision critique des religions existantes qui débouchent parfois sur des

alternatives utopiques. Pour Engels, la religion traduit une fausse conscience de la réalité sociale et politique. Weber, en mettant en avant le rôle du calvinisme dans le capitalisme moderne, souligne « en creux » la faiblesse du luthérianisme; tout comme Troeltsch qui oppose à l'affinité élective entre le calvinisme et la démocratie la moindre comptabilité de l'éthique luthérienne. Dans la pensée de Durkheim, le catholicisme n'est qu'un « moment » de l'histoire des religions, appelé à être remplacé par une morale sociale fondée rationnellement, peu éloignée de l'idée de religion de l'**Humanité** développée auparavant par A. Comte.

La religion comme institution et comme expérience

Les travaux contemporains de sociologie des religions prennent appui sur les textes des pères fondateurs soumis à une relecture critique, et sur les résultats de travaux empiriques. Ils cherchent à approfondir plusieurs dimensions actuelles des phénomènes religieux qui se modèlent dans le métissage complexe d'institutions, de pratiques et d'expériences.

• La relecture de Durkheim et de Weber

La définition du fait religieux selon Durkheim reposait sur trois principes qu'il convient désormais de relativiser.

Le premier principe se caractérisait par la distinction entre sacré et profane. Or, cette distinction n'est pas toujours aussi nette que le concevait l'auteur. Le sacré et le profane peuvent se contaminer mutuellement. Certaines conduites profanes exigent un comportement dont le non-respect s'apparente à une « transgression sacrilège ». Par exemple, il en va ainsi du respect de la parole donnée dans certaines situations. De plus, certains rituels peuvent avoir un double qualificatif : « l'action de boire peut servir à la fois à apaiser sa soif et un Dieu ».

Le deuxième principe énonçait la complémentarité entre croyance et rite. Cependant, il peut y avoir croyance sans rite et rite sans croyance. Le premier cas, d'ailleurs entrevu par Durkheim qui évoque « l'individualisme religieux », s'observe lorsque l'expérience religieuse se personnalise en dehors des repères rituels. Le second cas correspond à l'observation de rites par conformisme ou par souci

de ne pas déplaire aux groupes d'appartenance.

Enfin, « l'appartenance à une communauté morale appelée Église » constitue pour Durkheim le dernier principe organisateur de la vielereligieuse. Toutefois, l'Église ne forme qu'un type d'organisation possible. Max Weber introduisit une typologie plus complexe envisageant, à côté du type Église (institution préexistante à ses membres reposant sur une appartenance en principe automatique...), le type secte (association volontaire d'individus, fonctionnant sur une sélection et un contrôle mutuel des adeptes...).

- La religion comme institution

L'un des enjeux fondamentaux observable à l'intérieur du champ religieux est celui de la définition légitime des croyances et des pratiques. Les institutions qui dispensent des biens de salut élaborent et réactivent tout un ensemble de codes et de normes qui s'appliquent à la fois au fonctionnement interne de la communauté des croyants ainsi qu'à leur comportement dans la vie sociale ordinaire (alimentation, vêtements, loisirs...).

En définissant des normes « religieusement correctes » les institutions religieuses s'exposent à voir apparaître des déviances qui seront soit considérées comme tolérables avec l'orthodoxie du moment, soit jugées incompatibles et relevant de sanctions lourdes (exclusion, excommunication, réduction à l'état laïc, fatwa...).

En même temps qu'elles révèlent les voies et moyens de la démarche spirituelle, les institutions religieuses gèrent les capitaux temporels (argent, patrimoine foncier immobilier, placements...) qui contribuent à l'assise matérielle de leur développement. Dans ces conditions, le mystique solitaire (ascète qui refuse les biens du monde) pratiquant la religion « en virtuose », exclusivement tourné vers l'au-delà, ne saurait constituer qu'un cas limite.

- La religion comme expérience

Les études empiriques dont on dispose pour les sociétés occidentales laissent apparaître deux tendances importantes.

- D'une part, les indicateurs de la vitalité institutionnelle religieuse marquent un fléchissement mis en évidence par

la diminution et le vieillissement des membres du clergé et par la baisse du taux de fréquentation des offices religieux.

- D'autre part, l'écart s'accroît entre les normes de comportements prescrites par les institutions religieuses et les conduites pratiques.

Cette évolution s'explique en partie par le processus historique de sécularisation, c'est-à-dire d'autonomie (au moins partielle) des institutions économiques, politiques et sociales par rapport à l'emprise des religions dominantes. Le bien fondé des interprétations religieuses du monde se voit concurrencé par d'autres conceptions qui en relativisent la portée ou en contestent la pertinence.

À son tour, la sécularisation combinée à l'existence du pluralisme religieux agit sur la socialisation religieuse individuelle. Lorsqu'ils construisent leur identité religieuse, les individus deviennent plus distants par rapport aux principes énoncés par les institutions religieuses. La religion n'est plus simplement « héritée » de la tradition familiale et sociale, elle est aussi « choisie » et le rapport au religieux s'imprègne d'individualisme critique ; il peut déboucher sur des démarches de type religion « à la carte » ou « périphérique ». Mais on retrouve aussi dans « la crise » des Églises des formes de désaffection repérables dans d'autres institutions dites de représentation, comme les partis politiques ou les syndicats, qui s'appuient sur une armature centralisée et hiérarchisée de pouvoir, de moins en moins acceptée par des adhérents mieux formés et peu enclins à déléguer leurs demandes.

Néanmoins, les données empiriques révèlent pourtant que le désir de croyances, même détaché des rites institués, reste fort. Le sentiment de religiosité ne coïncide qu'imparfaitement avec les religions instituées. Ou, pour reprendre la métaphore du marché, « la demande » de biens religieux n'est pas complètement satisfaite par « l'offre » institutionnelle.

Des activités profanes comme la politique ou le sport empruntent à la religion, à des degrés divers, plusieurs de ses traits significatifs: rituels, adhésion émotionnelle,... réactualisant ainsi le concept de « religion séculière » développé par R. Aron, dès 1943. Le sens social de ces manifestations n'est pas univoque. Si elles expriment l'affirmation d'identités collectives ou des formes de ferveur qui rompent avec le désenchantement du monde,

elles peuvent en même temps être subordonnées à des stratégies moins avouables de conditionnement des conduites.



Durkheim - Weber

RÉSEAUX

Depuis quelques années, la notion de « réseau » pénètre en force les dictionnaires de sciences sociales. De l'« entreprise en réseau » à la « société en réseaux », en passant par les « réseaux d'associations » et les « réseaux de relations sociales », le mot « réseau » n'est-il qu'une représentation de réalités sociales anciennes ou constitue-t-il un moyen d'exprimer des mutations profondes de nos façons de vivre en société ? Le réseau social désigne, de façon large, un ensemble d'acteurs liés par des relations directes ou indirectes. À cet égard, la notion désignerait des réalités sociales triviales. L'originalité de la notion renvoie à l'autonomie relative du réseau par rapport aux acteurs qui le font vivre. Le réseau peut être analysé comme un « acteur » à part entière qui préexiste à ses membres. La sociologie des réseaux hérite d'une tradition sociologique féconde. L'usage actuel de la notion a donné lieu à des interprétations divergentes. Il reste à cerner l'originalité de la notion pour traduire certains changements sociaux.

Un mot nouveau pour traduire des réalités anciennes

La tradition sociologique classique soulignait le rôle des « associations volontaires » dans les sociétés modernes. A. de Tocqueville fait de l'existence de multiples associations volontaires une des caractéristiques de la démocratie américaine et K. Marx met en avant le rôle décisif d'une organisation, politique et/ou syndicale, dans le passage à la classe sociale en soi à la classe sociale pour soi.

Mais c'est sans doute M. Weber, dans un court article de 1906 sur le rôle des sectes puritaines aux États-Unis, qui inaugure la sociologie des réseaux. L'article oppose l'Église comme « institution de la grâce » à la secte comme « association volontaire » fondée sur le libre choix des adhérents, mais selon des critères d'admission stricts. M. Weber conclut alors que l'appartenance à une secte remplissait en fait une fonction de distinction sociale. Les vertus morales exigées pour entrer dans la secte étaient aussi celles appréciées dans la sphère économique : intégrité, loyauté... Le contrôle des admissions et le contrôle mutuel des adhérents assuraient l'émergence d'un ethos commun aux membres des sectes puritaines qui était congruent avec *l'ethos* bourgeois dominant dans la société. M. Weber soulignait alors que les entrepreneurs membres des sectes bénéficiaient d'une forte crédibilité auprès de leur clientèle.

Les réseaux au service de stratégies de pouvoir et de domination

Tout acteur, ou agent, s'inscrit dans des logiques de réseaux en développant des liens sociaux privilégiés. P. Bourdieu utilise cette proposition dans une thématique fondée sur la domination. À la notion de réseau, il substitue la notion de « capital social ». Pour P. Bourdieu, le capital social représente l'ensemble des « relations », « amitiés », qui crée un système de créances et de dettes (d'« obligations »), donnant à certains agents qui se ressemblent en termes de patrimoine économique et culturel une puissance d'action et de réaction au service de la reproduction des positions dominantes. Le réseau de relations ainsi formé résulte de stratégies plus ou moins conscientes d'« investissement social ». Le capital social est donc d'autant plus efficace que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale et demeure l'apanage de ceux qui appartiennent aux groupes dominants.

Cette approche systématise les résultats de nombreuses enquêtes. Celles consacrées aux positions dominantes en France confirment le poids des réseaux d'influence. Les grandes écoles avaient été créées entre autres finalités pour diminuer le rôle des réseaux familiaux et sociaux et lutter contre la barrière de l'argent et, ce faisant, de légitimer les fondements méritocratiques de l'accès aux positions dominantes. Les études effectuées au sein des élites appartenant aux « grands corps », c'est-à-dire aux individus sortis parmi les premiers des plus grandes écoles (les « bottiers ») révèlent la réalité

des réseaux fermés d'influence. Les enquêtes de M. Bauer et de B. Bertin-Morisot depuis les années 1980 confirment le poids écrasant des « bottiers » dans les postes de direction économiques et politiques en France. Il s'agit bien de la constitution puis de la reproduction d'un groupe social composé d'un faible nombre de personnes qui se connaissent et qui fonctionnent en « réseau » fermé. Les conflits entre les membres de ce réseau rendus visibles par la médiatisation des luttes pour le pouvoir économique et/ou politique ne doivent pas occulter les liens sociaux forts qui se sont établis entre les membres du réseau à l'intérieur duquel les relations de pouvoir se restructurent et dont l'accès est étroitement contrôlé.

Par ailleurs, la sociologie des organisations propose une systématisation de la notion de réseau dans le cadre d'une sociologie du pouvoir. Les travaux de M. Crozier avaient déjà déplacé le regard porté sur les organisations en privilégiant les relations informelles entre les membres des organisations, une définition relationnelle du pouvoir, et la place des acteurs dans les réseaux internes et externes. Ainsi, les managers qui monopolisent les contacts externes à l'entreprise connaissent une promotion plus rapide car ils disposent de plus d'informations que leurs rivaux, comme le montre l'étude de R. Burt au début des années 1990. La notion de « trou structural » désigne, selon R. Burt, l'absence de relations entre deux personnes elle-mêmes liées à une troisième. La troisième personne occupe alors une place stratégique. Cette approche peut être mobilisée pour étudier les relations de pouvoir et/ou la mise en œuvre de modes d'organisation qui trouveraient les moyens de renforcer la confiance au sein des organisations.

Les réseaux comme facteur de la vitalité des démocraties

Si la notion de réseau est mobilisée au service d'une sociologie du pouvoir et de la domination, elle est aussi intégrée dans des approches qui mettent en valeur la notion de réseau comme effet majeur des démocraties. Le réseau représenterait donc l'ensemble des ressources que peuvent mobiliser les individus. Cette mobilisation peut être analysée au niveau individuel et au niveau collectif.

Au niveau individuel, la notion de réseau a été d'abord utilisée pour modéliser la recherche d'emploi. M. Granovetter, lors d'une étude réalisée dans la ville de Newton près de Boston et parue en 1973, montrait d'une part qu'une majorité de personnes avait

obtenu son emploi par « relations », et d'autre part que les relations professionnelles ou amicales éloignées (les « liens faibles ») apportaient des informations souvent plus pertinentes que les liens amicaux ou familiaux (les « liens forts »). M. Forsé actualise ces conclusions pour la France à partir de l'enquête *Emploi 1998* effectuée par l'Insee. Plus d'un tiers des personnes interrogées avait trouvé un emploi à la suite d'informations ou de recommandations données par des « relations ». M. Forsé met en valeur le fait que ce recours aux réseaux n'est pas l'apanage d'un seul groupe social. Si le type de réseau sollicité change selon les milieux, tous les individus, quel que soit leur milieu social, mobilisent les ressources de leurs réseaux d'appartenance. Ainsi, tous les groupes sociaux ont la possibilité d'accéder à certaines formes de capital social. Par ailleurs, le capital social est plus lié au niveau de diplôme qu'à l'origine sociale. M. Forsé, à la différence de P. Bourdieu, conclut à une efficacité propre au capital social, indépendamment des autres formes de capitaux, économiques et culturels, notamment dans l'explication de certaines inégalités sociales.

Au niveau collectif, les études attestent la force et le renouvellement des réseaux de sociabilité dans les sociétés démocratiques. On peut interpréter cette assertion de deux façons. D'une part, contrairement à certaines idées reçues qui caractérisent les sociétés démocratiques actuelles par l'atomisation des relations sociales liée à un affaiblissement des liens sociaux, les enquêtes révèlent une tendance inverse, visible, entre autres, par le nombre de créations d'associations. Par ailleurs, l'essor du réseau Internet, dont l'accès n'est plus réservé à une minorité, renforce l'émergence de communautés d'intérêts, au moins virtuels. Le rôle joué par Internet dans certaines mobilisations collectives démontre que ces intérêts virtuels peuvent déboucher sur des actions collectives. D'autre part, la capacité d'innovation d'une société dépend de la force des relations sociales de type horizontal, trait caractéristique des réseaux. Le capital social s'avère lié aux normes de réciprocité qui prévalent au sein d'un réseau. Les collectivités de toutes tailles s'attacheront à favoriser la création de capitaux sociaux afin de mobiliser les énergies individuelles et collectives. La circulation des informations est ainsi devenue un enjeu économique de première importance. Certains développements sur l'émergence d'« entreprises réseaux », expression maintenant courante, et/ou de « société en réseaux » (M. Castells) privilégient cette tendance pour caractériser une partie des mutations actuelles.

Il serait nécessaire d'approfondir les différentes dimensions de la notion de réseau. Un premier approfondissement

pourrait porter sur les théorisations qui au-delà de la notion de réseau concernent le devenir des sociétés démocratiques. Une partie des théorisations sociologiques sur cette notion retrouve l'héritage de Durkheim et de Mauss quant à l'émergence d'une démocratie sociale dans laquelle les relations sociales ne se limitent pas aux relations d'échanges sur des marchés ou aux relations hiérarchiques, mais s'étendent aussi aux relations qui font preuve de générosité, de confiance et de solidarité. Une autre partie des théories utilise la notion de réseau pour mettre en avant le caractère formel de la démocratie en faisant des réseaux un des processus privilégiés pour la conquête et/ou la reproduction des positions de domination. La notion de réseau, à cet égard, conserve une ambivalence en jouant sur les deux registres. Un deuxième approfondissement s'attacherait à creuser chaque enquête et chaque domaine. La notion de réseau doit en partie son succès au fait qu'elle permet d'échapper à l'opposition, parfois stérile, entre une approche déterministe et une approche volontariste. Les acteurs sociaux apparaissent dans la sociologie des réseaux, à la fois autonomes et soumis aux contraintes des réseaux. Cette approche modifie le regard que l'on porte sur de nombreux phénomènes sociaux. Il reste alors à approfondir les différents champs d'études qui sont apparus, notamment en termes de sociologie des réseaux transnationaux : réseaux islamiques, diasporas chinoises...



Groupe

SOCIALISATION

La socialisation désigne les processus par lesquels les individus s'approprient les normes, valeurs et rôles qui régissent le fonctionnement de la vie en société. Elle a deux fonctions essentielles : favoriser l'adaptation de chaque individu à la vie sociale et maintenir un certain degré de cohésion entre les membres de la société.

Les processus de socialisation

• Socialisation primaire, socialisation secondaire et resocialisation

La socialisation primaire correspond à la période de l'enfance. Au cours de cette phase, quatre instances de socialisation (la famille, l'école, le groupe des pairs et les médias) vont contribuer à structurer la personnalité sociale du futur adulte.

La famille constitue l'instance principale de socialisation et son action s'avère primordiale pour la structuration ultérieure de la personnalité. C'est en effet dans le cadre du milieu familial que se forge le système de dispositions à partir duquel seront filtrées toutes les autres expériences de la vie sociale. Cette action prépondérante de la famille s'explique par trois facteurs essentiels : d'abord, elle intervient dès le premier âge de la vie au moment où la personnalité de l'enfant est la plus malléable ; ensuite, elle est particulièrement intense en raison des contacts quotidiens entre enfants et parents ; enfin, elle se déroule dans un climat affectif qui rend l'enfant particulièrement réceptif aux apprentissages nouveaux.

Cependant, pour É. Durkheim, les relations au sein de la famille sont justement trop influencées par les sentiments personnels pour

permettre à l'enfant d'apprendre les règles générales et impersonnelles que requiert de lui la société. L'éducation par l'école, définie par Durkheim comme la socialisation méthodique de la jeune génération par la génération adulte, est seule susceptible d'inculquer, par la discipline de vie qu'elle instaure, les normes et valeurs qui constituent le fond commun de la société.

L'enfant se socialise également de manière plus informelle dans le cadre du groupe des pairs, au contact de ses camarades d'école ou de voisinage, en même temps qu'il subit l'influence à distance des médias dont l'impact réel est d'ailleurs difficile à apprécier.

La socialisation secondaire intervient à la fin de l'enfance et permet aux individus, dont la personnalité est déjà en grande partie constituée, de s'intégrer à des groupes particuliers : entreprise, association, parti politique, syndicat, etc. L'intégration de l'individu dans ces « sous-mondes spécialisés » suppose en effet l'acquisition de normes et de valeurs spécifiques ainsi que l'apprentissage de rôles particuliers qui sont liés directement ou indirectement à la division du travail dans nos sociétés. Ces adaptations nouvelles se surajoutent aux acquisitions premières et permettent à l'individu de relativiser les normes et les valeurs inculquées au cours de la socialisation primaire. Elles peuvent conduire à une restructuration en douceur de la personnalité.

D'une tout autre nature est la resocialisation dans les « institutions totales », comme l'armée, la prison, l'asile, ou encore les camps de concentration, si bien décrite par E. Goffman. Elle se manifeste d'abord par une volonté de couper brutalement l'individu de sa vie sociale antérieure par la mise en œuvre de rituels d'admission (coupe de cheveux, douche, changement de vêtement, attribution d'un numéro matricule, etc.) qui le dépoussèdent de tous les marqueurs de son ancienne identité sociale. Elle se caractérise ensuite par une prise en charge totale de la personne, un contrôle permanent du temps et de l'espace et une soumission complète aux représentants de l'institution. Ce contrôle planifié des moindres détails de l'existence peut déboucher sur une destruction de la personnalité. Il secrète de la part des individus des adaptations secondaires qui peuvent être dysfonctionnelles par rapport aux buts de l'institution. Goffman cite, par exemple, le cas du prisonnier qui commande des livres non pas pour se cultiver mais « pour impressionner favorablement la commission de libération sur paroles, ou pour ennuyer le bibliothécaire, ou tout simplement pour recevoir un paquet ».

- Socialisation manifeste et socialisation latente

La socialisation peut correspondre à un processus manifeste, à la fois volontaire et systématique, de modeler la personnalité d'autrui. Elle peut aussi découler de processus plus informels : on parlera alors de socialisation latente.

La socialisation manifeste de l'enfant consiste en l'apprentissage organisé et méthodique d'un certain nombre d'attitudes et de comportements souhaités par la communauté des adultes : apprentissage de la propreté, des règles de politesse, des bonnes manières, de la régularité, etc. Cette action consciente de la communauté adulte obéit à des mécanismes bien connus : répétition des comportements souhaités (faire prendre de bonnes habitudes), application d'un système de sanctions positives (récompenses) et négatives (punitions). Ce processus d'apprentissage, le plus visible pour l'observateur extérieur, n'est cependant pas celui qui produit les effets les plus profonds sur la structuration de la personnalité.

En fait, comme l'a bien perçu Durkheim, c'est à travers les multiples relations informelles, qu'il noue avec son entourage immédiat, que l'enfant se construit : « la tournure de son esprit et de son caractère dépend de ces milliers de petites actions insensibles qui se produisent à chaque instant et auxquelles nous ne faisons pas attention à cause de leur insignifiance apparente... ».

George Herbert Mead a essayé de décomposer le processus latent qui mène l'enfant à intérioriser les normes et les valeurs de la société. Au début, l'enfant se contente d'imiter ponctuellement le comportement des adultes ; ensuite, il joue le rôle des personnes qui l'entourent (ce que Mead appelle les « autrui significatifs ») ; il apprend ainsi à se mettre à la place des autres et à se percevoir en fonction du regard d'autrui. Dans un stade ultérieur, il va entrer dans un système de rôles complémentaires : agir dans le rôle de l'autre envers quelqu'un qui, lui, jouera son propre rôle. Un bon exemple est celui du garçon qui parle à son plus jeune frère en reproduisant les attitudes et expressions employées par sa mère à son égard. Enfin, il participe à des « jeux organisés » qui font intervenir un ensemble structuré de rôles multiples (le jeu d'équipe en est un bon exemple) et intériorise les règles générales qui régissent l'articulation des différents rôles, ce que Mead appelle l'intériorisation de « l'autrui généralisé ». C'est donc par ce processus informel de « prise de rôle » que s'effectue l'essentiel de la socialisation sans que les différents agents soient véritablement conscients de ce qu'ils font.

La socialisation différentielle

La socialisation différentielle consiste à étudier les variations de la socialisation en fonction d'un certain nombre de caractéristiques telles que le sexe ou la classe sociale.

• Socialisation et sexe

La division sociale des rôles masculin et féminin est-elle déterminée biologiquement, ou est-elle, au contraire, le résultat de la socialisation différentielle des enfants en fonction de leur sexe ? On connaît la réponse apportée à cette question par Simone de Beauvoir, et avec elle, par l'ensemble des mouvements féministes : « on ne naît pas femme, on le devient ». Sans pouvoir trancher au fond ce débat, force est de constater, en tout cas, que les processus de socialisation contribuent à renforcer les différences physiologiques de départ.

De fait, l'observation du comportement des mères à l'égard de leurs nourrissons montre que, dès les premiers mois de la vie, garçons et filles sont traités différemment sans que les adultes soient toujours conscients de leur attitude. Ainsi les mères stimulent-elles davantage les petits garçons sur le plan moteur (se tenir debout, marcher,...) alors que les petites filles sont davantage sollicitées sur le plan verbal. Plus généralement, un comportement identique chez deux bébés de sexe différent ne sera pas décrypté de la même manière : les pleurs du petit garçon seront interprétés comme l'expression de la colère alors que les pleurs de la petite fille seront rapportés à la peur. Avec les années, les différences vont s'accroître. La petite fille sera davantage sollicitée pour les tâches ménagères ou pour les relations avec la parentèle ; on l'encouragera à se montrer coquette, souriante, douce, conciliante. Par contre, le petit garçon qui adoptera le même comportement sera traité de « femelle ».

L'attitude des parents renforce ainsi sélectivement et souvent inconsciemment les traits de caractère les plus conformes aux stéréotypes masculin et féminin. Cette action est d'ailleurs confortée par le processus d'identification de l'enfant au parent de même sexe : la petite fille s'identifie à sa mère, le petit garçon à son père.

Chacun va ainsi reproduire les conduites sexuellement différenciées de l'ancienne génération.

L'action des mouvements féministes dans les années 1970 a contribué à une certaine prise de conscience de ces mécanismes;aujourd'hui, l'adhésion des familles au principe de l'égalité des sexes favorise la neutralisation des différences sexuelles dans le processus de socialisation. Toutes les études montrent cependant qu'il subsiste un écart important entre les idéaux affichés et les pratiques quotidiennes. Or, la structuration de la personnalité de l'enfant est plus influencée par ce que les parents font que par ce qu'ils disent. Les discriminations deviennent peut-être plus subtiles, mais elles n'en restent pas moins prégnantes.

- Socialisation et classes sociales

La socialisation des enfants varie également en fonction de leur milieu social. De nombreuses études empiriques, parfois contestées, semblent mettre en évidence des différences de socialisation entre les enfants de la classe ouvrière et ceux des classes moyennes ou supérieures. L'autoritarisme serait plus marqué en milieu ouvrier tandis que les parents des classes supérieures accepteraient davantage de négocier leurs décisions. À un contrôle direct des faits et gestes de l'enfant assorti de sanctions physiques s'opposerait un système d'incitations indirectes faisant appel à des motivations psychologiques et à certaines formes de chantage affectif.

Plus fondamentalement, ces oppositions traduiraient des modèles normatifs différents : on serait surtout attaché à la conformité extérieure des comportements en milieu ouvrier, tandis que dans les classes supérieures on mettrait l'accent sur l'intériorisation des normes et la maîtrise de soi. Le rapport au temps serait également fortement contrasté. Dans les classes supérieures, on insisterait sur la capacité à élaborer des projets de long terme, et l'accent serait mis sur l'articulation entre moyens et buts ; l'horizon des enfants de milieu ouvrier serait davantage borné par la recherche de satisfactions immédiates et une appréhension de l'avenir plus fataliste, comme si on n'avait pas prise sur son destin.

On doit au sociologue anglais Basil Bernstein d'avoir établi dès le début des années 1960 un lien entre classe sociale, mode de socialisation et compétence linguistique. La simplicité des relations dans les familles ouvrières favoriserait la pratique d'un code linguistique restreint, plus adapté pour exprimer le contenu

d'expériences vécues que pour exposer des idées abstraites ou des relations logiques ; la plus grande complexité des communications dans les classes supérieures favoriserait le maniement d'un code linguistique élaboré, moins lié à des contextes particuliers, plus susceptible de développer la capacité d'abstraction.

Cette différence dans le maniement du langage apparaît notamment lorsque l'on demande à des enfants de décrire le contenu d'une série de gravures comme le montrent bien les descriptions rapportées par Bernstein.

Premier énoncé : « trois enfants jouent au football et un enfant donne un coup de pied au ballon et il tape dans la fenêtre ; le ballon casse la vitre et les enfants la regardent et un homme sort et les gronde parce qu'ils ont cassé la vitre... ».

Second énoncé : « ils jouent au football et lui donne un coup de pied et il part jusque là, il casse la fenêtre et ils regardent ça et il sort et les gronde parce qu'ils l'ont cassée ».

Le premier énoncé est particulièrement typique du mode d'expression employé par les enfants issus de la classe supérieure. Il est exprimé en langage explicite : l'action décrite est située dans son contexte et on indique clairement « qui fait quoi ». Au contraire, le second énoncé, plus fréquent chez les enfants de milieu ouvrier, reste dans le registre du langage implicite : l'action n'est pas située dans son contexte qui doit être reconstitué par le destinataire du message.

L'école privilégie le langage explicite et, en conséquence, les enfants maîtrisant le code linguistique élaboré seraient mieux à même de répondre aux attentes du système scolaire. Les variations dans la maîtrise du langage expliqueraient donc, en partie, la réussite différente des enfants en fonction de leur milieu social d'origine.

Les conflits de socialisation

- Les situations de conflit

Les conflits de socialisation proviennent de ce que chaque individu se trouve soumis aux influences contradictoires de

plusieurs instances de socialisation. Par exemple, l'enfant subit à la fois l'attraction de son milieu familial, de l'école et du groupe des pairs. Une source importante de conflits peut ainsi naître des attentes contradictoires de l'école et de la famille. L'institution scolaire valorise, en effet, des modes de comportement (facilité verbale, manières policées, maîtrise de soi,...) qui peuvent entrer en conflit avec les traditions culturelles des milieux populaires. Dès lors, certaines attitudes, comme les « déficiences linguistiques » observées par B. Bernstein, interprétées hâtivement en termes de handicaps peuvent révéler, de manière sous-jacente, des conflits de valeurs. La faiblesse apparente des performances linguistiques des enfants de milieu populaire ne traduit-elle pas finalement le refus de « parler pour ne rien dire » dans des situations de tests jugées artificielles, car déconnectées de la vie quotidienne ? De fait, les recherches du sociolinguiste William Labov ont montré qu'en situation d'entretien libre avec leurs proches, les mêmes enfants peuvent faire preuve d'une grande virtuosité verbale.

Le mode de socialisation familiale peut aussi entrer en conflit avec le type de relation que l'enfant noue au sein du groupe des pairs. Il en est ainsi dans tous les cas où la famille reste attachée à des valeurs traditionnelles alors que les camarades de classe ou de voisinage ont bénéficié d'une éducation plus libérale. L'enfant se trouve alors confronté au dilemme suivant : soit il se conforme aux modèles parentaux au risque d'être rejeté par ses camarades qui le trouveront « vieux jeu », soit il s'émancipe de la tutelle parentale au risque de couper les liens avec son milieu familial.

Des conflits de socialisation peuvent également résulter d'oppositions entre groupes d'appartenance et groupes de référence. Un tel cas se présente à chaque fois qu'un individu appartenant à un groupe social donné adopte comme système de référence les valeurs d'un autre groupe placé en position hiérarchique par rapport à celui auquel il appartient : ainsi de l'ouvrier qui aspire à devenir contremaître ou du professeur qui ambitionne de « passer » chef d'établissement. Cette attitude va généralement entraîner la mise à l'écart de l'intéressé qui en vient à être considéré comme un intrus par les autres membres du groupe. Si cette « socialisation anticipatrice » peut faciliter l'adaptation à de nouvelles fonctions chez les heureux élus, elle entretient, en revanche, un niveau de frustration relative élevé chez ceux dont les ambitions seront déçues.

- Les modes de résolution des conflits

La confrontation des individus à des systèmes de valeurs contradictoires induit des comportements d'adaptation différenciés qui peuvent être regroupés en quatre cas de figure.

- L'individu adhère totalement aux valeurs de l'un des groupes d'appartenance et dévalorise les pratiques de l'autre groupe. Les conflits entre socialisation familiale et socialisation scolaire en offrent une illustration : l'enfant peut rejeter la culture scolaire pour préserver sa culture d'origine. L'étude de P Willis sur les comportements de garçons de milieu ouvrier dans une école d'un quartier pauvre de Birmingham en est un bon exemple. Elle montre, comment les « gars » développent une véritable culture anti-école avec ses traits caractéristiques (tenue vestimentaire, argot, sexisme,...) et comment ils utilisent toutes les failles de l'institution scolaire pour tourner en dérision les comportements des professeurs et des élèves conformistes. En fait, au delà de ce qui pourrait apparaître comme un banal problème d'indiscipline, on découvre, sous-jacent, un véritable rejet du travail scolaire motivé par « le sentiment massivement répandu dans la classe ouvrière que la pratique vaut mieux que la théorie ».
- L'individu adopte un comportement dual et fonctionne sur deux registres différents selon les situations sociales où il se trouve : par exemple, il respecte les valeurs traditionnelles en présence de ses parents et se compose un rôle d'adolescent émancipé au milieu du groupe des pairs. Un tel clivage des comportements en fonction des sphères d'activité est souvent difficile à soutenir sur une longue période.
- L'individu peut également rechercher des formules de compromis entre les attentes des différents milieux de socialisation. Il adoptera un comportement intermédiaire et essaiera de diminuer le niveau d'exigence de chaque milieu en faisant valoir l'impossibilité dans laquelle il se trouve de répondre à des attentes de rôles incompatibles.
- Le conflit peut enfin induire des comportements de déviance : alcoolisme, drogue, délinquance, suicide.

A. Cohen explique ainsi la surdélinquance des jeunes de milieu défavorisé. L'émergence de sous-cultures délinquantes négativistes et agressives constituerait une réponse collective aux problèmes

rencontrés par les jeunes des classes populaires confrontés à l'école, aux modèles culturels des classes moyennes, qui sont en contradiction avec les valeurs de leur classe d'origine.

R. Boudon et F. Bourricaud ont opposé deux perspectives bien distinctes dans la façon d'aborder les problèmes de socialisation : le paradigme du conditionnement et celui de l'interaction.

La première perspective est très largement inspirée par les travaux d'E. Durkheim et de T. Parsons et peut être caractérisée par les traits suivants :

- *le but de la socialisation est, avant tout, l'adaptation de l'individu à la société et la préservation de l'homogénéité sociale;*
- *l'enfant est conçu comme une cire molle que l'on peut aisément modeler par une action méthodique;*
- *la socialisation procède d'une action unilatérale des adultes, parents et professeurs, sur l'enfant;*
- *la socialisation primaire exerce un effet irréversible sur la formation de la personnalité adulte dont les adaptations ultérieures ne pourront constituer que des variations à partir de ce modèle originel.*

Le paradigme de l'interaction, qui trouve sa source dans les travaux de G.H. Mead, peut quasiment être opposé terme à terme à cette position :

- *le but de la socialisation est l'épanouissement de la personnalité de l'enfant plus que son adaptation à la société existante ;*
- *l'enfant joue un rôle actif dans le processus de sa socialisation et construit son identité sociale à travers les transactions qu'il noue avec son entourage (camarades, parents, professeurs) ;*
- *le processus de socialisation est réciproque et l'enfant contribue dans une certaine mesure à socialiser ses parents;*
- *les effets de la socialisation primaire sont réversibles et pourront être grandement modifiés par les expériences ultérieures.*



Contrôle social - Famille - Groupe - Statut et rôle

SOCIOLOGIE

Inventé en 1839 par Auguste Comte, le terme de sociologie sert à désigner la science de la société. Il sera repris par Durkheim qui travaillera à sa constitution comme discipline à part entière dans l'Université. Progressivement, la sociologie allait déborder du monde universitaire avec l'invention du métier de sociologue et la création d'organismes de recherche accordant une large place aux travaux empiriques. Si la sociologie a désormais acquis ses titres de noblesse, elle reste encore traversée par une grande diversité de courants et une large variété d'approches.

Qu'est-ce que la sociologie ?

- La naissance de la sociologie

On s'accorde généralement à considérer avec Robert Nisbet que c'est seulement au XIX^e siècle que se constitue la « tradition sociologique » dont les principales figures sont Tocqueville, Marx, Durkheim, Weber et Simmel. Chronologiquement, la sociologie est donc fille de la modernité. Son avènement parachève ainsi le projet rationaliste des Lumières de substituer en tout domaine la science à la religion. Sa mission première est de révéler à une société, qui a perdu tout fondement extérieur à elle-même, les secrets de son fonctionnement et, par là, d'aider les hommes à mieux maîtriser un destin laissé autrefois aux seuls soins de la providence. Avec elle, on entre dans l'âge positif des sociétés si bien incarné par la formule d'Auguste Comte : « savoir pour prévoir et pourvoir ».

C'est ainsi que la sociologie durkheimienne, par exemple, est inséparable du projet de réforme sociale engagée sous la Troisième République : modernisation du système scolaire, constitution d'une morale laïque, traitement de la question sociale qui, à l'époque, s'identifie très largement à la question ouvrière. En Allemagne, de même, la naissance de la sociologie est étroitement liée au rôle joué par L'Association pour la politique sociale, qui réunit économistes, historiens, sociologues et hommes politiques et exerce une influence prépondérante sur les orientations de la politique économique et sociale conduite par Bismarck. C'est d'ailleurs devant les membres de cette association qu'en 1892, Max Weber présentera un volumineux rapport d'enquête sur la situation des travailleurs agricoles de l'Est de l'Elbe. Enfin, la consolidation de la sociologie aux États-Unis, entre 1915 et 1935, avec le rayonnement exceptionnel de l'école de Chicago, est inséparable des problèmes sociaux aigus que rencontre la ville de Chicago à cette époque : urbanisation accélérée, forte immigration, montée de la délinquance et de la pauvreté... C'est alors que le sociologue quitte son laboratoire pour entreprendre des enquêtes de terrain. Il conduit des investigations dans les milieux sociaux les plus divers, pratiquant ainsi, selon l'expression de Robert Park, « une forme de journalisme supérieur ».

- La définition de la sociologie

On trouve chez Émile Durkheim deux définitions de la sociologie. Dans *Les règles de la méthode sociologique* (1895), la sociologie est définie par l'existence d'un objet d'étude spécifique, le fait social, défini par Durkheim comme « toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ». Il s'agit alors de conquérir, pour la sociologie, un domaine d'étude qui lui soit propre. L'accent est ainsi mis sur ce qui différencie l'objet social étudié par le sociologue des phénomènes psychiques individuels qu'étudie le psychologue. Dans un article de 1903 « Sociologie et sciences sociales », Durkheim abandonnera cette première approche qui ne permettait pas de distinguer la sociologie d'autres sciences sociales comme l'économie, l'histoire, la géographie, l'anthropologie qui avaient également pour objet d'étude les faits sociaux. Il définit désormais la sociologie comme « le système des sciences sociologiques » et la conçoit comme la science des sciences, susceptible de fédérer les apports des différentes sciences sociales. Toutes les sciences sociales, dans cette

optique, sont considérées comme des branches de la sociologie pour peu qu'elles adoptent la démarche de la sociologie, c'est-à-dire la méthode comparative. C'est à ce propos que l'on a pu parler à cette époque de l'impérialisme sociologique de Durkheim.

La sociologie entre holisme et individualisme méthodologiques

La sociologie prend pour objet d'étude les individus insérés dans des collectivités : classes sociales, groupes d'âges, organisations, réseaux d'affinité... D'où une interrogation centrale qui la traverse depuis ses débuts : doit-on considérer la société comme une réalité sui generis, irréductible aux membres qui la composent ou, au contraire, la considérer comme un simple agrégat d'individus dont le fonctionnement ne peut être compris qu'à partir de l'analyse des comportements des différents individus qui la constituent ? Sur cette question, une ligne de partage, pas toujours très nette, divise les sociologues en deux grands courants : le holisme et l'individualisme méthodologiques.

• L'opposition entre holisme et individualisme méthodologiques

Les fondements du holisme méthodologique ont été posés par Émile Durkheim : la société est extérieure et contraignante pour l'action des individus et les faits sociaux doivent s'étudier comme des choses sans s'attacher aux motivations individuelles. Cette perspective, qui connaîtra des prolongements dans le courant structuraliste, privilégie l'analyse des régularités sociales et ne voit dans le comportement des individus que le support des structures sociales. Ce courant de recherche conçoit généralement la sociologie sur le modèle des sciences de la nature et cherche à découvrir les lois de fonctionnement des sociétés.

On considère, au contraire, Max Weber comme le fondateur de l'individualisme méthodologique : « la sociologie, elle aussi, ne peut procéder que des actions d'un, de quelques, ou de nombreux individus séparés. C'est pourquoi elle se doit d'adopter des méthodes strictement individualistes ». De fait, le grand sociologue allemand veut se prémunir contre l'usage abusif des concepts collectifs qui, selon lui, « entravent le développement de la façon correcte de

poser les problèmes ». Il privilégie donc l'action sociale, c'est-à-dire l'activité humaine orientée significativement par rapport à autrui. Dès lors, la compréhension de motivations de l'action humaine devient inséparable de l'explication des phénomènes sociaux.

Aujourd'hui, l'individualisme méthodologique est surtout défendu en France par Raymond Boudon, dont la démarche peut être résumée par le principe suivant : tous les phénomènes sociaux doivent être analysés comme le produit émergent d'actions individuelles dont le sociologue doit comprendre le sens. Raymond Boudon considère cependant que les individus n'agissent pas dans le vide social mais qu'ils sont insérés dans des contextes sociaux qui conditionnent leurs comportements à défaut de les déterminer. De ce point de vue, l'individualisme méthodologique ne doit donc pas être confondu avec l'atomisme qui suppose des individus complètement isolés les uns des autres.

- Le dépassement de l'opposition entre holisme et individualisme méthodologiques

L'opposition entre holisme et individualisme méthodologiques est un moyen didactique commode pour situer les travaux de chaque sociologue. Mais cette dichotomie définit plutôt des positions extrêmes dans un spectre de pratiques effectives qui sont beaucoup plus complexes qu'elle ne le laisse supposer.

De fait, la plupart des grands sociologues prennent en compte dans leurs analyses à la fois les structures sociales et le jeu des acteurs. C'est ainsi, par exemple, que Talcott Parsons a pu être classé aussi bien comme un tenant du structuro-fonctionnalisme (variante du holisme) que comme un sociologue de l'action. Pierre Bourdieu lui-même, souvent présenté par ses adversaires comme holiste, développe en fait une sociologie conciliant le poids des déterminismes collectifs (la logique des champs sociaux) et les marges d'autonomie des acteurs (la logique des stratégies). De la même façon, le grand sociologue anglais, Anthony Giddens, a élaboré une théorie de la structuration sociale qui combine à la fois une sociologie des structures sociales et une sociologie de l'action. De même, Norbert Elias récuse l'opposition factice entre société et individus pour étudier des « configurations », c'est-à-dire des situations d'interdépendance entre les hommes. C'est dire si la distinction entre holisme et individualisme méthodologiques remplit davantage une fonction d'étiquetage qu'elle n'éclaire l'observateur

sur les pratiques concrètes de la recherche sociologique contemporaine.

Dès ses origines, la question de la scientificité de la sociologie a été posée. Certains, comme Comte ou Durkheim, ont voulu en faire une science à part entière pratiquant la méthode expérimentale, à l'instar des sciences de la nature. D'autres, au contraire, comme les philosophes néokantiens allemands, Dilthey ou Rickert, n'ont accordé aux sciences sociales qu'une scientificité amoindrie. Pour Jean-Claude Passeron, si « la sociologie est une science comme les autres », elle a « plus de difficulté à l'être que les autres ». Ces difficultés proviennent de ce que l'objet d'observation du sociologue est des êtres humains qui intègrent dans leurs comportements les résultats de l'observation sociologique. Ainsi, les productions sociologiques, réinjectées en permanence dans le corps social, contribuent, de ce fait même, à altérer les pratiques sociales dont elles prétendent rendre compte. Dans un univers de plus en plus habitué à penser en termes sociologiques, une meilleure connaissance du monde social ne permet pas nécessairement une meilleure maîtrise du destin des sociétés modernes. En ce sens, la sociologie ne peut guère espérer devenir une science cumulative, car plus elle avance dans ses découvertes, plus elle repousse en même temps le Moment de la vérité.



Durkheim - Weber

SONDAGES

La victoire annoncée par G. Gallup, pionnier des sondages, de F.D. Roosevelt lors de l'élection présidentielle américaine de 1936 a marqué l'histoire des démocraties. G. Gallup démontrait qu'il était possible de prévoir la réélection du candidat démocrate F.D. Roosevelt en interrogeant un échantillon réduit de personnes alors que le magazine *Literary Digest* avait annoncé la victoire du candidat républicain sur la base d'une enquête postale concernant deux millions de personnes contactées au hasard. La fortune des instituts de sondages aux États-Unis était faite. En France, J. Stoetzel crée l'IFOP en 1938. D'autres instituts lui feront concurrence : la SOFRES (1963), BVA (1970). La percée décisive a lieu, en France, en 1965 lorsque les instituts annonceront le ballottage inattendu du général De Gaulle au premier tour des élections présidentielles. Les sondages politiques ne représentent pourtant qu'une faible partie du chiffre d'affaires de l'industrie des sondages (environ le dixième), mais ils en constituent la vitrine puisqu'ils sont très médiatiquement soumis à l'épreuve de la vérité lors des élections. Ainsi, les sondages politiques occupent une place centrale dans l'économie symbolique des sondages.

**Un nouvel outil pour les sciences sociales : les sondages
d'opinion**

• Comment mesurer l'opinion publique ?

Le sondage est une technique d'enquête qui permet de saisir l'« opinion » d'une population sur les questions posées dans l'enquête à un moment donné et à partir d'un échantillon dit représentatif. Cette technique repose sur des bases statistiques solides. J. Bernouilli, au XVIII^e siècle, découvre la loi des grands nombres. Cette loi est utilisée à la fin du XIX^e siècle pour la mise au point d'échantillons représentatifs. Cette innovation statistique sera largement utilisée et développée avec l'essor des médias et l'émergence d'une industrie des sondages, aux États-Unis dans un premier temps, puis dans le reste des démocraties. Les régimes dictatoriaux répugnent à la production de sondages. La technique des sondages a fait l'objet, tout au long du XX^e siècle, d'un important travail de rationalisation (aidé par l'essor de l'informatique) et des règles de procédures ont été mises au point.

La taille des échantillons joue un rôle primordial. L'échantillon doit être d'une taille suffisante car la précision du sondage est liée au nombre de personnes interrogées et non au rapport des personnes interrogées sur la taille totale de la population qui est « sondée ». Interroger un millier de personnes (la barre du millier de sondés constitue le seuil minimum donnant une marge d'erreur de plus ou moins 3 %) quel que soit le lieu, conduit à la même précision qu'interroger un échantillon plus important. Le sondage livre aussi des conclusions sur le degré de précision des résultats en déterminant l'intervalle de confiance ou la fourchette.

Deux méthodes sont utilisées pour constituer l'échantillon : la méthode dite aléatoire ou probabiliste et la méthode des quotas. La première méthode consiste à choisir au hasard au moins un millier de personnes, si l'on veut obtenir une bonne précision des résultats. Il est alors nécessaire de disposer de la liste complète de la population étudiée et de tenir à jour cette liste. Cette règle entraîne un coût important pour des enquêtes portant sur une vaste population. Cette méthode contourne les biais inhérents à la relation sondeur/sondé. La seconde méthode, celle des quotas, consiste à reproduire un modèle réduit de la population sondée. L'échantillon doit alors présenter les mêmes caractéristiques que l'ensemble de la population concernée : catégories socioprofessionnelles, genres (proportions respectives de femmes et d'hommes), catégories d'âges... La méthode des quotas semble *a priori* plus séduisante

intellectuellement que la méthode aléatoire. Pourtant, elle ne permet pas, statistiquement parlant, de calculer la marge d'erreur des sondages. Dans la pratique, les différences en termes de marges d'erreur entre les deux méthodes se révèlent faibles. Certains échecs retentissants des sondages politiques aux États-Unis, en 1948, et en Grande-Bretagne, en 1970, qui reposaient sur la méthode aléatoire semblaient légitimer la méthode des quotas utilisée en France. Cependant, les sondages politiques français fondés plus largement sur la méthode des quotas connaissaient les mêmes déboires en 1995, 1997, 1998 et 2002.

- Comment interroger l'opinion publique ?

Les sondés répondent aux questions posées par le sondeur. La formulation des questions soulève de nombreux problèmes. Un des principaux problèmes avait été identifié par P. Bourdieu : « les questions posées ne sont pas des questions qui se posent réellement à toutes les personnes interrogées et les réponses ne sont pas interprétées en fonction de la problématique par rapport à laquelle les différentes catégories de répondants ont effectivement répondu ». P. Bourdieu en déduisait que « l'opinion publique n'existe pas » parce qu'elle est construite par les sondeurs et parce que les sondés ne disposent pas des mêmes ressources pour se forger une opinion. Plus précisément, les sondages reposent sur trois postulats : « toute enquête d'opinion suppose que tout le monde peut avoir une opinion » ; « on suppose que toutes les opinions se valent » ; « dans le simple fait de poser la même question à tout le monde se trouve impliquée l'hypothèse qu'il y a un consensus sur les problèmes, autrement dit qu'il y a accord sur les questions qui méritent d'être posées ». P. Bourdieu conteste chacun de ces postulats. On peut ne pas adhérer à cette analyse tout en reconnaissant qu'il est impossible d'échapper complètement aux ambiguïtés relevées par P. Bourdieu. Cependant, il est possible de remédier à certaines dérives. Une « bonne » question doit être aisément compréhensible par tous les sondés, le sens de la question doit être univoque, elle doit respecter une formulation neutre afin d'éviter d'induire une réponse spontanément négative ou positive. Le questionnaire doit veiller à l'ordre des questions, prévoir des options « sans opinion », autoriser des réponses multiples. Le moment et le lieu de l'enquête jouent un rôle. Par ailleurs, les compétences de l'enquêteur et ses caractéristiques (âge, genre...) peuvent influencer sur les réponses. Comme F. de Singly le souligne, la situation d'enquête reste une

situation dans laquelle les sondés s'efforcent de présenter, consciemment ou non, une image sociale positive vis-à-vis des autres et vis-à-vis d'eux. Il s'agit donc de permettre à l'aide du questionnaire une expression personnelle cohérente qui ne soit pas artificielle.

Actuellement, la majorité des sondages est réalisée par téléphone. Cette méthode évite certains biais résultant du face-à-face ; elle permet aux instituts de réaliser d'importantes économies ; elle est nécessairement plus rapide. Les enquêtes téléphoniques présentent cependant un biais décisif par l'obligation qui est faite de simplifier, encore plus que dans les enquêtes de terrain, le libellé des questions et elles excluent les personnes qui ne possèdent pas le téléphone. Il faut ajouter que les sondages actuels, notamment les sondages politiques, font l'objet de « redressements ». Les sondeurs savent maintenant que certaines options sont soit sous-estimées, soit surestimées. Les méthodes de redressement demeurent relativement confidentielles. Conscients du caractère intuitif de certaines appréciations autant que de leurs compétences statistiques, les sondeurs ont développé un savoir-faire largement évolutif.

Un outil contesté ?

- **Les usages sociaux des sondages**

Dès leurs premiers succès, les sondages politiques au sens large ont été présentés comme un moyen d'expression permanent de l'opinion publique, s'apparentant quasiment à une démocratie directe. Les critiques portent beaucoup moins sur les techniques de sondages, sinon pour dénoncer les défauts de telle ou telle enquête, que sur les usages sociaux des enquêtes. La critique systématique de P. Bourdieu est devenue une prise de position de référence. Il concluait que l'opinion publique mesurée par les sondages est « un artefact pur et simple dont la fonction est de dissimuler à un moment donné du temps le système de forces, de tensions et qu'il n'est rien de plus inadéquat pour représenter l'état de l'opinion qu'un simple pourcentage ». P. Champagne prolonge et développe l'argumentaire de P. Bourdieu. Pour lui, lorsque le sociologue observe que « toutes les opinions ne se valent pas », il n'émet pas un jugement personnel sur la valeur intellectuelle de ces opinions. Il

fait seulement le constat que la force sociale des opinions des différents groupes sociaux demeure variable et dépend de la force sociale dont disposent ces groupes. Par ailleurs, P. Champagne critique l'industrie des sondages. La « sondomanie » qui caractérise les démocraties occidentales ne peut être dissociée de l'émergence de nouveaux acteurs qui luttent pour la conquête de positions de pouvoir : commentateurs politiques, sondeurs et spécialistes en communication. Les sondages deviennent un instrument de domination au service de ceux qui les commanditent et un moyen de légitimation pour ceux qui les fabriquent et qui les commentent. Il convient alors de distinguer entre la sophistication croissante des techniques de sondages et l'apport, nul sinon négatif pour P. Champagne, du sondage à la démocratie. Il s'agit, pour lui, plus d'une « démagogie savante » qui cherche à se substituer aux « vraies » procédures démocratiques. Cette critique systématique ne propose pas de définition idéale-typique claire de ce que seraient pour l'école de P. Bourdieu une véritable opinion publique et/ou de vraies procédures démocratiques, sans non plus démontrer que les résultats des sondages n'ont aucun sens, sinon à mettre en cause toutes les procédures démocratiques de consultation, et notamment le vote.

Le débat s'est alors plus simplement concentré sur les effets possibles des résultats des sondages sur les décisions, notamment les décisions de vote. Les sondages confirment-ils les citoyens dans leurs intentions de vote, dissuadent-ils les indécis dans une période où, selon les sondages, les pourcentages d'indécis battent des records historiques, entraînent-ils des retournements de décisions ? Les études empiriques s'avèrent décevantes. Comme dans d'autres domaines, les personnes qui sont le plus attentives aux sondages sont aussi celles qui ont les opinions les plus fermes et les plus argumentées. Par ailleurs, les effets semblent se compenser. L'opinion qui semble s'imposer conclut au fait que les sondages politiques révèlent une réalité sociale authentique : celle du corps électoral mobilisé par une campagne. Dans cette mesure, ils participent aussi à l'évolution de la campagne électorale.

- Un usage mesuré des sondages est-il possible ?

Les sondages fonctionnent désormais comme médiation obligatoire de l'expression légitime et scientifique du corps social. Lorsque les sondages sont conçus et administrés rigoureusement

avec des questions qui correspondent à l'expérience des sondés, ils produisent des informations précieuses. La vraie objection tient à la confusion entre la nécessaire quête d'attentes de l'opinion, comme référent utopique et inévitable du modèle démocratique et la croyance qu'une méthodologie et une seule permet de saisir la « vraie » opinion. Il faut s'insurger contre l'utilisation monomaniaque des sondages. Depuis les années 1960, les erreurs de prédiction en matière électorale furent nombreuses. Les critiques dénoncèrent même la responsabilité de la publication des sondages avant les votes dans les décisions de voter. Ainsi, les sondages pourraient favoriser l'abstention s'il apparaîtrait que l'élection est déjà jouée. Moins formels que les référendums, les sondages peuvent donner une image relativement précise des souhaits des habitants d'une collectivité locale.

La « vérité » scientifique des sondages est maintenant connue. Les sondeurs eux-mêmes reconnaissent que les sondages sont une technique empirique de mesure approximative qui connaît et connaîtra des revers relatifs, mais qui fait l'objet d'un travail important de correction. La méthode des échantillons représentatifs est largement utilisée dans de nombreux domaines, notamment dans les sciences sociales. Une critique systématique des sondages même limitée aux seuls sondages politiques apparaît difficile à soutenir. Les sondages ont pris place parmi les moyens d'information dans les démocraties actuelles. Le « jeu » politique repose, en partie, sur la croyance en l'opinion publique. Les citoyens sont d'ailleurs conscients de la relativité des résultats des sondages et les sondages sur la faillibilité des sondages le montrent. Les sondeurs ne demeurent pas en reste et mettent en garde contre le fait d'accorder une importance trop forte à leurs travaux dans l'interprétation de l'opinion publique. Par ailleurs, les revers importants lors de certaines élections, comme l'élection présidentielle américaine de 2000 et l'élection présidentielle française de 2002, sont largement commentés. Pour aller plus loin, il serait utile de

distinguer entre les différents usages sociologiques des enquêtes d'opinion et de s'interroger sur les limites de ce mode d'interrogation rapide et standardisé selon telle ou telle question. Par ailleurs, les sondages participent au système de croyances sur lequel reposent les démocraties quant à l'existence d'une opinion publique. Il convient donc de cerner les stratégies des acteurs, notamment du champ politique, et d'analyser comment les résultats des sondages peuvent participer à la définition des rapports de forces. À cet égard, les résultats des analyses inspirées de P. Bourdieu demeurent utiles.



Opinion publique

SPORT

À la fin des années 1920, Marcel Mauss, professeur au Collège de France, formulait, dans son cours d'ethnographie, quelques recommandations pour l'étude des jeux dans les sociétés primitives. Selon cet auteur, l'analyse devait intégrer à la fois des données psychophysiologiques (« action du jeu, fatigue, détente du jeu, technique du corps ») et des données sociales (« les jeux de balle, pratiqués par les adultes sont généralement rituels : jeux d'adresse, jeux de force, souvent collectifs, ils correspondent à une expression sociale du prestige en désignant le camp qui emporte la victoire, il s'agit de gagner, d'être le plus fort, le champion »). Ces remarques n'ont pas perdu de leur pertinence pour chercher à comprendre la signification des jeux sportifs dans la société contemporaine.

Faire faire du sport

Ce fut à la période où M. Mauss rédigeait ses notes que les nations occidentales connurent un mouvement de généralisation des pratiques sportives largement importées de la Grande-Bretagne (football, tennis, boxe, rugby, escrime...). Certains sociologues qualifièrent ce processus de « sportivisation » de la société. En France, cette dynamique sportive, en phase avec l'urbanisation croissante et le développement progressif des loisirs se trouvait légitimée par des préoccupations convergentes. D'une part, dès les années 1880, le courant des médecins hygiénistes cherchait à démontrer que le sport était favorable à la santé et à la longévité ; en particulier, sa pratique permettrait de faire reculer la tuberculose et l'alcoolisme. D'autre part, dans l'esprit de P. de Coubertin, les

activités sportives constituaient un facteur de l'éducation morale de la jeunesse et l'école devait en promouvoir la pratique. Enfin, le sport soutiendrait le sentiment patriotique et s'insérerait comme complément du service militaire. De fait, très souvent, d'anciens militaires assurèrent l'encadrement sportif.

N. Elias inscrit ce développement des sports dans le processus historique plus long et plus général de pacification des rapports sociaux dans les sociétés occidentales. Il le rattache à la canalisation progressive des expressions de la violence. Par exemple, s'agissant de la boxe anglaise, il observe que les règlements imposeront l'usage des gants, puis des gants rembourrés, des catégories de poids, l'interdiction des coups bas.

Faire du sport

La sociologie des pratiques sportives retient, en général, deux principaux types de différenciation : le premier les classe dans les divisions de l'espace social ; les second les inscrit plutôt dans les manières de faire du sport.

Pour P. Bourdieu, ainsi que pour les sociologues qui partagent sa vision du monde social, les activités sportives sont perçues comme composante de l'ensemble des pratiques socialement hiérarchisées. Aux sports des catégories populaires (comme le football) s'opposent les sports des groupes dominants (comme le golf). Plus l'exercice d'une activité sportive est distancié par rapport à l'adversaire, plus on s'élève dans la hiérarchie sociale. À l'intérieur de chaque sport, des distinctions plus fines comme l'affiliation à un club privé ou à un club public, l'entraînement en cours individuel ou en cours collectif, la place et le comportement des spectateurs dans les tribunes... renseignent aussi sur la position sociale. De même, il n'existe pas vraiment de « dons » sportifs naturels mais un habitus sportif, « nature cultivée dont la genèse sociale est devenue invisible » (L. Vacquant).

Les travaux de Joffre Dumazedier nuancent cette approche et apportent d'autres éclairages. Pour ce sociologue spécialiste des loisirs, le sport s'analyse surtout comme une activité libératrice par rapport aux contraintes du monde du travail et l'éclairage de P. Bourdieu ne saurait rendre compte qu'imparfaitement de questions comme celles des innovations sportives. Par ailleurs, d'autres critères d'âge, de sexe ou d'habitat interfèrent dans le choix, la diffusion et l'évolution des pratiques. Ainsi, les critères de

différenciation sociale ne sauraient expliquer pourquoi le rugby reste concentré dans le Sud de la France ou pourquoi le rodéo n'intéresse pas les Européens.

La seconde grande distinction se réfère à deux manières « idéales-typiques » de pratiquer le sport (comme distraction ou comme compétition), et cherche à comprendre comment s'opère le passage d'une forme à une autre ou d'un sport à l'autre.

Dans le premier idéal-type, le sport s'interprète essentiellement comme une activité ludique, d'entretien du corps et de la forme physique et mentale. Il repose sur des pratiques douces, sans véritable recherche de la performance ou de la compétition : ce qui compte est moins de gagner le marathon de New-York ou le cross du Figaro que d'y participer à son rythme en y mêlant des formes de sociabilité conviviale.

Dans le second idéal-type, l'accent sera mis sur la rigueur de l'entraînement, l'orientation vers la performance et la compétition. Cette conception suppose un encadrement minutieux et des procédures de sélection des plus aptes de la « méritocratie » sportive. Elle conduit à un processus le plus souvent conjoint de rationalisation et de professionnalisation du sport. Cette rationalisation orientée vers la recherche de l'efficacité vise à organiser méthodiquement l'ensemble des séquences de la vie sportive : qu'il s'agisse des joueurs eux-mêmes (entraînement, alimentation, récupération...) de leurs adversaires (forces, faiblesses, type de jeu...) et des autres composantes de l'univers sportif (contrat de travail, recherche de sponsors, d'équipementiers, relations avec les médias...).

Faire voir le sport

Les relations qu'entretiennent les sports et les médias sont anciennes. Ainsi, la presse sportive apparaîtra dès 1854 avec la création du bimensuel *Le Sport* : « journal de gens du monde, traitant du turf, de la chasse, du canotage, de l'arbalète, du jeu de paume, du billard et des voyages ». De même, dès 1903, un autre journal, *L'Auto*, organisera le premier Tour de France cycliste avec une caravane publicitaire et la promotion des villes traversées. Mais c'est surtout à partir des années 1960, avec la généralisation de la télévision, que les événements sportifs vont acquérir une forte visibilité sociale. Mais en même temps que les médias assurent à grande échelle la diffusion du sport, la télévision contribue à lui

imposer sa logique propre de l'audience : le sport-spectacle y est donc davantage mis en scène que des sports à pratiques restreintes, aux règles complexes ou considérés comme ennuyeux pour le public. Cependant, la mise en lumière du héros sportif et des valeurs qu'il est censé incarner (courage, abnégation, réussite par l'effort...) rend possible pour le lecteur, l'auditeur ou le téléspectateur des formes d'admiration et d'identification qui transforment le champion sportif en héros populaire d'une sorte de « démocratie sentimentale ».

La médiatisation sportive s'accompagne aussi d'une « marchandisation » croissante du sport professionnel. Montrer le sport, équiper les sportifs, financer les clubs ou les équipes devient la vitrine qui fait voir pour faire vendre des marques et des produits en dessinant ainsi les contours d'un marketing planétaire orchestré par quelques grandes firmes. Cette pénétration de la logique marchande dans le sport accentue encore l'impératif de performances et l'obligation de bons résultats sans cesse renouvelés, elle constitue l'un des facteurs explicatifs du recours à des pratiques déviantes comme le dopage, les arrangements ou la corruption, pouvant mener à la disqualification voire à la déchéance des sportifs de haut niveau et de leur entourage. Enfin, elle contribue à l'érosion des valeurs et des idéaux de l'éthique sportive.

Éminente ethnologue adepte de la course à pieds, Martine Segalen s'interroge: « pourquoi cours-tu ? C'est parce que courir m'apporte cette espèce de transformation bénéfique et ce mieux-être du corps ». Sa réponse renvoie au sens social de la valorisation du corps. S'agit-il d'un invariant social ou, à l'inverse, d'une caractéristique spécifique des sociétés occidentales modernes dans lesquelles la thématique du corps de l'individu traduirait un effritement des repères collectifs ?

STATUT ET RÔLE

Les notions de rôle et de statut permettent d'opérer un lien entre l'individu et la société et de passer du registre du comportement individuel à celui de la conduite sociale. Les deux concepts sont complémentaires. Mais, le statut fait plutôt référence aux positions occupées dans la structure sociale tandis que le rôle sert à décrire les comportements des individus qui occupent ces positions.

Les deux faces d'une même réalité

- La notion de statut

Le terme de statut a été employé au XIX^e siècle par les auteurs anglais Maine et Spencer dans le sens de rang, entendu à la fois comme position sociale et position de prestige. L'anthropologue Ralph Linton est toutefois le premier à en avoir proposé une théorie explicite en 1936. Il définit le statut comme l'ensemble des droits et des devoirs associés à une position sociale. Si le statut ne peut s'exprimer qu'à travers les individus qui l'incarnent, il est cependant défini indépendamment d'eux. R. Linton compare ainsi la relation entre le statut et les individus qui l'occupent à celle qui existe entre le conducteur d'une automobile et la place qui lui est réservée dans le véhicule : « le siège du conducteur, avec son volant, son accélérateur et ses autres commandes, est une constante, les possibilités d'action et de commande qu'il représente étant permanentes ; le conducteur, par contre, peut être n'importe quel membre de la famille et peut exercer ces possibilités de la meilleure ou de la pire manière ».

De fait, un même statut peut être occupé simultanément ou

successivement par des individus différents. Ainsi, le statut de père est commun à tous les hommes qui ont des enfants, filles ou garçons ; et ces derniers acquerront eux-mêmes ce statut quand ils auront à leur tour des enfants. Inversement, un même individu possède généralement plusieurs statuts car il est inséré dans un réseau de relations sociales multiples : il peut être à la fois père, époux, employé, syndicaliste, militant de parti politique, etc. Bref, il occupe un ensemble de positions que Robert Merton nomme *status set*.

Les statuts peuvent être différenciés en fonction de leur mode d'attribution : les statuts assignés dépendent de caractéristiques biologiques comme l'âge, le sexe ou le lien de parenté; les statuts acquis dépendent de l'action des individus, de leurs mérites, des efforts qu'ils ont fait pour conquérir une certaine position sociale. Par exemple, le statut de jeune ou de vieillard, ou encore, celui d'homme ou de femme sont des statuts assignés. Par contre les statuts de médecin, de professeur, de leader politique, de syndicaliste sont des statuts acquis.

Par ailleurs, chaque statut ne peut se comprendre qu'en fonction du système de relations dans lequel il s'insère. De ce point de vue, on peut distinguer trois modes de relation.

- Les statuts peuvent être symétriques : les droits et devoirs de chaque occupant du statut sont identiques (ainsi en est-il du statut d'ami).
- Les statuts peuvent être complémentaires : le statut de père, par exemple, ne peut être défini que par référence à celui du fils ; de même le statut de médecin ne prend son sens que dans sa relation avec celui de malade.
- Mais plus généralement le statut est défini comme une position s'inscrivant dans une hiérarchie, qu'elle soit de revenus, de pouvoir, de culture ou de prestige. On distinguera alors la dimension verticale du statut qui le relie à ceux qui lui sont subordonnés ou supérieurs et la dimension horizontale qui le relie à ceux qui correspondent à une position de même rang. Ainsi le statut de contremaître s'inscrit dans une relation hiérarchique par rapport à celui de directeur de l'usine d'une part, et à ceux des ouvriers d'autre part, et dans une relation horizontale par rapport au statut des collègues qui occupent la même fonction que lui (les autres contremaîtres).

- Le rôle comme composante dynamique du statut

Si le statut représente l'élément statique et structurel de la position sociale, le rôle renvoie, lui, à son aspect dynamique et fonctionnel. Le statut prescrit, en effet, un certain nombre de modèles de conduite culturellement orientés que le rôle actualise, concrétise. Le rôle est donc conçu comme la mise œuvre des droits et devoirs attachés au statut. On distingue, de ce point de vue, les comportements de rôle prescrits normativement, les comportements de rôle attendus par les partenaires et les comportements de rôle effectivement joués par le titulaire du rôle.

Dans la pratique, le comportement de rôle est toujours un compromis entre la définition normative du rôle, les attentes de rôle et la personnalité de chacun. L'individu conserve donc toujours une certaine autonomie dans son comportement de rôle. D'autant que, comme le souligne Robert Merton, il faut associer au statut non pas un seul rôle mais un faisceau de rôles (*role-set*) correspondant aux attentes des différentes personnes qui occupent les rôles complémentaires. Par exemple, le statut de professeur engage ce dernier dans des relations avec plusieurs partenaires : ses élèves, les parents d'élèves, ses collègues, le chef d'établissement, l'inspecteur. Or, il est peu probable que chacun ait la même conception du métier d'enseignant. L'existence d'attentes contradictoires permettra au titulaire du rôle de préserver une certaine autonomie dans la manière d'exercer son rôle. Le professeur pourra, par exemple, invoquer les pressions de l'inspecteur pour résister à la demande des parents d'élèves ou, inversement, opposer aux conseils prodigués par l'inspecteur les besoins et attentes de ses élèves ou de leurs parents. Pour un même statut, les comportements de rôle pourront donc varier considérablement d'un individu à l'autre. Cette marge de jeu importante qui est laissée à chacun dans l'interprétation de son rôle est appelée par Talcott Parsons la variance des rôles.

Dans un ouvrage posthume, publié en 1934, *Le soi, l'esprit et la société*, Georges Herbert Mead insiste plus particulièrement sur l'importance de la situation d'interaction dans la définition de chaque rôle. L'auteur montre notamment comment la socialisation de l'enfant s'effectue à travers une succession de prises de rôles. Par cette expression, il désigne le mécanisme par lequel l'enfant se met mentalement à la place d'autrui pour découvrir comment on le perçoit, comment il doit ajuster son comportement pour être conforme aux attentes d'autrui, mais aussi comment il peut influencer par sa propre attitude le comportement des autres à son égard. Loin d'obéir à un modèle normatif préétabli, le rôle se

construit alors dans l'interaction par une suite d'ajustements successifs entre partenaires.

J.-L. Moreno insiste, quant à lui, sur le caractère spontané du rôle comme conduite originale et créatrice. Au lieu de partir de la culture et des modèles normatifs qu'elle impose, il privilégie le rôle effectivement joué par les individus et met en exergue leurs capacités d'invention : des changements dans les comportements de rôles peuvent ainsi contribuer à modifier la définition même des statuts sociaux. Il utilise, par ailleurs, la technique du psychodrame à des fins thérapeutiques. Il propose à des sujets des situations inédites et leur demande d'improviser des conduites de rôle. Cette technique a pour but de faire prendre conscience à chacun la manière dont il est perçu par autrui et de l'aider à mieux se connaître.

Les ambivalences du concept de rôle en sociologie

La notion de rôle a été conceptualisée dans deux cadres théoriques différents. Pour les fonctionnalistes, le rôle est enserré dans un ensemble de normes et valeurs qui ont pour but d'assurer la conformité des comportements aux prescriptions de rôle. Pour le courant interactionniste, les rôles s'inventent et se redéfinissent au cours des processus interactifs. Ils sont caractérisés par leur très grande labilité. Dans la première perspective, le rôle est étroitement adossé au statut qu'il conforte ; dans la seconde, il est considéré comme un moyen d'accomplissement individuel.

La polysémie du concept a conduit à s'interroger sur sa pertinence. Pour Andreski, le concept de rôle ne présente aucune rigueur scientifique et ne peut faire l'objet que d'une utilisation métaphorique ; il faut le bannir du vocabulaire sociologique. Pour Dahrendorf, dans la mesure où il privilégie les déterminismes et les conditionnements que subit l'individu, le rôle est une représentation mutilée de l'homme réel, au même titre que le concept d'*homo oeconomicus* construit par l'économiste. En réduisant l'homme à ses rôles, on consolide finalement le caractère immuable des structures sociales.

De fait, le concept de rôle fait référence au moins à trois acceptions différentes, qu'il importe de distinguer pour la clarté de l'analyse. Au premier niveau, le rôle peut se définir comme un ensemble d'orientations normatives qui prescrivent au titulaire d'un statut de se comporter d'une manière déterminée ; c'est le rôle

prescrit qui tombe sous la critique de Dahrendorf. Au second niveau, le rôle est constitué par les attentes réciproques des partenaires en situation d'interaction. Le concept de rôle renvoie enfin à la performance de rôle, à la manière dont chaque acteur interprète et joue son rôle. Les trois niveaux, rôles prescrits, rôles attendus et performance de rôle, ne coïncident pas nécessairement et définissent l'espace de liberté de l'acteur, variable selon les situations. Dans les organisations, les rôles sont généralement codifiés de manière très précise et laissent peu de marge de manœuvre à leurs titulaires. Tout écart entre le rôle joué et les prescriptions de rôle risque d'être sanctionné comme déviance. En revanche, dans les interactions de la vie quotidienne, les comportements de rôles sont plus libres et se construisent en grande partie au cours du processus interactif par une suite d'ajustements entre partenaires.

La plupart des situations d'interaction se situe à mi-chemin de ces deux cas polaires : les incertitudes qui entourent la définition des rôles, l'existence d'attentes de rôles contradictoires laissent donc généralement à l'agent une marge de liberté qui donne toute sa place au comportement stratégique.

Les contradictions de statuts et de rôles

Les différents statuts occupés par un même individu peuvent ne pas être cohérents : on parle alors de la non-congruence des statuts. Par ailleurs, les rôles correspondant à chacun des statuts peuvent se révéler, eux-mêmes, incompatibles : on parle alors de conflits de rôles.

- **La non-congruence des statuts**

Dans les sociétés traditionnelles, les différents statuts des individus ont une consistance forte. Ils sont souvent prédéterminés par la naissance et ne varient guère au cours de l'existence (sociétés de castes ou d'ordres). Au contraire, dans les sociétés modernes, la complexité des systèmes de stratification et la multiplicité des positions sociales qui en découlent font que la cohérence des différents statuts peut devenir problématique. Certains individus peuvent se situer en haut de l'échelle sociale pour l'un de leurs

statuts et occuper une position basse selon une autre échelle de statuts. De ce point de vue, la non-congruence entre le niveau de diplôme et de qualification, d'une part, et le niveau de revenu, d'autre part, semble l'incohérence de statuts la plus difficilement supportable car elle porte atteinte à l'idéal méritocratique de nos sociétés.

Une autre source de non-congruence de statuts provient de l'appartenance à des groupes ethniques et/ou culturels différents. Robert Park a ainsi décrit dès 1928 la situation de l'homme marginal, tel que le métis, le mulâtre, ou encore l'Africain européanisé, qui participe à deux milieux socioculturels différents sans être pleinement reconnu ni par son milieu d'origine ni par son milieu d'accueil. Il reste un individu à part, écartelé entre deux cultures et deux positions sociales. Comme le souligne P. J. Simon, « le mulâtre des Etats-Unis n'est ni vraiment un Noir, ni vraiment un Blanc. Il est à la fois l'un et l'autre, il appartient à chacun des deux groupes noir et blanc sans être dans aucun des deux membre à part entière ».

Les situations de non-congruence de statuts sont une source de troubles pour l'individu qui se sent mal à l'aise dans chacun de ses statuts et cela, d'autant plus que les exigences associées aux différents statuts sont fortement éloignées les unes des autres. Sur le plan des comportements politiques, cette situation semble favoriser l'adoption de positions politiques extrémistes, qu'elles soient de type révolutionnaire ou réactionnaire. Au plan psychologique, la non-congruence entre les statuts peut induire des comportements ambivalents et aboutir à des conduites déviantes. Plus généralement, la non-congruence des statuts favorise les conflits de rôles.

- Les conflits de rôles

Le conflit de rôles naît, le plus souvent, de ce qu'un même individu occupe des statuts dont les attentes de rôles sont incompatibles. On peut distinguer, à cet égard, trois cas de figure.

- Les contraintes de temps et de disponibilité empêchent de remplir de manière satisfaisante deux fonctions à la fois. Il en est ainsi de la femme cadre qui concilie difficilement les exigences liées à sa carrière professionnelle, qui lui imposent de rester sur son lieu de travail jusqu'à des heures tardives et celles liées à sa vie familiale, qui lui prescrivent

de rentrer tôt à la maison pour s'occuper de l'éducation de ses enfants.

- Deux principes de loyauté se révèlent contradictoires. Par exemple, l'individu témoin d'un délit commis par l'un de ses amis devra choisir, si une enquête policière est menée, soit de témoigner contre son ami au nom du respect du principe de justice, soit de faire un faux témoignage, au nom de sa relation d'amitié. Une autre vision bien connue de ce dilemme est donnée dans *Le Cid* de Corneille où le héros est paratagé entre son devoir de venger l'honneur de son père Don Diègue souffleté par Don Gormas, le père de Chimène, dont il est le prétendant, et son rôle d'amant qui lui commande de ne rien faire.
- Les valeurs associées à différents rôles entrent en opposition : le médecin qui est croyant doit-il accepter, par exemple, de pratiquer un avortement que ses convictions religieuses réprouvent, mais que sa conscience professionnelle lui prescrit de faire ?

Les conflits de rôles peuvent également provenir de ce que les attentes des différents protagonistes s'avèrent inconciliables pour un même rôle. Deux situations caractéristiques peuvent être envisagées.

- Le titulaire du rôle ne définit pas ce rôle comme le font certains de ses partenaires qui occupent les contre-rôles. Ainsi du professeur qui considère être là, avant tout, pour instruire ses élèves et leur imposer une discipline de vie, alors que ces derniers attendent surtout de lui bienveillance et capacité d'écoute.
- Les attentes de rôles des différents partenaires sont contradictoires et ne peuvent être simultanément satisfaites. Un exemple de ce type nous est donné par ce que Goffman appelle les « rôles d'intermédiaire » comme celui de contremaître : il est considéré par ses employeurs comme un employé chargé de faire appliquer par les ouvriers les décisions qu'ils ont prises ; inversement, les ouvriers attendent de lui qu'ils prennent des décisions conformes à leurs attentes.

Dans un article publié en 1981, « Rôle et statut sont-ils des concepts indispensables pour la compréhension de la structure sociale ? », Giovanni eusino s'interroge sur la pertinence des deux concepts et fait remarquer que la

représentation de la vie sociale en termes de rôles et de statuts « connaît présentement une crise profonde ». De la même manière, R. Boudon dans le Dictionnaire critique de la sociologie se demande si l'analyse du comportement des individus en termes de rationalité n'a pas un degré de fécondité supérieur à une approche qui considère les individus comme de simples porteurs de rôles. Il est ainsi amené à distinguer différents niveaux d'analyse pour conclure que « si les organisations peuvent être considérées comme des systèmes de rôles, il n'en va pas de même des sociétés ».



Normes - Socialisation - Valeurs

SYNDICALISME

Le syndicalisme est un mouvement de représentation et de défense des droits et des intérêts professionnels. De nombreuses associations peuvent répondre à cette définition mais le langage courant tend à associer le terme « syndicats » aux seules organisations de salariés. Souvent assimilé à leur seule fonction de contestation, le rôle de ces syndicats reste mal connu. Alors que leurs fonctions économiques et sociales n'ont cessé de croître, les syndicats français s'appuient sur un nombre d'adhérents si faible que l'on a pu parler d'un « désert syndical français ».

Syndicalisme et syndicats

- Syndicalisme et histoire du mouvement ouvrier

Le syndicalisme naît avec la révolution industrielle, même si dans sa première expression le syndicalisme de métier peut être considéré comme un héritage des corporations d'Ancien Régime. Il n'est donc pas étonnant qu'il se développe d'abord en Angleterre.

Dès 1824, l'action des *Unions* devient légale à condition qu'elles se limitent aux seules questions de salaires et de conditions de travail. Il faut attendre 1866 pour que soit accepté le regroupement des *Unions* locales sous la forme du *Trade Union Congress* (TUC). En Angleterre comme ailleurs, le mouvement ouvrier doit lutter pour sa reconnaissance contre l'idéologie libérale dominante. Ainsi aux États-Unis, la très réformiste et réaliste *American Federation of Labor* (AFL) créée par Samuel Gompers en 1881 se voit régulièrement opposer les lois anti-trust.

En France, le syndicalisme, illégal en application de la loi Le Chapelier (1791), sera long à s'organiser. La tradition républicaine puis socialiste de l'élite ouvrière et l'hostilité patronale se conjuguent pour rendre la reconnaissance du syndicalisme plus difficile. Le délit de grève ne sera supprimé qu'en 1864 et le droit syndical n'est reconnu qu'en 1884. Il est d'ailleurs conçu comme une liberté individuelle et l'introduction du syndicat dans l'entreprise sera beaucoup plus tardive (la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise n'intervient qu'en 1968). Les lois Auroux de 1982 accentuent encore le rôle des syndicats dans l'entreprise en imposant une obligation annuelle de négocier. Mais, en France, contrairement à la plupart des autres pays, le syndicat n'a pas le monopole de la représentation du personnel.

• La diversité des structures syndicales

On oppose souvent l'unité du TUC anglais, du DGB allemand ou de l'AFL-CIO aux États-Unis à la situation de division syndicale des pays d'Europe latine, largement liée à la persistance de clivages idéologiques. En France on évoque volontiers la « balkanisation » du paysage syndical : 7 organisations « généralistes » - CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, Groupe des dix (dont les syndicats SUD) et de nombreux syndicats autonomes (dont la FSU dans l'enseignement public) - se partagent moins de 2 millions de salariés.

Généalogie simplifiée des organisations salariées

1895 : création de la CGT

(Confédération générale du travail)

1919 : création de la CFTC

(Confédération française des travailleurs chrétiens)

1921 : scission de la CGT et naissance de la CGTU

(Confédération générale du travail unitaire)

1936 : réunification de la CGT

1940 : interdiction et clandestinité

1944 : création de la CGC

(Confédération générale des cadres)

1947 : scission de la CGT et création de la CGT-FO

(Force ouvrière) et de la FEN (Fédération de l'Éducation nationale)

1964 : scission de la CFTC et naissance de la CFDT (Confédération française démocratique du travail)

1981 : création du « groupe des 10 » par les autonomes

1989 : création de SUD-PTT par des anciens de la CFDT

1993 : éclatement de la FEN, création de l'UNSA et de la FSU

Certes, l'unité du syndicalisme anglo-saxon masque souvent de violentes oppositions, notamment entre corps de métiers. Elle permet cependant d'éviter la concurrence syndicale lors des principales consultations et rend plus facile la conclusion d'accords entre patronat et représentants des salariés, alors qu'en France, les employeurs sont souvent confrontés à de nombreux interlocuteurs dont les demandes peuvent être contradictoires.

Les organisations syndicales sont complexes. Elles combinent différentes logiques de recrutement et d'action qui se sont juxtaposées avec le temps : le métier, la branche, l'entreprise. Le « métier » marque encore les syndicalismes anglais et américain, la « branche », les syndicalismes français et surtout allemand. Le syndicalisme d'entreprise domine au Japon. Les différents syndicalismes se distinguent aussi par la diversité de leurs relations avec les partis politiques. Aux États-Unis, l'AFL-CIO se comporte surtout comme un groupe de pression à l'égard des Partis républicain et démocrate, malgré une certaine affinité avec ce dernier. On sait que le *Labour party* est une émanation du TUC, même si ces dernières années, les deux organisations ont eu tendance à relâcher leurs liens. La distance a toujours été plus grande entre la DGB et le parti social-démocrate allemand (SPD), qu'elle ne finance pas officiellement. En France, malgré une forte tradition de méfiance à l'égard des partis politiques (Charte d'Amiens de 1906), les liens entre la CGT et le Parti communiste français ont souvent obéi au principe léniniste du syndicat comme « courroie de transmission » du parti. Depuis le milieu des années 1990 cependant, la CGT a officiellement pris des distances avec le Parti communiste.

Les différents syndicalismes s'opposent également par l'ampleur de leurs effectifs. Les maigres troupes des syndicats français et

américains contrastent avec la syndicalisation massive de la Suède ou de la Belgique, la situation en Allemagne, au Royaume-Uni et en Italie occupant une place intermédiaire.

Il faut cependant nuancer ce constat : dans certains pays, le rôle des syndicats dans la gestion de la protection sociale donne une véritable prime à l'adhésion syndicale (par exemple, en Belgique) ; dans d'autres le syndicat a le contrôle partiel de l'embauche dans certains secteurs (par exemple aux États-Unis et au Royaume-Uni). En France au contraire, l'adhésion a généralement valeur d'engagement personnel et correspond souvent à un choix militant.

Entre action collective et gestion du social

- L'action revendicative

Le mouvement syndical s'est construit en tant qu'acteur collectif contre la conception libérale qui faisait du contrat de travail une relation purement individuelle. En dénonçant la relation de pouvoir masquée derrière l'apparente réciprocité des droits et des devoirs du contrat de travail, le syndicat va promouvoir l'action revendicative comme « prise de parole » collective (Hirschman). Contrairement à une vision un peu réductrice qui oppose les syndicats réformistes (modèle anglo-saxon) aux syndicats protestataires (modèle latin), tous les syndicats se préoccupent avant tout de l'amélioration des conditions de travail. D'un autre côté, rares sont les syndicats qui ne sont pas porteurs d'un projet de société, même s'il y a un très grand écart entre la tradition anarcho-syndicaliste française qui faisait du syndicat le noyau d'une contre-société, et les ambitions plus modestes de syndicats réformistes influencés par la social-démocratie ou la doctrine chrétienne.

Les revendications fondamentales, celles sur lesquelles se sont affirmés le syndicalisme et le droit de grève, concernent le salaire et la durée du travail qui sont d'ailleurs indissolublement liés. Samuel Gompers résumait les objectifs de l'AFL par la formule « *more and more* », reprise de façon quelque peu polémique par François de Closets dans son livre *Toujours plus*. On ne peut cependant réduire l'action revendicative à cet économisme sommaire : « davantage de quoi ? D'argent assurément et de loisirs, mais aussi de garanties et

de sécurité et de ce fait, davantage de pouvoir et de dignité » (*Les Syndicats en France*, J-D. Reynaud).

- La stratégie : les syndicats entre guerre et paix

On a souvent insisté sur la connotation militaire du langage de l'action syndicale en France. On parlera de « combat », de « bataille », de « consigne », de « contre-offensive », de « mobilisation », etc. Dans cet esprit on peut dire que le syndicat oscille de façon permanente entre la guerre (la grève sous toutes ses formes) et la paix (la négociation). En fait, loin d'être strictement opposés, ces deux temps de l'action revendicative sont étroitement articulés. Ils le sont doublement pour les syndicats qui sont soumis à « l'obligation de paix sociale ». Aux États-Unis comme en Allemagne, l'accord exclut la grève. La grève ne peut avoir lieu qu'à l'expiration d'un accord collectif et avant la signature d'un autre accord. Elle est donc étroitement liée à la négociation et fonctionne comme une arme ultime. Par contre, en Italie ou en France, par exemple, cette obligation n'existe pas, et la grève peut éclater à n'importe quel moment (sous réserve d'un préavis de 5 jours dans le secteur public).

La sociologie du travail utilise largement la « théorie des jeux » pour expliquer le déroulement de ces conflits. Les différents temps de l'action revendicative apparaissent comme autant de coups gagnants ou perdants. Le choix de l'enjeu, celui du cadre du conflit, local, catégoriel ou multisectoriel, sa durée, sont décisifs. La partie qui sort vainqueur du conflit est celle qui aura su le mieux anticiper la réaction de l'adversaire.

- La gestion du social

Dès l'origine, le rôle que les syndicats pouvaient jouer dans la régulation sociale a été clairement perçu, comme le montrent les débats qui ont précédé l'élaboration de la loi de 1884. Cette conception apparaît aussi dans la sociologie naissante. Pour Durkheim, l'industrialisation fait courir à la société un risque d'atomisation de la société qui peut être source d'anomie : la résurrection de corps intermédiaires, notamment des syndicats de métier, s'avère nécessaire pour éviter un éclatement du tissu social.

Participant à la régulation des conditions de travail dans l'entreprise par le biais d'accords professionnels, les syndicats vont être intégrés à un nombre grandissant d'institutions économiques et sociales aussi bien au niveau local que national. En France les syndicats ont des représentants au Conseil économique et social, sont administrateurs des caisses de Sécurité sociale, des Assedic, sont présents dans les organismes chargés de la formation... En participant aux fonctions économiques et sociales, les syndicats deviennent ainsi des institutions quasi publiques, des sortes de « fonctionnaires du social », ce qui n'est pas sans poser problème dans un contexte de crise de la protection sociale. Plus grave, ces fonctions accaparent les militants, obligent à multiplier les permanents et contribuent à creuser une distance et une méfiance réciproque entre salariés et syndicats.

Crise ou mutation ?

- Une crise générale du syndicalisme ?

Dans de nombreux pays et singulièrement en France, le mouvement syndical connaît des difficultés. La tentation est alors forte de parler d'une crise du syndicalisme et de le considérer comme une structure dépassée. On connaît l'essentiel du diagnostic : les syndicats sont confrontés à une forte diminution de leurs effectifs ; ils ont perdu une partie de leur pouvoir de mobilisation et de négociation et leur influence politique semble décliner. Pour expliquer cette évolution, plusieurs hypothèses sont avancées : la montée du chômage et les politiques d'austérité limitent les marges de manoeuvre du syndicat. Les mutations de l'appareil productif contribuent à réduire l'audience syndicale : le déclin des industries traditionnelles à forte implantation syndicale (sidérurgie, métallurgie) s'est accompagné d'une montée du tertiaire où la tradition syndicale est faible.

Par ailleurs, la diversité accrue de la main-d'oeuvre et en particulier la coexistence dans l'entreprise de personnels à statuts très divers rend de plus en plus délicate la représentation syndicale. Plus profondément, le syndicalisme subirait une crise de légitimité. Face à la montée du chômage, il semble souvent défendre des privilégiés. Enfin, dans un contexte de déclin des utopies

mobilisatrices, la montée de l'individualisme, le repli vers la sphère privée expliqueraient les baisses d'adhésions et le déclin du militantisme qui affectent aussi les partis politiques.

- Une situation contrastée

Il n'existe aucun indicateur de crise valable pour tous les pays. Les spécificités nationales observées en matière de structures et de pratiques syndicales se retrouvent dans les capacités de réaction des divers syndicats. Ainsi, la baisse des effectifs n'est pas générale. Elle est particulièrement forte en France, « lanterne rouge du syndicalisme », où on est passé d'un taux de syndicalisation supérieur à 20 % dans les années 1970 à un taux inférieur à 10 % aujourd'hui. Elle est déjà plus limitée au Royaume-Uni et en Italie, mais le syndicalisme résiste bien en Allemagne et dans les pays scandinaves. Enfin, la diminution des jours de grève est un indicateur très sensible à la conjoncture économique et inégalement pertinent selon les pays, compte tenu des diverses réglementations de ce droit.

Par ailleurs, si les syndicats ont souvent perdu de leur capacité à contrôler le niveau des salaires, dans beaucoup de pays, ils se sont vu accorder un droit de regard sur les investissements afin de mieux contrôler les répercussions des mutations technologiques en termes de qualification, de conditions de travail et de partage de l'emploi.

- Le syndicalisme français face aux contraintes de l'action collective

La crise particulièrement aiguë du syndicalisme français peut être éclairée à partir du modèle du sociologue américain Mancur Olson. Celui-ci a en effet démontré le caractère paradoxal de l'action collective. Par définition, les bénéfices de l'action syndicale sont collectifs (les acquis syndicaux sont un « bien public »). Qu'ils soient grévistes ou non, syndiqués ou non, tous les salariés percevront l'augmentation de salaire ou bénéficieront de la réduction du temps de travail obtenue par l'action syndicale. Dès lors, l'individu n'a aucun intérêt personnel à s'associer à l'action collective qui représente toujours un coût : adhérer à un syndicat, c'est au minimum payer sa cotisation, souvent donner un peu de son temps ; faire grève, c'est risquer d'être privé de son salaire et de s'aliéner la

hiérarchie. La tentation est donc grande de chercher à bénéficier de l'action syndicale sans participer à sa mise en oeuvre (comportement du « cavalier libre »). Mais si tous raisonnent ainsi, l'action collective ne peut exister.

Olson propose plusieurs solutions à ce problème. Tout d'abord, les syndicats peuvent offrir à côté des avantages collectifs (« biens publics ») des services accessibles aux seuls syndiqués (« biens privés »). Ainsi dans beaucoup de pays, les services rendus aux adhérents se sont beaucoup développés. Cela va des activités éducatives en Suède aux allocations de sécurité sociale en Belgique en passant par les services bancaires en Allemagne. Cette prestation de services n'est guère dans la tradition du syndicalisme français et on le voit mal se reconverter massivement dans cette voie.

La seconde réponse, c'est l'adhésion obligatoire qui selon Olson peut être dans certaines circonstances indispensable à la survie du syndicat. Cette pratique existe dans de nombreux pays, mais en France, elle est extrêmement minoritaire (dockers, ouvriers du Livre) et très contestée.

La troisième réponse est la capacité pour le syndicat à susciter la solidarité (*loyalty*) qui permet de dépasser la dimension utilitaire de l'action collective. Celle-ci dépend de la faculté d'intégration du groupe, de sa capacité à exercer une certaine contrainte morale sur les individus. Ainsi en Suède, où le taux de syndicalisation est proche de 90 % dans l'industrie, rester en dehors du syndicat est considéré comme une conduite anormale et moralement répréhensible.

De ce point de vue, le syndicalisme français présente un certain nombre de faiblesses. Même aux périodes de plus forte syndicalisation, il a toujours été un syndicalisme de minorité. Dans ce contexte, l'intériorisation de la culture syndicale est fondamentale. Or cette culture s'appuyait traditionnellement sur un fort sentiment de solidarité au sein du mouvement ouvrier. La montée du chômage a mis à mal cette conception d'un syndicalisme porteur des espérances des plus défavorisés. En effet, contrairement au syndicalisme italien qui a cherché à encadrer les chômeurs mais aussi les retraités, le syndicalisme français semble avoir bien des difficultés à modifier les fondements de son action.

Les inconvénients du déclin syndical et de la faiblesse de la négociation collective ont été longtemps masqués par l'existence d'une législation du travail fortement protectrice notamment en matière de licenciement et de temps de travail. Le démantèlement de ces protections dans un contexte de flexibilité accrue, la décentralisation croissante de la négociation constituent un nouveau défi pour le syndicalisme. Les élections prud'homales de 2002 ont marqué une grande stabilité du paysage syndical et un recul des scores des listes non syndicales, mais ont connu un record d'abstention (67,3 %). Cette abstention relance le débat sur le manque de vitalité de la démocratie sociale en France. Elle pose en particulier le problème de la représentativité syndicale que le chantier de la « refondation sociale » lancé par le MEDEF en 1999 avait remis à l'honneur : ce projet visait en effet à redonner une place centrale aux partenaires sociaux dans la régulation du travail au détriment de l'État et de la loi. L'organisation patronale entendait renverser la hiérarchie des normes entre la négociation centralisée (accords de branches) et la négociation d'entreprise où le statut des salariés serait organisé autour d'un contrat collectif de travail avec ou sans médiation syndicale. D'abord très réticents, les syndicats se sont rapprochés de la position patronale elle-même plus modérée puisqu'elle ne remettait plus en cause la prééminence de la loi et seule la CGT a refusé de signer l'accord qui clôturait en juillet 2001 ce chantier. Cependant, un paritarisme actif exige que les salariés se sentent engagés par la signature syndicale. Or, selon les règles actuelles de la négociation collective, un accord est valable dès lors qu'il est signé par l'une des cinq centrales syndicales représentatives. Lorsqu'il allait de soi que l'accord conventionnel ne pouvait qu'être plus favorable que la loi, cette disposition n'était pas gênante. Elle devient insupportable lorsque ce principe n'est plus systématiquement respecté comme les négociations sur les 35 heures l'ont démontré. La question de la « démocratie sociale » reste donc posée.

La crise actuelle du syndicalisme est-elle passagère ou doit-on considérer, au contraire, que les mutations profondes que connaissent les sociétés contemporaines condamnent irrémédiablement les organisations syndicales à se transformer en profondeur ou à disparaître ? Pour P. Rosanvallon, le syndicalisme actuel est une forme contingente de l'histoire des sociétés industrielles dont la survie ne peut s'envisager qu'au prix d'une reconversion :

le syndicat doit se transformer en organe de régulation sociale, en « fonctionnaire du social ». J-D. Reynaud, quant à lui, insiste sur le rôle normatif essentiel des syndicats, en particulier au niveau de l'entreprise : l'action des syndicats permet l'élaboration de compromis sociaux entre des acteurs aux intérêts contradictoires ; elle favorise l'émergence de nouvelles règles sociales et contribue ainsi à diminuer le risque d'anomie dans les relations de travail. La prise en considération de ce rôle plaide en faveur d'une plus grande reconnaissance institutionnelle du rôle des syndicats.



Action collective - Conflit

TOCQUEVILLE (ALEXIS DE)

Alexis de Tocqueville (1805-1859) propose une interprétation cohérente du passage de la société d'Ancien Régime, société composée d'« ordres » et d'« états », à la société moderne qu'il nomme « démocratique » et qu'il caractérise par la mobilité sociale des individus. La société démocratique crée des conditions favorables pour la croissance et pour l'égalité, comme le montre l'exemple des États-Unis, mais elle menace certaines valeurs, notamment la liberté. Il s'agit d'établir les fondements d'une « science nouvelle » de la société pour prévenir cette menace.

Un héritier

Alexis de Tocqueville appartient à l'aristocratie d'Ancien Régime. Issu d'une famille de vieille noblesse du Cotentin, il grandit dans un milieu conservateur. Son père, légitimiste (favorable à la dynastie des Bourbons), devient, sous la Restauration (1815-1830), préfet puis pair de France. La vie d'Alexis de Tocqueville marque-t-elle une rupture avec son milieu familial ? La réponse doit être nuancée. Après des études de droit et un bref passage par la magistrature, il devient député de Vologne en 1839 puis ministre des Affaires étrangères en 1849. Il ne croit pas à une nouvelle restauration et cherche des institutions politiques qui encadreraient la démocratie qu'il juge inévitable. Opposé au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en 1852, il se retire de la vie politique et consacre les dernières années de sa vie à son œuvre.

Il veut, dans ses ouvrages, mener à bien le projet ambitieux de décrire les origines et l'avenir des sociétés démocratiques. Il effectue un séjour de neuf mois en Amérique (1831-1832) et rédige deux livres dont la réunion forme *De la démocratie en Amérique*. Le premier (1835) est une étude de la société américaine, qui incarne

pour lui la société démocratique idéale. Le second (1840) est une réflexion plus abstraite sur l'avenir ambivalent des sociétés démocratiques. Dans son dernier ouvrage, il retrouve les préoccupations de son père. Celui-ci avait publié, à la fin de sa vie, deux études sur les origines de la Révolution, incriminant la crispation de la noblesse sur ses privilèges et la myopie de la monarchie face aux nouvelles aspirations. Ces questions seront celles qu'étudie A. de Tocqueville dans *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856).

L'égalité des conditions

• Trois processus

La démocratie est définie, selon A. de Tocqueville, par l'égalité des conditions. L'expression désigne trois processus.

- Le premier vise le mouvement d'égalsation des droits individuels : droits politiques et droits civiques. Cette égalité des droits est inséparable de l'extension des libertés publiques à tous les membres de la société.
- Le second concerne la diffusion d'un certain bien-être matériel à toute la population. Cette égalité est inséparable d'une autre liberté, celle d'accéder aux positions sociales élevées, qu'incarne la mobilité sociale.
- Enfin, le dernier processus, peut-être le plus lourd de conséquences sociales, tient dans la généralisation d'une représentation égalitaire des rapports sociaux. Chacun se considère comme l'égal des autres.

Cette tendance pluridimensionnelle à l'égalité des conditions est portée par une vaste classe moyenne dont la vision du monde est résumée par un mot : l'individualisme. A. de Tocqueville le définit ainsi : « un sentiment réfléchi et paisible, qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables, et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis ; de telle sorte que, après s'être ainsi créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle-même ».

• Égalité des conditions et contexte historique national

L'égalité des conditions prend des formes nationales. La forme américaine, et plus précisément celle de la Nouvelle Angleterre, se caractérise par les traits suivants :

- au niveau des mœurs, goût et recherche du bien-être individuel, tolérance, un certain conformisme intellectuel ;
- aux niveaux politique et juridique, importance des institutions communales, rôle du droit et des juges élus, fédéralisme ;
- au niveau des rapports sociaux, multiplication des « associations volontaires ».

Les Américains n'ont pas eu à faire face au passage d'une société aristocratique à une société démocratique. Ils sont « nés égaux avant de le devenir ». Ce n'est pas la situation de la France.

La forme française est plus contrastée. La société de classes d'Ancien Régime éclate. L'Aristocratie, véritable corps social, représente le modèle de la classe sociale qui cumule les ressources matérielles, le pouvoir et le prestige, et surtout qui est soudée par un système de valeurs conciliant égalité entre pairs et liberté de chacun des membres. La transition historique est difficile. Les mœurs sont plus agitées. L'intolérance, les conflits de religions, le goût des idées abstraites dominant.

• Les dangers résultant de la marche vers l'égalité des conditions

Selon Alexis de Tocqueville, les dangers sont de trois ordres.

- D'abord, le destin politique des démocraties reste ouvert. La recherche de l'égalité peut se transformer en passion égalitaire. L'égalitarisme conjugué à une certaine apathie politique ouvre la voie à un nouveau despotisme. Un État tentaculaire joue le rôle d'arbitre tout en imposant une nouvelle « servitude ». Inversement, la recherche de la liberté à tout prix peut conduire à l'anarchie. Naviguer entre ces deux écueils exige des institutions proches des individus et l'« art » des dirigeants.
- Ensuite, les révolutions sont peu probables dans les sociétés démocratiques, chacun ayant quelque chose à perdre. Par contre, ces sociétés sont parcourues de conflits multiples

justifiés par la recherche de la distinction, par exemple les modes, résultats d'un processus continu et contradictoire de différenciation et d'homogénéisation. Cette situation peut conduire à un conformisme culturel qui étouffe les individualités ou les minorités au nom de l'opinion commune ou celle de la majorité. Dans ces temps d'égalité, « les hommes n'ont aucune foi les uns dans les autres, à cause de leur similitude; mais cette similitude leur donne une confiance presque illimitée dans le jugement du public car il ne leur paraît pas vraisemblable qu'ayant tous des lumières pareilles, la vérité ne se rencontre pas du côté du plus grand nombre ». Il s'agit alors de développer les possibilités d'expression des minorités, notamment par la liberté de la presse.

- Enfin, des conflits plus violents peuvent éclater. Si les guerres sont plus rares, elles n'en sont que plus violentes, toute la société étant mobilisée. L'égalité des conditions et le rapprochement entre les individus rend insupportables les différences. A. de Tocqueville prévoit la montée du racisme en Amérique, après l'abolition de l'esclavage. Les Blancs les plus pauvres n'admettent pas une homogénéisation entre les individus qui ne peut réduire la seule différence ineffaçable, la couleur de la peau. Il n'y a guère de solutions institutionnelles pour parer à de tels dangers sinon la prise de conscience de leur caractère latent et la vigilance de tous.

Un père fondateur de l'analyse sociologique

Le livre sur l'Amérique comme les études historiques et les enquêtes qu'il a menées sont préparés par des questionnaires, le dépouillement de documents... Mais, c'est surtout par l'utilisation de modèles (analyse en termes de système social, analyse comparative, analyse compréhensive, qui, plus tard feront la spécificité des sciences sociales) qu'il est admis au Panthéon de la sociologie.

Après Montesquieu, A. de Tocqueville appréhende les sociétés comme des ensembles cohérents dont les éléments sont interdépendants. Une société se définit ainsi par son « état social ». Cette approche sera souvent reprise par la suite quand il s'agira d'établir un « modèle culturel » propre à la France. Ainsi, M. Crozier mettant en valeur certains dysfonctionnements au sein des grandes

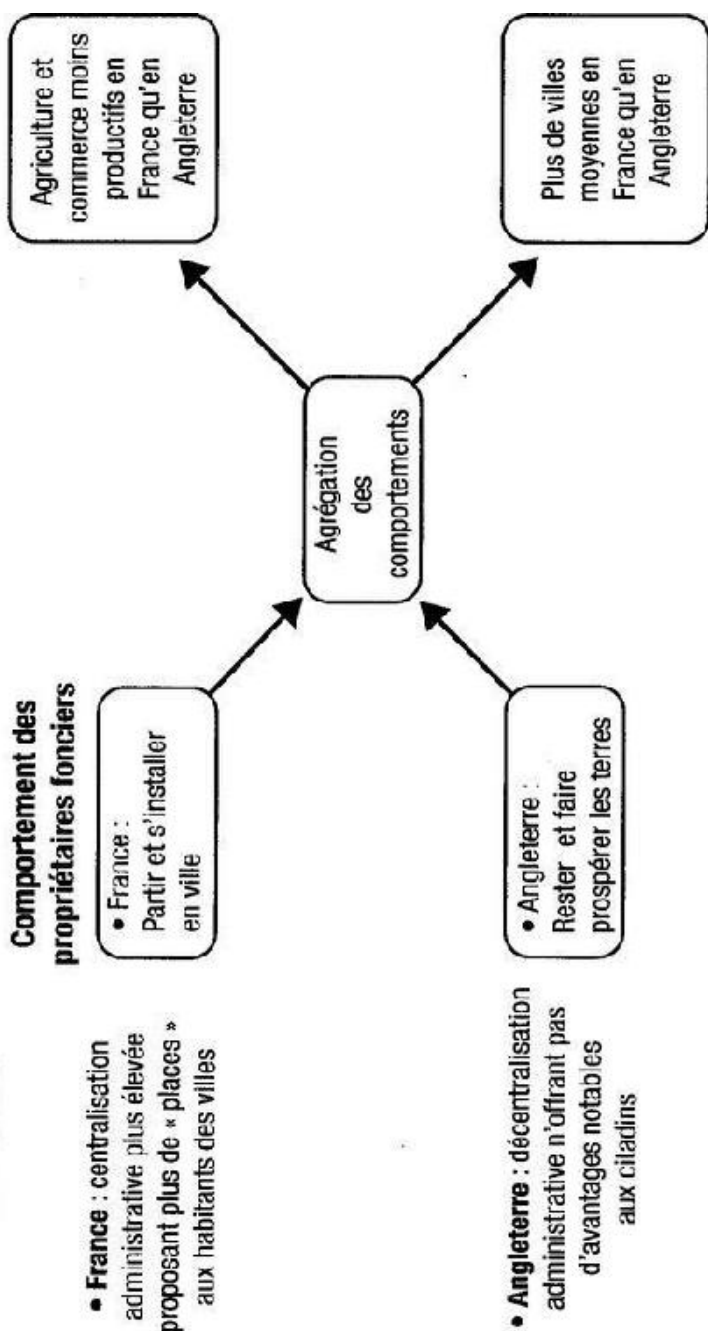
organisations françaises conclut, dans un de ses premiers ouvrages, *Le Phénomène bureaucratique*, sur un trait commun à ces organisations : la peur du « face-à-face ». Les acteurs sociaux, craignant les conflits, créent des règles et des normes sociales pour éviter les contacts qui pourraient les raviver. Il fait alors référence à A. de Tocqueville et à son analyse du centralisme administratif pour expliquer ce trait « culturel » propre à la France.

Les « états sociaux » des sociétés sont mis en valeur par l'analyse comparative. Cette analyse repose sur la définition de « types extrêmes », selon les mots d'A. de Tocqueville (cette approche annonce l'analyse en termes de « types idéaux » développée ultérieurement par M. Weber). Ces modèles accentuent certains traits pour mettre en lumière les caractéristiques du phénomène à étudier. Ainsi, A. de Tocqueville oppose le modèle « aristocratique » et le modèle « démocratique ».

	Aristocratie	Démocratie
Valeurs	Liberté. (Égalité entre « pairs »)	Égalité. (Liberté au sens d'absence de barrières)
Relations sociales	Liens personnels et obligations réciproques : maître/serviteurs	Relations contractuelles maître/domestique
Caractéristiques de la société	Société « fermée » Culture au sens de « culture noble »	Société « ouverte » Culture au sens de « culture de masse »

Il applique ces modèles aux sociétés américaine, anglaise et française, pour dégager leurs traits essentiels, « états sociaux », en relevant les écarts avec les modèles. La société américaine représente le type idéal pur de la société démocratique. Il n'y a pas eu de transition entre un état aristocratique et un état démocratique. Les Américains sont « nés égaux avant de le devenir ». Certaines qualités propres à l'état aristocratique, sens de la liberté, esprit de tolérance... ont été « importés » de la société anglaise, restée, elle, une société aristocratique. Les premiers immigrants arrivant en Nouvelle Angleterre sont anglais. La société française, deuxième exemple de société démocratique, connaît une transition difficile entre les deux états.

CONTEXTE SOCIAL



A. de Tocqueville développe aussi d'autres modes d'analyse que la sociologie utilisera.

- On peut trouver une approche en termes de lois sociales. La « marche vers l'égalité » apparaît bien comme la « loi » qui structure les sociétés démocratiques. Les phénomènes sociaux sont analysés à l'aune de cette égalité.

- Cependant, un certain consensus s'est établi pour le classer dans une tradition sociologique baptisée individualisme méthodologique. Ainsi, pour expliquer le retard de l'agriculture et du commerce français sur l'agriculture et le commerce anglais au début du XIX^e siècle, A. de Tocqueville prend pour point de départ de sa démonstration les choix des propriétaires fonciers (chaque propriétaire cherche son intérêt) qu'il situe dans deux contextes nationaux créant des contraintes et des opportunités différentes. Il interprète ce retard en termes d'agrégation de multiples choix individuels. Cette démarche peut être ainsi résumée par le schéma p. 390.

Les livres d'A. de Tocqueville ont connu une certaine désaffection en France dans la première moitié du xx^e siècle. C'est R. Aron, pendant les années 1960, qui l'impose parmi les « pères » de la sociologie en l'opposant à K. Marx. Société démocratique ou société capitaliste, l'alternative propose deux visions des structures sociales pour les sociétés industrielles.

Mais c'est surtout l'ambivalence politique de la démocratie qui retient l'attention de R. Aron. L'émergence d'États forts ou d'ÉTATS centralisés au sein de systèmes politiques reposant sur la volonté du peuple est bien, pour lui, le problème du siècle. Ce masochisme qui pousse les individus « démocratiques » vers de nouvelles servitudes devient un thème majeur parmi les auteurs libéraux. La relecture d'A. de Tocqueville alimente une critique des interventions de l'État au sein des pays développés à économie de marché à la fin des années 1970, comme elle nourrit une réflexion sur l'importance de la citoyenneté. Elle justifie souvent un éloge du système politique américain et un examen critique de la notion d'intérêt public. A. de Tocqueville privilégiait le droit sur la loi et développait le modèle d'une démocratie composée d'un grand nombre de communautés fondées sur la

participation active des individus, notamment sous la forme d'associations.

Cependant ce sont peut être les développements sur la « culture démocratique » qui retiennent le plus l'attention. Culture de masse, poids des médias, hégémonie de l'opinion publique..., ces thèmes semblent inclus dans la définition ambivalente de l'individualisme donnée par A. de Tocqueville. Les analyses en termes de moyennisation (poids grandissant des classes moyennes dans les structures sociales) des sociétés modernes se réfèrent à lui, ainsi que celles sur « la fin des idéologies ».



Démocratie

TRAVAIL (IDENTITÉ AU)

L'étude du travail dans les sociétés industrialisées s'est longtemps limitée à celle de l'organisation du travail dans les grandes entreprises industrielles. Cependant, le travail est aussi une expérience sociale créatrice d'identités comme le prouve *a contrario* le désarroi et la souffrance des chômeurs.

Qu'est-ce que la qualification du travail ?

L'étude de l'organisation du travail et du développement du machinisme suscite des débats autour du thème de la déqualification et/ou de la requalification du travail. Les difficultés pour trancher entre des jugements contradictoires résultent en partie des questions soulevées par la notion de qualification. Cette notion recouvre trois significations : la qualification attestée par un diplôme, la qualification exigée par le poste et le savoir-faire ou l'expérience de l'individu.

Si dans un premier temps, la sociologie du travail associe la qualification au poste de travail, les recherches sur le terrain montrent des décalages entre la structure des qualifications qui tendent à se maintenir et celle des postes de travail qui connaît des mutations importantes. L'introduction des nouvelles technologies, notamment, transforme le travail ouvrier qui s'éloigne de plus en plus d'un travail manuel de transformation de la matière. Doit-on alors associer la qualification au salarié et la mesurer en fonction de sa formation ?

Certaines enquêtes révèlent que les qualifications changent en fonction des individus pour un même poste de travail. La polyvalence et le travail en équipes rendent aussi plus opaques la relation entre le poste et la formation. L'introduction de nouvelles technologies, notamment l'informatique, transforme le travail ouvrier qui s'éloigne de plus en plus d'un travail manuel de transformation de la matière. Le débat s'engage alors sur le fait de

savoir si les « nouvelles technologies » imposent un nouveau type idéal d'ouvrier : opérateur polyvalent, mieux formé, gestionnaire, anticipateur... mais aussi s'investissant plus dans son travail et dans son entreprise.

Le travail ne représente pas seulement une partie de la vie d'un individu. Il détermine, en grande partie, son statut social, donc son identité et sa dignité. Il faut alors prendre en compte la proposition sociologique selon laquelle la qualification est un classement social, résultat de conflits, de compromis et de paramètres juridiques qui dépassent le cadre de l'atelier et celui de l'entreprise.

Relations au travail et identités professionnelles

- Les identités au travail

L'identité au travail de l'ouvrier, et plus généralement celle du salarié, ne se limite pas aux situations de travail. Elle peut s'affirmer par des actions collectives et/ou doit intégrer différentes dimensions de la vie de l'individu.

Ainsi, l'ouvrier peut s'identifier à la « classe ouvrière » ou au « mouvement ouvrier », et participer au nom de ce mouvement ouvrier à des actions collectives : grèves, manifestations... Sans se réduire aux organisations qui le représentent, le mouvement ouvrier est cependant lié à certains partis politiques et au mouvement syndical. Pour se limiter aux seuls syndicats, les années 1980 se caractérisent par une perte d'audience, signalée par différents indicateurs : nombre d'adhérents, conflits sociaux... Cependant, d'autres identités salariales émergeraient à l'occasion de la constitution de nouveaux mouvements sociaux : étudiants, femmes, gays...

Par ailleurs, certaines enquêtes empiriques permettent l'élaboration de typologies de modèles identitaires (R. Sainsaulieu, C. Dubar). Différentes attitudes apparaissent par rapport au travail, aux relations sociales dans l'entreprise, à l'entreprise elle-même.

De l'attitude de retrait, répandue parmi le personnel « hors statut » à la recherche de la promotion individuelle en passant par l'attachement au « métier » et/ou au « collectif de travail », se

constitue une géographie sociale complexe qui prend en compte de nombreux critères : qualification, place sur le marché du travail, trajectoire individuelle... Ces études ont pour cadre privilégié la grande entreprise ou la grande administration.

- Les identités professionnelles

D'autres recherches ont porté sur d'autres catégories sociales ou d'autres groupes sociaux : les « employés de bureau », les « cadres », les « travailleurs sociaux »... Elles prennent en compte le processus de tertiarisation des sociétés contemporaines.

C'est aux États-Unis que s'est développée une « sociologie des professions ». Dès les années 1930 et prenant modèle sur les professions libérales, certains sociologues s'attachent à définir la notion de « profession ». Deux perspectives sociologiques vont se succéder :

- Pour la première, l'apparition d'une profession dépend de critères définis : une compétence reconnue comme « légitime », une communauté d'acteurs, des codes de déontologie... Ce mouvement de professionnalisation est contemporain de la première révolution industrielle. L'exemple des chirurgiens se différenciant des barbiers en Angleterre en 1844 est souvent cité. Cette sociologie participe d'un éloge de la société américaine, les « professionnels » remplissant diverses fonctions qui contribuent à améliorer la satisfaction des consommateurs.
- Pour la seconde, toute division du travail aboutit à une répartition de tâches inégalement valorisées par la société. Certaines sont auréolées de prestige : guérir, défendre une victime, enseigner,... D'autres sont considérées sans intérêt, voire « honteuses ». Ces jugements peuvent bien sûr varier dans le temps. Les « professionnels » sont alors ceux qui parviennent aux fonctions les plus prestigieuses. On parlera de « professionnel », par exemple, pour un chirurgien et non pas pour une aide-soignante. Le sociologue étudie alors les raisons pour lesquelles la société confie à certains individus des fonctions jugées « sacrées » et recherche quels sont les institutions et les rites qui protègent et justifient le prestige attribué à ceux que l'on appelle des « professionnels ».

- Statut social et emploi

Le développement d'une « sociologie de l'emploi » apparaît plus fécond pour dépasser certaines limites de la sociologie du travail. On passe alors du travail défini comme l'ensemble des conditions d'exercice d'une activité directe de production de biens et de services à l'emploi qui donne droit à un certain statut social dans une société donnée.

Les objets de la sociologie s'élargissent pour prendre en compte les mutations de la population active (qu'appelle-t-on un actif ? un inactif ? un chômeur ?), l'apparition d'un chômage massif, les modifications dans la structure des emplois selon les branches et selon les secteurs d'activité... Ce sont les années 1980, avec la multiplication des emplois « hors statuts » (contrats à durée déterminée, missions d'intérim...), les phénomènes d'exclusion du marché du travail (chômage de longue durée, discrimination des emplois selon certains critères sociaux...), la féminisation accélérée de certains emplois qui ont vu l'élaboration d'une telle sociologie. Au-delà, le problème du chômage a mis en valeur le fait que la « question sociale » de cette fin de siècle est plutôt liée à la recherche de l'emploi qu'à celle de meilleures conditions de travail.

Travail, emploi, profession, les mots se succèdent pour chercher à cerner des phénomènes sociaux complexes. Le passage des sociétés traditionnelles aux sociétés industrialisées s'est aussi traduit par une crise importante d'identité sociale. La perte d'une maîtrise de chaque travailleur sur le processus de travail et sur le produit du travail se marque par le retour à la notion de « métier » exprimant cette recherche d'une nouvelle maîtrise. Le développement des activités de services modifie le contenu et la notion de travail elle-même. Il semble bien que s'impose l'idée d'une indétermination croissante des structures des emplois et des professions dans les entreprises et dans les sociétés les plus développées.



Travail (organisation du) - Syndicalisme

TRAVAIL (ORGANISATION DU)

Depuis deux siècles, la croissance économique est fondée, entre autres, sur la mise au travail salarié d'une partie croissante de la population active, plus des quatre cinquièmes actuellement dans les pays avancés. Cette mise au travail a été accompagnée d'une transformation des représentations mentales du travail et d'un bouleversement des conditions de travail résultant du progrès technique et de l'évolution des rapports sociaux. Les approches sociologiques ont développé plusieurs points de vue pour rendre compte tant de la dimension libératrice du travail que de la souffrance des situations de travail dans les économies capitalistes de marché(s).

Le travail est-il libérateur ?

La représentation mentale dominante du travail en Occident demeura longtemps négative. L'étymologie renvoie à tripalium (un instrument de torture). C'est dur de « bosser », verbe apparu au XIX^e siècle qui vient de l'expression « se bosser le dos », et le thème de la souffrance au travail est un thème récurrent, mis en avant dans la sociologie du travail. La représentation mentale du travail change, de façon radicale, au XVIII^e siècle. Montesquieu écrit dans *L'esprit des lois* : « un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas ». Mais, ce sont les économistes classiques qui vont bouleverser la représentation dominante du travail. A. Smith, en 1776, fait du travail, et plus particulièrement du travail « productif » au sein des manufactures, la source de la richesse des nations. Dans le même temps, il théorise l'émergence d'un marché du travail qui pose la question d'une valorisation monétaire du travail « libre » par la loi de l'offre et de la demande. Le travail, et plus particulièrement le travail salarié, apparaît ainsi

sous deux visages : le travail comme source de richesse pour tous qui légitime celui qui l'effectue et le travail comme marchandise qui soumet le travailleur aux fluctuations des marchés et au rapport de forces à l'intérieur de l'entreprise. K. Marx distingue alors le travail idéal du travail « libre » du capitalisme industriel qui se révèle exploité et aliénant, sous la forme du salariat, mais il confirme la représentation du travail comme étant le propre de l'être humain, ce par quoi l'homme transforme la nature et ce par quoi il se transforme lui-même.

Les « pères » de la sociologie déclinent d'autres arguments. A. de Tocqueville voit dans la démocratie américaine une société fondée sur le travail de tous et où chacun peut monter, grâce à son travail, dans l'échelle sociale, et E. Durkheim fait de l'égalité des chances et de la possibilité pour chacun de travailler, valorisant ainsi ses talents naturels, l'idéal de la société démocratique. Enfin, M. Weber lie la Réforme protestante à l'esprit du capitalisme qui conduit à l'apologie « du travail sans relâche, continu, systématique, dans une profession séculière, comme moyen ascétique le plus élevé et, à la fois, preuve la plus sûre, la plus évidente de régénération ». Avec la société « moderne », le travail devient donc valorisant et valorisé, créateur de reconnaissance sociale et de reconnaissance vis-à-vis de soi-même et, dans le même temps, le travail est, pour beaucoup, source d'exclusions : de la maîtrise de leur temps, du produit de leur travail et de l'expression de leurs talents.

Le xx^e siècle ne transforme pas la représentation du travail dans le système de valeurs dominant des sociétés avancées, sinon que le travail devient source de droits protégés par l'État. Les motivations au travail sont systématiquement étudiées. Dans un premier temps, la sociologie américaine, dès le début du XX^e siècle, élabore une sociologie des professions pour analyser l'essor de travaux qualifiés et autonomes dans le secteur des services : avocats, médecins... Par ailleurs, le travail conserve cette fonction émancipatrice et intégratrice. D'abord pour les femmes qui pendant le xx^e siècle, et de façon accélérée à partir des années 1960 dans les pays avancés, vont accéder aux marchés du travail dans des conditions plus favorables qu'au XIX^e siècle. Ensuite, pour les hommes qui, pour certains travaux pénibles (la mine, la sidérurgie...) retourneront le stigmate négatif du travail physique pour se construire des identités professionnelles « viriles » avec les figures du mineur, du cheminot... Enfin, pour tous les travailleurs qui vont bénéficier d'un partage des gains de productivité sous la forme d'une augmentation des consommations et sous celle d'une diminution du temps de travail. Les spécialistes de sciences sociales ont désigné par « fordisme »

cette période, notamment celle des Trente Glorieuses qui voit émerger une problématique en termes d'emplois pour désigner les modalités d'accès au monde de travail en termes de statuts sociaux protégés.

La fin du XX^e siècle voit se développer un débat public sur la représentation du travail au sein de nos sociétés. Le thème de la « fin du travail » renvoie, entre autres, à celui de la valorisation du travail. Le travail demeure-t-il une valeur identitaire et mobilisatrice ? Le temps de travail rémunéré devient minoritaire dans la vie quotidienne, les appartenances collectives sont multiples et les capacités individuelles de choix entre travail et loisirs s'affirment. Ces changements convergent pour remettre en cause la place du travail au sein du système de valeurs des sociétés avancées. Il s'agit de relativiser la valorisation du travail en dénonçant le caractère idéologique du discours dominant et de renouer avec des thématiques qui mettent en avant la participation aux affaires de la cité et/ou l'essor des travaux bénévoles et choisis comme modes privilégiés de réalisation de soi et de reconnaissance de l'autre. Mais les formes traditionnelles de pouvoir et de domination resurgissent tandis que de nouvelles formes de contrôle du travail émergent. La perte pour beaucoup d'un travail rémunéré et la marchandisation croissante des formes de travail liée à une intensification du travail militent plutôt pour appeler à un renouveau critique des formes de travail qui se mettent en place dans le cadre d'un nouveau paradigme productif.

La division du travail unit ou divise ?

A. Smith, dans *Des causes de la nature de la richesse des nations*, en 1776, fait de la division technique et sociale du travail la clé du progrès économique et social. L'exemple célèbre de la manufacture d'épingles illustre son projet. L'organisation du travail est fondée sur le découpage du travail (18 opérations pour produire une épingle) afin de le rendre plus efficace. Cette organisation rationnelle du travail apparaît comme le prolongement d'une « disposition naturelle à échanger » qui viserait à produire davantage. A. Smith met aussi en avant certains effets sociaux de la division technique du travail; cette division rend aussi certains travailleurs « bêtes et ignorants ». Du coup, ces travailleurs se trouvent exclus à la fois de la « conversation rationnelle », des « sentiments généreux » et de la participation aux affaires politiques. A. Smith voit dans un accès

large des « gens du peuple » à l'éducation, prise en charge par l'État, une parade aux effets sociaux délétères de la division technique du travail. K. Marx, après lui, montre les changements intervenus dans la division technique du travail dans le cadre du capitalisme industriel. Le travail est devenu plus abstrait, plus collectif et l'organisation du travail, à l'intérieur de l'usine, est dominée par les contraintes et les opportunités induites par le machinisme.

Il faut attendre E. Durkheim, en 1893, pour que s'affirme une autre approche de la division du travail. L'accent est mis, pour E. Durkheim, plus sur la division sociale que sur la division technique du travail. Pour lui, la division sociale du travail remplit une fonction essentielle : elle crée des liens de solidarité. Ainsi, « la division du travail suppose que le travailleur, bien loin, de rester courbé sur sa tâche, ne perd pas de vue ses collaborateurs, agit sur eux et reçoit leur action. Ce n'est donc pas une machine qui répète des mouvements dont il n'aperçoit pas la direction, mais il sait qu'ils tendent vers un but qu'il conçoit plus ou moins distinctement. Il sent qu'il sert à quelque chose ». La thématique de la solidarité et de la complémentarité induite par le développement de la division du travail était déjà présente dans les thèses d'A. Smith, elle est systématisée par E. Durkheim qui dégage aussi les formes « pathologiques » de la division du travail : division anémique (crises industrielles et antagonisme entre le travail et le capital), division contrainte (inégalité sociale des chances) et division « bureaucratique », selon l'expression de P. Besnard (dysfonctionnements de la coordination). Mais ces formes demeurent, pour E. Durkheim, exceptionnelles.

Dans le même temps qu'E. Durkheim théorise une approche fonctionnelle de la division du travail, aux États-Unis, F. Taylor (1856-1915) élabore les principes d'une nouvelle « science » de l'organisation du travail. Il vise, lui, le travail dans l'industrie, mais les principes de l'*Organisation Scientifique du Travail* (OST) peuvent s'étendre à tous les types de travaux. Il s'agit, afin de lutter contre les tactiques de « flânerie » des ouvriers, de séparer le travail de conception et le travail d'exécution, et de diviser le travail d'exécution en tâches élémentaires accessibles à n'importe quel individu. Le taylorisme constitue une légitimation du rôle des experts (ingénieurs, cadres...) entraînant une plus grande abstraction du travail ainsi qu'une mutation de la structure hiérarchique des entreprises. En généralisant les façons de faire les plus efficaces, en codifiant les gestes et en sélectionnant les salariés selon leurs aptitudes à remplir telle ou telle tâche, il crée les conditions d'une forte augmentation de la productivité du travail et

celles de l'intégration de travailleurs déqualifiés, notamment les travailleurs issus des migrations internes et externes aux économies nationales. Les syndicats se sont opposés, dans un premier temps, au taylorisme. Par ailleurs, la sociologie a clairement montré les limites d'une telle organisation du travail.

D'abord, une psychosociologie du travail naît pendant les années 1920 aux États-Unis. Un programme de recherche est lancé dans un atelier de la Western Electric Cy à Hawthorne. De 1924 à 1932, c'est une microsociologie du travail qui s'élabore ainsi sous le patronyme d'« école des relations humaines ». Elle met en valeur la complexité des relations sociales dans une situation de travail, et plus particulièrement dans un atelier de production. La productivité du travail semble moins liée aux conditions matérielles de travail qu'aux types de relations sociales qui s'établissent entre la direction et les salariés et au « climat » qui règne au sein du groupe de travail. La productivité s'accroît dans des proportions notables lorsque les ouvriers se sentent observés, écoutés et consultés et lorsqu'il existe un « moral » de groupe.

Ensuite, une sociologie du travail apparaît en France après la Seconde Guerre mondiale sous la direction de personnalités comme G. Friedmann (1905-1977) et P. Naville. Les enquêtes menées pendant cette période et leurs interprétations renforcent la critique traditionnelle du taylorisme : déshumanisation du travail, « travail en miettes », déqualification... Pourtant, malgré les progrès dans la connaissance des motivations au travail et les critiques récurrentes contre ses effets sociaux, le taylorisme se développe. Associé au travail à la chaîne, initié par H. Ford (1863-1947), il permet une production de masse. La généralisation de la production de masse de grandes séries dans la branche automobile associée à des salaires élevés reste emblématique du nouveau mode d'organisation du travail caractéristique de la période de plus forte croissance que connurent les pays industrialisés pendant le XX^e Siècle.

L'importance accordée à l'OS, ouvrier à la chaîne, nouvelle figure du prolétaire au XX^e siècle, et la méfiance à l'égard de la division du travail, héritée du socialisme proudhomien, ne sont pourtant pas hégémoniques au sein de la sociologie du travail en France. Des enquêtes sont menées, notamment celles d'A. Touraine, pendant les années 1950 dans les usines Renault, qui étudient les effets de l'automatisation du processus de production. Le progrès technique, sous la forme de l'automatisation, est alors présenté, certes comme le vecteur d'une exclusion des ouvriers de « métiers », mais aussi comme un possible antidote au travail éclaté et à la déqualification du travail. Le machinisme contient des opportunités pour humaniser

le travail et enrichir les tâches dans l'industrie. G. Friedmann avait aussi développé ce thème en le liant aux choix effectués par les décideurs dans l'entreprise. A. Touraine met l'accent sur les possibilités de promotions sociales pour changer la condition au travail. Dans le même temps, le développement des services privés et publics provoque une nouvelle phase de division sociale et de rationalisation du travail créant de nouveaux emplois qui renvoient à des statuts sociaux protégés et à la mise en œuvre de qualifications certifiées par des diplômes et des capacités d'autonomie : professions libérales, emplois d'enseignement... Avec une nouvelle phase de progrès technique à partir des années 1980, certains sociologues annoncent « la fin de la division du travail ».

En fait, la situation actuelle apparaît d'une grande complexité. Selon S. Paugam, les formes pathologiques de la division du travail soulignées par E. Durkheim ré-émergent au début du XXI^e siècle, notamment les formes anomiques, avec le chômage de masse et la croissance des formes précaires de mise au travail qui amplifient la segmentation du marché du travail. Le taylorisme, loin de disparaître, se diffuse sous la forme d'un travail répétitif dans les services : nettoyage, commerce, télécommunications, restauration rapide... Mais dans le même temps, les enquêtes sociologiques révèlent des changements dans les modes d'organisation de la division du travail résultant des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le travail répétitif est pris en charge par les machines et l'homme au travail est tenu de devenir plus polyvalent, plus autonome et plus coopératif. Au niveau de l'entreprise, le « toyotisme », mode d'organisation du travail mis en œuvre dans certaines grandes entreprises japonaises, est présenté comme un mode d'organisation du travail alternatif au taylorisme. Le travail dans l'industrie, comme dans les deux autres grands secteurs de l'économie, demanderait donc une implication plus forte du travailleur ainsi que des qualifications multiples. Cette nouvelle vague de progrès technique se conjugue avec une phase de mondialisation qui contraint les entreprises à plus de réactivité. L'environnement est plus concurrentiel ; entre les entreprises, entre les individus au travail... tandis que l'État et les syndicats apparaissent plus faibles. Parmi les sociologues du travail, un clivage intervient entre ceux qui mettent l'accent sur les formes nouvelles d'autonomisation et de coopération dans la division sociale et technique du travail et ceux qui voient dans ces formes non pas une alternative au modèle taylorien, qui d'ailleurs conserverait une puissante actualité, mais une nouvelle voie pour intensifier le contenu et le contrôle du travail.

La société salariale : déclin ou mutation ?

La place du travail dans le système de valeurs et les formes de l'organisation du travail ne peuvent être pleinement comprises que si on les réinsère dans les rapports sociaux qui structurent une société. Le travail au XIX^e siècle demeure largement marqué par l'héritage des siècles précédents. Si l'on se concentre sur l'industrie, la forme de travail dominante demeure celle des ouvriers de métiers. Les usines sont des lieux structurés par les nouvelles formes d'énergie, comme les machines à vapeur, mais l'organisation interne demeure en grande partie structurée par la logique des corps de métiers. L'empirisme et la transmission orale, ou par l'expérience, des savoirs-faire, dominant. Les premiers syndicats sont d'ailleurs fondés par des ouvriers de métiers, et l'intégration des salariés déqualifiés issus des campagnes est progressive et, souvent, conflictuelle. Une polarisation au sein de l'industrie oppose donc les ouvriers de métiers aux salariés déqualifiés, pour la plupart issus des campagnes. Mais, le clivage principal est celui qui oppose les nouvelles classes sociales qui émergent avec le capitalisme industriel. L'antagonisme entre le capital et le travail caractérise le nouveau mode de production et les rapports sociaux qui lui sont liés. Cet antagonisme se nourrit de la misère ouvrière qui devient visible dans les grandes villes manufacturières. Le travail salarié en usine génère une nouvelle forme d'indigence et la question du « paupérisme » agite le débat public à partir des années 1850. Les premières enquêtes font prendre conscience, sinon d'un appauvrissement de la main d'œuvre salariée (les paysans avant le XIX^e siècle vivaient dans des conditions souvent misérables), tout au moins de l'échec du projet libéral qui laissait prévoir une augmentation générale des niveaux de vie. En 1840, le *Tableau sur l'état physique et moral des ouvriers* (R. Villermé), et, en 1844, *La situation des classes laborieuses en Angleterre* (F. Engels) alertent l'opinion éclairée sur la misère ouvrière : travail des enfants, taudis, durée du travail inhumaine, discipline tyrannique... Deux projets se forment : un projet réformiste et un projet révolutionnaire. Ces projets vont donner sens aux premières régulations qui interviennent dans les pays industrialisés afin de mettre en œuvre des droits sociaux protecteurs. L'insécurité sociale résultant de la mise au travail dans le cadre du capitalisme industriel est tempérée par l'émergence d'une « société salariale » (R. Castel).

Pendant le xxe siècle, dans les pays avancés, se développe cette «

société salariale ». De nombreux spécialistes de sciences sociales caractérisent ce type de société en termes de « compromis fordiste ». Ce compromis établit une cohérence macroéconomique et microsociologique entre quatre dimensions constitutives de l'intégration sociale : le mode de consommation, le modèle productif d'organisation des entreprises privées et publiques, le type de rapport salarial et un État protecteur. Cette cohérence prend la forme de l'emploi salarié à temps plein et protégé. Le capitalisme de marchés a besoin d'une culture qui apporte des réponses aux questions suivantes : pourquoi travailler, quelles sont les motivations pour un investissement personnel dans le travail salarié ? Le modèle culturel qui s'impose avec les Trente Glorieuses apporte des réponses complémentaires aux deux questions qui se posent à la majorité des classes moyennes et populaires entraînées dans le vaste processus de salarisation. Le travail salarié se trouve légitimé par les avantages matériels individuels, accès à la consommation de masse, et collectifs, essor de l'État-providence, qu'ils procurent à la majorité de la population. Un utilitarisme de masse se développe qui conjugue intérêts et promotion individuels et solidarité collective. La valorisation de la vie matérielle se trouve alors légitimée et elle se révèle un puissant moteur pour la motivation au travail. Le travail demeure une valeur centrale, tandis que la valorisation de l'épargne décline avec la mise en place d'un système de solidarité collective alors que celle de la consommation privée s'impose. Les conflits demeurent souvent violents et les projets de transformation du travail rémunéré toujours présents, mais la période, avec le recul du temps, présente une cohérence que la crise économique et sociale des années 1970 va briser.

À partir des années 1980, des historiens, des économistes et des sociologues vont conclure à une crise du « compromis fordiste », sinon à une fin de ce compromis. Cette approche présente l'avantage de donner sens aux changements et aux discours qui concernent tant la valorisation du travail que l'organisation de la division du travail. À partir du constat d'une vaste mutation contingente du capitalisme, les prises de position se radicalisent. A. Gorz conclut ainsi : « un nouveau système s'est mis en place qui abolit massivement le travail ». Cette conclusion heurte les économistes. Les phases de changements, notamment techniques, au sein du capitalisme ne libèrent pas les hommes du travail, elles modifient les formes de travail. Ces phases sont accompagnées de nouvelles polarisations entre les groupes sociaux et entre les individus.

Différentes approches macrosociologiques tentent de donner sens

à ces mutations. R. Castel analyse « les métamorphoses de la société salariale » en mettant en avant d'une part la « désaffiliation » d'une partie de la population au travail et, d'autre part, le retour de l'incertitude liée à l'insécurité de la condition salariale qui tend à gagner les formes de travail autres que le salariat. Travaillant sur les textes de management à destination, principalement mais non exclusivement, des nouveaux cadres, L. Boltanski et E. Chiapello tentent de dégager le « nouvel esprit du capitalisme » qui s'élabore depuis les années 1970. Le capitalisme industriel avait fait l'objet d'un certain nombre de critiques que l'on peut classer selon deux axes. Une « critique sociale » mettait l'accent sur la misère et les inégalités socio-économiques d'une ampleur historiquement inconnue qu'aurait engendrées le capitalisme industriel et sur sa capacité à dissoudre les liens sociaux communautaires. Une « critique artiste » se développait contre le capitalisme industriel comme source de désenchantement et d'inauthenticité et comme frein aux aspirations à l'autonomie et à la créativité individuelle. Le nouveau discours du management et, en partie, les nouvelles méthodes d'organisation du travail intégreraient la critique artiste. Le nouveau salarié doit être plus autonome, sa créativité est stimulée et récompensée... Pour L. Boltanski et E. Chiapello, le nouveau modèle culturel peine cependant à définir les traits d'un « bien commun » face à un renouveau de la critique sociale liée, entre autres, à la montée du chômage, à la précarisation d'une partie des emplois et à l'émergence de nouvelles contraintes dans la mobilisation du travail salarié. Le travail demeure donc au centre de la vie sociale; nos sociétés demeurent des « sociétés de travail » (D. Schnapper). Il reste à donner un sens commun, dans lequel tous peuvent se reconnaître, aux mutations à l'œuvre.

La réflexion sociologique sur les formes de travail qui se sont succédées depuis deux siècles dans les sociétés liées à l'essor du capitalisme de marché a permis de donner sens aux formes historiques de mise au travail, sous la forme d'un travail rémunéré, des populations. Le travail apparaît ainsi comme une réalité anthropologique mais aussi, et surtout, comme une réalité historique. La généralisation du travail rémunéré présente deux visages. Le premier présente le travail sous sa dimension libératrice, sous la forme d'acquisition d'une autonomie et/ou de l'accès

individuel à un ensemble de droits. Le second montre le travail comme une activité dominée, source de souffrance. Pour aller plus loin dans cette réflexion, il est nécessaire d'approfondir les représentations différentes de la forme dominante de la mise au travail comme des formes multiples que cette forme épouse ou qui coexistent à côté de la forme du travail rémunéré.

Le travail circonscrit un champ de la sociologie : la sociologie du travail. En fait, la sociologie du travail demeure marquée par l'étude du travail au sein de l'usine industrielle et vise l'étude du travail des ouvriers. D'autres champs ont été cernés qui donnent naissance à des approches sociologiques relativement autonomes comme la sociologie de l'emploi et la sociologie des relations professionnelles. Il reste à étudier les résultats produits par ces approches et à tenter de les relier entre elles. Par ailleurs, le regard sociologique sur le travail n'est pas séparable d'une réflexion sur l'évolution des structures sociales et mentales.



Division du travail

VALEURS

Les valeurs sont des idéaux collectifs qui définissent dans une société donnée les critères du désirable : ce qui est beau et laid, juste et injuste, acceptable ou inacceptable. Ces valeurs sont interdépendantes. Elles forment ce que l'on appelle des « systèmes de valeurs », elles s'organisent pour former une certaine vision du monde. La référence aux valeurs, constante dans la sociologie classique, notamment chez Durkheim et Weber, a cependant perdu de son importance dans la sociologie contemporaine. Depuis la fin des années 1960, des études régulières ont pour ambition de suivre l'évolution des valeurs dans les sociétés occidentales.

Le statut des valeurs dans la sociologie de Durkheim

La question des valeurs est centrale chez Durkheim même s'il n'est pas toujours aisé d'isoler, dans son œuvre, l'univers des valeurs de celui des normes qui les spécifient. Pour lui, comme pour son prédécesseur Auguste Comte, l'adhésion à des valeurs communes est l'élément essentiel de l'intégration de l'individu à la société, c'est le fondement de la « solidarité sociale ». Or, il constate que les valeurs traditionnelles sont ébranlées par la modernisation de la société. Dans les sociétés traditionnelles à solidarité mécanique (ou solidarité par similitude), l'individu est en quelque sorte absorbé par le groupe. La « conscience collective », c'est-à-dire « l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société » (*De la division du travail social*, 1893), est particulièrement forte et s'impose aux consciences individuelles. Dès lors, les idéaux collectifs apparaissent indiscutables et sont indiscutés, et le devoir de l'individu est tout tracé.

Au contraire, dans la société moderne où domine la solidarité organique (ou solidarité par complémentarité) la « conscience collective » s'est érodée. Le développement de la division du travail, qui provoque une autonomie croissante de l'individu, conduit à une individualisation des buts et des valeurs. Il y a alors un risque de relâchement voire de désintégration du lien social. En effet, n'étant plus guidé par des valeurs et des normes collectives indiscutables, l'individu est menacé par le caractère illimité de ses propres désirs. Cela peut entraîner une situation d'« anomie », c'est-à-dire une situation où les valeurs et les normes n'exercent plus de régulation sur les comportements humains.

Dans ses derniers travaux et, en particulier dans *L'Éducation morale*, Durkheim se montre obsédé par le désir de fonder une morale laïque qui transmettrait aux nouvelles générations des valeurs conciliables avec la modernité. Durkheim se montre d'ailleurs résolument optimiste. Le développement de l'individualisme dont il a montré les risques doit, selon lui, s'accompagner du développement des valeurs humanistes, c'est-à-dire d'une prise de conscience de la dignité de l'homme et de la nécessité de la justice sociale. Le culte de l'individu dont il s'inquiète parfois deviendra alors le culte de la personne humaine. De nombreux auteurs ont signalé le caractère prophétique de l'œuvre de Durkheim à ce niveau puisque le « respect des droits de l'Homme » est l'une des valeurs les moins contestées du monde actuel.

Le statut des valeurs chez Max Weber

Max Weber, quant à lui, se préoccupe des profondes mutations des valeurs entraînées par le développement de la rationalité dans les sociétés occidentales contemporaines. Le déclin des interprétations magiques de l'univers et, en même temps, l'incapacité de la science à répondre aux questions fondamentales de l'existence humaine font perdre à l'individu le sens de sa propre vie : l'homme moderne est alors guetté par le « désenchantement ».

Cependant, contrairement à Durkheim, M. Weber ne pense pas qu'il soit possible (ni surtout légitime) à l'homme de science de contribuer à fonder de nouvelles valeurs. Séparant très strictement le domaine de la science et celui des valeurs, il préconise plutôt face au « désenchantement », le retour aux « vieilles pierres », c'est-à-dire aux valeurs transmises par les religions traditionnelles.

À plusieurs reprises M. Weber va être conduit à préciser la

position du savant face à la question des valeurs. Il n'est pas envisageable pour celui-ci d'apprécier telle ou telle action au nom de principes éthiques, ce qui serait un « jugement de valeur ». Il s'agit seulement de préciser les valeurs qui se trouvent en jeu dans telle ou telle action sociale. Cette approche est cohérente avec sa conception de la sociologie. Elle doit permettre de « comprendre », c'est-à-dire de saisir le sens de l'action sociale, sa signification pour l'individu. Ce qui l'intéresse, c'est donc le rapport des individus aux valeurs.

S'interrogeant sur la rationalité de l'action sociale, M. Weber distingue deux grands types d'actions : celles qui sont rationnelles « par rapport aux valeurs » et celles qui sont rationnelles « par rapport aux buts ».

Le pacifiste absolu, par exemple, qui refuse de porter les armes fait une action du premier type. En effet, s'il espère empêcher la guerre par son refus, il est irrationnel. Par contre, s'il n'a pas d'autre objectif que d'agir conformément à sa conscience, sa conduite devient compréhensible par rapport à ses valeurs.

En revanche, l'ingénieur qui construit un pont, combinant des moyens en vue de cette construction, sans s'interroger sur la valeur que représente le pont, participe du deuxième type d'action. Il obéit à une « rationalité instrumentale ». Cependant, si cette distinction constitue un modèle d'interprétation suggestif, M. Weber est conscient que dans la réalité il est souvent difficile d'isoler ces deux catégories de motivations.

Par ailleurs, M. Weber accorde une très grande importance aux valeurs dans l'analyse du changement social. Il montre ainsi qu'une certaine vision du monde véhiculée par l'« éthique protestante » peut permettre d'expliquer des aspects du capitalisme et en particulier sa réussite dans les pays anglo-saxons. Il y aurait, selon lui, une affinité entre l'éthique ascétique du calviniste qui valorise le travail et l'épargne et l'esprit du capitalisme qui repose sur la recherche du profit (non pour en jouir en tant que revenu mais pour l'accumuler) et l'organisation rationnelle du travail.

Sans tomber dans l'idéalisme, c'est-à-dire sans nier la force des éléments matériels, techniques et économiques, M. Weber accorde donc un rôle important aux valeurs dans l'évolution des sociétés.

Le courant fonctionnaliste a accordé une place importante aux valeurs dans l'analyse des sociétés contemporaines. Talcott Parsons fait ainsi des valeurs les données ultimes qui expliquent à la fois la cohérence et la spécificité d'une culture.

Sous son impulsion, des études ont cherché à comparer les diverses sociétés à partir des valeurs fondamentales qui les particularisaient. Une étude comparative portant sur cinq collectivités dans l'Ouest américain a par exemple mis en évidence les différences fondamentales entre le système de valeurs des communautés américaines et celui d'une communauté mexicaine.

Ces différences s'organisent essentiellement autour du rapport de l'homme au temps et de son mode de relation à la nature. Ainsi, les valeurs américaines seraient centrées sur « l'accomplissement ». Or, l'homme ne s'accomplit qu'en se projetant dans le futur et en soumettant la nature à sa volonté. À l'opposé, le Mexicain cherche dans le passé des modèles à imiter. Pour lui, il est plus important d'« être » que de « faire » et il est préférable de se soumettre à la nature qui de toute façon est toujours la plus forte. Ce type d'analyse a longtemps été en vigueur dans la sociologie du développement, en particulier pour expliquer les difficultés rencontrées par le processus de modernisation dans les pays du tiers-monde.

On a cependant reproché à ces recherches d'avoir une faible valeur explicative, tant l'univers des valeurs est indissociable de son contexte socio-économique : « étudier les valeurs, n'est-ce pas tout étudier ? », déclarait l'ethnologue E. Albert.

De plus, considérer chaque société comme un système fermé construit à partir de valeurs fondamentales interdit de comprendre le changement social. Comment en effet passer d'un système de valeurs à un autre ? Comment expliquer les mutations de la société indienne dont le système de valeurs, centré sur l'« être » et le rapport au passé, a longtemps été considéré comme un obstacle définitif au développement ?

L'évolution des valeurs dans les pays occidentaux

C'est à partir de la fin des années 1960 et parallèlement à la montée de ce qu'il est convenu d'appeler les « Nouveaux Mouvements Sociaux » que différentes enquêtes vont venir régulièrement scruter l'évolution des « valeurs » dans les sociétés occidentales. Ainsi l'enquête sur « les valeurs des Européens »

permet de suivre 21 variables identiques en 1981, 1990 et 1999 dans les différents pays associés. Elle couvre l'ensemble des domaines : travail, famille, morale, relations sociales, religion et politique. L'enquête de 1999 confirme les tendances observées dans les précédentes enquêtes : en France comme dans tous les pays occidentaux, on assiste à une érosion des appartenances et des pratiques confessionnelles, mais elle s'accompagne du renouveau d'une religiosité diffuse; ainsi les croyances en une vie après la mort ont tendance à croître mais dans une perspective « probabiliste » traduisant un recul des certitudes au profit du doute qui progresse. Le glissement vers un certain relativisme explique sans doute que les oppositions de valeur entre les catholiques pratiquants et les autres s'affaiblissent. Le respect de l'autorité, des normes civiques, de la fidélité dans le couple remonte chez les personnes se déclarant sans religion tandis que la permissivité s'accroît face au divorce, à l'avortement, à l'homosexualité ou à l'euthanasie chez les catholiques pratiquants. Ces évolutions confirment la tendance au « libéralisme » culturel, l'idée que chacun puisse choisir dans le domaine privé sa manière de vivre, indépendamment des conventions morales et religieuses. À ce niveau la position des Français âgés de 18 à 60 ans est très proche et se distingue encore assez nettement des Français les plus âgés. D'un autre côté, le renforcement de l'attachement à l'autorité et à la fidélité marque les limites de cette permissivité et révèle une demande de régulation des comportements sociaux. On notera que, sur ce point, un effet de « génération » s'exprime nettement au-delà du traditionnel effet « âge », les nouvelles générations s'avérant moins permissives que les générations antérieures au même âge.

Les résultats de ces enquêtes confirment qu'il est nécessaire de nuancer l'idée d'une « crise des valeurs » qui traverserait les sociétés modernes. Pour les défenseurs de cette thèse, les aspirations à caractère personnel l'emporteraient sur les projets collectifs. Un véritable « culte du Moi » repérable à travers la célébration du corps, l'obsession de sa jeunesse et de sa beauté se développerait. Ainsi l'individualisation des buts et des valeurs que prévoyait Durkheim serait à son apogée. Elle pourrait dégénérer en une véritable anomie sociale dont la « crise de la famille » (montée des divorces, cohabitation et

décohabitation) représenterait le signe précurseur. De même, la crise du militantisme et le scepticisme à l'égard des grands projets de société liés au déclin des utopies socialistes provoqueraient un nouveau « désenchantement ». Mais cette analyse peut apparaître bien partielle. En effet, la mutation des formes familiales ne signifie pas que la famille en tant que valeur ait disparu. Toutes les enquêtes prouvent le contraire. Par ailleurs, il semble que les valeurs d'égalité et de fraternité sont extrêmement vivaces, notamment chez les jeunes : la vitalité du phénomène associatif dans la lutte contre le racisme ou contre les grands fléaux sociaux comme le sida en témoigne.



Anomie - Déviance - Normes - Socialisation

VILLE ET URBANISATION

Les propos sur la ville et l'urbanisation renvoient souvent implicitement à l'étymologie sous-jacente. D'une part, l'évocation de la cité, de la métropole fait référence aux termes de *civis* ou de *polis* qui suggèrent la participation des citoyens à la vie sociale; d'autre part, la racine latine *urbs-urbis* désigne davantage un espace territorial délimité. Comme les énoncés ordinaires, les approches sociologiques de la ville s'efforcent de rendre compte de cette dualité sociale et spatiale. Par exemple, il s'agira d'analyser le degré de réalité des problèmes de certains quartiers en les décrivant comme mal construits ou/et comme mal habités. La première désignation peut mener à une politique de rénovation-réhabilitation, alors que la seconde induit plutôt des actions de prévention-répression de groupes sociaux considérés comme déviants.

La ville sans qualité

• Les sociologies de la dénonciation

La sociologie d'inspiration marxiste des années 1960-1970 (I. Lojkine, H. Lefebvre, M. Castells) déclina, avec des variantes, une lecture plutôt déterministe de la ville et de l'urbain. Pour ce courant, ce qui se passe en ville relève d'une logique socio-économique englobante. Les enjeux urbains reflètent des enjeux plus vastes : recherche du profit, fétichisme du logement-marchandise,

production et reproduction de la force de travail... La traduction essentielle dans l'espace en est la ségrégation spatiale qui oppose une aggrégation choisie (celle des catégories socialement favorisées) à une ségrégation subie (celle des classes dominées). Dans une analyse plus récente du marché de la maison, P. Bourdieu demeure peu éloigné de cette perspective. La démocratisation de l'accès à la propriété ne serait qu'apparente, masquant des inégalités de localisation, de normes de confort, de niveau et de durée d'endettement. Finalement, elle induirait de fortes désillusions pour les acquéreurs.

- L'impossible esthétique de l'espace

Des courants d'urbanistes critiques, comme F. Choay, mirent plutôt l'accent sur la médiocrité des réalisations urbaines de l'après seconde guerre mondiale. Dans un environnement de pénurie des logements, les constructions fonctionnelles des années 1950-1960, résultant d'une application schématique des idées d'architectes comme Le Corbusier, se traduisirent par l'édification de tours et de barres inesthétiques, de grands ensembles uniformes, privés de rues et de commerces, éloignés du centre-ville et des équipements collectifs. Vidées de leurs habitants dans la journée, ces « cités dortoirs » furent marquées par un affaiblissement des liens de sociabilité et un relâchement du contrôle social. La standardisation de logements à coût réduit, l'absence de consultation des populations, mais aussi les carences en matière d'éducation à l'esthétique architecturale, les conflits entre ingénieurs et architectes se conjuguèrent pour aboutir à la construction de quartiers qui allaient mal vieillir. Le constat d'échec de cette forme d'urbanisation apparaîtra clairement lorsque les pouvoirs publics substituèrent aux tentatives de réhabilitation des années 1970-1980, une politique de démolition des barres de logements sociaux.

Autour de la culture urbaine

- La ville : marqueur d'identité

Aux États-Unis, dans les années 1920-1930, les sociologues de l'école de Chicago abordèrent le thème de la ville de manière très différente. La ville est envisagée comme un milieu écologiquement spécifique qui influence fortement les comportements. Dans le modèle de L. Wirth (1938), trois variables fondamentales définissent ce milieu : le grand nombre, la densité et l'hétérogénéité des individus et des activités. Ces variables agissent sur les attitudes : la compétition se substitue à la solidarité, le contrôle social se relâche, l'individualisme et la marginalité se développent. Avec le brouillage des repères traditionnels, la délinquance augmente, les bandes et les gangs en sont les formes les plus organisées.

Toutefois, les sociologues de Chicago considérèrent que les effets négatifs de la désorganisation qui touchent les ruraux et surtout les groupes ethniques issus de l'immigration seront amenés à s'affaiblir avec l'assimilation culturelle et la prospérité économique.

• Chicago revisité

Cet optimisme initial sera révisé à la baisse, à la fois en raison des difficultés de l'intégration sociale des Noirs américains et de la crise économique de la fin du XX^e siècle. Les travaux de J.W. Wilson mettront en évidence l'apparition, pour la ville de Chicago, d'une nouvelle pauvreté urbaine liée au chômage durable. Dans les grandes villes se forment alors des îlots de grande pauvreté. Dans ces quartiers, peuplés presque exclusivement de Noirs, le nombre d'habitants diminue car les classes moyennes, souvent actives dans le milieu associatif, fuient l'environnement dégradé. Les jeunes, livrés à eux-mêmes, sont touchés par la drogue qui accentue encore la marginalité. Les perspectives d'intégration par le travail se ferment et l'économie souterraine se développe. Pour Wilson, la situation en Europe n'atteint pas un tel niveau de désespérance. En effet, les quartiers de pauvreté y sont de taille plus restreinte et de composition ethnique plus mélangée. La criminalité y est moins forte et les politiques publiques plus affirmées. L'auteur souligne aussi les différences dans les représentations dominantes : aux États-Unis, la pauvreté est surtout perçue comme un problème individuel et moral, en Europe elle est envisagée comme une question sociale relevant de la responsabilité collective.

La ville : une unité pertinente d'analyse ?

- La ville : du singulier au pluriel

La sociologie marxiste a critiqué la présentation de la ville décrite par l'école de Chicago dans l'entre-deux-guerres. Elle souligna en particulier que le modèle de référence était construit sur l'opposition implicite entre monde rural et monde urbain, communauté et société, et qu'il se fondait sur des préjugés anti-urbains. Pour ce courant, la ville ne constitue qu'un cadre et la culture urbaine est un mythe. En fait, pour la plupart des historiens et des sociologues, l'existence d'un modèle unique de ville demeure problématique. Pour la France, M. Roncayolo distingue deux idéaux-types de ville : la ville provinciale en continuité avec le monde rural et les notables locaux, et la ville technicienne, davantage en rupture avec l'environnement local et animée par les élites techniciennes. Par ailleurs, beaucoup d'études empiriques montrent une fragmentation des cités en quartiers distincts avec des pratiques de sociabilité plus ou moins affirmées et différenciées, qui se recomposent ou s'altèrent avec le remodelage du tissu urbain.

- Ségrégation et trajectoires urbaines

En Angleterre, dans leur étude de la banlieue de Leicester, N. Elias et J. Scotson observèrent une ségrégation sociale entretenue par des commérages et des ragots : la frontière symbolique unissant bourgeoisie locale et ouvriers anciennement installés et disqualifiant les ouvriers d'implantation récente. En France, les recensements mettent aussi en évidence de nouvelles formes de ségrégation de type démographique : au centre-ville, se concentrent les populations âgées et jeunes, à la périphérie les couples d'adultes et leurs enfants en bas-âge. Cette forme démographique de ségrégation spatiale peut s'interpréter comme un choix d'acteurs rationnels : à situations socio-économiques relativement proches, les familles en formation préfèrent plus d'espace habitable au prix d'un éloignement du centre-ville alors que les personnes âgées choisissent des logements de taille plus restreinte au bénéfice d'une proximité des équipements *intra-muros*.

La notion de trajectoire urbanistique des populations constitue

aussi un bon indicateur de compréhension des problèmes urbains. L'étude menée par Chamborendon et Lemaire sur la constitution des populations des grands ensembles en région parisienne dans les années 1960 a montré comment des populations socialement différenciées s'y étaient installées avec des perspectives différentes : soit temporairement (pour les plus favorisés), soit durablement (pour les plus démunis). L'habitat est alors vécu selon des modalités et des comportements différenciés : rejet et distanciation pour les plus mobiles, accommodation pour les stables, ressentiment pour ceux qui risquent l'expulsion.

Les représentations de la ville se cristallisent autour de deux idéologies contradictoires. Dans les idéologies anti-urbaines, la ville est pensée comme lieu de déracinement social, souvent même comme espace de corruption morale. Elle éloignerait les individus du monde sain de la nature. À l'inverse, dans les idéologies anti-rurales, elle acquiert le statut d'émancipation culturelle et de progrès social en délivrant les individus des pesanteurs et des archaïsmes du monde rural.

Ces représentations agissent sur l'image des villes et produisent des enjeux importants sur la définition des villes : une même ville pourra être imaginée comme une agglomération grise porteuse d'ennui ou comme une novatrice cité radieuse.



École de Chicago

WEBER (MAX)

La sociologie moderne doit beaucoup à l'œuvre dense, rigoureuse, érudite et parfois difficile du sociologue allemand, Max Weber (1864-1920). Pourtant, cet auteur, contemporain de Durkheim, fut souvent critiqué de son vivant et longtemps laissé dans l'ombre par les sociologues français. Hormis une note sur *L'éthique protestante* de M. Halbwachs (1925), il faudra attendre Raymond Aron (1935) pour commencer à découvrir une présentation plus générale de ses écrits. Aujourd'hui, Max Weber est un sociologue consacré dont la pensée est une source importante de référence pour de nombreux sociologues contemporains.

Weber : l'homme et l'œuvre

• L'homme, un maître de l'université tenté par la politique

Max Weber est né à Erfurt dans une famille riche et cultivée de la bonne bourgeoisie protestante allemande. Son grand-père paternel était industriel et son père, juriste, fut élu député du Reichstag. Après des études secondaires à Berlin, il entreprit des études supérieures à Heidelberg (1882), Berlin (1884) et Göttingen. Docteur en Histoire du droit (1892), il commença à enseigner cette discipline à l'université de Berlin, puis à Fribourg où il obtint la chaire d'Économie politique. Mais en raison d'une grave maladie nerveuse, sa carrière universitaire fut interrompue entre 1898 et 1903, année au cours de laquelle il démissionne de son poste, tout en continuant à avoir une activité intellectuelle intense. Il reprit en 1919 l'enseignement à l'université de Munich, sur un poste de

sociologie.

Sa carrière universitaire se doubla d'incursions dans la vie politique qui furent souvent sources de déconvenues. Correspondant à partir de 1910 du journal *Frankfurter Zeitung*, il fut plus qu'un observateur critique des luttes politiques qui se déroulaient alors dans un contexte tendu, marqué par les divisions sociales, le drame de la guerre et les affres de la défaite. Il critiqua la politique de l'empereur Guillaume II et ses « fanfaronnades bonapartistes » allant jusqu'à réclamer sa démission.

Conseiller membre de la délégation allemande au traité de Versailles, il s'insurgea ouvertement contre son application et le paiement de la dette de guerre. Ses préférences allaient à un État démocratique ayant à sa tête un président de la République doté de pouvoirs forts, au service d'un projet national ambitieux. Ces recommandations ne furent pourtant pas retenues dans la rédaction de la Constitution de Weimar aux travaux préparatoires de laquelle il avait participé.

Dans le champ intellectuel, M. Weber eut à surmonter d'autres oppositions. La sociologie passait alors en Allemagne pour une discipline étrangère, d'origine française et anglo-saxonne, qui se présentait avec « l'arrogance du tout-savoir ». Elle heurtait les philosophes et les cercles littéraires qui considéraient qu'elle dévalorisait le regard esthétique et romantique sur la vie et « démolissait les valeurs éternelles ». Tout un courant d'historiens allemands pensaient que l'approche webérienne en termes de « sociohistoire » était une imposture dans la mesure où l'Histoire est une série d'événements singuliers et d'institutions qui expriment « l'esprit du peuple », insaisissables par les catégories de la connaissance sociologique. Or, c'est précisément cette démarche qui était au centre de l'œuvre webérienne.

- L'œuvre : puissance et virtuosité

Les écrits de M. Weber peuvent être répertoriés en quatre catégories.

- Les essais de méthode, dans lesquels il organise les fondements de son approche de la connaissance sociale. Ces essais, dispersés dans l'ensemble de l'œuvre, n'ont fait l'objet que de traductions partielles. On peut les consulter surtout dans *Essais sur la théorie de la science* et dans

- La sociologie des religions : considérée par certains comme l'œuvre centrale de M. Weber, elle embrasse l'ensemble des grandes religions du monde. L'essentiel a été écrit entre 1915 et 1917 et ne sera publié qu'après sa mort. *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, rédigé en 1904-1905, ne constitue qu'un fragment d'une réflexion beaucoup plus vaste sur les relations entre religion et société.
- Les ouvrages sur l'histoire, l'économie et leurs rapports : il s'agit d'un ensemble monumental où s'exerça l'esprit encyclopédique de l'auteur qui examina aussi bien le droit, l'art, la technique que les hiérarchies sociales, l'éducation ou l'État. La référence majeure dans ce domaine reste certainement *Économie et société*, publié après sa mort en 1921-1922.
- Les articles de presse et textes de circonstances où l'on trouve un ensemble d'observations sur les événements politiques de son temps : les révolutions russes de 1905 et 1917, la guerre sous-marine allemande, le traité de Versailles, Weimar, le pacifisme, le socialisme... La plume de M. Weber se fait alors plus acerbe et polémique.

Les fondements de la sociologie webérienne

Max Weber définit la sociologie comme « une science qui se propose de comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets ». L'analyse de l'activité sociale ou de l'action sociale, terme plus généralement retenu par les sociologues français, constitue donc l'objet central de l'analyse webérienne.

• L'action sociale comme objet central de la sociologie

L'action sociale n'englobe pas l'ensemble des activités mais uniquement celles qui sont orientées par rapport à autrui. Pour faire comprendre la distinction, M. Weber prend l'exemple d'une collision entre deux cyclistes. En principe, celle-ci n'est pas une activité sociale. En revanche, les tentatives pour éviter le choc ou

l'arrangement qui suivra la collision constitueraient des activités sociales. Si la relation à autrui est fondamentale, cet « autrui » peut prendre des caractéristiques très variées : individu ou groupe, connu ou inconnu, réel ou abstrait (l'État par exemple). De même, le sens de l'action n'est pas uniforme; il s'appuie sur des orientations différentes correspondant à des degrés de conscience plus ou moins élevés que M. Weber répertorie sous quatre idéaux-types (cf. p. 422).

Pour expliciter la différence entre l'activité rationnelle en valeur et l'activité rationnelle en finalité, Raymond Aron donne deux exemples significatifs : le capitaine qui se laisse couler avec son navire pour sauver son honneur et l'ingénieur qui construit un pont. Dans le premier cas, l'action est guidée par une certaine conception du devoir. Dans le second cas, la décision d'agir est subordonnée à l'examen de moyens objectifs adaptés au but recherché et à l'analyse de leurs conséquences prévisibles. Dans la réalité, M. Weber souligne que les activités combinent souvent plusieurs orientations qui les rapprochent ou qui les éloignent de chacune des quatre catégories idéales-typiques.

• Motivations et idéal-type

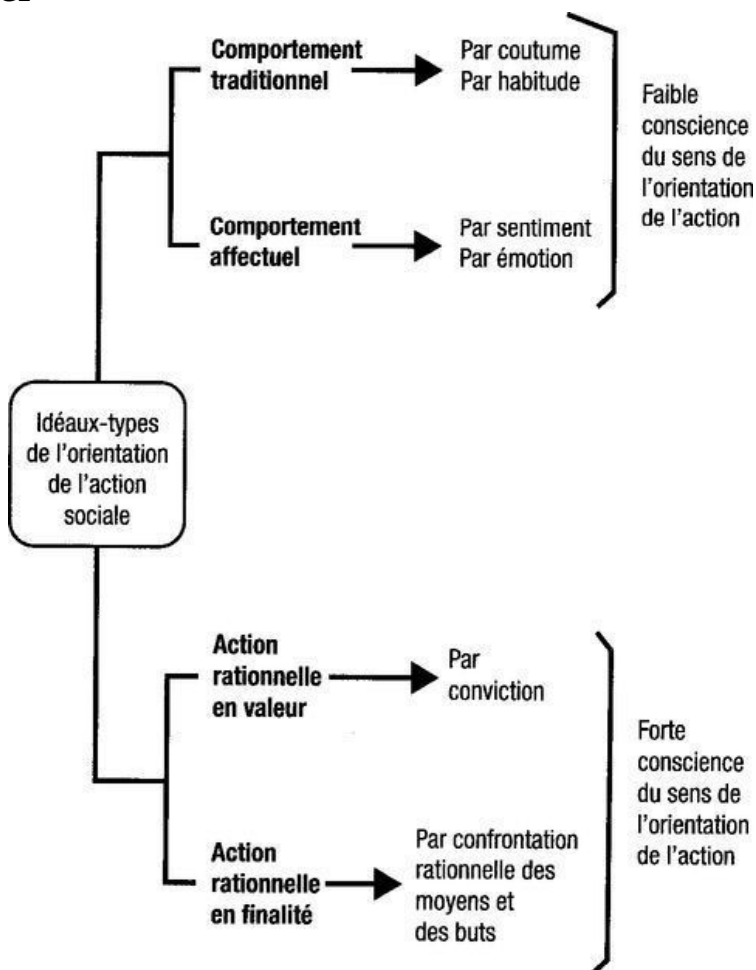
Comment faire pour saisir le « sens visé » par chaque individu ? En effet, le sociologue ne peut se mettre totalement à la place de l'acteur. D'ailleurs, M. Weber souligne qu'« il n'est pas besoin d'être César pour comprendre César ». L'approche webérienne va donc privilégier la recherche des motivations de l'acteur. Ces motivations peuvent être rangées en deux catégories : celles qui sont invoquées par les acteurs eux-mêmes et celles qui sont découvertes par le chercheur. En pratique, il est rarement possible de s'en tenir aux premières. Les individus agissent en effet le plus souvent sans savoir clairement ce qu'ils font et sans conscience précise de la réaction des autres. Le sociologue s'efforcera donc de dépasser la représentation subjective pour mettre au jour les motivations et les intérêts sous-jacents de l'action. L'activité sociale doit donc, dans la mesure du possible, être évaluée par rapport à une action « idéal-typique » qui serait rationnelle.

Le recours à l'idéal-type va devenir, dans cette logique, l'instrument privilégié de la recherche du sens et de l'explication causale. L'idéal-type peut être défini comme une construction épurée qui permettra de faire le lien entre des observations

empiriques et la perspective théorique. Il s'agit d'un instrument de la connaissance qui rend la réalité plus intelligible, en sélectionnant et en accentuant les traits les plus significatifs des situations observées.

Dans la sociologie webérienne, l'idéal-type possède un double statut. D'une part, il est construit pour rendre compte d'une situation historique singulière (la ville antique, le christianisme médiéval,...). D'autre part, il est aussi élaboré pour rationaliser, sous forme de catégories analytiques générales, une pluralité de situations historiques (idéal-type de la ville, du christianisme...).

Les quatre idéaux-types de l'action sociale de Max Weber



L'essence de l'activité sociale : la rationalisation

- La domination de l'activité rationnelle en finalité

L'étude de l'activité sociale conduira M. Weber à mettre en évidence ce qu'il considère comme un processus fondamental des sociétés occidentales : la rationalisation. M. Weber pense que l'histoire de l'Occident depuis le Moyen Âge est progressivement « habitée » par la rationalisation. Celle-ci, en s'étendant de plus en plus à l'ensemble du monde social (droit, politique, religion, science, économie, art,...) est devenue la caractéristique spécifique de la société moderne.

L'auteur la voit à l'œuvre dans l'économie où des entrepreneurs appliquent au processus de production des techniques de gestion rationnelles (comptabilité, calcul de rentabilité, organisation scientifique du travail...). Il la repère aussi dans le domaine scientifique avec les progrès des découvertes qui font reculer les interprétations magiques ou religieuses du monde. La religion elle-même cherche à élaborer des fondements rationnels aux croyances avec le travail des théologiens. L'État, enfin, est de plus en plus géré par des fonctionnaires-experts qui s'appuient sur un droit rationalisé. Ces figures idéales-typiques de la rationalité font une place centrale à l'entrepreneur calviniste.

Directions de la rationalité	par rapport à une fin (un but)	par rapport à des valeurs
Rationalité théorique	le savant	le théologien
Rationalité pratique	le fonctionnaire-expert	le syndicaliste

l'entrepreneur calviniste

Observons que ces rationalités peuvent être complémentaires : l'entrepreneur pouvant s'appuyer à la fois sur le fonctionnaire et mettre à profit les découvertes du savant, même si les conflits de rationalité ne sont pas à exclure (entre l'entrepreneur et le syndicaliste ou entre le fonctionnaire et le théologien).

Dans la mesure où la rationalisation comporte non seulement une forme de domination sur la nature mais aussi sur la société, M. Weber redoute et entrevoit des dérives possibles. La gestion technique de l'État conduit à la bureaucratisation des rapports sociaux, les découvertes scientifiques désenchantent le monde, l'économie rationnelle pervertit les échanges en les réduisant à la

sphère du profit.

La rationalisation de l'activité porte en germe une détérioration des relations qui entretient le pessimisme de M. Weber sur l'avenir du monde.

- L'entrepreneur calviniste : éthique religieuse et économie

Si *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905) ne constitue que l'un des fragments de l'analyse webérienne des religions, elle rend néanmoins bien compte de l'originalité de la démarche de Weber dans sa recherche de la logique qui sous-tend les relations entre culture, économie et société.

M. Weber cherche à répondre à la question suivante : comment expliquer que le capitalisme moderne atteigne son plus haut degré de développement dans les pays où domine le protestantisme, surtout calviniste ? Dès lors, peut-on établir une affinité élective entre l'éthique religieuse des calvinistes fondée sur la prédestination (doctrine suivant laquelle certains hommes sont d'avance élus, d'autres réprouvés) et l'esprit du capitalisme moderne ?

M. Weber rapporte le constat qu'il établit à des motivations rationnelles. Le calviniste, à la recherche de sa rédemption, incorpore dans son travail une rationalité en valeur : anxieux du salut de son âme, il cherche à (se) prouver par la réussite dans ses activités sociales qu'il est l'élu de Dieu. Comme entrepreneur, il applique des principes d'organisation rigoureux à son entreprise. La figure de l'entrepreneur calviniste incorpore donc une double rationalité : celle du croyant anxieux de son salut et celle de l'entrepreneur rationnel. Le calviniste a donc débarrassé l'entreprise des inhibitions liées à l'accumulation des richesses en « la considérant comme directement voulue par Dieu ».

Cette interprétation a été évidemment contestée, surtout en raison des incertitudes liées à sa vérification empirique. Pourtant, comme le souligne R. Aron, la perspective qu'elle ouvre est intéressante : « celle de l'influence des conceptions du monde sur les organisations sociales ou les attitudes individuelles ».

- Les sources de la domination légitime

Comme la rationalisation, la question de la domination traverse de part en part l'œuvre de M. Weber. L'auteur la définit comme « la chance [...] de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus ». Cette chance repose essentiellement sur la croyance en la légitimité du pouvoir qui commande. Les sources de la domination légitime ou du pouvoir sont de trois types : la coutume, le charisme, la loi. M. Weber distingue ainsi trois idéaux-types de domination.

- La domination traditionnelle est exercée par une autorité assujettie à des règles coutumières. Cette autorité peut s'appuyer sur des corps de dignitaires et de conseillers personnels, souvent propriétaires de leur charge.
- La domination charismatique est issue de la soumission d'un groupe de partisans ou de disciples au pouvoir personnel d'un chef qui dirige en raison de ses qualités propres : héroïsme, « aura », force de conviction... Cette forme de domination correspond à des périodes exceptionnelles. En effet, pour se maintenir au pouvoir, le chef charismatique devra composer avec les nécessités de la vie quotidienne. C'est ce que M. Weber appelle « la routinisation du charisme ». Dans la pratique, au moins partiellement, le pouvoir charismatique est amené à se transformer soit en pouvoir traditionnel, soit en pouvoir légal-rationnel.
- La domination légale-rationnelle correspond, en général, au pouvoir qui s'exerce dans les administrations bureaucratiques modernes. Dans ce cadre, les individus obéissent à des règlements mis en œuvre par des « autorités constituées », le plus souvent des fonctionnaires dotés d'un statut professionnel qui fixe leurs droits et leurs obligations. Les décisions prises sont orientées vers la rationalité en finalité ou/et vers la rationalité en valeur. Dans l'esprit de M. Weber, la domination légale-rationnelle est la modalité la plus courante de l'exercice du pouvoir dans la société moderne marquée par le processus de rationalisation des activités.

M. Weber et E. Durkheim portent une même interrogation inquiète sur le devenir de l'homme dans la société moderne. Pourtant, leurs analyses sont souvent dissemblables et renvoient à des conceptions différentes de la société. Le tableau suivant souligne ces oppositions qui

apparaissent plus particulièrement dans les textes méthodologiques, mais qui sont moins accusées dans les recherches de terrain.

	Sociologie weberienne	Sociologie durkheimienne
Représentation de la société	La société peut s'étudier comme la résultante de l'action des individus	La société peut s'étudier comme une réalité extérieure aux individus
Représentation de l'individu	Acteur social intentionnel et intéressé	Agent social qui intériorise et exprime les normes de la société
Objet de la sociologie	Science de l'action sociale	Science des faits sociaux
Méthode	• Compréhension et explication • « Reconstituer le sens vis » • Prise en considération de la subjectivité de l'acteur	• Explication • « Disséquer les faits » • Rejet de la subjectivité de l'acteur
Modèle de référence	Les sciences de la culture	Les sciences de la nature
Construction des instruments de la connaissance	Le modèle de l'idéal-type	L'appareil statistique
Objectif privilégié	Recherche : • de la pluralité des causes • des régularités sociales • de l'adéquation entre une configuration historique et l'idéal-type	• Recherche de la cause (monocausalisme) et de la fonction • Établissement de lois sociales générales
Risques	Excès de relativisme	Excès de déterminisme



Bureaucratie - Durkheim

Bibliographie

- Ansart P.**, *Les sociologies contemporaines*, Le Seuil, 1990.
- Aron R.**, *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, 1967.
- Becker H.**, *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, Métailié, 1985.
- Bell D.**, *La fin de l'idéologie*, PUF, 1997.
- Bell D.**, *Les contradictions culturelles du capitalisme*, PUF, 1979.
- Benamouzig D.**, *Économie et sociologie*, PUF, Quadrige, 2004.
- Bénéton P.**, *Les classes sociales*, PUF, « Que sais-je ? », 1991.
- Berger P.**, **Luckmann T.**, *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, 1986.
- Besnard P.**, *L'anomie*, PUF, 1987.
- Boltanski L.**, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Minuit, 1982.
- Boudon R.** (sous la direction de), *Traité de sociologie*, PUF, 1992.
- Boudon R.**, *L'idéologie*, Fayard, 1986.
- Boudon R.**, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Hachette, 1985.
- Boudon R.**, *La logique du social. Introduction à l'analyse sociologique*, Hachette, 1983.
- Boudon R.**, *Y a-t-il encore une sociologie ?*, Odile Jacob, 2003.
- Bouffartigue P.** (sous la direction de), *Le retour des classes sociales*, La Dispute, 2004.
- Bourdieu P.**, **Chamboredon J.-C.**, **Passeron J.-C.**, *Le métier de sociologue*, Mouton, 1968.
- Bourdieu P.**, **Passeron J.-C.**, *La reproduction*, Minuit, 1970.
- Bourdieu P.**, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, 1979.

- Bourdieu P.**, *Raisons pratiques*, Le Seuil, 1994
- Bourdieu P.**, *Sur la télévision*, Liber éditions, 1996.
- Bréchon P.**, *Les valeurs des Français*, A. Colin, 2003.
- Castel R.**, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995.
- Cefaï D.**, *L'enquête de terrain*, La Découverte, 2003.
- Champagne P.**, *Faire l'opinion*, Minuit, 1990.
- Chappuis R.**, **Thomas R.**, *Rôle et statut*, PUF, « Que sais je ? », 1995.
- Coenen-Huther J.**, *Sociologie des élites*, A. Colin, 2004.
- Colliot-Thélène Catherine**, *Max Weber et l'histoire*, PUF, 1996.
- Combessie J.-C.**, *La méthode en sociologie*, La Découverte, 1996.
- Corcuff P.**, *Les nouvelles sociologies*, Nathan, 1995.
- Coser L.**, *Les fonctions du conflit social*, PUF, 1982.
- Coulon A.**, *L'école de Chicago*, PUF, « Que sais-je ? », 1992.
- Coulon A.**, *L'Ethnométhodologie*, PUF, « Que sais je ? », 1992.
- Crozier M.**, **Friedberg E.**, *L'acteur et le système*, Le Seuil, 1977.
- Crozier M.**, *Le phénomène bureaucratique*, Le Seuil, 1964.
- Cuche D.**, *La notion de culture dans les sciences sociales*, La Découverte, 2004.
- Dahrendorf R.**, *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, Mouton, 1972 (1^{ère} édition, 1957).
- Degenne A.**, **Forsé M.**, *Les réseaux sociaux*, A. Colin, 2004.
- Demeulenaere P.**, *Les normes sociales*, PUF, 2003.
- De Queiroz J.-M.**, *L'école et ses sociologies*, Nathan, 1995.
- De Singly F.**, et alii, *La famille en questions : état de la recherche*, Syros, 1996.
- De Singly F.**, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Nathan, 1992.
- De Singly F.**, *Les uns et les autres*, A. Colin, 2003.

- De Singly F.**, *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, 1993.
- Délove Y.**, *Sociologie historique du politique*, La Découverte, 1997.
- Desrosières A., Thévenot L.**, *Les catégories socioprofessionnelles*, La Découverte, 1988.
- Dubar C.**, *La crise des identités*, PUF, 2000.
- Dubar C.**, *La socialisation*, A. Colin, 1996.
- Dubet F.**, *Le déclin de l'institution*, Seuil, 2002.
- Dubois M.**, *Les fondateurs de la pensée sociologique*, Ellipses, 1993.
- Durand J.-P., Weil R.**, *Sociologie contemporaine*, Vigot, 1989.
- Durand J.-P.**, *La sociologie de Marx*, La Découverte, 1995.
- Durkheim É.**, *De la division du travail*, PUF, 1973 (1^{re} édition, 1893).
- Durkheim É.**, *Le suicide*, PUF, 1990 (1^{re} édition, 1897).
- Durkheim É.**, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Le livre de Poche, 1991 (1^{re} édition, 1912).
- Durkheim É.**, *Les règles de la méthode sociologique*, PUF, 1993 (1^{re} édition, 1895).
- Duru-Bellat M., Henriot-Van Zanten A.**, *Sociologie de l'école*, A. Colin, 1992.
- Élias N.**, *Qu'est-ce que la sociologie*, Éditions de l'Aube, 1991.
- Erbes-Seguin S.**, *Sociologie du travail*, La Découverte, 2004.
- Ferréol G.** (sous la direction), *Histoire de la pensée sociologique*, A. Colin, 1994.
- Fillieule O., Péchu C.**, *Lutter ensemble, les théories de l'action collective*, L'Harmattan, 1993.
- Forsé M., Degenne A.**, *Les réseaux sociaux*, A. Colin, 1994.
- Forsé M., Langlois S.**, *Tendances comparées des sociétés postindustrielles*, PUF, 1995.
- Galland O.**, *Les jeunes*, La Découverte, 1996.
- Galland O.**, *Sociologie de la jeunesse*, Colin, 1991.
- Giraud M.**, *Le jeune SDF : socioanalyse de la précarité*, L'Harmattan, 2004.
- Goffman E.**, *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades*

mentaux, Minuit, 1968.

Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, Minuit, 1973.

Grafmeyer Y., Joseph I., *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, 1990.

Grafmeyer Y., *Sociologie urbaine*, Nathan, 1994.

Groux G., *Le conflit en mouvement*, Hachette, 1996.

Herpin N., *Sociologie de la consommation*, La Découverte, 2004.

Hervieu-Léger D., Willaime J.-P., *Sociologies et religion*, PUF, 2001.

Hirschman A., *Défection et prise de parole*, Fayard, 1995.

Hirschman A., *Bonheur privé, action publique*, Fayard, 1995.

Hughes Everett, *Le regard sociologique*, EHESS, 1996.

Kaesler D., *Max Weber. Sa vie, son œuvre, son influence*, Fayard, 1996.

Kaufmann J.-C., *L'entretien compréhensif*, Nathan, 1996.

Kaufmann J.-C., *L'invention de soi : une théorie de l'identité*, A. Colin, 2004.

Kaufmann J.-C., *Sociologie du couple*, PUF, « Que sais-je ? », 1993.

Lahire B., *La culture des individus*, La Découverte, 2004.

Lallement M., *Histoire des idées sociologiques*, Nathan, 1993.

Lallement M., *Sociologie des relations professionnelles*, La Découverte, 1996.

Laurent A., *L'individualisme méthodologique*, PUF, « Que sais-je ? », 1994.

Lazar J., *L'opinion publique*, Sirey, 1995.

Manent P., *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Fayard, 1993.

Mann P., *L'action collective*, A. Colin, 1991.

Mannheim K., *Idéologie et utopie*, Marcel Rivière, 1956 (1^{re} édition, 1929).

Mannheim K., *Le problème des générations*, Nathan, 1990 (1^{re} édition, 1928).

Marx K., *Le Capital*, Éditions sociales, 1967 (1^{re} édition, 1867).

Marx K., *Le Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*, Éditions sociales, 1984 (1^{re} édition, 1851).

Marx K., *Le Manifeste du parti communiste*, Éditions sociales, 1977 (1^{re} édition, 1848).

Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, PUF ?

Mayer N., Perrineau P., *Les comportements politiques*, A. Colin, 1992.

Mead G., *L'esprit, le soi et la société*, PUF, 1965.

Mendras H., Étienne J., *Les grands auteurs de la sociologie*, Hatier, 1996.

Mendras H., Forsé M., *Le changement social*, Colin, 1983.

Mendras H., *L'Europe des européens*, Gallimard, 1997.

Mendras H., *La Seconde Révolution française*, Gallimard 1988.

Merllié D., Prévot J., *La mobilité sociale*, La Découverte, 1991.

Merllié D., *Les enquêtes de mobilité sociale*, PUF, 1994.

Messu M., *La pauvreté cachée*, L'Aube, 2003.

Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, 1996.

Nisbet R., *La tradition sociologique*, PUF, 1984.

Ogien A., *Sociologie de la déviance*, A. Colin, 1995.

Oison M., *Logique de l'action collective*, PUF, 1978 (1^{re} édition, 1966).

Padioleau J., *L'ordre social*, L'Harmattan, 1986.

Paugam S. (sous la direction), *L'exclusion : l'état des savoirs*, La Découverte, 1996.

Pharo P., *Morale et sociologie*, Gallimard, Folio Essais, 2004.

Reynaud J.-D., *Les règles du jeu*, A. Colin, 1993.

Riutort P., *Précis de sociologie*, PUF, 2004.

Roussel L., *La famille incertaine*, Odile Jacob, 1989.

Schnapper D., *Contre la fin du travail*, Textuel, 1997.

Schnapper D., *La France de l'intégration*, Gallimard, 1991.

Segalen M., *Sociologie de la famille*, A. Colin, 2004.

Steiner P., La sociologie économique, La Découverte, 1999.

Tocqueville A. (de), *De la démocratie en Amérique*, Garnier Flammarion, 1988, (1^{re} édition, 1835 et 1840 pour la seconde partie).

Tocqueville A. (de), *L'Ancien Régime et la Révolution*, Gallimard, Folio, 1991 (1^{re} édition, 1856).

Touraine A., *Critique de la modernité*, Fayard, 1992.

Weber M., *Économie et société*, Plon ,1995 ; (1^{re} édition, 1922).

Weber M., *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Gallimard, 2004 (1^{re} édition 1905).

Weber M., *Le Savant et le politique*, Plon, 1959 (1^{re} édition, 1919).

Weber M., *Sociologie des religions*, Gallimard, 1996.

Wieviorka M. *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, La Découverte, 1996.

Xiberras M., *Les théories de l'exclusion*, A. Colin, 1996.

Biographies

Aron Raymond

(1905-1983)

Philosophe et sociologue français, il contribua au développement institutionnel de la sociologie dans l'après-guerre et favorisa la diffusion en France de la pensée de sociologues allemands comme M. Weber ou G. Simmel. Ses études personnelles portent sur l'avènement de la société industrielle moderne, la défense des démocraties pluralistes et la critique des idéologies totalitaires. ■ Principaux ouvrages : *La Sociologie allemande contemporaine*, 1935; *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, 1962; *La Lutte des classes : nouvelles leçons sur les sociétés industrielles*, 1964; *Démocratie et totalitarisme*, 1965; *Les Grandes Étapes de la pensée sociologique*, 1967.

Becker Howard

(né en 1928)

Sociologue américain, ancien élève d'E. Hughes à Chicago, il est considéré comme un représentant de l'interactionnisme symbolique. Surtout connu pour ses travaux sur la déviance qu'il appréhende en termes d'interaction sociale (le déviant est celui qui a été étiqueté comme tel par les autres), il emprunte à Hughes le concept de carrière pour construire un modèle séquentiel de la déviance (*Outsiders*, 1963). ■ Autre ouvrage traduit en français : *Les Mondes de l'art*, 1982.

Boudon Raymond

(né en 1934)

voir article p. 34.

Bourdieu Pierre

(né en 1930)

voir article p. 41.

Comte Auguste

(1798-1857)

Philosophe et sociologue français, il fut le secrétaire de Saint-Simon de 1817 à 1824. Il forgea en 1839 le terme de sociologie (47^e leçon du *Cours de philosophie positive*) pour désigner l'étude des lois relatives aux phénomènes sociaux. Il divise la sociologie en deux branches, la statique sociale, dont le concept clé est celui de consensus qui sert à désigner l'interdépendance des parties dans la société, et la dynamique sociale, qui obéit à la loi des trois états : à l'état théologique caractérisé par des explications en termes de forces surnaturelles et à l'état métaphysique où dominant les explications à partir d'idées abstraites succède l'état positif dans lequel la science des sociétés s'appuie sur des faits observables. ■ Principaux ouvrages : *Cours de philosophie positive*, 1830-1842; *Système de politique positive*, 1851-1854.

Crozier Michel

(né en 1922)

Sociologue français, spécialiste de la sociologie des organisations, il a mis l'accent sur les cercles vicieux engendrés par la bureaucratie et s'est fait le promoteur de « l'analyse stratégique » des organisations qui suppose les acteurs dotés d'une rationalité limitée leur permettant de saisir les opportunités qu'offre l'organisation pour améliorer leur situation. Il définit le pouvoir comme une relation asymétrique entre acteurs mobilisant des ressources pour rendre leur comportement imprévisible afin de disposer de marges de liberté au sein de l'organisation : la source du pouvoir est constituée par « le contrôle d'une zone d'incertitude pertinente pour l'organisation » . ■ Principaux ouvrages : *Le Phénomène bureaucratique*, 1967; *La Société bloquée*, 1970; *L'Acteur et le système* (avec E. Friedberg), 1977.

Durkheim Émile

(1858-1917)

voir article p. 155.

Elias Norbert

(1897-1990)

Sociologue d'origine allemande, il a fréquenté les séminaires d'Alfred Weber (le frère de Max Weber) et de K. Mannheim à Heidelberg. Il a tenté de dépasser l'opposition entre holisme et individualisme en introduisant le concept de configuration qui met l'accent sur les relations d'interdépendance entre les hommes qui forment une société. ■ Principal ouvrage : *Le Processus de civilisation*, 1939, traduit partiellement en français sous les titres : *La Civilisation des mœurs* et *La Dynamique de l'Occident*; *La Société de cour*, 1969; *Qu'est-ce que la sociologie ?*, 1970.

Friedmann Georges

(1902-1977)

Sociologue français spécialisé en sociologie du travail, il a publié plusieurs ouvrages sur les effets de l'introduction du machinisme. À partir des années 1960, il s'intéresse également aux problèmes posés par les moyens de communication de masse. ■ Principaux ouvrages : *Problèmes humains du machinisme industriel*, 1946; *Où va le travail humain ?* , 1950 ; *Ces merveilleux instruments. Essai sur les communications de masse*, 1979.

Garfinkel Harold

(né en 1917)

Sociologue américain, il a forgé le terme d' « ethnométhodologie » pour désigner l'étude des méthodes de raisonnement pratique que les individus mettent en œuvre dans les situations de la vie quotidienne. Contrairement à Durkheim, il considère les faits sociaux, non pas comme des choses, mais comme des accomplissements pratiques et contingents des acteurs. ■ Ouvrage principal : *Studies in ethnomethodology*, 1967.

Giddens Anthony

(né en 1938)

Sociologue anglais. Il a d'abord été professeur à l'Université de Leicester et enseigne actuellement la sociologie à l'Université de Cambridge. Il a publié de très nombreux livres, traduits dans plusieurs langues étrangères, et peut être considéré comme l'un des meilleurs spécialistes de la sociologie classique (Marx, Durkheim, Weber). Promoteur d'une théorie de la « structuration sociale », il accorde un poids équivalent aux structures sociales et au rôle des acteurs dans la production de la réalité sociale. Plus récemment, il

s'est intéressé aux conséquences de « la radicalisation de la modernité » (expression qu'il préfère à celle de postmodernité) en mettant en évidence les quatre dimensions de la globalisation dans les sociétés contemporaines : une économie capitaliste mondiale, l'État-nation, « acteur d'un ordre politique planétaire », l'ordre militaire mondial, et la division internationale du travail. ■
Ouvrages traduits en langue française : *La constitution de la société* (1984); *Les conséquences de la modernité* (1990).

Goffman Erving

(1922-1982)

Né au Canada, il étudie la sociologie à Chicago. Il est considéré comme le représentant de la perspective dramaturgique en sociologie. Sur le mode métaphorique, le monde est assimilé à un théâtre : les individus sont considérés comme des acteurs en représentation qui jouent des rôles sociaux. Il s'agit pour chacun de donner aux autres une image valorisée de lui-même et surtout de « ne pas perdre la face ». L'ouvrage le plus célèbre de Goffman est *Asiles*, dans lequel il décrit - après une observation participante d'un an - les modes d'adaptations secondaires des malades aux contraintes d'une institution totale comme l'hôpital psychiatrique. ■
Principaux ouvrages : *La Présentation de soi*, 1956; *Asiles*, 1961; *Les Rites d'interaction*, 1967 ; *Stigmate*, 1963; *Les Cadres de l'expérience*, 1974; *Façons de parler*, 1981.

Gurvitch Georges

(1894-1965)

Philosophe et sociologue d'origine russe, émigré en France dès 1920, il occupe une position institutionnelle forte dans la sociologie française de l'après-guerre. Il fonde le Centre d'études sociologiques dans le cadre du CNRS et crée la revue *Les Cahiers internationaux de sociologie*. Il prône un « hyper-empirisme dialectique » qui ne lui survivra pas. ■ Principaux ouvrages : *La Vocation actuelle de la*

sociologie, 1950; *Dialectique et sociologie*, 1962; *Études sur les classes sociales*, 1966.

Habermas Jürgen

(né en 1929)

Sociologue allemand, il est l'héritier de l'école de Francfort, qui tentera d'intégrer à l'analyse sociologique l'apport du marxisme et de la psychanalyse (Théodore Adorno 1903-1969, Max Horkheimer 1895-1903 et Herbert Marcuse 1898-1979). Dans son ouvrage le plus achevé, *Théorie de l'agir communicationnel*, 1981, il met au premier plan l'activité communicationnelle des sujets qui établissent par libre discussion les normes leur permettant de coordonner leurs actions. ■ Principaux ouvrages : *L'Espace public*, 1962; *Connaissance et intérêt*, 1968; *La Technique et la science comme idéologie*, 1968.

Halbwachs Maurice

(1877-1945)

Sociologue français d'inspiration durkheimienne (il collabore à partir de 1905), il oriente ses premiers travaux sur l'étude des relations entre les conditions de travail des ouvriers et leur consommation, faisant de cette dernière un élément essentiel de distinction entre les classes sociales (*La Classe ouvrière et les niveaux de vie*, 1913) ■ Autres ouvrages : *Les Cadres sociaux de la mémoire*, 1925; *Les Causes du suicide*, 1930; *Esquisse d'une psychologie des classes sociales*, 1938.

Hirschman Albert

(né en 1915)

D'origine allemande, ayant enseigné aux États-Unis à Yale, Columbia et Harvard, il est considéré à la fois comme un spécialiste en économie du développement et un sociologue. Il a présenté un modèle d'action des individus face aux organisations qui met en exergue trois types de comportements possibles : la loyauté, la défection (*exit*) ou la protestation (*voice*). Les situations de concurrence entre organisations favorisent la défection alors que les situations de monopole contraignent les individus à utiliser la protestation pour améliorer leur situation. ■ Principaux ouvrages : *Exit, voice and loyalty*, 1970, traduit en français sous le titre *Face au déclin des entreprises et des institutions*, 1972; *Les Passions et les intérêts*, 1977; *Bonheur privé, action publique*, 1982; *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, 1991.

Lazarsfeld Paul

(1901-1976)

Sociologue d'origine autrichienne, émigré aux États-Unis en 1934 où il obtint une chaire de sociologie à l'université de Columbia, il contribua à la création de laboratoires de recherche en sociologie et favorisa le développement d'analyses quantitatives faisant appel aux outils mathématiques. Il est également connu pour ses études sur l'influence de la propagande et de la publicité. ■ Principaux ouvrages : *Les Chômeurs de Marienthal*, 1932; une collection d'articles traduits en langue française sous le titre *Philosophie des sciences sociales*, 1970.

Le Play Frédéric

(1806-1882)

Ingénieur et sociologue français, il est considéré comme le pionnier de l'analyse monographique, c'est-à-dire de l'observation directe et détaillée d'un milieu social, en l'occurrence des familles ouvrières. Son ouvrage de 1855 consacré aux ouvriers européens comporte 36 monographies à travers lesquelles il analyse les

budgets et les modes de vie des familles ouvrières. Dans sa revue, *La Réforme sociale*, Le Play prône le retour à la famille souche (présence sous un même toit de plusieurs générations avec un seul couple à chaque génération) dont il fait le pivot de la stabilité sociale. ■
Ouvrage principal : *Les Ouvriers européens*, 1855.

Luhmann Niklas

(né en 1927)

Sociologue allemand. Il suit d'abord des études juridiques à l'université de Fribourg puis devient conseiller juridique au Ministère de la Culture dans le Land de Basse-Saxe. Il obtient une bourse d'étude pour Harvard en 1960 et suit les cours de Talcott Parsons. Il a ensuite été professeur à l'Université de Bielefeld de 1968 à 1993. Il peut être considéré avec Habermas comme l'un des sociologues allemands contemporains les plus importants à la fois par l'ampleur de son œuvre (plus de 30 ouvrages publiés), la complexité de sa pensée et les nombreux domaines de la vie sociale (droit, organisation, pouvoir, amour...) qu'il a abordés. Influencée par l'analyse systémique de T. Parsons, il fait de la différenciation fonctionnelle des sociétés modernes leur principale caractéristique. Chaque sous-système à l'intérieur de la société, tout en entretenant des échanges sélectifs avec son environnement, fonctionne selon ses propres lois et se (re)produit à partir des seuls éléments dont il est constitué (concept d'auto-poïésis emprunté à Humberto Maturana). Dès lors que les sous-systèmes ne sont plus hiérarchisés comme c'était le cas dans les sociétés traditionnelles, il n'existe plus de point d'observation de la société susceptible de la saisir en son unité : l'observation doit être « poly-contextuelle ». ■ Ouvrage traduit en Français : *L'amour comme passion. De la codification de l'intimité* (1982).

Lukacs George

(1885-1971)

Sociologue hongrois, ancien étudiant de Max Weber et de Georg Simmel, il est considéré comme l'un des penseurs marxistes les plus originaux du XX^e siècle. Outre une étude de l'influence de la philosophie de Hegel sur la formation de la pensée de Marx, on lui doit une analyse approfondie de la notion de conscience de classe. Prolongeant les développements que Marx consacre au « fétichisme de la marchandise », il fait de la réification des rapports sociaux une des caractéristiques fondamentales du fonctionnement des économies capitalistes modernes. ■ Ouvrage traduit en français : *Histoire et conscience de classe* (1923).

Mannheim Karl

(1893-1947)

Sociologue d'origine hongroise, il devient professeur à l'université de Francfort à partir de 1929. Destitué de sa chaire par le régime national-socialiste en 1933, il est alors recruté comme professeur à la London School of Economics. On peut le considérer comme le véritable fondateur de la sociologie de la connaissance. Il a plus particulièrement étudié les interrelations entre les systèmes d'idées et la position sociale des acteurs, montrant notamment qu'il n'existe pas de vérité absolue, indépendante des contextes sociaux et des situations de ceux qui les pensent. On lui doit une analyse conjointe de l'idéologie et de l'utopie. S'il s'agit bien de deux représentations déformées de la réalité, idéologies et utopies sont séparées par une différence fondamentale : alors que les idéologies sont des idées dépassées par rapport à l'évolution de la réalité, les utopies sont, au contraire, orientées vers un futur qui ne s'est pas encore réalisé, ■ Ouvrages traduits en langue française : *Le problème des générations* (1928), *Idéologie et utopie* (1929).

Marx Karl

(1818-1883)

Mauss Marcel

(1872-1950)

Neveu et collaborateur de Durkheim, il fait figure de père de l'ethnographie française. Dans son étude la plus célèbre, « *Essai sur le don* », il met en évidence le fait que les sociétés n'échangent pas tant des biens que des « politesses, des festins, des rites... ». Les échanges économiques sont donc liés à des systèmes de normes et valeurs plus générales desquels on ne peut les isoler. Il suggère d'étudier « les faits sociaux totaux dans leurs diverses composantes qui sont inséparables, juridique, économique, religieuse, esthétique... ». ■ S'il n'a pas écrit de livres, il a publié de nombreux articles dont les plus importants sont : « De quelques formes primitives de classification » (en collaboration avec Durkheim), 1903; « Esquisse d'une théorie générale de la magie » 1904; « Essai sur le don » 1925.

Mead George Herbert

(1863-1931)

Philosophe américain et spécialiste de psychologie sociale qu'il enseigna à Chicago, il fut influencé par la philosophie pragmatiste de William James. Il est souvent considéré comme le père de l'interactionnisme symbolique, expression créée en 1937 par un de ses élèves Herbert Blumer. Il s'intéresse à l'étude des processus d'interaction sociale et montre comment les conduites des acteurs s'ajustent mutuellement aux attentes de rôles. Il décrit le processus de socialisation comme une suite de prises de rôles qui permet au socialisé d'intérioriser « l'autrui généralisé ». ■ Ouvrage principal publié à titre posthume : *L'Esprit, le soi et la société*, 1934.

Mendras Henri

(né en 1927)

Sociologue français, spécialiste reconnu de sociologie rurale - la publication de *La fin des paysans* en 1967 fut prémonitoire -, il dirige aujourd'hui des études comparatives sur l'évolution et les tendances des sociétés de l'Europe occidentale. On lui doit également l'un des premiers manuels d'initiation à la sociologie en langue française. ■ Principaux ouvrages : *La fin des paysans* (1967), *Éléments de sociologie* (1967), *La seconde Révolution française* (1988), *L'Europe aux européens* (1997).

Merton Robert King

(né en 1910)

Sociologue américain. Élève de Parsons, il est considéré comme l'un des principaux représentants de l'analyse fonctionnaliste en sociologie. Il relativise le fonctionnalisme absolu de Malinowski en introduisant les notions de fonctions manifestes et de fonctions latentes, de dysfonctions, d'équivalents fonctionnels. Il a apporté également une contribution importante à la théorie des groupes de référence. Il est le promoteur des « théories de moyenne portée » à mi-chemin des grandes fresques théoriques à la Parsons et de la sociologie purement empirique de Lazarsfeld. ■ Ouvrage traduit en français : *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, (1953).

Michels Robert

(1876-1936)

Né à Cologne, proche de Max Weber, militant du parti social démocrate allemand jusqu'en 1907, il se voit, de ce fait, écarté de la carrière universitaire à laquelle il pouvait prétendre dans son pays d'origine. Il émigre en Italie dans les années de l'après-guerre et devient professeur titulaire à l'Université de Pérouse à partir de 1928. On lui doit notamment la formulation de « la loi d'airain de

l'oligarchie » : la direction des grands partis de masse et des syndicats a tendance à se concentrer, pour des raisons d'efficacité, entre les mains d'une minorité de dirigeants professionnels qui font prédominer leurs intérêts personnels au détriment des principes démocratiques proclamés par ces organisations. ■ Ouvrage traduit en français : *Les partis politiques* (1911).

Montesquieu Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède

(1689-1755)

Magistrat à Bordeaux et essayiste, il est considéré par É. Durkheim comme l'un des précurseurs de la sociologie. Il a notamment introduit l'analyse comparatiste en science politique et a proposé une typologie des formes de gouvernement (républicain, monarchique, despotique) tout en donnant une définition moderne de la notion de loi : « les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ». ■ Ouvrage principal : *De l'esprit des lois*, 1748.

Mosca Gaetano

(1858-1941)

Sociologue italien, il est généralement considéré avec Pareto comme l'un des premiers théoriciens de la théorie de l'élite. Toute société est divisée, selon lui, en une minorité organisée qui dirige « la classe politique » et une majorité inorganisée qui est dirigée. La domination de la minorité s'explique à la fois par sa capacité d'organisation et par l'élaboration d'une idéologie, « la formule politique » qui donne un principe de légitimation au pouvoir qu'elle exerce. ■ Principal ouvrage (non traduit en français) : *Elementi di scienza politica* (1896).

Pareto Vilfredo

(1848-1923)

Économiste et sociologue italien, il succéda à Walras à la chaire d'économie politique de l'université de Lausanne. Il définit la sociologie, par opposition à l'économie, comme la science des actions non logiques. Il est connu pour sa théorie des élites : au pluriel, le terme désigne toutes les personnes ayant atteint le niveau d'excellence dans leur domaine d'activité; au singulier, l'élite désigne ceux qui exercent des fonctions dirigeantes importantes dans la société. Sa théorie des dérivations, terme par lequel il désigne les idéologies, a également connu une certaine audience : les individus rationalisent leurs comportements « en habillant ce qui est de l'ordre de la passion par un vernis logique » ■ Ouvrage principal : *Traité de sociologie générale*, 1916.

Park Robert Erza

(1864-1944)

Ancien journaliste, ce sociologue américain fut l'une des figures marquantes de l'École de Chicago. Il préconise le travail de terrain (*fieldwork*) et privilégie l'étude de la ville - notamment celle de Chicago-qu'il considère comme un véritable « laboratoire social ». ■ Ouvrage principal : *Introduction to the science of sociology*, 1921; article traduit en français : *La ville. Propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain*, 1915.

Parsons Talcott

(1902-1979)

Sociologue américain ayant connu une grande notoriété dans les années 1960, il a tenté de construire un système théorique susceptible de synthétiser les apports de Durkheim, de Pareto et de Weber. Il a produit une théorie de l'action sociale qui prend en compte, au-delà de la recherche de l'intérêt personnel,

l'intériorisation de systèmes de normes et de valeurs. Il est aussi considéré comme le principal représentant du structuro-fonctionnalisme. ■ Principaux ouvrages : *The structure of social action*, 1937; *The social system*, 1951; *Economy and Society* (en collaboration avec Neil Smelser), 1956.

Schütz Alfred

(1899-1959)

Philosophe et sociologue d'origine autrichienne, il quitte son pays en 1938 et s'établit aux États-Unis. Il prolonge la sociologie de M. Weber à partir des travaux du philosophe Edmund Husserl. Il est considéré comme l'initiateur du courant phénoménologique en sociologie et a notamment influencé les travaux de Peter Berger et Thomas Luckmann. ■ Principal ouvrage : *La Construction sociale de la réalité*, 1967. Quelques articles de Schütz ont été traduits en français sous le titre *Le Chercheur et le quotidien* (Méridiens Klincksieck, 1986).

Simmel Georg

(1858-1918)

Historien, philosophe et sociologue allemand. Il a produit une œuvre éclectique s'intéressant à des thèmes aussi divers que l'amour, la coquetterie, les sociétés secrètes, le conflit... Il définit la société comme «une situation où plusieurs individus entrent en action réciproque» et est considéré comme le père de la sociologie formelle pour avoir essayé d'abstraire les formes de la socialisation (concurrence, conflit...) de leurs contenus. ■ Principaux ouvrages : *Problèmes de la philosophie de l'histoire*, 1892; *Philosophie de l'argent*, 1900; *Sociologie. Recherches sur les formes de la socialisation*, 1908.

Spencer Herbert

(1820-1903)

Philosophe et sociologue anglais, il est souvent présenté comme le représentant d'une sociologie évolutionniste. Il a mis en évidence la différenciation croissante des sociétés qu'il explique en grande partie par l'accroissement de la densité humaine et sociale. Durkheim s'inspira beaucoup des thèses de Spencer dans *De la Division du travail* en même temps qu'il en critique certains postulats. ■ Principaux ouvrages : *Introduction à la science sociale*, 1873; *Principes de sociologie*, 1876-1896.

Tarde Gabriel

(1843-1904)

Magistrat et sociologue français, il devient professeur au Collège de France en 1900. Il définit la société comme « une collection d'êtres en tant qu'ils sont en train de s'imiter entre eux ». Il est considéré comme le père de la sociologie « intermentale » appelée encore interpsychologie. Il considère la vie sociale comme une suite d'inventions et d'imitations et se révélera un critique féroce de la notion de conscience collective forgée par É. Durkheim. Jouissant d'une grande notoriété de son vivant, son œuvre est aujourd'hui passée au second plan. ■ Principaux ouvrages : *Les Lois de l'imitation*, 1890 ; *L'Opinion et la foule*, 1901.

Tocqueville Alexis de

(1805-1859)

voir article p. 385.

Tönnies Ferdinand

(1855-1936)

Philosophe et sociologue allemand, il a développé une typologie des formes d'association humaine restée célèbre. Il distingue deux formes de volonté, la volonté organique enracinée profondément dans la nature biologique de l'homme et la volonté réfléchie - qu'il appelle encore volonté factice - qui repose sur la raison calculatrice. À la volonté organique correspond une forme d'association appelée communauté dont on peut distinguer trois modalités : la communauté de sang (la famille), la communauté de lieu (le groupe de voisinage) et la communauté d'esprit (le groupe d'amis); à la volonté réfléchie correspond la société qui repose sur des rapports sociaux dictés principalement par l'intérêt. L'évolution historique serait marquée par le développement des formes sociétaires au détriment des formes communautaires. ■ Ouvrage principal : *Communauté et société*, 1887.

Touraine Alain

(né en 1925)

Sociologue français qui s'est d'abord fait connaître par ses travaux en sociologie du travail (*L'Évolution du travail aux usines Renault*, 1955), il développe ensuite une sociologie actionnaliste pour penser le passage des sociétés industrielles aux sociétés postindustrielles (appelées sociétés programmées) : *Sociologie de l'action*, 1965; *Production de la société*, 1973. À partir de 1974 (*Pour la sociologie*), il pratique une forme d'observation participante originale, « l'interventionnisme sociologique » et s'intéresse plus particulièrement à l'étude des nouveaux mouvements sociaux (mouvements étudiant, régionaliste, écologiste...) ■ Autres ouvrages : *La Conscience ouvrière*, 1966; *La Société postindustrielle*, 1969; *La Voix et le regard*, 1978; *Critique de la modernité*, 1992; *Qu'est-ce que la démocratie ?*, 1994.

Weber Max

(1864-1920)

voir article p. 418.

Index

Les pages en gras renvoient aux articles mêmes et aux biographies

Abstention.....	94, 130, 383
acculturation.....	7, 114, 234
action collective.....	12
action protestataire.....	99
action rationnelle.....	296
action sociale	420
actionnalisme.....	34
actionnisme.....	34
âge.....	17
agenda politique.....	334
âges de la vie.....	17
agrégat statistique	227
aliénation	22 , 112, 129, 268
alliance.....	192. 194. 315
Althusser.....	25, 239
analyse écologique.....	171
analyse stratégique	316
Anderson	169
anomie.....	30 , 136, 161
Ariès.....	20
aristocratie	385
Aron.....	179, 432
assimilation.....	10, 246, 294, 415

atomisme.....	35, 357
attentes de rôle	371
autorité.....	103
autrui généralisé.....	347
autrui significatifs	347
 Bachrach	 332
banlieues.....	79, 251
Baratz	332
Barth.....	247
Barthes.....	269
Bastide.....	7
Baudrillard.....	113
Becker Gary.....	141
Becker Howard	139, 170, 432
Bell.....	70, 243
Bernouilli.....	360
Bernstein	348
Besnard.....	31, 400
biens symboliques	14, 44
Birnbaum	54, 73, 330
Blauner.....	27
Blumer.....	169, 283
Boltanski.....	317, 405
Boudon	34 , 243
Bourdieu... 41 , 89, 149, 166, 279, 304, 361	
bourgeoisie.....	82, 258, 330
Bozon.....	253
Braverman.....	86
budgets familiaux.....	108

bureaucratie.....	50
Burgess.....	116, 169
Busino.....	51, 175, 375
 Capital.....	260
capital culturel.....	44, 92, 167
capital économique.....	44, 92
capital linguistique.....	44
capital social.....	44, 341
capital symbolique.....	44
Carbonnier	200
Castel	190
catégories dirigeantes.....	178
catégories socioprofessionnelles.....	55
cercle vicieux de la pauvreté	39
cercle vicieux bureaucratique.....	53
Certeau	126
champ.....	45, 329
champ social.....	41
Champagne.....	20, 308
changement social.....	34, 63
Chauvel.....	88, 96, 190, 290
Chazel.....	284, 333
chiffre noir.....	141
circulation des élites.....	65
citoyen	71
citoyenneté.....	71, 250
citoyenneté active.....	98
citoyenneté antique.....	72

citoyenneté moderne.....	71
citoyenneté multiculturelle	296
citoyenneté sociale.....	77
classe.....	82
classe dirigeante.....	54
classe dominante, dominée.....	235
classe de loisirs.....	112
classe en soi, pour soi.....	283
classe moyenne.....	93
classe ouvrière.....	82
classe politique	178
classes dominées.....	92
classes sociales.....	81
code linguistique élaboré, restreint.....	348, 350
cohabitation juvénile	197
Cohen	352
cohésion sociale.....	156, 186
communautarisme.....	76, 293
communauté.....	85
comportement dual.....	352
comportement électoral	94
comportement politique	94
Comte	35, 354, 432
configurations.....	205, 357
conflit.....	101
conflit de classe.....	81
conflits de rôles.....	374
conflits de socialisation.....	351
conformisme	138
conscience collective	158, 299

conscience de classe	82, 284
consommation.....	107
consommation de masse.....	107
consommation	
ostentatoire.....	112
contingence structurelle	314
contrainte.....	35, 156
contrainte externe.....	300
contrat social.....	72
contre-culture	121
contrôle social.....	116
contrôle social formel,	
informel.....	117
Cooley.....	228
couple.....	198
crime.....	118, 135
criminalité légale, réelle.....	139, 141
croyances.....	335
croyances collectives.....	38
Crozier.....	52, 314, 432
CSP	57
culturalisme.....	121
culture.....	120
culture anti-école	126, 352
culture cultivée	127
culture de la pauvreté.....	187
culture de masse.....	112
culture délinquante.....	139
culture d'entreprise.....	181
culture déviante.....	122
culture dominante.....	123

culture dominée	123
culture populaire.....	122
culture savante	123
culture syncrétique.....	10
culture urbaine.....	171
Cusson.....	118
cycle	17
cycle de vie.....	17

Dahl.....178, 326

Dahrendorf.....103, 227

Debord.....269

déculturation
 11 |

défection
 67 |

définition de la situation 170.....

délinquance.....118, 135

délinquance autoreportée.....138

délit.....135

démocratie.....**128**, 177

démocratie directe
 72, 129 |

démocratie représentative.....129

démocratisation.....37, 163

désorganisation sociale.....137, 170

despotisme
 133 |

Destutt de Tracy.....237

déterminisme
 37 |

déterminisme par plaques.....38

déviance.....**135**

déviance primaire.....139

déviance secondaire.....139

différenciation sociale.....	45, 105
diffusion culturelle.....	7
Dirn	69
discrimination.....	88, 214, 249
disqualification sociale.....	189
distance sociale.....	278
Dithey.....	358
division du travail.....	143
division fonctionnelle.....	143
division sociale.....	143
division sexuelle des tâches	210
division technique du travail.....	147
divorce.....	197
domination	329, 341, 423
domination charismatique.....	329
domination légale - rationnelle.....	329
domination symbolique.....	124
domination traditionnelle	329
Downs.....	96
droit.....	148
droit naturel.....	149
droit répressif.....	151
droit restitutif	151
Dubar.....	182, 232, 394
Dubet.....	79, 189, 289
Dumazedier.....	366
Dumont	73
Durkheim	30, 65, 73, 145, 154 , 345,
.....	400, 407
Duverger.....	98
dysfonctions.....	147, 223

Échange matrimonial.....	194
échantillon	307, 359
échelle de statuts.....	55
école	37, 41, 163 , 345
école culturaliste.....	121
École de Chicago.....	116, 168
école de Francfort.....	113
école de Michigan	95
école des relations humaines	401
écologie humaine.....	171
écologie urbaine.....	171
éducation	345
effet <i>bandwagon</i>	310
effet boule de neige	68
effet Cournot.....	38
effet d'âge	19, 95
effet de communication	243
effet de disposition	39
effet de file d'attente	68
effet de génération.....	19, 95
effet de position.....	39
effet épistémologique.....	243
effet Simmel.....	39
effet <i>underdog</i>	310
effets émergents	34, 67
effets pervers.....	34
égalisation des conditions	132
égalitarisme.....	387
égalité.....	128

égalité des chances.....	274
égalités des conditions.....	64, 386
égalité des droits.....	132
Église.....	336
Ehrenberg.....	231
électeur captif.....	94
électeur rationnel.....	97
électeur stratège.....	94
Elias.....	300, 357, 433
élite du pouvoir.....	176
édites.....	174
Elster.....	262, 302
Emprunts culturels.....	9
Engel.....	109
Engels	259
enquête.....	359
entreprise.....	179
entrepreneurs moraux.....	301
équivalent fonctionnel.....	224
État de droit.....	72, 128
État-nation.....	71, 249
État totalitaire	131
éthique protestante	418
ethnocide	11
ethnométhodologie	433
ethnopsychiatrie.....	11
étiquetage.....	139
exclusion sociale.....	185
<i>exit</i>	67
exogamie.....	194
extériorité.....	156

Fait social	156
fait social total.....	437
falsifiabilité	242
famille.....	192
famille conjugale.....	195
famille étendue	95
famille-institution.....	199
famille monoparentale.....	201
famille multiparentale	207
famille nucléaire.....	195
famille recomposée.....	205
famille souche.....	196
fétichisme de la marchandise.....	25, 268
femme.....	210
Feuerbach.....	23
<i>fieldwork</i>	169
filiation.....	193
filiation bilinéaire.....	193
filiation matrilineaire.....	193
filiation patrilineaire.....	93
filiation unilinéaire.....	192
fin des idéologies.....	243
fonction.....	220
fonction de socialisation.....	229
fonction latente.....	224
fonction manifeste.....	24
fonctionnalisme	220
force de travail	24, 260

forces productives	83, 260
Ford.....	401
fordisme	399
Forsé.....	254, 343
fractions de classes.....	123, 278
Friedberg.....	312
Friedmann.....	29, 147, 401, 433
Friedson.....	170
Fromm	26
frustration relative	13, 229
 Galland.....	 18
Gallup.....	304, 359
Garfinkel.....	433
Gaxie.....	97
<i>gender studies</i>	211
génération.....	17
genre	211
Giddens.....	357, 433
Goffman.....	169, 233, 346, 434
Goldthorpe.....	85
Gorz	405
Gouldner.....	51, 314
Gramsci	239
Granovetter.....	343
grève.....	377
groupe.....	226
groupe d'appartenance	229
groupe de référence	229
groupe des pairs.....	345

groupe latent.....	227
groupe social	135, 223
groupes de statut	83
groupes formels.....	228
groupes primaires.....	228
groupes réels.....	55
groupes secondaires.....	228
Gurvitch.....	161, 226, 434
Guyau	30

Habermas.....	244, 286, 304, 434
habitus.....	41, 111, 125
Halbwachs.....	19, 108, 435
Héran.....	56, 250, 253
héritage.....	166
Héritier	211
hétérogamie.....	255
Hirschman	15, 67, 114, 281, 435
histoire de vie	173
historicité.....	287
Hoffmann.....	131
holisme méthodologique.....	35, 356
homme marginal.....	374
homo oeconomicus.....	42, 109
homogamie sociale.....	253
homo sociologicus.....	109
Hughes.....	169
hypergamie.....	256

Idéal-type.....	421
------------------------	------------

identité	231
identité au travail	393
identité professionnelle.....	169
identité sociale.....	256
idéologie.....	237
IFOP	307, 359
imitation.....	12, 111
immigration.....	245
immigré.....	10, 245
index d'Alford.....	87
individualisme.....	386
individualisme	
méthodologique.....	35, 356
infrastructure économique.....	238, 262
Inglehart.....	88, 286
innovation.....	138
instances de socialisation	345.....
institution.....	192
institutions totales.....	346
intégration.....	74, 246
intégration républicaine.....	76, 293
interaction sociale.....	139, 172
interactionnisme	
symbolique.....	172
intériorisation	124, 347
intériorisation des normes	300, 349.....
Iribarne.....	183
Jaulin.....	11
Jeu à somme nulle, positive	334
jeu social.....	43, 114
jeunesse.....	17, 69

Kellerhals.....254

Kelsen.....149

Labbens.....187, 322

labelling theory.....172

Labov.....126, 351

langage explicite, implicite350.....

Lazarsfeld.....95, 270, 310, **435**

Le Bon.....12

Le Play.....108, 195, **435**

Lemert170

Lénine.....238

Lévi-Strauss.....121, 194

Lewis.....187, 323

lien social151, 159, 187

Linton.....7, 121, 369

loi d'airain

de l'oligarchie.....129

loi d'Engel108

loi des grands nombres.....360

loi des trois états432

loi Le Chapelier.....72

lois Auroux.....377

lois de l'évolution.....37

Luhmann.....**436**

Lukacs25, **436**

Lukes.....334

lutte des classes.....81, 101, 146, 258

Machinisme.....	24, 85, 146
Malinowski.....	220
manifestation.....	305
Mannheim.....	177, 239, 437
marchandisation.....	113, 399
marché.....	44
Marcuse.....	26, 54
Marshall	77
massification.....	48, 113, 163
Marx	22, 64, 74, 81, 101, 146, 150, 258 , 328, 398
marxisme	264
matérialisme historique	238
Mauss.....	46, 106, 365, 438
Mead.....	169, 232, 347, 438
médias.....	266
Mendras.....	70, 86, 438
Merton.....	27, 32, 137, 169, 438
méthode aléatoire.....	361
méthode des quotas.....	361
métiers.....	57
Michels.....	129, 177, 438
militantisme	98
Mills.....	177, 331
mobilisation des ressources.....	286
mobilité ascendante, descendante.....	176
mobilité nette.....	277
mobilité sociale.....	272

mobilité structurelle.....	277
mode de production	65, 259
mode de vie	246
modèles.....	38
modèles parentaux.....	207
modernité.....	354
mœurs.....	150, 299
monogamie.....	195
Montesquieu.....	72, 130, 438
morale.....	149, 154
Moreno	371
Mosca.....	176, 439
mouvement social.....	283
mouvement sociétal	284
moyennisation	86
multiculturalisme.....	291

Nation.....249

Naville.....	213, 401
négociation	379
Nisbet.....	51,85. 354
noblesse d'État	47, 330
nomenclature.....	55
non-congruence des statuts.....	373
normal	298
normatif	298
norme juridique.....	149
norme sociale.....	148
normes.....	135, 149, 297
nouveaux mouvements	

sociaux.....	70, 283
nuptialité.....	197
Nurske.....	39

Oberschall13

objectivation	22
observation participante	169
oligarchie	72, 129
Olson	14, 227, 286, 382
opinion publique	304
ordre moral.....	302
organisation	312
organisation du travail	397
Ossowski	92

Packard268

PACS.....	200
Paradigme.....	39
paradoxe d'Oison	286
parenté.....	193
Pareto.....	64, 128, 174, 439
parité	80, 214
Park	116, 169, 246, 439
Parsons	116, 169, 195, 224, 439
partis politiques.....	98, 128
passager clandestin	14
Passeron	47, 166
Paugam	185, 290, 322
pauvreté.....	320
pauvreté absolue.....	320

pauvreté relative	320
PCS	55, 275
pluralisme culturel.....	76, 293
pluriparentalité.....	205
polarisation.....	82, 261, 403
polyandrie	195
polygamie.....	195
polygynie	195
polythéisme des valeurs.....	40
Popper	242
position sociale.....	86, 369
postmodernité	40
post-adolescence.....	21
Poulantzas.....	86, 331
pouvoir.....	326
prénotion	156
prérequis fonctionnels	224
prise de rôles.....	347
processus endogènes.....	64
processus exogènes	64
profane.....	158
profession.....	55
prohibition de l'inceste	194
prolétariat.....	81, 150, 239, 261
protestantisme.....	75, 336, 424
Qualification.....	57, 275
quart monde.....	187, 324
quasi-groupe.....	227
quatrième âge	17

question ouvrière	355
question sociale.....	155
questionnaire.....	28, 388
Quételet	108

Radcliffe-Brown.....221

rapports de classes.....	84
rapports de domination.....	123, 328
rapports de production.....	92
rapport social.....	52, 260
rationalisation	50, 66, 423
rationalité.....	14, 35, 52
rationalité limitée.....	35, 315
rationalité située	35
réaction sociale.....	137
recomposition familiale	206
règle de droit.....	149
régulation	117, 158
régulation conjointe.....	105
régulation sociale.....	119
réification.....	25
réinterprétation.....	9
religion	158, 335
remariage.....	205
représentations collectives	161.....
reproduction.....	44, 166
reproduction sociale.....	106, 278
resocialisation	345
réseaux.....	340
Reynaud.....	32, 105, 117, 317

Rickert.....	358
Ricœur.....	243
rites.....	221
ritualisme	53, 138
rituels.....	233, 239, 337
RMI.....	191.324
Robert.....	119, 137
rôle.....	369
<i>role-set</i>	371
Rosanvallon.....	72, 384
Ross	116
Rousseau	22, 72, 306
Rowntree.....	87, 320
 Sacré.....	 158
Sainsaulieu.....	181, 235
sanction.....	117, 136, 148
sanction répressive	151
sanction restitutive.....	151
Schumpeter.....	177
Schütz.....	440
science.....	237
scolarisation	47, 163
secte.....	338
sécularisation.....	74, 339
Seeman	27
Segalen	368
ségrégation sociale.....	416
ségrégation spatiale.....	171, 249, 414
sens pratique.....	43

séparation des pouvoirs.....	134
sexe.....	17, 80
Shoham.....	118
Shorter.....	253
Siegfried	94
Simiand.....	155
Simmel.....	29, 39, 103, 190, 322, 440
Simon.....	35, 52, 315
Singly.....	213, 256, 361
situation de classe.....	83
Small.....	168, 226
Smith	108, 144, 302
socialisation.....	345
socialisation	
anticipatrice.....	229, 351
socialisation différentielle.....	215, 348
socialisation latente,	
manifeste.....	347
socialisation primaire,	
secondaire	345
société aristocratique.....	133, 387
société démocratique.....	132, 386
société de consommation.....	113
société duale.....	78, 187
société postindustrielle	113
société programmée	288, 441
société salariale.....	104
sociologie.....	354
sociologie actionnaliste.....	15
sociologie de la connaissance.....	239
solidarité mécanique.....	145

solidarité organique.....	145
solidarité sociale.....	30, 157
Sombart.....	280
sondages.....	359
Sorokin.....	9, 273
sous-culture.....	121
Spencer.....	369, 440
sport.....	365
statique sociale.....	433
<i>status set</i>	370
statut.....	369
statut social	64
statuts acquis	370
statuts assignés.....	370
stigmatisation	118
Stoetzel.....	306
stratégie.....	14, 45
stratégies de conservation 45.....	
stratégies de subversion.....	45
stratégies familiales.....	166
strates	59
Strauss.....	170
styles de vie.....	92
substitut fonctionnel.....	224
suffrage universel.....	128, 309
suicide.....	31, 154
superstructure sociale.....	238
syndicalisme.....	376
syndicat.....	376
système	221
systèmes de valeurs.....	37, 66, 350, 407

Table de destinée.....	275
table de recrutement.....	275
tables de mobilité sociale	275
Tarde	12, 111, 155, 286, 306, 440
taux de syndicalisation.....	86, 381
Taylor.....	400
taylorisme	147, 180, 401
théorie à moyenne portée.....	115
théorie de l'étiquetage.....	172
théorie de moyennisation.....	93
Thévenot	317
Thomas.....	10, 168, 246
Tilly.....	13
Tocqueville.....	64, 75, 81, 133, 385
Tönnies.....	441
Touraine.....	15, 34, 70, 104, 284, 441
toyotisme.....	402
travail (identité au).....	393
travail (organisation du).....	397
Tribalat.....	250
troisième âge	17
<i>two-step flow</i>	310
Tylor.....	120
 Underclass	 88
unité fonctionnelle	222
universalisme.....	73
usages.....	151, 222, 299

utopie.....	73, 240
Valeurs.....	407
Valeurs postmatérialistes.....	88, 286
variance.....	136, 371
Veblen.....	112
ville.....	413
Villermé.....	404
violence symbolique.....	47
<i>voice</i>	67
vote	94
vote de paille.....	307
 Weber	29, 34, 42, 50, 66, 83, 102,
.....	151, 312, 418
Willis.....	126, 352
Wilson.....	324
Wolton.....	270
Wright	89